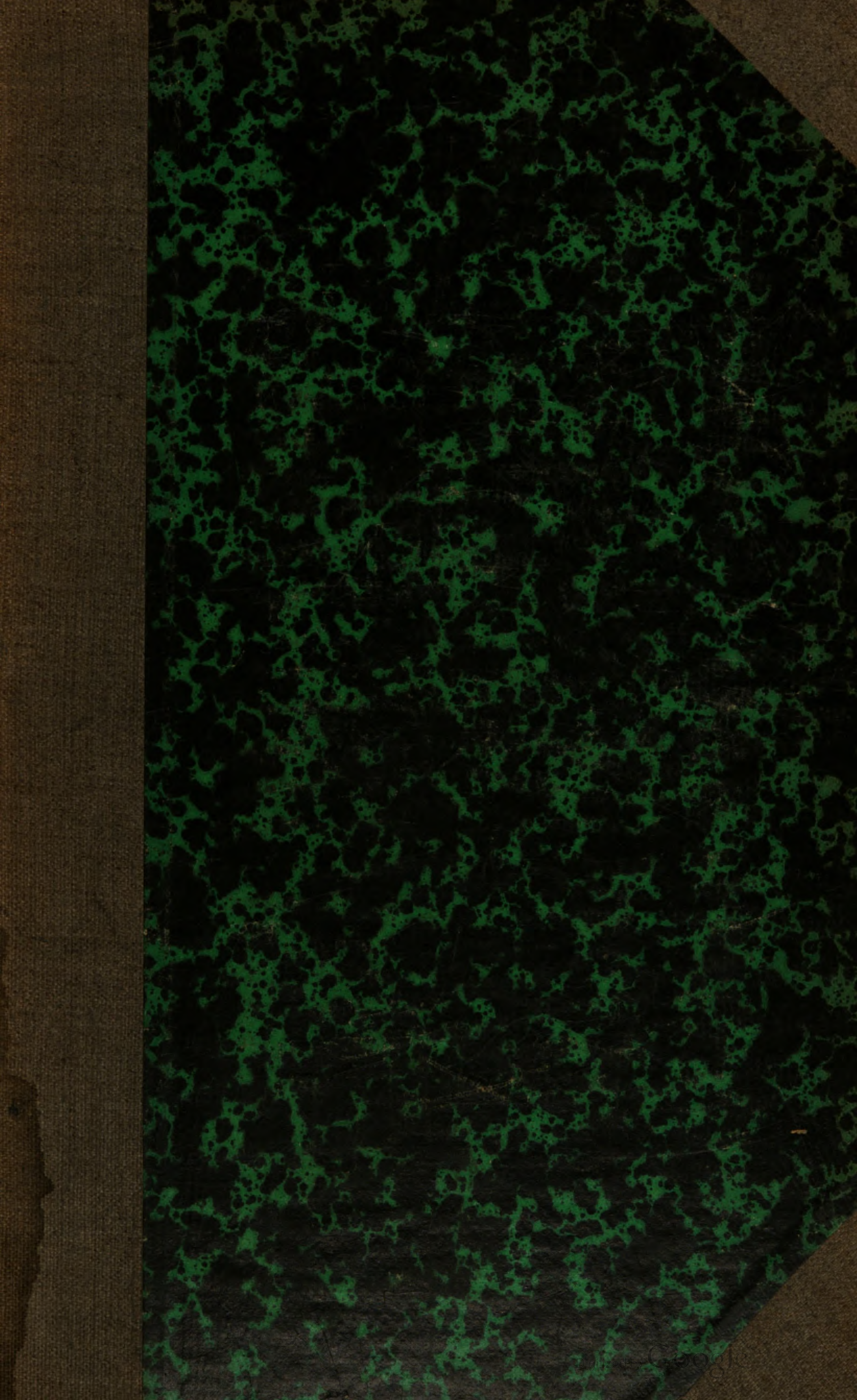
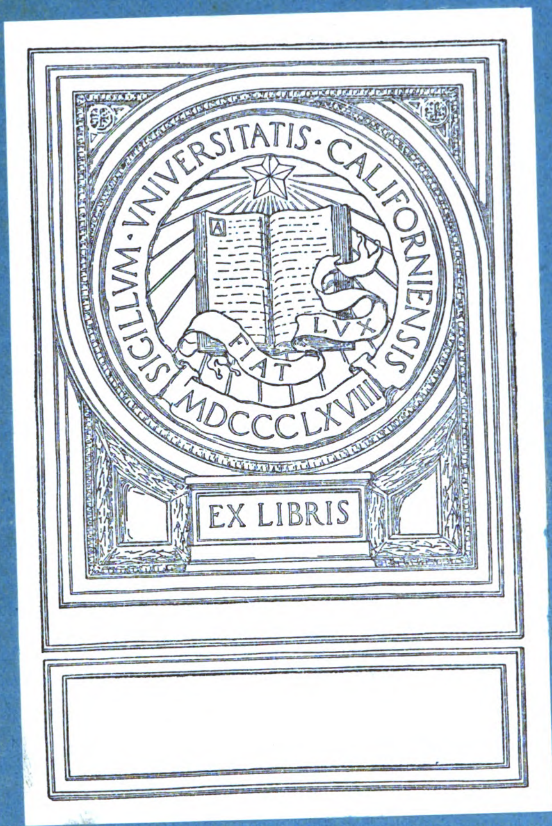



SIGILLVM · UNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.



VIIIme ANNÉE.

NOUVELLE SÉRIE. — TOME TROISIÈME.



BRUGES,
Imprimerie de DAVELUY, Quai Vert.

1860.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

NOUVELLE SÉRIE — TOME III.

ÉTUDES SUR VIRGILE.

QUALITÉS ESSENTIELLES DU SECOND LIVRE DE L'ÉNÉIDE.

Le second livre de l'Énéide passe généralement pour un des plus remarquables du poème. Cette distinction lui est commune avec le quatrième et le sixième. Suivant Donat (1), ces trois livres furent achevés les premiers et lus d'abord à Auguste, tradition suffisamment justifiée par un mérite particulier et une supériorité d'exécution incontestable. Toutefois, comparés entre eux ces livres se recommandent à des titres différents, et si le quatrième se distingue par une profonde connaissance du cœur humain, et par les émotions d'une rhétorique passionnée, si le sixième unit l'élévation des pensées morales à l'intérêt des tableaux, le second est certainement le plus grandiose et le plus épique. Le sujet sort du plan de l'Énéide tel qu'il est tracé au commencement du poème; cependant Virgile n'a pas voulu y renoncer, ce qui indique assez quelle valeur il avait à ses yeux. Le second livre se présente donc comme un objet d'étude intéressant. Une autre raison, c'est qu'il forme en soi un tout complet; on peut ainsi, plus facilement que dans le poème entier, saisir les qualités d'ensemble et les faire saisir aux jeunes gens. Et il est nécessaire d'attirer leur attention sur ce point; car là se montre principalement le talent des grands poètes, là surtout est la raison de leur célébrité. Il ne sera donc question dans cet article que des qualités générales et essentielles; les beautés de détail nous mèneraient trop loin; d'ailleurs elles ont fait, dans différents ouvrages, la matière d'études spéciales.

(1) C'est la seule tradition admissible. D'après Servius (ad Aen. IV, 324), Virgile lut à Auguste les livres I. III, IV; mais plus loin (ad Aen. VI, 861), il fait le même honneur au VIe. Il y a là évidemment erreur ou contradiction.

I. La première qualité du second livre, c'est l'unité; elle y est à un degré remarquable ainsi que la gradation et la proportion, qui en dépendent. Le sujet est la prise de Troie. Cet événement est développé dans les causes qui l'amènent, dans les faits matériels qui le constituent, dans les résultats qu'il produit. C'est ce que l'analyse démontre clairement.

Causes. Les Grecs ne pouvant forcer Troie, ont recours à la ruse : ils feignent de se retirer, laissant un énorme cheval tout rempli de guerriers; présent suspect, que les Troyens regardent d'abord avec défiance (1-56). — Mais trompés par la fourberie de Sinon (57-198), — et épouvantés par la mort terrible de Laocoon (199-228), — ils l'introduisent aveuglément dans leurs murs, puis se livrent tranquillement au repos (229-253).

Action. Cependant les Grecs s'avancent et envahissent la ville, dont les portes leur sont ouvertes; en même temps, le plus brave des Troyens, Hector lui-même vient annoncer le désastre et s'avouer vaincu (1). Énée organise la résistance (254-360). — A sa suite les Troyens livrent à l'ennemi des combats de détail, dans lesquels ils ont quelque succès, notamment sur Androgée; mais ils sont accablés au temple de Minerve (361-436). — Bientôt les Grecs, après une attaque furieuse, forcent le palais de Priam (437-505). — Priam lui-même est tué par Pyrrhus (505-558). — Enfin les dieux portent le dernier coup à la ville, qui succombe (559-631).

Suites. Énée s'éloigne avec sa famille; leur départ est signalé par diverses aventures (632-795). — Les Grecs rassemblent le butin et les captifs (757-767). — Les fugitifs Troyens se réunissent au pied de l'Ida et se préparent à l'exil (796-804).

L'unité est donc évidente, et le second livre offre le développement naturel et complet d'un seul fait. Outre la gradation d'intérêt qui

(1) Nous ne prenons dans l'apparition d'Hector, pour le faire rentrer dans l'analyse, que ce qui a un rapport direct avec la prise de Troie. Hector ne vient pas seulement confier à Énée les objets du culte, mais encore annoncer la ruine de la ville (les bons poètes ne font rien par surprise et Jézabel apparaît de même à Athalie), et en quelque sorte y assister et la partager. La noble figure d'Hector devait se montrer en ce moment solennel avec toute la gloire d'autrefois; la ruine est d'autant plus triste et la catastrophe plus émouvante. Virgile s'est plu aussi à ramener Achille en plusieurs endroits (cf. vv. 29, 197, 275, 476, 491, 540 sqq.). Il produit également Hélène (v. 567-588), mais à quelle distance d'Homère ! Quoi qu'il en soit de ce dernier passage, qui renferme de grandes beautés, mais qu'on justifierait assez difficilement, il ne doit pas non plus rentrer dans l'analyse; c'est un simple épisode, qui amène naturellement la présence de Vénus.

résulte nécessairement d'un semblable développement, il est à remarquer qu'il y a aussi gradation dans les épisodes particuliers qui composent chacune des trois grandes parties. Ainsi le discours tortueux de Sinon, où l'art du poète a mis cependant une progression bien marquée, fait moins d'impression que la mort épouvantable de Laocoon. Ainsi dans la seconde partie, après le premier acte, qui est une espèce de préparation, l'intérêt s'accroît dans les combats successifs, soit par le triomphe momentané des Troyens, et la lueur d'espérance qui le suit, soit par le nombre, la valeur ou l'acharnement des combattants, soit par l'importance des lieux à défendre. La mort de Priam, quoique fait particulier, n'échappe point à la règle; car dans une monarchie, l'intérêt se concentre particulièrement sur le roi, personnification de l'État; le roi mort, tout espoir de défense est définitivement perdu. Cependant cette terminaison toute individuelle ne serait pas heureuse pour un fait aussi général; d'ailleurs Priam est vieux, et l'on sent assez que la résistance n'a pas en lui son principal point d'appui; aussi le grand coup est frappé par les dieux, et le cinquième acte amène un dénouement dans lequel l'esprit embrasse le désastre dans toute son étendue, et où tout ce qui est individuel a disparu. Après cela, il est impossible que l'intérêt s'accroisse dans le même sens, mais le fait principal doit se compléter en peu de mots par ses résultats, et les éléments soulevés, se calmer peu à peu, jusqu'à ce que tout rentre dans le repos. Si Virgile est assez long pour finir, s'il paraît manquer, en insistant sur le départ d'Anchise et sur la disparition de Créuse, à la loi de la proportion, qu'il observe si bien partout ailleurs, et à la loi de la gradation en substituant à un fait d'intérêt général des détails d'intérêt particulier, c'est un peu la faute du sujet tel qu'il l'a conçu et la nécessité de la tradition. Le poème est une Énéide et non une Iliade. Mais puisque Virgile jugeait à propos de chanter la chute de Troie, il devait arriver un moment où l'intérêt se reporterait forcément de la ville prise sur le héros des aventures postérieures, et où Énée, qui a joué dans le grand drame un rôle assez secondaire, se montrerait comme le personnage principal. Ce moment est la fuite d'Énée et de sa famille, point de départ de toute l'Énéide. Il fallait justifier la détermination d'Énée, celle de son père Anchise, suivre les anciennes traditions sur la manière dont ils quittent la ville et faire disparaître Créuse pour la suite du poème. Virgile s'en est tiré généralement avec bonheur; toutefois la transition ne laisse pas de se faire sentir. Il est

à remarquer cependant que dans ces épisodes d'un intérêt particulier, le sujet général n'est jamais entièrement abandonné, mais il est ramené de temps en temps et complété. La situation pleine de périls de la famille d'Énée donne une idée assez exacte de celle des autres familles troyennes; la perte de Créuse, que son époux vient rechercher dans la ville après en être sorti, permet de jeter un dernier regard sur Troie embrasée et sur les malheureux captifs (1).

Nous ajouterons quelques mots sur la méthode que le poète a suivie. Virgile emploie la méthode narrative et non la méthode descriptive; il donne le récit et non le tableau de la prise de Troie. Il serait impossible en effet, au moyen du langage, qui est successif, de représenter simultanément aux yeux, dans toutes ses parties, un fait de quelque étendue, à plus forte raison un fait aussi complexe que la prise de Troie. Aussi Virgile s'est bien gardé de l'essayer. Ce n'est pas qu'il s'interdise les descriptions; mais elles sont très-courtes, et l'esprit peut facilement les saisir. Quant à la prise de Troie, il en a mis sagement le récit dans la bouche d'Énée, qui raconte successivement ce qu'il a vu successivement, et fait connaître au lecteur, les uns après les autres, une foule d'événements qui ont eu lieu à la fois (2). Sans doute en racontant seulement ce qu'il a vu, Énée risque d'être incomplet, et certains commentateurs n'ont pas manqué de le lui reprocher (3); mais d'abord il vaudrait mieux être incomplet qu'obscur ou ennuyeux; ensuite Énée a vu certainement tout ce que

(1) Servius ne paraît pas se faire une idée bien nette d'un ordre véritable, ni de l'ordre suivi par Virgile. Il le loue d'avoir d'abord parlé de l'État, puis du roi, ensuite d'Énée simple particulier. Ad Aen. II, 506 : *Bono usus est ordine : ut ante reipublicae, post regis, inde privati hoc est sua fata narraret.* Or, dans Virgile, la mort de Priam n'est que le quatrième acte de la prise de Troie, et il est suivi d'un cinquième. S'il parle en dernier lieu des aventures d'un simple particulier, après avoir traité un sujet général, c'est une nécessité de son poème, et il n'y a pas là matière à éloge.

(2) Dans un prochain numéro nous reviendrons sur cette question de méthode, à propos d'un autre passage de Virgile.

(3) Forbiger a cru devoir défendre Virgile, mais il le fait maladroitement. « Énée, dit-il, ne veut pas raconter avec exactitude toute la prise de Troie, mais rappeler seulement ce qui le concerne; car dans toute sa narration il n'a pour but que de plaire à Didon et de se concilier sa pitié et sa faveur. » Il s'agit bien ici de Didon ! Cette reine disparaît tellement qu'on n'arrive pas sans surprise au vers 506; car il arrache péniblement le lecteur à la réalité qu'il croit voir, pour lui rappeler qu'il est devant un récit : *Forsitan et, Priami fuerint quae fata, requiras.* Au milieu de la prise de Troie le personnage d'Énée lui-même est très-effacé.

Virgile a voulu qu'il vît. Si le héros n'en dit pas davantage, c'est en vertu de cette sobriété dont le poète est un si parfait modèle. Il conduit le lecteur dans les épisodes principaux, et après l'avoir élevé jusqu'à la hauteur de la situation, il s'arrête, laissant à son imagination le soin de faire le reste. Il omet donc beaucoup de détails que l'esprit peut facilement suppléer, et toutes ces descriptions vulgaires, ces lieux communs sans valeur, dont César se moque avec tant de finesse (1). Cependant si Virgile ne décrit pas la prise de Troie, il ne néglige pas de donner, à l'occasion, une vue d'ensemble, de placer sous les yeux, de faire saisir à la fois la ville tout entière, dans le tableau final où il nous représente les dieux occupés à la détruire, et surtout dans cette admirable comparaison de l'orme, plus admirable peut-être par la place que l'art du poète lui assigne, que par toutes ses autres qualités (2) :

Ac veluti summis antiquam in montibus ornum
Cum ferro accisam crebrisque bipennibus instant
Eruere agricolae certatim; illa usque minatur
Et tremefacta comam concusso vertice nutat,
Volneribus donec paulatim evicta supremum
Congemuit traxitque iugis avolsa ruinam.

II. Jusqu'ici nous avons vu dans la prise de Troie le développement d'un fait, auquel l'art de Virgile a su imprimer le sceau de l'unité, et qu'il a exposé de la manière la plus convenable. Mais il y a autre chose dans le second livre ; la prise de Troie en effet considérée en soi, isolément, serait peu épique et sans enthousiasme pour le poète; surtout qu'il s'agit d'une ville en rapport il est vrai avec le peuple romain, mais déjà reculée dans la nuit des temps, ayant une existence presque problématique et une histoire fondée beaucoup moins sur la réalité que sur l'imagination. Aussi Virgile

(1) Sall. Cat. 51 : « Plerique eorum qui ante me sententias dixerunt, *composite* atque *magnifice* casum reipublicae miserati sunt : quae belli saevitia esset, quae victis acciderent, enumeravere ; rapi virgines, pueros, divelli liberos a parentum complexu, matres familiarum pati quae victoribus collibuissent, fana atque domos spoliari, caedem, incendia fieri, postremo armis, cadaveribus, cruore atque luctu omnia compleri. » Dans tout cela le persifflage est évident.

(2) Généralement les comparaisons relèvent ou agrandissent; celle-ci concentre ; elle resserre les objets pour que l'imagination les embrasse d'un coup. Bossuet dit de même dans l'oraison funèbre du prince de Condé : « Les deux généraux et les deux armées semblent avoir voulu se renfermer dans des bois et dans des marais, pour décider leur querelle, comme deux braves en champ clos. »

ne s'est pas borné là; sous le sujet matériel, extérieur, contingent, on sent un élément immatériel, invisible, absolu, qui le pénètre de part en part; une vie puissante circule partout, une âme fait mouvoir ce grand corps. Cet élément nécessaire à l'épopée, c'est le surnaturel : il faut que dans la marche des affaires humaines se fasse sentir la force d'en haut, que sous le mouvement se révèle l'immuable, que sous l'homme se montre Dieu. Le second livre n'est donc pas simplement la prise de Troie ; il a une unité plus haute et plus réelle : la volonté divine s'accomplissant par la ruine de Troie; sujet véritablement élevé, source d'inspiration digne des plus grands poètes. Ce côté surnaturel se laisse apercevoir peu à peu dès le commencement du livre, jusqu'à ce qu'enfin il brille de la manière la plus éclatante. L'étude du texte ne laisse aucun doute à cet égard.

D'abord sous les quatre causes qui amènent la chute de Troie, ruse des Grecs, fourberie de Sinon, mort de Laocoon, aveuglement des Troyens, se cache une cause unique, bien autrement puissante et seule efficace. Si les Grecs construisent l'énorme cheval, ce n'est point par une inspiration personnelle 15 :

> Instar montis equum divina Palladis arte (1)
> Aedificant...

A peine sont-ils partis que déjà un troyen, poussé sans doute par une force invisible, propose de l'introduire dans la ville 32 :

> Primusque Thymoetes
> Duci intra muros hortatur et arce locari,
> Sive dolo, seu iam Troiae sic fata ferebant.

C'est en vain qu'un trait lancé dans les flancs du monstre produit un retentissement sinistre; les Troyens sont sourds, les dieux les empêchent d'entendre 54 :

> Et, si fata deum, si mens non laeva fuisset,
> Inpulerat ferro Argolicas foedare latebras...

Sinon peut à son gré entasser tous les parjures; le ciel est sans vengeance et le couvre de sa protection 257 :

> Fatisque deum defensus iniquis (Sinon)...

(1) *Divina Palladis arte.* « Non pas par un art, une invention propre, mais par celle que Pallas leur avait communiquée. » Wagner. — Le sens ressort par ce passage de l'Odyssée, VIII 493 : τὸν Ἐπειὸς ἐποίησεν σὺν Ἀθήνῃ. Leschès dit que le cheval fut construit par la détermination et la volonté de Minerve. Cf. Forbiger.

Laocoon succombe à une mort étrange. Le surnaturel ressort si bien de ce magnifique épisode, *a Tenedo, agmine certo* etc., que les Troyens ne peuvent s'empêcher d'attribuer cette mort à un châtiment. Les derniers vers du reste sont assez explicites 225 :

At gemini lapsu delubra ad summa dracones
Effugiunt saevaeque petunt Tritonidis arcem,
Sub pedibusque deae clipeique sub orbe teguntur.

A la fin les Troyens introduisent la fatale machine, malgré les présages funestes, malgré le bruit des armes qui se fait entendre; tant ils sont en proie à l'esprit d'aveuglement et de vertige 244 :

Instamus tamen inmemores caecique furore.

La nuit arrive et avec elle l'heure de la destruction. Hector tout en pleurs vient annoncer le désastre et en indiquer la cause en déclarant qu'aucune puissance humaine ne peut défendre Troie 291 :

Sat patriae Priamoque datum : si Pergama dextra
Defendi possent, etiam hac defensa fuissent.

Alors la ruine commence. Mais l'événement n'est pas laissé au hasard des combats, et une force supérieure se fait sentir. Son action est tellement visible, que les Troyens eux-mêmes s'en aperçoivent. Panthus et Énée s'écrient 326, 351 :

Ferus omnia Juppiter Argos
Transtulit...

Excessere omnes, adytis arisque relictis,
Di, quibus inperium hoc steterat.

Il est vrai qu'ils ont d'abord quelques succès : mais ils combattent sans les dieux, *haud numine nostro,* et leur illusion ne sera pas de longue durée. Leur triomphe ne servira qu'à mieux faire voir leur impuissance 402 :

Heu nihil invitis fas quemquam fidere divis !

Rien ne saurait les soustraire à l'arrêt qui les condamne. Cassandre implore en vain Minerve 405 :

Ad caelum tendens ardentia lumina frustra...

La déesse attendra plus tard (I,40) pour venger l'outrage fait à sa prêtresse et la profanation de son temple. Une vie passée dans la

justice ne peut sauver Rhipée : les dieux en ont décidé autrement 426 :

Cadit et Rhipeus, iustissimus unus
Qui fuit in Teucris et servantissimus aequi;
Dis aliter visum.

De même Panthus ne trouve de défense ni dans sa piété ni dans les bandelettes d'Apollon 429 :

Nec te tua plurima, Panthu,
Labentem pietas nec Apollinis infula texit.

Enfin, par un abandon significatif, Hécube et ses filles se pressent en vain autour des autels 515; les dieux sont sans protection, et, par une sorte de renversement des lois du monde moral, Priam lui-même (1) souille de son sang les feux qu'il a consacrés 502.

Cependant comme si l'action surnaturelle n'était pas assez manifeste, elle se découvre de plus en plus, et une bouche divine vient la proclamer 601 :

Non tibi Tyndaridis facies invisa Lacaenae
Culpatusve Paris, divom inclementia, divom
Has evertit opes sternitque a culmine Troiam.

Puis le monde invisible se dévoile, l'art du poète étale aux regards les dieux eux-mêmes arrachant les remparts et accumulant les ruines, au milieu de tourbillons de poussière et de fumée, ou animant les Grecs au carnage. Il termine par ce trait d'une saisissante énergie 622 :

Adparent dirae facies inimicaque Troiae
Numina magna deum.

Tout est fini. Mais de même que les dieux ont voulu la ruine de Troie, de même ils veulent le salut d'un petit nombre d'hommes, qui doivent servir leurs desseins. Énée malgré son courage ne peut se faire tuer 432 :

Testor, in occasu vestro nec tela nec ullas
Vitavisse vices Danaum, et si fata fuissent,
Ut caderem, meruisse manu.

Vénus le sauve du milieu des flammes et des ennemis 632 :

Descendo, ac ducente deo flammam inter et hostis
Expedior.

(1) Le sens de la mort de Priam se montre dans ces vers de Sénèque : Magnoque Jovi victima caesus Sigaea premis littora truncus. Troad. 140.

Elle protége sa famille menacée 598 :

> Quos omnis undique Graiae
> Circumerrant acies, et, ni mea cura resistat,
> Iam flammae tulerint inimicus et hauserit ensis.

Lorsqu'Anchise refuse de survivre à sa patrie, les dieux le décident à partir par une intervention non équivoque 702 :

> Di patrii, servate domum, servate nepotem.
> Vestrum hoc augurium, vestroque in numine Troia est.

Enfin quand les exilés s'en vont, ce sont encore les dieux qui les conduisent (III 5).

Virgile résume admirablement le second livre, au point de vue du surnaturel, dans cette phrase si belle qui ouvre le troisième :

> Postquam res Asiaė Priamique evertere gentem
> Inmeritam visum Superis, ceciditque superbum
> Ilium at omnis humo fumat Neptunia Troia,
> Diversa exsilia et desertas quaerere terras
> Auguriis agimur divom....

On voit que lui-même donne la formule indiquée plus haut : La volonté divine s'accomplissant par la ruine de Troie. Il est tellement rempli de cette idée, qu'il ne manque pas de la reproduire à la fin du troisième livre, en terminant le récit d'Énée 716 :

> Sic pater Aeneas intentis omnibus unus
> Fata renarrabat divom...

Tel est le côté surnaturel ou divin du second livre; les passages cités sont de nature à ne laisser aucun doute sur la pensée du poète. Il ne faut pas croire cependant que nous admettions ici l'élément surnaturel par la seule raison qu'il est affirmé en plusieurs endroits. Il ne suffit pas, pour représenter la divinité, de sculpter en marbre une statue régulière et d'inscrire en dessous un nom quelconque de dieu ou de déesse, mais il faut disposer tous les traits de manière à produire l'impression du divin. De même, dans les poèmes, il ne suffit pas d'affirmer l'action des dieux pour produire l'impression du surnaturel, à ce compte l'art serait trop facile; mais présenter les événements de telle sorte que l'énergie divine en ressorte nécessairement, tel est l'art véritable. Cet art est dans Virgile. En effet, les causes de la prise de Troie, la construction du cheval, les artifices de Sinon, la mort de Laocoon à part quelques traits extraordinaires,

l'aveuglement des Troyens, enfin la ruine définitive de la ville sont des choses en soi assez naturelles et humainement explicables ; et cependant les événements sont tellement disposés que l'on reconnaît la main invisible qui fait mouvoir les ressorts, de façon que, plus loin, quand les dieux eux-mêmes se montrent, ils ne causent aucune surprise, et ne font que mettre dans tout son jour une vérité pressentie depuis longtemps par le lecteur. Et il y a certainement beaucoup plus d'art ici que dans la disparition de Créuse, par exemple, où Jupiter intervient pour le besoin du poème, comme un *deus ex machina*.

Nous disons à dessein le *surnaturel*, le *divin*, et non le *merveilleux*, pour ne pas confondre deux notions toutes différentes. La distinction n'est pas sans importance. Le surnaturel est un principe absolu, réel, indépendant des temps et des lieux; le merveilleux est relatif, c'est une des formes par lesquelles se produit quelquefois le surnaturel ; il doit beaucoup aux créations mythologiques, aux inventions plus ou moins heureuses sorties du cerveau des poëtes. Le merveilleux peut intéresser, cependant on s'en passe facilement; le surnaturel attache, et il est impérieusement réclamé par l'âme de l'homme. La tragédie emploie assez rarement le merveilleux; mais les pièces les plus vantées, Œdipe roi, par exemple, ou Athalie, doivent leur célébrité à la présence du surnaturel. Voilà pourquoi certaines épopées, toutes remplies de merveilleux et de beautés conventionnelles, sont oubliées par les peuples mêmes dont elles célèbrent les exploits (1), tandis que d'autres appuyées sur des bases plus solides s'affermissent de plus en plus, sont lues partout et toujours, en dépit de leur mythologie, de leur origine étrangère, et de ces fictions poétiques accessoires, auxquelles certes leurs auteurs ne croyaient pas.

Napoléon a prouvé péremptoirement, et c'est une autorité devant laquelle il faut s'incliner (2), que dans le second livre tout est absurde d'un bout à l'autre en ce qui concerne les opérations mili-

(1) Tout le monde a lu et n'a pu lire sans être profondément remué, l'histoire de Jeanne d'Arc, telle qu'elle résulte des documents authentiques; tant le surnaturel a de force ! Mais on connaît peu et on lit moins encore les épopées latines ou françaises composées sur le même sujet, sans doute à cause du merveilleux que les auteurs y ont prodigué mal à propos.

(2) Nous le disons pleins de reconnaissance pour M. Henry, savant anglais qui a défendu Virgile contre les reproches assez durs de Napoléon. Mais dans une question de stratégie, l'autorité d'un grand capitaine a plus de poids que les

taires. Des critiques ont attaqué le caractère d'Énée, lui reprochant de ne pas avoir défendu Priam, d'avoir songé un instant à tuer Hélène, d'avoir abandonné Créuse, etc. (1). A cela il n'y a qu'une réponse, c'est que, malgré ces défauts, le second livre est lu, étudié, appris par cœur, sans que les invraisemblances se montrent, sans que les absurdités choquent, tant le lecteur est occupé d'autre chose, tant la stratégie, le héros et même les Troyens sont secondaires à « Virgile, dit-il, n'attribue rien aux Troyens, mais tout à la puissance suprême. » Voilà sans doute le secret des grands poètes : ses yeux comme aux yeux du poète! C'est la réflexion de Servius (2) : guidés par un admirable instinct, ils savent pénétrer la raison dernière des événements et ne la perdent pas de vue dans leurs récits. Ces aigles de l'épopée n'ont pas peur de contempler le soleil. Que si leurs paupières s'abaissent parfois, s'il leur arrive de montrer quelque faiblesse, encore faut-il leur tenir compte de la hauteur de leurs vues et des grandes vérités qu'ils ont pu saisir.

Conclusion, le second livre de l'Énéide possède les deux qualités essentielles qu'Horace exige de tout poème et dans lesquelles se résume son Art poétique, la vérité et l'unité (3); non pas simplement cette vérité qui consiste dans la vraisemblance des récits, dans la fidélité des peintures, dans l'élévation ou l'égalité des caractères, mérites que du reste Virgile possède à un assez haut degré, mais la vérité absolue, la seule qui puisse servir de base à un poème épique.

Bruges.

E. Feys.

(*Pour être continué*).

excellentes intentions d'un érudit. Du reste le témoignage de Napoléon ne semble pas suspect ; car ce qu'il refuse à Virgile, il l'accorde largement à Homère.

(1) Voir entre autres Tissot, Études sur Virgile, et Eichhoff, Études grecques sur Virgile. Tissot en particulier est quelquefois étonnant, par exemple lorsqu'il se substitue à Virgile, et qu'il lui enseigne ce qu'Énée aurait dû faire quand Priam va être égorgé (t. I, p. 190) : « Énée éperdu, hors de lui-même devrait crier à Pyrrhus : Malheureux, tu mourras ! Il devrait descendre à pas précipités et courir le glaive en main au meurtrier de Priam, etc. » Triste erreur de ceux qui ne voient qu'Énée dans l'Énéide, et qui n'ont jamais rien aperçu derrière le héros du poème ! Combien Virgile a mieux fait de laisser le lecteur tout entier au grand drame qui s'accomplit, sans le distraire par toutes ces belles choses !

(2) Serv. ad Aen. I, 36. Laborat enim Vergilius nil Troianorum meritis, sed omnia fatis ascribere.

(3) Je crois avoir établi cette proposition dans *L'Art poétique d'Horace considéré dans son ordonnance*, publié il y a quelques années.

LES PREMIERS RUDIMENTS DE GRAMMAIRE SANSCRITE EN LANGUE FRANÇAISE.

Depuis un demi-siècle que l'étude de la langue savante de l'Inde fleurit dans plusieurs États de l'Europe, on a remarqué plus d'une fois combien petit a été le nombre des personnes initiées à la connaissance du Sanscrit dans les pays de langue française. Sans doute la France a compté une gloire de premier ordre dans M. Eugène Burnouf, « ce philologue de génie », que lui enviaient les plus fameuses écoles de l'étranger, et les leçons de ce maître n'ont point été stériles pour l'avancement de quelques branches importantes des études indiennes. Mais l'illustre orientaliste ne s'adressait qu'à des esprits déjà rompus avec les premières difficultés de la grammaire, et chacun de ses auditeurs avait dû s'instruire à l'avance, afin de pouvoir l'écouter avec fruit. C'est faute d'un enseignement méthodique, élémentaire, du Sanscrit, soit à Paris, soit ailleurs, que le public français a montré une sorte d'indifférence pour la culture de cette langue, et que les écoles de belles-lettres à tous les degrés ont tiré fort peu de profit des lumières acquises à la philologie par la comparaison des langues. Il y a peu d'années, dans une brochure intitulée : l'*Orientalisme rendu classique,* un ami des bonnes études, M. le baron G. de Dumast, a fait, de Nancy, appel à son pays pour prouver la haute utilité de l'enseignement d'une langue orientale, surtout du Sanscrit, dans les villes qui sont le siége d'une Faculté des Lettres : ce vœu a trouvé beaucoup d'écho dans les provinces ; mais le gouvernement n'y a point déféré jusqu'ici.

Non seulement le secours de leçons publiques a manqué si longtemps à la jeunesse des écoles ; mais encore il n'existait aucun livre français où l'on pût puiser la connaissance du Sanscrit avec autant de facilité que celle du Grec ou du Latin. Feu Desgranges a laissé une volumineuse grammaire (2 volumes in-4°, 1847-48), d'une richesse exubérante mais d'une étude tout-à-fait ingrate. L'édition latine de la grammaire de M. Fr. Bopp est devenu, peu après sa publication en 1831, une rareté bibliographique. C'est l'édition allemande de son livre qui a servi aux études privées des hommes courageux qui ont voulu faire à leurs risques et périls un apprentissage difficile, et, — s'il est permis de parler d'une expérience qui m'est personnelle, — c'est en interprétant des chapitres choisis de cette même grammaire que je suis parvenu à guider dans l'étude

élémentaire du Sanscrit des auditeurs bénévoles sortis des rangs de la jeunesse universitaire de Louvain, possédant d'ailleurs pour la plupart la connaissance usuelle du flamand ou d'un autre idiôme germanique : on ne me fera point un reproche de rendre hommage ici à leur bonne volonté, à leur zèle persévérant.

Quoi qu'il en soit, l'absence de bons livres de grammaire a été jusqu'à présent le principal obstacle aux progrès de la langue et de la littérature sanscrites, en France, en Belgique et dans une partie de la Suisse. Les hommes qui ont le mieux compris ce besoin se sont naguère mis à l'œuvre ; ils ont voulu payer d'exemple. Ainsi M. G. de Dumast a-t-il proposé un système de transcription à l'effet de rendre plus familière, moins étrange et moins rebutante au premier abord, l'étude d'une langue orientale dont les signes alphabétiques diffèrent si fort des nôtres. La capitale de la vieille Lorraine n'en est pas restée là : héritier d'un grand nom dans les lettres, M. Émile Burnouf, professeur de littérature ancienne à la Faculté de Nancy, a inauguré dans cette ville, par des leçons facultatives, un genre d'enseignement qui n'avait pas encore dépassé le seuil des écoles de Paris ; puis, s'étant associé un littérateur non moins zélé, M. L. Leupol, il a élaboré un traité élémentaire de grammaire sanscrite, mis en rapport avec les traités classiques, surtout ceux de M. Burnouf, père, en usage dans l'Université depuis de longues années. C'est de ce livre que nous allons parler dans le présent article, en jetant plus loin un coup-d'œil sur deux tentatives semblables qui ont vu le jour presque en même temps : un livre publié à Berlin cette année même par M. J. Oppert, et un travail neuf de M. Gustave Rodet, dont la première livraison seule a paru.

En abordant un sujet qui doit être neuf pour la majorité des lecteurs de ce recueil, nous écartons à dessein les détails qui ne leur paraîtraient ni instructifs ni curieux. Est-il besoin de le dire? Il n'y a point place, dans les quelques pages qu'on nous a concédées, pour des particularités de grammaire qui n'intéressent point du premier abord, pour des observations détaillées sur le plan de ces nouveaux livres qui vont se faire concurrence et qui provoquent une sorte de parallèle.

§ I.

Il n'est point de langue antique dont l'alphabet se prête, au même degré que l'alphabet sanscrit, à une transcription en lettres moder-

nes conservant pour la plupart la valeur qu'elles ont dans l'écriture latine. Il est aisé d'arriver sur ce point à un système conventionnel d'une clarté parfaite et d'une application facile. Jusqu'ici on s'était servi de plusieurs méthodes de transcription, différant peu l'une de l'autre, pour reproduire tantôt de courts passages d'un ouvrage sanscrit, tantôt des textes étendus dont la publication en caractères originaux eût entraîné d'énormes dépenses. MM. Bopp et Brockhaus l'ont tenté avec succès en Allemagne; c'est ainsi que le second a publié le commentaire complet d'un drame philosophique célèbre; en France, M. Eugène Burnouf a usé du même procédé pour citer de longs extraits d'ouvrages brahmaniques ou bouddhiques, et plus récemment l'infatigable indianiste de Berlin, M. le professeur Albrecht Weber y a de même recouru pour livrer au public une foule de documents inédits tirés des manuscrits de Berlin, de Londres et d'Oxford. Voici que M. le baron G. de Dumast soumet à l'expérience du public français une transcription particulière du Sanscrit, plus conforme à l'euphonie et à l'orthographe de la langue française; en vue de populariser cette partie des études orientales, il a fait lui-même l'application de cette transcription à un épisode vanté du Râmâyana (1), et il l'a fait imprimer en lettres latines à l'aide de caractères gravés tout exprès avec points et signes diacritiques : c'est un essai certainement digne d'attention, et qui se justifie par un exemple suffisamment développé, et présenté avec un soin minutieux.

Dévoué comme il l'est à la science, et ami d'une expression franche des opinions d'autrui, M. G. de Dumast nous concédera sans peine la liberté de faire observer quelques inconvénients de l'alphabet conventionnel dont il est l'auteur. Il ne nous est pas prouvé que l'application en soit plus facile que celle par exemple de la transcription mise en usage par M. Weber pour des textes sanscrits de divers âges, en vers et en prose. Pour éclaircir notre pensée, force nous est de signaler quelques faits : il n'est point, ce nous semble, de moyen plus simple pour distinguer la classe des *cérébrales* ou *linguales* de la classe des *dentales,* que d'écrire les lettres de cette classe en italiques dans un texte imprimé en caractère romain au lieu de leur souscrire des points, et de même, pour distinguer la légère aspiration du *visarga* de l'aspirée h, que de souligner cette même lettre (*h*),

(1) *Fleurs de l'Inde, comprenant la mort Yaznadate, etc.* Nancy, N. Wagner, 1857, 1 volume gr. in-8°.

au lieu de recourir à un signe inconnu, étranger à nos alphabets. Il nous paraît également plus aisé de marquer l'aspiration des consonnes de chaque classe par l'addition d'un h, au lieu de la figurer par un esprit rude inscrit au-dessus de la consonne. Nous ne voyons pas bien non plus la nécessité de désigner par une virgule superposée l'articulation palatale de lettres telles que c et j, dont la valeur peut être clairement indiquée aux commençants, et qui seront toujours distinguées assez nettement des gutturales k et g dans la prononciation.

Qu'il y ait ici une question pratique, nous le reconnaissons volontiers; l'expérience doit apprendre si la transcription accentuée, proposée par M. de Dumast et adoptée par l'école nancéïenne, satisfait mieux que toute autre aux exigences du lecteur dont l'œil n'est point exercé au déchiffrement de toute espèce de signes graphiques. Mais, cette transcription fût-elle justifiée par l'usage pour la reproduction d'assez longs textes et même de documents considérables, il resterait encore à démontrer, croyons-nous, qu'elle s'applique avec le même avantage à la grammaire. Sans préjuger du succès du livre dont nous allons parler, nous sommes enclin à douter qu'une transcription quelconque puisse remplacer, d'un bout à l'autre, les caractères originaux pour les exemples et les paradigmes d'un traité grammatical. Comme l'ont pensé MM. Oppert et Rodet, il est facile de prévenir le plus grave inconvénient en réservant la transcription à la série des exceptions, et en plaçant partout ailleurs la transcription moderne à côté des mots sanscrits en caractères dévanagaris.

§ II.

Puisqu'il s'agit des premiers rudiments du Sanscrit exposés en français, nous n'hésitons point à donner la première place dans cette revue à l'essai de MM. Émile Burnouf et L. Leupol. Leur livre qui a paru il y a peu de mois a pour titre : *Méthode pour étudier la langue sanscrite, ouvrage composé sur le plan de la méthode grecque et de la méthode latine de J.-L. Burnouf, d'après les idées d'Eugène Burnouf et les meilleurs traités de l'Angleterre et de l'Allemagne, notamment la grammaire de Bopp* (1).

Les honorables auteurs se sont efforcés de donner tout ce qu'ils ont promis dans le titre même de ce volume : ils ont eu constamment

(1) Nancy, N. Vagner. — Paris, B. Duprat, 1859. 1 vol. in-8°, pp. XII-182 (prix de la souscription : fr. 3-75).

en vue la simplification des règles, et ils ont donné un soin tout particulier à mettre la phraséologie grammaticale en harmonie avec celle des rudiments grecs et latins les plus répandus. On ne saurait méconnaître qu'ils ont atteint sous ce rapport une brièveté et une concision remarquables, laissant de côté les détails oiseux et rejetant les termes techniques de la théorie indienne aussi souvent que possible. Cependant, en raison même de cette précision, on ne sera pas sans remarquer çà et là quelque gêne ou même quelque obscurité dans l'expression, de manière à causer de l'incertitude à grand nombre de commençants.

Comme c'était juste, les auteurs de la grammaire nancéïenne ont mis grande discrétion à exposer les notions si nettes et si logiques que présente la langue sanscrite relativement à l'euphonie et à l'étymologie : car, c'est là une partie neuve du sujet qu'ils ne pouvaient omettre, mais sur laquelle ils devaient être brefs. Ils ont d'abord traité de l'alphabet et de la combinaison de ses lettres simples en groupes ou signes complexes, à l'aide de trois planches autographiées d'une exécution malheureusement assez médiocre; mais ils en ont expliqué la valeur de façon à ce qu'il n'y ait point de méprise même dans la transcription. Puis, les éléments de l'alphabet une fois définis, ils ont tracé en abrégé les lois de l'euphonie qui ne sont point propres uniquement au Sanscrit, mais qui sont appliquées dans cette langue plus rigoureusement que dans les autres langues congénères. Ils ont de même résumé les permutations des lettres de plusieurs organes, telles que les grammairiens les ont décrites en se fondant sur l'usage. Ainsi ont-ils exposé, d'une manière instructive pour l'humaniste, l'emploi des palatales permutant fréquemment avec les gutturales ou les linguales, ainsi que le jeu des cérébrales ou linguales qui ont la plus grande affinité avec les dentales, mais qui sont amenées dans la prononciation par l'influence euphonique de certaines lettres d'entre les liquides et les sifflantes.

La formation et la dérivation des mots ont ensuite fourni la matière de quelques pages fort instructives de la *Méthode*. Dans un court chapitre, on y apprend à bien distinguer les racines des éléments divers qui les enveloppent et qui les modifient dans le discours. L'humaniste ne pourra qu'être frappé de la régularité avec laquelle les mots se sont formés en Sanscrit, et de l'exactitude avec laquelle il est permis de les analyser et de les décomposer. Pour accomplir ce travail d'analyse sur le fond si riche de leurs idiômes,

la méthode et surtout les moyens de comparaison faisaient défaut aux anciens; c'est grâce aux progrès de la linguistique que les modernes ont pu commencer semblable travail sur le grec et le latin. La tâche n'est point si compliquée pour le Sanscrit : car tous les mots des Aryas de l'Inde peuvent être réduits à leur racine monosyllabique primitive; les racines sont au nombre d'environ trois mille, et l'analyse européenne a déjà pu ramener à leur syllabe originelle les quelques mots sanscrits que la science indienne n'avait pas dûment expliqués. « Ces racines, lit-on dans la *Méthode* (pp. 27 et 28), ont d'ordinaire une signification très-simple et très-générale, n'étant par elles-mêmes ni un nom ni un verbe, et ne pouvant par conséquent entrer dans le discours. C'est en s'adjoignant quelques autres éléments, et principalement des flexions, qu'elles prennent une acception déterminée et acquièrent place dans le langage..... Les racines au fond ne sont ni verbales ni nominales : sources communes d'où découlent les noms, les verbes, les adjectifs, elles sont logiquement antérieures à toutes ces formes. »

Mais quelles modifications affectent la racine sanscrite, lorsqu'elle devient partie du discours? Elle s'accroît de deux manières, par des suffixes qui sont placés à la suite de la racine pour en déterminer l'acception (1), et aussi par des préfixes qui sont placés avant la racine même de façon à en modifier la signification. Enfin la racine ainsi accrue est encore sujette à des flexions qui, suivant les lois de chaque partie du discours, déterminent le rôle du mot dans la phrase, en rapport avec les autres mots. En outre, il y a des lettres euphoniques, des voyelles (telles que *a* en sanscrit, *o* en grec, *i* en latin) qui servent à unir entre eux les éléments d'un mot, lorsque les simples règles de l'euphonie ne permettraient pas cette union. C'en est assez, sans doute, pour convaincre qui que ce soit de l'étonnante symétrie qui a présidé à la construction des mots sanscrits, ainsi que de la facilité avec laquelle on peut en rechercher et en formuler la physiologie.

La *Méthode* de Nancy fait un exposé fort succinct de la déclinaison et de la conjugaison sanscrites; elle en bannit les mots irréguliers, les formes anomales, pour les rejeter dans un supplément comprenant tout ce qui appartient à des exceptions indispensables à connaître. MM. Ém. Burnouf et L. Leupol ont compris sous le même titre de

(1) On lit dans l'appendice de la *Méthode* (pp. 137-146) la liste des suffixes avec des exemples.

noms, à la manière indienne, tous les noms déclinables, substantifs, adjectifs, pronoms personnels et adjectifs pronominaux, déterminatifs, démonstratifs, possessifs, etc. Ils ont maintenu, comme on l'a fait en Allemagne, la division indienne des noms à décliner en six classes. Dans la sixième, composée des noms finissant par une consonne, ils ont distingué trois espèces de thèmes, les thèmes uniques qui ne subissent aucune modification dans les cas de la déclinaison, les thèmes doubles qui comportent des cas forts et des cas faibles suivant le renforcement de la syllabe de leur suffixe, enfin les thèmes triples qui distinguent, outre les cas forts, les cas faibles et les cas très-faibles.

On reconnaît dans la section des verbes que les auteurs de la *Méthode* ont porté sur cette partie leurs efforts de simplification. On y lit de courtes règles sur les deux voix active et moyenne, sur les lois d'augment et de redoublement qui règnent à travers tout le système de la conjugaison sanscrite. Afin d'intéresser sur-le-champ à cette matière les personnes versées dans les langues classiques, les auteurs ont cru devoir effacer de leur livre deux divisions consacrées par l'usage chez les Indiens : celle des temps et modes en dix catégories sans distinction expresse des uns et des autres, et ensuite la séparation des temps généraux d'avec les temps spéciaux où les racines se partagent en dix classes d'après le signe qu'elles affectent. Dans le même dessein, ils ont distribué les formes du verbe dans l'ordre des temps, en attribuant à quelques temps les modes qui s'y rapportent suivant l'esprit de la conjugaison sanscrite. Au présent indicatif se rattachent deux modes : l'impératif, et l'optatif que les autres grammairiens sont accoutumés à nommer potentiel. La formation de l'imparfait est analogue à celle du présent. Viennent ensuite deux futurs, l'un formé d'un participe ou nom d'agent; l'autre tiré du thème verbal avec les désinences du présent; l'aoriste premier, usité dans plusieurs formes dont la première sert de type à un second optatif, désigné d'après les Indiens sous le nom de précatif; l'aoriste second qui a la simplicité du temps grec ainsi nommé; enfin, le parfait redoublé et le plus-que-parfait qui en dérive. Quant aux participes de toute classe, à l'infinitif et au gérondif, ils sont assimilés de tout point aux noms, et en règle générale, déclinés comme eux.

Il faut certainemeni savoir gré aux auteurs de la *Méthode* d'avoir consacré un chapitre court, mais substantiel, à la syntaxe sanscrite.

Elle présente en effet quelques faits particuliers qui n'ont point d'équivalents en grec, tandis que la plupart des autres sont identiques à ceux qui sont consacrés par l'usage d'autres langues. En général la construction de la phrase sanscrite est simple ; elle reste conforme le plus souvent à la logique naturelle du langage humain. Elle n'admet point, dans l'arrangement des mots, cette complication savante, ces ingénieuses inversions, cette succession et cette harmonie de périodes qui caractérisent la syntaxe grecque ; elle y supplée bien qu'imparfaitement, par l'emploi de composés qui équivalent à des incidentes, et qui, à titre d'épithètes pittoresques, sollicitent quelquefois agréablement le travail de l'esprit. On n'a pas de peine à saisir l'emploi de deux cas particuliers de la déclinaison sanscrite, l'*instrumental,* indiquant le rôle d'instrument ou de moyen que joue l'objet ; le *locatif,* exprimant les rapports de temps et d'espace : c'est principalement le locatif qui fait en sanscrit les fonctions de cas absolu, et qui est à cet égard comparable au génitif grec et à l'ablatif latin. Dans la marche générale du discours, il est digne de remarque combien est fréquent l'emploi du gérondif : participe passé avec une désinence invariable, usité pour tous les genres et pour tous les nombres, le gérondif détermine presque toujours la proposition incidente, qui, composée d'un ou de plusieurs membres, précède d'ordinaire la proposition principale.

En somme, la *Méthode* nancéïenne est riche en formules courtes et précises sur toutes les lois de la langue sanscrite. Les hommes laborieux, qui s'adonnent principalement à la culture des langues classiques de l'antiquité, y puiseront, sans trop s'écarter de leur route, des notions utiles sur la constitution et les ressources d'une langue qui s'est développée avec moins d'irrégularité et d'altération que les idiômes les plus favorisés de la même famille.

§ III.

Nous dirons plus succinctement encore à quel point de vue ont été composés les deux autres rudiments de grammaire sanscrite dont nous avons déjà signalé l'apparition dans le cours de la présente année. Le travail de M. Jules Oppert, allemand de naissance, imprimé à Berlin, sous le titre de *Grammaire sanscrite* (1), est seul complet comme traité de grammaire proprement dite ; il sera suivi,

(1) Berlin, Springer ; Paris, Maisonneuve et Cie, 1859. 1 in-8°, pp. X-232 (prix : fr. 9).

selon la promesse de l'auteur, d'une syntaxe que l'on considérerait comme un ouvrage à part. L'auteur, qui a pris part à des voyages scientifiques faits naguère en Orient aux frais du gouvernement français, s'est fait connaître par différents travaux de haute philologie qui se rattachent aux antiquités assyriennes et babyloniennes : cette fois il justifie par un livre la charge qu'il a reçue l'an dernier du même gouvernement de faire à la Bibliothèque impériale de Paris un cours de sanscrit (indépendant de la chaire de littérature sanscrite au Collége de France).

De même que les auteurs de la *Méthode*, M. J. Oppert a eu le dessein de donner dans un mince volume la substance des règles essentielles de la grammaire sanscrite : il a cependant travaillé sous la préoccupation des doctrines philologiques qui règnent en Allemagne, et partant ménagé assez rarement les susceptibilités de l'esprit français. Malgré son désir d'être bref et simple, il n'a point rendu son petit ouvrage d'un accès agréable au plus grand nombre; les termes de grammaire qu'il a forgés pour abréger le discours sont rudes et lourds à la fois (par ex., *cérébralisation, vriddifier,* thèmes *consonantiques,* etc), et puis la mauvaise construction de ses phrases, le tour pénible de ses inversions répandent de l'obscurité même sur des chapitres dont le fond n'est point d'une difficulté ardue. Il faut convenir après cela que les lecteurs auxquels il s'adresse immédiatement ont bien le droit d'être un peu exigeants; puisque la science française a eu presque toujours pour représentants dans la philologie des hommes de goût, tels que Silvestre de Sacy, Abel Rémusat, Eugène Burnouf.

Il sera donné à quelques esprits attentifs et patients de mettre à profit le livre de M. Oppert, pour aller plus loin eux-mêmes dans l'étude scientifique de la grammaire sanscrite. Ils seront à même de se servir avec plus de fruit du grand travail grammatical de M. Th. Benfey, dont la lecture exige un vrai labeur, et auquel M. Oppert a fait avec discernement de notables emprunts. Ils se familiariseront avec les termes de la théorie indienne que ce dernier a quelquefois cités, et ils lui demanderont les premières notions appliquées de l'accentuation qui est encore au nombre des matières contentieuses de l'érudition indienne : jusque dans la transcription des mots, M. Oppert a tenu compte de l'accent, en marquant d'une virgule la syllabe qu'il affecte. Il est également fort utile aux personnes qui voudraient aborder un jour la lecture des grands monu-

ments de la littérature sanscrite, de s'initier dans le même rudiment aux particularités de la langue des Védas : pour n'en citer qu'une seule, on y rencontre le fréquent usage d'un mode subjonctif qui est tombé en désuétude dans la suite des temps. Dans la conjugaison, M. Oppert a insisté avec beaucoup de sens sur la distinction des thèmes verbaux qui, dans quelques temps et modes, dits temps spéciaux, ainsi que dans les participes présents, admettent certains signes entre la racine et la désinence ; il a désigné sous le nom de *forte* et qualifié d'ancienne la conjugaison des verbes qui ajoutent les terminaisons personnelles immédiatement à la racine ou au thème qui la remplace (ce sont les verbes des 2e, 3e, 5e, 7e, 8e et 9e classes); il a appelé moderne et *faible* la conjugaison des verbes qui relient les terminaisons par la voyelle *a* à la racine ou au thème qui en provient (ce sont les verbes des 1e, 4e, 6e et 10e classes). Cette distinction fondée sur l'histoire de la langue jette un grand jour sur la fixation des formes grammaticales en sanscrit et dans les anciens idiômes qui lui sont affiliés.

La *Grammaire abrégée de la langue sanscrite* par M. Léon Rodet, ancien élève de l'École polytechnique, si l'on en juge par sa première partie (1), formera un livre méthodique et complet dont la rédaction aura toute la lucidité que réclament les habitudes de la pensée chez les peuples de race latine. On en jugerait ainsi à l'avance, en lisant les pages déjà publiées sur l'alphabet et la lecture, sur les lois d'euphonie et sur les éléments qui entrent dans la constitution des mots. On aurait aussi à louer l'exposé des règles de la déclinaison qui comprend les substantifs, les adjectifs, les adjectifs pronominaux et les pronoms personnels. Nous avons peine à croire que la division des noms en quatre déclinaisons suivant l'analogie de la déclinaison grecque (noms féminins en *â, î, û;* noms masculins et neutres en *a;* noms masculins et neutres en *i* et *u;* enfin noms finissant par une consonne) l'emporte en clarté sur la division reçue des noms sanscrits en six classes, dont la dernière seule comprend des thèmes ayant pour finale une consonne. Mais nous signalons dans ce nouvel essai l'usage de mettre en regard sur deux pages le tableau complet d'une déclinaison particulière. Ajoutons que l'auteur a indiqué scrupuleusement la décomposition des noms dans tous les cas, en séparant le radical, le suffixe et la désinence, et qu'il a

(1) Paris, Challamel aîné, 1859. 75 pages in-8°.

recouru à la transcription pour rendre plus sensible chaque phénomène grammatical. Les mots sont partout imprimés en caractères sanscrits, qui ne sont pas ceux de l'Imprimerie impériale de Paris. Sans s'expliquer sur les relations qu'il aurait entamées avec ce grand établissement, M. Rodet nous apprend, dans son introduction, qu'il a dû se procurer à l'étranger les matrices d'un alphabet sanscrit et faire fondre sous ses yeux les caractères pour pouvoir les introduire sans trop de complication dans son texte. Si nous ne nous trompons, les types sont ceux qu'on a gravés il y a peu d'années, sous la direction de M. Auer, pour l'Imprimerie impériale de Vienne. La tentative est en tout cas fort méritoire; elle sera tout-à-fait heureuse pour la philologie indienne en France, si plusieurs imprimeurs de ce pays tiennent à honneur d'avoir le libre usage d'un corps de caractères sanscrits.

§ IV.

Quand on parle pour la première fois du Sanscrit dans cette Revue, il n'est peut-être pas inutile d'établir à quel titre l'étude de cette langue, qui a fait tant de progrès depuis trente ans, réclame l'attention de ceux qui désirent à la fois l'avancement de la philologie en général et le perfectionnement des cours d'humanités. Il importe qu'on se fasse de la chose des idées justes pour ne pas repousser légèrement le secours que l'instruction publique peut attendre de ce côté.

Le Sanscrit est une langue antique, riche, savante, philosophique et poétique à un haut degré, littéraire dans le sens le plus complet du mot : elle donne la clef d'une civilisation qui n'a plus laissé que l'ombre d'elle-même sur le sol de la péninsule indienne où elle s'est développée pendant des siècles. Ainsi s'est ouverte à la science européenne une voie nouvelle d'observations et de conquêtes, une mine abondante de faits appelés désormais en témoignage dans la discussion des plus grands problèmes de l'érudition historique. Mythologie, antiquités, ethnographie, histoire, géographie, philosophie, littérature et beaux-arts, ce sont là autant de parties des études indiennes, qui, dans les grands pays, occupent aujourd'hui une classe nombreuse de travailleurs, de savants d'élite. On ne traitera plus désormais des siècles de l'antiquité, sans tenir compte des données qui sont tirées incessamment des sources sanscrites sur l'état intellectuel et religieux, social et politique des peuples aryens dont la

civilisation s'est épanouie et a rayonné au cœur du continent asiatique.

Mais c'en est assez d'avoir indiqué ce champ ouvert de toutes parts au labeur des pionniers de la science. En dehors de l'histoire générale des lettres et des travaux de l'esprit humain, la connaissance du Sanscrit peut être considérée en rapport avec les progrès de la philologie. Si on la prend dans son application la plus large, elle vient en aide à toutes les recherches de grammaire et de linguistique entreprises de nos jours sur les familles de langues de toutes les régions du globe. Langue d'un fond très-riche et surtout d'un développement normal et toujours régulier, le Sanscrit est un merveilleux instrument qui s'approprie à l'exploration d'idiômes de toute nature; il fournit des procédés à la théorie grammaticale, et met la philologie en possession d'une méthode tout-à-fait sûre pour la décomposition des mots, pour l'analyse et la comparaison des racines. L'exemple de Guillaume de Humboldt a prouvé d'une manière éclatante la valeur de l'instrument; la synglosse ou la grammaire comparée, la linguistique, la philosophie du langage n'auraient pas été poussées aussi loin de notre temps, si l'on en avait ignoré l'emploi.

Mais le Sanscrit projette plus particulièrement sa lumière sur l'origine, sur l'histoire, sur les vicissitudes des langues congénères qui ont joui d'une haute culture littéraire. C'est à ce titre qu'il est un auxiliaire indispensable à l'étude approfondie des deux langues anciennes, étudiées dans les classes, à la connaissance scientifique de leurs éléments alphabétiques, de leurs racines et de leur grammaire.

Sans doute, l'interprétation des anciens auteurs, l'intelligence de leurs chefs-d'œuvre ne dépendent point strictement de l'analyse plus parfaite des radicaux du grec ou du latin, de l'explication plus exacte de leurs formes grammaticales. Notre admiration pour le génie des maîtres de l'art ne sera pas plus vive, parce que nous aurons disséqué jusqu'à la dernière lettre les vocables qui ont reçu la vie de la bouche de leur nation, et que leur intelligence a assemblés dans la plus belle harmonie. Mais la philologie classique ne peut être réduite aujourd'hui au seul rôle, au rôle passif de donner la clef de livres à jamais fameux qui ont formé pour une bonne part l'esthétique des peuples civilisés.

Dans toutes les sciences qui se renouvellent et s'accroissent, on remonte aux origines; la linguistique, qui a si souvent contribué

de notre temps aux progrès des sciences historiques, n'a pas dit son dernier mot sur le fond, sur l'organisme et sur les ressources des deux langues classiques; tous les jours leur grammaire et leur lexicographie s'enrichissent de nouvelles lumières. La tâche des humanistes n'est point achevée tant qu'ils n'ont pas mis en œuvre les notions qui leur sont acquises par suite des découvertes de l'ethnographie et de la linguistique. « Nos professeurs de tout ordre, — comme l'ont dit les auteurs de la *Méthode* nancéïenne, — doivent se persuader que les études grecques et latines ne peuvent être ni étendues, ni renouvelées, sans une connaissance, au moins élémentaire, de la langue et de la littérature de l'Inde. »

Ainsi que l'on tienne compte du mouvement général des hautes études ; que l'on prenne garde à la sanction que l'opinion des meilleures écoles a donnée aux résultats comme aux principes de la nouvelle philologie ! Libre à chaque travailleur de rester dans sa sphère, de poursuivre dans une route frayée l'accomplissement de devoirs utiles à ses semblables : mais il serait bien téméraire, par défiance ou par peur, en présence d'un terme inconnu ou qu'on ne veut pas connaître, de mettre obstacle à l'avancement rapide et assuré de l'étude des langues, qui se fait tous les jours à l'aide de la langue et de la grammaire sanscrites. L'indifférence, la pitié ou le dédain, ce ne peut être que l'attitude de l'ignorance obstinée à ne pas voir, ou de la demi-science trop satisfaite d'elle-même pour écouter. Les bons esprits qui ont suivi attentivement les progrès de la philologie moderne resteront convaincus qu'il importe d'y faire participer l'enseignement public. Ils prépareront eux-mêmes le terrain, et, à aucun instant, ils ne seront découragés par l'espèce d'opiniâtreté avec laquelle, à toutes les époques, on repousse tantôt l'application de méthodes meilleures, tantôt l'emploi de matériaux abondants et neufs. La France va suivre l'Allemagne ; la Belgique voudra certainement profiter à son tour des bons livres où l'on a mis en œuvre récemment les excellents travaux des savants de ces deux pays.

Louvain, novembre 1859.

Félix Nève.

NOUVELLES FABLES DE BABRIUS.

Si nous ne nous trompons, la *Revue* a annoncé la première aux amis de l'antiquité qu'une seconde collection des fables de Babrius,

d'une centaine environ, avait été respectée par le temps et qu'elle devait prochainement être publiée. Elle a paru dans les dernières semaines sous ce titre : *Babrii fabulæ æsopeæ. E codice manuscripto partem secundam nunc primum edidit Georgius Cornewall Lewis, A. M.* (Londres, chez Parker, un vol. in-8° de 72 pages, renfermant 95 fables). Malheureusement, de l'avis de nos correspondants, il y aurait *carbones pro thesauro*. On nous écrit que, non seulement la fable que la Revue a donnée comme spécimen et qui a fait l'objet d'une savante note de M. Cobet également insérée dans la Revue, mais que *toutes* les 95 fables, sans exception aucune, sont l'œuvre d'un faussaire; que dans ces pièces il n'y plus trace de la tradition vivante de la langue, que l'usage constant du bon langage est violé à tout moment, que les chevilles, les formes fausses, le mélange des dialectes reviennent sans cesse, sans parler de l'emploi des *dichrones* à la façon des versificateurs byzantins. Bien que le manuscrit (de la main de Minoïde Mynas) imite l'écriture des MSS du X[e] ou du XI[e] siècle, il est difficile à croire que le pastiche remonte à cette époque, d'autant plus que des fragments du vrai Babrius, cités par les anciens grammairiens ou lexicographes, y sont enchâssés : ce qui est chose sans exemple avant la Renaissance. Nous espérons insérer dans notre cahier prochain la solution de cette question embrouillée. Quoiqu'on ait évidemment à faire à un autre Simonide, il importe cependant qu'il soit jugé dans les formes.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Le Virgile de M. Otto Ribbeck. — L'Horace de M. Jules Janin. — Discussion sur un passage d'Horace. — Correction de M. Dübner sur la Lettre d'Auguste. — Le Platon de M. Cousin.

La librairie Teubner, à Leipzig, vient de faire paraître le premier volume d'un ouvrage important et impatiemment attendu. Il s'agit de l'édition critique de Virgile, par M. Otto Ribbeck, professeur à l'université de Berne. Le savoir de M. Ribbeck est assez connu par ses éditions des fragments des tragiques et des comiques latins. Le volume publié du Virgile, comprenant les Bucoliques et les Géorgiques, donne le texte adopté par l'éminent critique, avec une nouvelle disposition des vers lorsqu'il y a lieu, puis les *testimonia*, ou passages des auteurs latins qui ont cité Virgile, enfin les *variae lectiones* qu'offrent les meilleurs manuscrits, les *feuilles* du Vatican, de Saint-Gall, de Vérone, le codex de Médicis, le Palatin, le Romain, trois de Berne et plusieurs autres. Le volume est terminé par une table des passages qu'a imités Virgile et de ceux qu'on a imités de lui. Elle est due à M. Woldemar Ribbeck.

Les Bucoliques sont divisées en strophes. G. Hermann a prouvé, il y a quelques années, (De arte poesis Graecorum bucolicae, Lipsiae, 1848) que les idylles de Théocrite sont composées de strophes qui se correspondent. Il a reconnu une division semblable dans la huitième églogue de Virgile. M. Otto Ribbeck étend ce système à toutes les églogues d'après les principes qu'il a exposés dans les *Jahrbücher für Philologie,* année 1857, p. 65.

Dans les Géorgiques, M. Ribbeck semble maintenir, malgré les attaques dont elle a été l'objet, l'opinion émise par lui dans les *Lectiones Vergilianae* (Elberfeld, 1855). Virgile, dit-il dans cet ouvrage, a poli et repoli les Géorgiques même après la publication; quelques vers ont été développés, des vers nouveaux ont été mis en marge, comme essais d'une meilleure expression. Mais la mort empêcha le poète de les introduire dans le texte d'une manière convenable. Ses amis, chargés de la publication de ses œuvres, ont intercalé les vers là où ils les ont rencontrés. De là certains passages, dans lesquels M. Ribbeck trouve l'ordre rigoureux des idées interrompu, et qu'il place entre crochets. Quelque opinion que l'on admette sur ces points contestés, l'œuvre du célèbre critique fera époque dans la philologie latine; elle constitue définitivement les rapports de filiation entre les différents manuscrits, et offre le texte le plus authentique qu'il soit possible de donner sans recourir aux conjectures.

Il faut mentionner un ouvrage d'un tout autre genre, la traduction des œuvres d'Horace sortie de la plume de M. Jules Janin. On paraît croire en France que cette traduction, faite, dit-on, sans connaissance de cause, prêtera à rire aux savants, et quelques fragments cités font assez prévoir ce résultat. Sans doute il est peu probable que les savants aillent jamais demander des explications à M. Janin; mais peut-être son enthousiasme proverbial pour Horace, l'aura bien servi, et lui aura fourni, en plusieurs endroits, des tournures heureuses, des expressions neuves, qui rendent, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les beautés de son auteur de prédilection. Sous ce rapport, cette traduction mérite d'être examinée. Nous attendrons le volume pour nous prononcer.

Puisque nous parlons d'Horace, il a été publié, dans différentes revues françaises, plusieurs articles qui le concernent. Dans ces derniers mois, le *Journal général* et la *Revue de l'instruction publique* ont recommencé la vieille discussion sur les passages des Satires: *Quum flueret lutulentus erat quod tollere velles* (I, 4, 11) et *At dixi fluere hunc lutulentum saepe ferentem. Plura quidem tollenda relinquendis* (I, 10, 50). M. Theil, qui a provoqué le débat dans le *Journal général,* explique *tollere* par *enlever, retrancher,* comme l'ont fait Wolf, Orelli, et la plupart des philologues modernes. M. Quicherat a défendu, dans la *Revue,* le sens généralement admis par l'ancienne philologie, et rend *tollere* par *servare, recueillir.* Il est clair que si l'on prend les passages isolément, *tollere* peut avoir les deux sens et c'était allonger inutilement le débat que d'y faire intervenir, comme l'a fait M. Theil, la latinité, le dictionnaire et la grammaire. Pour le même motif on ne peut tirer d'argument concluant du passage de Quintilien (X, 1, 49), où le vers d'Horace est cité avec une légère variante: Ab Horatio dissentio, qui Lucilium *fluere lutulentum,* et *esse aliquid quod tollere possis* putat. Ce passage donne le vers isolé et ne l'explique en aucune manière. Le contexte seul pouvait décider la question, et l'on aurait singulièrement éclairci et abrégé la discussion si l'on s'en était tenu là. Il est vrai que sous ce rapport

il y avait peu de choses neuves à dire ; les deux passages avaient été débattus tant de fois que les savants adversaires ne pouvaient guère que répéter les preuves de leurs devanciers. M. Theil reproduit l'argumentation d'Orelli résumée de celle de Wolf, et ce qu'a dit M. Quicherat était connu par les notes de Heindorf dont M. L. Doederlein a donné récemment une nouvelle édition. L'argument principal de M. Theil est que dans la satire 4, à partir du vers 9, Horace ne fait que la critique de Lucilius, il n'y a donc pas de place pour un éloge. Dans la satire 10, dit-il, les mots *Age quaeso, tu nihil in magno doctus reprehendis Homero ?* prouvent que ce qui précède est une critique de Lucilius et une critique faite sans restriction. M. Quicherat dit à son tour que dans un torrent bourbeux il faut retrancher tout. « N'y aurait-il pas de la naïveté à dire qu'on pourrait bien « trouver à élaguer ce qui est très-mauvais ? » S'il nous est permis de dire à notre tour un mot dans cette discussion intéressante, nous dirons que M. Quicherat nous semble avoir défendu son opinion avec talent et habileté, mais que nous préferons cependant le sens de M. Theil. Si dans le vers *Quum flueret lutulentus erat quod tollere velles* Horace avait voulu ajouter l'éloge à la critique, n'aurait-il pas écrit un mot adversatif ou restrictif, puis n'aurait-il pas placé l'éloge avant ou après les critiques au lieu de les introduire au milieu? Dans la 10ᵉ satire Horace défendant son opinion sur Lucilius, après avoir dit: *Nempe incomposito dixi pede currere versus Lucili,* oppose à la critique un éloge par ces mots : *At idem, quod sale multo urbem defricuit charta laudatur eadem.* N'aurait-il pas fait ressortir de même l'éloge au v. 50 si la phrase *saepe ferentem plura quidem tollenda relinquendis* devait réellement être entendue dans un sens favorable ?

La *Correspondance littéraire* nous apporte une excellente correction de M. Dübner à la lettre d'Auguste à Horace, que Suétone nous a conservée. Voici cette lettre : « Pertulit ad me Dionysius libellum tuum, quem ego, ne accusem « brevitatem, quantuluscumque est, boni consulo. Vereri autem mihi videris, ne « maiores libelli tui sint quam ipse es. Sed si tibi statura deest, corpusculum « non deest. Itaque licebit in sextariolo scribas, cum circuitus voluminis tui sit « ὀγκωδέστατος, sicut est ventriculi tui. » « La dernière phrase, telle qu'on vient de la lire, dit M. Dübner, ne peut se traduire que de la manière suivante : Mais il te sera permis d'écrire dans un petit setier, puisque le tour (la circonférence) de ton volume est très-ample, ainsi que celui de ton ventre. » Impossible de rien comprendre à cela. Les volumes roulés autour de leur bâton étaient d'ordinaire quatre ou cinq fois plus longs ou plus hauts qu'un *sextarius,* mesure d'un demi-litre environ. Auguste dit donc à Horace : « Il est vrai, tu n'as pas de taille, mais en revanche ton embonpoint ne laisse rien à désirer. Donc, si tu veux absolument que tes livres te ressemblent, tu pourras écrire *dans un petit setier,* c'est-à-dire dans un *volumen* qui ne serait pas plus haut qu'un demi-litre : POURVU QUE ton volume ait le tour, l'épaisseur de ton ventre. » On l'aura déjà vu, il y a une faute dans le texte, faute extrêmement légère, mais qui suffit pour faire disparaître le sens : si l'on met seulement *dum* à la place de *cum,* tout va bien : *Itaque licebit in sextariolo scribas,* DUM *circuitus voluminis tui sit ὀγκωδέστατος, sicut est ventriculi tui.*

Nous ne ferons que mentionner, car l'espace nous manque, cinq articles de M. Rossignol, membre de l'Institut, insérés dans le *Journal général,* sur la tra-

duction française de Platon, publiée par M. Cousin. M. Rossignol établit longuement que la traduction de M. Cousin ne lui appartient pas; qu'elle a été faite d'après d'autres traductions latines, françaises ou allemandes; qu'elle s'éloigne non seulement de la lettre mais encore de l'esprit philosophique de l'original. Il termine par ces paroles : « A mon avis, un helléniste un peu habile et qui ne serait dépourvu ni de jugement ni de pénétration, pourrait, sans forfanterie comme sans pédantisme, mettre le traducteur des *Œuvres de Platon* au défi de citer dans tout son livre dix lignes de suite où il n'y ait à relever, soit un ou plusieurs contre-sens avérés, soit une ou plusieurs inexactitudes graves. » On a été étonné en France de voir attaquer M. Cousin; pour nous, nous aimons assez que l'on prenne enfin les ouvrages pour ce qu'ils valent, et qu'on les juge d'après leur mérite réel et non d'après la renommée de l'auteur. M. Theil a fait remarquer de même, il y a quelque temps, beaucoup d'inexactitudes dans la traduction de la République de Cicéron, par M. Villemain. Nous ne devons pas oublier de dire que M. Rossignol éclaircit dans ses articles un assez grand nombre de passages de Platon.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

EXERCICES OU VERSIONS ET THÈMES SUR LES PREMIERS ÉLÉMENTS DE LA LANGUE GRECQUE, *précédés d'un traité élémentaire d'accentuation, par* FR. DÜBNER. Paris 1860, librairie de L. Hachette et Cie. 143 pp. in-8°. (Prix fr. 1-50 c.)

Ce petit livre est le complément de la grammaire; le texte grec donne une série d'exemples des principales règles de la langue, le texte français présente sur ces règles des exercices gradués d'application. Les versions et les thèmes se composent de phrases courtes et faciles contenant toutes une vérité morale ou un fait historique; l'élève pourra en aborder la traduction dès qu'il possèdera la règle sur laquelle ils sont écrits, car le sens de tous les mots est donné en note et les noms historiques sont accompagnés d'une courte explication. Dans les cent et huit versions et dans les cent-douze thèmes consacrés à l'application des règles de la lexigraphie, aucun cas important des déclinaisons et des conjugaisons n'a été négligé. Vingt-cinq thèmes servent à appliquer les règles les plus générales de la syntaxe; l'auteur réserve peut-être les détails à un autre ouvrage. En tête du volume est placé un excellent petit traité d'accentuation, où les règles élémentaires sont présentées avec la plus grande lucidité. « Le maître ne demandera sans doute pas trop, dit M. Dübner dans la préface, en exigeant que chaque thème soit accentué conformément à ce petit nombre de règles. » Tous les professeurs seront de cet avis, quand ils auront examiné ce traité, et ils auront soin que l'élève l'étudie et l'applique dès le commencement de ses études. Ils en verront bientôt les fruits.

La manière méthodique dont les versions et les thèmes sont disposés, le procédé de l'auteur de passer graduellement du facile au difficile, du connu à l'inconnu rendent le livre des plus utiles pour l'enseignement et nul doute qu'il ne contribue efficacement aux progès des études grecques. Dans notre pays il

pourra remplacer très-avantageusement la Chrestomathie de Jacobs dans les classes inférieures; le grec est beaucoup plus conforme au pur langage attique seul enseigné dans ces classes, et le professeur y trouvera en outre les thèmes d'imitation prescrits par le programme, dont la dictée fait perdre souvent un temps précieux.

Dictionnaire français-grec rédigé sur un nouveau plan méthodique d'après les travaux lexicographiques les plus récents par E. Talbot, doct. ès-lettres, prof. de rhét. au Lycée imp. Louis-le-Grand. Paris, chez Jules Delalain, 1860. in-8° de XII et 572 pages.

Nos lecteurs ont déjà eu l'occasion d'apprécier le savoir grec de M. Talbot. Mais ce savoir pouvait être celui d'autrefois; rien n'empêchait de croire que le *Cicéron* de Plutarque annoté par lui, que nous avons examiné dans le cahier d'avril (p. 121), fût une œuvre de jeunesse que les récentes traductions des œuvres de Lucien et de Xénophon devaient faire oublier. Aujourd'hui un tel jugement n'est plus possible; on verra que l'helléniste est resté aussi immuable que la méthode qui l'a nourri.

En quoi consiste le « *nouveau plan méthodique* » sur lequel M. Talbot a rédigé son dictionnaire français-grec? Nous ne voyons que ceci de nouveau : 1. Les différentes acceptions de chaque mot sont numérotées. 2. Les verbes grecs sont indiqués, non par la première personne du présent, mais par l'*infinitif,* auquel on ajoute ladite première personne et celle du futur, ainsi : « κατατίθ-εσθαι, κατατίθ-εμαι, fut. καταθήσ-ομαι. » 3. Ce ne sont plus comme jusqu'ici, les prépositions que l'on sépare par un tiret, mais la *partie variable* du mot, p. ex. « δ-εῖν, δ-έω, fut δήσ-ω. » 4. Les génitifs imparisyllabiques et les futurs sont écrits en toutes lettres, ainsi : « ἀνομοιότ-ης, ἀνομοιότ-ητος (ἡ); ἀμφιςβητ-εῖν, ἀμφιςβητ-έω, ῶ, fut ἀμφιςβητήσ-ω » 5. Aux adjectifs, les comparatifs et les superlatifs sont ordinairement ajoutés en toutes lettres, mêmes les plus réguliers, p. ex. « ἀνδρεῖ-ος, α, ον (comp. ἀνδρει-ότερος, superl. ἀνδρει-ότατος). » Mais, pour le dire tout de suite, cette clarté excessive qui met sous les yeux de l'élève ce qui lui est devenu familier par les premiers éléments de la grammaire, a porté malheur au maître et dévoilé le peu de précision de ses connaissances. On lit au mot *Affamer :* « Etre affamé, πεινᾶν, πεινάω.. » *Affilier :* « Affilié, ée, part. passé et adj., κοινωνός,ή,όν. » Dans quel passage de Xénophon ou de Lucien M. Talbot a-t-il rencontré κοινωνή ? *Airain :* « Fait d'airain, χαλκόος, οῦς; χαλκόη, ῆ; χαλκόον, οῦν. » M. Talbot doit bondir quand ses élèves lui récitent χάλκεον ἔγχος ou αἰχμὴ χαλκείη comme étant d'Homère. « *Ami*, ie, adj., φίλος, η, ον (comp. φιλότερος, sup. φιλότατος). » *Apparent :* « δῆλος, ος, ον. » Voilà δήλη supprimé. *Apprendre :* « ἀκούειν, ἀκούω, fut. ἀκούσω. » 'Ακούσομαι se lit cependant au § 204 de Burnouf. « *Arrogant, ante*, adj., ὑπερήφανος, ος, ον (comp. ὑπερηφανότερος, sup. ὑπερηφανότατος). » *Autre*, adj., ἄλλος, η, ον. » *Sic! τὸ ἄλλον*. Rendons cependant justice au courage de M. Talbot qui, par ces répétitions, se prive absolument du bénéfice des *fautes d'impressions.* En voyant, par exemple, ῥιπάζω ou κραυκάζω tout le monde accuserait le typographe d'avoir défiguré les verbes ῥιπτάζω et κραυγάζω, mais il n'en est rien : voici ce qu'on trouve écrit page 46, col. 1, ligne 25 : « *agiter*, ῥιπάζειν, ῥιπάζω, fut. ῥιπάσω », et page 54,

col. 2, ligne 3 : « *Brailler,* κραυκάζειν, κραυκάζω, fut. κραυκάσω. » Avis aux lexicographes futurs.

La nomenclature et la traduction sont presque partout celles du dictionnaire français-grec de MM. Alexandre, Planche et Defauconpret, et nous dirions que M. Talbot l'a donné à son imprimeur, après avoir effacé ce qui n'était pas à sa convenance, si des fautes infiniment singulières ne faisaient pas croire à une copie au moins partielle. Ainsi, sous le mot *Avant,* la phrase : *On emploie l'*OPTATIF *quand le premier verbe est à un temps secondaire,* est reproduite, dans le nouveau dictionnaire, de la manière suivante : *On emploie le* SUBJONCTIF *quand le premier verbe est à un temps secondaire.* » Nous ne finirions pas si nous voulions indiquer toutes les notions louches que M. Talbot a introduites dans son dictionnaire pour avoir mal abrégé le travail de ses devanciers, p. ex. « Apparences, pl., *circonstances extérieures,* πρέπον, πρέποντος (τό). » C'est *toujours* ainsi (pour le dire entre parenthèse) qu'il indique les neutres ou les adverbes devenus substantifs *par l'article;* il omet l'important, l'article, p. ex. « Le bas, partie inférieure, κάτω, indécl. » Quand donc τὸ πρέπον a-t-il signifié « les *apparences*? » C'est que M. Talbot abrége ceci : « Sauver les apparences, φυλάσσω τὸ πρέπον. » Il fait ainsi des milliers de fois.

Laissons juger les lecteurs eux-mêmes Ce que nous mettons entre parenthèses est de MM. Alexandre, Planche et Defauconpret; la rédaction de M. Talbot est entre guillemets.

Aboyer contre quelqu'un (τινὸς καθυλακτῶ) « εἴς τινα ou τινὰ καθυλακτεῖν. » — *Acclimater* (ἀέρι ἐνεθίζω) « ἀέρι ἐθίζειν, ἐθίζω, fut. ἐθίσω. » — *S'accommoder,* s'arranger avec quelqu'un, (συναλλαγὰς ποιοῦμαι) « ἀπαλλαγὴν ποιεῖσθαι » — *S'adjoindre quelqu'un* (ἐμαυτῷ κοινωνὸν προςαιροῦμαί τινα) « ἑαυτῷ συνεργὸν ou κοινωνὸν προςδέχεσθαι. » — *Agenda* (ἡ δέλτος) « ὁ δέλτος. » — *Agrégation,* (προςαίρεσις) « προαίρεσις. » — *Ambiguïté* (ἀμφιλογία) « ἀμφιβολογία. » — *Annoncer,* donner la nouvelle (ἀγγέλλω ou ἀναγγέλλω) « προαγγέλλω. » — *Appliquer,* saisir l'analogie d'une chose avec une autre (τὶ πρός τι ἀναφέρω) « ἀναφέρειν, accus. avec le complément indirect à l'accus. avec παρά. » — *Argus,* gardien vigilant (ἄϋπνος φύλαξ) « πρόσκοπος. » — *Avances,* les premiers pas dans une réconciliation (faire les avances, ἐπὶ διαλλαγάς τινα προκαλοῦμαι) « διαλλαγαί, ῶν. » — *Aventurer,* verbe transitif (εἰς κίνδυνον καθίστημι) « κινδυνεύειν, κινδυνεύω, fut. κινδυνεύσω, avec l'accusatif. » — *S'aveugler sur,* (ἀμβλυώττω πρός τι) « ἀμβλυώττειν avec l'accusatif. » — *Blesser,* offenser (προςκρούω, *dat.*) « προςκρούω, *acc.* » — *Braver,* résister à (Braver la mort, τῷ θανάτῳ ἀπαντάω) « ἀπαντᾶν, ἀπαντάω, ῶ, *dat.* » Nous n'avons pas eu le temps de voir si M. Talbot a traduit Σωκράτης ἀπαντήσας τῷ Κρίτωνι par « *Socrate ayant bravé Criton.* »

Mais il n'a pas seulement abrégé, il a aussi enrichi le travail de ses devanciers. Voici quelques-unes de ses additions : *Aborder* « accourir, affluer, σπεύδω. » Je cherche en vain la phrase française où *aborder* puisse se rendre par σπεύδω. — *S'abriter contre,* « ἀμύνεσθαι avec l'acc. » Cela ne signifierait-il pas plutôt se *défendre* contre? — *S'annuiter,* « se laisser surprendre par la nuit, ἀπονυκτερεύειν. » — *Appréciable,* « τιμητέος, α, ον. » — *Aristocrate,* « ἀριστοκράτης, ου (ὁ). » — *Arranger,* « inventer, faire à plaisir, προςποιεῖν, προςποιέω, ῶ, fut. προςποιήσω, accus. » Forgé de l'adjectif verbal; jamais le verbe n'a eu un tel sens. — *Assortiment* « de marchandises, παράθεσις, εως (ἡ). » — *Avant-cour,*

« προπύλαιον, ου (τὸ). — *Bâton* « de maréchal, ὁ ῥάβδος. » — *Blette* « en parlant des poires, σαθρός, ά, όν » au lieu de σαπρός. Combien un grec n'aurait-il pas ri si on lui avait parlé d'un σαθρὸν ἄπιον? Exposons, puisqu'un professeur de grec, officier de l'instruction publique, l'ignore encore, la différence de ces deux adjectifs, par deux lignes de M. Cobet écrites depuis longtemps : « Quidquid natura *putrescere* potest, σαπρόν dicitur; quidquid non potest, sed longo usu detritum fatiscit rimis aut lacerum aut pertusum est, solet σαθρόν dici. » — Nous passons sous silence les mots qui reposent sur de fausses leçons ; il y en a abondance, deux sur une seule colonne, p. 17 : *Aieul* « προπάτωρ » au lieu de πατροπάτωρ; et *Aiguillette,* « cordon ferré, σφαιρωτήρ » au lieu de σφυρωτήρ, dérivé de σφυρόν, la cheville du pied.

En somme le dictionnaire fr.-grec de M. Talbot est un triste signe du temps; il constate une absence effrayante de toute étude réelle. Un homme qui aurait lu (je ne dis pas traduit) Lucien et Xénophon avec une application véritable, ne devrait-il pas savoir le grec beaucoup mieux que ne le sait l'auteur de ce dictionnaire?

ACTES OFFICIELS.

La démission offerte par le sieur *Vigneron*, maître de dessin en partage à l'école moyenne d'Anvers, et celle du sieur *Hayen,* surveillant à l'école moyenne de Huy, sont acceptées. — Démission de ses fonctions est donnée, pour motif de santé, au sieur *Warnots,* maître de musique à l'école moyenne de Saint-Trond, qui est admis à faire valoir ses droits à la pension.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Liége : maître de gymnastique, en remplacement du sieur Kholer, décédé, le sieur *Claessens,* ancien sous-officier des pontonniers;

A l'athénée royal d'Anvers : maître de dessin, le sieur *Spanoghe* (nomination définitive);

A l'école moyenne de Saint-Trond : maître de musique, en remplacement du sieur Warnots, prémentionné, le sieur *Dignef;*

A l'école moyenne de Neufchâteau : maître de gymnastique, le sieur *Leroy,* assistant;

A l'école moyenne de Stavelot : maître de dessin, en remplacement du sieur Wéry, qui a reçu une autre destination, le sieur *Lanoy,* second régent; — maître de gymnastique, en remplacement du sieur Leroy, appelé à d'autres fonctions, le sieur *Thumas,* assistant;

A l'école moyenne de Limbourg : second régent, le sieur *Lempereur*, prof. agr. de l'enseign. m. du degré inférieur.

— Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques des écoles primaires : le sieur *Bormans,* professeur au petit séminaire de Malines, pour la province du Brabant, en remplacement du sieur Tellier, démissionnaire ; — le sieur *Bruskin,* curé doyen à Florennes, pour le doyenné de Florennes, en remplacement du sieur Bastin, décédé ; — le sieur *Gillion,* curé à Wanfercée, pour le canton de Gosselies, en remplacement du sieur Dufour, démissionnaire ; — le sieur *Gondry,*

curé de la ville haute de Fontaine-l'Évêque, pour le canton de Fontaine-l'Évêque, en remplacement du sieur Moreau, démissionnaire.

— Par arrêté royal du 31 décembre. le sieur Gachard. directeur de la classe des lettres de l'Académie royale pour 1860. est nommé président de ladite Académie pour la même année.

— Par arrêté royal du 5 janvier, sont nommés membres du jury chargé de décerner le prix de littérature flamande, pour la deuxième période quinquennale : MM. de Decker, Snellaert, Bormans, l'abbé Carton, membres de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique ; MM. Vervier, homme de lettres, à Gand, Blommaert. homme de lettres, à Gand, Stallaert, professeur à l'athénée royal de Bruxelles.

NOUVELLES DIVERSES.

Académie royale de Belgique. Classe des sciences. M. le ministre de l'intérieur a fait savoir à la classe que la commission pour le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques a eu le regret de ne pouvoir accorder la récompense dont elle pouvait disposer. Son intention est que la somme de cinq mille francs reste à la disposition de l'Académie royale, pour former le prix d'un ou de plusieurs concours extraordinaires, dont elle déterminera le sujet, dans le cercle des sciences physiques et mathématiques.

La classe a pourvu au remplacement de quatre de ses associés : MM. Gergonne, Lejeune Dirichlet, De Humboldt, Robert Brown. La section des sciences physiques et mathématiques a élu : MM. Lamont, directeur de l'observatoire de Munich, Struve, directeur de l'observatoire de Pulkova ; la section des sciences naturelles, MM. Von Baer, à Saint-Pétersbourg, Sir Charles Lyell, à Londres. La classe a également pourvu au remplacement de deux de ses membres dans la section des sciences naturelles, par suite du décès de MM. Morren et Lejeune; ses suffrages se sont portés sur MM. de Walque, professeur à l'université de Liége, et Jules d'Udekem, professeur à l'université libre.

La classe avait mis au concours cinq questions; elle a reçu des réponses à deux de ces questions.

Les deux mémoires n'ont pas paru les résoudre suffisamment pour qu'on pût leur décerner un prix ; néanmoins, les recherches consciencieuses dont ils témoignent, ont déterminé la classe des sciences à inscrire les deux mêmes questions au programme du concours de l'année 1860. Nous donnerons ce programme dans le prochain numéro.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Cordonnier,* professeur de la classe préparatoire à l'athénée de Liége ; — M. *Mortier,* imprimeur de l'académie royale de médecine, à Bruxelles.

A l'étranger : M. Amédée *Renée,* publiciste français, directeur du Constitutionnel; — M. Guillaume *Grimm,* membre de l'académie des sciences de Berlin, un des premiers philologues de l'Allemagne ; — le Dr. *Sachse*, professeur de droit et bibliothécaire à l'université de Heidelberg; — M. Ernest *Apelt*, professeur de philosophie à l'université d'Iéna ; — M. Thomas Babington *Macaulay,* le célèbre historien anglais; — M. Washington *Irving*, écrivain américain très-connu.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 2. Février 1860.

DU RHYTHME DANS LA VERSIFICATION FRANÇAISE.

FORMULES NOUVELLES QUE LA POÉSIE FRANÇAISE POURRAIT ADOPTER.

Les auteurs qui ont écrit sur la versification, nous disent tous que la langue française connaît des vers de une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, dix et douze syllabes, et pour ces deux dernières mesures, ils exigent une césure placée à six syllabes en avant de la rime.

Ces auteurs ne se donnent pas la peine de dire pourquoi ils excluent les vers de neuf, de onze, de treize, de quatorze, de quinze syllabes ou davantage; ils ne rendent pas compte non plus de la raison pour laquelle le vers de dix syllabes ne peut pas être coupé en deux hémistiches égaux et l'alexandrin en trois tronçons de quatre syllabes; pour les vers de une à huit syllabes, ils n'exigent absolument aucune condition de rhythme.

Les poëtes, ne s'arrêtant pas, eux, à ces entraves préconçues, nous ont donné des exemples nombreux de transgression. Il nous incombe donc d'examiner si les limites tracées ne sont pas trop resserrées et s'il ne convient pas de les étendre; mais, en ce faisant, n'oublions pas que le mieux est l'ennemi du bien, en matière de versification surtout, et évitons de torturer la poésie en lui imposant la rude gêne de rhythmes ne concordant pas avec le génie de la langue; avançons avec défiance et ne proposons aucune formule, sans en trouver la sanction dans la raison d'être des formules généralement adoptées.

Procédons analytiquement.

Vers de une à cinq syllabes.

Nous ne nous appesantirons pas sur les petits vers de une à cinq syllabes. Ces vers, en vertu de deux principes, parfaitement établis, croyons-nous, l'accentuation finale de la rime et l'isolement

nécessaire de chaque accent pour éviter une collision, peuvent donner seulement les formes suivantes :

—		*Non !*
◡ —		Je *t'ai*me....
◡	◡ —	Je le *veux*...
—	◡ —	*Oui*, je *viens*...
◡ ◡		Fatali*té*...
◡ —	◡ —	Je *suis* à *toi*...
— ◡		*Roi* souve*rain*...
◡ ◡ ◡		Tu me le don*nas*...
◡ ◡ —		Je re*viens* à *moi*...
◡ — ◡	◡ —	Il *court* et s'en*fuit*...
— ◡ ◡		*Sort* impéné*tra*ble...
— ◡ —		*Mais*... qu'en*tends*-je au *loin*....

Les petits vers de une, deux, trois et quatre syllabes remplissent plutôt dans la poésie un rôle accessoire par leur combinaison avec de grands vers ; nous en reparlerons à ce point de vue.

Les petits vers de quatre et de cinq syllabes sont les seuls que l'on trouve employés isolément comme types de strophes suivies. Ces petits vers affectionnent principalement les deux formules rhythmiques que voici :

◡ — | ◡ —
— | ◡ ◡ —

et, en y ajoutant une syllabe, celles-ci :

◡ ◡ — | ◡ —
◡ — | ◡ ◡ —

Nous négligerons donc les autres formules de ces vers, et nous nous en tiendrons aux deux que nous venons d'indiquer.

Vers de quatre syllabes, 1re formule :

Voici | la nuit :
Le jour | s'enfuit,
La lu | ne luit
Parmi | les branches;
Le ciel | est noir.
Je viens | vous voir,
O fleurs | du soir,
Étoi | les blanches.

* VAN HASSELT (1).

(1) M. Van Hasselt, qui nous a permis de fouiller même dans son portefeuille, nous fournit un grand nombre de nos exemples rhythmiques ; l'autorisation de les reproduire nous est donnée, à condition de mentionner la réserve.

2me *formule.*

Doux | rossignol.
Luth | espagnol.... * VAN HASSELT.

De la première formule du vers de cinq syllabes

◡ ◡ — | ◡ —

avec laquelle est employée indifféremment sa subdivision

— ◡ | — | ◡ —

nous trouvons les exemples suivants :

Quand le flot | qui gronde
Dans la mer | profonde
Se desséchera (1),
Quand du ciel | sans borne,
Globe obscur | et morne,
Le soleil | fuira;

Quand les ra | ces mortes
Briseront | les portes
Du sépulcre | obscur,
Le ciel, plein | d'étoiles (2),
T'ouvrira | ses voiles,
Ses battants | d'azur. * MAD. BRAQUAVAL (3).

De la deuxième formule, moins usitée que la première

◡ — | ◡ ◡ —

nous pouvons donner ces strophes :

Les fleurs | sont écloses,
Les fleurs | du printemps.
Hélas! | mais les roses
Ne du | rent qu'un temps;
O ter | re des hommes,
Où rien | n'est certain,
Comme el | les, nous sommes
Des fleurs | d'un matin. * VAN HASSELT.

(1) Dans ce vers l'accent manquant à la troisième syllabe est suppléé jusqu'à un certain point par la longueur relative de la syllabe *sé*. Du reste, c'est le rhythme général d'une pièce de vers qui nous occupe; ce rhythme n'est pas effacé, si, pour un ou deux vers en passant, il est transgressé.

(2) Dans ce vers, le rhythme ◡ — | ◡ ◡ — en accentuant plutôt *ciel* que *plein,* s'efface devant le rhythme ◡ ◡ — | ◡ — qu'appelle le dessin général de la strophe.

(3) Vers de la cantate du Juif Errant, couronnée dans le concours de poésie rhythmique de 1859, institué d'après les conditions de l'arrêté royal du 7 février 1857 dont il a été parlé plus haut.

Faibles | se stérile,
Suppli | ce cruel,
Ma plainte | inutile
Fati | gue le ciel.

* WYTSMAN (1).

et les strophes inédites que voici :

Les fleurs | sont écloses,
Les champs | sont tout verts,
L'halei | ne des roses
S'épand | dans les airs.

O Dieu | de mystère,
Le monde | a sa loi;
L'encens | de la terre
S'élè | ve vers toi.

* VAN HASSELT.

Vers de six syllabes.

Nous en avons parlé suffisamment dans ce que nous avons dit du vers alexandrin au chapitre précédent.

Cependant nous ajouterons que, des sept formules indiquées, les suivantes seules nous paraissent devoir être recommandées comme types d'une strophe : la forme anapestique

◡ ◡ — | ◡ ◡ —

et les formes ïambiques

◡ — | ◡ ◡ ◡ —
◡ ◡ ◡ — | ◡ —
◡ — | ◡ — | ◡ —

Ces trois dernières étant homogènes entre elles, nous semblent pouvoir être employées concurremment.

De la première forme nous avons les exemples que voici :

Sois maudit | sur la terre,
D'où le sang | de ton frère
Jusqu'au ciel | rejaillit.
Sois maudit ! | sois maudit !

(1) Cantate de la mort d'Abel, couronnée en 1857 dans le concours de poésie rhythmique de ladite année.

Dans le désert aride (1),
Sans ombrage | et sans guide,
Être triste | et proscrit,
Sois maudit! | sois maudit!

Qu'une voix | vengeresse
Te rappel | le sans cesse
Le Dieu qui te punit (2).
Sois maudit! | sois maudit! * WYTSMAN.

Mais l'arrêt | implacable
Du destin | qui m'accable
(Sort fatal, | effroyable!)
Fait des siè | cles mes jours.
C'est en vain | que je prie;
Chaque bou | che me crie :
« Tu n'as plus | de patrie
Marche, mar | che toujours. »
* MAD. BRAQUAVAL.

Les formes ïambiques nous donnent les exemples suivants, d'abord de la forme pure laquelle marche un peu par saccades :

Le jour | finit, | silence!
Silence! | ô gais | pinsons.
Le vert | roseau | balance
Sur l'eau | ses doux | frissons.
La nuit | est là : | mystère!
Linots, | pinsons, | hautbois,
L'orches | tre doit | se taire,
L'orchestre | entier | des bois. * VAN HASSELT.

O doux | pays | des palmes
Où j'ai | reçu | le jour,
Rends-moi | tes plai | nes calmes
Où souffle | un vent d'amour.
* MAD. BRAQUAVAL.

ensuite de la forme binaire, où le retour des accents se retrouve toujours sur des syllabes paires, mais non sur toutes :

Pitié! | je t'en supplie,
Épargne | au moins | ma vie;
A ta fureur | impie
Ne t'abandon | ne pas.
La hai | ne qui t'anime
T'aveu | gle sur ton crime;
Ne vois-tu pas | l'abime
Qui s'ou | vre sous tes pas? * WYTSMAN.

(1) et (2) vers mal rhythmés, qui déparent le restant de la pièce.

M. Van Hasselt a employé encore deux autres formules pour le vers de six syllabes. D'abord celle-ci, dont nous reparlerons à propos du mélange des vers de différente mesure :

— | ◡ ◡ — | ◡ —

Pau | vre captif | du sort,
Pleure | et gémis ; | la mort...

Ensuite cette autre formule où, à l'aide d'une césure plus fortement marquée, il y a affectation d'accentuer la troisième syllabe:

◡ — || — ◡ ◡ —

É*toi*le, || *as*tre charmant,
Tu *luis,* || *per*le dorée,
Tu *luis,* || *beau* diamant,
Par*mi* || *l'om*bre azurée.

Mais ces vers écrits à dessein pour produire le rhythme indiqué, nous semblent plus harmonieux, scandés tout simplement par ◡ — | ◡ ◡ ◡ —, en affectant au contraire d'effacer l'accent de la troisième syllabe. La nécessité d'éviter les collisions est, pour nous, impérieuse : bien qu'une collision de deux syllabes accentuées puisse être prise elle-même comme élément de rhythme, en symétrisant l'irrégularité, nous continuerons à laisser de côté toute formule où deux accents seraient en contact direct.

Vers de sept syllabes.

Le vers de sept syllabes est susceptible des formes suivantes, toujours en vertu du principe de l'isolement des accents entre eux [1] :

(1) On pourrait à la vérité trouver un plus grand nombre de formules, en donnant au vers de sept une césure-pause, et non plus seulement des accents internes. De cette façon, on pourrait avoir des formes comme celle-ci :

◡ ◡ — || — ◡ ◡ —
◡ — || — ◡ ◡ ◡ —
etc.

Mais ces formes possibles nous semblent trop exceptionnelles pour en parler spécialement. Nous ne traiterons, comme nous l'avons dit, que des formules où les accents sont isolés.

1	∪	∪	—	∪	—		
2	∪	—	∪	∪	—		
3	—	∪	∪	∪	—		
4	—	∪	—	∪	—	∪	—
5	∪	∪	∪	∪	—		
6	∪	∪	∪	—	∪		
7	∪	—	∪	—	∪		
8	—	∪	∪	—	∪		
9	∪	∪	—	∪	∪		
10	—	∪	—	∪	∪		
11	∪	—	∪	∪	∪		
12	—	∪	∪	∪	∪		

De ces formes, nous pouvons avancer hardiment que la cinquième, la onzième et la douzième se rencontreront rarement à cause de la distance entre leurs deux accents; — que la quatrième sera, comme type d'une strophe, d'un usage très-restreint, à moins d'être employée exprès dans un but imitatif, à cause des saccades peu agréables de la forme iambique; — que la troisième et la dixième ne se feront pardonner la non-homogénéité des trois tronçons dont elles sont constituées, qu'à l'aide d'une pause fortement marquée sur la première syllabe, pause permettant de considérer le vers comme n'ayant en réalité que six syllabes; — enfin, que la première et la deuxième, à cause de leur accent à la cinquième syllabe trop rapprochée de la rime trouveront grâce, mais à raison seulement de leur constitution identique en deux ïambes et un anapeste, qui se retrouvant dans plusieurs vers à la suite l'un de l'autre corrigeront par leur succession symétrique, ce que chacun des vers pris isolément présente de choquant, et transformeront ce choquant même en élément de rhythme.

Ces données, que nous hasardons à priori sont tellement exactes, que nous ne trouvons pas d'exemples de strophes suivies, écrites d'après l'une des formules non adoptées par nous; et les rares échantillons que nous trouvons du vers rhythmique de sept syllabes, se ramènent toujours à un type dont leur formule est une subdivision; ainsi M. Van Hasselt qui nous fournira la plupart de nos exemples, écrit bien les vers suivants, spécimen de la première formule :

Margue*ri* | tes, *lis*, | et *ro*ses,
Qui vous *don*ne, | ô *dou* | ces fleurs,
Aux bai*sers* | de l'*aube* | é*clo*ses....

mais ces vers font partie d'une pièce écrite toute entière sur le type de la formule neuvième avec un accent à la troisième syllabe et un autre à la rime.

Faisant comme le poëte, nous n'attachons point d'importance à ces accents secondaires et nous résumons toutes les formules acceptables du vers de sept syllabes en trois formules très-précices que nous prendrons comme types.

Ce sont la sixième :

◡ ◡ ◡ — | ◡ ◡ —

à laquelle se ramènent les subdivisions suivantes ayant aussi l'accent à la quatrième syllabe :

7 ◡ — ◡ — | ◡ ◡ —
8 — ◡ ◡ — | ◡ ◡ —

La neuvième :

◡ ◡ — | ◡ ◡ ◡ —

avec laquelle concordent les subdivisions accentuées également à la troisième syllabe :

4 — ◡ — | ◡ — ◡ —
10 — ◡ — | ◡ ◡ ◡ —

Enfin c'est la formule ayant deux accents internes à la deuxième ou à la troisième syllabe, et à la cinquième, formule dont les exemples sont plus rares :

1 ◡ ◡ — | ◡ — | ◡ —
2 ◡ — | ◡ ◡ — | ◡ —

Voilà les seules formes que nous admettions, et voilà aussi les seules que nous retrouvions dans les poëtes rhythmiques.

Exemples du type ayant un accent à la quatrième syllabe, et dont nous négligeons d'indiquer les subdivisions :

Je sais, bien loin | de nos villes,
Je sais, au fond | des forêts,
De frais et cal | mes asiles,
Refuges verts | et discrets.
L'aurore y sè | me des perles
Aux fleurs de tous | les buissons (1),
Et grâce à vous, | ô doux merles,
Tout l'air est plein | de chansons. * Van Hasselt.

(1) Ce vers présente un accent peut-être insuffisant à la césure principale; mais ce défaut, si c'en est un, est bien compensé par un élément rhythmique de plus que le poëte a introduit dans cette strophe en accentuant la seconde syllabe de chaque vers, outre la quatrième et la septième ◡ — | ◡ — | ◡ ◡ —.

Exemples de la formule-type ayant l'accent à la troisième syllabe :

9 ◡ ◡ — | ◡ ◡ ◡ —

De celle-là, les exemples sont nombreux, c'est la plus rhythmique de toutes, d'abord parce qu'elle n'exige que deux accents comme la précédente, mais en outre, parce qu'elle a sur celle-ci l'avantage d'allonger le tronçon terminé par la rime, et d'y attirer ainsi un effort de prononciation mieux préparé.

M. Van Hasselt affectionne cette forme :

Savons-nous | combien d'étoiles
Étincel | lent dans les cieux,
Fleurs des nuits | que dans ses voiles
Berce l'air | silencieux?
Les étoi | les argentées,
Dieu lui seul | les a comptées........

Notre Da | me de la mer,
Sois la bri | se de ma voile
Qui m'emporte | au flot amer,
Sois au ciel | ma blanche étoile,
Notre Da | me de la mer....

Pour guider | nos voiles grises,
Vous avez, | nochers, les brises (1)
Qui vous prê | tent leurs secours;
Si les ai | gles ont des ailes,
Nous avons, | soldats fidèles,
La musi | que des tambours.....

Oh! regar | de bien ma belle,
Et dis-moi | qui rêve d'elle.....
Peupliers | du rocher noir!
Si tu sais | deux cœurs au monde
Plus aimants, | ô lune blonde!
Peupliers | du rocher noir,
Murmurez | le chant du soir.....

Si ma belle | est endormie,
Porte-lui | bien doucement,
Ma guita | re, mon amie,
Les soupirs | de son amant.

(1) Il est toujours entendu que lorsqu'une forme rhythmique domine dans une strophe, on néglige les subdivisions de cette forme; ainsi pour ce vers, nous continuons à prendre la forme ◡ ◡ — | ◡ ◡ ◡ — au lieu de sa subdivision ◡ ◡ — | ◡ — | ◡ —.

Sois si douce | et si touchante
Qu'elle écou | te dans la nuit,
Si la lu | ne pleure et chante,
Ou si c'est | ton chant qui luit (1)
Votre nom, | Seigneur, est grand :
Il rayon | ne sur les cimes,
L'océan | va murmurant
Ce nom saint | dans les abimes.
Les étoi | les à nos yeux
Le font lui | re dans les cieux. * VAN HASSELT.

Qui vous donne, | ô douces fleurs
Aux baisers | de l'aube écloses,
Qui vous don | ne vos couleurs,
Margueri | tes, lis et roses?
Qui vous la | ce, le matin,
Vos corsa | ges de satin;
Et vos ro | bes nuancées
Quelle main | les a tissées? ID.

En voici d'autres exemples :

Si le ciel | clément peut-être
Se laissait | un jour fléchir,
Sous le toit | qui m'a vu naître
Je voudrais | aller mourir. * MAD. BRAQUAVAL.

Des enfers | démons sans nombre,
Sur mon front | farouche et sombre,
Je sentis | passer votre ombre;
Votre voix | je l'entendis.
Voix des ai | gles dans leur aire,
Qui criait : | salut mon frère!
Sur ta fa | ce funéraire
Luit le si | gne des maudits. ID.

Ém. Deschamps a employé la même forme dans la barcarolle si bien rhythmée en musique par Niedermeyer dans l'opéra de *Stradella :*

Voyageur, | à qui Venise
Se dévoile | après le jour,
Si ton âme | ailleurs est prise,
Que je plains | ton autre amour!
De retour | vers ta charmante,
Dans Grenade | ou Bassora,
Le souci | qui te tourmente
A ses pieds | te poursuivra;
Car Venise ! est une amante
Que jamais | on n'oubliera.

(1) Dans le dernier volume de M. Van Hasselt, ces vers ont des variantes.

Des princes | ses d'Italie,
C'est Veni | se le matin
Qui s'endort | la plus jolie
Dans les fleurs | et le satin
Et le soir | c'est la plus folle
Sous le mas | que de velours,
La plus tendre | en sa gondole
Et la plus noble toujours (1);
La musique | est sa parole
Et ses rê | ves les amours.

Enfin exemples de la forme qui place deux accents l'un à la deuxième syllabe, l'autre à la cinquième :

◡ — | ◡ ◡ — | ◡ —
Qui sait | où fleurit | la rose
Où s'ou | vre la dou | ce fleur
Qui char | me l'esprit | morose
Et don | ne la paix | au cœur. * VAN HASSELT.

Nous ne trouvons pas d'exemples suivis de la forme ◡ ◡ — | ◡ — | ◡ —.

H. BOSCAVEN.

(*La suite prochainement*).

ÉTUDES SUR VIRGILE.

LE BOUCLIER D'ÉNÉE COMPARÉ AU BOUCLIER D'ACHILLE.

« Le temps, a dit Lessing, est le domaine de la poésie, et l'espace le domaine de la peinture. » La poésie en effet excelle à dérouler devant nous une série d'événements qui se suivent dans l'ordre des temps, et la peinture à exposer à nos regards, suivant l'ordre des lieux, un ensemble de personnages ou d'objets matériels rapprochés dans l'espace. De là la force et la faiblesse relatives de ces deux arts. Le peintre peut nous faire saisir d'un seul coup d'œil une foule d'êtres juxtaposés, mais il est limité à un instant, à un point du temps, à un moment donné d'une action, sans pouvoir exprimer ce qui a lieu avant ou après; le poète, de son côté, développera fort bien

(1) Seul vers rhythmé d'une manière différente, et que Pacini, le collaborateur d'Émile Deschamps dans le libretto de *Stradella*, aura laissé subsister parce qu'en cet endroit la musique cesse pour un instant d'exiger le rhythme régulier ◡ ◡ — | ◡ ◡ ◡ —, et comporte le rhythme ◡ ◡ ◡ — | ◡ ◡ —.

une suite de faits, les phases successives d'une action, mais sans pouvoir mettre à la fois sous les yeux divers objets réunis; il ne saurait les présenter que les uns après les autres. Le propre de la peinture est donc le simultané, le propre de la poésie, le successif, ou, comme Lessing les appelle, le coexistant et le consécutif. En d'autres termes, le fait de la poésie c'est la narration, tandis que la peinture est une description, ou plutôt elle est la description par excellence, la seule véritable description. Il est évident, d'après cela, que les mêmes sujets ne leur conviennent pas au même degré, que tel sujet très-favorable pour un peintre ne vaut rien pour un poète et réciproquement. Aussi quand ces arts sortent de leurs limites et empiètent sur le domaine voisin, ils ne manquent pas de se fourvoyer, parce qu'ils s'écartent de leur nature. Pour parler seulement de la poésie, quand la poésie cherche à faire embrasser à la fois les diverses parties d'un ensemble, quand elle décrit, elle devient obscure ou ennuyeuse. Cette prétention de décrire érigée en système a produit chez les modernes le genre descriptif, qu'on admire toujours beaucoup sur parole mais qu'on ne lit pas, système faux, tentative malheureuse, lutte inégale que la poésie a essayé de soutenir avec la peinture, et dans laquelle elle devait nécessairement succomber. En effet quelques coups de pinceau donnent d'un paysage, par exemple, une idée infiniment plus juste que plusieurs longues pages de description.

Virgile a fort bien compris le rôle assigné à la poésie, lorsque, dans la prise de Troie, au lieu de vouloir offrir simultanément les scènes diverses qui se passaient à la fois, il les a montrées sagement au lecteur les unes après les autres, à la suite d'Énée. Cependant il n'a pas toujours été aussi heureux, et malgré l'admiration qu'excite son rare talent, on doit bien en convenir, il s'est éloigné parfois de l'art véritable, il est resté en dessous de ce qu'on avait droit d'attendre de lui. L'Énéide offre à ce sujet un exemple frappant, et nous nous y arrêterons d'autant plus volontiers qu'il fera mieux saisir le point de méthode dont il a été question dans le numéro précédent. Il s'agit du passage où Virgile décrit le bouclier d'Énée. Ici la faiblesse de sa méthode se montre clairement aussitôt qu'on la compare à la méthode suivie par Homère dans un morceau identique, la description du bouclier d'Achille. Lessing a déjà établi le parallèle dans son Laocoon; on nous saura gré de lui faire des emprunts, car en vérité il serait difficile de mieux dire.

Homère et Virgile font tous les deux fabriquer par Vulcain, pour leur héros, un bouclier couvert d'ornements, et tous les deux entreprennent d'en donner une idée aussi nette et aussi complète que possible. Un tel sujet ne serait qu'un jeu pour le peintre, mais par là même il est difficile pour le poète, parce qu'il sort de ses attributions. Mais le génie d'Homère ne sera pas embarrassé. Inspiré par cette merveilleuse spontanéité qui est bien au-dessus de l'art, le poète se garde d'engager une lutte avec la peinture sur un terrain qui n'est pas le sien; mais à une description, opposée à la nature de la poésie, il substitue une narration, c'est-à-dire qu'au lieu de montrer au lecteur un bouclier tout achevé, il le conduit chez Vulcain, pour le voir faire depuis le commencement jusqu'à la fin. « Homère, dit Lessing, ne peint pas le bouclier comme fini, terminé, mais comme se faisant. Ici encore il s'est servi de son art si vanté, pour changer, dans sa matière, le coexistant en consécutif, et faire ainsi de l'ennuyeuse peinture d'un corps, la vivante représentation d'une action. Nous voyons, non pas le bouclier, mais comment le maître divin le fait. Il marche, marteau et tenailles en main, devant son enclume, et quand de la matière grossière il a forgé le disque, les figures dont il veut l'orner, jaillissent sous nos yeux, les unes après les autres, sous ses coups plus délicats, à la surface du bronze. Nous ne le perdons plus de vue que tout ne soit terminé. Maintenant le bouclier est fait, et nous l'admirons, mais avec l'admiration bien sentie d'un témoin qui l'a vu faire. » Voilà pourquoi le récit d'Homère offre tant d'intérêt; c'est qu'on suit le travail avec plaisir et sans la moindre fatigue. On s'arrête un instant avec le dieu, après chaque tableau, pour le considérer avec lui d'un œil satisfait, puis on recommence avec lui un autre tableau, quand revient la formule : *Alors le dieu représenta*... Et, bien que le poète n'ait pas cherché à présenter l'ensemble à l'imagination, cependant l'esprit le saisit sans effort, tant il y a de précision dans les détails, de fermeté, de décision dans la manière dont les cadres sont déterminés! tant aussi il y a de régularité dans l'ordre suivi! Les sujets, comme on sait, sont au nombre de dix : d'abord les éléments; ensuite une ville en paix et une ville en guerre; puis six scènes tirées de la vie des champs; enfin l'Océan. Or un travail au marteau et à l'enclume a dû nécessairement commencer par le centre; là est donc le premier sujet occupant un espace circulaire; puis dans une zône contiguë le dieu a placé les deux villes, lesquelles, d'après l'étendue même de l'ex-

position poétique, doivent la remplir toute entière; il a formé alors la zône suivante par les six scènes champêtres, qui sont moins longues, et il a terminé, comme il devait le faire, par le bord, en traçant aux extrémités la grande force du fleuve Océan (1).

La méthode de Virgile est toute différente; son premier tort est de séparer son bouclier en deux, de le faire faire d'abord et de le décrire plus tard. La confection est vague et insaisissable; tous les Cyclopes agissent à la fois, et dans la division du travail, au milieu de toute cette agitation, qui n'est pas exempte d'emphase, le bouclier échappe aux regards. Dans Homère au contraire, Vulcain travaille seul, et chacun des ses mouvements pour former le disque est saisi par le lecteur, parce qu'il est indiqué nettement. Quant à la description des ornements dans Virgile, elle offre des défauts analogues. Mais laissons parler Lessing. « Rien, dit-il, ne saurait détruire le mauvais effet produit par cette déviation de la route homérique. Le lecteur d'un goût fin me donnera raison. Les préparatifs que Vulcain fait pour son travail, sont à peu près les mêmes dans les deux poètes; mais tandis que dans Homère nous sommes admis à voir, non seulement les préparatifs au travail, mais le travail même, Virgile après nous avoir montré en gros seulement le dieu occupé avec ses Cyclopes (Aen. VIII, 447-53), laisse tout à coup tomber le rideau, et nous place sur une tout autre scène; de là nous transporte ensuite dans la vallée où Vénus arrive auprès d'Énée avec les armes faites dans l'intervalle. Elle les appuie contre le tronc d'un chêne, et quand le héros les a assez regardées, admirées, maniées, essayées, alors vient la description des sujets peints sur le bouclier. Mais à cause de l'éternel : *Ici il y a... là il y a... tout près de là se trouve... non loin de là on voit...*, elle devient si froide et si ennuyeuse, que tout l'or-

(1) Il ne faut pas croire cependant que le bouclier d'Achille ne soulève aucune objection. On a beaucoup écrit, au contraire, et beaucoup discuté, mais sur des points étrangers à la question qui nous occupe. La principale difficulté est celle qui est tirée des actes successifs attribués aux mêmes personnages, actes qui semblent indiquer des tableaux séparés, et multiplier outre mesure le nombre des sujets traités, puisque dans un même tableau on ne saurait représenter un personnage dans plusieurs attitudes différentes. A ce sujet Lessing fait judicieusement remarquer que tout ce que dit Homère ne se trouve pas sur le bouclier *actuellement*, mais *virtuellement*. Le bouclier n'offre qu'un seul point du récit, l'artiste ne peut que cela; cependant l'ensemble et l'attitude des personnages font comprendre assez bien ce qui a précédé, et ce qui suivra. Mais Homère représente en poète, il développe ce qu'on voit et ce qu'on devine, de façon à produire le même effet par la poésie que l'artiste par les figures.

nement poétique qu'un Virgile pouvait lui donner, était nécessaire pour nous empêcher de la trouver insupportable. » On le voit, Virgile est ici en pleine *description,* puisqu'au lieu des formules qui se rapportent au temps, au lieu des formules narratives, *alors, ensuite,* il emploie celles de l'espace, celles qui caractérisent la description, *ici, là, tout à côté, vis-à-vis*. Par là on se trouve placé en face d'une situation impossible, on est entraîné sans savoir où, sans pouvoir deviner par où commence la description, sans avoir la moindre idée de l'ensemble. On se contente alors de l'ordre historique, qui ne dit rien aux yeux. Ajoutons que les sujets sont déterminés moins nettement dans Virgile que dans Homère, et que plusieurs manquent de précision, par exemple le Tartare et l'Élysée.

Comment Virgile a-t-il pu se jeter dans cette voie ? A-t-il cru que la nature de ses sujets ne lui permettait pas de les faire exécuter sous nos yeux ? que des prophéties ne pouvaient être exprimées par le dieu aussi clairement devant nous, parce que les noms propres ne s'accordent pas avec le langage obscur des prophéties ? Mais rien n'était plus facile que de supprimer les noms propres et d'y suppléer par des détails bien caractéristiques. Peut-être Virgile n'a-t-il pas senti toute la délicatesse de son modèle ; peut-être aussi, par une illusion assez fréquente chez les poètes imitateurs, a-t-il cru pouvoir faire aussi bien tout en faisant autrement, et a-t-il voulu se montrer original dans son imitation même. Mais l'imitation porte malheur, et si dans cet épisode on compare Virgile à Homère et à Lucrèce, ce n'est pas à lui que restera l'avantage.

Et ce n'est pas seulement pour la méthode que Virgile est inférieur à Homère; l'infériorité se montre encore sous d'autres rapports. Ce qui, chez Homère, fait partie du sujet, devient chez Virgile, un hors-d'œuvre. Car « ce n'est pas Énée, dit encore Lessing, qui fait cette description, puisqu'il admire les figures sans les comprendre; ni Vénus non plus, bien que, sur l'avenir de ses chers rejetons, elle dût sans doute en savoir autant que son complaisant époux ; mais elle sort de la propre bouche du poète, et ainsi l'action s'arrête manifestement pendant cette description. Aucun de ses personnages n'y prend part. Et puis qu'importe pour la suite de l'ouvrage que tel sujet plutôt que tel autre soit représenté sur le bouclier? Ce qui se montre au travers de tout cela, c'est le courtisan bel-esprit, surchargeant sa matière de toutes sortes d'allusions flatteuses, mais non le vrai génie, qui s'appuie sur la force intime de son œuvre, et dédaigne,

pour intéresser, tous les moyens extérieurs. Le bouclier d'Énée est conséquemment un véritable hors-d'œuvre, destiné uniquement à flatter l'orgueil national des Romains, un ruisseau étranger que le poète détourne dans son fleuve, pour lui donner un peu plus de mouvement. Le bouclier d'Achille au contraire est un produit de la fertilité du sol; car il fallait un bouclier, et puisque ce qui est nécessaire ne sort jamais sans grâce des mains de la divinité, le bouclier devait avoir des ornements. Mais l'art était de traiter ces ornements comme simples ornements, de les introduire dans le fond, pour nous les montrer seulement à l'occasion du fond, et cela ne pouvait se faire qu'à la manière d'Homère. Homère fait produire artistement des ornements par Vulcain, parce qu'il doit faire un bouclier, et pour qu'il en fasse un qui soit digne de lui. Virgile au contraire paraît lui faire faire le bouclier à cause des ornements, puisqu'il considère les ornements comme assez importants pour les décrire à part, quand le bouclier est achevé depuis longtemps. » De plus on ne peut s'empêcher de remarquer que le bouclier est amené avec beaucoup moins de vraisemblance et de naturel dans Virgile que dans Homère. Pourquoi Virgile fait-il fabriquer des armes à Énée? Parce que la tendresse de Vénus alarmée d'une guerre redoutable veut, au moyen d'armes divines, protéger son fils contre les dangers. Mais ces dangers ne sont pas très-évidents pour le lecteur, et la prudence, la sagesse d'Énée est toujours là pour le retenir (1). Dans Homère au contraire, Achille est en proie au plus violent désespoir; en apprenant la mort de Patrocle il veut s'élancer à l'instant sur les Troyens, tuer Hector, et mourir ensuite. Thétis épouvantée avec raison des conséquences probables d'une telle fureur obtient, non sans peine, qu'il remette sa vengeance au lendemain; car il a perdu ses armes, ses grandes armes, si merveilleuses, si belles, don sans prix que les dieux firent à Pélée le jour de ses noces ! Il n'en a pas d'autres et il doit lutter avec Hector, qui possède des armes divines. Ces armes sont donc

(1) Virgile met dans la bouche d'Énée, quand il voit arriver les armes divines, des bravades qui ne prouvent guère son courage et qui sont fort déplacées (Aen. VIII, 537) :

Heu quantae miseris caedes Laurentibus instant!
Quas poenas mihi, Turne, dabis!....
Poscant acies, et foedera rumpant!

Achille aussi profère des menaces, et des menaces autrement senties; mais c'est avant de savoir qu'il aura des armes divines, avant même que sa mère en ait parlé (Il. XVIII, 120-126).

nécèssaires, indispensables. Et avec quel art Homère a su les placer pendant la nuit, à un moment où la guerre s'arrête forcément, comme pour reposer le lecteur entre les deux mêlées les plus furieuses de toute l'Iliade ! L'arrivée de Thétis au palais de Vulcain, où elle est reçue par la belle Charis, l'entretien qui s'engage, ont un charme qui laisse à une grande distance les artifices et les séductions de Vénus. Les ornements eux-mêmes reposent délicieusement l'esprit et servent à l'effet. Ce sont des ornements, il est vrai, mais quels beaux ornements ! et comme tout cela est gracieux ! C'est un cortége d'hyménée, puis des travaux champêtres, le labourage, la moisson, la vendange, plus loin des chœurs de danse; on lit la joie sur toutes les figures, tout est présenté sous le plus riant aspect, et les travaux s'animent au son des instruments; tout respire l'heureuse simplicité des premiers âges. En outre le bouclier présente un sujet général, complet : c'est un abrégé de la vie des hommes, un petit monde embrassant tout le monde du temps. Le sens est clair pour tous et intelligible au premier coup d'œil. Quant au bouclier de Virgile, c'est une énigme pour celui qui le porte et pour ceux qui le regardent; des batailles au milieu d'autres batailles, des allusions qui fatiguent l'esprit au lieu de le distraire, des scènes sans liaison, qui n'offrent rien de complet, ni surtout rien d'actuel.

Enfin Homère idéalise Vulcain, Virgile le rabaisse. Chez Homère, l'illustre boiteux, le dieu difforme, prodigue à Thétis les marques d'une touchante reconnaissance. Ses défauts physiques disparaissent sous ses beaux sentiments (1), et sont d'ailleurs relevés par les chefs-d'œuvre de son industrie. Il travaille seul, ce qui est plus digne d'un dieu, car il peut se passer de secours, et la matière obéit à sa puissance. Il travaille sans le moindre effort, et les merveilles naissent aussitôt d'elles-mêmes sous sa main divine. Le Vulcain de Virgile n'a pas de défauts corporels, le contraste avec Vénus eût été trop choquant; c'est le maître du feu, l'*Ignipotens;* il a même, dans

(1) Non seulement Virgile rabaisse son Vulcain à lui, il rabaisse même celui d'Homère. Vénus dit à son époux (Aen. VIII, 383) :

Te filia Nerei,
Te potuit lacrimis Tithonia flectere coniunx.

Or dans Homère Vulcain n'a pas besoin, pour agir, d'être attendri par les larmes. A peine a-t-il vu Thétis qu'il va au-devant de ses désirs avec le plus grand empressement. Thétis pleure, il est vrai, elle supplie; mais ceci n'altère en rien le noble caractère de Vulcain, qui était tout décidé avant que la déesse eût fait le récit de ses infortunes.

sa langueur du moins, quelques traits du Mars de Lucrèce; au fond, c'est un dieu grossier et voluptueux, sans dignité, hésitant d'abord, puis entraîné par quelques caresses à faire des armes pour le fils de Vénus et d'Anchise, et connaissant, par une science de circonstance, l'avenir glorieux d'une race à laquelle on comprend peu qu'il s'intéresse. On comprend mieux Junon poursuivant Hercule. L'habileté de Vulcain ne se montre nulle part; elle est mentionnée çà et là, comme par hasard. Loin de travailler seul avec sa pensée, c'est une sorte de maître forgeron, gourmandant son monde, employant, pour faire quelques armes, toute une armée de Cyclopes, des ruisseaux de métal et beaucoup d'efforts.

En somme le bouclier d'Énée est loin d'être un chef-d'œuvre, comme on l'a dit tant de fois, et comme on le répétera sans doute encore longtemps. A part la beauté des vers et la magie du style poétique, dont il n'est pas ici question, l'analyse ne découvre rien qui rende ce morceau bien digne d'admiration. Le génie d'Homère au contraire se révèle à mesure qu'on l'étudie davantage; il est par excellence celui *qui nil molitur inepte,* et, plus on le lit, plus on trouve qu'il n'a jamais été égalé, même par ses plus habiles imitateurs.

Bruges, janvier 1860.

E. Feys.

(*La suite prochainement*).

NOTICES NÉCROLOGIQUES.

J. PELTIER. — J.-J. CORDONNIER.

L'enseignement dans la province de Liége vient de faire deux pertes sensibles. M. Jean Peltier, inspecteur provincial de l'enseignement primaire, a succombé le 23 novembre dernier à une maladie du cœur, dont les germes s'étaient révélés depuis plus de deux ans; M. Cordonnier, professeur de la classe préparatoire des humanités à l'athénée royal de Liége, a été emporté le 23 décembre par une maladie semblable.

Né en 1808, Jacques-Joseph Cordonnier, débuta dès 1828 dans l'enseignement primaire.

Le talent et la méthode dont il fit preuve dans ces modestes fonctions d'instituteur attirèrent sur lui l'attention de l'administration communale de Liége, qui, en 1837, le nomma professeur de

troisième française dans la section industrielle du collége de cette ville.

Véritable modèle du professeur consciencieux, Cordonnier, depuis cette époque, n'a pas négligé un seul jour de travailler en vue de sa classe. Ami de l'étude et du progrès, il améliorait sans cesse sa méthode; mais il réfléchissait mûrement avant de rien innover, persuadé avec raison qu'il ne faut rien brusquer ni risquer dans l'enseignement, et que pour introduire un principe nouveau, il ne suffit pas qu'il soit vrai, qu'il faut en outre avoir trouvé le moyen pratique de le faire entrer et fructifier dans l'esprit des élèves.

Aussi modeste, aussi désintéressé que capable, Cordonnier ne connut jamais d'autre ambition que celle de bien faire. En vain la réorganisation de 1851 lui offrit un avançement certain : il n'aspira qu'à descendre. C'est à sa demande qu'il fut nommé professeur de la classe préparatoire ; c'est malgré les sollicitations de ses collègues et de ses chefs qu'il est resté attaché à la même chaire.

« C'est qu'en effet, comme l'a très-bien dit Monsieur Alvin, préfet des études, Cordonnier semblait né pour cet enseignement élémentaire qui exige tant de patience et d'abnégation. Il aimait sa classe. Tous ceux qui l'ont intimement connu savent qu'il considérait ses leçons de l'athénée comme les heures les plus heureuses de sa vie. Sa parole était simple et claire, sa diction toujours animée. Avec lui, les premiers éléments du langage, qui si souvent rebutent les enfants, semblaient perdre leur aridité. Il rehaussait habilement l'importance des moindres détails. Il soutenait les efforts en faisant appel à l'amour-propre, et ainsi il établissait une sorte de solidarité entre le maître et les disciples, et tous jusqu'au dernier, tenaient à l'honneur de la classe. »

Une foule immense a suivi la dépouille de Cordonnier jusqu'au champ de repos. Son caractère franc, loyal et sûr lui avait fait beaucoup d'amis dévoués et lui avait concilié l'estime générale.

Au sujet de M. Peltier, nous trouvons dans l'*Abeille* les détails suivants.

M. Peltier était né à Fillières, département de la Moselle, le 8 ventôse de l'an VIII. Il fut naturalisé belge le 18 décembre 1826. Après avoir fait de brillantes humanités à cet athénée de Luxembourg, qui a fourni tant de sujets remarquables à tous les services publics, à toutes les professions libérales, il se rendit à l'université de Liége, où il fut reçu candidat en philosophie le 7 décembre 1826 ; il y suivit ensuite les cours du doctorat.

Le commencement de sa carrière professorale remonte à 1828. Il occupa pendant cinq ans, au collége communal de Dolhain-Limbourg, avec talent et succès, la chaire de rhétorique et seconde.

Le 26 janvier 1833, il fut nommé directeur de cet établissement, fonctions auxquelles il était éminemment propre, tant par ses connaissances que par son caractère, étant aussi apte à l'enseignement élémentaire des sciences qu'à celui de la littérature. S'étant alors associé quelques jeunes professeurs, qui depuis ont su faire leur chemin, il céda à l'un d'entre eux la première place, pour se consacrer tout entier à l'instruction des classes élémentaires. Il était convaincu que de la solidité des études dans les classes inférieures dépend le succès dans toutes les autres classes. Cette résolution du modeste directeur fit la fortune de son institution, et y amena une prospérité inconnue jusqu'alors; et, résultat plus important encore, elle l'initia aux meilleures méthodes d'enseignement élémentaire, et lui prépara la voie pour les fonctions importantes auxquelles il allait bientôt être appelé.

Le 8 octobre 1842, aussitôt après la promulgation de la loi sur l'instruction primaire, il fut nommé inspecteur pour la province de Liége. Ce choix était excellent. M. Peltier, grâce à la profonde connaissance qu'il avait de la langue allemande, avait pu se tenir au courant de tout ce qui se faisait pour l'éducation et l'instruction, dans la contrée qui marche à la tête des progrès dans tous les degrés de l'enseignement; il allait donc être pour les instituteurs de la province un guide aussi érudit que sûr.

Véritable homme d'école, il ne parlait qu'avec enthousiasme de la mission des instituteurs du peuple. Sans cesse en rapport direct avec eux, soit qu'il visitât leurs classes, soit qu'il les réunît en conférences, il savait les stimuler et les relever à leurs propres yeux, en même temps qu'il les éclairait et s'efforçait de leur faire pratiquer les méthodes les plus efficaces et le plus rationnelles. Ses pérégrinations s'étendaient souvent au-delà du cercle de son inspection : il n'est pour ainsi dire pas dans le pays une institution normale ni un établissement remarquable d'instruction élémentaire qu'il n'ait visité, et d'où il n'ait rapporté quelques observations utiles pour les écoles placées sous sa direction. On peut dire, en un mot, qu'il a transformé l'enseignement primaire dans la province de Liége.

Mais il savait aussi que le bien-être matériel des instituteurs

influe puissamment sur leur enseignement. Il n'épargnait donc ni peines ni démarches pour améliorer leur position, et pour leur procurer un matériel de classe et des locaux convenables.

Simple et modeste comme le plus humble de ses instituteurs, il ne leur faisait sentir la supériorité de sa position que par le bien-être qu'il leur procurait. Son plus grand bonheur était de signaler au gouvernement et aux administrations locales ceux qui par leur zèle et leur aptitude méritaient des encouragements ou des récompenses. Lorsque, au contraire, il avait à réprimander l'indolence ou quelque écart de conduite, il ne savait comment tempérer par l'aménité de la forme la sévérité du reproche. En un mot, il apportait dans l'exercice de ses fonctions toute la bonté et l'inaltérable douceur de son caractère.

Convaincu que l'éducation est incomplète sans la religion, il veillait avec sollicitude à ce que les instituteurs fissent de la morale chrétienne la base de leur enseignement, à ce qu'ils fussent eux-mêmes des modèles de moralité et de vertu.

La mémoire de M. Peltier restera bénie et honorée parmi les instituteurs de la province de Liége, comme celle d'un bon père. Il emporte dans la tombe l'estime et les regrets de tous ceux qui l'on connu. C.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Mort de M. Minoïde Mynas. — Symétrie des pièces d'Eschyle, découverte par M. Weil. — Conjecture de M. Theil sur la lettre d'Auguste. — L'Horace de M. Patin. — M. Péters et M. Larousse.

Nous n'avons pas encore reçu l'article que l'on nous fait espérer sur les nouvelles fables de Babrius; mais nous croyons pouvoir extraire d'une lettre qui nous arrive de Paris le passage suivant : « M. Mynas ne pourra plus se défendre contre les graves accusations de vos correspondants et de M. Cobet : j'apprends qu'il est mort depuis quinze jours ou trois semaines, à Paris même, sans qu'aucun journal ait fait mention de ce décès. Son secret est descendu avec lui dans la tombe. Si cependant, comme quelques personnes croient le savoir, les scellés ont été mis sur son domicile et que ses papiers passent sous les yeux des délégués de l'autorité, on peut espérer quelque révélation. En tout cas, vivant, M. Mynas se serait encore une fois retranché dans ce système de dénégations obstinées dont rien n'a pu triompher dans l'affaire de Philostrate.»

M. *Henri Weil*, professeur à la faculté des lettres de Besançon, qui s'est fait connaître dans ces derniers temps comme un si profond connaisseur d'Eschyle, vient de faire une découverte importante pour l'intelligence de cet auteur. Il a

observé que non seulement les chœurs mais aussi les récits et les dialogues sont composés avec symétrie, et peuvent être partagés en groupes d'un nombre de vers très-varié, mais correspondant toujours à d'autres groupes de même étendue. Souvent même les différents groupes se correspondent pour le sens. Si elle se vérifie, cette découverte est de la plus grande importance ; elle sera d'un grand secours pour la critique du texte, et augmentera notre admiration pour les chefs-d'œuvre de l'art tragique, dont elle montre la proportion magnifique. Pour exposer et prouver son système M. Weil l'applique aux parties récitatives de l'*Agamemnon*. Le prologue est partagé d'après l'ordre suivant : 4 2. 4 4. 4 2. 4 4. 4 2. 4. Le savant philologue annonce comme devant paraître bientôt une édition complète de la trilogie d'Eschyle, disposée d'après son système, qu'il a fait connaître dans la dernière livraison des *Jahrbücher für Philologie*, p. 721 et suiv.

Nous avons donné le mois dernier une excellente correction de M. Dübner au texte de la lettre d'Auguste à Horace.

M. Theil discute à son tour cette lettre célèbre dans le *Journal général*. Le mot *sextariolus* ne lui semble pas correct. Auguste, dit-il, a pu désigner par ce terme le cylindre en bois autour duquel le *volumen*, le papier était roulé, mais il n'a pas pu confondre le bâton avec le papier sur lequel on écrivait. *Scribere in sextariolo* ne pourrait avoir d'autre sens que *scribere in bacillo* et ce sens est ridicule. Il faut donc chercher un mot qui signifie du papier; M. Theil le trouve dans *schedariolo* ou *scidariolo* diminutif de *schedarium* mot qui n'existe pas en latin, mais qui, dit-il, a pu passer dans cette langue du grec σχεδάριον, livret, petite tablette. Cette leçon ajoute une nouvelle grâce au billet impérial, que l'auteur de l'article regarde comme un chef-d'œuvre. Horace avait sans doute manqué aux règles de l'étiquette, en envoyant à son auguste protecteur un livre sur du papier ayant trop peu de hauteur ; l'empereur le lui fait sentir délicatement. — La conjecture de M. Theil est certainement très-ingénieuse. On pourra dire, il est vrai, que σχεδάριον en grec ne se rencontre qu'à la fin du troisième siècle. Cependant ce mot a pu avoir cours dans le monde antérieurement, ainsi que plusieurs mots grecs dans les lettres de Cicéron, lesquels ne reviennent dans les auteurs grecs que beaucoup plus tard, quelques-uns dans le Nouveau-Testament. Mais tous les Latins connaissaient *scheda;* le diminutif bien formé σχεδάριον pouvait leur sourire : il n'y a donc aucune raison péremptoire pour croire qu'on n'ait pas dit, familièrement, σχεδάριον du temps d'Auguste ; car enfin Épiphane et les autres, d'où l'avaient-ils tiré sinon du langage de la conversation ? De plus, Auguste ne pouvait pas l'écrire en lettres grecques, parce que, par plaisanterie, il fait un double diminutif : σχεδ-αρι-olum. Et ce goût des diminutifs est resté à l'Italie.

Encore une traduction d'Horace; celle-ci due à M. Patin, un des maîtres de la critique française. Nous ne l'avons point sous les yeux, mais le nom et la manière consciencieuse de l'auteur suffisent pour la recommander. Nous trouvons dans le Magasin de librairie (10 novembre 1859) une étude biographique qui sans doute est jointe à cette traduction. M. Patin y raconte assez longuement la vie d'Horace en la recomposant à peu près entièrement d'après ses ouvrages ; sa personne, son caractère, ses sentiments, ses habitudes, ses amis, ses lectures, ses idées philosophiques, rien n'est omis, tout est exposé dans un récit agréable et sans

parti-pris. M. Patin insiste davantage lorsqu'il s'agit de défendre Horace contre les reproches que lui ont attirés sa fuite à Philippes, son inconstance en politique, sa liaison avec Mécène, ses adulations à l'égard d'Auguste. Nous ne pouvons que citer les conclusions de M. Patin, conclusions qui ont déjà été émises, peut-être, mais qu'il maintient contre tout ce qui a été dit depuis. Horace a partagé à Philippes la déroute de son armée ; il n'y a rien là que les plus braves même ne puissent avouer. Horace a changé de parti politique : mais il n'alla pas de la liberté à la tyrannie, il alla de l'anarchie au pouvoir régulier d'un seul, pouvoir fondé sans doute par ce qui fait les tyrans, mais juste, sage, modéré dans son exercice. Encore mit-il quatre ou cinq ans à accomplir cette évolution Il a fait ce que firent bien d'autres qu'on n'a pas songé à blâmer, et cela après avoir vu de ses propres yeux que le parti républicain, moins Brutus, travaillait non pour la liberté, mais pour ses passions et ses intérêts. Horace n'a pas été le complaisan, le flatteur, le protégé de Mécéne, il a été son ami véritable ; tous ses écrits en font foi. Enfin Horace rattaché par la nécessité des temps à un gouvernement absolu, a loué, autant par conviction que par reconnaissance personnelle, Auguste, le représentant de ce gouvernement ; il l'a fait avec le sentiment de l'utilité politique de ses éloges, avec discrétion, avec mesure ; l'exagération à laquelle il s'est quelquefois laissé entraîner, lui était imposée par des convenances impérieuses. Quant à l'apothéose, dernier terme de la flatterie universelle, avant d'être chantée par les poètes elle avait été proclamée par la superstition populaire et décrétée par les pouvoirs publics ; et les Romains en avaient reçu les éléments, forts anciens, et de la Grèce, et de l'Orient, et des nations italiques et même de leurs ancêtres.

Une assez vive polémique s'est engagée dans ces derniers mois entre M. l'abbé Péters, de Liége, qui a publié une grammaire et des exercices français, et M. Larousse, de Paris, auteur de la Lexicologie des écoles. M. Larousse avait accusé M. Péters, dans son journal *l'École normale* (1[er] octobre) d'avoir « tellement puisé dans ses ouvrages lexicologiques qu'il avait dû se servir de ses ciseaux bien plus que de sa plume. » M. Péters a cru devoir répondre à cette étrange accusation ; de là plusieurs lettres et répliques. Mais M. Péters n'ayant pu obtenir l'insertion de toutes ses réponses dans *l'École normale*, en appelle à l'opinion, en publiant en une brochure de 27 pages toutes les pièces du procès. Le plus clair de tout cela, c'est que M. Larousse s'est beaucoup trop avancé, et que, ne voulant pas revenir sur ses pas, il s'est vu forcé de soutenir son assertion par certains petits moyens, qui ressemblent fort à de la mauvaise foi, par exemple, tronquer la réponse de l'adversaire, lui faire dire ce qu'il ne dit pas, falsifier son texte, grouper insidieusement certains passages. Ensuite on ne voit pas trop pourquoi M. Larousse, après avoir accusé, refuse d'insérer les réponses dans son journal. Sans doute elles sont assez vertes ; mais ses continuelles ironies et son persifflage sont au moins l'équivalent. Après cela, M. Larousse avait un moyen fort simple : pour les affaires de contrefaçon les tribunaux sont là, et l'on s'étonne qu'il n'y ait pas eu recours. Il donne bien quelques raisons, mais elles ne sont pas péremptoires.

M. Larousse s'est beaucoup égayé au dépens de M. Péters *candidat en philosophie.* « Candidat...! s'écrie-t-il, il en est donc à Liége des titres universitaires, comme parmi les matelots de la *Méduse,* où l'on était *fichu magicien* avant de

devenir *archi-magicien.* » Si quelqu'un prête à rire ici, c'est M. Larousse; sans parler de la froideur de sa plaisanterie, il ignore évidemment qu'un candidat en philosophie est en style de France un bachelier ès-lettres ou à peu près. Un autre endroit fort amusant est celui où M. Larousse critique le style d'une anecdote sur Washington, dont il attribue la rédaction à M Péters. « C'est lourd, dit-il, épais, massif, pâteux, sans levain : cela pèse seize livres l'once. » Or il se trouve que l'anecdote est un exercice *à corriger,* tiré presque textuellement d'un ouvrage de lecture publié en France en 1855. Nous n'en dirons pas davantage sur ce sujet; chacun peut lire la brochure et juger. — On nous communique à l'instant un numéro de *l'École normale,* dans lequel M. Larousse répond à la brochure. Il voit dans cette publication « un nouveau cas d'oblitération intellectuelle qu'il prend la liberté de signaler à la faculté de médecine de la ville de Liége. » Nous ne croyons pas que des arguments de cette force aient ici grande chance de succès.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Ἀνθολογία μικρά. PETITE ANTHOLOGIE *ou Recueil de fables, descriptions, épigrammes, pensées, contenant les racines de la langue grecque, par* A.-F. MAUNOURY, *professeur au petit séminaire de Séez.* Huitième édition. Paris, chez Poussielgue-Rusand, 1850. 140 pages in-12°.

En voyant se succéder rapidement les éditions de ce petit livre de classe, nous avons désiré le connaître et nous exposerons franchement ce que nous en pensons.

Quiconque étudie une langue étrangère ne peut faire des progrès sensibles avant de savoir la signification d'un grand nombre de mots. Pour amener à ce point le plus promptement possible les jeunes hellénisants, on a imaginé le *Jardin des racines grecques.* Comme, pour de bonnes raisons, ils n'aiment pas trop à s'y promener, le père Giraudeau a composé à leur usage le fameux poëme d'Ulysse. « S'il n'a pas réussi, dit à son tour M. Maunoury, à faire un ouvrage clair et intéressant, parce qu'il a trop visé à la concision, du moins a-t-il montré que l'entreprise était possible. J'ai donc essayé de donner quelque chose qui fût plus amusant à lire.... J'ai groupé les *racines* dans de petits contes détachés, des épigrammes... tantôt en prose, tantôt en vers... Les sujets ont été habituellement pris dans les ouvrages des anciens. J'ai porté à regret la main sur ces beaux passages, en les abrégeant, en faisant même quelquefois de la prose avec des vers; mais enfin ces vieux auteurs m'ont encore, la plupart du temps, fourni l'idée et l'expression. » Peu de lignes suffiront pour faire voir comment M. Maunoury a procédé. Pièce V, fable des deux chiens : Ἔλεγεν ἀστός ποτέ τις ἀγρότῃ κυνὶ κύων· « Αὔριον ὁ δεσπότης τὴν θύγατρα γαμέσει· τὴν νύμφην ἐλθὲ σαίνειν, μετ' αὐτῆς τε δαίνυσθαι. » Ὁ δ' ἀναστὰς ἅμ' ἠοῖ τὸ δέμας ἐλούσατο κρήνῃ, κυλισάμενός τ' ἐν πόᾳ σπουδῇ τρίχας ἐμάξατο, εἰς πόλιν τε νήφων ἔδραμεν, et ainsi de suite plus d'une longue page. — Fable du Geai se parant des plumes du Paon (XII) : τὸν δὴ κύδει οὕτω γαίοντα Κρονίων ὁ βραβεὺς ἐθάμβει, ὥστε ὑποχωροῦντα ἔκρινεν αὐτῷ καὶ τὸν ταὼν τὸν ἰριοειδῆ. ἔῤῥεπεν οὖν αὐτῷ τὴν νίκην, etc. Et pour les vers, fable des Oiseaux (IX) : Ἡ μὲν θῆλυς ἐν θαλάμῳ κοιμᾶται, πολλὰς ἡμέρας ᾠὰ θάλπουσα, νεοσσῶν γλιχομένη.

'Αρσὴν δ' αὖ πέλας
Ἔρνεϊ θάσσων
Χαρίεσσαν ὄπα
Λάρυγγος ποικίλου
Ἴησιν ἀεί·
Καὶ μολπάζων
Ὠδὰς αἰόλας
Ὄαρα τέρπει.

Laissons à plus fort que nous le soin de scander ces vers et cent autres de la Petite Anthologie.

Sans parler des fautes de langue (il y en a une douzaine environ dans ce que nous avons cité), qui ne sera pris de vertige en lisant cet affreux pêle-mêle de mots de toutes les époques, de tous les genres, de tous les tons? Si, pour enseigner le français aux étrangers, quelqu'un s'avisait de composer des phrases en prenant indistinctement les mots de Ronsard, de Malherbe, de Montaigne, de Corneille, de Victor Hugo, de Lamartine, quelle sorte de français ferait-il entrer dans la tête du pauvre élève? M. Maunoury, professeur estimable, dont le commentaire contient beaucoup de notions justes et utiles, que l'on regrette seulement de voir accolées à un tel texte, M. Maunoury n'a pas pensé à une chose fort simple : quand il aura fait passer ce chaos dans la mémoire des élèves, qui pourra jamais y établir l'ordre, mettre chaque mot à sa place et dans sa catégorie? Il faudra plus de temps et plus de peine pour leur enseigner la *propriété* et la *couleur* de chaque mot qu'il n'en aura couté pour entasser dans leur tête cette masse confuse. La question se pose donc ainsi : Doit-on faire apprendre le sens matériel des mots en effaçant, plus ou moins, leur caractère distinctif? Il nous semble qu'à ce prix la connaissance des mots serait achetée beaucoup trop cher : on détruirait d'avance et *avec méthode* le sentiment de toutes les délicatesses de la langue. Pour les langues vivantes, les moyens ne manqueraient pas, d'obvier à ce grave inconvénient : la fréquentation de la bonne société corrigerait à la longue; mais pour les langues qui ne se parlent plus, qui ne s'apprennent que par l'observation, vous en rendez la connaissance exacte à tout jamais impossible, si vous troublez à plaisir la source de cette observation.

Le notable succès d'un livre qui repose tout entier sur une erreur aussi palpable, constate une fois de plus la puissance de la routine; les plus simples réflexions du bon sens ne peuvent plus se faire entendre; elle les empêche de naître.

GRAMMAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, *ramenée aux principes les plus simples, par M.* LUCIEN LECLAIR. Paris, Belin.

La perfection d'une grammaire qui doit être mise dans les mains des élèves, ne dépend pas du grand nombre de règles qu'elle renferme ni de l'exactitude avec laquelle elle présente et résout toutes les difficultés; elle dépend avant tout de l'ordre dans lequel les règles sont présentées. Plus il y aura d'ordre, plus il y aura d'unité, plus aussi les règles seront claires et peu nombreuses. Or pour qu'il y ait unité, il ne suffit pas d'annoter les diverses particularités d'une langue, il faut remonter plus haut. C'est ce qu'a fait M. L. Leclair. Il a cherché un principe général qui dominât toutes les formes du langage partout et toujours, et il croit l'avoir trouvé dans l'*étude de la proposition.* « Avec la proposition, dit-il, se présente naturellement la liaison des mots et cette liaison se réduit à deux principes invariables : *accord* et *dépendance* Les deux mêmes principes régissent la liaison des propositions. Ainsi, accord et dépendance des mots entre eux,

accord et dépendance des propositions entre elles, voilà toute la syntaxe. » Cependant chaque langue a ses idiotismes, ainsi que son génie, son caractère propre. De là deux autres parties, complément nécessaire de la syntaxe : les *gallicismes* et la *construction*. La construction ou la *position*, comme d'autres l'appellent, est aussi importante en français que l'accord et la dépendance. M. Leclair la divise en construction directe, et en construction inverse. Dans cette dernière il comprend ce qu'on entend ordinairement par figures grammaticales, l'*inversion*, l'*ellipse*, le *pléonasme* et la *syllepse*.

On le voit, la syntaxe ainsi présentée, devient une, claire et complète. De plus, en soumettant la grammaire française aux principes de la grammaire générale, M. Leclair prépare les jeunes esprits à « l'étude des langues anciennes aussi bien que des modernes. » Il dispense ensuite les auteurs des grammaires grecques ou latines de répéter certaines définitions déjà connues. C'est un privilége dont a usé par anticipation M. Dübner dans sa grammaire grecque.

Bien que la grammaire proprement dite consiste dans la syntaxe, elle suppose cependant une partie dont la connaissance préalable est nécessaire, c'est la lexigraphie. Celle-ci a sa marche tracée d'avance. M. Leclair y joint un supplément, où sont rejetées certaines formes techniques, poétiques ou extraordinaires qui ne pourraient que compliquer et obscurcir les premières règles. Là se trouvent également des observations que beaucoup de grammaires ont tort de mettre dans la syntaxe : telles sont les observations sur les noms qui s'emploient aux deux genres, sur le pluriel des noms empruntés aux langues étrangères, sur le pluriel des noms propres et des noms composés et enfin sur l'emploi des auxiliaires *être* ou *avoir*.

Quant au fond il s'est permis peu de modifications. Celles qui concernent les parties invariables du discours, auront l'approbation de tout le monde. En vue de la syntaxe il divise, avec M. Jullien, les conjonctions en conjonctions de *coordination* et en conjonctions de *subordination*. Le tableau des verbes tel qu'il est disposé, offre aussi de grands avantages. Les temps figurent horizontalement et les modes verticalement.

Cependant nous devons faire quelques réserves. Après avoir dit que « le pronom est un mot qui tient la place du nom » (§ 53), M. Leclair ne peut faire du relatif *qui, que, quoi, dont,* un adjectif. D'ailleurs qu'est-ce qu'un adjectif qui peut être sujet d'une proposition et recevoir un attribut, sans avoir besoin de changer de nature? On doit bien l'avouer, malgré certaines améliorations, la lexigraphie n'est pas à la hauteur de la syntaxe. Si souvent les définitions sont claires et exactes, il en est, par contre, qui sont incomplètes ou peu justes. L'accent aigu ne se met pas toujours sur les *é fermés,* comme il est dit (§ 9), puisque rocher, nez n'en ont pas. L'impératif n'exprime pas seulement le commandement (§ 73) mais aussi la prière. L'article a sans doute de grands rapports avec les adjectifs déterminatifs, mais il en diffère beaucoup. C'est ainsi qu'on ne peut dire « qu'on le met devant les noms communs pour les déterminer (§ 42). Puis il n'en est pas de la lexigraphie comme de la syntaxe ; la première exige plus de soins dans les détails et dans l'exposé des exceptions. Or on ne trouve rien sur l'*alphabet français*. Ensuite pourquoi ne pas donner avec tous les dictionnaires la consonne *W?* Pourquoi laisser de côté les règles pour la formation du féminin dans les adjectifs en *er, ier,* et en *gu?* A la page 43, on lit : « Les verbes qui

ont un *é* fermé à l'avant-dernière syllabe changent cet *é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette ». Cela a-t-il lieu au futur et au conditionnel? cela a-t-il lieu dans les verbes en *éer* et dans les verbes en *éger,* dont on ne parle pas? Aux substantifs indéfinis (pronoms indéfinis) on doit ajouter *tout* et *le* remplaçant un qualificatif ou une proposition (§ 17). Joignez *secret* aux adjectifs qui font *ète* au féminin (§ 31) et le pronom *quoi* aux pronoms interrogatifs: à *quoi* pensez-vous? (§ 51). Fleurir, quand il s'agit des sciences et des beaux-arts fait à l'imparfait *florissaient* et *fleurissaient* (§ 91). *Quérir,* ne s'emploie qu'après les verbes aller, envoyer, venir (§ 99). Choir a un participe passé, *chu* (§ 100). *Faisan* fait au féminin faisa*ne* avec un *n* (§ 22). Est-il exact de dire que *celui* est déterminé par *de* dans : *celui de* mon oncle? *celui de* n'est pas plus déterminé que *celui*.

D'un autre côté quelques observations paraissent inutiles. Les substantifs en *ant, ent* et en *ail* rentrent pour la formation du pluriel dans la règle générale.

Outre la grammaire complète M. Leclair a fait pour les commençants les *Éléments de la grammaire française,* exposé pur et simple des neuf espèces de mots et des premières règles de la syntaxe, puis la *Grammaire abrégée,* qui comprend presque tout ce qui se rapporte aux neuf espèces de mots, ainsi que les règles principales de la syntaxe des mots et des propositions.

D'après l'examen qui précède, les travaux de M. Leclair, sans être exempts de tous défauts, nous paraissent supérieurs pour la clarté, la justesse et la méthode, surtout dans la syntaxe, à la plupart des ouvrages du même genre mis entre les mains des élèves. Ils se rapprochent beaucoup de la manière employée chez nous pour l'enseignement des langues classiques; ils amèneront plus de simplicité dans des études que le peu d'harmonie des méthodes et des définitions, beaucoup plus que la difficulté réelle, rend arides et rebutantes. Sous ce rapport, nous ne craignons pas de les recommander.

CHOIX DE FABLES DE LA FONTAINE, *nouvelle édition avec des notes littéraires et grammaticales, etc., par M.* CH. AUBERTIN. Paris, Eug. Belin.

Jusqu'ici les éditions avec notes n'ont pas manqué à La Fontaine; mais, à l'exception de Gérusez, tous ceux qui l'ont commenté, s'occupent très-peu de ce qui concerne la langue et la grammaire. Aimé Martin dit même qu'il ne peut en être autrement, parce que « La Fontaine a plutôt rajeuni d'anciennes locutions qu'il n'en a créé de nouvelles »!! Heureusement M. Aubertin est d'un avis contraire. Il met à profit le dictionnaire de Trévoux, les travaux de Génin et ceux d'autres savants de nos jours. Aussi, dans son commentaire, « la partie philologique et grammaticale est de beaucoup la principale. C'est, dit-il, sur ce point essentiel et jusqu'ici trop négligé, qu'ont porté nos soins et nos efforts. » Il explique donc les archaïsmes et les locutions surannées; les tournures qui paraissent aujourd'hui incorrectes sont presque toujours justifiées par des exemples empruntés aux meilleurs auteurs. Bien des erreurs sous ce rapport sont relevées. Puis, ce qui n'est pas un faible mérite, à l'aide de renvois sont indiqués ordinairement les autres passages où se retrouvent les mêmes locutions. Comme c'est une édition à l'usage de la jeunesse, l'auteur a naturellement retranché certaines fables et certains vers suspects.

On nous permettra cependant quelques remarques.

Quand, dans un commentaire, on donne la priorité aux notes philologiques, il

semble qu'on doive suivre pour le texte, les manuscrits, ou à défaut de ceux-ci, les éditions publiées du vivant et sous la direction de l'auteur. Si pourtant l'on croit nécessaire de rajeunir quelque peu l'orthographe, il faut au moins adopter une règle uniforme. Si M. Aubertin écrit, avec La Fontaine, *oût* (oust) au lieu de *août* (1. 1), pourquoi, dans la même fable, remplacer je *pairai* (payrai) par je *paierai?* Surtout que cette licence poétique est encore de mise aujourd'hui, même en prose. Ailleurs s'il conserve *maline* pour *maligne* (6, 15), et *conte* pour *compte* (3, 8), sans doute parce qu'ils riment avec *machine* et avec *honte*, qu'il ne donne donc pas *étroites* au lieu d'*étraites* rimant avec *retraites* (3, 8), ou d'*étrètes* rimant avec *belettes* (4, 6). Chose remarquable, M. Aubertin écrit quelque part, et il n'est pas seul, *assinée* pour *assignée* (6, 20), et il met en note : « c'est ainsi que se prononçait autrefois assignée. » Or les quatre éditions publiées du temps de La Fontaine ont *assignée*. Ce peu de respect pour le texte primitif peut avoir des suites bien plus graves. M. Aubertin écrit dans la fable Jupiter et le Métayer (6, 4) : aussitôt qu'il aurait *baillé*, et il ajoute en note : « passé bail. D'autres écrivent *bâillé*, ouvert la bouche. » Or, comme le fait remarquer Walkenaer, le texte de La Fontaïne porte *baaillé*. C'est donc la bonne leçon et et elle donne un sens bien plus français.

Examinons maintenant quelques notes sur la langue.

IV, 22. Et les petits, en même temps
Voletants, se *culebutants...*

Note. « La Fontaine a fait ici une faute d'orthographe pour allonger son vers et peut-être aussi pour mieux exprimer le désordre des alouettes. » Pas du tout : Marot l'écrivait ainsi, *culebutant*. Cette orthographe se retrouve dans Ménage et dans Charles Perrault ; Richelet dans son dictionnaire donne *culbute* et *culebute, culbuter* et *culebuter*, en prose comme en poésie. L'orthographe de ce mot était donc incertaine.

I, 5. Ce loup rencontre un dogue aussi *puissant* que beau.

Note. « Dans le sens de gros, vigoureux, est du style très-familier, ou comme on disait, il y a un siècle, du style bourgeois... » Il était si peu du style bourgeois que je lis, sans observation aucune dans le Dict. de l'Acad. 1re édition : « *Puissant* signifie encore *robuste* et de grande *taille*, c'est un *puissant* homme. »

I, 5. Donner la chasse aux gens
Portants bâtons et mendiants....

« L'*s* est de trop. — L'auteur a voulu indiquer par là l'état, l'habitude constante de porter le bâton, etc. » Dans ce temps les auteurs ne se conformaient pas encore à cette distinction. Ce qui dit Vaugelas est obscur, et l'invariabilité du participe, enseignée par Port-Royal, n'avait pas été reconnue par l'Académie.

I, 6. Comme le plus vaillant je *prétends la troisième.*

« Ce verbe régit la préposition *à* dans le sens d'aspirer. C'est par licence poétique que La Fontaine supprime ici la préposition, et aussi pour mieux imiter le langage familier qui n'est pas toujours grammatical. » Cette note renferme quatre erreurs. D'abord *prétendre* signifie ici demander une chose à laquelle on croit avoir droit ; dans ce sens il était actif, comme on le voit dans le Dict. de l'Acad. 1re édit. qui donne les exemples : « Je prétends un dixième, une moitié

dans cette société, etc. » Ce n'était donc ni une licence poétique, ni une expression du style familier, ni une faute de grammaire. Seulement c'est aujourd'hui une expression surannée.

I, 7. Car tout *ce que* nous sommes,
Lynx envers nos pareils et taupes envers nous,
Nous nous pardonnons tout...

« Pour *tous tant que nous* sommes, tous qui que nous soyons... » Bien que Massillon ait dit dans son sermon *Sur le petit nombre des élus :* « Croyez-vous que le plus grand nombre de *tout ce que nous sommes ici,* fut placé à la droite ? » l'expression de La Fontaine ainsi interprétée serait très-extraordinaire. N'a-t-il pas voulu dire : Lynx envers nos pareils et taupes envers nous, nous nous pardonnons *tout ce que* nous sommes ? ou comme dirait Molière, *ce que* le ciel nous a fait naître ? Sans doute *ce que* est parfois un latinisme et M. Aubertin a raison de faire penser au *quidquid hominum* à propos du vers : Parmi *ce que de gens* sur la terre nous sommes (2, 12); mais, à notre avis, ce n'est pas ici le cas.

I, 5. Cela dit, maître loup s'enfuit, *et court encor.*

« Exagération qui a pour but d'exprimer la précipitation et la rapidité du loup. » Cette explication peut être vraie pour d'autres passages. Mais ici que veut dire La Fontaine? Le loup s'enfuit, et *il vit encore dans l'indépendance.* Cinq vers plus haut n'a-t-il pas dit : « Vous *ne courez* donc pas où vous voulez? » pour « *vous n'êtes donc pas libre ?* »

Encore un exemple pour montrer jusqu'où peut conduire l'amour du nouveau. Dans l'*Astrologue qui se laisse tomber dans un puits* (2, 12), La Fontaine, après force considérations, revient à son sujet en disant :

Je m'emporte un peu trop : revenons à l'histoire
De ce spéculateur *qui fut contraint de boire...*

C'est-à-dire à cet astrologue qui étant tombé dans le puits fut forcé de boire, etc. Or que dit la note ? « *Boire.* Allusion à cette fable de Phèdre (liv I, 14) où un cordonnier s'étant fait médecin et charlatan, fut forcé par le roi qu'il voulait guérir de boire la drogue qu'il avait préparée. Il s'y refusa et avoua son ignorance. »

En somme, malgré quelques inexactitudes de détail, l'édition de M. Aubertin est un véritable progrès, et nous le remercions d'avoir facilité, par ce travail, l'intelligence du plus populaire de nos auteurs classiques.

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés :

A l'école moyenne de Limbourg : second régent, le sieur *Lempereur,* prof. agr. de l'enseign. moyen du degré inférieur ;

A l'école moyenne de Gand : deuxième instituteur dédoublant, en remplacement du sieur De Rycker, décédé, le sieur *De Backer,* sous-instituteur aux écoles communales ;

A l'école moyenne de Wavre : maître de dessin, en remplacement du sieur Smets, qui a reçu une autre destination, le sieur *J. Beaujean,* premier régent ;

A l'école moyenne de St-Hubert : maître de dessin, en remplacement du sieur Beaujean (Jules), qui a reçu une autre destination, le sieur *Beaujean* (Romain), directeur;

A l'école moyenne de Gosselies : maîtres de dessin, en partage, les sieurs *Smets*, deuxième régent, et *Manfroid*, instituteur;

A l'école moyenne de Thuin : maître de musique, le sieur *Painparé;*

A l'école moyenne de Visé : maître de dessin, en partage, en remplacement du sieur Dussart, qui a reçu une autre destination, le sieur *Berton*, troisième régent;

A l'école moyenne de Huy : surveillant, en remplacement du sieur Hayen, démissionnaire, le sieur *Martens;*

A l'école moyenne d'Anvers : deuxième régent, le sieur *Lecocq*, troisième régent à l'école moyenne de Louvain; — quatrième régent dédoublant, le sieur *Hennau*, premier instituteur dédoublant;

A l'école moyenne de Louvain : troisième régent, en remplacement du sieur Lecocq, qui reçoit une autre destination, le sieur *Villen*, quatrième régent; — quatrième régent, le sieur *Vangobbelschroy*, premier instituteur à la section préparatoire; — premier instituteur, le sieur *Goeyens*, deuxième instituteur dédoublant.

— Le *Moniteur* donne le relevé comparatif de la population des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État, en 1857, en 1858 et en 1859. Le nombre des élèves fréquentant les athénées était en 1857 de 2602, et en 1858 de 2847. Au 10 novembre 1859 il s'élevait à 2891, répartis comme suit : Anvers 322; Bruxelles 546; Bruges 156; Gand 328; Mons 279; Tournai 168; Liége 520; Hasselt 205; Arlon 189; Namur 178. Les écoles moyennes avaient, en 1857, 6500 élèves; en 1858, 6776. Le nombre actuel est de 6960, savoir : Anvers 312; Lierre 110; Malines 209; Turnhout 264; Aerschot 126; Diest 141; Hal 145; Jodoigne 181; Louvain 234; Wavre 158; Bruges 156; Furnes 90; Nieuport 80; Ypres 118; Alost 189; Gand 290; Renaix 149; Ath 130; Beaumont 64; Braine-le-Comte 206; Gosselies 141; Houdeng-Aimeries 167; Mons 131; Pâturages 192; Péruwelz 96; Rœulx 126; St-Ghislain 132; Soignies 120; Thuin 127; Huy 167; Limbourg 199; Spa 165; Stavelot 88; Visé 185; Waremme 135; Maeseyck 114; St-Trond 85; Tongres 198; Marche 86; Neufchâteau 85; St-Hubert 63; Virton 81; Andenne 118; Couvin 97; Dinant 154; Fosses 83; Namur 116; Philippeville 89; Rochefort 78.

Par arrêté royal du 6 décembre, sont maintenus dans leurs fonctions de membres du conseil d'administration de la caisse de pensions des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur, pour le terme de six années, à partir du 1er janvier 1860 : MM. Quetelet, directeur de l'observatoire royal et professeur à l'école militaire; Thiery, directeur général de l'instruction publique; Van Roosbroeck, professeur à l'université de Gand. M. Quetelet continuera à remplir les fonctions de président.

— Une circulaire ministérielle du 28 décembre informe les universités que, conformément à la prescription contenue dans le second paragraphe de l'art. 23 de la loi du 1er mai 1857, la prochaine session de Pâques des jurys d'examen, chargés de délivrer les grades académiques, sera exclusivement réservée aux derniers examens de docteur dans chaque faculté et à l'examen des candidats notaires et des pharmaciens.

— Par arrêté royal du 31 décembre, sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur, l'examen d'aspirant professeur agrégé et celui de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur sont modifiés en ce sens que « tout récipiendaire peut, s'il le désire, subir un examen approfondi sur la langue flamande. Dans ce cas, le nombre total des points assignés aux matières restant le même, le nombre des points attribués à la langue française, sera partagé par moitié entre cette langue et la langue flamande. »

NOUVELLES DIVERSES.

La discussion du budget de l'intérieur pour 1860 a provoqué, en ce qui concerne l'enseignement, un débat plein d'intérêt. Nous ne pouvons donner ici que les conclusions, et, pour les discours, qui renferment d'excellentes choses, renvoyer le lecteur aux annales parlementaires. On s'est occupé en particulier du grade d'élève universitaire. M. le ministre de l'intérieur a déclaré que le gouvernement en proposerait le rétablissement : en effet on ne peut plus mettre en doute que le niveau des études humanitaires et universitaires ait baissé en Belgique; les présidents des jurys, dans la dernière session, ont constaté ce résultat. Ils ont été unanimes pour proposer au gouvernement le rétablissement du grade d'élève universitaire, et c'est aussi l'avis du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur et du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Le rétablissement sera donc proposé, mais avec un programme moins chargé que précédemment ; de plus les récipiendaires devront prouver par des certificats qu'ils ont fait toutes leurs études humanitaires. Telle est en substance la déclaration de M. le ministre. Quant aux autres innovations du système de 1857, savoir les cours universitaires à certificats, et la suppression de l'examen écrit, il a ajouté qu'on n'y toucherait pas pour le moment, parce que la loi n'a pas subi une épreuve assez complète. L'honorable rapporteur convaincu que la présence des élèves aux cours à certificats est purement matérielle, qu'ils n'écoutent pas, et que le professeur ne peut s'élever à une certaine hauteur quand le nombre des auditeurs est trop restreint, voulant aussi remédier aux *cours dictés*, qu'il regarde comme funestes à la science, avait mis en avant l'idée de rendre publics les cours de l'université, afin de donner plus de vie et d'éclat à l'enseignement du professeur. M. le ministre a répondu que rien, dans la loi, ne s'oppose à ce que les cours des professeurs soient rendus publics. De plus il serait désirable que le gouvernement pût, à l'occasion, attirer en Belgique, au moyen d'un traitement convenable, les illustrations scientifiques qu'il découvrirait à l'étranger.

Au sujet de l'enseignement primaire il s'est élevé aussi une assez longue discussion à la suite de laquelle le budget a été augmenté d'une somme de 12000 francs, « pour cours normaux et subsides aux écoles qui pourraient être établies avec le concours des administrations provinciales et communales, à l'effet d'augmenter le nombre des instituteurs et des institutrices. »

— Jusqu'à présent le concours ouvert par la libéralité de M. de Pouhon sur le lieu de naissance de Charlemagne n'a rien appris sur cette question, malgré les études approfondies qu'il a provoquées. Cependant tout espoir n'est pas encore perdu. M. de Pouhon a proposé de faire des recherches aux archives du Vatican :

« Pepin correspondait avec le Pape; des lettres de l'an 742 et 743 constateraient sa présence au lieu d'où elles ont été écrites. » L'Académie (classe des lettres) est toute disposée à seconder ces recherches. Pour les faciliter M. de Pouhon veut bien donner une somme de mille francs, et il ajoutera deux mille francs si elles font connaître le lieu ou le pays de naissance de Charlemagne. Il a écrit en ce sens à M. Kervyn de Lettenhove, qui se rend à Rome. Des investigations faites dans de semblables conditions, ne peuvent manquer d'avoir du succès, si le succès est possible. — La question de l'origine belge des Carlovingiens reste toujours au concours.

Voici le programme du concours de l'Académie (classe des sciences) pour 1860.

1re *Question.* « Ramener la théorie de la torsion des corps élastiques à des termes aussi simples et aussi élémentaires qu'on l'a fait pour la théorie de la flexion. »

2e « On demande d'exposer la théorie probable des étoiles filantes et d'indiquer les hauteurs où elles se forment, apparaissent et s'éteignent, en appuyant cette théorie sur les faits observés. »

3e « Faire le relevé des espèces qui servent de nourriture aux animaux insectivores et celui des parasites qui se trouvent dans les unes et les autres. »

4e « Faire un exposé historique de la théorie du *tonus musculaire,* et rechercher, pour les phénomènes expliqués autrefois à l'aide de cette théorie, une interprétation conforme aux faits établis par la physiologie expérimentale. »

5e « Déterminer, par des recherches à la fois anatomiques et chimiques, la cause des changements de couleur que subit la chair des bolets en général et de plusieurs russules quand on la brise ou qu'on la comprime. »

La classe adopte, dès à présent, pour le concours de 1861, les deux questions suivantes :

1re *Question.* « Établir, par des observations détaillées, le mode de développement, soit du *petromyzon marinus,* soit du *petromyzon fluviatilis,* soit de l'*Anphionus lanceolatus* ou d'un poisson plagiostome. »

2e « Les belles recherches de Bunsen sur les coefficients d'absorption des gaz simples et composés par les liquides, ont été faites sous des pressions peu considérables; l'Académie désire qu'on institue une série d'expériences pour déterminer l'influence que pourraient exercer de fortes pressions sur ces coefficients d'absorption et sur l'exactitude de la loi que Bunsen a déduite de ses recherches.»

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires devront être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et être adressés, francs de port, à M. *Ad. Quetelet,* secrétaire perpétuel, avant le 20 septembre 1860 pour le premier concours, et avant le 20 septembre 1861 pour le second.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Fuss,* profess. émérite à l'université de Liége.

A l'étranger : Ernst-Maurice *Arndt,* professeur à l'université de Greifswald, puis à celle de Bonn, poète et publiciste célèbre; — M. *Nagy Paul,* l'orateur des diètes hongroises, ancien professeur à l'académie de Grosswarden ; — M. *Leber,* littérateur français, membre correspondant de l'institut de France, à Orléans ; — le vicomte *Walsh,* connu par ses travaux littéraires ; — le Père *Marchi,* savant archéologue, à Rome.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 3. **Mars 1860.**

DES GÉNÉRATRICES DE SÉRIES ILLIMITÉES.

On calcule les génératrices de certaines séries illimitées et supposées *continuées à l'infini*, en observant qu'*un nombre infiniment grand ne cesse pas d'être infini lorsqu'on en retranche un nombre entier donné*, comme 1, 2, ou 3, etc.

PROGRESSIONS GÉOMÉTRIQUES. — Soit x la génératrice de toute progression géométrique continuée à l'infini; soit a le premier terme et r la raison, nombre quelconque. Il est clair que tous les termes qui suivent le premier a sont le produit de r par une progression identique avec la proposée; donc on a toujours $x = a + rx$. De là

$$(1 - r)\,x = a \text{ et } x = a : (1 - r).$$

On aurait la même valeur de x en écrivant

$$x = a + ar + r^2x = a + ar + ar^2 + r^3x.$$

Mais si les termes de la progression sont alternativement positifs et négatifs, la génératrice x se calcule en divisant a par la valeur $1 + r$.

Le procédé ci-dessus est tellement élémentaire qu'on l'emploie, même en arithmétique, pour calculer la génératrice de toute fraction décimale *périodique simple*. Dans ce cas, la fraction ordinaire résultante est dite la *limite* de la fraction périodique proposée; et cela parce que plus on prend de premières périodes plus leur somme approche de cette limite. Mais on voit que la fraction périodique proposée ne coïncide avec sa limite qu'à l'infini.

SÉRIES PÉRIODIQUES. — J'appelle *série périodique* toute suite illimitée de fractions dont les dénominateurs sont les puissances successives d'un même nombre entier et dont au moins deux numérateurs se répètent sans cesse dans le même ordre. Chaque ensemble des fractions dont les numérateurs se répètent forme une période de la série proposée.

Si donc on calcule la fraction équivalente à chaque période, il en résulte une progression géométrique décroissante à l'infini et dont on sait trouver la génératrice, laquelle est aussi la génératrice de la série périodique proposée. C'est ainsi qu'on trouve

$$\frac{3}{4}+\frac{2}{16}+\frac{3}{64}+\frac{2}{256}+\text{etc.}=\frac{14}{16}+\frac{14}{256}+\text{etc.}=\frac{14}{15};$$

$$\frac{2}{3}-\frac{1}{9}+\frac{2}{27}-\frac{1}{81}+\text{etc.}=\frac{5}{9}+\frac{5}{81}+\text{etc.}=\frac{5}{8}.$$

La fraction 14 sur 15 est bien la génératrice de la première série périodique; car on retrouve cette série en convertissant 14 sur 15 en une suite de fractions dont les dénominateurs sont les puissances successives de 4. Pour calculer les numérateurs successifs, on divise par le dénominateur 15 les produits par 4 du numérateur 14, du premier reste 11, du second reste 14, du troisième 11, etc. Il est d'ailleurs facile d'expliquer pourquoi la série résultante est nécessairement périodique illimitée.

Quant à la fraction 5 sur 8, si on la convertit en une suite d'autres dont les dénominateurs soient les puissances successives de 3, on trouve une série périodique équivalente à la seconde série ci-dessus. Mais on retrouve immédiatement cette série en observant que 15 ou 16 — 1 divisé par 8 donne 2 au quotient avec le reste — 1; que — 3 ou — 8 + 5 divisé par 8 donne le quotient — 1 avec le reste 5; et ainsi indéfiniment.

FRACTIONS CONTINUES PÉRIODIQUES. — Soit x la génératrice de la fraction continue périodique illimitée, savoir :

$$x = n,\ a,\ a,\ a,\ \text{etc.};\ \text{d'où}\ x - n = 0,\ a,\ a,\ a,\ \text{etc.}$$

Ici la période n'a que le seul terme a. Et comme $n, a = n + 1$ sur a, que $a, a = a + 1$ sur a, etc., on voit que tout ce qui suit la première période a est identique avec $x - n$. On a donc

$$x - n = \frac{1}{a + x - n};\ \text{d'où}$$

$$x^2 - (2n - a)\,x = n\,(a - n) + 1.$$

La génératrice x cherchée est donc la racine positive de l'équation du second degré précédente. Et si $a = 2n$ et qu'on pose $n = 1, 2, 3, 4$, etc., x sera la racine carrée de 2, 5, 10, 17, etc.

Cherchons encore la génératrice x de la fraction continue périodique illimitée, dont la période a deux termes, savoir :

$$x = n,\ a,\ b,\ a,\ b,\ a,\ b,\ \text{etc.};\ \text{d'où}$$
$$x - n = 0,\ a,\ b,\ a,\ b,\ a,\ b,\ \text{etc.}$$

Ici tout ce qui suit la première période a, b est identique avec $x - n$. Il en résulte donc une équation du second degré en x dont la racine positive exprime la génératrice x cherchée. Et si $n = 1$, $a = 1$ et $b = 2$, x sera la racine carrée de 3. En général, si $b = 2n$, x est la racine carrée de la fraction $n\,(an + 2)$ sur a. — On trouverait de même la génératrice de toute fraction continue périodique illimitée, dont la période aurait 3 ou 4 termes; mais les calculs seraient de plus en plus compliqués.

Réciproquement, la racine positive irrationnelle de toute équation du second degré peut se développer en fraction continue périodique illimitée. On connaît le procédé à suivre pour cet effet; mais, à raison du peu de clarté des raisonnements lorsque la racine positive est composée de deux lettres, on n'applique guère le procédé qu'à l'expression *numérique* irrationnelle du second degré.

SÉRIES ILLIMITÉES DE RADICAUX. — Le calcul des radicaux de même degré conduit aisément à trouver, dans chacune des *séries illimitées de radicaux* que nous allons considérer, une relation *finie* entre la génératrice et un ou plusieurs autres nombres.

I. — Chaque radical portant sur tout ce qui le suit, calculer les valeurs *rationnelles* de x et de p dans l'équation indéterminée

$$x = \sqrt{p + \sqrt{p + \sqrt{p + \text{etc.}}}},\ \text{à l'infini.}$$

Il est évident que tout ce qui suit p sous le premier radical est identique avec la génératrice x, et qu'on a

$$x = \sqrt{p + x};\ \text{d'où}\ p = x^2 - x.$$

Les nombres x et p sont entièrement arbitraires; cette relation finie admet donc une infinité de solutions rationnelles. Et suivant que x est plus grand ou plus petit que l'unité, p est positif ou négatif. On ne saurait poser $x = 1$.

Si l'on arrêtait la série au second radical, l'équation résultante serait du 4me degré en x et du second en p. Résolvant l'équation

par rapport à p, on retrouve la valeur ci-dessus et une autre valeur étrangère à la série; mais les calculs sont plus compliqués.

Lorsque les radicaux sont alternativement positifs et négatifs, on trouve $p = x^2 + x$.

Enfin, si les radicaux sont du n ième degré, suivant qu'ils sont tous positifs ou alternativement positifs et négatifs, on a

$$p = x^n - x \text{ ou } p = x^n + x.$$

II. — Chaque signe radical et chaque signe de multiplication (sous-entendu) portant sur tout ce qui le suit, la série illimitée

$$x = \sqrt{p}\sqrt{p}\sqrt{p} \text{ etc. donne } x = p.$$

Mais si tous les radicaux sont du n ième degré, on trouve

$$x^{n-1} = p \text{ et } x = p \text{ exposant 1 sur } (n-1).$$

C'est ce qu'on vérifie en calculant, dans la série illimitée, l'exposant total de p, lequel est une progression géométrique décroissante à l'infini, dont 1 sur n est le premier terme et 1 sur n la raison.

III. — Chaque signe radical et chaque signe de multiplication portant sur tout ce qui le suit, la série illimitée

$$x = \sqrt{p}\sqrt{q}\sqrt{p}\sqrt{q} \text{ etc. donne } x^3 = p^2 q.$$

Mais si les radicaux sont du n ième degré, on trouve

$$x^{nn-1} = p^n q.$$

On le vérifierait en calculant les génératrices des deux progressions géométriques décroissantes à l'infini, exprimant l'une l'exposant total de p et l'autre celui de q.

IV. — Chaque signe radical et chaque signe de division portant sur tout ce qui le suit, la série illimitée

$$x = \sqrt{p} : \sqrt{p} : \sqrt{p} : \text{etc. donne } x^3 = p.$$

Si tous les radicaux sont du n ième degré, on aura

$$x^{n+1} = p.$$

On le vérifie par la génératrice de la progression illimitée exprimant l'exposant total de p.

V. — Chaque signe radical et chaque signe de division portant sur tout ce qui le suit, la série illimitée

$$x = \sqrt{p} : \sqrt{q} : \sqrt{p} : \sqrt{q} : \text{etc. donne } qx^3 = p^2.$$

Si les radicaux sont du n ième degré, on trouve

$$qx^{nn-1} = p^n .$$

On le vérifie par les génératrices de deux progressions illimitées, exprimant l'une l'exposant total de p et l'autre celui de q.

VI. — Chaque signe portant sur tout ce qui le suit, la série illimitée

$$x = \sqrt{a \sqrt[3]{a^3 : \sqrt{a \sqrt[3]{a^3}}}} : \text{etc. donne } x = a \text{ exposant } \frac{6}{7}.$$

Cet exposant en effet est la génératrice de la série périodique exprimant l'exposant total de a, dans la série proposée.

REMARQUE. — On trouve les génératrices des plus simples séries *binomiale* et *exponentielle*, et l'on démontre la généralité complète de chacune, à l'aide de l'*induction* et de l'axiôme de *généralisation*, bien expliqué, ainsi que je l'ai développé ailleurs. — De plus, ces deux génératrices déterminent, d'après le théorème des *variables*, la génératrice de la plus simple des séries *logarithmiques*.

Ce procédé et les deux précédents étant très-simples et rigoureusement logiques, permettent de démontrer, dans les Éléments d'Algèbre, les trois genres de séries que nous venons de mentionner.

J.-N. Noel.

Liége.



DE LA CRITIQUE DU TEXTE DE L'ANABASE, D'APRÈS LES TRAVAUX DE M. COBET.

C'est un fait avéré que, malgré les excellents travaux produits depuis trois siècles dans le domaine de la philologie, le texte des auteurs grecs est loin d'être rétabli dans sa pureté primitive. Qui n'a été surpris de rencontrer dans les meilleurs auteurs des formes, des tournures contraires au dialecte dans lequel ils ont écrit, des fautes contre les règles les plus élémentaires de la syntaxe? Qui ne se trouve parfois arrêté à la lecture de certains passages dont il

cherche en vain l'explication dans les commentaires? Combien de fois ne vient-on pas heurter contre des redites, des mots, des phrases ajoutées après coup, qui rendent diffus et languissant le style des auteurs les plus concis? Il ne suffit donc pas d'interpréter les textes, il faut encore les épurer. Aussi personne ne refuse le secours de la critique, mais tous ne lui assignent pas le même rôle. « Changez le texte, disent les uns, si vous pouvez appuyer votre correction sur la leçon d'un bon manuscrit; dépouillez les parchemins et les papyrus, étudiez-en la filiation, et quand vous aurez trouvé l'archétype, suivez-le pour votre texte; ne l'abandonnez jamais, à moins d'y être autorisé par un autre manuscrit. » D'autres, sans nier que cette étude des variantes soit de la plus haute utilité, et conduise souvent à la leçon véritable, ne veulent pas s'y borner; pour eux tous les manuscrits sont remplis de fautes; pour rétablir les paroles de l'auteur ils en appellent à la raison, au jugement. Les premiers ne veulent que la *critique diplomatique,* les seconds donnent la préférence à la *critique conjecturale.* Celui qui, de notre temps, tient le premier rang parmi les critiques de la seconde espèce, est sans contredit M. Cobet, professeur à l'université de Leyde, où il continue la série si illustre des Hemsterhuys, des Valckenaer, des Rhunkenius, des Wyttenbach. Aux qualités naturelles les plus brillantes, à une perspicacité étonnante, à une mémoire prodigieuse, il joint une érudition profonde et la connaissance la plus intime de la langue grecque. Poëtes, historiens, philosophes, grammairiens, M. Cobet a tout lu et tout retenu; aucune partie des études philologiques ne lui est étrangère, aucun détail n'échappe à son savoir prodigieux. Peu de savants ont dépouillé autant que lui les manuscrits des auteurs les plus différents, et ont mieux appris par eux-mêmes à constater toutes les erreurs des copistes. Ces erreurs M. Cobet les a notées et classées, il les connaît si bien que l'âge d'un manuscrit étant donné, il pourra signaler d'avance à peu près toutes les fautes qui s'y trouvent. L'illustre professeur a déposé presque tous les fruits de ses travaux dans un recueil philologique publié à Leyde depuis 1852, sous le titre de *Mnemosyne, Bibliotheca philologica batava.* Les articles du recueil ont été réunis ensuite en volumes, et intitulés *Variae lectiones quibus continentur observationes criticae in scriptores graecos* (428 pp. in-8°) et *Novae lectiones* (890 pp.). Le premier volume a paru à Leyde en 1854, le second à la fin de 1858. Dans les *Variae lectiones*

M. Cobet traite principalement d'Alciphron et de Lucien; dans les *Novae lectiones* il a donné ses soins aux fragments des comiques, à Euripide et à Xénophon. Remarquables par le fond, ces ouvrages se distinguent encore par un style des plus vifs, des plus animés, par un langage pur et élégant. Récemment M. Cobet a publié à l'usage des classes une édition de l'Anabase; il y a fait les corrections proposées dans les *Novae lectiones* et quelques autres encore dont il promet de rendre compte plus tard. On ne peut assez soigner, dit-il, tout ce qu'on offre à l'étude des jeunes intelligences; pour l'esprit comme pour le cœur *summa debetur pueris reverentia*. Voulant appeler l'attention des professeurs de l'enseignement moyen sur cette nouvelle édition, nous avons cru utile d'exposer d'abord d'une manière générale la manière de procéder du célèbre philologue, de donner les règles qu'il paraît suivre dans sa critique.

Plus d'une fois les anciens se sont plaints de la négligence avec laquelle les meilleurs libraires de Rome et d'Alexandrie faisaient copier les manuscrits. Ainsi Strabon (XIII, p. 609 Cas.) rapporte que quelques libraires de Rome firent transcrire par de mauvais copistes la célèbre bibliothèque d'Apellicon renfermant les œuvres d'Aristote et de Théophraste, dont le texte était déjà très-altéré. Ils ne se donnèrent pas même la peine de faire collationner les copies avec l'original. Longin écrit à Porphyre (ed. Weiskiana p. 186) qu'il a acheté une édition de Plotin tellement fautive qu'il n'y a pas moyen de la lire; il prie son ami de lui prêter son exemplaire. Saint Jérôme se plaint, dans la seconde préface du livre de Job, que beaucoup de gens préfèrent la beauté à la correction des manuscrits. Les passages empruntés aux auteurs anciens par les rhéteurs, les lexiques des grammairiens constatent très-souvent que les MSS étaient déjà corrompus à une haute antiquité. Ainsi l'auteur du traité sur le sublime citant un passage de l'opuscule *De rep. Lacedaemoniorum,* attribué à Xénophon lit αἰδημονεστέρους δ' ἂν αὐτοὺς ἡγήσαιο καὶ αὐτῶν τῶν ἐν τοῖς ὀφθαλμοῖς παρθένων au lieu de ἐν τοῖς θαλάμοις. Il fait une longue tirade pour montrer l'absurdité des paroles de Xénophon. Harpocration, grammairien du IVe siècle, auteur d'un lexique sur les dix orateurs attiques, lisait dans son exemplaire de Dinarque ἀπρότων, mot vide de sens, au lieu de παρνόπων, espèce de sauterelle. Mais non seulement les manuscrits étaient incorrects, souvent ils étaient encore interpolés et corrigés par des gens inhabiles et ignorants. « De notre temps, dit Galenus (l. III

περὶ δυσπνοίας Tome VII, p. 982 Kuhn.), les copistes n'hésitent plus de compléter ou de corriger les auteurs. » Il réprimande très-vivement un copiste qui s'était arrogé ce droit pour Hippocrate. Du reste les MSS que nous possédons prouvent suffisamment que ces plaintes ne sont aucunement exagérées. Un des meilleurs que nous ayons est le célèbre codex de Démosthène à Paris, désigné vulgairement par la lettre Σ (X[e] siècle). Les fautes y sont moins nombreuses que dans les autres et cependant nous y lisons, p. ex. *ποθολον ποτι τὰν βωλὰν παρατοιςπαρατὰϊερα* pour *πὰθοδον ποττὰν βωλὰν πράτοις πεδὰ τὰ ἱερά*, et *ἐκτασιν γᾶσ καὶ οἰκίαν* pour *ἔγκτασιν γᾶς καὶ οἰκιᾶν* (De corona, decr. Byzantinorum p. 255). L'oraison funèbre d'Hypéride, récemment découverte, est écrite sur un papyrus du II[e] ou du III[e] siècle. On sait que les fautes y fourmillent; il y en a comme celles-ci ΟΥΤΑΙΕΤΟΙΣ pour *οὐ γὰρ ἐν τοῖς*, ΕΙΝΑΙ pour *ἐκεῖ*, (*επεδ*)ΩΚΕΝΜΕΝΕΝΑΥΤΟΝ pour *ἐπέδωκεν ἑαυτὸν μέν*. On ne peut mieux comparer un manuscrit de ce genre qu'avec une première épreuve d'imprimerie; les fautes y sont aussi nombreuses. Quant aux MSS de l'Anabase de Xénophon, voici ce qu'en dit Louis Dindorf dans la préface de la seconde édition d'Oxford (1855) : « Utrumque librorum genus quum non solum vitiis plurimis, iisque adeo nonnunquam antiquis ut jam Athenaeum et Harpocrationem fefellerint, sed etiam multis grammaticorum correctionibus sit deformatum, neutrum sufficit ad restituendam Xenophontis orationem et dialectum. » Certes on ne peut suivre aveuglément de semblables témoins; la raison, le jugement formé par l'étude est le seul guide qui puisse nous conduire à la lumière.

Mais si on enlève à la critique la foi aux manuscrits, l'abandonnera-t-on à l'arbitraire du premier venu? Ne sera-t-elle appuyée sur aucune règle, sur aucun précepte? Écoutons M. Cobet. Avant de porter remède à un passage, dit-il, le critique examinera si le passage peut être rétabli : il suivra le précepte donné par Lucien aux médecins (29, 4), *πάντων πρῶτον τοῦτο συνορᾶν εἴτε ἰάσιμόν ἐστι τὸ νόσημα εἴτε ἀνήκεστον καὶ ὑπερβεβηκὸς τοὺς ὅρους τῆς τέχνης*. L'erreur provient-elle d'une simple faute d'écriture, il est facile de retrouver la leçon véritable, car le critique doit savoir, par un long usage des MSS, ou par une profonde étude de la paléographie, quelles lettres sont confondues par les copistes, quels signes d'abréviation désignent le même mot et peuvent induire en erreur. Il est plus difficile, souvent même impossible de porter remède à ce qui a passé par la main de correcteurs inintelligents ; modifiée, transformée par des correc-

tions successives, l'erreur primitive ne peut plus être retrouvée et la vraie leçon est cachée pour toujours. Une des premières conditions d'une bonne correction est donc d'indiquer l'origine de l'erreur. Il faut qu'on nous montre ensuite que cette erreur est probable, que les copistes l'ont plus d'une fois commise. Enfin le correcteur doit prouver que sa leçon satisfait pleinement au sens de l'auteur, qu'il a coutume de parler ainsi dans des circonstances semblables, et que le mot ou la tournure proposés sont parfaitement grecs. Voilà les règles que le critique doit suivre ; s'il ne peut remplir toutes les conditions, qu'il s'abstienne et laisse à d'autres le soin de décider si le mal est susceptible de remède.

Le but que le critique se propose est de rétablir le texte tel que l'auteur l'a donné : pour l'atteindre trois choses sont nécessaires. Il faut rendre à l'auteur la pureté de son langage et de son dialecte ; il faut rétablir le sens là où il est altéré ; il faut retrancher les interpolations, les phrases ajoutées par les grammairiens.

I. La domination macédonienne étouffa avec la liberté le sentiment du beau, la spontanéité artistique et littéraire ; elle déprava aussi la langue. Le langage si harmonieux et si pur que nous admirons dans les historiens et dans les orateurs attiques, est corrompu par l'arrivée de l'étranger. Après Alexandre on ne parla plus en Grèce la langue des beaux siècles; déjà Ménandre et Philémon n'écrivent plus le dialecte attique dans toute sa pureté, et bientôt la langue populaire se corrompit à tel point que les auteurs ne voulaient plus s'en servir dans leurs écrits. Il s'établit donc deux dialectes ou deux langages essentiellement différents : le langage populaire ou vulgaire ἡ συνήθεια, ἡ τῶν ἰδιωτῶν διάλεκτος et le langage des érudits ἡ τῶν πεπαιδευμένων γλῶσσα. Ce langage était le fruit de l'étude des auteurs anciens; aucune forme, aucune tournure, aucune expression n'était considérée comme bonne, si elle n'était appuyée sur le passage d'un auteur classique. Tous écrivent cette langue savante : Polybe seul s'est permis de parler comme le peuple. Cependant l'influence du langage populaire était trop grande pour que les Atticistes les plus purs même, aient pu acquérir un style toujours correct, toujours conforme aux règles suivies par les anciens. Dans le Pseudo-Sophiste où le Soléciste, un des traités les plus curieux de Lucien, un professeur de beau langage se vante de pouvoir découvrir de prime abord tous les solécismes commis en sa présence, cependant il ne distingue pas plusieurs fautes que son interlocuteur fait exprès pour prouver

son ignorance. Or parmi ces solécismes il y en a qu'on rencontre assez souvent dans Lucien lui-même, p. ex. ἄρτι avec un futur, ἁ μέν ἁ δέ employé comme article, ὄφελον δυνήσῃ pour ὄφελες δύνασθαι etc. Dans le même dialogue un certain Socrate relève plusieurs solécismes avec beaucoup d'esprit, ce qui ne l'empêche pas de dire entre autres ἀποκριθείη pour ἀποκρίναιτο. Si les maîtres du langage, si des hommes comme Lucien, Alciphron et Dion, surnommé Bouche d'or pour l'élégance et la pureté de son style, ne peuvent se prémunir contre toute invasion du dialecte vulgaire, que faut-il penser du commun des érudits, des petits grammairiens et surtout de la race des copistes? Ces derniers ignorant complétement le dialecte des anciens auteurs attiques, refont ces auteurs d'après leur langage usuel; ils changent les formes, modifient les désinences et introduisent dans Thucydide, Xénophon, Démosthène des fautes contre lesquelles les Atticistes ne cessent d'avertir leurs contemporains. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, nous voyons dans Hesychius que les Grecs de son temps disaient ἐνώπιον pour ἐνάντιον; eh bien, un scribe a introduit le mot dans le discours d'Eschine pour Ctésiphon : § 43 οἱ δὲ ἀνηγορεύοντο ἐνώπιον ἁπάντων τῶν Ἑλλήνων. Que fera l'éditeur en présence de ces faits? Conservera-t-il les formes vicieuses parce que les manuscrits paraissent les approuver? Non, il étudiera profondément le dialecte de l'auteur, se pénétrera du fond de la langue et rétablira partout les formes, les tournures anciennes quand même tous les manuscrits devraient s'y opposer. Mais il est temps d'entrer dans les détails et d'exposer les principales formes vicieuses, les solécismes les plus importants que M. Cobet veut faire retrancher du texte des auteurs attiques et qu'il a bannis de son édition de l'Anabase.

La langue commune n'admettait plus les crases ni les élisions observées avec tant de soin par les anciens auteurs. Les formes contractes présentaient même des difficultés assez grandes pour que les Atticistes crussent devoir les expliquer. Ainsi l'on trouve dans le lexique de Photius κἄπειτα : καὶ ἔπειτα et κᾆτα τι : καὶ εἶτα τι. Hesychius explique τἀμά : τὰ ἐμά, τἄνδον : τὰ ἔνδον, ταὐτό : τὸ αὐτό. Bien plus ce grammairien qui passe pour le plus savant de son espèce, ne comprend souvent pas les crases lui-même; il divise, par ex. τἀπιτίμια en τὰ πιτίμια et nous dit dans son lexique τὰς ἀξίας τιμωρίας πιτίμια φασίν. Quoi d'étonnant après cela que les crases et les élisions aient donné lieu à tant de leçons étranges? Pour τἀπινίκια les copistes écrivent

généralement τὰ πινίκια et ceux d'entre eux qui veulent montrer de l'intelligence corrigent en τὰ πινάκια. C'est ainsi que dans le discours d'Andocide contre Alcibiade § 29, p. 331, on lit εἰς τὰ πινάκια τῇ προτέρᾳ τῆς οὐσίας pour εἰς τἀπινίκια τῆς θυσίας. Tout cela prouve que les anciens observaient scrupuleusement les crases et les élisions voulues par l'usage, et les éditeurs modernes sont tenus de les replacer, malgré les manuscrits, non seulement dans les endroits des poëtes où le mètre les exige impérieusement, mais encore dans les prosateurs. Qu'on écrive donc dans Xénophon τἀπιτήδεια, καλὸς κἀγαθός, ἀνήρ, etc. et qu'on ne fasse aucune attention aux MSS. qui tantôt mettent la crase ou l'élision, tantôt la négligent et donnent les uns συνεπιπροθυμεῖτο, les autres συμπροθυμεῖτο pour συμπρουθυμεῖτο (Anab. III, 1, 9).

Les articles, les adjectifs déterminatifs, les pronoms et les participes n'ont qu'une seule forme au duel pour les trois genres. L'auteur du livre *de vita et poesi Homeri,* attribué à Plutarque (p. 1080), affirme qu'il est propre aux Attiques de dire τὼ χεῖρε, τὼ γυναῖκε, ἰδέα ἄγοντε καὶ φέροντε (Platon, Phèdre p. 237 D.). Nous trouvons déjà dans Homère Θ 485 πλήγεντε κεραυνῷ là où il s'agit de Junon et de Minerve, et dans Hésiode Op. et Di. 197 on lit : Αἰδὼς καὶ Νέμεσις προλίποντ' ἀνθρώπους. Partout donc où nous rencontrerons τὰ ταῖν, αὐτὰ αὐταῖν, ταυτὰ ταυταῖν, πληγεῖσα ou d'autres formes semblables corrigeons hardiment en τὼ τοῖν, etc.

Les auteurs attiques donnaient à la seconde personne de l'indicatif passif la désinence —ει au lieu de —ῃ. Depuis la domination macédonienne cet usage ne fut plus observé que dans βούλει, οἴει et ὄψει. La forme attique fut donc expulsée d'un grand nombre d'endroits; souvent les copistes la transformèrent en —εις et changèrent ainsi le passif en actif. C'est à nous de rétablir partout la forme primitive.

Plusieurs autres formes verbales ont été altérées par les copistes ou ont donné naissance à de fausses leçons. Ainsi l'on a changé les désinences de la troisième personne du pluriel de l'impératif : —όντων, —άντων, —έσθων, —άσθων, dans les formes macédoniennes έτωσαν, —άτωσαν, —έσθωσαν, etc. Au lieu de terminer l'optatif en οίην quand l'indicatif présent ou futur est en έω, on lui donne la désinence οῖμι, contractée de la forme ionienne έοιμι, et usitée seulement dans les poëtes tragiques. Les cinq optatifs parfait passif μεμνήμην, κεκλήμην, κεκτήμην, βεβλήμην, καθήμην sont transformés en μεμνοίμην, parfois en μεμνώμην, etc. Le double augment des verbes ἀμφιγνοέω, ἀμφισβητέω et ἀντιδοκέω n'est plus observé : au lieu de ἠμφεγνόουν les

copistes disent ἠμφιγνόουν. Par contre ils écrivent ἀπήλαυσα et παρηνόμουν au lieu de ἀπέλαυσα et παρένομουν. Jamais un auteur attique ne s'est servi d'un futur en —ασω, —εσω, —ισω (α et ι brefs), à moins qu'il ne précède une voyelle longue ou que le verbe n'ait que deux syllabes au présent. Ainsi l'on dira bien ἀρκέσω, αἰδέσομαι, ἀχθέσομαι, κτίσω, σχίσω, mais on devra écrire ἐλῶ, καλῶ, νομιῶ ; les formes καλέσω, νομίσω sont des subjonctifs aoriste. Le singulier du plus-que-parfait actif se terminait en —η, —ης, —ει (devant une voyelle —ειν); dans le langage commun on disait —ειν, —εις, —ει, formes que les copistes ont introduites presque partout. La deuxième personne du singulier de l'imparfait de οἶδα était ᾔδησθα, avec la désinence —σθα qu'on retrouve dans οἶσθα, ἦσθα et ᾔεισθα. On disait donc ᾔδη, ᾔδησθα, ᾔδει (ν), et de même que οἶδα donne ἴσασιν, εἰδέναι, εἰδώς, de même on formait de ἔοικα εἴξασιν, εἰκέναι, εἰκώς et à l'imparfait ᾔκη, ᾔκης, ᾔκει (ν). Comme imparfait de ἔρχομαι les Attiques employaient ᾖα, ᾔεισθα, ᾔει (ν), ᾖμεν, ᾖτε, ᾖσαν. Quelques philologues allemands ont douté de l'existence de cette dernière forme ; M. L. Herbst la repousse même complétement. « S'il y a quelque part, dit-il, une tradition constante des manuscrits, c'est bien dans ce cas-ci. Partout dans Thucydide on lit ᾔεσαν, nulle part on rencontre ᾖσαν » (*Ueber C. G. Cobets Emendationen im Thukydides*, p. 7). Mais si l'on est d'accord pour admettre que les Attiques ont dit ᾖμεν, ᾖτε au lieu de ᾔεμεν (ᾔειμεν), ᾔειτε, l'analogie n'exige-t-elle pas qu'ils aient contracté aussi ᾔεσαν en ᾖσαν? Combien de fois n'a-t-on pas restitué la forme contracte des deux premières personnes, malgré les manuscrits? Pourquoi leur accorder plus d'autorité pour la troisième? L'existence de celle-ci est prouvée aussi bien que celle des autres par les manuscrits eux-mêmes. Dans l'Anabase de Xénophon III, 4, 23 plusieurs lisent καὶ εἴ που δέοι τι τῆς φάλαγγος ἐπεὶ παρῄεσαν, d'autres donnent ἐπιπαρῆσαν. Or le sens demande ἐπιπαρῆσαν et le participe ἐπιπαρίοντες du § 30 confirme que c'est là la véritable leçon. Nous voyons clairement ici comment les copistes ont procédé : les uns changent la forme ancienne d'après le langage commun, seulement dans le cas présent ils ont mal divisé le mot et mis ἐπεὶ pour ἐπὶ, comme ils ont fait encore pour le participe du § 30. D'autres ne faisant aucune attention à l'ι, croient avoir affaire à εἰμί être. Ils ont agi ainsi dans grand nombre de passages ; dans la première Olynthienne de Démosthène, par ex., on lit ὅθ' ἥκομεν Εὐβοεῦσιν βεβοηθηκότες καὶ παρῆσαν Ἀμφιπολιτῶν Ἱέραξ καὶ Στρατοκλῆς ἐπὶ τουτὶ τὸ βῆμα (p. 11), tandis qu'il faut évidemment παρῆσαν. Il y a

du reste une excellente scolie sur Platon donnée par Photius dans son lexique, qui confirme pleinement la thèse de M. Cobet. La voici : ᾖα : δισυλλάβως, τὸ ἐπορευόμην, σὺν τῷ ῑ γράφεται, οἱ γοῦν Ἴωνες ᾔϊα λέγουσι καὶ ᾔϊσαν τὸ ᾖσαν καὶ παρὰ Θουκυδίδῃ οὕτως ἀναγνωστέον ὅτι ἀκμάζοντές τε ᾖσαν ἐς αὐτόν. Enfin qui croira qu'Aristophane disant (Equit. 605) :

ταῖς ὁπλαῖς ὤρυττον εὐνὰς καὶ μετῇσαν στρώματα

ait parlé autrement que ses compatriotes? Nous croyons presque inutile de rappeler que ἔρχομαι n'est usité qu'au présent de l'indicatif et qu'on se sert des formes de εἶμι pour l'imparfait et pour les autres modes du présent. Ceci n'a pas seulement lieu pour le verbe simple, mais encore pour les composés, à l'exception toutefois de ὑπέρχομαι dans le sens figuré de flatter.

L. Roersch.

Bruges.

(*La suite prochainement*).

DE L'ENSEIGNEMENT DES CONJUGAISONS LATINES (1).

Quelle est la meilleure méthode pour enseigner la conjugaison des verbes latins? Telle est la question que bien des fois je me suis posée en commençant une nouvelle année scolaire. Souvent, je l'avoue, ma réponse a varié et mon enseignement aussi. Enfin je me suis arrêté à la méthode que je vais exposer, non pas que je la croie, la meilleure, mais parce que de toutes celles que j'ai essayées, elle m'a donné les résultats les plus satisfaisants.

J'avais remarqué dans mes différents essais deux résultats opposés : avec certains procédés, les élèves apprenaient plus vite ; avec d'autres, ils retenaient mieux. Je devais naturellement me dire que la méthode qui réunirait ces deux avantages serait l'idéal en son genre.

Mais ce premier résultat est-il bien nécessaire? Faut-il faire entrer si lestement ces notions élémentaires, mais essentielles, dans l'esprit des élèves de septième et de sixième? Remarquons qu'il s'agit ici d'une partie importante du programme de ces deux classes, et que

(1) Il n'est pas parlé dans cet article des verbes déponents parce, comme il ne s'agit que de l'étude des formes, ils se confondent presque entièrement avec les verbes passifs.

souvent, faute d'une première connaissance complète, l'élève, jusque dans les classes supérieures, commet des fautes dans la flexion des verbes.

Évidemment il vaut mieux consacrer plus de temps à l'étude de ces formes et obtenir un résultat plus durable. A quoi bon avoir terminé, au bout de quelques semaines, la conjugaison de l'actif, du passif et des verbes déponents, si c'est pour recommencer dix fois dans l'année, et finir même son cours sans que l'élève ait acquis cette connaissance solide qui résiste au temps et à la variété des matières enseignées dans la suite?

D'après la méthode à laquelle je me suis arrêté, on étudie un mode, à la fois, dans ses différents temps et dans les deux voix, l'actif et le passif. On ne passe au mode suivant que quand le premier est parfaitement su. Pour l'ordre et l'arrangement, j'adopte le tableau de la conjugaison généralement usité dans les grammaires grecques : en tête de cinq colonnes parallèles, j'écris les noms des modes; à côté, à gauche, ceux des temps.

Je procède donc par colonnes verticales : la première à gauche renfermera tous les temps de l'indicatif.

Au lieu de prendre un verbe comme paradigme de chaque conjugaison, je m'en tiens à la terminaison, ainsi j'obtiendrai pour l'indicatif présent des quatre conjugaisons :

	Indicatif.	*Impératif.*	*Subjonctif.*	*Infinitif.*	*Participe.*
Présent.	Actif. o, eo, o, io as, es, is, is at, et, it, it amus, emus, imus, imus etc. Passif. or, eor, or, ior aris, eris, eris, iris atur, etur, itur, itur etc.				

Je continue de même pour les autres temps et les autres modes, en prenant soin de distinguer le temps primitif du temps dérivé, et d'habituer l'élève à indiquer la formation de celui-ci, par le changement de la terminaison du premier en la terminaison du second. Il est vrai que, se tenant aux terminaisons, on ne voit pas toujours le temps dérivé sortir du primitif, mais on n'exige la chose que comme

préparation à l'étude ultérieure de la conjugaison complète des deux éléments constitutifs, radical et terminaison.

Arrivé au parfait et aux temps qui en dérivent, on remarquera que les finales de ce groupe sont les mêmes pour les quatre conjugaisons à l'actif, de même que celles du supin et de ses dérivés dans les deux voix. Mais indépendamment de ces finales communes, on fera remarquer qu'il y a certaines terminaisons spéciales qui caractérisent pour ainsi dire chaque conjugaison, et qui constituent avec les finales *i* et *um* les véritables terminaisons du parfait et du supin. Ainsi *avi, ui, i, ivi* pour le premier et *atum, itum, tum* ou *sum*, *itum* pour le second, pourraient servir, en n'étudiant que les terminaisons, de paradigmes pour les quatre conjugaisons.

Pour tirer les dérivés de ces temps il suffira de changer l'*i* ou l'*um* final et de laisser intact ce qui précède ces lettres.

Faut-il que tout le tableau des terminaisons ait été fait avant que l'on s'occupe du radical? Évidemment non, chaque fois qu'on aura étudié un temps, il sera très-utile d'ajouter à la terminaison le radical d'un verbe quelconque, en commençant de préférence par ceux qui ont le parfait et le supin conformes à ceux des paradigmes ordinaires. Mais qu'on ne se tienne pas à ces seuls verbes dits réguliers; à mesure que l'élève fait provision de mots latins, qu'on varie les exemples de conjugaison, jusqu'à embrasser dans ce cadre les verbes dont le parfait et le supin s'éloignent le plus des terminaisons modèles.

Il est inutile en sixième de considérer comme verbes irréguliers ceux dont les temps primitifs s'écartent au parfait et au supin des verbes *amare, monere, legere* et *audire*. Les lois des altérations de ces deux temps ne doivent être étudiées qu'en cinquième. En sixième, il suffit que l'élève apprenne rigoureusement les temps primitifs de tous les verbes qu'il rencontre; ceux-ci connus, toutes les autres formes s'en tireront par les règles les plus simples de dérivation, qu'on aura exposées en faisant le tableau (1). Une chose qui est donc essentielle dans cette classe et à laquelle les professeurs tiennent ordinairement beaucoup, c'est la connaissance de toutes les variations du radical d'un verbe. Je ferai remarquer à ce propos qu'il vaut mieux, dans l'énoncé des temps primitifs, où ces variations se constatent, commencer par l'infinitif et l'indicatif présent à cause de l'identité de radical.

(1) Il est entendu que nous ne parlons ici ni des verbes anomaux ni des verbes défectifs.

Revenons à nos terminaisons. Je suppose achevée la colonne de l'indicatif; on passera ensuite au mode impératif, puis au subjonctif, à l'infinitif et enfin au participe. J'obtiens ainsi un tableau de terminaisons, qu'on pourra lire par colonnes verticales ou par colonnes horizontales. De la première manière, on conjugue un mode dans ses différents temps, de la seconde, on conjugue un temps dans ses différents modes. Je crois qu'il est inutile de démontrer combien cette méthode de conjugaison éclaire à l'élève le dédale de modes et de temps, qui trop souvent se confondent dans sa mémoire.

Mais ce n'est pas tout, j'aborde ici un nouveau classement de formes : je veux parler de la conjugaison par dérivation des temps primitifs. Au premier abord, on dirait que cette manière de conjuguer devrait précéder l'autre, et réellement il n'y aurait pas grand mal à le faire, mais je pense que pour l'ordre même dans lequel doivent se présenter les temps, il vaut mieux que l'élève sache d'abord parfaitement le premier tableau.

Voyons en quoi consiste ce complément de l'étude des conjugaisons.

Nous avons déjà vu que le professeur ne peut jamais négliger de dire de quel primitif et comment se forme le temps qu'il inscrit dans le tableau dont nous avons parlé; le nouveau plan que je vais brièvement exposer est un travail d'ensemble sur cette genèse de formes.

On prend successivement chacun des temps primitifs dans son expression la plus simple, c'est-à-dire dans la terminaison de la première personne du singulier, et on en fait sortir les temps qui en dérivent, en suivant l'ordre du tableau horizontal.

Ainsi de l'infinitif présent, premier temps primitif, se forment : 1° à l'actif, (a) l'impératif présent, (b) l'imparfait du subjonctif, (c) l'impératif futur; 2° au passif, (a) l'impératif présent, (b) l'infinitif présent, (c) l'imparfait subjonctif, (d) l'impératif futur. En procédant de même pour les autres primitifs, on obtient un second tableau général de terminaisons.

D'après ce tableau, comme d'après le premier, on conjuguera aussitôt des verbes complets, radical et terminaison réunis, en commençant également par ceux dont les terminaisons au parfait et au supin ne s'écartent pas de celles des verbes qui servent de paradigmes dans toutes les grammaires, pour terminer par ceux dont ces deux temps primitifs semblent le plus irréguliers. Il est inutile de faire observer qu'il est nécessaire de procéder par ordre

dans la conjugaison des verbes complets, c'est-à-dire de distinguer toujours les quatre conjugaisons entre elles, de manière à ne pas tomber dans une vraie confusion.

Les exercices les plus propres à graver les conjugaisons dans la mémoire seront évidemment les exercices de vive voix d'après les deux tableaux exposés. Le professeur inscrit sur la planche noire les temps primitifs d'un verbe, et le fait conjuguer par les élèves tantôt de l'une tantôt de l'autre façon. Les exercices par écrit sont moins utiles, parce que l'enfant a le plus souvent recours à sa grammaire et se borne à copier, tandis qu'il devrait composer. Cependant on aurait tort de proscrire entièrement ces sortes de devoirs.

Mais qu'on ne croie pas que, par écrit ou de vive voix, il faille achever complétement la conjugaison d'un même verbe; on peut se borner pour le premier tableau à un ou deux temps dans tous leurs modes, soit à l'actif, soit au passif, soit dans les deux voix. Pour le second tableau, on peut faire donner par l'élève la série des formes qui découlent d'un temps primitif donné d'un verbe quelconque.

De vive voix, les exercices peuvent varier à volonté et dans un court espace de temps. On ne s'en tient pas à un même verbe ou à la même conjugaison; après avoir écrit les temps primitifs de quelques verbes à la fois, surtout de ceux qu'on a rencontrés dans l'auteur, on passe de l'un à l'autre, et on se contente, pour abréger, de la traduction en français des premières personnes du singulier.

En abrégeant ainsi les conjugaisons tout en y revenant souvent, même tous les jours pendant quelques semaines, on évite au commençant le dégoût que donnent ces longues nomenclatures de formes et, en même temps, on les lui fait beaucoup mieux pénétrer dans la mémoire. Quelques minutes dans chaque leçon finissent par suffire, et les élèves, tenus en éveil par la variété du sujet, s'habituent à répondre avec aplomb et justesse.

Après avoir fait conjuguer ainsi les temps isolés ou réunis, il sera bon de passer à ce qu'on pourrait nommer un rudiment de thème de vive voix. Je veux parler de la traduction instantanée de telle personne d'un temps donné d'un verbe français en la forme correspondante en latin. Qu'il s'agisse, par exemple, du verbe *mittere,* le maître dira : Que nous envoyions, ils enverront, vous envoyâtes, et l'élève, classant aussitôt l'expression française dans la voix, le temps, le mode voulus, devra donner sans hésiter la forme latine.

Il est évident que l'élève, pour répondre avec sûreté, doit posséder à fond les conjugaisons françaises. Combien de fois n'arrive-t-il pas que l'embarras dans lequel il se trouve provient plutôt de la difficulté pour lui de déterminer exactement tout ce qui se rattache au verbe français, que d'une connaissance incomplète de la conjugaison latine. Il faut encore que la nature transitive ou intransitive des verbes lui soit familière, ainsi si le maître dit, Je suis venu, l'élève qui ne sait pas que venir est un verbe intransitif, ou qui n'est pas habitué à le considérer comme tel, traduira par *venior* et continuera souvent à commettre ce barbarisme jusqu'en troisième. C'est au début des études qu'il faut vaincre ces difficultés apparentes, c'est au début que les élèves doivent être mis en possession complète des données essentielles de la lexigraphie ; plus tard les professeurs des classes supérieures n'auront pas, comme il n'arrive que trop souvent, à interrompre leur enseignement propre pour faire une excursion jusque sur le terrain de la septième et de la sixième.

Anvers.

ÉD. MAERTENS.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Les manuscrits de M. Mynas. — Opinion de M. J. Stecher sur les nouvelles fables de Babrius. — Opinion de M. Dübner, et critique d'une fable. — De la valeur historique des scolies d'Horace.

Nous avons reçu quelques nouvelles concernant M. Minoïde Mynas, ou plutôt concernant les richesses philologiques qu'il doit avoir laissées. Comme nous l'avons dit, les scellés ont été mis sur son domicile, et le ministre a chargé un commissaire de lui faire un rapport sur ce qu'il renfermait. Puis les scellés ont été apposés de nouveau et ils ne seront levés que lorsque les tribunaux auront statué. Suivant la décision qui sera portée, ou bien les manuscrits, du moins en partie, resteront à la France, ou bien l'exécuteur testamentaire de M. Mynas les fera vendre, pour fonder, avec le produit, une école à Pella. Ils sont au nombre de 40 à 60. On croit qu'il s'y trouve entre autres un bel Aristophane, très-ancien, un Julien, etc. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a un fort beau MS. d'Ésope, du Xe ou du XIe siècle ; il renferme 400 fables environ et diffère de toutes les collections connues. Ce manuscrit est important à plus d'un titre,

principalement parce qu'il peut jeter du jour sur les *Nouvelles fables* de Babrius, éditées tout récemment à Londres par M. Lewis. Il est clair en effet, que M. Mynas, l'auteur, suivant nous, de ce recueil, a eu, pour une dizaine de morceaux, des paraphrases inédites, en prose. Le MS. d'Ésope apportera sans doute quelque lumière à ce sujet. Un autre point qui demande aussi des éclaircissements, ce sont les vers évidemment babriens qui se montrent çà et là dans le recueil, et qui ne se lisent pas dans les fragments retrouvés jusqu'ici. D'où M. Mynas les a-t-il tirés? Il est à espérer qu'on trouvera encore la solution de cette énigme.

En attendant, les nouvelles fables sont déjà l'objet d'appréciations très-diverses. Sans compter qu'une personne un peu trop enthousiaste pour la nouveauté, a proposé à un ministre de les faire figurer sur le programme d'études des colléges, on lit dans la *Revue de l'instruction publique en France* un article de M. J. Stecher, dans lequel les nouvelles fables sont considérées comme « de délicieuses fables, en train peut-être d'éclipser leurs ainées. » Babrius est mis au-dessus de Phèdre pour l'art de dramatiser le conte, et ne peut être comparé qu'à La Fontaine. Il possède la *venustas* dont parle Sénèque, (Consol. à Polybe 27), et la convenance de l'action et de la parole avec la nature des personnages. Quant au dialecte, outre l'ionien traditionnel de la poésie choliambique, il offre une certaine prédominance d'atticisme, avec des mots rares, *glossématiques* ou empruntés au réalisme le plus plébéien. M. Stecher ne méconnaît pas, tant s'en faut, la barbarie des copistes, mais cependant il retrouve parfois la grâce de l'original à travers un style tout défiguré. En face de cette manière de voir viennent s'en placer d'autres toutes contraires. On se souvient que, l'an passé, avant la publication du nouveau Babrius, M. Dübner en nous communiquant deux fables inédites qui devaient faire partie de ce recueil (v. Revue de 1859, p. 145), jugea qu'elles étaient « ou une altération stupide ou une imitation impuissante de celles du poète. » Quelque temps après, M. Cobet, dans un article de la *Mnemosyne,* que nous avons reproduit (1859, p. 307), et dont le titre est fort significatif : *Babrii fabulae fraudulenter a Minoïde Myna suppositae,* se prononça d'une façon très-catégorique sur la valeur des deux fables : *Mihi et argumentum et verba non Babrio tantum sed quolibet scriptore Graeco non infimae aetatis indignissima esse videntur.* Nous ignorons ce que le savant professeur de Leyde pensera du livre entier : quant à M. Dübner, il

affirme dans le *Journal général* (15 février), qu'il a été FORGÉ D'HIER. « On peut hardiment défier, dit-il, M. Mynas de produire le manuscrit du *onzième siècle* dont il imite scrupuleusement l'écriture dans sa soi-disant copie. Ces 95 fables (à part quelques fragments *connus* enchâssés çà et là) n'offrent pas une ombre des traits charmants, de la conception spirituelle, de l'élégance ingénieusement contenue du style, de ce langage plein de sentiment que l'on trouve dans le vrai Babrius ; elles offrent partout maladresse et pauvreté avec des fautes *innombrables* de formes, de dialecte, de syntaxe, de style, de métrique, enfin solécismes, barbarismes et chevilles à foison. Nous nous empressons de porter ce fait à la connaissance de MM. les professeurs, qui demanderont peut-être ou voudront rédiger une édition classique de cette suite d'un auteur introduit dans nos écoles dès son apparition ; il n'y a pas à s'en occuper ». Puis M. Dübner prouve ses assertions dans la *Revue de l'instruction publique* (1er mars). L'article est intitulé : *Observations sur deux nouvelles fables de la nouvelle collection babrienne.* Voici ce qu'il dit de la seconde; c'est une critique pleine d'intérêt, à joindre à celles que nous avons déjà données.

« Les fables XXX et LXIII de la collection Boissonade s'attaquent à la superstition. « Aujourd'hui (dit M. Stecher) nous trouvons sur ce sujet une fable beaucoup plus complète, plus décidée, et dont on ne contestera pas l'authenticité comme on a fait pour les deux autres. » Il n'est point à ma connaissance que l'on ait contesté l'authenticité des fables XXX et LXIII, et j'avoue que la chose ne me semble guère possible. Que l'on veuille bien les lire aux pages 19 et 36 de l'édition de M. Fix (où la dernière porte le nº LXII). Avant de présenter la nouvelle fable qui doit les éclipser, je demande la permission de transcrire la paraphrase en prose. La voici :

Πορευομένοις τισὶν ἐπὶ πρᾶξίν τινα κόραξ ὑπήντησε, τῶν ὀφθαλμῶν τὸν ἕτερον πεπηρωμένος. Ἐπιστραφέντων δὲ αὐτῶν, καὶ τινὸς ὑποστρέψαι παραινοῦντος, τοῦτο γὰρ σημαίνειν τὸν οἰωνὸν, ἕτερος ὑποτυχὼν εἶπε· « Καὶ πῶς ἡμῖν δύναται τὰ μέλλοντα μαντεύεσθαι, ὃς οὐδὲ τὴν ἰδίαν πήρωσιν προείδετο ἵνα φυλάξηται ; »

« On ne remarque ici que trois mots qui ont pu avoir place dans quelque choliambe de Babrius : ὑπαντήσας, ὑποστρέψαι, παραινοῦντος. Aucun d'eux ne se trouve dans l'*original* si fortement recommandé par M. Stecher, la fable XXIX :

Ἠισάν ποτ' ἄνδρες ἐπ' ἔργα τινὲς ἐκ κώμης.
Κατ' οἶμον αὐτοῖς οὖσιν ἐξαπιναίως

Κόραξ ἐπέπτη θατέρην πηρὸς γλήνην.
Ὁ μέν τις αὐτῶν σφᾶς ἔφη 'πανακάμπτειν,
Μὴ γὰρ τὸν οἰωνὸν σφὶν αἴσιμον φαίνειν.
Ὁ δέ τις πρὸς αὐτὸν οὐκ ἔφησ' ἄτερ μούσης·
« Καὶ πῶς ἂν ἡμῖν αἴσιόν τι μαντεύσοι,
Ὃς τὴν ἰδίαν πήρωσιν οὐ προεγνώκει,
Ὅπως ἑαυτῷ τὰς κόρας προφυλάξοι ; »

« N'est-ce pas encore un exercice d'écolier convertissant de la prose en vers? Y a-t-il l'ombre d'un trait poétique? On n'y peut absolument signaler que des défectuosités de tout genre. Vers 1er, une faute de métrique et une faute de quantité ; un ordre de mots ridicule, ἦσαν ἄνδρες ἐπ' ἔργα τινές ! enfin la pitoyable invention ἐκ κώμης, que nous avons déjà rencontrée dans la fable XI, où l'on voit des bœufs, ἰόντες εἰς κώμην. — Vers 2, κατ' οἶμον αὐτοῖς οὖσιν, n'est que de la prose plate dissimulée par le mot poétique οἶμος. Autre mot poétique, ἐξαπιναίως, mais avec une faute de quantité (ι est bref). — Vers 3. Tous les bons auteurs disent θατέρου pour τοῦ ἑτέρου, θατέρᾳ pour τῇ ἑτέρᾳ, etc.; mais θάτερον pour τὸν ἕτερον, et θατέρην pour τὴν ἑτέρην, ne se voit guère qu'à partir de l'époque chrétienne. Pour un poëte ancien, c'était tout simplement un barbarisme. Τῶν ὀφθαλμῶν τὸν ἕτερον πεπηρωμένος est de la prose excellente ; (τὴν ἑτέραν) πηρὸς γλήνην n'a de poétique que le mot γλήνη, choisi pour le besoin du choliambe. — Vers 4. Ἔφη σφᾶς ἐπανακάμπτειν (avec faute de quantité, la troisième étant brève) ne signifie pas du tout qu'il *fallait* revenir sur leurs pas. — Vers 5, vers très-mal bâti. Ce n'est que la prose du paraphraste, τοῦτο γὰρ σημαίνειν τὸν οἰωνόν, enrichie d'un solécisme : car il faut οὐ, et non pas μή. — Vers 6. Au second membre, après ὁ μέν τις, on dit ὁ δέ, *sans* τις, par exemple à la fable CVII :

Μυῶν ὁ μέν τις βίον ἔχων ἀρουραῖον
Ὁ δ' ἐν ταμείοις πλουσίοισι φωλεύων.

« Οὐκ ἄτερ μούσης est de Babrius, comme l'a fait remarquer M. Lewis; mais οὐκ ἄτερ et οὐκ ἄνευ ne se séparent pas : οὐκ ἔφησ' ἄτερ μούσης signifierait *negavit sine musa*. Au lieu de *tum respondit non sine ira,* pourrait-on dire *tum non respondit sine ira?* Il en est de même dans le grec. — Vers 7. Μαντεύσοι fait peur. Il faudrait au moins μαντεύσαι, l'optatif de l'aoriste ; mais l'actif μαντεύω est *ex fæce græcitatis,* comme M. Alexandre et tous les lexicographes ont soin de le faire remarquer. Même l'infime prose du paraphraste porte μαντεύεσθαι.

— Vers 8. Τὴν ἰδίαν (il fallait ἰδίην) πήρωσιν est d'une trivialité que répudie tout style un peu châtié. — Vers 9. Qui ne sent que ce vers est de trop? Avec οὐ προεγνώκει tout est au complet, et Babrius n'aurait plus ajouté une syllabe. Je n'insiste pas sur la platitude de l'expression, sur le mauvais choix du composé προφυλάξοι, sur la faute de quantité (υ est bref).

« Il me semble que voilà des choses assez graves et assez évidentes. Où sont les qualités de cette composition? Je n'en découvre aucune, et je crois que M. Stecher, savant distingué, est beaucoup trop indulgent quand il dit : « On ne contestera pas l'authenticité de cette fable. » Devant une telle libéralité, M. Simonide n'aurait jamais fait que de l'authentique. »

De Babrius passons sans transition à Horace. Voici quelques observations sur des points de détail, lesquelles pour avoir été faites depuis deux ans déjà n'ont rien perdu de leur intérêt. On a souvent parlé du peu de croyance que méritent les indications historiques données par les scoliastes d'Horace sur les personnes citées dans les œuvres du poëte. On sait que maintes fois ils ont forgé des histoires n'ayant d'autre fondement que le passage même qu'ils expliquaient. Ainsi d'Évandre et de Sisyphe, mentionnés par Horace pour désigner une antiquité très-reculée (Sat. I, 3, 91; II, 3, 21), ils ont fait un orfèvre et un nain du triumvir Antoine. Dans une récente dissertation (*De locis quibusdam Horatii ex primo satirarum libro*. Ienae 1858), M. Charles Nipperdey a signalé une nouvelle erreur. Au vers 27 de la 10e satire, *Cum Pedius causas exsudet Poplicola atque Corvinus,* les scoliastes nous rapportent que le Pedius dont il est question ici, est un frère de Messala Corvinus, et qu'il se nommait Q. Pedius Poplicola. Mais Messala n'a jamais eu d'autre frère que L. Gellius Poplicola, de sorte que nous avons ici trois personnages au lieu de deux. M. Nipperdey insiste beaucoup aussi sur une autre erreur bien plus grave, déjà signalée par Bernhardy (Grundriss der Römischen Litteratur, 3e éd., p. 506), erreur qu'il est temps de faire disparaître des commentaires d'Horace et des histoires de la littérature latine. Les scoliastes ont cru que le poëte ridicule et empoulé, dont se moque Horace Sat. II, 5, 41, *Furius hibernas cana nive conspuet Alpes,* était M. Furius Bibaculus. Or les vers qui indignaient le satirique, devaient appartenir à un poëme épique, et Bibaculus n'est jamais cité que pour ses épigrammes ou ses satires. Puis les anciens qui avaient lu ses vers, Quintilien, Tacite, Diomède, loin d'en parler

avec mépris, le placent à côté de Catulle et d'Horace, et les vers conservés par Suétone n'ont certes pas la moindre enflure. Horace critique donc un autre Furius; le nom d'*Alpinus* qu'il lui donne Sat. I, 10, 30, n'était sans doute pas un sobriquet, comme les scoliastes veulent le faire croire, mais le nom véritable de ce méchant versificateur.

NÉCROLOGIE.

JEAN-DOMINIQUE FUSS.

La notice suivante intéresse tout particulièrement la Belgique. Elle est extraite de la *Revue de l'instruction publique en France,* et signée par M. Alphonse Leroy.

Le 31 janvier 1860 est mort à Liége un poëte latin. Les successeurs des Sarbievski, des Jean Second, des Vanière sont si rares de nos jours, qu'on nous pardonnera aisément de consacrer quelques lignes à la mémoire de l'un des plus distingués d'entre eux. Jean-Dominique Fuss s'est d'ailleurs fait connaître par des travaux érudits de plus d'un genre, et peu s'en est fallu qu'il n'adoptât, comme son illustre ami et ancien collaborateur M. Hase, la France pour seconde patrie.

Né à Duren (Prusse rhénane), le 2 janvier 1782, Fuss fit d'excellentes études chez les Pères Jésuites de cette ville. Le discours prononcé sur sa tombe par M. Lacordaire, recteur de l'université de Liége, nous apprend que très-jeune encore, il eut la bonne fortune de rendre quelques services littéraires à Mme de Staël, qui commençait alors en Allemagne ses pérégrinations d'exilée. Ce fut sur les conseils de cette femme célèbre qu'il se rendit à Paris, où il fut admis, en qualité de précepteur, chez M. Odier, chef d'une maison de banque bien connue. Il ne tarda pas à faire la connaissance de M. Hase, et ce fut avec lui qu'en 1812 il publia, d'après un manuscrit du neuvième siècle appartenant à M. le comte de Choiseul-Gouffier, *l'édition princeps* de l'important traité de Jean-Laurent Lydus *sur les magistrats romains,* ouvrage depuis longtemps considéré comme perdu et qui n'est pas le moins précieux de la collection byzantine. Fuss le traduisit en latin, tandis que le profond helléniste se chargea de la révision du texte, de la rédaction d'un commentaire et d'une notice sur la vie et les travaux de l'écrivain du Bas-Empire. La réputation du jeune précepteur était fondée : il fut attaché à la Bibliothèque impériale, avec le titre de secrétaire du savant archéologue Millin, alors conservateur du cabinet des antiques et rédacteur du *Magasin encyclopédique.* Fuss fit insérer dans ce dernier recueil, de 1813 à 1815, un assez grand nombre d'articles littéraires.

Nous ne le suivrons ni à Cologne, où il occupa ensuite la chaire de langue latine, ni à Liége, où il fut appelé en 1817 par le roi des Pays-Bas, pour enseigner les antiquités romaines et les littératures anciennes. Sa vie fut obscure et sans

autres vicissitudes que le contre-coup des commotions politiques de 1830, qui entraînèrent une désorganisation momentanée des universités belges. Opiniâtre au travail et ne quittant pas ses livres, il eut le temps, dans le cours d'une longue carrière, de rendre de nombreux services à la science qu'il cultivait spécialement : son excellent traité d'*Antiquités romaines*, rédigé en latin, a eu plusieurs éditions, a été classique dans un grand nombre d'universités et a obtenu les honneurs de la traduction en diverses langues. Mais ce sont les *loisirs* de Fuss, plutôt que ses labeurs obligés, qui méritent surtout l'attention.

On lui doit de nombreuses poésies allemandes et une élégante traduction en vers de la *Lucrèce* de M. Ponsard, dont il était enthousiaste. Mais son œuvre capitale est le recueil intitulé : *Poëmata latina* (2e édition ; Liége, 1846, 2 vol. in-12).

Fuss parlait et écrivait le latin mieux que toute autre langue; sans cesser d'être de son temps, sans en être moins libéral et progressif, il s'était peu à peu si complétement identifié avec le génie romain, qu'il ne pouvait comprendre l'indifférence croissante du public pour une langue assez riche et assez flexible, à son sens, pour exprimer, en gardant sa pureté classique, toutes les idées nouvelles, tout ce que les anciens n'avaient pas même pressenti. Illusion étrange sans doute, et pourtant il faut dire que Fuss prêchait d'exemple ; et c'est précisément cette alliance souvent heureuse d'une forme immobile et d'une inspiration toute pénétrée des sentiments des générations nouvelles, qui donne un attrait singulier à ses poésies. Nulle part cela n'est plus frappant que dans ses traductions de quelques fragments de nos romantiques, et surtout des ballades les plus populaires de l'Allemagne. Mais ici, pour tout dire, il a pris quelque liberté.

A côté de ses vers épiques, de ses distiques, de ses strophes horatiennes, Fuss s'est plu à ressusciter la forme poétique des hymnes de l'Église et à l'appliquer à toute sorte de pièces, voire à des chansons. Il avait un faible pour le vers latin rimé, et il a tout fait pour propager un système destiné, selon lui, à rendre tôt ou tard leur éclat aux muses romaines. Sa traduction de la *Cloche* de Schiller est un tour de force sous ce rapport ; on a vu quelque chose d'analogue chez certains peintres contemporains, qui donnent le costume antique à des personnages évidemment modernes, et en nous représentant nos scènes d'intérieur, nous feraient croire que nous avons sous les yeux un tableau détaché des murs de Pompéi. Ceci s'appliquerait plus exactement, toutefois, aux poésies que Fuss a jetées dans le moule d'Horace ; mais c'est vrai aussi, jusqu'à un certain point, de ses poésies rimées. Deux ou trois citations sans commentaire.

Voici par exemple, les premiers vers du *Lac* (de M. de Lamartine) :

Sic vocat pulsos nova semper ora,
Noxque non ulli remeanda ; vasto
Nulla nos horam retinebit ævi
        Anchora ponto !
O lacus, vernis reducem sub auris,
Rupe me solum, en, prope te sedentem ;
Non venit caras, ut amabat, undas
        Illa revisens.

La première strophe du *Chevalier Toggenbourg*, ballade de Schiller, en *vers rimés :*

Fidum, eques, cor amorem
   Hoc sororis dat;
Nolis alium, dolorem
   Mihi ne adferat.
Te venire, te cedentem
   Placidum videam;
Non intelligo silentem
   Tuam lacrymam.

Le roi de *Thulé* (du *Faust* de Goethe), en *vers rimés :*

In Thule rex amavit
   Fidus ad tumulum,
Moriens scyphum donavit
   Cui pellex aureum.

Nil carius habebat,
   Quovis in epulo,
Udoque hauriebat
   Hunc semper oculo.

Mortisque jam futurus,
   Regni urbes numerat,
Heredi nil demturus,
   Scyphum sed nulli dat. etc.

Fuss s'est exercé aussi dans la poésie grecque; mais c'est surtout comme latiniste qu'il a marqué, et ses propres compositions, aussi bien que ses traductions, mériteraient d'être plus connues. Nous ne saurions partager, malgré cela, ses illusions sur l'avenir de la poésie latine, avec ou sans rime : les fleuves ne remontent pas vers leur source.

POÉSIE.

A MES COLLÈGUES DE L'ENSEIGNEMENT.

A vous, messieurs, qui, guidant la jeunesse,
Représentez le savoir, la sagesse,
De vos labeurs dix longs mois occupés,
Ces quelques vers à ma plume échappés :
Daignez ne voir dans tout ce bavardage
Que le sujet et non point le langage;
Vous me direz : Pourquoi parler en vers?
Ah! de rimer j'ai gagné le travers.
Un professeur de rime et de césure
Ne doit-il pas s'exprimer en mesure?
Écoutez-moi, car il s'agit de vous :
On a dépeint les sages et les fous,

Le magistrat au front dur et sévère,
Le médecin victime de Molière......
On parle peu, très-peu, du professeur.
« A l'œuvre donc, me répond un farceur :
« Le professeur c'est un être bizarre,
« Montrez-le nous alors qu'il se prépare,
« Pour régenter quelque pauvre ignorant,
« A se draper en revêche pédant
« A tout propos, prenant un air tragique. »
Oui, chaque chose a son côté comique.
A nous pourtant le rôle le plus beau!
Du feu sacré nous portons le flambeau,
Flambeau brillant qui, de la nuit obscure,
Arrache l'âme et l'élève et l'épure
En lui montrant son plus riche trésor;
L'humanité pour prendre son essor
Toujours viendra puiser à notre source.
Nous la guidons dans sa première course
Pour la mener au chemin du progrès.
De ses labeurs il peut avoir regret
L'homme ignorant, qui sans but s'achemine,
Fidèle aux lois de sa vieille routine.
Mais nous, chargés d'un saint apostolat,
Laisserons-nous notre œuvre d'ici-bas,
L'œuvre commise à notre intelligence,
Pour acquérir une oisive opulence?
Le parvenu me dit d'un ton hautain :
« Moi, je fais fi du grec et du latin;
« On risque trop de rester pauvre hère,
« Même en lisant les poèmes d'Homère.
« Votre métier n'est pas fort engageant,
« En ce bas monde il n'est plus que l'argent;
« J'aime bien mieux par un beau coup de bourse
« De mon avoir accroître la ressource,
« Que de pâlir sur les feuillets jaunis
« De vieux bouquins à grands frais réunis. »
A ce brutal faut-il que je réponde?
Je répondrai, car il est par le monde
Plus d'un mortel sectateur du veau d'or,
Qui mange, boit, jouit, amasse et dort.
Ah! je le plains, si son âme vénale
Ne prône plus que la vie animale;
S'il ne sent pas, au sein des voluptés,
Qu'il est encore d'autres félicités,
Des temps passés se retracer la gloire,
Qui brille au front des héros de l'histoire,
Des nobles faits garder le souvenir,
Par le passé juger de l'avenir,

Chercher partout l'empreinte du génie,
Qui d'un grand siècle a dominé la vie.
Pour moi, content de mon humble destin,
Je le préfère à la fièvre du gain.
Lorsque l'hiver au lourd manteau de neige,
De ses rigueurs au logis nous assiége,
Le coin du feu, mes auteurs favoris.
Quand le retour des grâces et des ris
Vient au printemps animer la nature,
Près du ruisseau qui serpente et murmure,
Dans les prés verts, sous l'ombrage des boi
J'aime à rêver au bon temps d'autrefois;
D'un beau ciel bleu la splendide richesse,
Me fait songer aux jours de ma jeunesse.
Ils ont passé ! déjà vers l'horizon,
Point l'âge mûr à la froide raison.
Oui, des humains la course passagère
Ne laisse ici qu'une trace éphémère.
Tel un beau jour voit pâlir son soleil.
Pourquoi gémir! il aura son réveil;
De l'homme aussi la grandeur qui succombe,
N'a pas pour fin le néant de la tombe.
Nous élevant vers le Dieu créateur,
Nous renaîtrons dans un monde meilleur;
Tout me le dit : notre âme est immortelle....
Mais l'heure sonne et mon devoir m'appelle,
Allons rêveur, gagne d'un pas pressé,
Ton cher collége un instant délaissé.
La scène change, ici tout n'est point rose,
Sur nos bons soins maint parent se repose,
Et maint parent de son fils entiché,
Vous soutiendra, si même il est bouché,
Que son enfant est un petit prodige.
« Avec prudence, il faut qu'on le dirige. »
Ce cher enfant, il est si bien gâté
Qu'on l'a rendu paresseux, entêté.
Pour corriger cette âme maladive,
Ce faible esprit marchant à la dérive,
Que de travaux et de soins assidus!
Souvent hélas! inutiles, perdus!
Mais si l'enfant du joug de la matière,
Sait s'affranchir pour naître à la lumière,
Qui ne serait de ce spectacle épris?
De nos efforts c'est le plus noble prix.
Le bien semé qui grandit et prospère
Fait oublier nos instants de misère.

Louvain. ALPHONSE MERTEN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Méthode infinitésimale en géométrie, *par* **J.-N. Noel,** ***professeur émérite de l'université et chevalier de l'ordre de Léopold.*** **(Extrait des mémoires de la société royale des sciences de Liége.) Liége, Dessain, 1859, 1 vol. in-8° de pp. 72 avec planche.**

Depuis quelques années on a vu s'élever, en Belgique, parmi les mathématiciens, des discussions prolongées sur l'emploi, adopté par les uns, rejeté par les autres, des grandeurs infinitésimales dans les théories de la Géométrie élémentaire. M. Noël a apporté à ces débats le contingent de ses lumières, et aux deux mémoires qu'il a publiés, il en ajoute un troisième. Les raisons d'opportunité sont indiquées dans le *nota* qui sert de préface.

« Les lecteurs, dit-il, des deux Mémoires ayant pour titres : *Simplification des Éléments de Géométrie* et *Théorie infinitésimale appliquée,* penseront peut-être que la *Méthode infinitésimale en Géométrie* est suffisamment démontrée dans ces deux Mémoires. Cependant, depuis leur publication, plusieurs géomètres opposent encore les mêmes difficultés à l'emploi *explicite* des grandeurs infinitésimales, qu'ils continuent à traiter de chimériques ou de non-existantes. Ils prétendent même ne faire aucun usage de ces grandeurs dans de longues et obscures démonstrations, qualifiées par eux de rigoureusement exactes, tandis que ces démonstrations n'ont de sens et ne sont intelligibles que par les infiniments petits, éléments logiques indispensables à cet effet. Le troisième Mémoire que nous publions est donc absolument nécessaire, non-seulement pour résumer et compléter les deux précédents, mais aussi pour éclaircir quelques prescriptions dans le programme d'études des lycées de France et dans l'instruction ministérielle relative à ce programme, où la Méthode infinitésimale est recommandée et identifiée avec celle des Limites. »

« Ce mémoire a pour but, dit-il encore, de prouver directement, par l'étude approfondie des notions premières, que le choix de *bonnes* définitions, et l'emploi *explicite* des grandeurs infinitésimales sont les seuls moyens de donner aux théories de la Géométrie élémentaire toute la clarté, la simplicité et la complète exactitude logique dont elles sont susceptibles. » M. Noël expose donc les définitions et les théories telles qu'elles devraient figurer désormais dans les éléments de Géométrie, et répond aux objections. Après avoir traité de la ligne droite et des angles il démontre deux théorèmes fondamentaux, base de toute la théorie des parallèles ; et afin de rendre cette théorie rigoureuse, il résout les difficultés opposées à sa définition de l'angle, sans laquelle toute démonstration exacte du *Postulatum d'Euclide* lui paraît impossible. Cela fait, l'auteur prouve l'existence des quantités infinies; il en consacre l'emploi par des applications nombreuses et bien choisies ; ses théorèmes et ses problèmes sur la théorie du mesurage des aires et des volumes prouvent qu'elle ne devient claire et susceptible d'une généralité complète que par la Méthode infinitésimale.

Sans avoir la prétention de juger une question si vivement débattue, qui est du domaine des hommes spéciaux, on peut dire que le Mémoire de M. Noël se distingue par la simplicité, la lucidité, la rigueur de raisonnement auxquelles le savant professeur nous a depuis longtemps habitués. Cet ouvrage est digne d'une sérieuse attention, et nous serions heureux pour notre part de voir simpli-

fier le plus possible ces éléments de Géométrie dont la connaissance coûte, dans certaines parties, tant de peine au plus grand nombre de nos élèves.

COURS D'ARITHMÉTIQUE *par* ADOLPHE SNOECK, *docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur à l'école normale de l'État, à Nivelles.* Bruxelles, Ve Parent et fils, 1860. 1 vol. in-8° de pp. 350.

Cet ouvrage est destiné à des jeunes gens qui ont déjà acquis quelques notions sérieuses d'arithmétique. L'auteur s'est proposé avant tout, dit-il, de réagir contre la tendance de la jeunesse à matérialiser l'étude. Il s'est attaché en conséquence « à faire remarquer dans les principes et dans les opérations de l'arithmétique, les procédés de l'intelligence plutôt que le travail matériel, lequel est d'ailleurs facile à saisir. » En d'autres termes il a accordé moins de place au côté pratique, pour s'occuper surtout de la partie théorique. Sans contester la justesse des vues et la solidité du point de départ, nous nous permettrons quelques remarques sur l'exécution. Il semble qu'en voulant empêcher les jeunes gens « de confondre les choses avec les noms, l'esprit des méthodes avec le mécanisme des transformations, » l'auteur soit tombé dans un défaut contraire : des définitions nombreuses, des manières différentes de considérer l'origine d'une même opération le conduisent à établir, dans les opérations fondamentales, une foule de cas particuliers que l'élève a de la peine à saisir, et qui lui font perdre de vue *l'unité* qui doit régner dans toute théorie. On pourrait signaler aussi çà et là des passages qui ne sont pas exempts d'obscurité. Hâtons-nous d'ajouter que le *Cours d'arithmétique* n'est pas consacré tout entier à la spéculation : on y trouve des chapitres, en particulier le chapitre VII, *Des principales applications de l'arithmétique à la vie usuelle,* dans lesquels sont rassemblés des détails intéressants, qui ne se trouvent pas d'ordinaire dans des ouvrages de ce genre, sur certaines questions historiques, astronomiques, commerciales, financières, etc. Ils sont suivis d'une foule d'exemples bien choisis. Il y a donc d'excellentes choses dans le livre de M. Snoeck; quant aux légers défauts inséparables d'un essai de cette nature, il lui sera facile de les faire disparaître. N'oublions pas de mentionner sa déclaration, qu'il a suivi en beaucoup de points l'excellent ouvrage allemand de Fr. Krancke.

LA CLEF D'HOMÈRE, *par* J.-B. GAIL, *professeur de littérature grecque au collége de France.* Édition belge, avec l'accentuation régulière. Bruxelles, Vandereydt, 1853. 1 vol. in-8° de pp. 132.

Cet ouvrage de Gail est généralement connu; c'est la plus répandue de ses nombreuses productions. On sait que c'est une analyse accompagnée d'explications, en latin, de tous les mots du premier livre de l'Iliade, avec des remarques de différents genres selon que le comportent les expressions homériques. Gail paraît y avoir mis tous ses soins et l'a composé d'après les meilleurs travaux de son temps. On y trouvera donc beaucoup d'excellentes observations, ainsi qu'un examen minutieux de tous ces petits détails qui parfois, dans Homère, sont très-embarrassants. Voilà pourquoi sans doute a été imprimée cette édition belge, qui, pour le dire en passant, est d'une exécution typographique réellement remarquable. Toutefois comme les études considérables faites depuis Gail ont nécessairement laissé la *Clavis Homerica* en arrière, il va de soi que l'on doit

s'en servir avec assez de précaution, et recourir souvent aux savants travaux qui ont été publiés de nos jours.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique *pour* 1860. Bruxelles, M. Hayez, 1860. 1 v. in-12 de pp. 285.

Cet Annuaire contient, outre les éphémérides de l'année, les documents relatifs à l'organisation de l'Académie, les rapports et arrêtés royaux sur les prix quinquennaux d'histoire, de littérature et des sciences, sur les concours triennaux de littérature dramatique flamande et de littérature dramatique française, et la liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie.

La section qui se rapporte aux biographies des membres de l'Académie, décédés, contient des notices sur le baron Frédéric-Alexandre-Henri de Humboldt, par M. Ad. Quetelet; sur Alexandre-Louis-Simon Lejeune (avec portrait), par M. J. Kickx; sur Daniel-Benoît Mareska (avec portrait), par M. Ad. Quetelet; sur Antoine-Guillaume-Bernard Schayes (avec portrait), par M. Renier Chalon; sur Daniel-Jacob Van Ewyck, par M. Ad. Quetelet; sur Charles Morren (avec portrait), par M. Éd. Morren.

C'est ici la partie importante de l'Annuaire, moins encore à cause du soin avec lequel toutes ces notices sont faites, que par l'intérêt qu'excitent nécessairement des hommes comme ceux que l'Académie a eu le malheur de perdre l'an dernier. On éprouve beaucoup de charme à lire les moindres détails biographiques sur ces savants du premier ordre qui ont vécu sous nos yeux, à voir leurs premiers essais, leurs tâtonnements, leur persévérance et jusqu'à ces effrayants travaux qui ont rempli leur vie. La notice sur Charles Morren par M. Éd Morren, véritable monument élevé par la piété filiale, a tout particulièrement attiré notre attention.

L'Annuaire est terminé par l'exposé général de l'administration de la caisse centrale des artistes belges, pendant les années 1858 et 1859.

ACTES OFFICIELS.

La démission offerte par le sieur *Glon*, de ses fonctions de surveillant à l'école moyenne de Thuin, est acceptée.

— Le sieur *Lanners*, prêtre catholique romain, nommé par l'évêque de Namur, est admis à donner l'enseignement religieux à l'athénée royal d'Arlon, en remplacement du sieur Knepper, qui a reçu une autre destination.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Liége : professeur de la classe préparatoire (section des humanités), en remplacement du sieur Cordonnier, décédé, le sieur *Ilias*, professeur de troisième et de quatrième latine au collége communal de Huy;

A l'athénée royal de Bruges : surveillant en remplacement du sieur Cosyn, démissionnaire, le sieur *Laroche ;*

A l'école moyenne de Nieuport : maître de dessin, en partage, en remplacement du sieur Hoeberechts, admis à la pension, le sieur *Vanlangenaeken,* second régent;

A l'école moyenne de Rochefort : maîtres de dessin, en partage, en remplacement du sieur Counet, qui a reçu une autre destination, les sieurs *Marchandise,* instituteur, et *Wauthia,* assistant;

A l'école moyenne de Fosses : maîtres de gymnastique, en partage, en remplacement du sieur Lambotte, décédé, les sieurs *Pierret,* instituteur, et *Ley,* assistant.

— Par arrêté ministériel du 17 février, la partie du cours de gymnastique devenue vacante à l'école moyenne d'Alost par la démission du sieur Tangnès, est attribuée au sieur De Ceuninck, nommé par arrêté du 13 janvier 1855, maître de gymnastique, en partage, au même établissement.

— Le sieur *Verraes,* est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires de la Flandre occidentale, pour le troisième ressort d'inspection ecclésiastique, en remplacement du sieur Vanhove, démissionnaire.

— Le sieur *Dupire,* curé à Arquennes, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour le canton de Seneffe, en remplacement du sieur Gierts, démissionnaire.

— Le département de l'intérieur déclare qu'à la date du 1er mars il avait reçu pour le concours universitaire quatre mémoires rédigés à domicile, savoir : un mémoire en réponse à la question de sciences physiques et mathématiques, un mémoire en réponse à la question de sciences naturelles et deux mémoires en réponse à la question de droit moderne. Par arrêté ministériel du 9 mars, les jurys chargés d'apprécier la valeur de ces mémoires, sont constitués.

NOUVELLES DIVERSES.

La question concernant le rétablissement du grade d'élève universitaire s'est présentée au Sénat dans la séance du 17 février. Voici ce que nous lisons dans les *Annales parlementaires.* « La majorité de la commission approuve l'intention manifestée par M. le ministre, de proposer une loi dans le but de faire constater le degré d'instruction et d'aptitude des jeunes gens avant de leur ouvrir les portes de l'enseignement universitaire. La commission pense que s'il faut puissamment encourager le développement de l'intelligence publique, il y a un danger sérieux à faciliter l'entrée des professions libérales à ceux qui n'y sont pas préparés par de fortes études, et une certaine épreuve est jugée nécessaire, quand ce ne serait que pour éclairer les pères de famille sur le mérite de leurs enfants et sur les espérances qu'ils peuvent légitimement concevoir. Mais, en appuyant le rétablissement du grade d'*élève universitaire,* la commission demande que le programme et le mode d'épreuve soient modifiés ; elle a la conviction que si l'examen d'élève universitaire n'a pas produit tous les bienfaits qu'on était en droit d'en attendre, c'est moins à son principe qu'aux défauts de son organisation qu'il faut en attribuer la cause. »

— M. Kervyn de Lettenhove est de retour de son voyage à Rome, où il a consacré tout le temps dont il pouvait disposer, à visiter les bibliothèques, les archives de la basilique de Saint-Pierre, les archives du Vatican, etc. Il n'y a trouvé aucun document nouveau relativement à la naissance de Charlemagne; d'ailleurs la perte constatée depuis longtemps des documents originaux du VIIIe et du IXe siècle, rendait fort difficiles les recherches sur les époques carlovingiennes. Il a donc remis le sort et l'espoir des découvertes ultérieures entre les mains du

P. Theiner, directeur des archives pontificales. Il a porté alors ses investigations sur plusieurs autres points importants; on lui a communiqué des pièces et des manuscrits du plus haut intérêt, en particulier une version nouvelle des célèbres chroniques de Froissart, pleine de détails inédits. M. Kervyn a lu à la classe des lettres de l'Académie de Belgique des *Notes et extraits,* concernant les bibliothèques de Rome. Les fragments qu'en donnent les journaux font vivement désirer le reste; mais pour ne pas scinder ces communications, nous attendrons, pour en rendre compte, que le tout nous soit parvenu.

— M. Jules Lejeune, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, est nommé professeur d'économie politique à l'université de cette ville.

— M. Deltombe, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, surveillant du pensionnat annexé à l'athénée de Bruges, vient d'être nommé professeur de la classe préparatoire au collége communal de Nivelles.

— Le rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en France, sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le deuxième semestre de l'année 1859, nous apprend que le tome second du *Recueil des historiens occidentaux des croisades,* a été présenté à l'Académie, dans sa séance du 11 novembre dernier, au nom des éditeurs, MM. Ph. Le Bas et H. Wallon. « Ce tome second, digne du premier et qui en est la suite, comprend d'après les principaux manuscrits, dont les meilleurs ont été successivement pris pour bases, tandis que les autres sont rapprochés dans des variantes étendues, la continuation ou plutôt les continuations de Guillaume de Tyr, écrites en français, à la différence de son ouvrage, et presque toujours rattachées à la traduction française qui en fut faite de bonne heure. Ces récits, plus ou moins développés, plus ou moins importants pour notre histoire d'outre-mer, et qui vont de l'an 1184 à l'an 1277, ont été soigneusement comparés entre eux et avec les autres sources par les éditeurs, comme en témoignent, d'une part la préface où ils rendent compte du plan et des matériaux de leur travail, d'autre part la description des manuscrits, soit de la traduction, soit de la continuation de Guillaume de Tyr, qu'ils ont consultés, mais plus que tout cela, les annotations historiques qu'ils ont placées au bas des pages et à la suite des variantes, destinées surtout par eux à éclairer l'histoire de notre langue pour des temps où elle était si loin encore d'être fixée. Le volume, qui forme XXX et 828 pages in-folio, se termine par trois appendices considérables, d'une égale et diverse utilité : 1° l'analyse chronologique de Guillaume de Tyr et de ses continuateurs; 2° un glossaire des mots propres à la langue dont se servent ces vieux historiens; 3° une table des matières aussi détaillée qu'étendue, et qui porte sur toutes les parties de ce grand travail, textes, notes et variantes. »

Nécrologie. — En Belgique : M. l'abbé *Cracco,* ancien professeur au collége de Courtrai, littérateur et poète flamand estimé, près de Gand; — M. *Théodore De Jonghe,* bibliophile très-distingué, à Bruxelles.

A l'étranger : le célèbre helléniste allemand *Thiersch,* professeur à l'université et membre de l'académie bavaroise, à Munich; — Mme *Dora Heusler,* belle-sœur de Niebuhr et auteur de sa biographie, à Kiel; — Le baron d'*Ankershofen,* membre de l'académie des sciences et l'un des savants les plus distingués de l'Autriche; — M. *Edme Roret,* éditeur français très-connu, à Paris; — M. *Joares de Passos,* poète lyrique portugais, à Oporto.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 4. Avril 1860.

DU RHYTHME DANS LA VERSIFICATION FRANÇAISE.

FORMULES NOUVELLES QUE LA POÉSIE FRANÇAISE POURRAIT ADOPTER.

Vers de huit syllabes.

Quant au vers de huit syllabes, dès qu'on isole les divers accents qui le composent, l'on peut obtenir les formes suivantes :

1	◡	◡	◡	—	◡	—	
2	◡	◡	—	◡	◡	—	
3	◡	—	◡	◡	◡	—	
4	—	◡	◡	◡	◡	—	
5	◡	—	◡	—	◡	—	
6	—	◡	◡	—	◡	—	
7	—	◡	—	◡	◡	—	
8	◡	◡	◡	◡	—	◡	
9	◡	◡	—	◡	—	◡	◡ —
10	◡	—	◡	◡	—	◡	
11	—	◡	◡	◡	—	◡	
12	—	◡	—	◡	—	◡	
13	◡	◡	◡	—	◡	◡	
14	◡	—	◡	—	◡	◡	
15	—	◡	◡	—	◡	◡	
16	—	◡	—	◡	◡	◡	
17	◡	◡	—	◡	◡	◡	
18	◡	—	◡	◡	◡	◡	
19	—	◡	◡	◡	◡	◡	

De ces dix-neuf formes, nous excluons tout d'abord les deux dernières où cinq ou six syllabes non accentuées séparent les accents : il est inutile d'insister sur ce point; ensuite, d'accord avec nos prémisses pour le vers de sept syllabes, nous ne recommandons pas la quatrième, composée de trois tronçons non homogènes et non susceptibles d'être ramenés à un diviseur commun.

Quant aux autres, toutes susceptibles d'être employées, elles se subdivisent en séries distinctes.

Nous avons d'abord la série des formules ayant la quatrième syllabe accentuée, d'après le type n° 13 et ses subdivisions :

1 ∪ ∪ ∪ — | ∪ — ∪ —
5 ∪ — ∪ — | ∪ — ∪ —
6 — ∪ ∪ — | ∪ — ∪ —
13 ∪ ∪ ∪ — | ∪ ∪ ∪ —
14 ∪ — ∪ — | ∪ ∪ ∪ —
15 — ∪ ∪ — | ∪ ∪ ∪ —

Ensuite la série des formules ayant un accent sur la cinquième syllabe :

8 ∪ ∪ ∪ ∪ — | ∪ ∪ —
9 ∪ ∪ — ∪ — | ∪ ∪ —
10 ∪ — ∪ ∪ — | ∪ ∪ —
11 — ∪ ∪ ∪ — | ∪ ∪ —
12 — ∪ — ∪ — | ∪ ∪ —

Puis les formules ayant un accent sur la troisième syllabe :

2 ∪ ∪ — | ∪ ∪ — ∪ —
7 — ∪ — | ∪ ∪ — ∪ —
16 — ∪ — | ∪ ∪ ∪ ∪ —
17 ∪ ∪ — | ∪ ∪ ∪ ∪ —

Et enfin la formule divisant le vers en trois pieds homogènes de 2—4—2 :

3 ∪ — | ∪ ∪ ∪ — | ∪ —

De la façon dont nous avons classé les différentes formes ci-dessus indiquées, on comprend immédiatement que, quoique l'on trouve des exemples de chacune d'elles sans mélange avec d'autres de la même série, toutes se conviennent et peuvent se rencontrer en poésie rhythmique l'une à la suite de l'autre, parce qu'elles ont un élément rhythmique commun; nous dirions même que l'unique formule de la quatrième série nous paraît concorder avec celles de la première, parce que, comme elles, elle est divisée symétriquement en pieds pairs; nous n'en parlerons donc pas spécialement.

Donnons quelques exemples de chaque forme employée dans toute sa pureté; M. Van Hasselt nous fournira encore la plus grande partie de nos exemples.

Exemples de la première série; nous avons d'abord la forme ïambique pure, subdivision de ce type :

En chasse ! | En chasse ! | Allons! | Allons!
Écoute, | au fond | des frais | vallons!...
. . . .
Sinon, | voilà | les cors | vainqueurs,
Et moi | qui fais | la chasse | aux cœurs,...

Van Hasselt.

Cette forme pure, employée autrement que dans un but imitatif ou ailleurs que dans des pièces de peu d'étendue, serait fatigante ; nous n'en conseillons pas l'usage exclusif.

Nous avons encore des suites de vers où les vers de huit syllabes ont une césure médiale régulière, le hasard en amène souvent une suite assez longue :

Petit poisson | deviendra grand,
Pourvu que Dieu | lui prête vie;
Mais le lâcher | en attendant,
Je tiens pour moi | que c'est folie. LA FONTAINE.

. . . .
Jouez, chantez ! | soyez l'enfant,
Soyez la fleur, | soyez l'aurore.
Quant au destin | n'y songez pas;
Le ciel est noir, | la vie est sombre,
Hélas! que fait | l'homme ici-bas,
Un peu de bruit | dans beaucoup d'ombre.
Le sort est dur, | nous le voyons,
Enfant! souvent | l'œil plein de charmes...
. . . . V. HUGO.

Nous avons en outre des pièces qui sans être ni complétement ïambiques, ni régulièrement marquées par une césure médiale, ont cependant un rhythme binaire très-bien déterminé :

Il va | le beau nua | ge blanc (1),
Il a la bri | se pour pilote,
Dans l'océan | du ciel il flotte,
Sa voile d'or | s'ouvre en cinglant.
Il va, cherchant | le frais rivage,
Où tu respi | res loin de moi...
Ah! que ne suis- | je le nuage,
Pour m'en aller | aussi vers toi!

Par la montagne | et les déserts,
Que la tempê | te dorme ou gronde,
Va la gazelle | alerte et blonde,
Comme la flè | che dans les airs.
Elle a les pieds | plus vifs que l'aile
De l'aigle, au ciel | dont il est roi....
Ah! que ne suis- | je la gazelle,
Pour m'en aller | aussi vers toi!

(1) Ce vers que l'on pourrait à la rigueur scander par 4-4, se scande mieux par 2-4-2 forme du reste homogène avec l'autre, comme il a été dit plus haut.

Sur la colline | aux buissons verts,
Quand l'aube rose | au ciel s'allume,
Va l'hirondelle | ouvrant sa plume,
Sa plume noi | re dans les airs,
Elle devance | à grands coups d'aile
Le vent qui souffle | au vieux beffroi...
Ah! que ne suis- | je l'hirondelle,
Pour m'en aller | aussi vers toi! * VAN HASSELT.

Seigneur, pitié | de ma souffrance
Si tu n'es las | de me punir
Au moins, la mort, | cette espérance,
Quand la verrai-je | enfin venir? * MAD. BRAQUAVAL.

Jérusalem, | lève les yeux;
De ton salut | l'aube est prochaine;
Jérusalem, | bénis les cieux,
L'Éternel vient | briser ta chaîne.
Alléluia | dans le saint lieu
Alléluia! | louange à Dieu! J, GUILLIAUME.

C'est aussi le rhythme des vers de la bénédiction des poignards, des Huguenots, réduits par Castil-Blaze, vers que nous avons déjà cités :

Glaives pieux, | saintes épées,
Qui dans le sang | serez trempées,
Du ciel frappez | les ennemis;
Poignards sacrés, | soyez bénis.

Seconde série dont le type primitif est la forme

o o o o — | o o —

Cette forme a pour subdivision principale la suivante, que les poëtes préfèrent, comme type perfectionné, en ce qu'on évite par là quatre syllabes faibles de suite :

o — | o o — | o o —

Cette forme est très-usitée, et essentiellement rhythmique :

Mon cœur | est pareil | au navire
En proie | aux capri | ces des mers,
Roulant | sur le flot | qui chavire,
Roulant | dans les gouf | fres amers.

Battu | par le flot | qui le presse,
S'il fait, | par moments, | dans la nuit,
Tonner | ses canons | de détresse,
La foudre | en étouf | fe le bruit. * VAN HASSELT.

Je sais | une étoi | le charmante
Qui bril | le là haut | dans les cieux;
Le soir, | quand l'écho | se lamente,
Souvent | je la cher | che des yeux.
Et, quand | tu t'allu | mes dans l'ombre
Parmi | tes compa | gnes sans nombre,
Je sens | mon cœur battre | à te voir,
Étoi | le charman | te du soir. ID.

La mer | dans son flot | qui déferle,
La mer | dans son flot | va roulant
La nacre | où tu bril | les, ô perle,
Joyau | de l'abî | me hurlant.
La nuit | a des as | tres dont l'ombre
S'éclai | re du soir | jusqu'au jour;
La mer | a des per | les sans nombre...
Plus ri | che, mon cœur | a l'amour. ID.

Le type primitif de la troisième série

∪ ∪ — | ∪ ∪ ∪ ∪ —

se subdivise, pour le motif donné plus haut, en deux types perfectionnés principaux :

∪ ∪ — | ∪ ∪ — | ∪ —
∪ ∪ — | ∪ — | ∪ ∪ —

Du premier de ces sous-types nous avons un exemple charmant; nous parlons de la *Villanelle rhythmique* de Théophile Gautier :

Quand viendra | la saison | nouvelle,
Quand auront | disparu | les froids,
Tous les deux | nous irons, | ma belle,
Pour cueillir | le muguet | au bois;
Sous nos pieds | égrenant | les perles
Que l'on voit | au matin | trembler,
Nous irons | écouter | les merles
Siffler.

Le printemps | est venu, | ma belle,
C'est le mois | des amants | béni;
Et l'oiseau, | satinant | son aile,
Dit des vers | au rebord | du nid.
Oh! viens donc | sur le banc | de mousse
Pour parler | de nos beaux | amours,
Et dis-moi | de ta voix | si douce :
Toujours.

Loin, bien loin, | égarant | nos courses,
Faisons fuir | le lapin | caché,
Et le daim, | au miroir | des sources,
Admirant | son grand bois | penché;

Puis, chez nous, | tout joyeux, | tout aises,
En panier | enlaçant | nos doigts,
Revenons | rapportant | des fraises
Du bois.

En voici d'autres exemples :

L'autre soir, | sous le toit | du tremble,
N'est-ce pas? | tu le sais | encor,
Nous rêvions, | tous les deux | ensemble
Regardant | les étoi | les d'or. * VAN HASSELT.

Le printemps | va chanter | victoire,
Car déjà | le muguet | au bois
Fait sonner | ses grelots | d'ivoire,
Hirondel | les, votre ai | le noire
Je l'ai vue | effleurer | les toits. ID.

Du second sous-type nous avons :

Près du lac | aux eaux | argentines,
Je savais, | au pied | d'un bouleau,
Un charmant | bouquet | d'églantines
Qui penchait | ses grap | pes sur l'eau.

L'eau du lac | était | tout éprise
De leur douce | et pâ | le beauté.
En passant, | tes lè | vres, ô brise,
Effleuraient | leur sein | velouté.

Mais voilà | mes ro | ses fanées,
Et leurs feuil | les nei | gent dans l'eau,
Vers leur tombe | humide | entraînées,
Pour mourir | au pied | du bouleau. ID.

O mes fleurs | que j'ai | rassemblées,
Moi l'obscur | glaneur | de chansons,
Soit au bord | des sour | ces voilées,
Soit au pied | des hum | bles buissons,

Sur les monts | austè | res que j'aime,
Dans les bois | où l'homme | est meilleur,
Et se sent | plus près | de soi-même
Et plus près | aussi | du Seigneur ! ID.

Vers de neuf syllabes.

Pourquoi les traités de versification laissent-ils ce vers dans le silence? Pourquoi Victor Hugo, dans sa délicieuse pièce des *Djinns*, après avoir écrit des strophes de vers de deux, de trois,.... de sept, de huit syllabes, passe-t-il immédiatement de ceux-ci aux vers de dix syllabes?

Examinons si cette proscription est juste.

De nombreuses tentatives ont été faites pour douer la versification française du vers de neuf syllabes. Pasquier nous cite un certain Poeiz qui, sous Charles IX, s'essaya dans ce genre, mais qui « y perdit son français. » En effet, il donnait au vers français une forme peu agréable à l'oreille, en le divisant en deux membres inégaux de quatre et de cinq syllabes.

Cette forme déjà condamnée par les *Flors del gay saber,* art poétique des troubadours, n'est pas plus harmonieuse que ne le serait le mélange de petits vers de quatre et de cinq syllabes.

Je n'aimais pas ı le tabac beaucoup,
J'en prenais peu, ı souvent pas du tout,
Mais mon mari ı me défend cela.... SEDAINE.

Elle va s'enfler, ı fuyons bien vite. * POTVIN.

Mais il est une autre méthode de couper ce vers en deux parties homogènes entre elles; il suffit pour cela de rhythmer le vers en plaçant, après la troisième syllabe, une césure analogue à celle des vers décasyllabiques et alexandrins. Nous en trouvons des exemples dans l'un des plus rigides poëtes classiques, dans Malherbe, où les législateurs de la versification ne se sont pas fait faute de puiser, mais où ils ont oublié de chercher le vers de neuf syllabes :

Sus debout, ı la merveille des belles,
Allons voir ı sur les herbes nouvelles...

L'air est plein ı d'une haleine de roses,
Tous les vents ı tiennent leurs bouches closes...

On dirait, ı à lui voir sur la tête
Ses rayons ı comme un chapeau de fête....

Toute chose ı aux délices conspire
Mettez-vous ı en votre humeur de rire.

Il fait chaud, ı mais un feuillage sombre,
Loin du bruit, ı nous fournira quelque ombre...

Près de nous, ı sur les branches voisines
Des genêts, ı des houx et des épines...

Et peut-être, ı à travers des fougères,
Verrons-nous, ı de bergers à bergères...

O! qu'un jour ı mon âme aurait de gloire
D'obtenir ı cette heureuse victoire...

Votre honneur, | le plus vain des idoles,
Vous remplit | de mensonges frivoles.

D'autres poëtes des siècles passés nous en fournissent aussi des exemples :

Belle Iris, | malgré votre courroux,
Si jamais | vous revenez à vous,
Vous rirez, | et j'engage ma foi
Qu'aussitôt | vous reviendrez à moi. CHARLEVAL.

Des destins | la chaîne redoutable
Nous entraîne | à d'éternels malheurs,
Mais l'espoir | à jamais secourable
De ses mains | viendra sécher nos pleurs. VOLTAIRE.

Les *Flors del gay saber* contiennent une forme plus rhythmique encore avec un élément de symétrie de plus : le vers y est coupé en trois membres égaux de trois syllabes chacun. Ce vers se trouve déjà dans la chanson de Malbrouck, que M. Génin a parfaitement établi être non une chanson sur le général Marlborough, mais être de beaucoup antérieure à lui, et remonter au Manbrou de la chevalerie; aussi pourrait-on l'appeler vers *mironton*. La forme trimètre de neuf syllabes convient parfaitement à la poésie lyrique; aussi les *libretti* d'opéra nous en présentent-ils de nombreux spécimens :

Demeurez, | présidez | à nos fêtes,
Que nos cœurs | soient ici | vos conquêtes. ID. (*Samson*).

Je te perds, | fugitive | espérance,
L'infidèle | a rompu | tous nos nœuds.
Pour calmer, | s'il se peut, | ma souffrance,
Oublions | que je fus | trop heureux.
HOFFMANN (*Le Secret*).

Les plaisirs, | les honneurs, | l'opulence,
De vos vœux | combleront | l'espérance.
De l'audace ! | et toujours | la puissance
Est de droit | à qui sait | la saisir.
Sur mon sort | d'où vient donc | leur science?
En honneur | je n'en puis | revenir.
SCRIBE (*Les Huguenots*).

Adieu donc | le plumet | du beau page,
Adieu donc | son galant | équipage,
Ces plaisirs | enchanteurs | du bel âge
Au soleil | vont bientôt | se faner....
CASTIL-BLAZE (*trad. des noces de Figaro*).

Un valet! | un chanteur! | quel outrage!
Tous mes sens | sont glacés | de stupeur!
Oui l'amour | a doublé | mon courage;
Loin de moi | l'esclavage | et la peur!
Ém. Deschamps (*Stradella*).

C'est également le rhythme du chœur des pèlerins dans l'opéra de Jérusalem; bien que le traducteur français l'ait dérangé en en faisant de petits vers de six et de neuf syllabes, comme la rime le révèle, le système général est bien évidemment de vers trimètres de neuf syllabes :

O mon Dieu! | ta puissance | est donc vaine,
Dans ce lieu | doit finir | notre peine.
Des ravins | partout l'onde | est séchée,
Et cherchée | elle échappe | à nos mains.
Nos malheurs | ont payé | notre offense;
Dans nos cœurs | fais surgir | l'espérance,
Daigne enfin | signaler | ta puissance,
Vers la France, | ouvre-nous | un chemin.

Victor Hugo n'a employé cette forme que dans la chanson du *Sacre*, dans ses *Châtiments*, écrite sur l'air de Malbrouk dont il vient d'être parlé :

Dans l'affreux cimetière,
Paris tremble, ô douleur, ô misère!
Dans l'affreux cimetière
Fleurit le ménuphar.

Nous trouvons encore de nombreux exemples de cette forme dans les œuvres des poëtes; qu'il nous suffise de citer les vers suivants :

Quoi! si jeune, | il est mort! | c'est dommage!
Mad. Desbordes-Valmore.

Pauvre fleur, | maintenant | desséchée,
Souvenir | que le temps | a détruit,
Ah! dis-moi | quelle main | t'a cherchée
Sous la feuil | le où modes | te et cachée,
Tu vivais | loin du mon | de et du bruit.
* H. d'Avenbosch.

Le malheur | va glissant | sur mon âme
Comme un fleu | ve au penchant | d'un glacier;
Mes amis, | n'est-ce pas | dans la flamme
Que le fer | se transfor | me en acier? * Van Hasselt.

Créateur, | Dieu puissant, | notre père,
Nous chantons | pour porter | la prière
Vers le ciel | qui pour tous | est un port.
Garde-nous | du péché | sur la terre,
Toi qui rends | le chrétien | juste et fort.
Éternel, | toi jamais | tu ne changes :
Tout redit | ici-bas | tes louanges,
Par la foi | tu nous fais | triomphants.
Conduis-moi | par la main | de tes anges
O Seigneur, | toi si tendre | aux enfants.

* C. L. Michaels.

Ainsi que dans les vers de sept et de huit syllabes, la syllabe muette finale des mots accentués, peut parfaitement être employée dans ce vers comme élément du rhythme en contribuant à la cadence anapestique de chacun des membres du vers.

C'est ainsi que Voltaire, aux deux vers cités de son opéra de Samson, a fait la variante suivante, inspiré sans doute par Rameau, auteur de la musique :

Demeurez, | présidez | à nos fêtes,
Que nos cœurs | soient vos ten | *dres* conquêtes.

C'est ainsi encore que M. Castil-Blaze, dont nous avons cité, dans notre chapitre II, un passage indiquant comme il comprenait bien les lois du rhythme poétique dans ses rapports avec le rhythme musical, a écrit les vers suivants dans ses traductions du libretto des *Noces de Figaro* de Mozart :

Mon enfant, | plus de ten | *dres* fleurettes,
Plus de jeux, | de chansons, | d'amourettes,
Plus de jeu | *nes* et vi | *ves* soubrettes
Que tu puis | *ses* toujours | lutiner.

Aussi attendons-nous avec une impatience bien vive la publication de la *véritable prosodie des vers destinés à être mis en musique*, ouvrage qu'un critique, en rapportant la perte récente que les arts viennent de faire en M. Castil-Blaze, nous annonce avoir été préparé par lui. Nous y verrons, nous en sommes sûr, la confirmation complète de notre thèse, car d'après ce que nous avons lu de M. Castil-Blaze, nous ne différons de lui que pour la terminologie, en ce qu'il appelle syllabes longues ce que nous nommons syllabes accentuées. Mais les principes sont les mêmes

chez lui et chez nous, et l'application doit en être identique. Les vers suivants sont conformes aux mêmes principes; leur cadence parfaite démontre surabondamment que l'accentuation de notre langue peut être employée comme élément du rhythme :

Ah! pour tous | quelle gloi | *re* nouvelle!
Dans ce jour, | la beauté | vous appelle;
Le bonheur | est de vi | *vre* pour elle,
Et pour elle | il est beau | de mourir.

Scribe (*Les Huguenots*).

Comme un chêne | à la for | *te* ramure
Éparpil | *le* ses feuil | *les* aux vents,
Mes chansons | que le siè | *cle* murmure
Je les sè | *me* parmi | les vivants. * Van Hasselt.

L'art sacré, | c'est le faî | *te* sublime,
Le rocher | solennel | dont la cime
Tente l'ai | *le* de tous | les esprits;
C'est l'ardent | Sinaï | de Moïse,
Le Nébo | de la ter | *re* promise,
Où fleurit | l'idéal | incompris,
La montagne | où notre â | *me* s'élève
Pour chercher | le réel | du grand rêve
Dont le cœur | du songeur | est épris. Id.

Le même poëte nous donne dans ce rhythme, avec emploi des muettes, trois charmantes pièces, l'une intitulée *Le secret :*

Ni l'oiseau | qui gémit | sous la feuille,
Et qui chan | te sa plainte | aux forêts,
Ni l'écho | qui, dans l'om | bre, recueille,
O ramier, | tes noctur | nes regrets;

Ni la sour | ce des bois | qui murmure
Les refrains | de ses flots | aux buissons,
Ni la bri | se qui, sous la ramure (1),
Fait brui | re ses dou | ces chansons;

Ni l'oiseau, | ni la sour | ce plaintive,
Ni l'écho, | l'invisi | ble moqueur,
Ni la brise, | écouteu | se furtive,
Ne sauront | le secret | de mon cœur.

Je l'ai dit | à vous seu | les, ô roses,
Je l'ai dit | à vous seu | les, ô fleurs,
Le secret | de mes veil | les moroses,
Le secret | de mes lon | gues douleurs.

(1) Vers où la cadence ternaire est moins parfaite : les prépositions monosyllabiques sont trop peu accentuées pour constituer de bonnes césures.

Hormis vous, | nul ne sait | dans le monde
Ce secret | dont mon cœur | est jaloux,
Hormis vous | — et la tom | be profonde
Qui le sait | mieux enco | re que vous.

La seconde intitulée *L'idéal* :

J'ai cherché, | dans la nuit | étoilée,
J'ai cherché, | dans les mor | nes déserts,
Dans la nuit | de ténè | bres voilée,
Dans les bois | pleins de va | gues concerts.

J'ai, dans l'ombre, | écouté | les fontaines
Qui chucho | tent la lan | gue des flots,
Le murmu | re noctur | ne des chênes
Et le chant | matinal | des bouleaux.

J'ai gravi | les monta | gnes austères,
Où s'accro | chent les nids | des aiglons,
J'ai sondé | les chemins | solitaires
Qui se ca | chent au fond | des vallons.

J'ai pâli | sur les li | vres des sages,
Sur les chants | des poë | tes divins,
Feuilleté | les archi | ves des âges,
Consulté | les versets | des devins.

Solitude! | où ma mu | se respire
L'espérance | et l'amour | et la foi,
L'idéal, | l'idéal | où j'aspire,
Il ne m'est | révélé | que par toi.

La troisième intitulée *Les genêts* :

Loin des vil | les, ces cir | ques de bruit,
Loin des vil | les, ces cir | ques de haines,
Les bruyè | res ont vu | dans leurs plaines,
Vu fleurir | le genêt, | cette nuit....
Tressons-nous, | des fleurs d'or | de nos landes,
Mes amis, | tressons-nous | des guirlandes!

Oh! les step | pes de sa | ble moirés,
Les bruyè | res paisi | bles et douces,
Où fleurit | côte à cô | te des mousses
Le genêt | aux péta | les dorés!...
Tressons-nous, | des fleurs d'or | de nos landes,
Mes amis, | tressons-nous | des guirlandes.

Retirons | et nos cœurs | et nos pas
Du milieu | des discor | des civiles
Qui se heur | tent partout | dans les villes,

Combattant | leurs stéri | combats....
Tressons-nous, | des fleurs d'or | de nos landes
Mes amis, | tressons-nous | des guirlandes.

Dans les bois | pleins d'ombra | ges épais,
Nous avons | tant de fleurs | printanières,
Et surtout | dans les mor | nes bruyères
Le genêt, | cette fleur | de la paix....
Tressons-nous, | des fleurs d'or | de nos landes
Mes amis, | tressons-nous | des guirlandes.

Le même poëte a proposé quatre autres formules rhythmiques du vers de neuf syllabes; nous nous bornerons ici à en donner des exemples pour en reparler en détail à propos de l'entrelacement de vers d'inégale mesure :

1° ◡ ◡ — | ◡ — | ◡ — | ◡ —
L'alouette | a pris | son vol | dans l'air,
Dans l'azur | du ciel | si pur | si clair...

2° ◡ — | ◡ ◡ — | ◡ — | ◡ —
Un soir | tu le sais, | j'y songe | encor,
Là haut | rayonnait | un as | tre d'or....

3° ◡ — | ◡ — | ◡ ◡ — | ◡ —
Printemps | joyeux, | te voilà | bonjour!
Les bois | sont pleins | de chansons | d'amour...

4° ◡ — | ◡ — | ◡ — | ◡ ◡ —
Qui sait | pourquoi, | roseau | qui frémis,
Le soir, | au bord | du lac | tu gémis...

Ces formes sont gracieuses, et prouvent qu'il y a dans le rhythme des ressources inépuisables.

Vers de dix syllabes.

Quant au vers de dix syllabes, tel qu'il est généralement partagé en deux tronçons de 4—6 syllabes, on en a beaucoup loué la division inégale. Voltaire en fait l'éloge :

Dix syllabes par vers, mollement arrangées,
Se suivent avec art, et semblent négligées;
Le rhythme en est facile, il est harmonieux.

Tandis que, d'après lui, l'alexandrin :

... est plus beau, mais il est ennuyeux.

Vers heureux et naïf, dit M. Sainte-Beuve, en parlant du vers décasyllabique français : sur des pieds inégaux, il unit dans son allure tant de laisser-aller, avec tant de prestesse, qu'on pourrait en dire comme du distique latin que cette irrégularité même est une espièglerie de l'amour :

Risisse Cupido
Dicitur, atque unum subripuisse pedem.

Mais on n'a pas toujours placé à la quatrième syllabe la césure qui provoque cette inégalité.

Dans les anciens poëtes, on trouve le renversement de cette forme :

Siet soi biele Eurians ; ɪ seule est enclose
Ne boit ne ne mangüe, ɪ ne ne repose
Souvent se claimme lasse ; ɪ souvent se cose
Ç'a son ami Renaut ɪ parler n'en ose.
(*Romans de la Violette.*)

C'est également la mesure du *fabliau d'Audiguier* (*apud* Méon, IV, p. 217).

Voltaire en offre de nombreux exemples dans Nanine :

Quoi ! vous obscure, vous ! ɪ quoi que je fasse...

Il ne repose point, ɪ car je l'entends...

Elle vous traite mal, ɪ mais la nature...

Vous en êtes la preuve ɪ ... Ah ! çà, Nanine...

Il est si sérieux, ɪ si plein d'aigreur...

L'abbé Scoppa propose également ce genre de vers. « Ce n'est pas, dit-il, que les vers qui ont l'accent sur la sixième ne puissent se dispenser d'avoir l'accent sur la quatrième. Pour démontrer d'une manière incontestable que ce vers peut imiter l'*endecasillabo* italien, qui souvent n'a d'autre accent que celui de la sixième, il ne faut que mettre en pratique le moyen suivant. Prenez un nombre de vers de six, tels que

Je chante ce héros,
Qui régna sur la France

placez à la fin de chaque vers de six, un vers de quatre, tels que les suivants :

Tendre et fidèle
Où tout respire

vous pouvez avoir par ces deux petits vers cités deux grands vers de dix :

Je chante ce héros | tendre et fidèle
Qui régna sur la France | où tout respire...

« Une oreille bien organisée sent que ces deux vers sont harmonieux; je dis même qu'elle ne doit pas sentir autrement : car ces deux vers sont composés de petits vers qui ont de l'harmonie. Or il n'y a pas d'homme de bon sens qui puisse prétendre que ces vers harmonieux, chacun par soi-même, cessent d'être harmonieux lorsqu'ils se lient ensemble. Cependant ces deux vers n'ont pas d'accent sur la quatrième syllabe. Il est donc possible, et même très-facile, de composer en français des vers de *dix* qui n'aient d'autre accent que celui sur la sixième. »

Nous trouvons encore cette forme dans des vers destinés à être chantés, et extraits d'un recueil de romances :

Nous voici de retour | dans nos montagnes.
Quel plaisir ! quel bonheur ! | et quel beau jour !
Frais vallons, | noirs torrents, | vertes campagnes,
Nous vous offrons nos cœurs, | nos chants d'amour.

Cette forme n'a pas prévalu parce qu'une règle d'harmonie constatée par M. du Méril exige, si les deux tronçons du vers ne sont pas égaux, et si la mesure ne permet pas une similitude complète, que tout en se ressemblant le plus possible, il règne entre eux le même rapport (M. du Méril ajoute à tort *qu'entre les éléments des pieds*); c'est alors seulement qu'ils entrent dans le mouvement du vers et fortifient le rhythme au lieu de l'affaiblir. Il y a même là nécessité d'harmonie plus encore que de rhythme : le second hémistiche doit être au moins aussi long que le premier, parce que la voix a besoin de se reposer, avant de prendre le dernier élan qui doit la porter vers la rime.

« C'est, dit le même auteur, en un autre endroit, se méprendre sur la place naturelle de la pause que de la placer à la sixième syllabe : les syllabes qui précèdent immédiatement la rime sont liées ensemble d'une manière plus sensible, elles peuvent par conséquent être plus nombreuses que celles dont les rapports rhythmiques ne sont indiqués par aucune consonnance, et comme il importe surtout de marquer la mesure à la fin du vers, c'est

dans le second hémistiche qu'il faut réunir les trois pieds indispensables à toute espèce de rhythme.... »

L'auteur des œuvres de la fausse Clotilde de Surville s'était donné la peine dans son *épître à Rocca* de présenter comme précepte la césure du vers de dix syllabes, à la fin de la quatrième :

Ne peulx souffrir, quand faiz ces pentamètres,
Que maintz soulcys n'embesognent noz maistres,
Tels que brizer ez fin du second pié
Mon vers, sans ce, clopinant, estropié.

Nous comprenons, en effet, avec ces écrivains que le vers de dix syllabes, divisé en deux membres dont le premier serait plus long que l'autre, serait peu harmonieux, à cause du trop grand rapprochement des deux accents de la césure et de la rime : l'élément rhythmique de celle-ci étant plus fort à cause de la consonnance, déteint sur le membre du vers qui le précède, et lorsque de deux membres d'un vers, l'un est plus long que l'autre, il semble naturel que ce soit celui auquel la rime donne plus d'intérêt, et dont elle compense ainsi la longueur.

Mais si nous proscrivons la division du vers décasyllabique en deux membres le premier de six, le second de quatre syllabes, ce n'est pas à dire pour cela que nous croyions impossible de le diviser autrement, notamment en deux hémistiches de cinq syllabes chacun.

L'on s'est imaginé pendant longtemps que les vers français se composent d'un certain nombre de pieds de deux syllabes : nous avons déjà réfuté cette erreur. C'est elle qui a fait proscrire la césure à la cinquième syllabe; en effet, dès qu'on considérait le vers décasyllabique non comme un vers de dix syllabes, mais comme un vers de cinq pieds, il devait se trouver des écrivains pour blâmer la division de ce vers en deux membres de deux pieds et *demi* chacun. Ce fractionnement des pieds, unités métaphysiques que l'on s'était imposées, devait répugner en effet à l'ordre d'idées où l'on était allé bénévolement se placer.

Mais, de grâce! que l'on nous dise si, dans les vers parfaitement réguliers de trois, cinq, sept syllabes, on ne s'arrête pas à la rime aussi sur un demi-pied? Et le vers de *une syllabe*

dont on trouve des exemples dans les traités les plus classiques de versification, doit-il être absolument proscrit parce qu'il n'a pas même un pied?

Philippon de la Madeleine était du reste allé bien plus loin; Voltaire avait écrit les vers suivants dans la forme vantée par nous :

L'amour est un dieu | que la terre adore;
Il fait nos tourments, | il sait les guérir :
Dans un doux repos, | heureux qui l'ignore,
Plus heureux cent fois | qui peut le servir.

Et Philippon s'écriait : « Quelle oreille serait assez barbare pour supporter des vers tels que ceux-là! » L'empire de l'habitude était si grand que Voltaire lui-même trouvait que

Ainsi partagés, | boiteux et mal faits,
Ces vers languissants | ne plairaient jamais.

Ce rhythme peut ne pas être destiné à des ouvrages de longue haleine, parce qu'il ne présente pas les mêmes ressources de variété que l'alexandrin; mais l'abus possible ne prouve rien contre un usage modéré. Le rhythme de cinq syllabes existe d'ailleurs.

Dans ces prés fleuris
Qu'arrose la Seine,
Cherchez qui vous mène,
Mes chères brebis.

Ce rhythme est charmant : pourquoi, dès-lors, la réunion de deux vers de cette nature serait-elle boiteuse et languissante?

Pour nos lecteurs qui savent que le vers décasyllabique est non un vers de cinq pieds, mais un vers de dix syllabes, la division de ce vers en deux membres égaux, et par conséquent plus proportionnels entre eux que ne l'est leur division par 4 et 6, paraîtra sans doute réaliser d'une manière parfaite cette définition que saint Augustin donne du vers et que nous adoptons complétement: *Vocatum esse versum qui duobus quasi membris constaret, certâ mensurâ et ratione disjunctis* (de re musica, III, 2).

Nous trouvons ce rhythme de toute ancienneté dans notre poésie :

Pour un seul baiser | de cœur à loisir,
Porait longhement | mes maux adoucir,
Mais de desirier, | me fera mourir.
(*Romans de la Violette,* 178.)

Apris ai d'amors | trestout mon aage,
Ore en sui plus fox | qu'au commencement
Mes je me pourpens | qu'il en est nul sage
Ja tant n'en dura | apris longhement.
(Apud Delaborde, *Essai sur la musique,* p. 153.)

Diex a fait mander | Robert de la Pierre,
Car dou viel Fromon | seut-il la manière.
(Apud Dinaux, *trouvères artésiens,* p. 369.)

Je vi l'autre jour | le ciel sus se fendre:
Diex voloit d'Arras | les motets apprendre.
(Apud Jubinal, nouv. recueil, II, p. 377
et Fr. Michel, th. fr. moyen-âge, p, 22.)

Carême prenant, | c'est pour vrai le diable,
Le diable d'enfer | plus insatiable...
(Bonaventure Despériers.)

On en trouve aussi des exemples dans Baïf, entre autres dans son épître à Dangennes.

L'abbé Régnier Desmarais s'est donc bien à tort attribué l'honneur d'avoir créé cette forme, en écrivant les vers que voici :

Que l'homme est, Timandre, | une faible chose :
Il s'aime pourtant, | s'applaudit, s'impose,
Et de tant d'orgueil | son esprit est plein,
Qu'il est, après tout, | moins faible que vain.

La Fontaine emploie ce vers en même temps que le vers trimètre de neuf syllabes :

Nos plaisirs | retentis | sent partout.
Et si l'on entend | crier la bergère,
Ce n'est pas au loup. (*Je vous prends sans vert.*)

En voici d'autres exemples tirés des poëtes contemporains.

Prêtons bien l'oreille | à ce discours-là.
Vous savez pourquoi | l'on vous exila. Béranger.

De notre embonpoint, | nos amis sont gras. Id.

En me promenant | hier au rivage,
Où pendant une heure | à vous j'ai rêvé,
J'ai laissé tomber | mon cœur sur la plage,
Vous veniez ensuite | et l'avez trouvé. Al. Dumas.

J'ai dit à mon cœur, ɪ à mon faible cœur,
N'est-ce point assez ɪ d'aimer sa maîtresse?
Et ne vois-tu pas ɪ que changer sans cesse,
C'est perdre en désirs ɪ le temps du bonheur.

Alf. de Musset.

Son front souriant ɪ qu'un rêve traverse,
N'est pas couronné, ɪ mais elle a vingt ans;
Et sur ce beau front ɪ la jeunesse verse,
Verse à pleines mains ɪ les fleurs du printemps.

Arsène Houssaye.

Des flancs du rocher ɪ la source s'égoutte
Sous le vert gazon, ɪ l'onde de cristal
Des cieux un moment ɪ réfléchit la voûte,
Puis en gazouillant, ɪ elle prend sa route
Pour aller chercher ɪ l'océan natal. Gust. de Penmarch.

Tu me hais, dis-tu? ɪ Tu me hais, vraiment?
Ainsi l'a juré ɪ ta bouche de rose :
Permets que la mienne ɪ un instant s'y pose.
Enfant, je rirai ɪ d'un pareil serment. * Wacken.

Son cerveau se fond ɪ sous son crâne vide
Qu'elle presse en vain ɪ de ses doigts crispés.
Ses traits obscurcis, ɪ sa face livide
D'un stigmate affreux ɪ partout sont frappés.

* Ad. Matthieu.

Où la trouverai-je? ɪ Est-ce dans les plaines?
Est-ce au fond des bois ɪ pleins de verts abris?
Est-ce au pied des monts ɪ où la marjolaine
Berce au vent des cieux ɪ ses bouquets fleuris?

* Van Hasselt.

C'est qu'en la voyant ɪ candide et rebelle
Détournant, timide, ɪ un œil andaloux,
Chacun se disait : ɪ O Dieu! qu'elle est belle!
C'est que tout le monde ɪ en était jaloux. * Ern. Bouvier.

Au jour du départ, ɪ le vaisseau léger
Des flots écumants ɪ brave le danger,
Sur l'aile des vents, ɪ son pavillon vole,
Et comme un oiseau, ɪ le rapide Éole
Sur la vague en pleurs ɪ le fait surnager.

* Guill. de Plessix.

Enfin cette forme a acquis naturalisation dans les lettres françaises, par l'emploi que, entraîné par le charme de cette mesure, Victor Hugo en a fait enfin dans l'*Araignée,* pièce de ses

Contemplations, dont il sera reparlé quand nous traiterons de l'entrelacement de vers d'inégale grandeur.

Vers de onze syllabes.

Ce vers est peu usité, sauf dans les chansons où il est quelquefois mélangé avec des vers d'autre mesure.

On en trouve cependant des exemples :

Oui vraiment, c'est fâcheux, | mais que voulez-vous?
Il nous faut du destin | affronter les coups.
* DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE.

C'est une outre vide où nul cœur ne palpite.... * POTVIN.

On trouve aussi des exemples de vers de onze syllabes dans les anciens écrivains provençaux :

Sia diligens, | savis et coratjos,
E pros et arditz, | e forts e vigoros,
E de bon auberc | guarnitz de fine malha,
Que vol guazanhar | daquest mon batalha (1).
(*Flors del gay saber.*)

Totz homs destru son cors, | ans dora soen
Car trop vol travalhar | e repaus no pren;
O suefre dins mayso | tot jorn iras grandas
O vibe ven torbat, | prend malas viandas (2). (*Id.*)

Ces vers, où l'on voit la césure tantôt après la cinquième syllabe, tantôt après la sixième, ne nous semblent guère présenter d'harmonie à moins que l'on n'y introduise un élément rhythmique dont nous reparlerons; les deux membres qui composent ce vers manquent d'homogénéité entre eux et ne sont pas plus tolérables que ne le seraient des vers de six syllabes entrelacés avec des vers de cinq syllabes.

Voici néanmoins des vers de onze syllabes où M. Wilhem Ténint prétend découvrir l'harmonie du vers saphique des Latins:

(1) « Qu'il soit diligent, sage et courageux, et preux et hardi, et fort et vigoureux, qu'il ait bon haubert garni de fine-maille qui de ce monde veut gagner la bataille. »

(2) « L'homme détruit son corps souvent avant l'heure, quand il veut trop travailler et qu'il ne prend point de repos, ou qu'au logis il prend grands chagrins, ou qu'il boit du vin trouble, ou prend de mauvaises viandes. »

Le sort de la beauté — nous doit alarmer. QUINAULT.

Un sort digne d'amour — tient ma liberté. VOITURE.

Sous le saule en passant — chantons de ces airs
Que sur le bateau sombre
Chantent les gondoliers — à l'écho des mers....

Ces derniers vers, cités par M. Téniut, ont la prétention de rendre en français le rhythme original d'une chanson italienne dont ils sont la traduction : le traducteur a oublié un seul point : les Italiens, pour calculer le nombre des syllabes d'un vers, comptent même la syllabe muette de la rime, tandis que nous la négligeons. Il en résulte que leur vers *endecasillabo* correspond à notre vers de dix syllabes, et qu'il est maladroit, sous prétexte d'imiter le vers italien, d'ajouter au vers français une onzième syllabe sonore et accentuée. Nous avons du reste vu Scoppa, sur le patron des vers *endecasillabi*, construire des vers, non pas de onze, mais de dix syllabes.

Le même vice entache la plupart des imitations latines dont nous avons parlé dans notre introduction : car la dernière syllabe des mots latins était le plus souvent non accentuée; c'est pourquoi le vers de onze syllabes à terminaison masculine, ne rend en aucune façon le vers saphique ou le vers phalécien, et pourquoi nous avons fait observer, ainsi que le fait aussi M. Quicherat, que Claude Buttet avait seul reproduit le rhythme original, au moyen de vers à désinence féminine, où la dixième syllabe est accentuée.

Vers de douze syllabes.

Nous avons parlé des différentes formules du vers alexandrin; la plus rhythmique d'entre elles est la forme ternaire admise comme type, et qui peut jouer un grand rôle dans la poésie rhythmique :

La natu | re, la mer, | le ciel bleu, | les étoiles,
Tous ces vents | pour qui l'âme | a toujours | quelque voile,
N'avaient rien | dont son cœur | fût dans l'ombre | inquiet.
LAMARTINE.

Nous en avons du reste donné d'autres exemples, et ils peuvent être multipliés à foison.

Mais nous ne voulons plus seulement considérer ce vers coupé par une césure médiale; nous rechercherons quelques exemples où cette césure a complétement disparu.

En premier lieu, citons un sonnet assez original qu'a bien voulu nous adresser un charmant poëte français, M. Kergomar (Gust. de Penmarch), qui semble se ranger à notre système pour mieux le critiquer.

Nous n'avions du reste jamais songé ni ne songeons encore à recommander la formule suivante où un ïambe est ajouté au vers décasyllabique coupé en deux hémistiches égaux:

A. M. Boscaven.

Du critique froid ı je redoute peu ı le blâme,
Aux savants rimeurs ı laissant éplucher ı mes chants,
Pauvre oiseau des bois ı je dis ce que j'ai ı dans l'âme,
Et permets à tous ı de trouver mes vers ı méchants.

Sur les noirs récifs ı quand je vois blanchir ı la lame,
Lorsque je m'endors ı à la douce paix ı des champs,
Quand l'art me sourit, ı mon cœur à l'instant ı s'enflamme,
Et mon luth parfois ı trouve des accords ı charmants.

Aujourd'hui pourtant, ı ô mon cœur jaloux, ı fais trêve;
Aux plus raffinés ı jetant un défi, ı je rêve
De montrer que j'ai ı le secret des tons ı divers,

Et passant du doux, ı sans beaucoup de peine, ı au grave,
D'un rhythme nouveau, ı je m'impose ici ı l'entrave
Et je fais des vers ı qui seront, ma foi ı ... des vers.

Bruxelles, 24 mars 1854.

Ce que nous venons de dire ne s'applique pas à une autre forme trimètre, celle qui divise le vers alexandrin en trois membres de quatre syllabes chacun; ce vers se trouve dans les poëtes du siècle de Louis XIV, comme dans les poëtes contemporains :

Ma foi, j'étais ı un franc portier ı de comédie.... Racine.

Et que tout tremble ı au nom du Dieu ı qu'Esther adore.... Id.

Et près de vous, ı ce sont des sots ı que tous les hommes.... Molière.

Je t'aime encor! ı Écho répond : ı je t'aime encor.... Demoustier.

Les fleurs au front, ı la boue aux pieds, ı la haine au cœur.... V. Hugo.

Que font les rois? ı à qui le trône? ı à qui l'exil? Id.

Voilà Cromwell! ı qu'il est petit ı pour un héros! Id.

Tout se mêlait, ı le mât coupé, ı le mur détruit.... Id.

A bas l'esprit! ı à bas le droit! ı vive l'épée! Id.

Malheur à vous! ı malheur à moi! ı malheur à tous! Id.

Il faut qu'il marche! ı il faut qu'il roule! ı il faut qu'il aille! Id.

Dans le serpent, ı dans l'aigle altier, ı dans la panthère.... Id.

Où rien ne tremble, ı où rien ne pleure, ı où rien ne souffre.... Id.

Des flots bénis, ı des bois sacrés, ı des arbres prêtres.... Id.

Il fut héros, ı il fut géant, ı il fut génie.... Id.

La goutte aux reins, ı l'entorse aux pieds, ı aux mains l'ampoule.... Id.

Il appela ı les plus hardis, ı les plus fougueux.... Id.

Adieu, Daniel! ı adieu le bourg, ı l'église blanche!... Brizeux.

A moi, Nemours! ı à moi, d'Aumale ! ı à moi, Joinville! Alf. de Musset.

S'ils ont un cœur, ı s'ils ont des bras, ı ou seulement.... Id.

Où va le son? ı où va le souffle? ı où va la flamme? Th. Gautier.

Ne plus aimer, ı ne plus penser, ı ne plus haïr.... Id.

Ne suis-je pas ı un peu ta mère, ı un peu ta sœur? Ponsard.

L'infortunée! ı elle est stupide! ı elle est stupide ! Ém. Augier.

Elle est charmante! ı elle est charmante! ı elle est charmante! Id.

Et la mort vint, ı le temps passa, ı mais le poëte
Voit l'image éternelle... * Mad. de la Motte.

Plus de cachots! ı à moi la vie! ı à moi le monde! * Wacken.

Allez combattre, ı allez mourir, ı mais allez seuls! * Benoît Quinet.

Que nul ne sorte! ı au nom des lois ı je vous arrête.... * Ch. Potvin.

Du sang, du sang! ı et puis du sang! ı du sang encore! * Ad. Matthieu.

Trop jeune encor, ı j'ai vu pâlir ı ma bonne étoile.... * C. de Steinbügel.

Quand j'ai besoin ı de voir fumer ı le sang d'un homme.... * J. Aiméflor.

De même que pour les vers trimètres de neuf syllabes, les

syllabes muettes rejetées au-delà de chacune des césures des vers alexandrins trimètres, peuvent concourir parfaitement au rhythme; plusieurs des vers suivants, si on les scande en appuyant sur la césure médiale des classiques, seront mal rhythmés; mais si l'on accentue les syllabes fortes qui marquent le retour des césures trimétriques, ils deviendront parfaitement cadencés.

Mon père...
Ne m'a jamais | rien fait appren | *dre* que mes heures. MOLIÈRE.

C'était un homme | avec les ai | *les* d'un archange. LAMARTINE.

Sur le trottoir, | au coin des por | *tes* pour appui.... V. HUGO.

Le fond obscur | du cœur de l'hom | *me* tremblera.... ID.

Les chars vivants | ayant des fou | *dres* pour essieux. ID.

Vous, courtisa | *ne!* vous, menteu | *se!* vous, infâme!...
ÉM. AUGIER.

Le bonheur fuit, | l'amour s'envo | *le* dans les cieux. * CLAVAREAU.

Débauche infâ | *me,* meurtre et vol! | sur notre terre... * WACKEN.

Où la fatigue, | et non l'espa | *ce* vous arrête. * SCHOONEN.

D'autres sont ri | *ches,* mais par con | *tre* sont avares.
* J. GUILLIAUME.

Idole vai | *ne,* lave étein | *te* d'un volcan. * VAN SWYGENHOVE.

Ou rien, étoi | *le* ni rayon | ne brille aux cieux. * VAN HASSELT.

Un feu de pail | *le* qu'on éteint | et qu'on oublie.
* ALB. VAN MARCK.

Dans les deux derniers vers cités, la forme trimètre remplace complétement la forme classique de l'alexandrin; en voici de semblables, encore empruntés, non à des français qui ne sont pas allés si loin, mais à nos compatriotes :

Charles Martel, | Pepin d'Herstal, | et Charlemagne.
* VAN HASSELT.

Vous brillerez | dans l'avenir | guerriers sublimes. ID.

Son œil est brun | ses cheveux noirs, | sa tête fière.
* ALB. VAN MARCK.

Un soc cruel | comme un sillon | creuse la ride. * ALVIN.

Les flots calmés | viennent mourir | sur la falaise.... (v. plus loin.)

Dans ces différents vers, la sixième syllabe n'est pas accentuée, mais nous ne voyons pas pourquoi, si l'on adopte comme régulière

la forme trimètre, l'on obligerait le poëte à respecter en même temps la césure classique; l'absence de celle-ci, est largement compensée par les deux accents symétriques martelant énergiquement le retour des syllabes quatrième, huitième et douzième. Cela est surtout vrai, lorsqu'on combine le vers de douze syllabes avec le petit vers de quatre; nous en reparlerons.

Si nous adoptons la forme trimètre, avec ou sans césure médiale, c'est néanmoins à la condition qu'il y ait symétrie, non de repos, mais d'accents, en d'autres termes que les césures n'y tombent pas sur des syllabes muettes; c'est en effet l'accent et non le repos qui caractérise la césure. Ainsi seront défectueux comme trimètres, les vers suivants bien qu'ils en présentent les apparences :

A mes noc*es*, | le grand César | rien n'oublia.... SCARRON.

Ces yeux tend*res*, | ces yeux perçants | mais amoureux.... MOLIÈRE.

Dis-moi, rei*ne*, | dis-moi, par*le!* | — comment fais-tu? C. DELAVIGNE.

L'orgue vi*bre*. | L'écho répond : Éternité. TH. GAUTIER.

Poitrinai*re* | tout juste assez | pour être artiste.... ID.

Toujours i*vre*, | toujours charmant, | continua.... ALF. DE MUSSET.

Ces vers sont faux comme trimètres, car le premier accent y porte non sur la quatrième syllabe, mais sur la troisième; l'on perçoit un rhythme boiteux de 3—5—4, dont les éléments frappent l'oreille d'une manière désagréable, parce qu'ils ne sont pas homogènes. Il eût été facile de donner à ces vers une cadence symétrique, par exemple :

Et poitrinai | *re* juste assez | pour être artiste.

(*La suite prochainement.*)

H. BOSCAVEN.

ÉTUDE LITTÉRAIRE

SUR LA V[e] ÉGLOGUE DE VIRGILE.

Je me propose de faire l'étude littéraire de l'un des courts chefs-d'œuvre du grand poète latin. Qu'on ne s'attende pas cependant à

trouver sur le sujet des explications cherchées hors de l'auteur ; sur ce point on ne peut rien dire de certain. Je me bornerai à voir dans cette pastorale une pièce toute simple que Virgile a écrite pour s'essayer à la poésie.

Le sujet est l'éloge funèbre du berger Daphnis, devenu l'un des dieux tutélaires des pasteurs de la Sicile. Ce sujet n'est point traité directement ; il est encadré dans un petit drame.

La première question qui se présente, c'est de savoir comment l'auteur fait connaître le caractère des personnages qu'il met en scène ; ensuite comment il les amène à son sujet. Il faut voir aussi si la pièce a du naturel, de la couleur locale, si elle représente les mœurs ; mais cette question est plus difficile, et je n'en parlerai que dans certains endroits.

INTRODUCTION.

L'introduction remplit une vingtaine de vers. Deux bergers, Ménalque et Mopsus, se rencontrent. Ménalque parle le premier : il annonce, sans préambule, ce qu'il désire, et en même temps il décrit le lieu de la scène (1).

> Cur non, Mopse, boni quoniam convenimus ambo,
> Tu calamos inflare levis, ego dicere versus,
> *Hic* corylis mixtas inter consedimus ulmos?

La scène est près d'un bosquet d'ormes et de coudriers.

Mais celui qui parle ne se contente pas de dire sèchement sa pensée. S'il invite son compagnon, c'est que sa rencontre est une occasion qu'il ne peut laisser échapper.

Remarquez encore le dernier vers. Il est d'une parfaite simplicité ; aucun mot pompeux, aucune épithète : *Hic,* le lieu ; *corylis mixtas ..... inter ulmos,* le lieu dépeint. D'après cette interpellation de Ménalque nous pouvons apprendre déjà quelque chose de son caractère. Il est aimable, doux, bienveillant pour son jeune compagnon. C'est ce que la suite montrera mieux encore.

Mopsus répond en termes tout aussi modérés. Mais il n'est pas du même avis. Et cependant voyez comme il tourne son discours d'op-

(1) Nous avons adopté le texte récent de Ribbeck, bien qu'il s'éloigne assez souvent des leçons ordinaires. Nous avons cependant conservé le vers 49 : *Fortunate puer, tu nunc eris alter ab illo,* que Ribbeck regarde comme une interpolation.

position : car ces trois vers forment un véritable discours du genre démonstratif.

> *Tu maior : tibi me* est aecum parere, Menalca;

Exorde insinuant. Mopsus préfère un autre endroit, mais entre amis on expose ses préférences avec délicatesse. C'est cette délicatesse qui fait le plus bel ornement de ces vers.

> Sive sub incertas sephyris motantibus umbras....

Ici le lieu de la scène est dépeint par périphrase. Cette périphrase est une réfutation. Le lieu proposé n'est pas des plus agréables. La périphrase sert à le prouver.

Voici maintenant la confirmation.

> Sive antro potius succedimus. Aspice, ut antrum
> Silvestris raris sparsit labrusca racemis.

Fénélon : « La grotte de Calypso ...... était tapissée d'une jeune vigne qui étendait ses branches souples également de tous côtés. » — L'auteur du Télémaque, tout en imitant ce passage, y a mis une différence. *Raris* est l'opposé de « qui étendait ses branches souples également de tous côtés. »

Dans ces deux vers, les deux premiers mots indiquent la proposition faite : *antro succedimus ;* le reste montre d'avance les beautés de la grotte. Alors le lieu de la scène est complétement décrit.

Il faut remarquer cette tournure : *aspice*. En disant, venez et voyez, on indique du doigt l'endroit. L'auteur fait voir par ce seul mot le mouvement de ses acteurs.

Les paroles qui suivent sont prononcées pendant la marche. C'est la seconde partie de l'exposition ; c'est elle qui forme le nœud de la pièce.

Après les dernières paroles de Mopsus, nous entrons dans un tout autre ordre d'idées. Le lieu est convenu : Ménalque ne fait aucune réclamation. Il s'agit maintenant de chanter. Ménalque commence par flatter son jeune compagnon.

> Montibus in nostris solus tibi certat Amyntas.

Mais cette flatterie n'est pas du goût de Mopsus. Il s'indigne de ce qu'on songe à lui opposer un rival :

> Quid, si idem certet Phoebum superare canendo?

Cette manière brusque et ironique de réclamer est pleine du mépris que témoigne un jeune paysan fougueux contre un rival quelconque. L'hyperbole ajoute encore à l'ironie.

Ménalque toujours calme, toujours accommodant, ne répond rien; il passe à autre chose ; il engage humblement Mopsus à commencer :

> Incipe, Mopse, prior .....
> Incipe; pascentes servabit Tityrus haedos.

Il répète deux fois la même demande ; il ajoute qu'il peut être tranquille sur le reste. Tityre fera sa besogne.

Les sujets que propose Ménalque sont sans doute des sujets qu'il chantait d'habitude. Voyons si, fidèle à son cadre, l'auteur cite des sujets convenables :

> Siquos aut Phyllidis ignes
> Aut Alconis habes laudes aut iurgia Codri.

Phyllis, fille de Lycomède, roi de Thrace, fut célèbre par son amour pour Démophoon. Se croyant abandonnée par son amant, elle se pendit de désespoir et fut changée en amandier. Alcon était le Guillaume Tell de la Grèce. On raconte que trouvant son fils enveloppé par un serpent prêt à le dévorer, il tua le reptile d'un coup de flèche sans toucher l'enfant. Plusieurs pays prétendirent lui avoir donné le jour, entre autres la Crète. L'histoire de Codrus est bien connue. Ces histoires devaient être populaires dans toute la Grèce. Cependant ces noms de Phyllis et d'Alcon pourraient bien désigner des personnages imaginaires. D'un autre côté, le mot *iurgia* semble difficilement convenir au roi Codrus. Il vaut mieux, en suivant Virgile lui-même, regarder le Codrus dont il parle ici, comme le même que celui qu'il désigne ailleurs, Ecl. VII, 26.

Toujours fier, toujours orgueilleux, Mopsus ne veut rien chanter qui soit connu de tout le monde ; il veut montrer son talent d'invention et d'expression :

> Immo haec, in viridi nuper quae cortice fagi
> Carmina descripsi, et modulans alterna notavi,
> Experiar.

Cela veut dire : 1° c'est une simple improvisation qu'il n'a pas même corrigée, *nuper;* 2° *in viridi cortice fagi,* d'après la coutume champêtre de tracer des caractères sur l'écorce des arbres ; 3° *modulans alterna notavi :* à mesure qu'il avait fait un vers, il l'écrivait. — Peut-être ces bergers sont-ils trop savants.

Mopsus termine par un défi :

Tu deinde iubeto ut certet Amyntas.

Il semble toujours irrité de ce que Ménalque a eu l'idée de lui opposer un rival. Voilà le résultat d'une flatterie maladroite.

Remarquez en cela l'art du poète, qui sait trouver une transition heureuse pour arriver au sujet proprement dit. Le caractère des deux acteurs, leur talent amènent un chant magnifique.

Ménalque se range toujours de l'avis de son compagnon. Voyez comment il exprime l'éloge :

Lenta salix quantum pallenti cedit olivae,
Puniceis humilis quantum saliunca rosetis,
Judicio nostro tantum tibi cedit Amyntas.

Les deux comparaisons viennent d'abord, parce qu'elles doivent frapper davantage l'esprit ; — puis, sans autre transition que ce simple mot *tantum,* l'interlocuteur proclame la supériorité de son compagnon ; — et il montre qu'il ne prononce pas à la légère, *iudicio nostro*. N'est-ce pas assez pour contenter l'orgueilleux?

Aussi Mopsus n'a-t-il plus rien à répondre et Ménalque peut bien lui dire :

Sed tu desine plura, puer ; successimus antro.

Ménalque en prononçant ces mots, veut mettre fin à toute altercation qui les éloignerait du sujet qui les rassemble. D'ailleurs, il a pleinement cédé aux préférences de son jeune ami : *Successimus antro*.

Ce vers ne peut pas avoir été prononcé par Mopsus, qui est trop flatté des éloges pour y mettre un terme. D'ailleurs l'édition récente de Ribbeck, d'après les meilleurs manuscrits, met ce vers dans la bouche de Ménalque.

CORPS DE L'OUVRAGE.

Le chant qui suit est divisé en deux parties séparées : la première est un chant funèbre, la seconde comprend l'apothéose.

I. *Chant funèbre.*

Exstinctum nymphae crudeli funere Daphnim
Flebant.

Ce premier vers est le résumé de tout ce qui suit. Virgile dit d'abord que les Nymphes pleuraient la mort cruelle de Daphnis ; —

puis il décrit la douleur causée par cette mort. — Comparez la marche de l'auteur dans cette description, au plan que suit Fénélon dans le premier paragraphe du Télémaque.

Voici maintenant la suite des idées : 1° description de la douleur; 2° regrets que cause la perte de Daphnis ; 3° manifestations particulières de la douleur : honneurs à rendre au mort.

N'est-ce pas ainsi que procède la nature? A la mort d'un ami on commence par témoigner sa douleur, puis on montre les mérites de celui qui n'est plus, enfin on parle de l'enterrer avec honneur, de lui élever un monument.

Passons au développement.

1° *Description de la douleur*. L'auteur dépeint la nature entière portant le deuil de Daphnis. Il commence par les nymphes :

(vos coryli testes et flumina nymphis)
Cum complexa sui corpus miserabile nati,
Atque deos atque astra vocat crudelia mater.

Mais lorsqu'il dit : *vos coryli testes* etc., il ne décrit la douleur des nymphes que pour nous montrer au milieu d'elles, sous des coudriers, au bord d'un ruisseau, une mère éplorée tenant dans ses bras le cadavre de son fils : les nymphes qui l'entourent, et qui protégent ces lieux, pleurent comme elle.

Atque deos atque astra vocat crudelia mater. Hélas ! quel est l'infortuné qui n'a point murmuré un jour contre la Providence?

Atque astra. — Quelle conclusion peut-on tirer de cette expression? Que Virgile croyait à l'astrologie? Non. Ici c'est un berger qu'il fait parler d'après les idées reçues par la foule.

Après les nymphes, ce sont les bergers et leurs troupeaux qui sont les plus rapprochés de Daphnis. Enfin l'auteur intéresse à sa perte la nature entière, les bêtes farouches, les bois, les montagnes.

Comment les bergers témoignent-ils leur douleur? Dans leur abattement, ils oublient leurs troupeaux.

Non ulli pastos illis egere diebus
Frigida, Daphni, boves ad flumina;

Remarquez cette expression *non ulli,* pour *nulli.* C'est parce que l'auteur veut appuyer sur ce point, qu'il a mis en évidence la négation.

Comment s'y prend-il pour dire *que le berger oubliait son troupeau?* Le poète doit peindre avant tout : il oppose les bergers, occupés à

abreuver leurs troupeaux, à ces mêmes bergers oubliant ce qu'ils faisaient par habitude. Il y a encore là indirectement un nouveau tableau : les pâtres qui mènent leurs bœufs aux bords des ruisseaux.

L'auteur suit le même procédé à l'égard des troupeaux, ou plutôt il continue la même idée :

> Nulla neque amnem
> Libavit quadrupes, nec graminis attigit herbam.

Les mots *libavit* et *attigit* ne sont pas mis sans intention. C'est la moindre des choses que pouvaient faire ces animaux ; et ils ne l'ont pas faite.

Poursuivons.

> Daphni, tuum Poenos etiam ingemuisse leones
> Interitum montesque feri silvaeque locuntur.

L'auteur se sert habilement de l'inversion pour enchaîner les phrases tout en conservant la gradation des idées : après les bergers les troupeaux, puis les bêtes sauvages, enfin la nature inanimée et inculte.

Poenos. — Pourquoi? Parce que les Siciliens et les Italiens devaient certainement avoir entendu parler des lions redoutables de l'Atlas.

Montesque feri silvaeque locuntur. Les montagnes et les forêts ont retenti du rugissement des lions : le poète les représente répétant ces cris. C'est une chose indispensable à la poésie que de parler par figures. Le mot *locuntur* exprime mieux que tout autre la personnification.

2° *Description des regrets*. *Les regrets*, tel est le titre qui convient le mieux à cette partie, parce que les vers qui suivent nous apprennent ce que fit Daphnis pour la campagne, et quelles calamités signalèrent sa perte. Il n'y a point de transition verbale entre la première partie et celle-ci.

On ne peut assez admirer la pureté et la simplicité du style virgilien. Le poète raconte les faits de son héros : aucun mot pompeux ne dépare l'expression de la tristesse.

Daphnis est représenté comme un homme pieux, qui a contribué à rendre plus éclatantes les fêtes de Bacchus : *Daphnis... instituit... Bacchi...* etc.

L'auteur a désigné plus haut les lions par leur patrie ; il fait de même ici en parlant des tigres : *Armenias tigris*. On sait que le

Taurus et les montagnes de l'Arménie étaient encore alors parcourues par des tigres et des panthères.

Voyons en détail ce que Daphnis a fait en l'honneur de Bacchus.

> **Daphnis et Armenias curru subiungere tigris**
> **Instituit, Daphnis thiasos inducere Bacchi**
> **Et foliis lentas intexere mollibus hastas.**

Il a dompté les tigres pour les atteler au char du dieu qui triompha de l'Inde; — il a formé des chœurs à la danse, il a introduit l'habitude de porter des thyrses.

Dans le dernier vers si le poète emploie deux épithètes pour deux mots, ce n'est pas sans raison. *Hastas* seul ne serait pas suffisamment compris; l'épithète change complétement le sens : d'une arme elle fait un ornement de fête. L'autre épithète, *mollibus,* s'explique moins. On peut dire qu'elle ne sert que d'ornement; elle fait image.

La comparaison qui suit comprend deux vers et un hémistiche :

> **Vitis ut arboribus decori est, ut vitibus uvae,**
> **Ut gregibus tauri, segetes ut pinguibus arvis :**
> **Tu decus omne tuis.**

Cette comparaison se place naturellement où le poète l'a mise. Elle est quadruple : les anciens bucoliques étaient souvent prodigues sous ce rapport. Du reste, celle-ci est parfaitement en harmonie avec le caractère de celui qui parle : elle est entièrement tirée de la nature.

Remarquons encore que les comparaisons précèdent le comparé. *Tu decus omne tuis,* rejeté en arrière, met en relief les comparaisons. De cette manière, l'idée est rendue avec plus de sentiment.

Lorsque l'auteur dit *decus omne,* il montre que de toutes les manières Daphnis honorait les champs. Les comparaisons se rattachent à cette expression.

Poursuivons. Les regrets s'expriment non seulement en faisant l'éloge du mort, mais aussi en montrant le changement qu'a causé son trépas. C'est la marche de Virgile :

> **Postquam te fata tulerunt...**

Cette périphrase est empreinte d'une solennité qui n'est pas sans tristesse.

> **Ipsa Pales agros atque ipse reliquit Apollo.**

Calamité extraordinaire. En effet, après le départ des dieux, ce que le poète dépeint, c'est le désordre de la nature :

> Grandia saepe quibus mandavimus hordea sulcis,
> Infelix lolium et steriles nascuntur avenae;
> Pro molli viola, pro purpurea narcisso
> Carduos et spinis surgit paliurus acutis.

Comme on le voit, nous demeurons toujours dans la nature. Les dieux ne protégent plus la terre : la terre ne produit plus ses fruits. Voyez comme l'auteur appuie sur cette idée! Les expressions forment antithèse : *grandia hordea* — *infelix lolium, steriles avenae; molli viola, purpurea narcisso.... spinis acutis*. Les verbes sont également choisis : *mandavimus* indique une pleine confiance; *surgit* montre assez le triomphe du mal sur le bien.

L'auteur intéresse la nature entière dans la mort de son héros. S'il ajoutait encore, le style serait peut-être plus abondant; mais offrirait-il plus d'idées? N'a-t-il point parcouru tout ce qu'il y a de plus saillant?

3° *Description des honneurs*. Ici comme plus haut il n'y a d'autre transition que la suite des idées. Les honneurs que l'on doit rendre à Daphnis sont décrits avec la plus grande simplicité. Mais le style n'est ni moins varié, ni moins ferme.

> Spargite humum foliis, inducite fontibus umbras,
> Pastores (mandat fieri sibi talia Daphnis)...

Après la première expression du sentiment, l'auteur intercale la phrase *mandat fieri sibi talia Daphnis*. Le dernier vers

> Et tumulum facite, et tumulo super addite carmen :

frappe l'esprit par la simple répétition de *et*.

L'inscription est en termes assez relevés. Mais s'il faut un éloge à Daphnis, ce sera encore un éloge champêtre :

> « Daphnis ego in silvis, hinc usque ad sidera notus,
> Formonsi pecoris custos, formonsior ipse. »

Après la première partie, l'auteur revient à son cadre. Ménalque reprend la parole. Un dialogue sert de transition à la seconde partie. On peut comparer cette églogue à un cadre double, contenant deux tableaux.

Les paroles de Ménalque sont toujours empreintes de conciliation. Il n'interrompt son interlocuteur que pour faire son éloge en termes pleins de poésie et de sentiment :

Tale tuum nobis carmen, divine poeta,
Quale sopor fessis in gramine, quale per aestum
Dulcis aquae saliente sitim restinguere rivo.

Il parle de l'impression que produit sur lui la poésie de son jeune ami ; il compare ce qu'il éprouve en ce moment, aux sensations les plus agréables. Il y a deux comparaisons au lieu d'une ; et elles sont aussi parfaites, aussi suaves l'une que l'autre. Je ferai remarquer encore le *divine poeta,* intercalé dans le premier vers. C'est une formule de politesse, et non une louange exagérée.

Nec calamis solum aequiperas, set voce magistrum.
Fortunate puer ! tu nunc eris alter ab illo.

Ces deux vers contiennent une assimilation qui doit toucher davantage : Mopsus est l'égal de Daphnis, c'est un autre lui-même. Mais le premier vers a une intention plus marquée. Dans le commencement Ménalque disait : *boni quoniam ..... tu calamos inflare...* Ici il rectifie son opinion : *nec calamis solum, set voce.*

J'ai dit que Mopsus est comparé à Daphnis. En effet, par *magistrum,* il faut entendre Daphnis, car plus loin Ménalque dit : *amavit nos quoque Daphnis.*

L'expression *fortunate* sert à Virgile pour exprimer l'étonnement mêlé de plaisir que l'on éprouve à la vue du bonheur des autres.

Nous venons de voir Ménalque flatter Mopsus. Il a besoin de tous ces moyens pour en venir à la proposition qu'il fait de chanter à son tour. Voyez encore quelles atténuations.

Nos - tamen - haec - quocumque modo - tibi - nostra - vicissim
Dicemus.

A chaque mot qu'il prononce, il en ajoute un autre qui semble demander pardon pour celui qui précède.

Daphnimque tuum tollemus ad astra;
Daphnim ad astra feremus : amavit nos quoque Daphnis.

Cette répétition est nécessaire pour Ménalque. Lui qui n'a presque rien osé dire, proclame hautement qu'il va montrer son talent. Et il ajoute : *amavit nos quoque Daphnis ;* c'est le motif qui l'engage à chanter. Il attend cependant l'assentiment de Mopsus.

Très-volontiers, lui répond celui-ci : rien ne peut m'être plus agréable.

An quicquam nobis tali sit munere maius ?

Il ajoute les motifs : c'est pour le sujet même :

> Et puer ipse fuit cantari dignus,

et pour la manière dont il a été traité :

> Et ista
> Iam pridem Stimichon laudavit carmina nobis.

Alors Ménalque commence sans transition.

II. *L'Apothéose.*

Cette seconde partie est en quelque sorte le revers de la première. Dans la première a été décrite la douleur; dans celle-ci l'on décrit la joie.

Les deux premiers vers expriment poétiquement tout ce qui suit :

> Candidus insuetum miratur limen Olympi
> Sub pedibusque videt nubes et sidera Daphnis.

Ménalque annonce hautement que Daphnis est monté au ciel. On peut déjà remarquer un ton bien plus pompeux que dans le morceau précédent. C'est qu'ici ce sont des chants de triomphe ; et là c'étaient des cris de douleur.

On voit aussi l'importance que les anciens attachaient à la place des mots. Les deux idées principales sont en relief : *candidus* — *Daphnis*. *Insuetum* est devant *miratur,* parce que la cause précède l'effet. *Sub pedibus,* mis en avant, sert à mieux marquer l'élévation du héros.

Le développement présente trois parties. On pourrait appeler la première *La joie des champs;* le milieu serait intitulé *Les honneurs;* la fin du morceau est une protestation de demeurer fidèle au nouveau culte.

1° *La joie des champs.*

> Ergo alacris silvas et cetera rura voluptas
> Panaque pastoresque tenet dryadasque puellas.

Alacris résume tout ce qui suit. *Alacris* dit plus que *voluptas,* c'est pourquoi il se trouve au commencement. Puis viennent les détails : *silvas, — cetera rura, — Pana, pastores, dryadas.* Ce sont d'abord les bois et les campagnes, ensuite Pan, les bergers, les nymphes ; en un mot, les champs et leurs divinités.

> Nec lupus insidias pecori, nec retia cervis
> Ulla dolum meditantur :

Ceci est plus grave. Il faut certainement l'intervention d'une grande puissance pour changer ainsi les mœurs des animaux et des hommes. C'est que

amat bonus otia Daphnis.

cette réflexion échappée par hasard, peint d'un trait les mœurs paisibles du héros.

Les trois vers qui suivent achèvent la gradation :

Ipsi laetitia voces ad sidera iactant
Intonsi montes : ipsae iam carmina rupes
Ipsa sonant arbusta : « deus, deus ille, Menalca ! »

Voyez aussi les termes : *ipsi ..... intonsi montes, ipsae rupes, ipsa... arbusta*. Au premier vers, le poète développe complétement son idée. *Ad sidera, iactant, intonsi* sont trois termes qui ont de l'enthousiasme. Aussi suffisait-il d'énoncer *ipsae rupes, ipsa arbusta;* aller plus loin c'était tomber dans l'emphase.

Deus, deus ille, Menalca! Voilà l'expression la plus forte du sentiment. C'est bien à la fin de la gradation que cette exclamation devait trouver place. En même temps c'est une transition naturelle pour arriver à la deuxième partie.

2° *Description des fêtes*. Cette partie commence par une prière. Après que Ménalque a dit *deus, deus ille,* il ajoute dans le même transport :

Sis bonus o felixque tuis !

Bonus felixque : ces deux mots réunis forment un pléonasme toujours usité dans les supplications.

Les fêtes que Ménalque établit sont décrites dans l'ordre suivant :

1° Des autels :

En quattuor aras :
Ecce duas tibi, Daphni, duas altaria Phoebo.

A Phébus, des *altaria,* parce que c'est l'un des grands dieux.

2° Des libations de lait :

Pocula bina novo spumantia lacte quodannis...

Le poète les décrit avec toutes les circonstances qui peuvent les rendre plus méritoires. *Quodannis* tombe sur tout ce qui suit.

3° Des offrandes d'huile :

Craterasque duo statuam tibi pinguis olivi,

4° Des banquets, *convivia*. Ces banquets doivent être joyeux :

> Et multo in primis hilarans convivia Baccho,

Ils se feront en chaque saison :

> Ante focum, si frigus erit, si messis, in umbra...

et l'on ajoute le lieu, afin de mieux montrer le plaisir que l'on aura.

Puis le poète décrit les réjouissances qui accompagneront ces festins. Le vin est traité avec soin :

> Vina novom fundam calathis Ariusia nectar.

L'expression *fundam calathis* est noble, et en même temps le mot *calathis* ramène aux habitudes pastorales. Le *calathus* était une espèce de vase fait d'osier tressé.

Ariusia. Le canton d'Arionte (Ἀρείους) dans l'île de Rhodes, était renommé pour son vin. L'île de Rhodes fournissait le meilleur vin de l'Archipel. Ainsi, en parlant du meilleur vin de la Grèce, le poète a le droit de le nommer *novom nectar*.

Ces banquets seront terminés par le chant et par la danse, comme dans Homère :

> Cantabunt mihi Damoetas et Lyctius Aegon ;
> Saltantis saturos imitabitur Alphesiboeus.

Les noms propres donnent ici aux paroles un air plus vrai, plus naturel, et font entendre qu'à ce festin il y aura de grands chanteurs et des danseurs distingués.

Saltantes saturos. Ceci se rapporte à la fête des nymphes, indiquée plus loin. Cette fête était célébrée en même temps que celle de Bacchus, et les bergers se déguisaient en satyres pour danser; c'était le carnaval antique.

3° *Les serments.*

> Haec tibi semper erunt et cum sollemnia vota
> Reddemus nymphis, et cum lustrabimus agros.
> Dum iuga montis aper, fluvios dum piscis amabit,
> Dumque thymo pascentur apes, dum, rore cicadae,
> Semper honos nomenque tuum laudesque manebunt.
> Ut Baccho Cererique, tibi sic vota quodannis
> Agricolae facient; damnabis tu quoque votis.

Les fêtes ont été décrites; maintenant le poète ajoute qu'elles seront perpétuelles : *haec tibi semper erunt*. Cet hémistiche résume tout ce qui va suivre.

Puis vient l'époque à laquelle se feront les fêtes; cette époque n'a pas encore été assez précisée au vers 70. *Et cum sollemnia vota reddemus nymphis, et cum lustrabimus agros.* C'est un nouvel honneur pour Daphnis que d'être invoqué à l'époque de deux des plus belles fêtes.

Ensuite vient le serment solennel, qui se fait par comparaisons. C'est une manière très-poétique et conforme au génie des peuples voisins de la nature. C'est comme si l'on disait : L'absurde sera vrai lorsque nous cesserons d'exécuter nos promesses.

Plus loin, *semper honos nomenque tuum laudesque manebunt* est l'explication de *haec tibi semper erunt.*

Ce qui suit sert encore à appuyer sur la validité des promesses et sur la pompe du culte : *ut Baccho Cererique*, c'est-à-dire que ce sera véritablement un dieu; *damnabis tu quoque votis*, et qu'il en sera bien digne. Ce dernier hémistiche réveille l'idée : *amat bonus otia Daphnis,* et termine le morceau.

Je me suis moins appesanti sur ce second morceau, parce que les explications pourraient aller un peu loin.

Dans ces deux tableaux se montre vraiment la muse antique, qui mêle des idées riantes même à la douleur, et qui jette des fleurs sur les tombeaux. On sait les paroles de Châteaubriand (Martyrs, I): « Et toi, vierge du Pinde, fille ingénieuse de la Grèce,... je ne rejetterai point les guirlandes de fleurs dont tu couvres les tombeaux, ô riante divinité de la Fable, toi qui n'as pu faire de la mort et du malheur même une chose sérieuse! »

FIN DE LA PASTORALE.

Les chants sont finis. Mopsus exprime son contentement d'une manière tout aussi vive que Ménalque.

Quae tibi, quae tali reddam pro carmine dona?

C'est une manière connue. Pour dire qu'on est très-reconnaissant, on dit que rien ne peut marquer suffisamment notre reconnaissance.

Nam neque me tantum venientis sibilus austri
Nec percussa iuvant fluctu tam litora, nec quae
Saxosas inter decurrunt flumina valles.

On reconnaît dans plus d'un passage analogue la tendance de Virgile à la rêverie. Cette tendance, qui est un des caractères des poètes de notre époque, n'est pas sans exemple dans l'antiquité.

Elle inspire à Virgile cette mélancolie charmante qui le distingue ; à Tibulle, ses pages pleines de sentiment; à Horace même, elle fait verser des larmes au sein des plaisirs.

Le reste de l'églogue contient la séparation. Avant de se quitter, les deux amis se donnent l'un à l'autre un témoignage de leur estime. Ces présents, ils les relèvent différemment.

Ménalque relève le sien par les souvenirs qu'il y rattache : du reste, c'est une fragile tige :

> Hac te nos fragili donabimus ante cicuta.

mais elle lui a servi à composer deux petits poèmes .

> Haec nos « formonsum Corydon ardebat Alexim, »
> Haec eadem docuit : « cuium pecus? an Meliboei ? »

Mopsus attache du prix à sa houlette, 1° parce qu'il l'a refusée à son ami :

> At tu sume pedum, quod, me cum saepe rogaret,
> Non tulit Antigenes (et erat tunc dignus amari)...

2° parce qu'elle est belle et bien travaillée ; la première idée ne fait que préparer celle-ci :

> Formonsum paribus nodis atque aere, Menalca.

Point d'ornements à ces simples paroles. Le dialogue seul suffit, et la poésie serait ici déplacée.

J'ai fait l'appréciation de cette œuvre sans en sortir; je n'ai pas voulu voir si quelque réalité correspondait, dans la vie du poète, aux tableaux qu'il a si bien tracés. Que d'autres plus habiles le fassent; que sur quelques données équivoques ils bâtissent de stériles systèmes. Ce n'est point là le but essentiel des études humanitaires. Ce qui nous importe le plus, c'est de connaître la poésie des temps antiques, d'étudier les littératures qui ont formé les lettres modernes.

Jumet.

A. Brauch.

M. Brauch nous paraît aller ici un peu trop loin. Un poème est toujours beaucoup mieux compris, lorsqu'on connaît les circonstances dans lesquelles il a été écrit, « les réalités auxquelles il se rattache dans la vie du poète. » Ces réalités existent presque toujours ; elles sont la source de l'inspiration ; il est rare qu'un morceau ait été composé simplement comme essai ou comme exercice pur. La pièce de Virgile ne perdra rien de sa valeur, loin de là, si l'on y voit l'intention de célébrer la mort et l'apothéose de César, intention qu'il est presque impossible de ne pas admettre ; et si l'on suppose que Virgile lui-même parle sous le nom de Ménalque, comme l'indiquent assez les vers 86 et 87, on se rendra

mieux compte de la modestie du personnage. On peut sans doute étudier un poème en soi et comme forme; mais la recherche des circonstances est pour l'étude de la poésie et des sources poétiques un puissant auxiliaire qu'on ne saurait négliger, quand même on n'arriverait pas sous ce rapport à une complète certitude.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Sur l'altération des textes dans les manuscrits. — Nouvelle division de la première satire de Perse.

En l'absence de toutes nouvelles concernant M. Minoïde Mynas, nous extrayons de l'une de nos correspondances de France le passage suivant qui offre de l'intérêt sous d'autres rapports.

« ... Vous faites bien de donner, dans la *Revue,* quelques explications sur les principes de la véritable critique des textes. En France, ces principes sont encore loin d'être reconnus — pour ne pas dire connus. Les manuscrits! voilà notre raison suprême. Un de nos plus célèbres hellénistes avait publié un texte; je lui fis quelques observations et il m'écrivit : « Quant aux remarques que vous avez bien voulu m'adresser, elles sont .... et je les adopte presque toutes : heureusement je n'ai à me reprocher que d'avoir été trop fidèle aux manuscrits. » Par combien de mains ignorantes, qui toutes y ont laissé leurs traces, ont-ils passé, ces respectables manuscrits auxquels on tient tant à être fidèle! Et cette altération a commencé de très-bonne heure. M. Cobet l'a magistralement démontré dans son Hypéride, en analysant une copie plus voisine de l'auteur que tout ce que nous possédons de manuscrits, à l'exception des derniers Byzantins. Je vous donnerai une autre preuve non moins palpable. On ne sait pas exactement de quelle époque sont les énigmes de Symposius; quelques critiques y voient le *Symposium* de Lactance; mais elles paraissent être plus récentes que l'auteur des *Institutiones*. Or, le célèbre *codex Salmasianus* de l'Anthologie latine (où elles occupent les feuillets 141 et suiv.) a été écrit vers l'an 600, moins de trois siècles après Lactance et très-probablement à une époque plus rapprochée encore de Symposius. Voyez cependant ce qu'on y lit en belles onciales. L'énigme III (*Annulus cum gemma*) est ainsi conçue :

Corporis extremi non magnum pondus adhæsi.
Ingenitum dicas : ita pondere nemo gravatur.

Le *codex* porte :

corporis extremi digito non magno pondus adhæsi.
corporeo digito extremo non pondus inhæsi.
ingenitum dicas gravatum pondere tali.

L'énigme IV (*Clavis*) commence par ce vers :

Virtutes magnas de viribus affero paucis,

que le MS. donne ainsi,

virtutes magnas de viribus divitibus adoffero paucis.

Ces exemples du commencement suffisent pour vous faire voir combien, si peu de temps après l'auteur, ce texte avait déjà été travaillé et défiguré. Jugez de ceux dont la plus ancienne copie qui nous soit parvenue est postérieure à l'auteur de mille ou douze cents ans et plus... »

Un de nos collaborateurs a établi, pour la première satire de Perse, une nouvelle division qu'il veut bien nous communiquer. Nous appelons sur ce sujet l'attention de nos lecteurs, en les priant de nous adresser leurs observations ; l'auteur lui-même désire pour son travail l'épreuve de la critique. Voici cette division, avec le sommaire dont elle est précédée.

« Arrivé au terme de son œuvre, contemplant la vanité des choses humaines, Perse désespère de trouver un lecteur.

« Son ami le confirme dans cette pensée, en l'invitant néanmoins à suivre son génie. Les temps prêtent à la satire, et si l'on n'avait rien à craindre....

« Malgré la tyrannie, la bile déborde chez Perse ; il faut qu'il satisfasse sa rage d'écrire.

« Dans ce cas, s'il vise aux succès, il les doit préparer dans des lectures publiques, par la toilette, par les mignardises de la diction, par le choix des sujets.

« Sans être insensible aux éloges, Perse ne veut point réussir en sacrifiant aux travers du jour.

« Mais alors il excitera les défiances de la haute société.

« Sera-t-on au moins soutenu par l'opinion ? Elle est infectée de mauvais goût.

« Ce mauvais goût devient l'objet de la critique de Perse. Il signale l'absence de réalité, le défaut de passion, l'affectation d'un langage suranné, l'abus des oripeaux, la mollesse de la versification, vices indignes de la vigueur des anciens.

« Mais il sera en butte aux hostilités des classes nobles :

« Perse ne saurait se résigner à se faire complice du mal ; il ne saurait admettre que Quinault soit un Virgile et que Cotin fende des flots d'auditeurs pour arriver à sa chaire. D'ailleurs il a pour lui l'exemple de Lucile et d'Horace; il s'abandonne à sa verve satirique, et puis il ne s'adresse qu'à des auditeurs de choix. »

P.

O curas hominum ! O quantum est est in rebus inane !
Quis leget haec ?

A.

Min tu istud ais? Nemo hercule.

P.

Nemo !

A.

Vel duo, vel

P.

Nemo ! Turpe et miserabile ! Quare ?
Nae mihi Polydamas et Troiades Labeonem
Praetulerint ?

A.

Nugae ! Non, si quid turbida Roma
Elevet, accedas, examenve improbum in illa
Castiges trutina, nec te quaesiveris extra.
Nam Romae quis non ?... Ah ! si fas dicere... sed fas
Tunc, cum ad canitiem et nostrum illud vivere triste
Aspexi, et nucibus facimus quaecumque relictis,
Cum sapimus patruos, tunc... tunc, ignoscite. Nolo.

P.

Quid faciam? Sed sum petulanti splene cachinno.
Scribimus inclusi, numeros ille, hic pede liber,
Grande aliquid, quod pulmo animae praelargus anhelet.

A.

Scilicet haec populo, pexusque togaque recenti
Et natalitia tandem cum sardonyche albus,
Sede leges celsa, liquido cum plasmate guttur
Mobile collueris, patranti fractus ocello.
Hic neque more probo videas neque voce serena
Ingentes trepidare Titos, cum carmina lumbum
Intrant, et tremulo scalpuntur ubi intima versu.
Tun', vetule, auriculis alienis colligis escam ?
Auriculis, quibus et dicas cute perditus, Ohe ?

P.

Quid didicisse, nisi hoc fermentum, et quae semel intus
Innata est, rupto iecore, exierit caprificus ?

A.

En pallor seniumque! O mores! Usque adeone
Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter?

P.

At pulchrum est digito monstrari et dicier : hic est.
Ten' cirratorum centum dictata fuisse
Pro nihilo pendas?

A.

Ecce inter pocula quaerunt
Romulidae saturi quid dia poemata narrent.
Hic aliquis , cui circum humeros hyacinthina laena est,
Rancidulum quiddam balba de nare locutus
Phyllidas, Hypsipylas, vatum et plorabile si quid
Eliquat, ac tenero supplantat verba palato,
Assensere viri.

P.

Nunc non cinis ille poetae
Felix! Non levior cippus nunc imprimit ossa!

A.

Laudant convivae

P.

Nunc non e manibus illis,
Nunc non e tumulo fortunataque favilla
Nascentur violae?

A.

Rides, *ait,* et nimis uncis
Naribus indulges. An erit qui velle recuset
Os populi meruisse, et cedro digna locutus
Linquere nec scombros metuentia carmina nec thus?

P.

Quisquis es, o modo quem ex adverso dicere feci,
Non ego, cum scribo, si forte quid aptius exit
(Quando haec rara avis est), si quid tamen aptius exit,
Laudari metuam; neque enim mihi cornea fibra est;
Sed recti finemque extremumque esse recuso
Euge tuum et belle. Nam belle hoc excute totum;
Quid non intus habet? Non hic est Ilias Acci
Ebria veratro; non si qua elegidia crudi
Dictarunt proceres; non quidquid denique lectis
Scribitur in citreis. Calidum scis ponere sumen,
Scis comitem horridulum trita donare lacerna,
Et, verum, inquis, amo, verum mihi dicito de me.
Qui pote?

A.

Vis dicam? Nugaris, cum tibi, calve,

Pinguis aqualiculus propenso sesquipede extet.
O Iane, a tergo quem nulla ciconia pinsit,
Nec manus auriculas imitata est mobilis albas;
Nec linguae tantum sitiat canis appula quantum;
Vos, o patricius sanguis, quos vivere fas est
Occipiti caeco, posticae occurrite sannae.

P.

Quis populi sermo est?

A.

Quis enim? Nisi carmina molli
Nunc demum numero fluere, ut per laeve severos
Effundat iunctura ungues. Scit tendere versum
Non secus ac si oculo rubricam dirigat uno.
Sive opus in mores, in luxum et prandia regum
Dicere, res grandes nostro dat musa poetae.

P.

Ecce modo heroas sensus afferre videmus
Nugari solitos graece, nec ponere lucum
Artifices, nec rus saturum laudare, ubi corbes
Et focus, et porci, et fumosa Palilia foeno :
Unde Remus, sulcoque terens dentalia, Quinti,
Quem trepida ante boves dictatorem induit uxor,
Et tua aratra domum lictor tulit. Euge, poeta.
Est nunc, brisaei quem venosus liber Acci,
Sunt quos Pacuviusque et verrucosa moretur
Antiopa, aerumnis cor luctificabile fulta.
Hos pueris monitus patres infundere lippos
Cum videas, quaerisne unde haec sartago loquendi
Venerit in linguas? Unde istud dedecus, in quo
Trossulus exultat tibi per subsellia laevis?

A.

Nilne pudet capiti non posse pericula cano
Pellere, quin tepidum hoc optes audire : decenter?
Fur es, ait Pedio. Pedius quid? Crimina rasis
Librat in antithetis. Doctas posuisse figuras
Laudatur. Bellum hoc.

P.

Hoc bellum? An Romule, ceves?
Men' moveat quippe, et, cantet si naufragus, assem
Protulerim? Cantas, cum fracta te in trabe pictum
Ex humero portes! Verum, nec nocte paratum
Plorabit, qui me volet incurvasse querela.

A.

Sed numeris decor est, et iunctura addita crudis.

P.

Claudere sic versum didicit : *Berecynthius Attin*
Et, *Qui caeruleum dirimebat Nerea delphin,*
Sic, *Costam longo subduximus Apennino.*

A.

Arma, virum... Nonne hoc spumosum, et cortice pingui?

P.

Ut ramale vetus, praegrandi subere coctum.

A.

Quidnam igitur tenerum et laxa cervice legendum?

P.

Torva mimalloneis implerunt cornua bombis,
Et raptum vitulo caput ablatura superbo
Bassaris, et lyncem maenas flexura corymbis
Evion ingeminat : reparabilis adsonat Echo.
Haec fierent, si testiculi vena ulla paterni
Viveret in nobis? Summa delumbe saliva
Hoc natat in labris, et in udo est maenas et Attin.
Nec pluteum caedit, nec demorsos sapit ungues.

A.

Sed quid opus teneras mordaci radere vero
Auriculas? Videsis, ne maiorum tibi forte
Limina frigescant. Sonat hic de nare canina
Littera.

P.

Per me equidem sint omnia protinus alba,
Nil moror. Euge, omnes, omnes bene mirae eritis res,
Hoc iuvat? Hic, inquis, veto quisquam faxit oletum.
Pinge duos angues : Pueri, sacer est locus, extra
Meiite. Discedo. Secuit Lucilius urbem;
Te, Lupe, te, Muti, et genuinum fregit in illis.
Omne vafer vitium ridenti Flaccus amico
Tangit, et admissus circum praecordia ludit,
Callidus excusso populum suspendere naso.
Men' mutire nefas, nec clam, nec cum scrobe?

A.

Nusquam.

P.

Hic tamen infodiam : Vidi, vidi ipse, libelle:
Auriculas asini quis non habet? Hoc ego opertum
Hoc ridere meum, tam nil, nulla tibi vendo
Iliade. Audaci quicumque afflate Cratino,
Iratum Eupolidem praegrandi cum sene palles,
Aspice et haec, si forte aliquid decoctius audis.

Inde vaporata lector mihi ferveat aure,
Non hic, qui in crepidas Graiorum ludere gestit,
Sordidus, et lusco qui possit dicere: lusce,
Sese aliquid credens, italo quod honore supinus
Fregerit heminas, Arreti aedilis, iniquas;
Nec qui abaco numeros, et secto in pulvere metas
Scit risisse vafer, multum gaudere paratus
Si cynico barbam petulans nonaria vellat.
His mane edictum; post prandia, Callirhoen do.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

M. Th. Joly, professeur à l'athénée royal de Bruxelles vient d'ajouter à son *Atlas classique* les cartes d'Italie et des îles Britanniques, sans que le prix de l'ouvrage entier en soit augmenté.

Annuaire de l'université de Liége. *Première année. Année académique* 1859-1860. Liége, Renard, 1860. 1 vol. de pp. XXIII-429.

La préface nous avertit de ne voir dans ce volume qu'un essai, le premier tome d'une collection qui continuera s'il est bien accueilli. C'est le renouvellement d'une tentative faite déjà en 1830, mais que les commotions politiques ont empêchée d'aboutir. Comme introduction à toute la série le premier volume renferme l'histoire externe, en d'autres termes, les principaux documents officiels relatifs à l'histoire de l'enseignement supérieur belge, surtout ceux qui ont rapport à l'école liégeoise. Cette histoire se développe depuis l'époque romaine, en passant par le gouvernement des princes-évêques, la révolution française, le royaume des Pays-Bas, la révolution de 1830, jusqu'à la loi de 1857; elle est appuyée sur les documents officiels, lois, réglements, programmes, etc., dont les plus importants sont rapportés en entier. On comprend tout de suite quelle importance s'attache à cette revue des faits, à cette réunion de pièces éparses dans tant de volumes. L'histoire de l'enseignement dans l'ancien pays de Liége offre un intérêt tout particulier; elle renferme un grand nombre de détails peu connus. Une moitié du volume donne sur l'université de Liége et sur les cours y annexés, école des arts et manufactures et des mines, école normale des humanités, tout ce que doit nécessairement renfermer un annuaire, programmes, réglements, législation, etc., ainsi que la dernière séance d'ouverture des cours, et le discours du recteur.

L'auteur de la préface annonce que « plus libre, une autre fois, dans ses allures, le recueil pourra gagner au point de vue littéraire ou scientifique, la place consacrée aujourd'hui à des actes officiels. » Si les éditeurs ont réellement l'intention, et rien ne peut faire supposer le contraire, de travailler à l'avancement des sciences et des lettres, nous serons heureux de les voir réussir. Il doit se produire dans le mouvement d'une université, de nombreux travaux dignes de publicité; une université est un foyer intellectuel, et beaucoup de personnes sauront gré, nous en sommes sûrs, à ceux qui voudront bien en faire parvenir le rayonnement jusqu'à elles.

ACTES OFFICIELS.

Le sieur *Ghinijonet,* professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Tournai, est nommé inspecteur de l'enseignement primaire pour la province de Liége, en remplacement du sieur Peltier, décédé.

— Le sieur *Renier,* est nommé inspecteur cantonal de l'enseignement primaire pour le sixième ressort de la Flandre occidentale (Courtrai), en remplacement de son père décédé.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Tournai : professeur d'histoire et de géographie, en remplacement du sieur Ghinijonet, le sieur *Lequarré,* professeur de sixième latine; — professeur de sixième latine, le sieur *Flamencourt,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, surveillant à l'athénée royal de Bruxelles; — professeur de la classe préparatoire pour les deux sections, en remplacement du sieur Cordeuil, décédé, le sieur *Dory,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, surveillant; — surveillant, le sieur *Woygnet,* docteur en philosophie et lettres;

A l'athénée royal de Bruxelles : surveillant, en remplacement du sieur Flamencourt, le sieur *Daxhelet,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, surveillant à l'athénée de Mons;

A l'athénée royal de Mons : surveillant en remplacement du sieur Daxhelet, le sieur *Taminiaux;*

A l'athénée royal de Bruges : maître de musique, en remplacement du sieur Van Renterghem, décédé, le sieur *Buol;*

A l'école moyenne d'Anvers : maître de dessin, en partage, en remplacement du sieur Vigneron, démissionnaire, le sieur *Lecocq,* deuxième régent; — premiers instituteurs dédoublants, les sieurs *Vermetten* et *Van Dyck,* deuxième instituteur et deuxième instituteur dédoublant; — deuxième instituteur, le sieur *Hendrickx,* deuxième instituteur dédoublant; — deuxième instituteur dédoublant, le sieur *Vanderlinden,* élève diplômé de l'école normale de Lierre;

A l'école moyenne de Furnes : maître de gymnastique, en partage, en remplacement du sieur Casteels, qui a cessé ses fonctions par motif de santé, le sieur *Nihoul,* troisième régent.

— La démission offerte par le sieur Tychon, professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Bruges, est acceptée, ainsi que celle du sieur Delgoffe, premier régent à l'école moyenne d'Anvers.

— Un arrêté royal du 31 mars porte que « des subsides seront alloués à titre de droits d'auteur, aux écrivains et compositeurs belges qui feront représenter leurs ouvrages sur un théâtre en Belgique. Ces subsides seront accordés en vertu d'un arrêté royal et imputés sur le crédit porté au budget du département de l'intérieur en faveur de l'art et de la littérature dramatiques. » Un arrêté ministériel du 2 avril détermine les règles et les conditions de ces subsides pour les ouvrages dramatiques en langue française et pour ceux en langue flamande.

NOUVELLES DIVERSES.

Dans la séance du 31 mars le conseil communal de Bruxelles a décidé affirmativement en principe la question de savoir s'il est nécessaire ou tout au moins

utile de créer un internat communal à l'athénée royal de Bruxelles. Cette décision a été prise, conformément aux conclusions d'un rapport de la section d'instruction publique, à la majorité de 20 voix contre 9.

— La ville d'Ypres vient de mettre au concours la question suivante : « Faire l'histoire de la ville d'Ypres sous les princes et princesses dont les statues sont placées dans les fausses croisées des façades au midi et à l'ouest de la halle (les comtes et comtesses de Flandre, de Baudouin Bras-de-fer à Philippe II exclusivement). » 1er Prix, 1,500 francs et une médaille en or; 2me prix, 800 francs et une médaille en argent. Les ouvrages doivent être adressés à l'administration communale de la ville d'Ypres, avant le 1er mars 1862.

— A l'occasion de l'inauguration prochaine de la statue de Jacques Amyot, la ville de Melun ouvre un concours littéraire, auquel elle convie tous les poëtes et les littérateurs. Le sujet du concours est l'*Éloge de Jacques Amyot*. Il sera traité en vers ou en prose. Le premier prix sera une médaille en or; le second, une médaille en argent. Les compositions devront être adressées à la mairie de Melun, au plus tard le 10 mai prochain. Elles ne seront pas signées et ne porteront ni le nom de l'auteur ni aucune marque distinctive autre qu'une épigraphe inscrite en marge de la copie. Une épigraphe pareille sera renfermée sous une enveloppe jointe à l'envoi.

— La Valachie et la Moldavie comptent un grand nombre de monastères. Ces monastères, jadis très-peuplés, renferment de grandes richesses historiques et archéologiques, perdues maintenant pour la science, et que l'abandon et l'oubli où elles sont laissées menacent d'une complète destruction. Les journaux annoncent que le gouvernement s'est justement ému de cet état de choses, et qu'il vient de nommer une commission chargée d'inventorier sur place tous les objets précieux, chartes, manuscrits, livres imprimés, antiquités, enfouis dans les couvents. Le rapport de la commission sera publié et envoyé, s'il y a lieu, aux principales académies de l'Europe.

— MM. L. Hachette et Cie, libraires-éditeurs à Paris, viennent de mettre sous presse la nouvelle édition, depuis si longtemps attendue, et que M. de Monmerqué prépare depuis vingt ans, des *Lettres de Mme de Sévigné*. Cette édition sera publiée en dix beaux volumes in-8°, format cavalier.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Delfortrie*, président du collége de Marie-Thérèse, et professeur à la faculté de philosophie et lettres à l'université de Louvain ; — M. *Guislain*, professeur à l'université de Gand, membre titulaire de l'académie royale de médecine ; — M. *Arnould*, administrateur-inspecteur de l'université de Liége, à Verviers.

A l'étranger : M. l'abbé *Huc*, ancien missionnaire en Chine et au Thibet, à Paris ; — M. *Dujardin*, professeur de zoologie à la faculté des sciences de Rennes, membre correspondant de l'Institut ; — M. le docteur *Laurens*, professeur de matière médicale et de thérapeutique à l'école de médecine de Nancy; — M. le docteur *Marc d'Espine* (de Genève), connu par ses travaux de statistique appliquée à la médecine et à l'hygiène publique ; — M. *Fèvre*, chargé du cours de littérature étrangère à la faculté des lettres de Dijon ; — M. *Ambroise Rendu*, le champion et le doyen de la première université de France ; — L'orientaliste *G.-H. Bernstein*, professeur à l'université de Breslau ; — le grand philologue et archéologue italien *Bartolomeo Borghesi*.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 5. Mai 1860.

ÉTUDES SUR VIRGILE.

LE SURNATUREL DANS L'ÉNÉIDE.

Après avoir étudié l'*unité* dans le second livre, et éclairci, par la comparaison du Bouclier d'Énée avec le Bouclier d'Achille, une question de méthode qui s'y rattache, il nous reste à compléter ce que nous avons dit sur la *vérité*. Le sujet est loin d'être épuisé et on peut y revenir utilement pour l'approfondir.

Nous avons reconnu dans le second livre la présence évidente du surnaturel. Mais quelques doutes peuvent s'élever à cet égard. D'abord peut-être le surnaturel ne doit pas être ici attribué à Virgile. Si l'on en croit Macrobe (1), ce livre est, d'un bout à l'autre, une traduction du grec; Virgile y aura donc sans doute laissé les éléments fournis par l'original; il aura suivi ses devanciers et respecté la tradition pour un événement qui sort du cadre de son poème : mais dans le reste de l'Énéide, dans la partie qu'il a créée, il a pu suivre un tout autre système et envisager les choses à un point de vue différent. En second lieu, en laissant même à Virgile l'honneur d'avoir composé le second livre, on peut dire que le surnaturel y est présenté d'une manière assez mal définie; que, tout entier à la grandeur des effets, l'auteur néglige de déterminer la nature de la cause, et laisse flotter dans le vague la puissance suprême en attribuant indifféremment cette puissance aux dieux, aux *fata* des dieux, aux *fata;* qu'une certaine prééminence est accordée, il est vrai, à Jupiter, v. 326 : *ferus omnia Juppiter Argos transtulit,* v. 617 : *Ipse Pater Danais animos... sufficit,* et v. 689 : *Juppiter omnipotens, precibus si flecteris ullis,* etc., mais que, dans tous les cas, cette prééminence aurait besoin d'être confirmée par d'autres passages plus concluants.

Pour dissiper tous les doutes, nous sommes forcés de sortir du second livre et d'embrasser toute l'Énéide, afin d'examiner si Virgile continue à s'élever au surnaturel, et dans ce cas afin de pénétrer, autant qu'il est possible, la nature de la cause surnaturelle ainsi que

(1) Saturn. l. V. c. 2.

son mode d'action, et de réunir en théorie les idées du poète sur le gouvernement du monde.

Cette recherche est moins longue et moins difficile qu'on ne le croirait au premier abord, Virgile ayant pris soin de marquer ses idées avec beaucoup de précision. Seulement il faut procéder avec méthode. Or de même que, lorsqu'on entre dans un édifice, un coup d'œil jeté sur une des parties essentielles fait saisir le véritable caractère de l'architecture, sans que l'incohérence ou le désaccord qu'on apercevra par un minutieux examen dans certaines parties moins importantes, fasse prendre le change sur le style réel du monument, de même il doit y avoir dans tous les grands poèmes un point culminant, sur lequel il suffira de jeter les yeux pour saisir le véritable caractère de l'ouvrage, caractère qui demeurerait inaltéré quand même on parviendrait à montrer dans quelques détails isolés de légères contradictions. C'est ce qui a lieu en effet dans l'Énéide : elle offre un passage capital qui est, pour ainsi parler, la clef de voûte de tout le poème. Pour le fond des idées on n'y rencontre aucune trace d'imitation (1). L'enthousiasme s'y montre visiblement, et cependant l'exposition révèle un soin qui exclut toute idée hasardée. Enfin il est placé au commencement de l'Énéide, afin d'en bien accuser, dès le début, la nature et les tendances. Nous voulons parler de l'entretien de Jupiter et de Vénus, v. 223-296 du premier livre.

Dans ce morceau, Virgile déroule le magnifique tableau du gouvernement du monde par la puissance suprême. On croirait entendre Bossuet parlant de « Celui qui tient du plus haut des cieux les rênes de tous les empires. » Le père des dieux et des hommes, le régulateur du monde physique, celui dont le regard calme les tempêtes et ramène la sérénité, l'ordonnateur du monde moral, qui par ses décrets éternels régit les dieux et les hommes, le ciel et la terre, et qui épouvante par la foudre, Jupiter s'est arrêté au plus haut des cieux, embrassant d'un regard la vaste étendue de la mer et de la terre, et les peuples nombreux qui s'agitent à la surface. Il est là, seul, roulant dans sa pensée les soins du gouvernement. En ce moment Vénus tout en pleurs se présente à lui. Car il a promis d'illustrer le sang de Teucer, et de donner l'empire du monde aux descendants des Troyens; mais la déesse, qui a toute la faiblesse

(1) Il y a ressemblance dans quelques détails et analogie de situation avec le passage de l'Iliade I 495-530; mais, pour le fond des idées, Virgile est certainement original et fort au-dessus d'Homère.

et tous les découragements d'une mortelle, doute de la véracité des promesses divines, et, pour des revers passagers, elle suppose que Jupiter est revenu sur ses décisions. Alors le dieu déroule à ses yeux les secrets de l'avenir et toutes les splendeurs de sa race. Il lui assure que les décrets sont immuables, et qu'il n'a pas changé d'avis. Puis en parlant des Romains il prononce ces paroles significatives : « Pour eux, *je n'assigne* ni limite ni durée à leur domination; *je leur ai donné* un empire sans bornes; et Junon même *s'unira* à moi pour les favoriser. VOILA MON BON PLAISIR. » affirmant ainsi la plénitude de son pouvoir, et enchaînant dans une volonté placée hors du temps, toute la durée du temps, le passé, le présent et l'avenir.

C'est à ce dernier mot, à ce *sic placitum* tout-puissant, qu'est rattachée d'une manière inébranlable toute l'Énéide, et même la souveraineté universelle que les Romains avaient au temps d'Auguste. L'Énéide n'est donc que la volonté de Jupiter s'accomplissant dans le temps et dans l'espace, malgré tous les obstacles, malgré l'opposition des hommes et des dieux, par l'établissement d'Énée en Italie. C'est cette volonté, qui, au milieu même de la ruine de Troie, se manifeste à Anchise et dirige les exilés II 701, *sequor, et, qua ducitis, adsum* (1); c'est elle qui, par la voix des Pénates, éloigne Énée de la Crète, où une erreur l'avait conduit III 171, *Dictaea negat tibi Juppiter arva,* et lui montre sa route III 170, *Corythum terrasque requirat Ausonias;* c'est elle qui s'adresse à lui dans les paroles de la Harpye (VII 110, *sic Juppiter ille monebat*), pour lui annoncer son sort III 254, *ibitis Italiam;* elle qui envoie Mercure changer en dispositions bienveillantes pour les Troyens la férocité naturelle des Carthaginois I 297, *Maia genitum demittit ab alto* (*Juppiter*), et plus tard arracher Énée à l'amour de Didon et aux piéges de Junon, pour le ramener vers l'Italie IV 356, *Jove missus ab ipso;* elle qui, sur le rivage de la Sicile, sauve la flotte troyenne d'une destruction totale en faisant tomber une pluie qui éteint l'incendie V 726, *Jovis... qui classibus ignem depulit;* elle qui, par la voix d'Anchise, engage Énée à descendre aux enfers pour y connaître sa race et puiser du courage en vue de la guerre qui va suivre V 726, 732, *Inperio Jovis huc venio... infernas accede domos;* elle qui lui ordonne de s'arrêter dans le Latium VIII 381, *Nunc Jovis inperiis Rutulorum constitit oris,* et

(1) Quoique Anchise s'adresse ici aux dieux, c'est bien la volonté de Jupiter qui, à sa prière, s'est révélée par un coup de foudre et par un météore lumineux. Cf. v. 689 sq.

lui annonce qu'il est arrivé aux lieux destinés à son peuple VII 141, *Hic pater omnipotens ter coelo clarus ab alto intonuit;* elle qui secourt les Troyens dans les combats, comme Turnus le reconnaît lorsqu'il s'écrie IX 128, *his Juppiter ipse auxilium solitum eripuit;* elle qui dirige la flèche d'Iule, aux applaudissements d'Apollon IX 630, *Audiit... Genitor;* elle qui envoie Iris menacer Junon, si Turnus ne quitte les murs des Troyens IX 803, *coelo nam Juppiter Irim demisit,* etc.; c'est elle encore qui permet à Junon de prolonger la vie à Turnus X 624, *Tolle fuga Turnum;* elle qui envoie Tarchon pour arrêter la déroute des Tyrrhéniens XI 727, *Genitor Tarchonem in proelia saeva suscitat;* qui ramène Turnus du fond des forêts vers le champ de bataille XI 901, *et saeva Jovis sic numina poscunt,* et provoque une lutte acharnée entre les deux armées XII 503, *Tanton placuit concurrere motu, Juppiter, aeterna gentis in pace futuras;* c'est elle enfin, c'est toujours elle qui, se manifestant de plus en plus contre le malheureux Turnus, le prive de l'appui de Junon XII 806, *Ulterius temptare veto,* des secours de Juturne sa sœur XII 877, *Nec fallunt iussa superba magnanimi Jovis,* l'épouvante lui-même XII 895, *di me terrent et Juppiter hostis,* et le livrant abandonné à son ennemi amène ainsi le dénouement.

Nous aurions pu multiplier les citations, mais à quoi bon? Le surnaturel ne dépend pas, comme nous l'avons déjà dit, des circonstances plus ou moins nombreuses dans lesquelles on affirme l'intervention directe de la divinité, mais de la manière dont les événemens naturels s'enchaînent pour accuser une impulsion surnaturelle et produire l'impression du divin. D'ailleurs les passages cités sont plus que suffisants pour caractériser nettement la pensée de Virgile et montrer la direction de son esprit.

La volonté de Jupiter, voilà donc le support sublime sur lequel toute l'Énéide est affermie. Elle est, pour employer une expression des anciens livres chinois, le grand comble, sur lequel toutes choses sont appuyées, comme les chevrons sur le faîte d'un toit. Elle est la force puissante qui circule partout et répand partout le mouvement et la vie. Elle constitue l'élément réel et absolu du poème.

On a dit que Virgile, à défaut de l'enthousiasme héroïque, que son époque ne lui fournissait pas, s'est enthousiasmé de la puissance romaine. C'est s'arrêter en trop beau chemin. Sans doute la grandeur de l'empire romain était de nature à produire sur l'esprit de Virgile une profonde impression; mais pour lui elle est inséparable de sa

cause, qui est la volonté divine. A Rome on ne considérait pas autrement les choses : *Virtute ac dis volentibus magni estis et opulenti... dis immortalibus confisi qui hanc rempublicam in maxumis saepe periculis servavere,* dit Salluste (Jugurt. XIV, Cat. LII). D'ailleurs les vrais poètes, pas plus que les bons prosateurs, ne s'arrêtent jamais aux effets, mais remontent toujours aux causes : *Musa mihi causas memora;* τίς τ' ἄρ σφωε θεῶν ἔριδι ξυνέηκε μάχεσθαι.

On a dit aussi que Virgile a formé son gouvernement suprême à l'imitation de la monarchie d'Auguste. C'est chercher fort loin l'explication d'un fait très-simple. Virgile n'a rien imité ici, mais il a suivi son instinct poétique, il s'est conformé aux données de la conscience humaine, comme tous les vrais poètes. Avant lui Homère a rattaché solidement son Iliade à la volonté de Jupiter : Διὸς δ' ἐτελείετο βουλή; les *Chants cypriques* n'avaient pas d'autre appui (1); et quand, à vingt siècles de distance, l'Europe recommence une lutte héroïque contre l'Asie, un historien de nos exploits chevaleresques trouve une formule encore plus significative, et intitule hardiment son livre : *Gesta Dei per Francos*.

Ainsi en écartant les détritus accumulés à la surface pendant tant de siècles par tant de générations en tant de lieux divers, on retrouve partout le sol primitif, la base granitique toujours la même, le produit du feu central. Ainsi, à travers les âges, les hommes de génie se donnent la main. Tous marchent à la clarté du même flambeau. D'Homère à Bossuet tous tiennent le même langage, dans l'antiquité les grands poètes plus que tous les autres, parce que, suivant leur instinct plutôt que les conseils de la raison humaine, « toujours courte par quelque endroit, » ils sont moins sujets à s'égarer. Tous ont les yeux dirigés en haut, parce que telle est la tendance naturelle de l'homme, l'instinct naturel de l'homme (2), et qu'un des plus

(1) L'expression employée est la même que celle d'Homère. Voir les fragments attribués à Stasinus.

(2) Cet instinct que rien ne peut étouffer, se retrouve chez les poètes de tous les genres. C'est lui qui a arraché à M. Victor Hugo les stances suivantes des *Contemplations* :

Je viens à vous, Seigneur, père auquel il faut croire,
Je vous porte appaisé
Les morceaux de ce cœur tout plein de votre gloire,
Que vous avez brisé.

Je viens à vous, Seigneur, confessant que vous êtes
Bon, clément, indulgent et doux, ô Dieu vivant !

grands spectacles qu'il lui soit donné de contempler, est celui de cette puissance suprême « qui fait, dit Bossuet, tous les changements par un conseil immuable, qui donne et ôte la puissance, qui la transporte d'un homme à un autre, d'une maison à une autre, d'un peuple à un autre,... qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin (Hist. univ. p. III, ch. 7). »

Maintenant si l'on veut résumer les idées de Virgile sur le gouvernement du monde, et sur la nature de la cause modératrice, on arrivera sans peine, d'après les passages cités plus haut, aux principes suivants. Le monde est gouverné par un pouvoir personnel, unique, Jupiter, seul dieu véritable, tout-puissant, éternel, cause de tout, réellement libre et indépendant. Il n'a qu'à vouloir, et les événements s'accompliront. L'expression de ses volontés constitue les *fata,* sortes de décrets émanés de lui, décisions solennelles qui se cachent dans la nuit de son éternité. Au-dessous de Jupiter sont les autres dieux, libres de seconder ou d'entraver l'exécution de ses volontés, mais sans pouvoir jamais prévaloir contre ses arrêts suprêmes. L'homme aussi est un agent libre par rapport aux *fata.* Jupiter les lui fait connaître et l'engage à s'y conformer. Il agit sur lui par des prodiges, des auspices, des oracles, des messages, mais sans lui ôter, sans gêner sa liberté d'action.

Ainsi Virgile pose à la fois la puissance absolue de Dieu et la liberté complète de l'homme, avec une action incessante de Dieu sur l'homme.

Tels sont les idées générales qui se manifestent à une lecture tant soit peu attentive de l'Énéide. Chacun en sent facilement la justesse et l'élévation, et il serait superflu d'insister sur ce point.

Ici se terminerait la tâche que nous nous sommes imposée dans cette étude, s'il ne s'était produit dans ces dernières années des manières de voir différentes de la nôtre au sujet des *fata.* Nous aurons donc à nous occuper à notre tour de cette question, et à prouver, par un examen plus spécial de certains passages, que la

Je conviens que vous seul savez ce que vous faites,
Et que l'homme n'est rien qu'un jonc qui tremble au vent.
. . . .
Je conviens à genoux que vous seul, père auguste,
Possédez l'infini, le réel, l'absolu ;
Je conviens qu'il est bon, je conviens qu'il est juste
Que mon cœur ait saigné, puisque Dieu l'a voulu.

véritable nature des *fata* dans l'Énéide, et leurs rapports avec Jupiter sont bien ceux que nous avons indiqués.

E. Feys.

Bruges.

LES BIBLIOTHÈQUES DE ROME

(notes et extraits),

Par M. Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie (1).

Près de deux mille ans se sont écoulés depuis que Rome, la plus belle, selon Virgile, des choses qu'il y ait au monde (*rerum pulcherrima Roma*), tient dans ses mains le sceptre des lettres et des arts. Fille de Saturne ou de Jacob, cité impériale d'Auguste ou cité pontificale de Léon X, elle réunit dans son sein toutes les gloires et veille avec le même soin à ce qu'elles se transmettent de génération en génération. Les Césars avaient placé le *tabularium* au Capitole : les papes ont ouvert à leur bibliothèque et à leurs archives le palais du Vatican.

Cependant quand on s'arrête aux bords du Tibre, ce n'est plus dans la poussière des archives et des bibliothèques que l'on se sent conduit à chercher la vie du passé. Il n'est pas une pierre muette et abandonnée qui n'ait ses enseignements bien supérieurs à ceux des livres, et le hasard même semble multiplier entre toutes ces ruines également désolées, de grandes et mystérieuses associations de souvenirs. La carte de Rome n'est plus tracée sur le marbre du Capitole, mais l'histoire de Rome se lit encore tout entière dans les débris mutilés qui entourent le temple de Jupiter, devenu l'*Ara cœli*. Là était l'autel de la Victoire, là était le temple de la Concorde. Si l'autel de la Victoire couronnait le Capitole, c'était le temple de la Concorde qui en marquait la base : utile leçon que Rome ne comprit pas plus sous la république que sous l'empire. Là se trouvaient les rostres antiques où le tribun, qui s'adressait aux passions populaires,

(1) Nous avions d'abord songé à rendre compte des importantes recherches de M. Kervyn dans les bibliothèques de Rome. Mais il nous a semblé préférable de le laisser parler lui-même, et d'insérer en entier, d'après les *Bulletins*, ses communications à la classe des lettres de l'Académie royale. Les lecteurs ont tout à y gagner. Seulement nous sommes forcés de renoncer aux notes placées au bas des pages ou dans l'appendice, malgré le grand l'intérêt qu'elles offrent pour la science.

avait à sa droite la statue de la Fortune, à sa gauche les Gémonies. Là se voyait la statue de Pompée au pied de laquelle tomba César. De ce côté s'étendait la voie Appienne qui s'ouvrait par le tombeau du premier des Scipion, BONORUM OPTIMUS, pour se terminer non loin de Literne, tombeau d'un autre Scipion, qui y fit graver ces mots trop célèbres : *Ingrata patria, ne ossa quidem*. Plus près, la voie Sacrée commence vis-à-vis de la fontaine de Servilius, et atteint son point culminant à l'arc de Titus, pour descendre et s'éteindre avec les annales mêmes de l'empire, au monument de Constantin. Autres temps, autres destinées. C'est dans la prison de Séjan que saint Pierre répand l'onde purificatrice du baptême : c'est dans le cirque de Néron que sa sépulture indiquera la place où s'élèvera plus tard la sublime basilique de Michel-Ange.

Deux points extrêmes dominent la Rome antique et la Rome chrétienne : au nord, les jardins où Salluste se reposait dans la mollesse, après avoir rudement flagellé ces mœurs dont il était le complice ; du côté opposé, sur les hauteurs du Janicule, la cellule de Saint-Onuphre, où Torquato Tasso, après avoir chanté la Jérusalem terrestre, saluait dans l'ardeur de ses hymnes et de ses prières, une autre Jérusalem. Quel abîme entre ces deux noms, entre ces deux collines !

Au milieu de tous ces grands souvenirs qui placent à Rome le centre de la conquête du monde, d'abord par les armes, ensuite par la foi, il était bien difficile de songer à d'autres annales que celles qui ont été écrites au Capitole avant de se continuer dans les catacombes ; il était bien difficile de songer à une autre histoire, et quelle histoire ? Celle de ces pays éloignés où Virgile plaçait, sur des rivages sans cesse menacés par les fureurs de l'océan, la limite des peuples visités par la conquête, et où longtemps après lui les écrivains romains ne découvraient du Rhin à l'Escaut, sous un ciel toujours sombre, que d'éternels brouillards. Et néanmoins, c'est de cette contrée longtemps méprisée que sont venus et Charlemagne, qui triomphe sous le portique de Saint-Pierre vis-à-vis de Constantin, et Baudouin de Flandre, qui recueillit le sceptre même de Constantin, et ce pieux Godefroi, qui reçut quelque chose de mieux qu'une couronne, quand un grand poëte le choisit pour héros de son épopée. C'est de là aussi que sont accourus ces glorieux disciples de l'art moderne, qui, mêlant leurs chefs-d'œuvre à ceux de l'Italie, ont asservi le marbre à leur ciseau sous la coupole de Saint-Pierre, ou

placé l'ange d'airain armé de l'épée au sommet du mausolée d'Adrien.

Il y a à Rome un cloître qui fut jadis un temple de Minerve, et où l'on ne rencontre que des religieux portant la robe blanche de saint Thomas d'Aquin. Là se présentèrent à moi pour la première fois d'autres souvenirs, que je croyais étrangers aux traditions classiques ou religieuses de Rome. On me montra une bible magnifique, et j'y reconnus le lion de Flandre et de Brabant devenu, à la fin du XIVme siècle, le noble insigne des ducs de Bourgogne. On voulut bien aussi m'y faire voir un précieux exemplaire d'une histoire universelle, et à la dernière page, quelques lignes, écrites en flamand, étaient signées de Jossine de Briarde et de Françoise de Vormizeele. De la Minerve, je me dirigeai vers les archives de la basilique de Saint-Pierre, et là, sur le premier feuillet d'un manuscrit des Satires de Perse, je lus une note dans laquelle un ancien conservateur de la bibliothèque du Vatican, qui a rédigé le catalogue des manuscrits de Saint-Pierre, et qui, dans cette même basilique, a dû à la reconnaissance publique un monument digne de sa science, a pris plaisir à omettre son nom pour ne rappeler que sa patrie : *Emmanuel de Belgio, Antverpiensis*. Ces souvenirs m'avaient touché; cet exemple m'encouragea, et bien que, ni dans la disposition de mon esprit ni dans l'état de ma santé, rien ne me rendît propre à un travail sérieux, bien que je ne fusse aucunement préparé à des recherches de ce genre, je me décidai, sans trop regarder en arrière, à offrir aussi mon tribut patriotique, quelque faible qu'il dût être, à la science et à l'étude consciencieuse du passé. J'oubliai que je ne disposais que de quelques heures, ou, tout au plus, de quelques fragments de journées déjà bien remplies, et je formai le vœu d'être introduit aux archives pontificales, et de consulter les précieuses collections du Vatican, sans négliger complétement les trente mille manuscrits mentionnés dans les catalogues des bibliothèques Angelica, Vallicellana, Casanatense, Chigi, Barberini et Corsini.

Aux archives, la perte constatée depuis longtemps des documents originaux du VIIIme et du IXme siècle rendait fort difficiles les recherches que, selon le vœu de la classe, j'eusse été heureux de consacrer aux origines carolingiennes. J'avais inutilement interrogé, dans plusieurs bibliothèques, des textes vénérables, écrits, selon quelques érudits, de la main même des Alcuin et des Agobard; j'avais pu m'assurer que le manuscrit si précieux de Hugues de Fleury, conservé à Bruxelles, était conforme à celui de saint Benoît-sur-

Loire, déposé au Vatican. Il ne me restait qu'à remettre le sort et l'espoir de ces investigations entre les mains savantes du directeur des archives pontificales. Si un jour quelque texte nouveau, heureusement retrouvé, vient suppléer au silence d'Eginhard, c'est au R. P. Theiner que nous devrons la solution d'une question encore si obscure.

Cependant le désir de profiter de l'autorisation qui m'avait été accordée, m'engagea à porter mes investigations sur un autre point, et le R. P. Theiner voulut bien me communiquer des documents relatifs au siècle de Boniface VIII et de Philippe le Bel, époque mémorable, qui n'a jamais été assez profondément étudiée. La classe me permettra de rappeler que j'ai publié en 1853, dans ses Mémoires, plusieurs pièces importantes qui ont trait au démêlé du pape et du roi de France, et tout récemment un manuscrit de Mayence m'a révélé une face nouvelle de cette lutte, face caractéristique, quoique grotesque et populaire, car on y fait remonter l'histoire de la caricature politique en France, à 1303, en nous apprenant qu'à la mort de Boniface VIII, le roi Philippe fit promener dans les rues de Paris l'image du pape armé d'une fourche, pour combattre l'aigle germanique et le coq gaulois, mais soudainement abattu et dévoré par les vers. A Rome, je recherchai avec un vif intérêt les écrits de Jacques de Viterbe, le *docteur spéculatif*, qui fut l'apologiste de la papauté contre Gilles Colonna, l'apologiste du pouvoir royal. Je copiai quelques pages éloquentes du livre *de Regimine christiano*, où Jacques de Viterbe déclare qu'il prend la plume pour rétablir la vérité, dans un temps où elle est profondément troublée : « S'il n'y a plus qu'un petit nombre de bons rois, » s'écrie-t-il, c'est que leur puissance est trop grande, et c'est sur- » tout leur cupidité, qui les porte à la tyrannie. On oublie le dicton » de nos pères : Tu seras roi tant que tu feras le bien ; sinon, non. » *Rex eris si recte facias. Si non facias recte, rex non eris.* » Jacques de Viterbe désignait plus ouvertement encore le roi faux monnayeur, quand alléguant je ne sais quel passage des étymologies d'Isidore, il ajoutait : « Si un mauvais denier n'est pas un » denier, il faut dire aussi qu'un mauvais roi n'est pas un roi. »

D'autres recherches entreprises sur des bases plus larges, dans le but de découvrir des documents inédits relatifs à notre histoire politique et littéraire, trouvèrent de toutes parts un bienveillant appui. Son Éminence le cardinal Antonelli m'avait accordé immé-

diatement l'autorisation dont j'avais besoin. Monseigneur de San-Marsano, archevêque d'Éphèse et préfet de la Vaticane, qui a rempli il y a peu d'années près de notre Gouvernement les hautes fonctions de nonce apostolique, voulut bien (je ne saurais assez lui en témoigner toute ma gratitude) se rappeler les liens qui l'avaient uni à la Belgique. Au même titre, monseigneur Angelini, dont le nom n'est pas étranger à la nonciature actuelle de Bruxelles, et qui professe lui-même pour les lettres le goût le plus éclairé, me facilita l'accès de plusieurs autres dépôts, et je trouvai un accueil non moins obligeant chez l'un des associés de la classe, déjà célèbre par d'admirables travaux d'archéologie chrétienne : j'ai nommé M. le chevalier de Rossi. Grâce à un concours si précieux et si utile, mes notes se multiplièrent, et bien que j'aie cru plus tard devoir supprimer la plupart de celles qui se rapportaient au XVIme siècle, parce qu'elles reproduisaient les données recueillies avec le plus grand soin en 1857 par notre confrère M. Borgnet, il en est d'autres que je renvoie à un appendice, qui ne sera peut-être point sans quelque utilité.

La classe me permettra de ne m'arrêter ici que sur deux manuscrits qui m'ont paru, entre tous ceux que j'ai vus, plus dignes de fixer son attention.

Les auteurs de ces deux textes appartiennent l'un et l'autre au Hainaut, la plus chevaleresque et la plus littéraire de nos anciennes provinces. Le premier chanta la chevalerie, mais n'écrivit que des vers ; le second, à la fois chroniqueur et poëte, célébra également les faits d'armes, les prouesses et les aventures. Le premier est resté presque inconnu, le second est l'Hérodote du moyen âge. Dans la forme, c'est la même langue, gracieuse et naïve ; pour la pensée, ce sont les mêmes traditions, les mêmes inspirations, le même culte de la gloire et de l'honneur.

Le poëte (à notre avis, il mérite d'être placé parmi les trouvères les plus élégants du XIVme siècle) était attaché à Guillaume de Hainaut, « ce seigneur prud'homme et loyal, craint et redouté de » ses ennemis, aimé de ses amis, pourvu de grant sens et de parfait » honneur. » Il se nomme lui-même

Jehans de Condet qui estoit
De son maisnage et qui viestoit
Des robes de ses esquyers.
Li gentieus queus des Hainnuiers
Lui a dou sien donné maint don.

Jean de Condé désigne quelque part ses vers sous ce titre : *Li recors d'armes et d'amours*. Il prodigue aux chevaliers, à qui s'adresse ce double enseignement, des conseils qu'ils ne doivent pas oublier.

Tantôt il s'écrie :

> Haus hons doit à honneur entendre !

Tantôt il répète :

> Noble ordène est de cevalerie :
> Si doit iestre sans tricerie.

Mais déjà la corruption et l'avarice se répandent, et le poëte les accable de ses sévères invectives :

> Trop est li siècles pervertis...
> Ne sai c'onneurs est devenue
> Et pouvrement est maintenue
> Par ciauls qui par droit le deuissent
> Maintenir s'en leur cuer euissent
> L'estat d'onneur.

Poursuivant avec une noble hardiesse, il s'adresse en ces termes au prince à qui il offre ses vers :

> Tu ies de gens d'onneur estrais,
> Bien te dois warder de tous fais
> Si c'onneur à honte ne ranges.

Ce poëte du Hainaut, qui n'est pas historien, fait toutefois le plus magnifique éloge de l'histoire, quand il dit aux grands que cette gardienne fidèle de la vérité marche sans cesse à côté d'eux pour leur présenter deux miroirs, l'un qui perpétuera leur gloire, l'autre qui éternisera leur honte. Une fois seulement, il s'occupe des faits contemporains, et c'est pour payer à la mémoire du comte Guillaume de Hainaut un juste tribut de douleur et de gratitude :

> Morir est usaiges communs ;
> . . . .
> Pour chou doivent pluiseur sans faindre
> Le boin conte Willaume plaindre
> Qui tenoit Haynnau et Hollande.
> . . . .
> Nul prince plus preu, ne plus noble
> N'avoit jusqu'en Constantinople.
> . . . .
> Fieus fu au boin conte Jehan

Qui mainte paine et maint ahan
Eut pour se pays à deffendre.
. . . .
Il fut plains de grant gentillèce,
De valour et de grant prouèce,
De largèce et de grant frankise.
On ne poroit en nulle guise
Plus large donnéour trouver.
C'est li pères de ménestrès :
Cil doivent bien iestre espierdu
Quant il ont leur père pierdu.
En armes fu preus et isniaus,
Et débonnaires comme aigniaus,
Et selonc sa nobilité
Fu plains de grant humilité,
As povres boins aumosniers.
. . . .
Se doit-on bien prier pour l'âme.

Puis, après avoir loué les vertus de sa veuve, Jeanne de Valois, le poëte ajoute :

III filles saiges et senées
Eurent noblement assenées.
L'ainsnée estoit empereys
Femme à l'empereur Loeys :
L'autre ot le conte de Viler
Vaillant conte et biau baceler ;
La tierce, n'estoet trop long quierre,
Elle est roinne d'Engleterre.

La reine d'Angleterre est madame Philippe de Hainaut, généreuse protectrice des lettres comme son père, et ces vers, consacrés à la noble compagne d'Édouard III, nous conduisent naturellement à nommer l'auteur du second manuscrit, qui n'est autre que le bon chroniqueur « qu'elle fit et créa. » Froissart, qui s'*accointait* si volontiers des hommes de son temps, est aussi un ami pour quiconque se laisse entraîner aujourd'hui à vivre avec lui, c'est-à-dire, à chevaucher avec lui de ville en ville, de récit en récit ; il semble qu'on l'interroge d'abord à grand'peine, mais bientôt il s'offre à vous pour vous *semonner* et vous *délitter* lors même que vous ne songez plus à lui. C'est, j'ai hâte de le reconnaître, messire Jean Froissart qui, lui-même, est venu me mettre sous la main, à Bruxelles, son premier et son dernier poëme, et qui plus tard, à Cambray, m'a révélé ses touchants adieux aux vanités de la terre. C'est encore Froissart qui, dans la splendide bibliothèque de Sixte-Quint, et alors

que je ne pensais guère qu'à Charlemagne, a placé sur ma table, à mon grand étonnement, un texte tout nouveau de ses chroniques, un texte si précieux, que je suis heureux d'être le premier à le signaler à l'attention des érudits.

Froissart avait annoncé qu'il remplirait jusqu'à son dernier jour sa tâche de chroniqueur, revoyant, modifiant, corrigeant sans cesse d'après ses informations et ses enquêtes, l'immense recollection de faits historiques qu'il avait réunie. On était assez disposé à penser que, dans les dernières années de sa vie, le découragement s'était emparé de lui, et que sa retraite à Chimay avait été aussi silencieuse qu'obscure. On avait calomnié Froissart, car la Vaticane nous offre un manuscrit où le chroniqueur, près de descendre dans la tombe, proteste de nouveau de son zèle pour la cause sacrée de la vérité, et complète son œuvre par des chapitres inédits et des souvenirs personnels, qui répandent une vive lumière sur les événements du XIVme siècle. La dédicace au comte de Blois ne s'y retrouve plus, car le comte de Blois est mort, et avec lui s'est tristement éteinte l'une des plus illustres maisons du moyen âge. Il ne faut pas en chercher une autre adressée soit au roi de France, soit au roi d'Angleterre; car si le roi de France est le faible Charles VI, le roi d'Angleterre est aussi le faible Richard II, peut-être même est-ce déjà l'usurpateur Henri IV. A Chimay, l'isolement du chroniqueur est complet : rien ne le rattache plus au siècle des Clisson et des Chandos, mais il a déjà devant lui la postérité.

Voici le prologue du manuscrit de la Vaticane :

« Afin que les grans merveilles et li biau fait d'armes liquel sont
» avenu par les guerres de France et d'Engleterre et des roiaulmes
» voisins soient notablement registré, et ou temps présent et à venir
» veu et congneu, je Jehans Froissars, trésoriers et chanonnes de
» Chimay, me voel ensonnier de metre en prose et ordonner selonch
» la vraie information que je ay eu des vaillans hommes, chevaliers
» et esquiers, qui les dites armes ont aidiet à accroistre, et aussi
» par auquns rois d'armes nommés héraus et lors marescaus qui,
» par doit, sont et doient estre juste inquisiteur et raporteur de tels
» besongnes; et devés savoir que je ai ce livre cronisiet et historiet,
» ditté et ordonné apriès et sus la relation faite des desus dit, à mon
» loial pooir, sans faire fait ne porter partie, ne colourer non plus
» l'un que l'autre, et seront dedans ce livre li bien fait ramenteu de
» ceulx qui l'ont desservi de quel païs et nation il soient, car esplois

» d'armes sont si chèrement comparet et achatet, ce scèvent cil qui » i travellent, que nullement on n'en doit mentir. »

Le chroniqueur ajoute que jamais il n'y eut plus de merveilles de bravoure que de son temps, mais qu'avant d'aborder ses récits il veut « un peu exemplier les bons. » Il continue en ces termes :

« Tout homme qui demande à estre preus doit regarder à la vie » des anciens.... Le nom de preu renlumine les coers parecheus et » resplendist dans les salles et dans les palais, on l'enseigne au doi, » on recorde son bienfait, on li donne glore en ce monde. Proesce » ne voet point séjourner en l'ostel, mais errer et travillier et querre » partout ès païs prouchains et lointains les armes et les aventures. »

Froissart fait observer que les bacheliers se plaignent de ne pas être assez riches pour chercher au loin les aventures, mais la plupart des héros de son livre ne l'étaient pas davantage, et jamais ils ne songèrent à se plaindre de leur pauvreté. Il n'en est pas de même au moment où Froissart dicte ce dernier texte de ses chroniques : « or » se débrise li mondes. »

Puis viennent quelques lignes où Froissart, parlant de son imagination de chroniqueur, nous apprend pour la première fois qu'il avait étudié avec soin l'histoire des temps anciens. Il ne se contente pas de dire que l'on trouve dans le monde, à la suite des héros qui s'illustrent, la voix du peuple qui raconte confusément leurs exploits, et le récit des clercs plus exact et plus fidèle « qui registre lors » œvres et baceleries par quoi elles soient mises et couchiés en » mémoire perpétuelle : » il se plaît aussi à rechercher l'histoire de la gloire des armes depuis les premiers temps du monde.

» Or ai eu plusieurs fois grant imagination sur l'estat de proèce, » et penset et imaginet comment et où elle a tenu ses termes et venu » d'un roiaulme en aultre, et aussi en ma jonèche j'en ay moult oy » parler auquns vaillans hommes, li quel s'en esmervilloient ensi » que je, et pour venir à la vérité et apaisier m'imagination, je ai » leu tant ens ès livres anciens que je quide savoir auqune cose, et » selonch mon avis, je en ferai aucune détermination.

La gloire des armes compte sept époques principales. Après avoir régné en Chaldée avec Ninus et Sémiramis, en Judée avec Josué, David et les Machabées, en Perse et en Médie, avec Cyrus, Assuérus et Xercès, elle a donné à la Grèce Hercule, Thésée, Jason, Achille et d'autres preux chevaliers. De Rome elle a passé en France, sous le grand empereur Charlemagne.

« Apriès a resgné proèce un temps en Engleterre pour le fait dou » roi Edouwart et de la bonne roine Philippe de Hainnau sa femme, » et par lors enfans et par les vaillans hommes de celi roiaulme. » Or, ne scai pas si elle voelt encores aler plus avant on retourner, » mès elle est de si noble et poissant condition, que là où elle trueve » les hommes qui l'aiment et la servent, elle s'encline et se tient et » demoure avecques euls, car proèce n'a cure des couwars et des » preçeurs, mais les fuit et esquève et elle a droit. Homs qui voelt » venir à vaillance par proèce considère comment on asciet à table » dou roi, de duch et de conte le preu, et on met arrière le couwars » preçeus, ja soit-il de plus haut linage; et pour que cette histoire » cronisié est toute remplie de fais d'armes, je ai un petit tenu le » degré de proèce, à la fin que tout baceler qui aiment les armes s'i » puissent exemplier. »

Dans cette rédaction des chroniques, Froissart remonte à la bataille de Courtray, pour expliquer l'affaiblissement de la noblesse française, puis passant en Angleterre, il trace un précieux tableau de la situation de ce pays, où les gentils-hommes sont pleins de loyauté et d'honneur, mais « où li communs peuples est de fele, périlleuse et « desloiale condition. » Comme Comines le remarquera quelques années plus tard, l'Angleterre est le pays où les lois sont le plus respectées, où la levée des impôts est la plus régulière et la plus équitable, et pour citer les termes mêmes dont se sert ici Froissart : « Engleterre est la terre dou monde la mieulx gardée. »

J'ai voulu rechercher, dans ce manuscrit, les chapitres où il est question de Jacques d'Artevelde. Là aussi, si le texte nouveau se rapproche quelquefois du texte ancien, le plus souvent il s'en éloigne pour entrer plus avant dans la narration des faits.

Quand Artevelde paraît pour la première fois, le chroniqueur s'exprime ainsi : « En ce temps avoit, à Gand, un bourgois qui se » nommoit Jaquemon Dartevelle, hauster homme, sage et soutil » durement, et fist tant par sa poissance que toute la ville de Gand » fu encline à lui et à ses volentés. » Quand il prend la parole sur la place publique de Valenciennes, dans la patrie même de Froissart, nous lisons encore : « Dartevelle parla si proprement à la plaisance » dou peuple qui là estoit assemblés pour oïr ce qu'il voloit dire, » que quant il conclut son sermon, une vois généraus et murmura- » cions se eslevèrent en disant : Dartevelle a bien parlé et par grande » expérience, et est dignes de gouverner et excerser le païs de

» Flandres. » Mais ce qui mérite bien plus l'attention, c'est le récit que nous allons rencontrer des derniers moments du célèbre capitaine des communes flamandes. Une conférence avait été tenue à l'Écluse, et il y avait été résolu qu'on ferait un nouvel effort près du comte de Flandre pour l'engager à rendre hommage à Édouard III. Artevelde avait ajouté que s'il persistait dans son refus, le roi de France et d'Angleterre pourrait, en le déclarant déchu de ses droits pour défaut d'hommage à son seigneur suzerain, investir son propre fils du comté de Flandre; mais tous les députés des communes qui accompagnaient Artevelde, avaient remontré qu'une assemblée générale des représentants du pays avait seule le droit de prendre une résolution aussi importante. Ceci ce passait au moment où le duc de Brabant traitait du mariage de sa fille avec Louis de Male ; il s'alarma pour le prince qui devait plus tard être son gendre, et soudoya secrètement les tisserands de draps, dont le doyen était Thomas Denis. Quatre cents tisserands se réunirent devant l'hôtel de Jacques d'Artevelde en l'appelant par leurs insultes et leurs clameurs. En vain Artevelde parut-il à sa fenêtre et les supplia-t-il de revenir dans trois jours : ils ne se laissèrent point toucher par ses discours : « Nous ne voulons point tant attendre, s'écrièrent-ils » tout d'une voix, mais viens hors de ton hostel compter à nous. » Artevelde, comprenant que sa mort était jurée, quitta la fenêtre pour gagner son écurie et fuir à cheval, mais Thomas Denis réussit à l'atteindre et le frappa le premier d'un coup de hache. Thomas Denis était un ingrat : « Se li avoit Jaques Dartevelle, dit Froissart, fait » plusseurs biens et l'avoit mis en l'office dou doyenné des telliers » et si estoit son compère, et fu là ochis Jaques Dartevelle mescam- » ment, qui tant avoit eu d'estat, d'amour et de prospérité en » Flandre. Ensi vont les fortunes de ce monde, ne nuls ne se peut, » ne doit confier, se sages est, trop grandement ens ès prospérités » de ce monde. » Édouard lui-même crut que, la Flandre lui restant fidèle, il ne devait pas rechercher trop sévèrement les auteurs du complot. Il fit bon accueil aux députés des communes qui s'excusèrent près de lui « et demora li païs en pais, Dartevelle fu oubliés, » li roi d'Engleterre tint à amour les Flamans et ne leur osta nulles » des grâces faites. »

Si je ne me trompe, ce sont surtout les emprunts faits à la chronique de Jean le Bel qui se sont effacés dans le manuscrit de la Vaticane. Aussi n'y trouve-t-on plus cette phrase si souvent citée,

où Froissart déclare qu'il a rédigé la première partie de ses chroniques d'après la relation de Jean le Bel. Peut-être ceci explique-t-il pourquoi j'ai cherché inutilement dans le manuscrit de la Vaticane l'épisode des amours d'Édouard III pour la comtesse de Salisbury qui, sauf la magie du style qui appartient en entier à Froissart, remonte évidemment à la narration de Jean le Bel. Notre bon chroniqueur, alors âgé d'environ soixante ans, se serait-il reproché d'avoir dépeint trop vivement cette passion que, malgré les calomnies de Jean de Bel, il avait renfermée du moins dans les étroites limites de l'honneur et du devoir ? Mais, lors même que cet épisode n'aurait pas été conservé (et je n'ose l'affirmer, tant a été rapide mon examen du manuscrit de la Vaticane), que de détails nouveaux abondent ailleurs ! combien les aperçus naïfs et piquants du chroniqueur sur les hommes et les choses de son temps occupent ici plus de place, surtout en ce qui se rapporte à la glorieuse monarchie d'Édouard III ! Combien Froissart n'est-il pas heureux de rappeler que « li roi » Édouwars d'Engleterre et la roine Philippe sa femme en lors temps » furent moult larges en dons et courtois et plentureus dou leur, » et sceurent moult bien acquérir l'amour et la grâce de toutes » gens. » Tantôt c'est un chapitre consacré à des joutes et à des fêtes, où l'on vit accourir les plus braves chevaliers de toute la chrétienté, surtout ceux du Hainaut ; tantôt c'est une rapide dissertation sur la construction du château de Windsor, promptement achevée sous la direction d'un clerc nommé Guillaume qui chaque samedi payait tous les ouvriers et qui devint, grâce à sa probité et à sa vigilance, l'un des plus puissants seigneurs d'Angleterre. Ailleurs ce sont des passages encore mille fois plus précieux pour nous ; car c'est Froissart lui-même qui s'est mis en scène, et qui confirme par son témoignage précis ce que j'ai dit ailleurs des enquêtes où il *s'accointa* des plus hauts seigneurs d'Angleterre. Ainsi dans les lignes suivantes nous le voyons chevaucher avec les Spencer sur les bords de la Tamise ou de la Savern :

» Je Froissars, actères de ces chroniques, le di pour tant que en » ma jonèce je fus moult bien et tous dis amés de l'ainnet frère » Espensier, que on nommet Edouwart ensi que son père, et ot en » mariage la fille à messire Bertremieu de Bruhes (Barthélemi de » Burghersh), un moult vaillant chevalier et fu cils sires Espensiers » de son temps et dou mien le plus joli chevaliers et le plus courtois, » li plus honnourables, et amoureus et bacelereus assés, qui fu

» en toute Engleterre, et le plus larges de donner le sien là où il
» véoit que il estoit bien employet, et qui mieuls sceut vivre, et dou
» plus biel estat et bien ordonné; et oy dire en mon temps les plus
» hautes et nobles dames dou païs que nulle feste n'estoit parfaite
» se li sires Espensiers n'i estoit, et pluisseurs fois avint que quant
» je cevauchoie sus le païs avecques lui (car les terres et revenues
» des barons d'Engleterre sont par places et moult esparses), il
» m'appeloit et me disoit : « Froissart, voés-vous celle grande ville
»» et ce haut clocher? — Je respondoie : Monseigneur, oil. Pourquoi
»» le dictes-vous? — Je le dis pour ce, elle deust estre mienne,
»» mais il i ot une male route en ce païs, qui tout nous tolli » et
» ensi par pluisseurs fois m'en monstra, et il s'en voet en Engle-
» terre plus de XL, et appelloit la roine Isabiel mère au roi Edou-
» wart la male roine, et ausi faisoient si frères. »

Le jour n'est pas éloigné (il est permis de l'espérer) où le plus admirable monument historique du moyen âge trouvera un éditeur consciencieux et érudit, qui le reproduira d'après les meilleurs textes et avec toutes les variantes de ses rédactions successives. Le manuscrit de la Vaticane occupera, sans doute, dans ce travail, la place qui lui est due si légitimement. Les citations que je lui ai empruntées en ont assez fait connaître toute l'importance, mais il convient aussi de rechercher d'où est venu ce texte, écrit à la fin du XIVme siècle, qui longtemps après passa de la bibliothèque de Paul Petau dans celle de la reine Christine de Suède. Quelques lignes suffiront pour éclaircir cette question, et peut-être ajouteront-elles à ce texte une autorité de plus en plus grande. Il faut remarquer, d'une part, qu'une main presque contemporaine a tracé sur l'un des feuillets cette signature incomplète : *J. de..*, d'autre part, que le nom des sires de Moreuil est souligné toutes les fois que Froissart mentionne ces braves chevaliers du Vermandois. N'y a-t-il pas lieu de croire que ce manuscrit a appartenu à Jean de Moreuil, capitaine de Compiègne, qui succomba à Azincourt, comme son aïeul avait péri à Crécy? Ce nom ne permettrait-il pas de remonter à l'origine même de notre texte? Le sire de Moreuil avait recueilli l'héritage de la veuve du comte Louis de Blois, fille de Jean de Beaumont, et si nous admettons que ce fut pour elle que Froissart composa cette rédaction de ses chroniques, nous comprendrons aisément comment, avant 1415, elle se trouvait entre les mains de Jean de Moreuil. Notre texte serait donc le dernier monument de la fidélité de Froissart à ces

nobles maisons de Beaumont et de Blois, qui lui avaient confié le soin de perpétuer leur gloire.

Je devais retrouver quelques jours plus tard, dans la collection de l'Arsenal, à Paris, le Froissart de la bibliothèque de Bourgogne, vanté par Godefroy et vainement cherché par M. Buchon. Enlevé de Bruxelles il y a plus d'un siècle, il a passé depuis par plusieurs mains, et nous ne saurions assez déplorer le soin que l'on a pris d'en dissimuler l'illustre origine, en arrachant les premiers feuillets qui portaient la signature de Charles-Quint.

Si des textes mêmes de Froissart, nous descendons aux documents qui, dans une bonne édition, doivent servir de pièces justificatives, nous ajouterons qu'un vol récent a fait disparaître à Mayence les célèbres prophéties de Jean de la Roche-Taillade, mais qu'elles sont conservées à la bibliothèque de Bâle.

J'ai remarqué, dans les dépôts de Rome, plusieurs autres manuscrits dignes d'un sérieux examen. J'aurais pu citer, parmi les narrations historiques, une chronique achevée en 1320, où les grands événements qui avaient la Flandre pour théâtre sont fidèlement retracés, et une chronique de Baudouin d'Avesnes avec des variantes; j'aurais pu invoquer aussi, comme l'un des titres qui appelleront l'indulgence sur mon travail, la découverte d'une lettre dont la date révèle assez tout le prix, car elle fut écrite à Damiette, par Jean de Beaumont, chambellan de saint Louis, le 26 juin 1249. Je craindrais toutefois de donner trop de développements à cette notice, et je me bornerai à mentionner ici un manuscrit de la Vaticane, qui, par ses généreuses inspirations, touche de fort près aux récits du chroniqueur de Valenciennes. Par un hasard étrange, l'un des derniers livres qu'ait écrits Christine de Pisan, repose à côté de la dernière relation historique qu'a dictée Froissart, et si cette rédaction de Froissart a échappé aux patientes investigations des érudits, le livre de Christine de Pisan est également resté inconnu, même à ses biographes les plus zélés. Il porte pour titre : *Description et deffinition de prodommie selon l'opinion de monseigneur d'Orléans,* et nous n'oublierons pas que ce duc d'Orléans, qui traçait à Christine de Pisan les véritables règles de la *prodommie,* fut ce prince-poëte, captif pendant vingt-cinq ans, qui sut tour à tour combattre en chevalier et chanter en trouvère.

Peut-être ai-je déjà occupé trop longtemps la classe de ces recherches, péniblement entreprises et presque aussitôt interrom-

pues. Elles eussent exigé plus de temps, plus de soin, plus d'attention, mais je ne regrette point de les avoir tentées. L'ouvrier du Trastevère, qui poursuit les fouilles du Forum, recueille avec respect le moindre débris du passé, et lors même qu'il abandonne sa tâche dès le premier jour, il ne la juge pas complétement stérile s'il a exhumé quelque marbre tout empreint encore de la gloire et du génie d'un autre âge.

MÉLANGES. (1)

QUESTION DES CLASSIQUES. — *Opinion de Lacordaire.* — Les auteurs anciens ne présentent pas seulement des modèles de littérature et d'éloquence; ils fournissent aussi d'utiles maximes pour la conduite de la vie. Si les vertus chrétiennes sont en quelque sorte le faîte de la morale, celles des païens en sont la base.

« Tous les grands esprits de l'antiquité, dit Lacordaire, ont respecté et propagé la foi religieuse. Lisez Homère, Sophocle, Platon, Aristote, Virgile, Plutarque, Cicéron, vous n'y rencontrerez pas une phrase irrespectueuse pour les dieux. Passant par-dessus la superficie du culte de leur temps, ils expriment dans leurs écrits des sentiments si profondément religieux, qu'à tout moment les Pères de l'Église, à côté de l'Évangile, ont cité des maximes et des passages empruntés aux poëtes, aux orateurs, aux historiens et à tous les bons génies de l'antiquité. »

Platon et Aristote. — La plupart des Pères de l'Église louaient et aimaient Platon; Aristote fut l'auteur favori des écoles du moyen-âge. Lors de la Renaissance et au 17e siècle, il y eut une réaction en faveur de Platon contre Aristote. De nos jours on a de nouveau rendu justice au grand mérite scientifique du philosophe de Stagyre sans rabaisser pour cela son maître sublime. C'est ainsi que ces deux grands hommes n'ont presque jamais cessé d'exercer ensemble ou tour à tour, l'influence de leur génie sur la postérité.

— Dans ses traités *De studio litterarum rectè instituendo* et *De transitu Hellenismi ad Christianismum,* Budé s'attache à démontrer, comme l'avaient déjà fait quelques Pères de l'Église, que l'on peut

(1) Sous ce titre nous donnons, sur divers sujets de philosophie ou de littérature, des pensées détachées qu'un de nos collaborateurs a eu l'obligeance de mettre à notre disposition.

être helléniste sans être ni païen ni hérétique et que la science bien comprise est un acheminement vers la foi, comme la philosophie antique était une préparation à l'Évangile.

PHILOSOPHIE MORALE. — *Des devoirs.* — *Définition de la vertu par Cicéron.* — La distinction que Cicéron établit entre le devoir parfait et le devoir imparfait est fort juste, puisque si tous les devoirs étaient du même genre et d'une obligation rigoureuse, toutes les fautes seraient égales aussi. Cette dernière doctrine qui nous choque aujourd'hui, était soutenue par les Stoïciens. La distinction du devoir parfait et du devoir imparfait n'est donc pas une doctrine stoïcienne et, en effet, Cicéron qui, dans son traité des devoirs, suit le stoïcien Panétius, dit que ce philosophe n'avait pas traité cette question.

Dans un autre passage (1) Cicéron définit la vertu : Une conduite constante, *constans et perpetua ratio vitae; inconstantia quæ est vitium.* Cette définition me semble incomplète. La vertu ne consiste pas uniquement dans la constance, qui pourrait être de l'obstination si elle n'était pas éclairée. Ne doit-on pas dire plutôt que la vertu est la pratique constante et habituelle du bien, et le vice la pratique constante et habituelle du mal? C'est sans doute là le sens que Cicéron attachait à sa définition, mais, dans ce cas même, elle manque de clarté.

Doctrine de Platon sur le suicide. — On rapporte que Caton lut le Phédon avant de se tuer, et que plusieurs disciples de Platon se donnèrent la mort exprès pour s'assurer plus tôt de la vérité des doctrines de leur maître sur l'immortalité de l'âme. Cependant Platon dit dans le Phédon (c. VI) que, « bien que la mort soit parfois préférable à la vie pour le philosophe, il n'est pas permis à celui-ci de se tuer; qu'on disait secrètement (dans certains mystères sans doute) que les hommes sont pour ainsi dire dans une prison d'où ils ne doivent pas s'enfuir; et qu'ils ne peuvent mourir sans la permission des dieux qui prennent soin d'eux et dont ils sont la possession. » La doctrine de ce passage admirable est formellement contraire au suicide.

Inscription du temple de Delphes. — L'inscription du temple de Delphes, d'après l'interprétation sublime qu'en donne Plutarque EI, TU ES, est une des conceptions les plus élevées de l'ancienne religion grecque, et le commentaire de ce philosophe peut rivaliser

(1) De legibus, I, 17.

avec les pages les plus admirables de Platon, ou plutôt c'est Platon lui-même qui semble s'exprimer par son organe. Dans Moïse, Dieu lui-même se manifeste par ces paroles : Je suis celui qui suis. Dans l'inscription du temple de Delphes, c'est l'homme qui s'adresse à la divinité et qui rend hommage à sa grandeur incomparable. Si saint Paul qui admirait l'inscription d'un temple grec AU DIEU INCONNU, et qui en fit le texte d'un de ses discours aux Athéniens, avait connu l'inscription du temple de Delphes plus sublime peut-être et plus précise, ne lui aurait-elle pas aussi inspiré un nouveau et admirable commentaire?

ÉD. JUSTE.

(*Pour être continué.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

INDEX LATINUS OU CHRESTOMATHIE LATINE, *méthode naturelle, aisée, courte et complète pour apprendre le latin, comme on a appris sa langue maternelle, par* J. DE JONGHE, *docteur ès lettres et en philosophie, ancien professeur de rhétorique.* 3me édition. Bruges, rue des Lions, n° 52. 1 vol. in-8° de 74 pp.

Comme le titre l'indique, l'auteur veut suivre, dans l'enseignement du latin, la méthode employée par la mère pour apprendre le premier langage à son enfant. Elle confie à sa mémoire les noms des choses qui frappent son attention, lui donne les mots isolés, avant de lui montrer à les réunir dans des propositions, à composer des phrases. De même le professeur de latin doit commencer par enseigner les mots; l'auteur dit en tête de son livre : « *Is posuit fundamentum totius eruditionis, qui nomenclaturam rerum rationabiliter perdidicit.* » Pour donner cette connaissance fondamentale, l'auteur a classé dans un ordre rigoureux presque tous les mots du dictionnaire, et formé ainsi une petite encyclopédie dont les sujets sont : Dieu, la nature, le ciel, la terre, les champs et l'agriculture, les villes, les maisons avec toutes leurs parties, l'homme et ses occupations, les minéraux, les plantes et les animaux. Tous les termes de cet intéressant *index* sont tirés des meilleurs auteurs latins. Mais l'étude du dictionnaire doit être suivie ou plutôt accompagnée de celle de la grammaire; seulement M. De Jonghe veut qu'on l'enseigne d'abord d'une manière pratique. A cet effet les mots isolés se représentent réunis dans de petites phrases qui peuvent servir de fondement et d'exemples aux principales règles de la grammaire. Le livre pourrait donc être employé comme chrestomathie même dans les établissements où l'on ne suivrait pas la méthode de l'auteur. Certes, outre le latin, les élèves y apprendraient beaucoup de choses sur la géographie, les antiquités, l'histoire naturelle, etc. Le professeur aurait plutôt à retrancher qu'à ajouter, car M. De Jonghe est parfois trop riche; il admettra sans doute qu'on peut être bon humaniste sans savoir nommer en latin tous les instruments de cuisine.

La belgique ancienne *et ses origines gauloises, germaniques et franques, par* H.-G. Moke, *professeur à l'université et à l'athénée de Gand, membre de l'académie royale de Belgique.* Deuxième édition, augmentée d'un appendice. Gand, Lebrun-Devigne, 1860. 1 vol. grand in-8° de 508 pp. Prix 4 francs. par douzaine 3 francs.

Cet ouvrage ayant paru depuis plusieurs années, nous ne croyons pas nécessaire d'en faire ici une analyse détaillée. Bornons-nous à dire que l'auteur y expose l'origine des différentes populations établies sur le sol belge et développe leur histoire jusqu'à la conversion complète de la Belgique au christianisme sous les premiers rois francs. M. Moke tient à prouver que Wallons et Flamands sont d'origine commune et parlaient tous primitivement un idiome germanique. Si leur langage diffère actuellement, c'est que nos provinces méridionales plus accessibles aux Romains que les contrées du Nord ont adopté la langue des vainqueurs. La forte prononciation des Wallons et le grand nombre de mots germaniques conservés dans leurs patois en sont pour lui des preuves suffisantes. Une partie non moins intéressante et entièrement neuve du livre est celle où le savant auteur retrouve dans les différents dialectes tant wallons que flamands des restes du langage primitif des anciennes peuplades belges. L'idiome des Ménapiens a laissé ses traces dans les Flandres, celui des Nerviens se reconnaît dans le Brabançon, celui des Aduatiques et des Éburons, dans le Limbourgeois. Certes il y a ici grande matière à discussion, mais si l'opinion de M. Moke ne satisfait pas tout le monde, elle aura l'avantage de susciter des recherches sérieuses sur la nature et l'origine des dialectes belges.

Le reste du livre n'offrira peut-être pas aux savants un intérêt aussi vif, mais il sera lu avec grand plaisir par tous ceux qui désirent connaître les faits des premiers siècles de notre histoire. L'élégance du style de M. Moke, l'animation de ses récits et l'enthousiasme qu'il sait inspirer pour les idées nobles et les sentiments généreux, le feront surtout aimer de la jeunesse de nos écoles et font de son ouvrage un des meilleurs livres à donner en prix. Aussi il figure déjà, sur la liste des ouvrages recommandés à cet effet par le conseil de perfectionnement.

De l'enseignement de l'histoire *dans les athénées royaux, par* F. Ghinijonet, *professeur d'histoire à l'athénée royal de Tournai.* Bruxelles, Decq, 1860. 1 vol. in-8° de pp. 100.

L'enseignement de l'histoire est un de ces sujets controversés sur lesquels chacun raisonne suivant ses goûts et ses aptitudes. Ceux-ci le repoussent entièrement, ceux-là le réclament, mais les uns plus, les autres moins. Le gouvernement a tranché la question en inscrivant l'histoire au programme des athénées royaux et en déterminant les matières de chaque cours. Mais comme il n'a pas tracé la marche à suivre ni les doctrines qui doivent être enseignées, « l'auteur a cru qu'une étude relative à l'enseignement historique dans les athénées comblerait, en attendant mieux, une lacune dont souffrent les professeurs qui entrent dans la carrière, ou du moins appellerait la sérieuse attention du corps professoral sur un sujet digne de ses sympathies et de ses travaux. Il a pensé, d'autre part, que le moment est opportun de dire ce que veut le professeur d'histoire. Certaines critiques ayant été élevées contre son enseignement ou son programme, il paraît nécessaire, en effet, que l'opinion soit édifiée à cet égard, quand se pré-

sentera devant la législature la question du rétablissement du grade d'élève universitaire. »

Après avoir démontré la nécessité de l'histoire pour notre époque, l'auteur envisage son sujet à un triple point de vue. 1° Au point de vue de la science historique. Il indique d'abord quels sont, au milieu des systèmes qui ont envahi la philosophie de l'histoire, les seuls principes philosophiques à admettre, et comment il faut s'efforcer d'arriver au vrai en se défiant de l'esprit des partis qui ont écrit l'histoire, de ses opinions propres, et en lisant les ouvrages contradictoires. Ensuite il expose la manière d'enseigner, et s'occupe du cadre dans lequel il faut se renfermer, des modèles à suivre, du choix des faits, de la liaison des idées et de différents moyens de rendre l'étude intéressante. 2° Au point de vue de l'éducation morale, intellectuelle et esthétique. L'auteur démontre que cette éducation est nécessaire, et qu'on peut la faire sans prendre beaucoup de temps sur le cours; puis il développe un certain nombre d'idées morales sur lesquelles il faut souvent revenir. 3° Au point de vue de la langue maternelle. Le cours doit être donné de manière à devenir profitable au style des élèves et aux études littéraires.

L'analyse qui précède ne saurait donner du livre qu'une idée fort incomplète, car il se distingue surtout par la variété et l'agrément des détails, par un grand nombre d'aperçus remplis de justesse. L'auteur a beaucoup de droiture et d'excellentes intentions; il a étudié consciencieusement les devoirs que son cours lui imposait. La lecture de son livre ne peut donc manquer d'être agréable et utile à tous ceux qui s'occupent de l'enseignement de l'histoire.

Cependant nous présenterons quelques observations. M. Ghinijonet en cherchant à prouver la nécessité de l'histoire prouve trop. L'histoire est utile, très-utile même, pour former l'homme, comme l'étude des langues et des littératures anciennes. Elle n'est pas indispensable, du moins pour les motifs qu'il allègue. Avant la loi de 1850, dit-il, l'enseignement historique était à peu près nul en Belgique; ce qui n'a pas empêché cependant les Belges de se placer à un rang fort distingué par leurs travaux en ce genre, ni, en politique, de faire la révolution de 1830. Quant à la haute utilité de l'histoire, personne ne la conteste. L'objection la plus forte que nous ayons lue, et M. Ghinijonet ne l'a pas rencontrée, c'est que l'histoire est dans les livres, où tout le monde peut la lire, et qu'elle n'est pas de ces matières qui ont besoin de professeur. En second lieu l'auteur s'exagère peut-être les devoirs que ce cours impose. D'abord, comme il l'a fort bien vu, il n'est pas nécessaire d'aller puiser dans la philosophie de l'histoire; les élèves en arrivant sont imbus des grands principes qui doivent servir de base à l'enseignement; il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter beaucoup à cet égard. Il en est de même de l'éducation morale; elle se fait, pour ainsi dire, seule, elle résulte des faits, qui portent avec eux leur enseignement, et qui parlent assez d'eux-mêmes. Il suffit que le professeur y donne sa coopération, et qu'il mette de temps en temps les élèves sur la voie par de courtes réflexions. L'essentiel pour le professeur d'histoire, et M. Ghinijonet a fort bien fait d'insister sur tous ces points, est de bien choisir les faits, de les présenter sous un jour vrai, de les enchaîner avec méthode et de les exposer avec intérêt. Après cela, ce n'est pas nous qui blâmerons jamais ceux qui s'efforcent de faire produire à leur enseignement les plus beaux fruits possible, et que le seul désir de bien faire entraîne un peu trop loin.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, *par* D. VAN DIEST, *inspecteur de l'enseignement primaire*. Bruxelles, Landrien, 1859. 1 vol. in-8° de pp. 80.

Cet ouvrage s'adresse surtout aux instituteurs. Il est l'exposé d'une méthode que l'auteur regarde, d'après son expérience et d'après la raison, comme la plus propre à élever et à instruire les enfants qui fréquentent les écoles primaires. Il a deux parties : 1° *la pratique* ou la marche à suivre, 2° *la théorie* ou l'explication rationnelle de la méthode. C'est la première seulement que nous annonçons. Elle contient la manière d'apprendre aux commençants la lecture, à l'aide de l'instrument nommé *répétiteur de lecture,* le calcul, le système métrique, la langue française, l'écriture, la religion et la morale.

Les méthodes de M. Van Diest sont nouvelles en ce sens qu'elles renferment soit des exercices nouveaux, soit de nouvelles manières de faire ce qu'on faisait déjà. Nous ne pouvons rien dire des résultats qu'elles produisent; ici c'est à la pratique seule à prononcer, mais les fonctions que l'auteur remplit dans l'enseignement primaire permettent de supposer qu'il ne les a pas publiées sans les avoir suffisamment expérimentées. Les personnes chargés de la difficile et importante mission d'instruire les commençants dans les écoles, feront donc sagement d'y recourir et de les examiner avec soin. L'auteur expose clairement sa manière, il l'explique en peu de mots, mais avec assez de détails pour qu'elle puisse être saisie facilement et mise en pratique sur-le-champ par tout le monde. Il y aurait peut-être quelques réserves à faire au sujet des principes; mais il vaut mieux attendre pour en parler que l'auteur ait publié sa seconde partie ou *la théorie.*

ACTES OFFICIELS.

Le sieur *Claesens,* bachelier en théologie et professeur de philosophie au petit séminaire de Malines, est nommé inspecteur diocésain des écoles primaires de la province d'Anvers, en remplacement du sieur Bastin, démissionnaire.

— Le sieur *Roose,* sous-instituteur à une des écoles communales de Bruges, est nommé deuxième instituteur dédoublant à la section préparatoire de l'école moyenne de Louvain, en remplacement du sieur Goeyens, promu aux fonctions de premier instituteur.

—

COURS DE THÈMES LATINS A L'USAGE DE LA QUATRIÈME. — RÉSULTAT DU CONCOURS.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu les articles 1 et 2 de Notre arrêté du 27 décembre 1856, ainsi conçus :

« Art. 1er. Le gouvernement met au concours le texte français d'un cours de thèmes latins pour les élèves de quatrième.

« Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur réglera les conditions de ce concours, dont les frais seront imputés sur l'article 79 du budget du ministre de l'intérieur. »

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 1856, pris en exécution de Notre arrêté, et contenant notamment les dispositions suivantes :

« Le cours de thèmes sera précédé d'une introduction contenant, pour l'utilité pratique des élèves, des observations sur le style de César et sur la manière de l'imiter.

« L'introduction et le cours de thèmes pourront être couronnés séparément.

« Les auteurs pourront aussi ne prendre part au concours que pour l'une des deux parties de l'ouvrage.

« Dans le cas où le prix de 2,500 francs serait divisé entre l'étude préliminaire et le cours de thèmes, le Ministre réglera ce partage d'après l'importance et le mérite relatif des deux écrits.

« Le prix ne sera délivré à l'auteur qu'après que l'ouvrage aura été imprimé à ses frais et qu'on se sera, dans l'impression, conformé à toutes les indications du gouvernement.

« La propriété de l'ouvrage appartiendra au gouvernement, qui abandonnera à l'auteur le bénéfice d'une ou de plusieurs éditions, mais aura droit d'empêcher toute édition qu'il n'aurait pas autorisée et tout changement qui n'aurait pas reçu d'avance son approbation. »

Vu le rapport, en date du 20 mars 1860, dans lequel le jury chargé d'apprécier ce concours, fait connaître à Notre Ministre de l'intérieur le résultat de ses délibérations;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Un prix de deux mille deux cents francs (fr. 2,200) est décerné au sieur Oscar Hennebert, professeur à l'athénée royal de Namur, auteur du *Cours de thèmes*, portant pour devise : « De Cæsare ita judico : illum omnium ferè oratorum latinè loqui elegantissimè. » (Cic. Brut. LXXII.)

Art. 2. Une mention honorable est décernée au sieur Alphonse Merten, professeur au collége communal de Louvain, auteur du *Cours de thèmes* portant pour épigraphe : « Commentarii Cæsaris sunt nudi, recti et venusti. » (Cicéron.)

Il est accordé au sieur Alphonse Merten un subside de quatorze cents francs (fr. 1,400).

Art. 3. Un subside de trois cents francs (fr. 300) est alloué au sieur H.-J. Ilias, ancien professeur au collége communal de Huy, actuellement professeur à l'athénée royal de Liége, auteur de l'*Introduction*, portant pour épigraphe :

Nos tamen hæc quocumque modo tibi nostra vicissim
Dicemus.... (Virg. Eglog. V.)

Art. 4. Le prix de 2,200 francs et le subside de 1,400 francs ne seront délivrés aux parties intéressées que sous les conditions mentionnées dans l'arrêté ministériel du 31 décembre 1856 et transcrites ci-dessus.

Art. 5. Les sommes allouées par les articles 1, 2 et 3 du présent arrêté seront imputées sur l'art. 97 du budget du ministre de l'intérieur pour l'exercice 1860.

Art. 6. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par le Roi : Donné à Laeken, le 6 avril 1860.

Le Ministre de l'intérieur, LEOPOLD.

Ch. Rogier.

— *Deuxième rapport fait à M. le ministre de l'intérieur sur le concours institué par arrêté royal du 27 décembre 1856, pour la rédaction du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de quatrième.*

Bruxelles, le 20 mars 1860.

Monsieur le Ministre,

Le rapport que nous eûmes l'honneur de vous adresser le 24 décembre 1858, vous rendit compte du premier résultat du concours institué par le gouvernement pour la rédaction du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des

élèves de quatrième ; il vous faisait connaître que, malgré le mérite dont avaient fait preuve à plusieurs égards les auteurs des trois manuscrits envoyés au concours, nous ne croyions pouvoir vous proposer de couronner aucun de ces ouvrages, avant qu'ils eussent subi d'importantes modifications.

Conformément aux conclusions du jury, votre arrêté du 16 janvier 1859 permit aux auteurs de revoir leur travail et de le représenter avant le 1er juillet de la même année. Tous les trois ils ont profité de la latitude qui leur était accordée, et avant l'expiration du délai fixé, leurs manuscrits ont été renvoyés à votre département.

Aux termes du programme, le concours avait deux objets : un cours de thèmes et une introduction. Les thèmes avaient pour but à la fois de former les élèves de quatrième à l'application des règles de la syntaxe et à l'imitation du latin de César, l'auteur principal de leur classe. L'introduction était destinée à faciliter cette imitation par des observations et des préceptes d'une utilité pratique. Il était permis de se borner à l'une de ces deux parties du concours.

Les trois écrits que nous avons eu à examiner de nouveau sont :

1° Un cours de thèmes sans introduction avec la devise : *Commentarii Cæsaris sunt nudi, recti et venusti.*

2° Un cours de thèmes précédé d'une introduction et portant pour devise : *De Cæsare ita judico : illum omnium fere oratorum latinè loqui elegantissimè* (Cic. Brut. LXXII).

3° Une introduction séparée dont la devise est :

Nos tamen haec quocumque modo tibi nostra vicissim
Dicemus. (Virg. Eglog. V.)

Les deux cours de thèmes ont été modifiés par leurs auteurs conformément aux observations de notre premier rapport. L'un et l'autre ont beaucoup gagné à cette révision. Pour l'application des règles, les deux ouvrages laissent peu à désirer et atteignent un degré de mérite à peu près équivalent. Ni l'un ni l'autre ne présentent plus de véritables lacunes. Des deux côtés les applications d'un petit nombre de règles ne sont pas assez multipliées. Mais il ne faut pas oublier que rien n'obligera le professeur, soit pour les devoirs écrits, soit pour les exercices de vive voix, à faire du cours de thèmes un usage exclusif. Il pourra toujours donner à ses élèves quelques thèmes supplémentaires pour les règles sur lesquelles il les trouvera trop peu exercés.

On avait engagé les auteurs à ne pas se borner à faire reproduire des expressions isolées de César, mais à donner aux élèves de fréquentes occasions de substituer à des tournures de phrases françaises celles qui sont propres à l'écrivain latin et d'imiter la forme de sa phrase tout entière.

Ces prescriptions du programme n'ont pas été suivies aussi fidèlement qu'elles pouvaient l'être. Mais si le but n'a pas été atteint, il est loin d'avoir été entièrement méconnu ; l'auteur du n° 2 (*de Cæsare ita judico,* etc.) s'en est approché de plus près que son concurrent, sur lequel il a cet autre avantage que ses thèmes prêtent à des imitations à la fois plus nombreuses et plus variées.

Enfin, pour le style et pour l'intérêt de la narration, la différence entre les deux ouvrages est très-marquée et la supériorité appartient encore au n° 2. L'auteur est parvenu à enchâsser avec habileté les exercices de grammaire et d'imitation de ses deux cents thèmes dans un récit de la première croisade, auquel ne

manquent ni l'intérêt des détails ni l'élégance du style. C'est un travail remarquable sous ce rapport, que les conseils de l'expérience pourront faire améliorer encore par la suite, mais qui, dès aujourd'hui, est bien près de réaliser toutes les espérances qu'on pouvait raisonnablement fonder sur le concours. En conséquence, M. le Ministre, nous avons l'honneur de vous proposer de décerner le prix au cours de thèmes portant pour devise : *De Cæsare ita judico illum omnium ferè oratorum latinè loqui elegantissimè* (Cic. Brut. LXXII.).

Une part du prix de 2,500 francs étant, d'après le programme du concours, réservée à l'*introduction,* nous croyons que celle du cours de thèmes peut être fixée à 2,200 francs.

Le cours de thèmes portant pour devise : *Commentarii Cæsaris sunt nudi, recti et venusti,* quoique inférieur à celui que nous vous proposons de couronner, est un ouvrage consciencieux, exécuté avec patience et auquel l'auteur a consacré beaucoup de temps. Il pourra, après que la forme en aura subi encore quelques changements, être d'autant plus utilement publié qu'il est désirable que les professeurs aient à leur disposition plus d'un livre de ce genre.

Nous vous proposons, M. le ministre, d'accorder à ce travail une mention honorable et nous espérons que le gouvernement ne se refusera pas à dépasser les promesses du programme en allouant à l'auteur une somme de quatorze cents francs.

Aucune des deux introductions soumises à notre examen ne remplit assez complétement les conditions du programme pour être jugée digne du prix.

Celle qui a pour devise :

Nos tamen haec quocumque modo tibi nostra vicissim
Dicemus (Virg. Eglog. V).

a reçu une notable extension, depuis notre premier rapport; mais elle n'atteint pas encore le but principal de cette partie du concours, qui était de faciliter l'imitation du latin de César par un ensemble d'observations et de conseils pratiques. L'auteur s'est parfois trop tenu dans les généralités, la version l'a plus préoccupé que le thème dont il s'agissait particulièrement ici. Son travail, qui se borne trop souvent à des emprunts, manque de cet ordre rigoureux et de cette sévérité de forme qui conviennent aux livres classiques. Cependant l'ouvrage peut être d'une lecture profitable; il contient un certain nombre d'observations dignes d'être retenues. Il est utile d'encourager les professeurs à des travaux de ce genre.

Notre avis est que l'auteur reçoive, à titre d'encouragement, une somme de 300 francs; il pourra faire de cet écrit l'objet d'une publication particulière ou l'insérer dans un recueil consacré aux matières qui touchent à l'enseignement.

Quant à l'introduction qui accompagne le cours de thèmes n° 2, elle est trop incomplète pour que le jury propose de la récompenser. L'auteur pourra toutefois la maintenir en tête de ses thèmes. Nous estimons qu'il ferait chose utile aux élèves s'il y ajoutait un extrait abrégé des principales observations de la grammaire de M. Gantrelle sur la place des mots dans la phrase latine et sur la liaison des propositions (§ 188-190).

L'intention du jury est que la récompense pécuniaire accordée à celui des deux cours de thèmes qui obtient la mention honorable soit soumise aux mêmes conditions que le prix.

L'auteur ne la recevra qu'après que le livre aura été imprimé à ses frais, qu'il se sera, pour la révision et l'impression, conformé aux indications du gouvernement. La propriété de l'ouvrage appartiendra au gouvernement qui abandonnera à l'auteur les bénéfices d'une ou de plusieurs éditions, mais se réserve le droit de les autoriser et de fixer le prix de vente.

Les deux auteurs des cours de thèmes, après qu'ils auront rempli les conditions auxquelles la publication de leurs ouvrages est soumise, seront autorisés à indiquer, sur le titre, qu'ils ont obtenu l'un le prix, l'autre une mention honorable au concours institué par le gouvernement.

Toutes les conclusions du jury ont été prises à l'unanimité des voix de ses membres.

L'ouverture des billets cachetés que nous joignons à ce rapport a constaté que l'auteur du mémoire couronné est M. Oscar Hennebert, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'athénée royal de Namur.

Le second cours de thèmes a pour auteur M. Alphonse Merten, docteur en philosophie et lettres, professeur de poésie au collége communal de Louvain. Enfin, l'introduction séparée est l'œuvre de M. H.-J. Ilias, professeur au collége communal de Huy.

Le gouvernement, M. le Ministre, avait imposé aux concurrents une tâche ardue; il n'était pas aisé de satisfaire à la double exigence du progamme qui voulait à la fois que chaque thème donnât lieu à l'application d'un certain nombre de règles de la syntaxe et que toujours les éléments de la traduction latine se retrouvassent disséminés dans diverses parties du livre de César. Il fallait concilier les laborieux détails de cette œuvre de patience avec l'élégance du style et l'intérêt du sujet.

Le petit nombre de concurrents que la généreuse récompense promise au vainqueur est parvenue à attirer dans la lice, fait voir de quels obstacles on la croyait hérissée. Ce qui prouve mieux encore la difficulté de l'entreprise, c'est la nécessité même où l'on s'est trouvé de mettre cet ouvrage au concours, faute de le rencontrer en Belgique, ou de pouvoir l'emprunter soit à un autre pays, soit à une autre langue.

Le gouvernement a donc lieu de se féliciter du résultat de la mesure qu'il a prise. L'enseignement de la quatrième, qui tient une place importante dans les études latines, en recueillera d'heureux fruits auxquels les établissements de l'État ne seront pas seuls à prendre part. Le succès de ce premier concours permettra d'en renouveler l'essai avec quelque confiance. Ce n'est pas seulement en quatrième que les livres ne répondent pas toujours à toutes les exigences de l'enseignement. On peut espérer que les travaux intelligents de nos professeurs parviendraient à combler successivement la plupart de ces lacunes, si des concours venaient exciter leurs efforts en les guidant par des programmes sagement conçus.

Agréez, M. le Ministre, l'expression de notre haute considération.

PAUL DEVAUX, STAS, A. BLONDEL,
J. GANTRELLE, L. ROERSCH.

— Un arrêté royal du 1er mai, porté sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur contient les dispositions suivantes :

Art. 1er. Une somme de vingt mille francs sera prélevée sur les fonds du

département de l'intérieur, pour être répartie de la manière suivante, entre les auteurs des meilleurs ouvrages en langue française ou flamande, sur le développement de la Belgique depuis 1830 :

A. Cinq mille francs pour l'ouvrage le plus remarquable sur le développement intellectuel et moral (lettres, sciences, beaux-arts; enseignement; politique; bienfaisance, etc.);

B. Cinq mille francs pour l'ouvrage le plus remarquable sur le développement matériel (agriculture, industrie, commerce, finances, voies de communication, constructions civiles, hygiène, etc.);

Dix mille francs pourront être distribués entre les auteurs des meilleurs ouvrages de l'une et l'autre catégorie, qui n'obtiendront pas la récompense principale.

Art. 2. Le gouvernement se réserve de faire traduire les ouvrages couronnés.

Art. 3. Les auteurs ne se borneront pas à un simple exposé statistique. Les ouvrages devront revêtir une forme littéraire.

Art. 4. Les ouvrages pourront être manuscrits ou imprimés, et devront renfermer la matière d'un volume in-8° ordinaire de quatre cents pages au moins.

Art. 5. Les ouvrages resteront la propriété de leurs auteurs, mais ceux-ci devront prendre l'engagement, au cas où la récompense principale leur serait accordée, de publier leur manuscrit dans le terme d'une année.

Art. 6. Les ouvrages devront être remis au département de l'intérieur avant le 1er mai 1863.

Art. 7. Le jugement des ouvrages sera déféré à des jurys nommés par arrêté royal.

— Par arrêté royal du 8 mai le prix quinquennal de littérature flamande pour la période de 1855-1859 est décerné à feu le poëte Prudens Van Duyse de Gand, pour les ouvrages intitulés : *Jakob Van Artevelde* et *De Nazomer*, publiés pendant ladite période. La somme de cinq mille francs (fr. 5,000), montant du prix quinquennal de littérature flamande, sera liquidée au profit de la dame Van Duyse, veuve du lauréat, et de ses enfants.

NOUVELLES DIVERSES.

Grade d'élève universitaire. M. le ministre de l'intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre des représentants, dans la séance du 4 mai, un projet de loi qui a pour objet : 1° de proroger, pour cinq sessions, le mode actuel de nomination des jurys d'examen chargés de délivrer les grades académiques; 2° de rétablir le grade d'élève universitaire. M. le ministre propose de soumettre à la section centrale la question de savoir s'il n'y a pas lieu de substituer un autre titre à celui d'élève universitaire.

D'après le *Journal de Liége*, « le nouvel examen serait combiné avec le maintien des certificats, c'est-à-dire que pour les récipiendaires porteurs d'une attestation régulière d'études moyennes, l'examen ne porterait que sur les branches essentielles, le latin, le français, le grec pour certaines catégories, et une partie restreinte des mathématiques. Cet examen assez sommaire n'aurait, en quelque sorte, d'autre but que de contrôler la valeur des certificats. La loi serait mise à exécution cette année. Pour les récipiendaires qui n'auraient pas fait

d'études régulières d'humanités, l'ancien examen serait rétabli à peu près intégralement. On voudrait ainsi engager les élèves à suivre complétement toutes les classes des établissements d'instruction moyenne. »

— *Découverte du tombeau de Van Artevelde.* Jusqu'ici nous ne nous sommes pas occupés de cette fameuse nouvelle archéologique. Mais le prodigieux succès qu'elle obtient, aujourd'hui qu'elle est en train de faire le tour du monde dans les colonnes d'une foule de publications, nous force à en dire deux mots. Cette découverte est une pure invention; on n'a absolument rien découvert. C'est une facétie servie par un journal de Gand à ses lecteurs le 1er avril. Les Gantois ne pouvaient s'y laisser prendre; mais il est bon que les étrangers sachent à quoi s'en tenir.

— La *Société littéraire* de Gand, qui voit approcher le 25e anniversaire de sa fondation, offre un prix de 600 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : *Quelle est la mission des cercles littéraires et scientifiques, et comment peuvent-ils le mieux en Belgique concourir au développement industriel et moral de la nation?* La réponse, écrite en français ou en flamand, devra contenir au moins la matière de 60 pages in-8° d'impression, et être adressée, avant le 1er octobre prochain, à M. Isidore Deschamps, secrétaire de la société.

— M. Mariette, le célèbre archéologue, écrit d'Égypte qu'il vient de mettre à découvert tout un palais immense en granit, à quelques pas du grand sphinx. Il croit que c'est le palais du fameux Chephrem, qui construisit la grande pyramide. On a découvert sept superbes statues de ce prince dans le palais ensablé.

— La société hollandaise des instituteurs, de concert avec l'Union industrielle à Amsterdam, se propose d'ouvrir au mois de juillet de cette année, dans la salle de l'Union, Hoogesluis, une exposition générale d'objets relatif à l'instruction primaire. La commission exposera dans un ordre systématique les objets matériels de tout genre dont l'enseignement dispose de nos jours, grâce aux progrès de l'industrie et de la pédagogie. A côté de ces témoins du présent, elle placera les représentants du passé, le matériel des écoles d'un temps plus ou moins reculé, les objets imparfaits et répudiés, dont nos prédécesseurs devaient se contenter pour l'instruction. Elle a invité toutes les personnes en état de concourir au but proposé, tant en Hollande qu'à l'étranger, à s'associer à ses travaux en lui envoyant des objets entrant dans le cadre retracé, tels que : matériel des écoles en tous genres, livres, cartes, instruments, tableaux, gravures, ameublement, bâtiments d'écoles; lois, règlements, objets relatifs à la discipline; abécédaires, livres d'instruction antiques, curiosités; enfin, tout ce qui pourra servir à faire ressortir le caractère, les fruits, l'état actuel et passé de l'instruction en Europe.

Nécrologie. — En Belgique : M. *de Brouckere,* bourgmestre de Bruxelles, qui occupa quelque temps la chaire d'économie politique à l'université de cette ville; — M. *Henri Vandoren,* sous-bibliothécaire à la chambre des représentants.

A l'étranger : le célèbre poète hollandais *Isaac da Costa,* à Amsterdam; — M. *Robiquet,* professeur de physique à l'école supérieure de pharmacie de Paris; — M. *Umbreit,* doyen de la faculté de théologie, professeur de langues et de littératures orientales à l'université de Heidelberg; — M. *Oerstedt,* jurisconsulte éminent, ancien premier ministre du Danemark, à Copenhague; — M. *Molitor,* philosophe et orientaliste distingué, à Francfort.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 6. **Juin 1860.**

PROBLÈMES RELATIFS A QUELQUES SÉRIES.

I. — Les n termes des séries étant alternativement positifs et négatifs, démontrer les quatre formules :

$$1-2+3-4+5-6+\ldots \pm n = \pm \frac{1}{2} n + \frac{1}{4}(1 \pm 1);$$

$$1-3+5-7+9-11+\ldots \pm (2n-1) = \pm n;$$

$$1-4+9-16+25-\ldots \pm n^2 = \pm \frac{1}{2} n(n+1);$$

$$1-9+25-49+\ldots \pm (2n-1)^2 = \pm 2n^2 - \frac{1}{2}(1 \pm 1);$$

chaque fois le signe $+$ du double signe répond à n impair et le signe — à n pair.

La somme algébrique des 3 ou des 4 premiers termes de la série fait découvrir la formule, que l'on démontre ensuite en observant que si de la somme des n premiers termes, n étant impair ou pair, on soustrait la somme des $n-1$ premiers, il reste nécessairement le n ième terme.

II. Soit a le premier terme et r la raison de toute progression arithmétique dont les n termes sont alternativement positifs et négatifs : quelle est l'expression de la somme algébrique x des n premiers termes de cette progression?

D'abord la somme des termes en a est $\frac{1}{2} a\,(1 \pm 1)$. Ensuite, n étant impair ou pair, le multiplicateur de $-r$ a pour somme $\mp \frac{1}{2} n + \frac{1}{4}(1 \pm 1)$. Donc

$$x = \pm \frac{1}{2} nr + \frac{1}{4}(1 \pm 1)(2a - r),$$

le signe supérieur du double signe répondant à n impair.

III. — Chaque nombre de deux chiffres, depuis 10 jusqu'à 99, étant écrit à sa droite, il en résulte une série de 90 nombres; et si ces nombres sont alternativement positifs et négatifs, quelle est leur somme algébrique?

IV. — Quelqu'un va et vient dans une longue avenue et s'astreint à parcourir, en sens directement contraires, des chemins successifs croissant en progression arithmétique dont 10 mètres est le premier terme et 20 la raison. Après le 40me chemin partiel, quel est le chemin total parcouru? A quelle distance le promeneur est-il du premier point de départ? Enfin, quelle doit être la longueur de l'avenue pour que la promenade ci-dessus puisse s'exécuter? — Réponses : 16 kilomètres; 400 mètres et 790 mètres.

V. — Calculer la valeur de x dans la série de n termes :

$$x = 1 + 2a + 3a^2 + 4a^3 + \dots + n\,a^{n-1}.$$

Pour cet effet on retranche la valeur de ax hors de la somme x et l'on désigne par y la somme de la progression restante. Soustrayant de même ay hors de y, il en résulte la valeur de y et par suite celle de x, laquelle se reduit à

$$x = \frac{1 - (n+1)a^n + an\,a^n}{(1-a)^2}.$$

On peut changer a en $-a$; et posant $a = -1$, on retrouve la première formule du problème I ci-dessus.

Voyons comment *la valeur précédente de x fournit sa génératrice par division*. Soit v cette génératrice : elle est constante avec a; elle ne dépend donc aucunement du nombre variable n de termes calculés dans son développement. De sorte que les termes affectés de n doivent disparaître de la formule, non parce qu'ils se *détruisent*, non parce qu'ils sont *nuls*, ce qui serait absurde, mais uniquement parce qu'ils sont *variables* avec n, et l'on a

$$v = 1 : (1-a)^2 = 1 : (1 - 2a + a^2).$$

Effectuant en effet cette dernière division indiquée, on retrouve la série désignée par x et le reste $(n+1)\,a^n - an\,a^n$, sur lequel on doit indiquer la division. Il en résulte donc une équation identique donnant la valeur ci-dessus de x; mais les calculs sont beaucoup plus compliqués.

On ne fait aucune mention du n ième terme quand la série est supposée *continuée à l'infini*. Voilà pourquoi on trouve très-

simplement la *génératrice* v en opérant sur la valeur illimitée comme on a opéré sur celle de x, pour avoir la formule.

Remarque. — Dans la série de n termes dont 1 est le premier, les coefficients des puissances successives de a peuvent être 3, 6, 10, 15, 21, etc.; 4, 9, 16, 25, etc.; 9, 25, 49, 81, etc.; 8, 27, 64, 125, etc.; enfin 27, 125, 343, 729, etc. On trouve, par un procédé analogue à celui que je viens d'employer, l'expression de la somme des n premiers termes de chaque série. Posant ensuite $a = -1$, on retrouve les formules connues pour calculer les sommes algébriques des n premiers nombres triangulaires, des carrés soit des n premiers nombres entiers, soit des n premiers nombres impairs, et enfin de leurs cubes; les n termes de chaque série étant alternativement positifs et négatifs.

VI. — Chaque signe radical portant sur tout ce qui le suit, calculer l'exposant x de a dans le produit des n radicaux :

$$\sqrt{a^4}\sqrt{a^7}\sqrt{a^{10}}\sqrt{a^{13}} \text{ etc.}$$

Posant $v = \frac{1}{2}$, on verra que x exprime la somme des n termes de la série dont le dernier est $(3n + 1)v^n$. Procédant comme plus haut et remplaçant v par sa valeur, on trouve finalement

$$x = 7 - 2^{-n}(3n + 7).$$

Mais si chaque signe de multiplication (sous-entendu) est remplacé par le signe de division, on trouvera

$$x = 1 \pm 2^{-n}(n + 1);$$

le signe supérieur du double signe répondant à n impair.

VII. — Calculer l'expression de la somme algébrique des n nombres, alternativement positifs et négatifs, composés de 1, 2, 3, 4, ..., n chiffres 9.

VIII. — On multiplie les termes successifs de la série précédente par 1, 3, 5, 7, ..., $(2n - 1)$: quelle est l'expression de la somme algébrique des n termes de la série résultante? — Réponse :

$$\frac{\pm 10^n(220n - 90) - 90}{121} \mp n.$$

IX. — Les n puissances successives d'un même nombre entier a étant alternativement augmentées et diminuées de l'unité, on démontre que tous les binômes résultants sont divisibles par $a+1$. Or quelle est l'expression de la somme des n quotients lorsque les n binômes sont positifs ou qu'ils sont alternativement positifs et négatifs?

X. — Chaque radical portant sur tout ce qui le suit, calculer l'exposant x de a dans le produit des n radicaux :

$$\sqrt{a\sqrt[3]{a^2\sqrt[4]{a^3\sqrt[5]{a^4 \text{ etc.}}}}}$$

Il est facile de voir que pour calculer x on a

$$x = \frac{1}{2} + \frac{2}{6} + \frac{3}{24} + \frac{4}{120} + \ldots + \frac{n}{2.\,3.\,4.\,5\ldots(n+1)}.$$

Prenant la somme des 2, 3, 4, ... premiers termes de cette série, on verra bientôt que

$$x = 1 - \frac{1}{2.\,3.\,4.\,5\ldots(n+1)}.$$

Soustrayant en effet cette somme des n premiers termes hors de la somme des $n-1$ premiers, il reste le n ième terme de la série proposée.

XI. — Chaque radical portant sur tout ce qui le suit, calculer les valeurs entières de v et de x qui satisfont à l'équation indéterminée

$$x = \sqrt[3]{v + \sqrt{v + \sqrt[3]{v + \sqrt{v + \text{etc.}}}}}, \text{ à l'infini.}$$

D'abord tout ce qui suit v sous le second radical est identique avec x, et l'on a, sous *forme finie*, l'équation

$$(x^3 - v)^2 = v + x.$$

Cette équation étant du second degré en v donne

$$v = \tfrac{1}{2}(2x^3 + 1) \pm \tfrac{1}{2}\sqrt{4x(x^2+1)+1}.$$

Comme x^3 est plus grand que v, on ne saurait avoir $x = 1$. Mais $x = 3$ donne $v = 33$ ou 22. On voit que l'équation indéterminée proposée n'admet que la solution $x = 3$ et $v = 22$. Quant à la solution $x = 3$ et $v = 33$, elle répond au cas où les

radicaux sont alternativement positifs et négatifs dans l'équation indéterminée.

XII. — Chaque radical portant sur tout ce qui le suit, calculer les valeurs entières de v et de x dans l'équation

$$x = \sqrt{v + \sqrt[3]{v + \sqrt{v + \sqrt[3]{v + \text{etc., à l'infini.}}}}}$$

Cette équation devient $(x^2 - v)^3 = v + x$, et ne peut se résoudre que par l'inconnue auxiliaire $n = x^2 - v$, d'où $v = x^2 - n$. Substituant ces valeurs et résolvant l'équation résultante, du second degré en x, on verra que $n = 3$ donne la solution unique $x = 5$ et $v = 22$. — Mais si les radicaux sont alternativement positifs et négatifs, on posera $x^2 - v = -n$; d'où l'on verra ensuite que $n = 2$ donne $x = 2$ et $v = 6$.

XIII. — Les exposants successifs de a sont les carrés des n premiers nombres entiers croissants. Or, si l'on divise chaque puissance de a par celle qui la suit immédiatement, chaque signe de division portant sur tout ce qui le suit, quelles doivent être les valeurs de a et de n pour que la formule se réduise à la fraction 1 sur 1024? — Réponse : $a = 2$ et $n = 4$ ou -5. — (Interpréter la valeur -5 de n.)

XIV. — On démontre que si l'on ajoute l'unité au produit de quatre nombres entiers quelconques, mais immédiatement consécutifs, la somme est un carré parfait. Or, lorsque ce carré est celui de 41, quels sont les quatre nombres proposés? — Réponse : le plus petit est 5 ou -8.

XV. — On démontre que le produit de quatre nombre impairs immédiatement consécutifs est toujours la différence de deux carrés. Or, si cette différence est 156009, quels sont les nombres impairs proposés? — Réponse : le plus petit est 17 ou -23 (donné par une équation *bicarrée*).

XVI. — On multiplie entre elles les n racines du nombre a, lesquelles ont pour indices successifs les produits : 1. 2. 3, 2. 3. 4, 3. 4. 5, ..., $n\,(n+1)\,(n+2)$; et l'on propose de calculer l'exposant total x de a dans le produit des n radicaux proposés. — A quoi se réduit x quand n est infini? et quelle est la valeur de n lorsque x devient la fraction 29 sur 60?

XVII. — On écrit le chiffre 8 à la droite de chacun des nombres entiers, depuis 1 jusqu'à 999, et l'on propose de calculer la somme de tous les nombres ainsi formés, 1° lorsqu'ils sont tous positifs, 2° quand ils sont alternativement positifs et négatifs. — Même double problème pour les 999 nombres obtenus en ajoutant comme unités simples les chiffres de chacun des précédents.

XVIII. — Des n puissances impaires du nombre a, à partir de celle dont l'exposant est 3, on prend successivement les racines dont les indices croissants sont les n produits : 1. 3. 5, 3. 5. 7, 5. 7. 9, etc. On divise ensuite chaque racine par celle qui la suit immédiatement, chaque signe de division portant sur tout ce qui le suit. Or quel est l'exposant total x de a dans la série résultante?

XIX. — Calculer la somme algébrique des n nombres formés en écrivant onze 1, 2, 3, 4, ..., n fois, ces n nombres étant alternativement positifs et négatifs.

XX. — On multiplie les termes successifs de la série du précédent problème par 1, 3, 5, 7, ..., $(2n - 1)$: quelle est la somme algébrique des n termes de la série résultante? — Réponse :

$$\frac{\pm(20200n - 9900)\,100^n - 9900}{9.\,10201} \mp \frac{1}{9}n,$$

le signe supérieur du double signe ayant lieu pour n impair.

On sait que la notation des lettres numérotées et la résolution d'*équations à numéros* facilitent singulièrement la théorie des séries et les solutions de curieux problèmes sur les *Progressions de divers ordres* et sur les *séries géométriques*, *récurrentes*, *combinatoires*, etc., problèmes que nous avons traités complétement ailleurs. — Ce qui précède peut déjà donner une idée de ce genre de recherches d'Algèbre élémentaire.

J.-N. Noel.

Liége.

QUELQUES MOTS SUR LES PONTS CONSTRUITS PAR XERXÈS, DANS HÉRODOTE (VII, 36).

Jusqu'ici on a généralement mal compris la description qu'Hérodote fait des ponts de Xerxès, on a imaginé des ponts que les

ingénieurs de Carie ne pouvaient certainement pas réaliser. Cette erreur a sa source dans la fausse explication que les anciens eux-mêmes ont donnée du mot ἐπικαρσίας : Suidas et Tzetzès en font le synonyme de πλάγιον, οὐκ εὐθύ. Henri Estienne le traduit par *obliquum*, et dans l'édition de son dictionnaire, faite à Londres en 1823, on a maintenu cette traduction. La plupart des commentateurs et traducteurs d'Hérodote ont adopté ce sens sans hésiter. Ainsi, pour ne parler que des principaux, Wesseling dit dans une note : « Il y avait deux ponts (c'est ce que tous ont vu) : le premier, composé de trois cent soixante vaisseaux, qui présentaient le flanc au Pont-Euxin; l'autre, de trois cent et quatorze vaisseaux, dont l'avant était tourné du côté de l'Hellespont. » Le major anglais Rennel, qui a été sur les lieux, propose une autre explication (1). « Les eaux de l'Hellespont, dit-il, prenant aux environs d'Abydos un cours très-rapide vers Sestos, et puis de cette ville vers l'est, n'aurait-il pu se faire que les deux lignes de ces vaisseaux eussent été disposées sur les côtés de l'angle dont on vient de parler? Au moyen de cet arrangement ne pouvait-on pas dire véritablement qu'une ligne présentait le front au Pont-Euxin, et l'autre le côté, quoique les vaisseaux de ces deux lignes présentassent également le front au courant? » Après cette explication, le passage d'Hérodote est-il plus clair? nous en doutons. Dans sa traduction Larcher donne aux vaisseaux du premier pont la même position. Et voici comment il s'explique dans une note : « Dans la saison, dit-il, où l'on fit ces ponts, le vent du nord ne dominait pas. Il n'était donc pas nécessaire d'opposer une grande résistance aux vagues qui venaient de la Propontide. Par cette raison on rangea les vaisseaux du premier pont de manière qu'ils lui présentaient le flanc. » Tout le monde sait que le niveau de la mer Noire est plus élevé que celui de la Méditerranée, et qu'il existe dans le détroit des Dardanelles un courant très-fort, ce que les anciens savaient déjà (2). Or nous pensons que, sans le secours du vent du nord, les eaux descendant de la mer Noire, ont assez de force et de rapidité pour empêcher le plus habile ingénieur de placer et surtout de maintenir dans la position voulue une ligne de trois cent soixante vaisseaux. Nous ne pensons même pas que jamais il soit venu à l'esprit d'un ingénieur d'en faire l'essai. On s'étonne donc à bon droit qu'une interprétation aussi fausse ait été

(1) Système géographique d'Hérodote, examiné et expliqué (3. 125).
(2) Eschyle, Perses, v. 691.

si longtemps maintenue. Si nous ne craignions d'être trop long, nous ajouterions aux commentateurs déjà cités, Miot et Schulz qui se sont également trompés. Le premier qui a donné une explication satisfaisante, est Schweighaüser. Dans l'édition de 1816 il dit en note que l'Hellespont était considéré par les anciens comme un fleuve, formant à peu près un angle droit avec la côte méridionale du Pont-Euxin; que par conséquent les bâtiments placés dans le fil de l'eau, formaient aussi un angle droit avec la même mer, notamment aux yeux d'Hérodote et de ses lecteurs. C'est là la véritable interprétation, que M. Grote dans son *Histoire grecque* (vol. V, p. 25, note) a développée et éclaircie.

Pour avoir une idée exacte de la direction que les anciens donnaient à l'Hellespont, par rapport à la mer Noire, on n'a qu'à jeter les yeux sur les systèmes géographiques de Ptolémée, d'Ératosthène et de Strabon. Selon les deux derniers surtout, le fleuve du Borysthène, la côte occidentale du Pont-Euxin, le Bosphore, la Propontide et l'Hellespont ne forment qu'une seule ligne descendant verticalement du nord au sud, tandis que le Pont-Euxin s'étend horizontalement vers l'est. D'après cela on comprend comment les vaisseaux placés dans la direction des eaux, ont pu être regardés par Hérodote comme formant un angle droit avec la mer Noire. Ἐπικάρσιον a donc ici la signification que Schweighaüser et M. Grote lui ont donnée, et qu'il a encore ailleurs, IV 101, où il est opposé à ὄρθια, I 180, où il est le contraire de ἰθέας. Dans l'Odyssée IX 70, Eustathe le traduit par *praecipites,* ce qui est le *headlong before the wind* de M. Grote.

De plus, continue l'écrivain anglais, Hérodote ne veut pas faire une distinction entre les deux ponts, et dire que les vaisseaux de l'un étaient τοῦ Πόντου ἐπικαρσίας, et ceux de l'autre, τοῦ Ἑλλησπόντου κατὰ ῥόον, comme Bähr et d'autres commentateurs l'ont pensé : non, la position était la même pour les deux ponts. On comprend facilement que celle qui était la meilleure pour l'un des deux ponts, devait l'être également pour l'autre.

Nouvelle difficulté. Le pont le plus rapproché du Pont-Euxin reposait sur trois cent soixante vaisseaux; l'autre sur trois cent et quatorze. Cette différence a beaucoup tourmenté les commentateurs et leur a suggéré les explications les plus étranges. Les uns ont dit que le premier pont traversait l'Hellespont non en ligne directe, mais en ligne oblique et descendait de l'Asie vers l'Europe, de sorte que les vaisseaux qui touchaient à la côte européenne étaient

placés beaucoup plus bas que ceux qui touchaient à l'Asie. Selon Wesseling les vaisseaux du premier pont étaient disposés suivant leur longueur; le premier devait donc avoir un plus grand nombre de bâtiments que l'autre. Larcher répond, et avec raison, que ce devrait être le contraire : car si les vaisseaux avaient, par exemple, soixante pieds de long sur douze de large, il fallait nécessairement que le second pont, qui ne présentait que la tête des vaisseaux, eût plus de cinq fois autant de vaisseaux, ce qui n'est pas, ou que l'espace occupé par le premier, eût plus de cinq fois la longueur de l'espace occupé par le second. Il donne ensuite sa propre opinion : « On fit dit-il, le premier pont dans un endroit plus large, puisque ce pont avait un plus grand nombre de vaisseaux et qu'il présentait le flanc à la Propontide. Le second devait être sur une ligne beaucoup moins longue, puisqu'il avait quarante-six vaisseaux de moins, et que d'ailleurs ces vaisseaux, présentant l'avant à la mer Égée, devaient occuper un moindre espace. » Nous ne voyons pas en quoi Larcher diffère au fond de Wesseling, qu'il vient de réfuter; il semble qu'il n'ait fait que traduire aveuglément Gronovius. Quoi qu'il en soit, cette opinion est encore moins admissible.

« La différence, dit M. Grote, entre le nombre des vaisseaux employés pour la construction de chacun des deux ponts, semble admettre une explication bien plus facile. Nous n'avons pas besoin de supposer, et Hérodote ne le dit pas, que les deux ponts fussent placés l'un contre l'autre. En considérant la foule qui devait les traverser, il n'y avait point d'inconvénient à ce qu'il y eût une certaine distance entre eux. S'ils étaient éloignés l'un de l'autre, d'un ou de deux milles, par exemple, nous pouvons très-bien penser que la largeur du détroit n'était pas exactement la même aux deux endroits, et qu'elle était plus grande au point où fut construit le pont supérieur. De plus ce pont devait être plus solide, puisqu'il avait à soutenir le premier choc du courant. On s'explique ainsi, d'une manière simple et satisfaisante, pourquoi il a exigé un plus grand nombre de bâtiments. » Ces deux points éclaircis, le reste de la construction est facile à comprendre. D'énormes ancres attachées aux deux côtés de chacun des ponts, empêchaient les vents soufflant soit du Pont-Euxin, soit de la mer Égée, de déranger la position des vaisseaux. On ménagea ensuite trois ouvertures, pour laisser la circulation libre entre les deux mers. On tendit, au moyen de cabestans placés sur les deux côtes opposées, des câbles, qui en traversant le détroit

s'appuyaient sur ces vaisseaux : ils étaient au nombre de six, deux de lin et quatre de papyrus. Pour en augmenter la force on les combina ensemble. La première fois on avait employé exclusivement, à ce qu'il paraît, pour l'un des ponts des câbles de lin, et pour l'autre des câbles de papyrus, ce qui aurait été une des causes de la destruction des ponts. Sur ces câbles tendus on disposa des planches de la largeur du pont, et on les couvrit d'une chaussée faite de bois et de terre. Enfin des deux côtés de la chaussée on éleva une palissade assez haute pour empêcher les chevaux et les bêtes de somme de voir la mer.

Telle est la construction des deux ponts, et nous comprenons l'ouvrage des ingénieurs : mais dans le récit de l'auteur il reste une difficulté. Le texte porte : πεντηκοντέρους καὶ τριήρεας συνθέντες, ὑπὸ μὲν τὴν πρὸς τοῦ Εὐξείνου Πόντου ἑξήκοντά τε καὶ τριηκοσίας, ὑπὸ δὲ τὴν ἑτέρην τεσσερεςκαίδεκα καὶ τριηκοσίας, τοῦ μὲν Πόντου ἐπικαρσίας, τοῦ δε Ἑλλησπόντου κατὰ ῥόον, ἵνα ἀνακωχεύῃ τὸν τόνον τῶν ὅπλων, κ. τ. λ. Quel est le sujet de ἀνακωχεύῃ? Bähr et Wesseling disent ὁ ῥόος, et entendent par τῶν ὅπλων les câbles attachés aux ancres. Mais un peu plus loin nous retrouvons la même expression τὸν τόνον τῶν ὅπλων, et nous voyons qu'il s'agit non des câbles qui retiennent les ancres, mais de ceux qui doivent porter la chaussée. Schulz prend pour sujet ou ὁ ῥόος, ou τοῦτο, c'est-à-dire, tout le système des vaisseaux attachés les uns aux autres. Reiske, s'il était possible, sous-entendrait γεφύρα ἑκάστη, et γεφύρα serait alors non le pont entier, mais seulement les vaisseaux qui devaient porter le pont. M. Grote admet le même sujet et dans le même sens. « L'unique motif, dit-il, pour lequel ces vaisseaux furent amarrés, c'était afin que le pont pût soutenir les câbles tendus d'une côte à l'autre. » Il avoue qu'on se serait attendu à ἀνακωχεύωσι, puisqu'il est question de deux ponts; mais il ajoute que cette construction par le singulier, si étrange qu'elle soit, est cependant très-admissible, chaque pont ayant été décrit à part et au singulier.

L'auteur qui a traduit l'ouvrage de M. Grote en allemand, accepte comme sujet, si nous nous rappelons bien, τὰ συντιθέντα pris dans συνθέντες qui précède.

Les opinions étant si diverses, il sera peut-être moins téméraire de notre part de donner aussi la nôtre, à côté de celles de critiques si distingués.

M. Grote, et avant lui, Schulz, mettent entre parenthèses les mots τοῦ μὲν Πόντου ἐπικαρσίας τοῦ δὲ Ἑλλησπόντου κατὰ ῥόον. Il n'y a

rien, ce nous semble, qui s'oppose à ce qu'on étende cette parenthèse pour y renfermer aussi les deux membres de phrase qui précèdent ; en dégageant ensuite la phrase de cette parenthèse, on conserverait : πεντηκοντέρους καὶ τριήρεας συνθέντες, ἵνα ἀνακωχεύῃ, κ. τ. λ. c'est-à-dire une phrase en tout point analogue à celle-ci de Thucydide (II, 3) ἁμάξας ἐς τὰς ὁδοὺς καθίστασαν, ἵν' ἀντὶ τείχους ᾖ.

Il n'est pas rare, en grec, qu'un substantif qui se trouve à un cas oblique dans la proposition principale, soit en même temps le sujet sous-entendu d'une phrase dépendante qui suit immédiatement. Platon a écrit dans son Phèdre, p. 72 : οἶσθ' ὅτι τελευτῶντα πάντα λῆρον τὸν Ἐνδυμίωνα ἀποδείξειε, καὶ οὐδαμοῦ ἂν φαίνοιτο; c'est-à-dire, ὁ Ἐνδυμίων enfermé dans Ἐνδυμίωνα. — Gorgias p. 464 : λέγω καὶ ἐν σώματι εἶναι καὶ ἐν ψυχῇ ὅ τι ποιεῖ μὲν δοκεῖν εὖ ἔχειν τὸ σῶμα καὶ τὴν ψυχήν, ἔχει δὲ οὐδὲν μᾶλλον, à savoir τὸ σῶμα καὶ ἡ ψυχή.

Le sujet de ἀνακωχεύῃ est donc πεντηκόντεροι καὶ τριήρεες. Voici quelques exemples pour prouver que cette construction, quoique étrange, d'un verbe singulier après un sujet pluriel qui n'est pas du genre neutre, n'est pas inusitée chez les anciens. Sans citer les poètes, comme Pindare (Ol. XI, 4), Sophocle (Trach. 520), Euripide (Bacch. 1303), Aristophane (Lys. 1260), Hésiode (Theog. 321), nous lisons dans Platon (Euthyd. p. 302) : ἔστι γάρ ἔμοιγε καὶ βωμοί, chez Thucydide (III, 36) : προσξυνεβάλετο οὐκ ἐλάχιστον τῆς ὁρμῆς αἱ πελοποννησίων νῆες, et chez Hérodote même (I, 26) : ἔστι δὲ μεταξὺ τῆς τε παλαιῆς πόλιος ..... καὶ τοῦ νηοῦ ἑπτὰ στάδιοι. Ne pourrait-on donc adopter la même construction pour le verbe ἀνακωχεύῃ dans le passage qui nous a occupé spécialement?

Jos. Duykers.

Paris, mai 1860.

L'ÉPOPÉE FRANÇAISE AU MOYEN-AGE (1).

Le génie wallon créa à la fin du onzième siècle la première épopée du moyen-âge, l'épopée nationale des Français. Le roman wallon, dialecte du Nord, source de la langue française, dont les

(1) Cet article est un fragment du volume que l'auteur se propose de publier sur les littératures modernes, pour servir de complément à son mémoire intitulé *De l'influence de la civilisation sur la poésie* (v. *Revue* 1859, pp. 50 et 77). Disons, puisque l'occasion s'en présente, que ce mémoire continue à être accueilli partout avec faveur. Un journal allemand de Hambourg, le *Correspon-*

formes primitives constituent le fond du langage de nos pères, fut l'instrument employé par les *trouvères* pour conserver les antiques traditions féodales, chevaleresques et chrétiennes du moyen-âge. Ces monuments sont donc pour nous d'un puissant intérêt et méritent de fixer notre attention.

On a dit : *Les Français n'ont pas la tête épique*. Cette assertion peut être vraie relativement; mais à un point de vue général c'est une contre-vérité. L'absence de grands monuments épiques dans les siècles littéraires de la France tient à des causes que nous indiquerons plus tard; mais il y a eu de tout temps de vrais génies épiques en France. Sans parler de Ronsard qui alourdit sa langue, en lui faisant porter le poids des idiomes classiques, Racine, Voltaire, Lamartine pouvaient être les Homère et les Virgile de la France, si les événements avaient favorisé l'essor de l'épopée.

On ne peut refuser le génie épique aux Français, quand on a étudié les premiers monuments de la littérature romantique, c'est-à-dire du roman wallon. En prononçant ce mot de *romantisme* nous devons faire remarquer qu'il ne s'agit pas ici de cette poésie échevelée et tout artificielle qu'on a qualifiée de ce nom au XIX[e] siècle. Ce faux romantisme eût semblé une caricature à nos pères. Cette opposition antithétique, où se heurtent les couleurs les plus disparates et où l'on sent le contre-coup des bouleversements, de la société ne ressemble pas plus au romantisme chevaleresque et chrétien que le moyen-âge ne ressemble aux temps modernes. Cette observation était nécessaire avant de faire connaître l'esprit de la grande épopée romantique.

Les ducs de Normandie quoique Germains de naissance avaient adopté les mœurs des anciens habitants et s'attachaient à faire oublier leur origine en adoptant l'idiome des vaincus. Mais le caractère aventurier de cette race de corsaires et de guerriers intrépides qui avaient conquis, à la pointe de l'épée et malgré les rois, le territoire de la Neustrie, et dont un des chefs Guillaume-le-Bâtard venait de faire la conquête de l'Angleterre, leur caractère aventurier les rendait avides d'actions héroïques sur les champs de bataille et de récits héroïques dans leurs châteaux. C'est là surtout que les

dant impartial, **termine son compte-rendu par un résumé dont voici la traduction : « L'ouvrage forme une suite de tableaux vivants et pleins d'attrait. Il nous apprend tout ce qu'il est nécessaire de connaître sur le sujet traité, et la lecture en est si agréable qu'on n'y sent jamais l'effort ni les traces des savantes recherches et des études consciencieuses auxquelles a dû se livrer l'auteur. »**

jongleurs et les ménestrels allaient dire leurs chansons épiques, à la manière des aèdes et des rhapsodes de la Grèce, pour charmer par de longs récits les ennuis des barons, des châtelaines, des damoiselles et des pages, après la vie monotone des longs hivers passés dans des châteaux isolés, sans joûtes, sans pèlerins, sans visiteurs. Ces *chansons de Gestes* (ainsi se nommaient leurs rhapsodies) étaient écoutées dans un religieux silence; et l'intérêt que présentaient ces récits se doublait de la sécurité de l'existence, qui permettait de jouir de la vie en rompant une lance en imagination avec le héros dont on racontait les aventures. Quand arrivait l'automne, le chanteur partait emportant l'or dans sa malette et souvent l'amour de la châtelaine dans son cœur, pour nourrir son imagination pendant l'hiver qu'il consacrait à de nouveaux chants.

Peu à peu cependant les jongleurs, devenus par leur conduite relâchée un objet de mépris, cessèrent de composer eux-mêmes les chants épiques, et descendus au métier de bateleurs, ces bohémiens de la poésie firent place aux vrais inventeurs, aux savants, aux clercs, aux *trouvères*, en un mot, qui mirent plus d'art dans leurs récits. Ces nouveaux chantres variaient les aventures autour des mêmes personnages, et y ajoutaient un vernis d'élégance, comme il convenait à des lettrés. Mais avec l'art disparaît peu à peu la naïveté. Ces chants d'abord impersonnels, comme la muse populaire dont ils reproduisaient l'inspiration spontanée, prennent insensiblement la teinte de l'imagination individuelle qui substitue ses ingénieux calculs aux vives impressions des masses. Le poète ne chantant plus lui-même ses vers, ne sent plus le courant électrique de la foule et combine là où il faut sentir. C'est la décadence de l'épopée primitive, poésie essentiellement populaire. Quand le poète est un homme de génie, ayant à sa disposition une langue formée, il peut encore créer l'*épopée savante*. Les auteurs des romans (1) chevaleresques n'ont point réuni ces deux conditions : le génie et la langue leur ont fait défaut. Nous ne rencontrerons donc pas d'Homère ni de Virgile parmi les trouvères, qui ont fini par perdre le souffle populaire dans les froides combinaisons de *l'allégorie*.

Nous devons néanmoins à l'inspiration et à l'érudition des trouvères cette collection immense de chants épiques qui se groupent autour des trois grandes figures historiques ou fabuleuses de *Charle-*

(1) On appela *romans* au moyen-âge d'abord les traductions du latin en langue romane, puis tous les ouvrages écrits en roman.

magne, d'*Arthur* et d'*Alexandre-le-Grand,* astres radieux qui ont ébloui l'imagination populaire et autour desquels viennent graviter tous les événements contemporains.

Les poèmes du cycle carlovingien représentent des événements de toute nature selon le temps où ils furent écrits. Là se rencontrent Clovis, Dagobert, Charles-le-Chauve, et même les princes de la dynastie capétienne. Les descendants de l'illustre empereur étaient détrônés quand ces poèmes furent chantés à la cour des grands seigneurs. On y reconnaît l'orgueilleuse indépendance de ces fiers barons qui ont secoué le joug de la royauté. C'est la féodalité chevaleresque avec ses mœurs farouches, son audace intrépide, son humeur batailleuse, sa foi humble et soumise. Ils ne rêvent que joûtes, duels et combats ; et quand avec une sublime insouciance ils ont exercé leur bravoure, vous les voyez sombres et rêveurs au milieu de leurs châteaux déserts, entourés d'épaisses murailles, méditer quelque nouvelle aventure pour échapper à l'odieuse monotonie de leur fastueuse existence. Les combats sont pour eux un besoin avant d'être un calcul. C'est par là qu'ils sont poétiques. Ici, comme au temps d'Homère, l'instinct règne en dominateur absolu; pas de barrière qui puisse arrêter ce torrent, quand il déborde. Il faut voir les compagnons de Charlemagne au milieu du danger. Ils éprouvent alors je ne sais quelle sauvage ivresse qui n'a d'égal que leur sang-froid. Dieu seul est assez fort pour courber ces fronts orgueilleux. Roland, l'invincible paladin du grand empereur, entre en lice avec Olivier un de ses frères d'armes. En vain les casques se brisent et les épées volent en éclats; en vain les chevaux sont hachés en pièces. On suspend la lutte pour la recommencer. Les héros ont soif, ils boivent à la même coupe; car ce n'est pas la haine qui les inspire, c'est la bravoure. Le duel se poursuit pendant des jours entiers. Les champions sont harassés de fatigue, et Roland menace de passer quatre jours encore sans manger ni boire plutôt que de crier merci, quand tout à coup un ange descend du ciel, et s'adressant avec douceur aux fougueux chevaliers les engage à déposer les armes et à se rendre à Roncevaux pour combattre les mécréants. Alors la lutte cesse et l'épée ne se rougira plus que du sang des infidèles. Voilà les héros des poèmes de Charlemagne, terribles dans la guerre et tremblants devant la foi. Le merveilleux chrétien se retrouve ici dans toute sa sublime simplicité. Plus tard quand l'influence des Arabes eut popularisé le merveilleux féerique, on vit

les paladins de Charlemagne entrer en commerce avec les fées, ces sirènes et ces Circés de l'Orient qui endormaient l'imagination dans des palais enchantés. Le poème d'Ogier-le-Danois composé au XIII[e] siècle, quand les croisades eurent mis l'Occident en rapport avec le monde oriental, nous représente le paladin de Charlemagne séduit par la fée Morgane et oubliant la gloire dans les délices d'un amour fantastique, comme Renaud dans les jardins d'Armide. C'est ainsi que les Français, avant que leur idiome fût sorti des langes de l'enfance, abandonnaient pour les rêves creux de l'Orient les grandes sources du merveilleux chrétien, que Rabelais devait tarir dans son gigantesque bourbier, et que Boileau devait remplacer hélas! par les statues renversées du polythéisme. Étonnez-vous encore après cela que l'épopée soit devenue impossible en France! Mais quel est donc, me direz-vous, ce monde bizarre où nous voyons Charlemagne et ses douze pairs mêlés à des aventures dont ils ne se doutaient pas dans leurs tombeaux? Je vais tâcher de répondre à cette question, en examinant brièvement avec vous le choix du héros et la nature des événements racontés par les trouvères. La matière en vaut bien la peine, puisque c'est le cycle carlovingien qui a produit le *Roland furieux* de l'Arioste, le chef-d'œuvre des poèmes de la chevalerie et le modèle inimitable de l'épopée badine. J'espère d'ailleurs tirer de grands enseignements de ce court aperçu.

Bien que nous n'ayons pas à faire ici une étude sur les sources des romans carlovingiens ou chansons de Gestes, disons en passant qu'il en faut chercher l'origine dans la *cantilène* franque, chant historique qui retraçait les exploits des compagnons ou des ennemis de Charlemagne et des autres rois de sa race. Ces chants isolés ne peuvent pas être considérés comme des rhapsodies épiques, car ils roulaient sur des faits particuliers recueillis sans coordination et destinés à perpétuer le souvenir des grandes choses accomplies par les Francs. Ces cantilènes respiraient sans doute le génie des batailles, l'enthousiasme de la guerre; mais les événements n'étaient pas assez à distance pour permettre aux poètes de les transformer à la lumière de l'idéal. Le seul idéal de l'époque carlovingienne c'était le sentiment religieux. La guerre n'avait qu'un but : la défense du christianisme, le triomphe de la croix. Quel que fût l'instinct belliqueux des Francs, les guerriers du sang de Charlemagne ne combattaient pas pour le plaisir de vaincre et de conquérir les palmes de la gloire. La guerre était chantée comme elle était faite, non parce qu'elle était

belle, mais parce qu'elle était sainte. Cet idéal religieux de la cantilène présida au berceau de la chanson de Gestes qui apparut au XI[e] siècle. Les chants primitifs transmis par la tradition devaient s'altérer et s'étendre en passant de bouche en bouche, d'une génération à l'autre, au milieu des bouleversements qui suivirent le règne de Charlemagne et qui préparèrent l'avénement de la féodalité. L'importance acquise durant deux siècles par les grands seigneurs au préjudice de la royauté avait déjà fait naître des chants d'une certaine étendue qui célébraient les gloires provinciales. Mais les masses restaient indifférentes à toutes ces productions dans le dialecte des Francs. Pour toucher la fibre populaire, il faut parler la langue du peuple. Quand le génie du Nord nuageux, mais fier et indomptable s'unit à l'idiome vulgaire, à la langue romane, l'épopée fut conçue, et la réalité reçut le baptême de l'idéal. Les anciens jongleurs s'étaient placés en dehors de l'histoire générale en racontant des faits isolés. L'absence des documents historiques couvrait la vérité du voile brillant de la fiction. L'art pouvait y substituer la vraisemblance et disposer à son gré les événements, selon les lois de la gradation et de l'intérêt dramatique. Le principe d'unité exigeait un idéal de héros et un centre commun d'action. Le choix du héros était fait d'avance; il était imposé par l'imagination publique; il n'y avait sous ce rapport rien à inventer.

Charlemagne par son génie, ses vastes plans, ses fabuleuses conquêtes contre les Saxons, les Lombards, les Sarrasins, et enfin par la renaissance des sciences et des lettres avait laissé dans l'imagination des peuples un long éblouissement de gloire. C'était le héros populaire par excellence. La faiblesse de ses successeurs l'avait encore grandi dans les souvenirs du peuple. Toutes les nations de l'Occident étaient pleines du bruit de ses exploits. Les premiers poètes Normands, avec un tact admirable comprirent tout le parti que pouvait tirer la poésie d'un type aussi accompli. Mais dans quels événements allait-on jeter le héros? Là était le nœud de la question. Les principales conquêtes de Charlemagne c'étaient ses glorieuses expéditions contre les Saxons païens. Le souvenir de ces guerres devait être agréable aux ducs de Normandie qui venaient de conquérir l'Angleterre contre la dynastie des Anglo-Saxons. Mais l'homme ne peut se soustraire aux événements qui l'entourent, et quoi qu'il fasse, il faut que la poésie, écho des impressions de la foule, soit l'incarnation du temps, le résumé vivant du siècle qui l'a

fait naître. Sans cela, elle n'est rien qu'un art sans entrailles, un avorton né d'un cerveau malade et expirant dans son berceau, faute d'être réchauffé sur le sein du peuple dont l'âme seule a le don de poésie.

Or quel était le siècle où l'ombre de Charlemagne se levait ainsi en secouant le linceul du passé? C'était le siècle où la voix d'un pontife avait rassemblé l'Occident chrétien pour arracher aux mains des infidèles la ville sainte où le Fils de Dieu fait homme était mort pour l'humanité. Les fils de Mahomet faisant la garde autour du tombeau du Christ, et écartant d'une main impie les pieux pèlerins qui allaient adorer les traces du Sauveur du monde! Non, l'Occident ne le pouvait souffrir, car le moyen-âge, malgré ses vices, avait dans ses veines le sang de la foi. Tous les peuples s'étaient rencontrés dans une même pensée : la lutte entre le christianisme et le mahométisme. C'était là l'unité épique du moyen-âge fondée sur des événements réels qui remuaient l'univers entier. La haine antique contre les Saxons que Charlemagne avait vaincus dans vingt-trois batailles, est oubliée et ne trouve d'écho que dans un seul poème. Arabes, Maures, Turcomans, Sarrasins, voilà l'ennemi commun. La guerre religieuse contre les fils de Mahomet, voilà l'idéal de l'épopée. C'est une question de vie ou de mort pour l'Occident. Les masses ont compris le danger. La poésie épique ne pouvait échapper à cette influence : elle devait s'élever au diapason de l'émotion populaire. Aussi voyez le travail de l'imagination publique. Charlemagne avait refoulé les Sarrasins et préservé l'Occident de l'invasion musulmane ; c'était assez pour en faire le géant de la civilisation chrétienne. La célèbre bataille de Poitiers remportée sur les Arabes par Charles-Martel, les victoires de Pepin, tout cela rejaillit sur le nom de Charlemagne. Ce fut lui qui recueillit toute la gloire de sa race. Les guerres contre les Maures en Espagne avaient surtout frappé l'esprit du peuple. C'est en vain que l'armée française avait essuyé une défaite à Roncevaux. Les preux compagnons de Charlemagne restèrent la terreur des ennemis de la foi. Quand les Normands firent la conquête de l'Angleterre, la *chanson de Roland* retentit sous la bannière de Normandie et de Bretagne, et l'ombre du terrible chevalier combattit à la tête de l'armée française à la fameuse journée de Hastings qui soumit la grande Bretagne aux descendants de Rollon.

Mais la poésie, déjà coupable de tant de sublimes anachronismes,

ne s'arrêta pas dans cette voie féconde ouverte par l'imagination populaire. Quand le théâtre de la guerre fut transporté dans l'Orient lui-même, on fit voyager en Palestine Charlemagne et ses preux. Des auteurs inconnus, des moines sans doute, firent du fond de leurs cellules d'innocentes réclames pour leurs couvents, en mettant Charles de France en relation avec saint Jacques de Galice, et en célébrant les fondations pieuses attribuées à la généreuse initiative du grand empereur. C'est dans ce genre de roman que les récits légendaires féconds en merveilles venaient alimenter la crédulité publique, et créer ces superstitions populaires si préjudiciables au christianisme de raison, mais si poétiques et si salutaires dans ces siècles de foi où le peuple livré à la brutalité et au despotisme humiliant des seigneurs féodaux trouvait dans les cloîtres un asile, et dans les vertueuses fictions de la mythologie chrétienne une consolation et un refuge contre les misères de la vie et les dégradantes occupations de son existence corvéable. Une de ces épopées monacales conduisait Charlemagne et ses douze pairs dans Jérusalem plutôt en pèlerins qu'en conquérants, et, après avoir fait accomplir quelques prodiges sacrés en leur faveur, les montrait revenant de ce lointain voyage, couverts, pour tout trophée, des reliques de quelques saints populaires arrachées par miracle aux mains des infidèles. On ne se borna pas à ces pacifiques aventures; les héros carlovingiens furent mêlés aux événements des croisades, dont Charlemagne, autrefois en rapport avec le calife Haroun-al-Raschid, était considéré comme le promoteur par ses victoires sur les Sarrasins. Les aventures se multiplièrent autour du nom de Roland devenu le type des chevaliers. Le monde oriental avec tous ses prestiges élargissait la sphère de l'imagination; et quand la Chine elle-même fut connue de l'Occident, on vit Roland, épris de la princesse du Cathai, remuer ciel et terre pour la posséder et devenir enfin fou furieux quand d'insurmontables obstacles vinrent se dresser devant son amour. C'est là l'origine de l'*Orlando furioso* de l'Arioste.

On se demande involontairement pourquoi le célèbre paladin de Charlemagne a plus d'importance que son maître dans la plupart de ces poèmes carlovingiens. La raison en est simple, quand on connaît l'esprit de l'époque. Les grands vassaux devenus, depuis les rois fainéants, les rivaux de leurs souverains tenaient la monarchie en échec, et jouissaient de l'abaissement des rois. C'est pour flatter

cet orgueil que les trouvères placèrent les preux chevaliers sur le premier plan du tableau, et parlèrent des rois avec peu de respect et parfois avec ironie. Charlemagne était trop grand pour être mis au niveau de ses successeurs ; mais on en fit un gigantesque fantôme sans réalité, une statue colossale effrayante pour les ennemis de la foi chrétienne, mais incapable de porter ombrage à l'indépendance féodale. Bien plus, si l'imagination publique n'eût pas fait une loi au poète de consacrer ce nom comme incarnation d'un principe, Charlemagne eût été bientôt renversé de son piédestal. Il n'est pas homme d'action, ses paladins sont les vrais héros de tous ces poèmes ; il est la tête, eux sont les bras. Or, à l'époque où nous sommes, le bras était tout. Il ne serait pas même juste d'appeler ce fantôme le pivot de l'épopée, ce n'est en réalité qu'un cadre où sont jetés les événements qui forment le tableau du monde féodal et chrétien. Sans doute les romans carlovingiens écrits sous l'influence de la royauté conservaient à Charlemagne toute l'importance de son rôle historique ; mais les grands vassaux de la couronne, jaloux de leur indépendance, attaquaient la monarchie, sous le nom de Charlemagne, dans les poèmes inspirés par eux.

Un curieux phénomène c'est la manière dont l'imagination procède pour idéaliser les événements dans ces siècles épiques. Remarquez que l'idée n'est rien en poésie sans la personnification. Nous l'avons observé en Grèce à l'époque d'Homère où l'art en se formant se moulait sur la nature, et non la nature sur l'art. Tant que l'idée n'a pas pris corps en se modelant sur la réalité, il y a fantaisie mais non pas poésie populaire, accessible à tous.

Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage

a dit Boileau. Mais il entendait par là l'*allégorie* qui ne doit être qu'une enveloppe métaphorique, sous peine de ruiner la poésie, en substituant l'idée à la personne humaine.

Dame *Vertu, Loyauté* et autres damoiselles de cette espèce inventées plus tard par la poésie du moyen-âge à son déclin sont les vains fantômes, les abstractions chimériques, les impalpables symboles que la raison des siècles de décadence littéraire fait asseoir sur le vide de l'imagination ou des croyances. Ce n'est pas ainsi que procède l'épopée primitive. La réalité historique fait le fond de la poésie destinée à retracer l'image des événements. Les mœurs sont décrites sans vaine recherche de mots, dans toute leur vérité humaine. C'est

ainsi que l'armure pesante des seigneurs et chevaliers féodaux, leurs forts destriers, les machines de guerre, l'oriflamme, les gonfalons, la bannière, sont évoqués par la magie non de la fiction mais de la réalité. Ces instruments n'ont de valeur que par l'adresse et le courage des guerriers qui les font servir à leur usage. Eh bien, voilà ce qui attache l'imagination. Quand Roland, après la défaite de Roncevaux, blessé à mort se retire sous un rocher pour mourir, il adresse ses adieux à son épée, et, pour épargner à cette noble Durandal la honte de tomber aux mains des infidèles, il veut la briser contre le roc et c'est le roc qui se brise. Il n'y a rien dans Homère qui soit comparable à ce fragment épique. Vous avez cette épée devant les yeux, et qu'y voyez-vous ? Est-ce l'industrie de l'armurier ou les propriétés meurtrières de cette arme puissante? Non, c'est l'âme de Roland qu'elle semble respirer; ce sont ses adieux dont elle est encore humide, c'est la brèche qu'elle a faite dans le rocher avec le bras de Roland qui la tient encore dans ses mains redoutables. Voilà l'épopée, et voilà la poésie, c'est-à-dire la nature prise sur le fait, mais ennoblie, spiritualisée par le cœur humain, et non façonnée par un art raffiné qui lui substitue des formes conventionnelles et crée des machines au lieu d'hommes.

Aujourd'hui l'épopée est impossible, précisément à cause des progrès de l'esprit humain. Depuis que la poudre est inventée, les guerres sont plus meurtrières, ce qui engage les peuples à les éviter par les habiles calculs de la diplomatie. Au point de vue de la fraternité, c'est un bien; mais la poésie y perd ses droits. Quand Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, vit pour la première fois la poudre prendre le rôle du courage et balayer au hasard et sans conscience des guerriers intrépides mis dans l'impossibilité de déployer leur bravoure, il s'écria : « Le temps des braves est passé ; c'est aujourd'hui celui des lâches. » L'art militaire lui a donné tort peut-être, mais l'épopée expirante jetait avec dédain son adieu au monde moderne ; Bayard l'a emportée avec lui dans son tombeau. D'ailleurs l'avénement de la raison qui enfante le scepticisme, ce fossoyeur des croyances, détruit pour toujours le merveilleux, couronnement indispensable de l'épopée, cette sainte alliance du ciel avec la terre dans le domaine de l'imagination. Il faudrait pour ramener l'épopée que le glaive d'Attila s'abaissât de nouveau sur l'Occident, et personne ne le désire ; c'est donc sans regret que je signale ici l'extinction de l'épopée. Nous ne savons pas ce que

l'avenir contient dans ses flancs, nous ignorons les desseins de la Providence; mais notre civilisation rationnelle ne ramènera jamais l'épopée désormais remplacée par l'histoire. L'élégie seule pourra contempler les champs de bataille, et mêler ses larmes au sang répandu. Le poème du cœur humain est encore possible, mais le poème des événements a disparu avec le règne de l'instinct et le merveilleux de l'imagination.

Cependant les temps modernes ont vu surgir un héros de la famille de Charlemagne et d'Alexandre. La chanson s'en est emparée, le poème épique n'eût pas trouvé de lecteurs. La liberté, emportant l'esprit humain vers l'inconnu en laissant derrière lui les traditions du passé, fait planer l'idée philosophique au-dessus des événements qu'elle plie au gré de ses spéculations rationnelles. Vous voyez quel abîme se creuse sous les pas de la muse épique! Les grands événements accomplis par les armées françaises au commencement du XIXe siècle ont popularisé, il est vrai, le nom de Napoléon; mais la fraternité chrétienne créant le génie de la paix écarte l'épée de la tête des peuples, pour faire rayonner sur eux la raison désarmée qui les appelle aux conquêtes pacifiques de la civilisation. La réalité plastique, fondement de l'épopée, disparaît donc avec les progrès de l'esprit humain.

Mais il est une autre condition indispensable pour constituer l'idéal épique : *c'est le lointain des événements* à l'époque de la formation des nationalités. Homère n'a pas vécu au siècle d'Achille et d'Agamemnon, les trouvères n'ont pas vécu au siècle de Roland et de Charlemagne. L'Orient, théâtre de la guerre de Troie et des croisades, était loin de l'Europe. Éloignement des temps, éloignement des lieux, c'est la transfiguration des faits dans l'imagination des peuples. Ainsi grandissent les événements. L'épopée est la réalité vue à distance à travers le prisme de l'imagination. Seulement, nous l'avons fait remarquer, il ne faut pas que la liberté ait mis la sape dans l'édifice imposant des traditions.

A l'époque des croisades, les conquêtes de Charlemagne avaient eu le temps de prendre des proportions idéales dans les souvenirs populaires. Mais comment comprendre cet anachronisme qui mêle les héros carlovingiens aux croisés? L'imagination ne connaît pas le chiffre. Les peuples retiennent les faits qui les frappent, mais négligent les dates qui tuent la fiction. Le besoin de rattacher les événements à une personnification éclatante fait qu'une foule de

poètes suivent la voie tracée par leurs devanciers. De là les cycles épiques au moyen-âge comme dans l'antiquité grecque. On ne connaissait pas encore assez les grands résultats des croisades pour consacrer les exploits des chevaliers chrétiens en Orient. On s'y essaya pourtant en France dès le XII[e] siècle. Un poème de ce genre, dont on ne peut trop déplorer la perte, a été écrit à cette époque par un chevalier tourangeau, Grégoire de Béchade. Un autre poème sur la conquête de Jérusalem nous est resté sous le nom du *Chevalier au Cygne;* mais l'œuvre n'est pas remarquable. Les croisades attendaient pour se révéler au monde dans tout leur éclat la sanction du temps, un génie et une langue perfectionnée. Elles trouvèrent cette triple consécration dans l'immortel chef-d'œuvre du Tasse.

Après avoir atteint son idéal poétique par la gravitation de tous les événements autour de la grande figure de Charlemagne faisant la guerre aux Sarrasins, et après avoir subi tour à tour l'influence politique des croisades à l'extérieur, but suprême de tous les efforts du moyen-âge; puis de la royauté qui exaltait Charlemagne et de la féodalité qui sacrifiait le monarque aux grands vassaux; de la bourgeoisie enfin qui commençait à réclamer ses franchises communales, la chanson de Gestes dégénéra peu à peu, sous l'action des poètes cycliques, qui remanièrent d'après l'histoire et la légende les poèmes carlovingiens et les divisèrent en trois familles : la Geste du roi de France, féconde en exploits chevaleresques, celle de Garin de Montglane représentant la fidélité du Midi, et celle de Doon de Mayence, la rébellion du Nord. Tandis que succombaient les chefs sous un fardeau trop lourd pour leurs épaules, les fils relevaient la gloire paternelle, dans des luttes héréditaires, dont ils acceptaient comme un devoir la solidarité. Charlemagne restait encore sur son piédestal, incarnant dans sa personne le principe de la royauté que des preux fidèles avaient juré de défendre contre les chevaliers félons. Mais la plupart de ces généalogies étaient d'invention pure. Les personnages historiques se trouvaient placés en dehors de leur véritable sphère d'activité politique et sociale. La fiction détrônait l'histoire; l'art, ou plutôt l'artifice tenait lieu d'inspiration. Les romans de la Table-Ronde en substituant l'amour et le merveilleux à l'idée religieuse et guerrière hâtèrent la décadence de l'épopée primitive, que consomma le roman d'aventures, en ôtant tout fondement solide et vrai à la fiction, en faisant voyager la muse épique dans le monde de la fantaisie, dans le pays de la chimère.

Il n'en reste pas moins établi que l'épopée carlovingienne dans sa première floraison est la seule épopée nationale de la France, à laquelle il n'a manqué que trois choses, la constance dans l'emploi du merveilleux chrétien, la conception de Corneille et la plume de Racine, pour être digne d'être mise en parallèle avec les poèmes homériques.

FERD. LOISE.

Tournai, avril 1860.

LA CAPTIVITÉ DE FRANÇOIS Ier ET LE TRAITÉ DE MADRID.

RÉSUMÉ CRITIQUE D'UNE ÉTUDE DE M. GACHARD, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

La longue et sanglante rivalité de Charles-Quint et de François Ier remplit presque toute la première moitié du 16e siècle. Elle date de l'élection de Charles à l'empire d'Allemagne en 1519. On sait comment le jeune souverain de l'Espagne et des Pays-Bas obtint la succession de Maximilien. Les princes qui composaient le collége électoral de l'Empire, après avoir longtemps hésité entre Charles et le roi de France, les avaient écartés tous les deux et avaient donné leurs suffrages à l'électeur de Saxe, Frédéric-le-Sage. Celui-ci, en refusant la couronne, désigna Charles au choix des électeurs. Son conseil fut suivi : en juillet 1519, les princes allemands se déclarèrent pour Charles, mais après lui avoir fait payer leur vote « à poids d'or » selon l'expression d'un historien moderne.

François Ier déçu dans ses espérances garda toujours contre son heureux rival un ressentiment profond. Les deux souverains d'ailleurs avaient des griefs sérieux pour commencer une lutte prévue depuis longtemps. François Ier, soutenant des prétentions jadis soutenues par Louis XII, revendiquait les royaumes de Naples et de Sicile qui formaient une partie de l'héritage laissé à Charles par son aïeul, Ferdinand, roi d'Espagne. Charles, de son côté, revendiquait la Bourgogne et l'Artois, dont Louis XI, roi de France, s'était emparé pendant le gouvernement de Marie, fille de Charles-le-Téméraire. — La lutte fut acharnée : de 1521 à 1546, elle recommença quatre fois; la mort surprit François Ier au milieu des préparatifs d'une cinquième guerre.

L'épisode le plus dramatique de cette terrible rivalité est la captivité de François Ier, qui se termina par le traité de Madrid signé en 1526. Malheureusement cet épisode a été dénaturé, travesti par les historiens qui se sont succédé dans la tâche difficile de raconter les événements du 16e siècle, de ce siècle si mouvementé, si fécond en grands *enseignements*. Ceux-ci, ne pouvant puiser à des sources indispensables, ont répandu une ombre vague sur des faits qui méritaient d'être exposés au grand jour ; ceux-là, se confiant à des documents controuvés dont ils n'avaient pas assez suspecté l'authenticité, ont laissé se glisser dans leurs écrits des inexactitudes nombreuses ; d'autres enfin, et ce sont les plus coupables, inspirés par ce triste esprit de partialité qui est essentiellement contraire à la dignité de l'histoire, ont littéralement travesti les événements qu'ils avaient à raconter. Ainsi ils ont cherché à exalter outre mesure les sentiments du roi de France pour mieux rabaisser, par l'effet d'un contraste aussi habile que mensonger, la conduite tenue par Charles-Quint.

Un des historiens qui honorent le plus notre Académie, M. l'archiviste Gachard, dont nos lecteurs ont déjà pu apprécier l'érudition sagace et le style chaud et coloré, vient de présenter sous un jour nouveau cet épisode de la captivité de François Ier. Dans une étude qu'il a lue à l'Académie le 11 de ce mois, il a tenté de « restituer ses droits à la vérité ; » s'écartant de la voie suivie par la plupart de ses devanciers, il a voulu être « un narrateur fidèle et un juge impartial. » Il s'est entouré, dans cette intention, des documents qui lui offraient le plus de garanties d'authenticité. « Depuis une quinzaine d'années, dit-il, de nombreux et précieux documents, exhumés des archives belges et françaises, ont jeté de vives lumières sur le sujet que je vais traiter devant vous ; je les ai examinés et comparés avec une scrupuleuse attention ; je les ai mis en regard des relations contemporaines, des relations espagnoles surtout, dont les auteurs ont été naturellement les mieux informés ; j'ai eu aussi cette bonne fortune, dont parlait votre éloquent directeur de l'année dernière, de pouvoir puiser à des sources qui n'ont pas été jusqu'ici à la portée des historiens. » Toutes ces sources nouvelles sont indiquées dans de nombreuses et savantes notes. — Nous aurions désiré pouvoir reproduire *in extenso* la compendieuse étude de M. Gachard ; mais, le format de la *Revue* ne nous le permettant pas, nous avons voulu donner au moins à nos lecteurs un aperçu

des faits nouveaux qu'elle contient. En résumant ce beau morceau d'histoire, nous serons souvent forcés de passer brièvement sur des incidents intéressants; que le lecteur nous pardonne si nous remplaçons parfois par un résumé assez sec une brillante page de M. Gachard; nous laisserons d'ailleurs le plus souvent possible parler l'historien lui-même.

Charles-Quint ne s'attendait pas à la grande victoire de Pavie. Au moment où le vice-roi de Naples lui apprit que le roi de France était son prisonnier, son esprit était rempli d'inquiétudes; sa situation en Italie était devenue des plus critiques et les dernières dépêches de Charles de Lannoy la présentaient sous un jour bien sombre. « Il ne restait aux généraux de Charles-Quint d'autre alternative que de livrer bataille au roi de France, au risque de la perdre, et cette perte pouvait entraîner celle de toute l'Italie, ou de souscrire aux conditions de paix ou de trêve qu'on voudrait leur dicter. Déjà l'empereur avait autorisé le vice-roi à remettre entre les mains du pape, qui les aurait tenues en séquestre jusqu'à la conclusion d'un arrangement, les places de Lombardie occupées par ses troupes. » L'empereur sut, paraît-il, cacher la vive impression de joie que dut lui faire éprouver la nouvelle du triomphe inespéré de son armée. « D'après l'ambassadeur vénitien Gasparo Contarini, rien n'en parut sur son visage ni dans ses paroles. Charles, c'est le même diplomate qui nous l'apprend, était un prince « extrêmement modeste; la prospérité ne l'enorgueillissait pas plus qu'il ne se laissait abattre par la mauvaise fortune. » Il passa incontinent dans son oratoire, s'y agenouilla, et durant une heure resta en prière, rendant des actions de grâces à Dieu. Bientôt l'heureuse nouvelle s'étant répandue dans Madrid, le palais se remplit des grands, des officiers de la couronne, des envoyés des puissances étrangères, qui venaient le féliciter. Charles reçut leurs compliments avec le même calme, la même gravité, la même retenue qu'il avait montrés dans le premier moment; il leur dit qu'ils remerciassent Dieu, car lui seul était l'arbitre des victoires, comme il l'était du châtiment des hommes. Le lendemain, il se rendit, avec toute sa cour, à l'ermitage de Santa Maria de Atocha, patronne de Madrid, situé à quelque distance de la ville; il y entendit la messe et un sermon prêché par fray Juan de Hempudia, de l'ordre des dominicains. Il ne voulut pas permettre que, dans sa résidence ni en aucun autre endroit de ses domaines, des rejouissances publiques eussent lieu. Il écrivit aux

grands, aux villes, aux prélats, pour les informer du succès des armes espagnoles. Sa lettre était, comme ses discours, pleine de modération ; il y attribuait la victoire qu'il avait obtenue à la justice de sa cause. » (11 mars 1525.)

L'empereur ne savait trop s'il devait continuer la guerre, ou s'il profiterait de la prise de François Ier pour faire signer à ce prince un traité de paix. Les paroles suivantes qu'il adressait aux ambassadeurs de Venise indiquent assez que ses goûts étaient pacifiques : « Sachez — leur disait-il — que, si je voulais le trouble de la chré« tienté, la chose serait en mon pouvoir; mais la seule gloire à « laquelle j'aspire est qu'on dise que, de mon temps, l'Europe a « joui de la tranquillité et de la paix, laquelle je désire tellement « affermir qu'elle subsiste après moi, et que nos armes se tournent « contre les infidèles. » La paix lui aurait d'ailleurs permis d'aller se faire couronner en Italie et de donner tous ses soins aux affaires de l'Allemagne, où Luther et ses adhérents devenaient de plus en plus inquiétants. Il se décida donc pour la paix et fit connaître ses intentions à la régente de France, mère de François Ier. En même temps il écrivit à Lannoy pour lui dicter la conduite qu'il aurait à tenir envers son prisonnier. Le contenu de sa lettre (qui est du 27 mars 1525) prouve clairement que Charles n'entendait pas manquer, comme l'en ont accusé faussement plusieurs écrivains, aux égards que méritaient le malheur et le rang de son prisonnier. « Il recommande à Lannoy de faire bonne garde de son prisonnier, mais aussi d'avoir pour lui les plus grands égards, de le défrayer de sa dépense journalière, de permettre qu'il fût servi par ceux de ses officiers qui lui étaient les plus agréables ; il l'invita particulièrement à prendre garde qu'on ne l'empoisonnât, car — lui disait-il — leur honneur et leur réputation à tous deux y étaient intéressés. Il déclara qu'il voulait user de pitié, de magnanimité et de clémence envers le roi, et traiter avec lui comme s'il était libre. »

La garde de l'illustre prisonnier avait été, aussitôt après la bataille de Pavie, confiée à un brave capitaine espagnol, don Fernando de Alarcon, qui mena son captif d'abord au château de Pizzighitone, près de Crémone. Ce fut là que le roi de France eut pour la première fois connaissance des conditions mises par l'empereur à sa délivrance. Comme certaines propositions de Charles, telles que la cession de la Bourgogne à la monarchie espagnole et la donation

de la Provence à Bourbon pouvaient être pénibles au prisonnier, l'empereur avait poussé la délicatesse jusqu'à recommander à ses ambassadeurs, Lannoy et Bourbon, « d'employer, pour les lui faire, les paroles les plus honnêtes et les plus douces, de manière à ne pas l'irriter ni le désespérer. »

On a beaucoup parlé d'un mouvement de désespoir auquel François Ier se serait livré en apprenant les propositions de l'empereur. Il aurait, a-t-on dit, tiré son épée en s'écriant : « mieux vaudrait pour un roi mourir ainsi ! » Ce mot doit être apocryphe : M. Gachard l'a vainement cherché dans les lettres où Lannoy et Bourbon rendirent compte à l'empereur de leur première démarche. Toutefois ces propositions durent faire une pénible impression sur l'esprit de François Ier, si l'on en juge par cet extrait d'une lettre qu'il écrivit aux grands de son royaume : « ... Soyez seurs que, comme pour « mon honneur et celluy de ma nassyon, j'é plustost esleu l'onneste « pryson que l'onteuse fuyte, ne sera jamès dyt que, si je n'é esté « si eureulx de faire bien à mon royaulme, que pour envye d'estre « délyvré je y face mal, me estimant bien eureulx, pour la lyberté « de mon pays, toute ma vye demeurer en pryson. » La conduite ultérieure du roi devait démentir ces nobles paroles.

Avant qu'il eût eu connaissance des conditions de Charles, François Ier lui avait écrit une lettre bien humble, où il lui disait : « qu'il n'avait d'autre confort en son infortune que l'estime de sa bonté, » et qui se terminait ainsi : « S'il vous plaît donc, d'avoir « ceste honnesteté et pytié de moyenner la seureté que mérite la « prison d'un roy de France, lequel on veult rendre amy et non « désespéré, pouvez estre seur de faire ung acquest, au lieu d'ung « prisonnier inutile, et rendre un roy à jamais vostre esclave. » Plus tard, après avoir reçu communication des intentions de l'empereur, il lui écrivit qu'il avait mandé sa résolution à sa mère, la régente, et il le supplia « de l'accepter et de la juger *en cœur d'empereur*. » A ces deux lettres Charles répondit qu'il était surpris de n'avoir reçu aucune proposition de la régente ni du roi, que, pour lui, il désirait une paix générale et durable.

Sur ces entrefaites les généraux de Charles-Quint, sachant que des intrigues s'ourdissaient pour la délivrance de François Ier et ne trouvant pas le château de Pizzighitone assez sûr, obtinrent de l'empereur la permission de transférer leur prisonnier à Naples ou à Milan. — Lannoy se décida pour Naples : François Ier prévenu de

ses intentions, « en profita pour suggérer secrètement à sa mère l'idée de faire attaquer la flotte espagnole par l'armée navale de France, dans le trajet de Gênes à Naples. » Mais arrivé à Gênes, le 24 mai, il abandonna ce projet qui pouvait lui être fatal. Se figurant que, s'il pouvait avoir une entrevue avec l'empereur, il recouvrerait bientôt sa liberté, il insista auprès de Lannoy pour qu'il le conduisît en Espagne. Lannoy, qui souhaitait ardemment la paix, accéda à ce désir. Après avoir obtenu des garanties contre toute aggression de la flotte française rassemblée à Toulon et à Marseille, il fit voile vers l'Espagne le 28 mai et, le 19 juin, François Ier débarqua à Barcelone où on lui fit une réception brillante. — La nouvelle de la translation du roi en Espagne causa un étonnement universel. « Personne ne supposait que le vice-roi eût agi de son chef; on était persuadé qu'il avait reçu des ordres secrets de l'empereur. Charles-Quint, sachant les bruits qui, autour de lui, et surtout parmi les représentants de la diplomatie étrangère, couraient à cet égard, jura, par Dieu et par l'ordre de la Toison d'or qu'il portait, qu'il n'avait eu aucune connaissance des projets de son vice-roi : ce qui frappa tout le monde, car il ne lui arrivait jamais de jurer. »

Ce fut au village de Benisano (à 5 heures et demie de Valence) que le roi alla loger, toujours sous la garde d'Alarcon, vers le mois de juillet. A l'époque où le roi arriva à Benisano, Charles-Quint tenait à Tolède les cortès de Castille. Il était dans cette ville depuis le 27 juillet et il avait quitté Madrid le 5 de ce mois. Ces simples dates, observe M. Gachard, mettent en évidence l'absurdité du reproche fait à Charles-Quint de s'être éloigné de Madrid, pour ne pas s'y rencontrer avec François Ier. L'empereur, satisfaisant aux demandes que lui avait adressées le roi de France à son arrivée à Benisano, consentit à une trêve jusqu'à la fin de décembre et accorda un sauf-conduit à la duchesse d'Alençon, sœur du roi, qui devait avoir plein pouvoir pour conclure la paix. Quant à la demande d'une entrevue faite en même temps par le roi, Charles n'y répondit pas : il donna seulement l'ordre de conduire le prisonnier à Madrid. François Ier arriva dans cette dernière ville vers le milieu du mois d'août.

Pendant que le roi de France traversait l'Espagne, les ambassadeurs de la régente, l'archevêque d'Embrun et le premier président du parlement de Paris, Jean de Selve, étaient arrivés à Tolède pour y débattre les conditions de la paix. Ils obtinrent une première

audience de l'empereur le 17 juillet. M. Gachard nous donne de cette audience intéressante à plus d'un titre un récit attachant que nous allons reproduire dans son entier : « De Selve porta la parole. Son discours dura plus d'une heure. Il s'étendit sur les calamités qu'entraînait la guerre et les biens qui résultaient de la paix. Il fit appel à la magnanimité et à la clémence de l'empereur, lui montrant, par une ample déduction généalogique, la parenté qui existait entre les maisons de France et d'Autriche; lui citant de nombreux exemples, tirés de l'Écriture sainte et des historiens de la Grèce et de Rome, de personnages qui avaient usé de libéralité envers leurs prisonniers, même de rois qu'avaient rendus à la liberté ceux au pouvoir desquels ils étaient tombés. Il lui mit devant les yeux le tableau de la situation de l'Europe, qui rendait plus nécessaire que jamais l'union des princes; lui parla des rois d'Égypte; lui rappela ce que Dieu fit dire au roi Cyrus par le prophète Jérémie, etc., etc. C'était là l'éloquence du temps. Charles-Quint, qui avait écouté avec patience cette longue harangue, répondit qu'il n'était pas en état de réciter autant d'histoires et de beaux exemples qu'il lui en avait été allégué, mais qu'il avait toujours désiré et qu'il désirait encore la paix universelle de la chrétienté; qu'il ne tiendrait donc pas à lui qu'on ne parvînt à s'entendre. Les ambassadeurs dirent alors qu'ils étaient autorisés à traiter de la rançon qu'il voudrait avoir pour la délivrance du roi, ou, s'il persistait dans les demandes excessives et déraisonnables dont le sieur du Rœulx avait été porteur, qu'ils étaient prêts à les débattre, mais qu'à leur avis, le meilleur moyen de parvenir à la paix était la conclusion d'une alliance entre les deux couronnes. L'empereur leur répliqua qu'il ne voulait aucune rançon du roi; qu'une alliance était dans ses vœux, s'il pouvait la faire en gardant son honneur, et, quant aux questions en litige, que sa profession n'étant pas de connaître les matières de droit, il chargerait des gens de son conseil d'en communiquer avec eux. » Les discussions qui suivirent entre les ambassadeurs français et les commissaires de l'empereur, et qui roulèrent surtout sur le duché de Bourgogne, n'amenèrent aucun résultat. Tout resta en suspens jusqu'à l'arrivée de madame d'Alençon.

Nous avons vu que François I[er], arrivant à Benisano, avait demandé une entrevue à Charles-Quint qui s'y était refusé. Le roi de France avait à différentes reprises fait renouveler sa demande par ses ambassadeurs; l'empereur avait toujours refusé de voir son

prisonnier : il ne croyait point, disait-il, qu'il pût le faire avec bienséance, tant qu'il ne serait pas d'accord avec lui sur les conditions de sa mise en liberté. Une maladie sérieuse de François Ier amena enfin cette entrevue des deux princes.

Le roi de France, depuis qu'il était prisonnier, avait toujours joui d'une santé parfaite : les ambassadeurs de France le constataient dans une lettre adressée à la régente, et, rendant à Charles une justice que ne lui ont pas rendue tous les historiens, ils ajoutaient « que le roi estoit tant et si humainement traité et honoré qu'il « n'estoit possible de plus, hormis la liberté. » Peu de temps après son arrivée à Madrid, François Ier eut une fièvre violente qui mit ses jours en péril. Charles-Quint, bien qu'averti de la maladie du roi, auquel il avait envoyé de suite son propre médecin, était loin pourtant d'en soupçonner toute la gravité. Le 18 septembre, apprenant par une lettre d'Alarcon que le roi était très-mal et réclamait sa présence comme le seul moyen qui pût le soulager, il n'hésita pas à courir à Madrid. « Après avoir lu les dépêches d'Alarcon, il dit aux ducs de Calabre, de Bejar, de Najara et aux autres personnes de sa cour qui l'entouraient : « Il faut que je fasse tout mon possible pour voir le roi, et j'entends y aller par la poste. Que ceux « qui veulent demeurer ici y demeurent! que ceux qui veulent « venir avec moi se pressent! » Au même instant, il monta à cheval et courut, à bride abattue, jusqu'à Madrid. En moins de deux heures et demie, il franchit une distance égale à neuf de nos lieues. Ayant mis pied à terre au palais, il se fit aussitôt annoncer au roi; il fut introduit dans sa chambre par le maréchal de Montmorency : seul des seigneurs de sa suite, Lannoy l'accompagnait; les autres étaient restés en dehors, afin que la présence de trop de monde ne fatiguât point l'auguste malade. François essaya de s'asseoir sur son séant; dès qu'il aperçut l'empereur il lui tendit les bras; Charles s'y précipita avec effusion. Pendant quelques instants, ils restèrent dans cette attitude, sans proférer une parole. François rompit le premier le silence : « Empereur, mon seigneur, lui dit-il, vous voyez « ici votre serviteur et votre esclave. » — « Non, répondit Charles, « je ne vois en vous que quelqu'un de libre et mon bon frère et « véritable ami. » François repartit : « Je ne suis que votre esclave. » Charles répéta à son tour qu'il était libre et son bon frère et ami. « Ce qui importe le plus, ajouta-t-il, c'est votre santé; ne pensez « pas à autre chose : pour le surplus, à la venue de madame

« d'Alençon, tout s'arrangera comme vous le désirerez. » Il voulait, par ces paroles, lui donner courage, et ôter toute inquiétude de son esprit. François répliqua : « C'est à Votre Majesté de commander; « je ne puis qu'obéir à ce qu'elle ordonnera. » Il dit encore : « Sire, « ce dont je vous prie et vous supplie, c'est que je puisse traiter « avec vous sans intermédiaire. » Après ce court entretien, l'empereur se retira. » Dans une seconde entrevue, qui eut lieu le lendemain, François dit à Charles que s'il mourait « il le priait de tenir ses fils pour ses serviteurs, de ne prétendre d'eux que ce à quoi ils étaient obligés, et de leur accorder sa protection, au cas que quelqu'un les offensât. »

C'est le jour même de cette seconde entrevue que la duchesse d'Alençon arriva à Madrid. Apprenant dès ses premiers pas sur le territoire espagnol, que les jours de François Ier étaient en danger, elle avait alors mis « la plus grande diligence dans son voyage. » M. Gachard, que les graves préoccupations de l'historien ne rendent point, paraît-il, insensible aux charmes de la poésie, cite dans son travail les vers touchants que Marguerite composait pendant son voyage en songeant aux souffrances de son frère adoré. Nous ne résistons pas au désir de reproduire à notre tour une strophe dont la délicatesse du sentiment et la grâce de la forme font un véritable joyau poétique :

O qu'il sera le bienvenu,
Celui qui, frappant à ma porte,
Dira : « Le roy est revenu
« En sa santé très-bonne et forte ! »
Alors sa sœur, plus mal que morte,
Courra baiser le messager
Qui celles nouvelles apporte,
Que son frère est hors de danger.

François Ier fut plusieurs jours entre la vie et la mort ; le 22 septembre, on crut même qu'il ne passerait point la journée. Le lendemain une crise salutaire survint, et dès ce moment il fut hors de danger. Le 2 octobre, sa sœur put aller à Tolède travailler à sa mission.

Charles-Quint fut plein d'égards pour la duchesse ; mais elle put voir dès les premiers jours qu'il ne sacrifierait pas à ses sentiments de galanterie courtoise les principes essentiels de sa politique, et dans une lettre qu'elle écrivit au roi, le 5 octobre, elle ne lui cacha

pas qu'elle trouvait l'empereur « bien froid. » Elle soumit à Charles-Quint des propositions qu'il ne voulut pas agréer ; après diverses entrevues, Charles déclara enfin catégoriquement « qu'il ne rendrait pas la liberté au roi, si le duché de Bourgogne, avec toutes ses appartenances, y compris la vicomté d'Auxonne et les comtés de Mâcon et d'Auxerre, n'était remis entre ses mains. Marguerite quitta Tolède le 14 octobre avec les ambassadeurs de France, piquée d'avoir si mal réussi dans son entreprise. »

Le 13 novembre, de nouvelles propositions furent faites à Charles par l'évêque de Tarbes, autre ambassadeur de la régente de France. La régente s'engageait à payer trois millions d'écus pour la rançon du roi et proposait le mariage de François Ier avec la reine douairière de Portugal « à qui l'empereur céderait ses prétentions sur la Bourgogne. » — L'empereur qui tenait à ravoir la Bourgogne arrachée à la fille du Téméraire par Louis XI, refusa l'offre des trois millions, bien que cette somme eût pu lui être fort utile dans le délabrement où étaient ses finances. Il fit répondre à la régente de France « qu'il ne rendrait la liberté au roi que lorsque la possession de la Bourgogne lui aurait été assurée. »

Ces dernières conférences n'ayant pas plus abouti que les précédentes, François Ier chercha à s'échapper de sa prison. Un premier projet d'évasion, où un capitaine Mantouan, Emilio Cavriana, joua un rôle assez important, fut découvert au commencement de novembre. Une autre tentative, que la trahison d'un esclave noir devait faire réussir, avorta également quelque temps après. Alors François Ier songea un moment à abdiquer en faveur de son fils aîné, mais, comme le prouve M. Gachard, on ne peut guère croire à la sincérité de cette abdication. La duchesse d'Alençon, désespérée, était repartie pour la France à la fin de novembre. Ce fut après son départ que François Ier essaya, par un subterfuge, d'émouvoir Charles-Quint : il lui fit dire « que, étant résolu à demeurer perpétuellement son prisonnier, il désirait voir fixer, d'une façon définitive, le lieu où il serait détenu et le nombre de gens qui lui serait donné pour son service. » Charles-Quint, prévenu de la démarche, répondit froidement qu'il était prêt à accéder au désir du roi, et François Ier comprit que toute feinte serait désormais inutile.

La régente, voyant que Charles-Quint était intraitable sur le chapitre de la Bourgogne, autorisa enfin en décembre ses ambassadeurs, l'archevêque d'Embrun, le président De Selve et le sieur De Bryon,

à céder cette province, s'il fallait absolument à ce prix acheter la délivrance de son fils Les plénipotentiaires de Charles-Quint s'abouchèrent avec les ambassadeurs français. Ceux-ci demandèrent d'abord pour François Ier la main de la sœur de Charles-Quint ; — la princesse s'étant prononcée pour le roi de France, l'empereur consentit au mariage.

De longues discussions surgirent alors à propos de la cession de la Bourgogne. Les plénipotentiaires français ne voulaient pas consentir à ce que la Bourgogne fût remise à Charles préalablement à la délivrance du roi. « Ils soutenaient que c'était demander la chose impossible, et que, sans la présence et l'autorité du roi, on ne saurait triompher de l'opposition universelle que soulèverait en France ce démembrement de la monarchie ; ils offrirent de donner en otage le dauphin et l'un de ses frères, pour garantie de l'exécution de leurs promesses. » Le conseil de Charles-Quint se trouva partagé sur cette question. Les Belges, et surtout De Lannoy, furent d'avis qu'il fallait accepter les propositions françaises et se fier à la parole du roi. La plupart des ministres espagnols soutinrent l'opinion contraire : l'un d'eux, le chancelier Gattinara, engagea vivement l'empereur à se défier de la bonne foi de François Ier, et il conclut en disant qu'il fallait ou relâcher le roi sans condition, ou le retenir toujours prisonnier. Charles-Quint, dans son amour pour la paix, se rallia à l'opinion des conseillers belges. « Il avait toujours déclaré que, la Bourgogne lui étant restituée, il mettrait en liberté le roi de France ; on était parvenu à le convaincre que le roi ne serait pas obéi de ses sujets, s'il ordonnait cette restitution, sans être dans son royaume : il voulut prouver à tout le monde qu'il n'avait que sa parole. Il ne pouvait se persuader, d'ailleurs, que François Ier, après avoir signé et juré le traité qui serait fait avec lui, ne l'exécuterait pas. »

Après quelques débats au sujet des otages, les clauses du traité ayant été bien débattues, on convint qu'il serait signé et juré à Madrid le 14 janvier 1526 par les plénipotentiaires et le roi lui-même. — Or, la veille, François Ier, en présence des ambassadeurs de la régente protesta « qu'il ne pouvait et n'entendait faire aucune chose « contre l'honneur de Dieu, ni contre son honneur, ni au préjudice « et dommage de son royaume ; que le traité qu'il lui fallait signer « au profit de l'empereur, il l'avait fait et le faisait pour éviter les « maux et inconvénients qui pourraient avenir à la chrétienté et à

« son royaume; que c'était par force et contrainte, détention et
« longueur de prison; que tout ce qui y était convenu serait et
« demeurerait nul et de nul effet; que son intention était de garder
« et poursuivre les droits de la couronne de France, etc. »

Le 14 janvier, après une messe que célébra l'archevêque d'Embrun, on lut le traité, puis le roi et les plénipotentiaires d'Espagne et de France firent serment sur l'Évangile de l'observer dans toutes ses dispositions. Les historiens français, anglais et italiens ne disent rien d'une solennité imposante qui suivit cette première cérémonie et que M. Gachard raconte avec quelque détail. La foi donnée au nom de la chevalerie était de tous les serments le plus inviolable; François Ier ayant offert de prêter ce serment en garantie de l'exécution des clauses du traité, Charles-Quint avait chargé Lannoy de le recevoir. Lorsque le roi et les plénipotentiaires eurent juré sur l'Évangile, De Lannoy rappela à François Ier l'offre qu'il avait faite à l'empereur. Le roi alors se découvrit et « mettant sa main droite en celle du vice-roi de Naples, » il dit à haute voix :

« Je François, roy de France, gentilhomme, donne ma foy à
« l'empereur Charles, roy catholique, gentilhomme, en la personne
« de vous, Charles de Lannoy, commis et habilité par luy et par moy
« pour la recevoir, que, en cas que, dedans six semaines après le jour
« que l'empereur m'aura fait délivrer et effectivement mis en liberté
« dedans mon royaulme de France, au lieu et selon que par ledict
« traicté de paix est dict, je ne luy accomplisse la restitution du
« duché de Bourgogne et aultres pièces déclairées par icelluy traicté,
« que j'ay maintenant juré et signé, et selon la forme d'icelluy, et
« pareillement en cas que les ratiffications et autres seurtés men-
« tionnées audit traicté, selon qu'en icelluy est contenu et promis,
« ne fussent délivrées dedans quatre mois, en chascun desdicts cas
« je retourneray au pouvoir de l'empereur et viendray incontinent,
« passé ledict temps, par devers luy, quelque part qu'il soit, et me
« rendray son prisonnier de guerre, comme suis de présent, pour
« tenir prison là où il plaira audict empereur me ordonner, tant et si
« longuement que le contenu audict traité soit entièrement fourny
« et accomply. »

Voilà, ajoute M. Gachard, la comédie que ne craignit pas de jouer un prince réputé le modèle des chevaliers et des gentilshommes!

L'empereur ne s'était engagé à rendre François libre que pour le 10 mars. Pendant le temps qui s'écoula entre la signature du traité

et le départ du roi de France, on se relâcha des mesures de surveillance dont il était l'objet. Charles-Quint vint le voir à Madrid le 14 février. Après s'être prodigué de grands témoignages d'amitié, les deux princes allèrent faire une visite à la future reine de France, Éléonore, qui était alors à Illescas. Le 19, au moment où les deux rivaux allaient se séparer, l'empereur prit le roi à part et lui dit : « Mon frère, vous souvenez-vous de ce dont vous êtes convenu avec « moi? — Je m'en souviens si bien, répondit le roi, que je vous « dirais tous les articles de notre traité, » et il les dit en effet. L'empereur repartit : « Puisque vous vous en souvenez si bien, dites-« moi franchement si vous avez l'intention de les accomplir, ou si « vous y trouvez quelque difficulté. » Le roi répliqua : « J'ai l'inten-« tion d'accomplir le tout, et je sais que personne n'y mettra obstacle « en mon royaume. Si vous voyez que j'agisse autrement, je veux « et consens que vous me teniez pour méchant et lâche. » — « Je « veux que vous en disiez autant de moi, reprit l'empereur, si je ne « vous rends pas la liberté. Je vous demande surtout une chose, et « c'est de ne pas m'abuser en ce qui touche la reine ma sœur, à « présent votre femme : car ce serait là une injure que je ne saurais « oublier. » Là-dessus ils se saluèrent, en se disant mutuellement : « Dieu, mon frère, vous ait en sa garde ! »

La délivrance de François Ier eut lieu sur la Bidassoa, entre Fontarabie et Andaye, le 17 mars, à sept heures du matin. Après avoir embrassé tendrement ses deux fils qui partaient comme otages pour l'Espagne, le roi de France s'élança au grand galop de son cheval sur la route de Bayonne, en s'écriant : *Je suis roi encore!*

Le sieur De Praet et De Lannoy furent successivement chargés par l'empereur de recevoir la ratification du traité que François avait promis de signer dès son arrivée à Bayonne. Après avoir pris différents prétextes pour la différer, le roi fit paraître à Cognac, le 28 avril, devant les commissaires espagnols plusieurs députés de la Bourgogne, auxquels on avait fait la leçon au préalable. Ces députés protestèrent hautement contre la cession de leur pays à l'Espagne et François Ier eut l'air de recevoir avec déplaisir leurs remontrances. Tous ces subterfuges, toutes ces feintes eurent cependant un terme : « le 22 juin à Angoulême, le chancelier de Prat, dans une assemblée solennelle du conseil, où étaient le duc de Vendôme, Lautrec, les premiers présidents de Paris et de Bordeaux, les grands officiers de la couronne et plusieurs autres, déclara nettement au vice-roi

de Naples et au sieur de Praet que le gouvernement français tenait le traité de Madrid pour nul et non avenu. »

Charles-Quint avait été joué : son indignation fut profonde et il lui donna libre cours à Grenade, en septembre 1526, lorsqu'il dit à l'ambassadeur français « que son maître ne s'était conduit ni en chevalier ni en gentilhomme, mais qu'il avait agi *lâchement et méchamment,* et que, s'il y prétendait contredire, il était prêt à le lui prouver par combat de sa personne à la sienne. »

Voici quelle est la conclusion du remarquable travail de M. Gachard : « .... L'apostrophe de Charles-Quint était méritée. François I[er] n'avait-il pas abusé Charles-Quint? n'avait-il pas signé et juré un traité dont il était résolu d'enfreindre les conditions? n'avait-il pas violé la foi donnée par lui comme roi et comme chevalier? Ses apologistes ont allégué les mauvais traitements qu'il aurait essuyés, la contrainte qu'il aurait subie; le récit que nous venons de faire, et qui s'appuie, dans tous ses détails, sur des témoignages irrécusables, démontre la futilité de cette justification. On a prétendu aussi qu'il ne fut pas le maître d'exécuter le traité de Madrid; que la France entière se serait opposée à la cession de la Bourgogne. En admettant cela pour vrai, l'exemple d'un de ses prédécesseurs lui traçait la conduite qu'il devait tenir. Jean II avait été fait prisonnier comme lui; comme lui il avait signé un traité désastreux pour la monarchie : l'exécution de quelques-uns des articles de ce traité ayant rencontré des obstacles, il alla, sans hésitation, se remettre au pouvoir d'Édouard III. En vain on avait voulu lui persuader que les engagements contractés en prison n'obligeaient pas; il avait rejeté cette défaite frauduleuse : « Quand la bonne foi, avait-il dit, et la vérité « auraient disparu de la terre, elles devraient se retrouver dans « la bouche et dans le cœur des rois. »

Bien qu'il y ait quelque sévérité dans cette appréciation générale de la conduite de François I[er], nons y adhérons complétement et nous ne doutons pas que tous les lecteurs impartiaux ne partagent l'opinion du savant historien. — M. De Gerlache disait en 1858 à l'Académie, à propos d'un ouvrage de M. Juste sur la minorité de Charles-Quint, qu'il y avait parmi les historiens belges une tendance à refaire l'histoire du 16[e] siècle. M. Gachard est un de ces érudits infatigables qui cherchent à soulever le voile mystérieux derrière lequel s'effacent bien des monuments intéressants de l'histoire de ce grand siècle. Depuis longtemps les savants travaux de cet his-

torien lui ont fait à l'étranger comme en Belgique une grande et légitime réputation. L'an dernier encore des applaudissements unanimes ont accueilli son étude sur Don Carlos, remplie de détails intéressants et tout à fait inédits, découverts dans la précieuse bibliothèque de Simancas. Aujourd'hui en vengeant contre les attaques intéressées de certains écrivains français la mémoire d'un prince que la Belgique a vu naître, il s'est acquis des droits à la reconnaissance des Belges qui tiennent aux gloires de leur pays. M. Gachard d'ailleurs nous paraît être un de ces historiens trop rares, hélas! qui n'hésitent pas à sacrifier à la vérité leurs sympathies, quelque ardentes, quelque raisonnables qu'elles soient. Espérons que, continuant le cours de ses laborieuses recherches, il nous fournira bientôt encore l'occasion de rendre justice à sa science et à son impartialité.

ERNEST DISCAILLES.

Bruges, 27 mai 1860.

MÉLANGES (SUITE).

Argumentation d'Aristote. Aristote, dans sa Rhétorique, donne parfois des arguments pour et contre, à la façon des sophistes. Il indique, par exemple, le moyen de se tirer d'affaire à ceux qui n'ont pas de témoins et à ceux qui peuvent en citer. Il conseille à ceux qui n'en ont pas, d'employer des arguments probables, et de dire que des arguments ne peuvent être gagnés ou corrompus à prix d'argent ni porter faux témoignage. D'autre part, ceux qui ont des témoins peuvent répondre à leurs adversaires que les probabilités ne sont pas des preuves suffisantes en justice, et qu'on n'aurait jamais besoin de témoins si les preuves ordinaires suffisaient pour faire connaître la vérité.

Opinions d'Aristote. On est persuadé, dit Aristote, soit par ses propres sentiments, soit parce que l'on pense qu'un autre éprouve telle ou telle impression, soit par la démonstration. Ainsi il y a deux manières de persuader, par les preuves ou par les sentiments, et, comme le fait entendre Aristote avec beaucoup de finesse, on ne croit qu'aux sentiments réels, on ne croit que parce qu'on pense que ceux qui cherchent à nous persuader sont eux-mêmes affectés des impressions qu'ils cherchent à nous communiquer. La persuasion

n'est produite que par la vérité des passions ou des raisonnements, que cette vérité soit réelle ou apparente.

A le bien prendre, dit aussi le philosophe de Stagyre, l'art de parler est futile et peu digne d'un philosophe (1). On reconnaît ici le disciple de Platon, qui, dans le Gorgias, condamne l'éloquence lorsqu'elle ne soutient pas la justice et la vérité. Il est vrai qu'Aristote ajoute : il faut cependant s'occuper de cet art, non parce qu'il est juste, mais parce qu'il est nécessaire.

Caractère d'Achille dans Homère. Blair remarque avec raison qu'Horace a outré le caractère d'Achille, en le dépeignant ainsi :

> Impiger, iracundus, inexorabilis, acer,
> Jura neget sibi nata; nihil non arroget armis.

« Achille est trop passionné, il est vrai, mais il est loin de mépriser les lois et la justice. Quoiqu'il s'emporte trop dans sa querelle avec Agamemnon, il a la raison de son côté. Il était notoirement offensé; mais il se soumet et laisse tranquillement partir Briséis, quand les hérauts viennnent la lui demander; seulement, il ne veut pas combattre plus longtemps sous les ordres d'un chef qui l'a offensé. Outre sa bravoure naturelle et le mépris qu'il a de la mort, il a d'autres qualités dignes d'un héros. Il est franc et sincère. Il aime ses sujets et respecte les dieux. Il a de fortes amitiés, et de l'honneur; il est magnanime et, à part le degré de férocité qui tenait à l'époque et qui forme le caractère de la plupart des héros d'Homère, il est, à considérer l'ensemble, éminemment propre à exciter plutôt l'admiration il est vrai, qu'une parfaite estime. »

Après avoir lu ce portrait si exact, que Blair fait d'Achille d'après Homère, on se demande ce que veut dire Horace par le : *jura neget sibi nata,* etc. Fait-il allusion à quelqu'autre débat moins connu, à quelque épisode mythologique d'un poète cyclique où le caractère d'Achille est présenté sous un aspect moins noble et moins digne de lui?

Homère semble parfois, il est vrai, donner à Achille un caractère querelleur. Encore est-ce Agamemnon qui dit à Achille Il. I 177 : *Tu as toujours aimé la discorde,* etc. Dans l'Odyssée VIII 75, Démodocus chante aussi une querelle entre Achille et Ulysse. Mais il n'en est pas moins certain que dans la querelle d'Agamemnon et d'Achille, au 1er chant de l'Iliade, c'est le premier qui a les plus grands torts.

(1) Rhet. liv. III, c. 1.

Irrité de ce que, par l'ordre des dieux, il doit rendre Chryséis à son père, il menace d'enlever la récompense d'Achille, d'Ulysse ou d'Ajax. Achille, plus emporté, sent plus vivement l'affront qu'Ajax ou Ulysse. *Inde irae.* Au 9me chant, Achille a tort à son tour. Agamemnon lui fait des offres généreuses : il devrait les accepter et montre de l'entêtement en les refusant, il est inexorable, *inexorabilis*. Les épithètes du premier vers d'Horace conviennent donc bien à Achille, mais je ne vois, dans Homère du moins, aucun fait qui pût autoriser Horace à prétendre qu'Achille méprisât le droit et la justice et qu'il eût toujours recours à la voie des armes.

Thucydide diversement jugé par Démosthène et par Cicéron. On rapporte que Démosthène copia huit fois de sa main l'histoire de Thucydide, et cependant Cicéron dit que Thucydide raconte il est vrai avec beaucoup d'exactitude et de gravité les exploits guerriers, mais qu'on ne peut rien lui emprunter pour l'usage du forum et des assemblées, et que les discours de cet historien renferment des pensées si cachées et si obscures qu'elles sont à peine intelligibles, ce qui est le plus grand défaut que puissent avoir les discours publics. Comment accorder ici les deux grands orateurs? Pourquoi Démosthène attachait-il tant d'importance à l'étude de Thucydide et Cicéron si peu? Démosthène trouvait-il plus de charme et d'utilité dans la lecture de l'historien d'Athènes parce qu'étant grec lui-même, il l'entendait mieux, ou l'étudiait-il surtout pour connaître les événements de la guerre du Péloponèse qui étaient assez rapprochés de son époque et devaient avoir pour lui, au point de vue politique, un intérêt particulier? Quoi qu'il en soit, Démosthène ne semble avoir emprunté à Thucydide que la précision et la vigueur, car son style est plus clair et plus élégant que celui de son modèle, et son exemple prouve que l'on peut étudier profondément un auteur sans l'imiter servilement. Ce défaut est surtout moins à craindre quand on écrit dans un genre différent. Le style de Thucydide, simple et vigoureux, convient à un historien : il serait déplacé chez un orateur. Démosthène n'a pris de lui que ce qu'il pouvait lui emprunter sans dénaturer l'éloquence. « Vous imitez Thucydide, dit Cicéron. C'est fort bien, si vous voulez écrire l'histoire, mais non si vous songez à faire des plaidoyers. Thucydide est un narrateur sincère, un grand historien ; mais il n'a pas traité le genre judiciaire ni les débats du forum. J'admire les discours qu'il a mêlés à ses récits ; mais je ne pourrais les imiter si je le voulais, et je ne le voudrais pas peut-être

si je le pouvais. » Denys d'Halicarnasse qui n'aimait pas Thucydide, reproche à Démosthène de manquer de grâce et de douceur pour avoir trop imité cet historien.

Bonheur de Sénèque dans son exil. Sénèque, dans son exil, savait chercher des consolations dignes de lui : il trouvait même le bonheur. Je suis joyeux et content, disait-il, comme si je jouissais encore de la prospérité ; car l'on est heureux lorsque l'âme, délivrée de tout souci, se livre au travail, et, tantôt se récrée par des études plus légères, tantôt, avide de connaître la vérité, s'élève en se contemplant elle-même et l'univers : *laetum et alacrem, velut optimis rebus. Sunt autem optimae, quum animus omnis cogitationis expers operibus suis vacat; et modo se levioribus studiis oblectat, modo ad considerandam suam universique naturam, veri avidus insurgit.* Il se livrait à l'étude de cette partie de la philosophie que les anciens appelaient la physique, c'est-à-dire, à l'histoire naturelle, à l'astronomie, à la météorologie. Il étudiait la configuration de la terre, la nature de la mer et les causes du flux et du reflux, ces phénomènes qui éclatent entre le ciel et la terre et qui excitent notre admiration, cet espace tumultueux agité par le tonnerre, les éclairs, le souffle des vents, la neige et la grêle ; enfin, après ces questions de moindre importance, son âme s'élevait aux questions suprêmes et jouissait du spectacle admirable des choses divines : se souvenant de son éternité (un chrétien aurait dit : de son immortalité) elle parcourait tout ce qu'elle avait été et tout ce qu'elle devait être dans tous les siècles. A part le système de la métempsycose auquel le philosophe fait sans doute ici allusion, il y a de la grandeur dans cette pensée qui termine les consolations qu'il adresse à sa mère Helvia. C'est ainsi que se consolait le philosophe et il engageait sa mère à puiser des consolations dans l'étude, à cultiver les lettres et à approfondir ce qu'elle n'avait qu'effleuré.

Cicéron. Cicéron n'avait pas l'esprit très-flexible et reprenait difficilement un sujet interrompu : *Ego animi pendere soleo quum, semel quid orsus, traducor alio; neque tam facile interrupta contexo, quam absolvo instituta.*

Cette observation ne doit point diminuer notre vénération pour cet éminent prosateur dont l'étude ne peut être assez recommandée. « Je voudrais, écrivait Racine à son fils, que les jours où vous n'allez point au collége, vous puissiez relire votre Cicéron, et vous rafraîchir la mémoire des plus beaux endroits d'Horace ou de Virgile, ces

auteurs étant fort propres à vous accoutumer à penser et à écrire avec justesse et netteté. »

— Les dialogues philosophiques de Cicéron diffèrent de ceux de Platon en ce que Cicéron, dans les siens, parle en son nom et prend part à l'entretien .Sa personnalité y perce comme dans tous ses écrits, tandis que Platon s'efface devant Socrate qui est le principal interlocuteur de ses dialogues.

— On voit dans une lettre de Cicéron à Atticus (XVI, 6) que l'orateur avait coutume de préparer des introductions générales propres à servir de préfaces aux ouvrages qu'il composait ensuite. Il lui arriva de se servir de la même introduction dans deux ouvrages différents. Il avait déjà envoyé le second à Atticus, lorsqu'il s'aperçut de son erreur : il la répara en envoyant à son ami une autre introduction. Démosthène avait la même coutume. On a conservé une collection d'exordes qu'il avait composés séparément. Cet usage ne doit pas être suivi : il est contraire à un principe de Cicéron lui-même, qui dit que l'exorde doit être tiré des entrailles du sujet : *effloruisse penitus ex re de qua tum agitur*. Du reste il suivait plus souvent l'usage contraire, qui est préférable, et composait l'exorde après le discours.

Envoi des lettres chez les Romains. Les Romains, lorsqu'ils écrivaient une lettre, mettaient toujours en tête : Un tel à un tel. Juste-Lipse dans son traité du style épistolaire (Institutio epistolica, c. 3) donne une raison très-vraisemblable de cet usage; c'est, dit-il, que la première pensée, le premier désir de celui qui lit une lettre est de savoir qui la lui envoie : *Quoniam prima legentis cogitatio et desiderium, est scire a quo missa*. Cet usage était fort raisonnable et il est à regretter qu'il n'ait pas été conservé. En effet, il arrive ordinairement, lorsqu'on reçoit une lettre inconnue, que l'on cherche d'abord la signature. Il serait donc plus naturel de la mettre au commencement de la lettre qu'à la fin.

La traduction. La première qualité d'une traduction, c'est la fidélité, de même que la première qualité d'un portrait est la ressemblance. Une traduction élégante mais inexacte sera peut-être un bel ouvrage français, mais ce ne sera plus une traduction ; un portrait bien peint mais qui ne reproduit pas les traits du modèle, pourra être un bon tableau de genre, mais ne sera plus un portrait.

ÉD. JUSTE.



VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Une nouvelle histoire du supin et de la conjugaison latine. — Discussion au sujet de Froissart. — De l'abus des livres auxiliaires dans l'enseignement classique.

Dans de spirituels articles insérés récemment dans le *Journal général de l'instruction publique*, M. *E. Galeron*, agrégé des classes supérieures, s'apitoie sur le sort du *Supin* et tente une réhabilitation de ce mode, qu'il dit indignement maltraité. « Usé, flétri, comme un débris informe dont l'origine et le nom véritable sont oubliés, ce mot gêne les grammairiens. Ne sachant comment le classer, ils l'ont relégué au bas de la conjugaison, en lui donnant le nom bizarre de *supin, supinum,* sorte d'épitaphe provisoire, qui signifie *couché sur le dos,* c'est-à-dire jeté dans un coin, comme un cadavre, en attendant que la poussière de l'oubli achève de le recouvrir. » L'ignorance des grammairiens est la cause unique de cette injustice criante; ils ne savaient pas quel rôle brillant le supin a joué dans la formation du verbe latin. Maintenant que, grâce à une superbe découverte de M. Galeron, la vérité s'est fait jour, on ne tardera sans doute pas à faire figurer le supin en tête de la conjugaison « à la place d'honneur » et à lui ôter, s'il est possible, ce vilain nom qui le déshonore. Cependant ces plaintes amères n'ont aucun fondement. D'abord le nom de supin n'a rien d'humiliant : selon Priscien, il provient de ce que le supin était formé primitivement du participe passé passif, qu'on désignait parfois par ce mot. *Vere enim,* remarque là-dessus Perizonius (ad Sanctium III, 9, 1), *omnia passiva videntur primum dicta* SUPINA, *quia hujus vocabuli significatio convenit Patienti et alium Agere sinenti*. Puis la nature du supin est parfaitement connue et depuis longtemps. Toutes nos grammaires enseignent que le supin en *um* est l'accusatif d'un nom abstrait, qui, dans certaines circonstances, remplit les fonctions de l'infinitif. L'étude de la grammaire comparée a confirmé cette définition et a fait découvrir dans le sanscrit un infinitif formé de la même manière et ressemblant, à s'y méprendre, au supin latin : *datum, statum, junctum, genitum* sont en sanscrit *dâtum, sthâtum, joctum, ganitum*. D'autres infinitifs en *um* se retrouvent dans les dialectes italiens : les Osques disaient *akum* au lieu de *agere;* les Ombriens *erum* au lieu de *esse*. Mais pourquoi parler ici de grammaire comparée? M. Galeron, faisant fi des résultats de cette science, considère encore le latin comme une langue mixte, composée du grec et d'un idiome barbare indigène.

Partant de ce principe erroné, force lui était de chercher dans le grec l'origine du supin et il l'y trouve en effet dans l'adjectif verbal en εον. Sans faire attention aux sens différents des mots, il affirme que *actum* vient de ἀκτέον (barbarisme), *statum* de στατέον, etc. Cette forme, une fois introduite en Italie, devient le pivot et l'origine de toute la conjugaison latine. Les Grecs arrivant en maîtres se servaient tout d'abord de la formule du commandement et criaient aux Italiens : ἰτέον, στατέον, δοτέον, φατέον : *il faut aller, il faut s'arrêter, il faut donner, it faut dire*. A quoi les indigènes durent répondre en répétant la formule combinée avec un verbe auxiliaire : *je vais faire, je suis allé dire, j'irai donner,* etc. C'est ainsi que le verbe *eo* devint l'auxilaire obligé de la conjugaison latine et servit à la former. Seulement *eo* ne resta pas longtemps combiné avec le supin. Bientôt les Grecs donnèrent aux Italiens le participe présent et depuis lors on dit *agens eo, agens ibam, agens eam, agens ibo* d'où par contraction l'on fit : *ago, agebam, agam, agebo*. De même au passif *actum eor,* après avoir été remplacé par *agens eor,* devint *agor ; agens ibor, agebor,* etc. Voilà du moins une théorie très-simple; après cela nous n'irons certes plus nous creuser la tête à chercher les désinences personnelles, les voyelles modales, et autres subtilités, écloses dans le cerveau malade de M. Bopp, que MM. Benloew et Egger voudraient propager en France. On saura gré à M. Galeron d'avoir rendu à jamais facile et agréable une étude longue et fastidieuse.

L'auteur ajoute à l'exposé de sa théorie plusieurs remarques détachées, dont nous ne dirons que quelques mots. Les participes latins, dit-il, se terminaient d'abord en *as* comme les participes grecs; la terminaison des génitifs αντος, εντος, οντος, contribua beaucoup à l'introduction du ν au nominatif. Il semble ignorer qu'en grec le ν appartient au radical et n'a disparu du nominatif que par suite d'une règle euphonique bien connue, que τιθείς διδούς sont pour τιθέντς, διδόντς. Un de ces anciens participes en *as,* est selon lui *infitias* dans la locution *infitias ire*. Autrement cette expression ne pourrait se construire avec un accusatif. L'explication est assez spécieuse, mais ce serait là le seul exemple d'un participe en *as* et primitivement on aurait dû dire *infitians*. Puis notre locution n'admet d'autre accusatif que celui d'un déterminatif neutre, qui se construit avec tous les verbes intransitifs. M. Galeron affirme encore que le grec n'avait primitivement qu'une seule forme de conjugaison pour exprimer l'actif, le passif et le moyen; c'était la forme moyenne qui s'est confondue avec le passif et a donné

naissance à l'actif, par voie d'abréviation : ἵεμαι a formé ἵημι, λύομαι, λύω. Il se donne une peine infinie pour retrouver dans le grec εἰμί les différents temps de *sum*. Le présent *sum* vient du futur ἔσομαι; il en ferait volontiers dériver aussi le futur *ero,* si la forme archaïque n'était pas *esco*. Il oublie qu'on disait anciennement *esio* pour *ero*, ce qui cependant pourrait être utile à sa thèse. Enfin M. Galeron met le comble à ses excentricités grammaticales en cherchant à prouver qu'entre *possum* et *queo* il y a identité absolue non-seulement de sens, mais de radical. On pourrait croire que *potis* signifie dans son sens primitif *maître* et est le même mot que le sanscrit *patis,* maître, époux (du radical *pâ,* protéger, gouverner), et le grec πόσις pour πότις. Écoutons plutôt M. Galeron : « Le latin *pos* me semble venir du vieux mot grec πὸς, πὴ, πὸν, forme ionienne inusitée pour τὶς interrogatif ou indéfini. Ses cas obliques ποῦ, ποῖ, πῇ, πῷ, etc., sont seul restés. L'adjectif interrogatif et corrélatif ποῖος en a été tiré, et il est très-probable que πὸς, πὴ, πὸν a formé le conjonctif ὅς, ἥ, ὅ en remplaçant le π par l'aspiration. Πὸς donne l'étymologie du mot latin *pos; potis* est le même mot, auquel a été ajouté τὶς, de sorte que *potis* est l'équivalent de ὅς τις, et *pote,* comme ποτέ est composé du même radical et de l'adverbe τὲ, qui vient de τὶς, comme la conjonction latine *que* vient de *qui*. Tous ces mots ont assez de rapports entre eux pour donner de la vraisemblance à cette étymologie. Mais, leur origine une fois admise, quel sens obtiendrons-nous pour expliquer l'idée contenue dans *possum?* Le sens de οἷος εἰμί est connu; cette locution signifie *je suis capable de, je puis*. Son corrélatif ποῖος a pu le remplacer dans le principe. Ποῖος vient de πὸς primitif de ὅς. Or ὅς εἰμι a pu avoir le même sens que οἷος εἰμί; ce qu'il est d'autant plus aisé d'admettre qu'en latin l'expression analogue *is sum qui* a cette signification. — Malgré leur diversité apparente, πος et *qui* ne sont au fond que le même mot. Au lieu de πότε, les Ioniens prononçaient κότε ; et dans le dialecte de la Grande-Grèce, peuplée d'abord par eux, πός, πή, πόν étaient remplacés par κός, κή, κόν. En latin, le K s'écrivit *q* ou *qu;* de sorte que, tout en changeant d'orthographe, ces mots subsistèrent, et il n'est pas malaisé de les reconnaître dans *qui, quæ, quod.* » On voit par cet exemple jusqu'où peuvent s'égarer les meilleurs esprits, quand ils partent d'un principe faux et qu'ils refusent de suivre la vraie méthode scientifique. Pour remonter à l'étymologie des mots et à l'origine des formes grammaticales cette méthode est l'étude comparée des idiomes de la même famille; hors

de là il est impossible de ne pas tomber dans les erreurs les plus absurdes.

Une savante polémique s'est engagée dans le *Bulletin du bibliophile* français (livraison de juin) entre M. Kervyn de Lettenhove de l'Académie de Belgique et M. Paulin Paris, de l'Institut de France, sur différentes questions concernant Froissart. Il s'agit de savoir d'abord à quelle époque il a fait son premier voyage en Angleterre, ensuite en quelle année il a offert une chronique à la reine Philippe; en troisième lieu, en admettant qu'on doive expliquer par des souvenirs personnels ce que Froissart a dit des *couletiers,* et qu'il ait été quelque temps *couletier* lui-même, il s'agit de déterminer à quelle époque il l'a été, et si le mot signifie *drapier* ou *changeur*. Il serait dangereux de s'immiscer ici dans les questions historiques, et d'ailleurs la discussion n'est pas terminée; mais on peut hasarder un mot sur des détails de linguistique. M. P. Paris suppose que *couletier* signifie *drapier,* ou plus exactement tailleur de jupes et de hauts-de-chausses, et il apporte des preuves à l'appui de son opinion. M. Kervyn de son côté prouve que ce mot a le sens de *courtier*. Nous inclinerions d'autant plus volontiers vers cette manière de voir qu'en wallon on nomme un courtier *coultî,* et en rouchi, par conséquent dans tout le Hainaut, *coultier* (Cf. Dict. étym. de la langue wallonne). Mais M. Kervyn est certainement dans le vrai lorsqu'il fait de *adonc, adonques,* un synonyme de notre mot *alors*. En effet *adonc* dérive du latin *ad tunc,* comme *idonc* de *in tunc,* suivant les meilleurs étymologistes (Cf. Burguy, Gramm. de la langue d'oïl), on trouve de même *dès donc, de donc* pour dire *dès lors*. Il est par conséquent impossible d'admettre avec M. P. Paris que « le mot soit la traduction des deux mots latins *ad hoc,* sur ce point, sur ce fait; et que Froissart quand il en use veuille toujours dire : « Comme j'en été particulièrement instruit. » On ne trouve nulle part *adonc* dans ce sens, et Froissart n'a pu ainsi modifier la langue. Du reste *adonc* signifiant *alors* est encore aujourd'hui très-employé dans le patois artésien, et dans celui du nord de la France.

Nous signalerons en finissant un article du *Journal général* auquel le nom de l'auteur donne une certaine importance. M. Auguste Nisard, inspecteur d'Académie, y traite *de l'abus des livres auxiliaires dans l'enseignement classique*. A propos d'un *choix d'expressions latines* en 334 décades, par M. Batiffol, agrégé de l'Université, il s'élève avec raison contre « ce nombre étonnant de livres nou-

veaux, tous meilleurs ou plus complets que les anciens, ces mille méthodes qui abrègent et qui simplifient, ces procédés grammaticaux qui illuminent, ces *Manuels,* vraies panoplies pour les candidats au baccalauréat, toutes ces productions où les secours surabondent, » qui substituent un instrument de mnémonique au travail et à l'application, qui exposent la chose universitaire en France à un péril qu'elle n'avait point encore couru, à un péril domestique, et qui amèneront, si l'on n'y prend garde, la fin officielle des lettres grecques et latines, et la mort légale des humanités. Heureusement ce danger n'existe guère en Belgique, et les livres dans le genre de celui que signale M. Nisard, passent rarement la frontière.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

HENRI LIMBOURG.

La mort vient de ravir à la science un jeune homme qui promettait de devenir une illustration pour notre pays. Henri Limbourg, docteur spécial en sciences physiques et mathématiques, répétiteur à l'école du génie civil de Gand, est mort à Tournai, sa ville natale, le 5 de ce mois, à l'âge de 26 ans. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute des renseignements que nous allons donner sur sa vie et ses travaux; ils comprendront les regrets de ses concitoyens, de ses anciens professeurs et de ses collègues, qui pleurent aujourd'hui une belle intelligence prématurément éteinte, un noble cœur qui a cessé de battre avant le temps.

Henri Limbourg naquit en 1834. Il n'avait pas 10 ans et déjà un brillant succès avait appelé sur lui l'attention : il obtint le *prix d'excellence* au concours ouvert en 1843 entre les établissements d'instruction primaire de l'arrondissement de Tournai. A onze ans il entra à l'athénée, et s'y livra avec une égale ardeur à l'étude des humanités et des mathématiques. Il conquit dans chaque classe des palmes d'autant plus honorables qu'elles lui étaient plus vaillamment disputées, et il couronna ses études moyennes par deux nominations au concours général des athénées et colléges. Le 13 août 1851, après avoir remis à Limbourg le *prix d'honneur* de la classe de rhétorique, M. Dumon-Dumortier, alors bourgmestre de Tournai, lui donna, comme marque de satisfaction pour son travail et son talent,

plusieurs ouvrages précieux de littérature et de mathématiques. C'était plus qu'un témoignage de sympathie, c'était un stimulant : M. Dumon voulait exciter le jeune lauréat à redoubler de zèle et de courage pour augmenter dans des études nouvelles le renom qu'il s'était acquis déjà, et pour soutenir en même temps à l'université la vieille réputation de l'athénée de Tournai.

Limbourg sut répondre dignement à l'attente du premier magistrat de sa ville natale. Les divers examens qu'il subit à l'université de Gand furent pour lui autant de triomphes. Il avait longtemps hésité entre les études littéraires et les études scientifiques pour lesquelles il avait une égale aptitude; après avoir passé l'examen de candidat en philosophie et lettres avec *grande distinction,* il se décida à étudier spécialement les mathématiques. En 1855, après deux autres examens subis également avec *grande distinction,* il obtint le diplôme de docteur en sciences.

L'année suivante, il eut l'occasion de montrer son talent comme professeur dans un intérim qu'il fit à l'athénée de Gand. Mais c'était à une chaire d'université que voulaient le faire arriver ses maîtres qui avaient reconnu en lui une rare intelligence des sciences exactes servie par une parole facile et claire; ils engagèrent Limbourg à étudier le doctorat spécial qui conduit à l'obtention d'une chaire académique. Limbourg aurait dû se reposer quelques années avant d'entreprendre ces derniers travaux hérissés de difficultés. Sa santé qui n'avait jamais été bien florissante s'était altérée de plus en plus au milieu des fatigues de tout genre qu'il avait eu à supporter.

Impatient d'obtenir ce diplôme dont il a besoin pour professer à l'université, il se remet au travail avec une énergie de volonté toujours croissante. Sur cette nouvelle et difficile épreuve qu'allait affronter Limbourg laissons parler un homme plus compétent que nous, un de ses anciens professeurs, M. Leschevin, qui a prononcé sur sa tombe d'éloquentes paroles : « L'épreuve ici, dit-il, excède, pour ainsi dire, les forces de la jeunesse; elle consiste surtout dans un travail approfondi sur les parties les plus élevées de la science qu'on aspire à professer; en un mot, c'est l'œuvre d'un savant et elle nécessite pour son accomplissement même chez les intelligences d'élite les études et les efforts d'une longue vie. Mais plus l'épreuve était rude et périlleuse et plus aussi elle fut glorieuse pour notre jeune concitoyen, et c'est surtout en prenant connaissance du beau travail qu'il a publié, à cette occasion, sur *la fonction gamma* (1), qu'on peut

(1) Théorie de *la fonction gamma* par H. Limbourg, in-8°, Gand, 1859.

apprécier toute l'étendue de la perte que les sciences viennent de faire en Belgique. »

Le 29 janvier 1859, Limbourg défendit publiquement sa thèse avec un succès dont les journaux de Gand ont beaucoup parlé et la faculté des sciences lui conféra solennellement le titre de docteur spécial en sciences physiques et mathématiques. Il fut aussitôt chargé des fonctions de répétiteur à l'école du génie civil pour les cours d'analyse et de mécanique rationnelle, et M. Derote, administrateur-inspecteur de l'université de Gand, a fait sur la tombe de Limbourg l'éloge du talent distingué avec lequel le jeune savant s'acquittait de ces difficiles et importantes fonctions.

Depuis plusieurs semaines, sur les conseils des médecins qu'inquiétait sa santé délabrée, Limbourg était retourné dans sa famille ; il était venu chercher auprès de parents adorés un adoucissement à un mal dont il ne pouvait plus se dissimuler la gravité. Un repos absolu lui était nécessaire, mais l'activité dévorante de son esprit l'empêchait d'écouter les prescriptions des médecins et les conseils de ses amis : aux heures où la souffrance devenait moins aigüe il travaillait encore, et, quelques jours avant sa mort, il avait envoyé à l'académie des sciences un mémoire sur une question importante d'analyse (2).

Ce n'est point seulement à des travaux de mathématiques que Limbourg a appliqué les forces de son intelligence; il s'occupait beaucoup de belles-lettres ; les chefs-d'œuvre de la littérature lui étaient aussi familiers que les savants ouvrages des Newton et des Euler, et il les jugeait avec une sûreté de goût et une originalité d'expression qui frappaient ceux qui aimaient à s'entretenir avec lui sur les illustrations de nos diverses époques littéraires. C'était surtout à la poésie qu'il consacrait les loisirs que lui laissaient ses arides études : plusieurs pièces de vers où la beauté de la pensée le dispute à la richesse de la forme, ont été écrites au milieu de ces loisirs féconds ; espérons que la main pieuse d'un ami recueillera les pages littéraires que Limbourg a laissé tomber de sa plume élégante et facile.

Aux dons de l'esprit Limbourg joignait les qualités du cœur qui le rendaient cher à ses camarades et qui le faisaient chérir de sa famille. Tous ceux qui ont eu le bonheur de vivre dans son intimité ont pu apprécier la bonté de son caractère, la beauté de son âme, et Messieurs Derote et Leschevin ont fait de lui sous ce rapport un éloge aussi vrai que profondément senti.

(2) Mémoire *sur un point de la théorie de la formule de Stirling.* (Voir la séance de la classe des sciences du 2 Juin.)

La mort prématurée de Limbourg a jeté la désolation dans la famille dont il était l'espérance et la joie; M. Leschevin a trouvé de l'écho dans tous les cœurs quand il a prononcé ces touchantes paroles :

« Si cette perte est cruelle, si elle est irréparable, c'est surtout pour le digne père de celui que nous pleurons aujourd'hui, c'est surtout pour sa mère adorée, pour une sœur chérie. Si Henri Limbourg était l'espoir de la science, il était aussi et avant tout la joie de ses bien-aimés parents; il était, je dirais, leur orgueil, si ce sentiment pouvait entrer dans des cœurs chrétiens; ils ne vivaient que par lui et pour lui; et c'est sur cette précieuse existence si tôt brisée que reposait tout le bonheur de cette maison où le deuil vient de pénétrer. »

E. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Sur la proposition du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, M. le ministre de l'intérieur a autorisé, dans les écoles moyennes de l'État, l'emploi du *Manuel de sciences commerciales*, par M. Leclerq, professeur de sciences commerciales à l'athénée royal de Bruges.

PRÉCIS DE L'ÉDUCATION DES JEUNES PERSONNES *dans les pensionnats et autres établissements d'instruction suivi d'un appendice par Mlle* L. GHINIJONET, *institutrice au pensionnat dit des Capucins, à Huy*. Paris et Tournai, Casterman 1860. 1 vol in-12 de pp. 71.

Ce petit livre n'a pas été écrit pour la publication, mais en réponse à une question mise au concours entre les institutrices, en 1858, par la direction du journal de l'enseignement primaire et de l'enseignement moyen du second degré. Le succès qu'il a obtenu, car il a été couronné, et de pressantes sollicitations ont engagé l'auteur à le publier. Mlle Ghinijonet y établit en premier lieu de quelle importance est l'éducation des filles, puis elle montre en quoi elle consiste, comment il faut la faire. Il y a d'abord l'éducation proprement dite, qui est la même pour toutes les élèves : à toutes on doit s'efforcer d'inspirer une foi vive, un profond attachement pour la religion, un sentiment éclairé de leurs devoirs; chez toutes on doit chercher à développer spécialement la modération, la patience, la bonté, la modestie, l'amour de l'ordre. Vient ensuite l'instruction, qui doit être donnée d'une manière particulière aux filles, et qui diffère suivant la position sociale que les élèves sont appelées à occuper plus tard. Un chapitre est consacré aux écoles primaires gratuites, un autre aux pensionnats. L'ouvrage est terminé par un appendice où sont exposés les devoirs des institutrices et ceux des parents; c'est une addition au mémoire primitif. Tel est le plan du livre, il est bien conçu, de plus il est bien exécuté. Le sujet malgré son étendue a pu être renfermé dans un petit nombre de pages, parce que l'auteur, avec une concision qui n'est pas sans mérite, a supprimé le luxe des détails pour se borner aux principes essen-

tiels. Cependant il n'y a pas de sécheresse, et l'exposition est agréable. Les idées sont saines, ce sont celles d'une institutrice qui est attachée à ses fonctions, qui cherche à en remplir tous les devoirs, qui a étudié et qui cite à l'occasion les bons écrits publiés sur la matière, depuis Fénélon et Mme de Maintenon, jusqu'à nos jours. La critique aurait pourtant à signaler quelques légers défauts. Le lecteur est parfois détourné du sujet principal par des détails personnels ou locaux ; l'amitié les excuse à cause des bonnes intentions, mais l'art est plus difficile. De plus la langue philosophique, dans les rares endroits où elle est employée, n'est pas toujours maniée avec toute la justesse désirable.

MORCEAUX CHOISIS D'AUTEURS FACILES, *à l'usage des classes inférieures des athénées royaux et de la division supérieure des écoles moyennes, par* L. V. N. Liége, Ledoux, 1859. 1 v. in-16 de pp. VII-244.

Nous ne saurions mieux faire connaître ce livre qu'en citant quelques lignes de l'avertissement.

« Le programme des études prescrit dans les athénées royaux, comme dans les écoles moyennes, l'explication de morceaux choisis d'auteurs faciles, de fables choisies de La Fontaine, de fables et de dialogues des morts de Fénelon et de quelques passages du Télémaque. L'expérience nous a appris que le choix des fables et des morceaux à expliquer n'est pas facile, et que les difficultés n'en sont pas toujours convenablement graduées. D'un autre côté, le professeur, obligé d'emprunter ces morceaux à une foule d'écrivains divers, se voit forcé de les dicter à ses élèves : ces dictées constituent souvent une perte de temps considérable. Enfin, l'élève doit apporter en classe un assez grand nombre de livres; et, sans parler de la dépense imposée aux pères de famille, on sait ce que valent à l'écolier les oublis dont il se rend trop souvent coupable.

« Notre but, en publiant ce recueil, est de remédier aux divers inconvénients que nous venons de signaler. Nous le composons de deux parties, prose et vers. La première partie contient les fables les plus faciles de Fénelon, trois dialogues des morts, de nombreux passages sur l'histoire des animaux, extraits de l'ouvrage de Milne Edwards, quelques morceaux du Télémaque, et d'autres extraits d'auteurs faciles pouvant servir aux exercices de lecture à haute voix. Nous considérons les morceaux relatifs à l'histoire des animaux les plus importants, comme fort utiles aux élèves humanistes. Ils serviront aussi de préparation aux élèves de la cinquième professionnelle, qui doivent plus tard aborder le cours d'histoire naturelle. L'auteur auquel nous les avons empruntés offre le mérite d'un style à la fois simple, clair et facile. » La seconde partie se compose principalement de fables extraites de Florian et de La Fontaine, quelques-unes de celles-ci imitées de Phèdre, en vue de la cinquième latine. Des emprunts ont été faits aussi à d'autres fabulistes. Cette partie est terminée par un petit nombre de morceaux tirés de divers auteurs.

Il n'y a rien à ajouter à cela sinon que le recueil, dû à un membre distingué de l'enseignement, est formé de morceaux bien choisis, bien gradués, que le livre est peu coûteux, d'un format commode, qu'il renferme tout ce qui est nécessaire aux élèves auxquels on le destine, enfin, qu'il a été autorisé par le conseil de perfectionnement, pour les écoles moyennes et pour les deux classes inférieures de chaque section des athénées.

PROLÉGOMÈNES PHILOSOPHIQUES DE LA GÉOMÉTRIE *et solution des postulats, par* J. DELBOEUF, *docteur en philosophie et lettres et en sciences physiques et mathématiques, suivis de la traduction, par le même, d'une dissertation sur les principes de la géométrie par Fréd. Ueberweg, docteur en philosophie et privatdocent à l'université de Bonn.* Liége, Desoer, 1860. 1 v. in-8° de pp. XXII-308.

Cet ouvrage remarquable a un double but indiqué par l'auteur dans la préface : « Montrer la parenté, sous le rapport philosophique, de la géométrie — et des mathématiques, en général — avec les autres sciences; fonder ensuite la géométrie sur une base vraiment scientifique, pour arriver à une solution complète des postulats. »

Le volume est divisé en trois livres, savoir : L'unité dans la science ; Principes purs de la géométrie ; Critique générale et solutions. Chaque livre contient deux chapitres, composés chacun de plusieurs paragraphes.

Le premier livre renferme : Théorie des aprioristes ; Théorie des empiristes ; De la science universelle ; De la science des corps inertes ; Déduction de l'objet de la géométrie.

Le second livre traite : De la forme des raisonnements en géométrie, comprenant le syllogisme par substitution ; Des réciproques et des inverses ; Du paradoxe géométrique ; Description des objets, définition ; Classification des figures ; Démonstration. Comment arrive-t-on à l'idée d'un théorème ? Qu'est-ce qu'un théorème? De l'analyse et de la synthèse en mathématiques. Règles esthétiques pour l'énoncé des théorèmes. Criterium de la vérité absolue d'un théorème. — La figure : Grandeur et forme. De l'égalité et de l'équivalence. De la similitude. Des procédés de démonstration. — L'espace : Homogénéité, isogénéité, continuité; postulats arithmétiques. — L'espace : solide, surface, ligne et point ; les trois dimensions. — De l'infinité de l'espace, du point et des éléments géométriques.

Enfin, le troisième livre renferme : Origine des anciens postulats en géométrie. Énumération de ces anciens postulats : De la droite ; Du plan ; De l'angle ; Des parallèles. — Définitions premières. Solutions des postulats : De la droite dans l'espace; De la droite dans le plan; De l'angle et des parallèles; De la convexité et de la concavité. De la symétrie. Des figures semblables. De la mesure du cercle. — Considérations théoriques sur les unités et les normes : Des coordonnées et des unités proprement dites.

Cette sorte de table sommaire des matières montre déjà l'importance de l'ouvrage pour fonder la géométrie sur une base vraiment scientifique, et pour éclaircir ou rectifier certaines notions obscures ou fausses. Je ferai cependant quelques observations.

En appelant *ligne droite*, ou simplement *droite*, la plus courte de toutes les lignes joignant deux points donnés, on énonce une propriété caractéristique bien facile à vérifier. En effet, un fil *tendu* donne l'idée exacte de la droite, car il est évidemment plus court que le fil *non tendu* ayant les mêmes extrémités. Cette vérification est parfaitement intuitive.

De là résultent la définition *descriptive* de la droite, la définition du mot *direction* et les autres propriétés de la droite. — Pour la démonstration de l'une de ces propriétés, il faut observer que *prolonger* une droite tracée, c'est en augmenter la longueur pour avoir une autre droite; ce prolongement est donc

nécessairement une droite et non une autre ligne. — J'observe encore que la droite est une ligne de *direction constante*; mais qu'elle peut avoir une infinité de *positions* autour de l'un de ses points.

Le plan tournant autour de l'une des deux droites qui se coupent, étant indéfini, finit toujours par avoir au moins un second point commun avec la seconde droite; etc. Il en résulte différents modes de description du plan.

« On nomme *direction* d'une droite la position de cette droite autour de l'un de ses points. » (p. 230)

Comme la droite, tournant sur le plan autour de l'un de ses points, peut prendre une infinité de directions ou positions différentes, il est nécessaire de déterminer celle des directions que l'on veut obtenir ; ce qui ne peut se faire que par *l'angle plan* qu'a décrit la droite indéfinie en tournant. La définition ci-dessus implique donc la notion de l'angle, dont voici la véritable définition, c'est-à-dire la définition qui en fait connaître la *forme* et la *grandeur :*

J'appelle *angle* la portion plane indéfinie dont deux droites, issues d'un même point, sont *écartées* l'une de l'autre, quant à leur position sur le plan.

On voit aussi, p. 233, que dire : « La valeur de l'angle est la différence de la direction de ses côtés, » c'est dire que la valeur d'un angle est la différence des valeurs de deux autres angles. — On admet d'ailleurs que l'angle est une *figure plane.* — Enfin, p. 232, *la rose des directions,* est ce que j'appelle *espace plan angulaire* (et que j'aurais dû nommer *lieu plan angulaire*).

« Les droites qui ont la même direction sont dites *parallèles.* Toute droite qui rencontre des parallèles se nomme *sécante.* » (p. 237)

Deux droites ne peuvent avoir la même direction que quand elles coïncident. Il y a deux directions; et si ces directions sont déterminées par des angles, la définition ci-dessus revient à dire : On nomme *parallèle* deux droites faisant avec une même sécante deux angles correspondants égaux. C'est là un théorème regardé comme évident par M. Delbœuf. — D'ailleurs les angles égaux étant *semblables*, on peut dire aussi que deux droites sont *parallèles* quand elles ont des directions ou des positions semblables à l'égard d'une même sécante.

De là M. Delbœuf est conduit aux démonstrations de plusieurs théorèmes, et entre autres de celui d'Euclide, en *majorant* une certaine figure. Voici le raisonnement qu'il fait pour majorer une figure quelconque (p. 139) :

« Puisque deux figures semblables ne diffèrent que par leur grandeur, en majorant la plus petite elle finira par devenir égale à la plus grande ; et leurs lignes homologues étant devenues égales, les rapports de ces lignes sont les mêmes des deux parts. Mais par la majoration, *j'ai augmenté toutes les lignes de la seconde figure proportionnellement;....* »

Cette dernière proposition est-elle évidente, même pour le triangle? Je ne le pense pas. Ce n'est en réalité qu'un postulat, beaucoup moins simple que celui d'Euclide, et il ne peut servir à démontrer ce dernier. — On voit aussi qu'il est nécessaire d'établir la théorie des *triangles équiangles* avant de parler de leur similitude. — Enfin, j'observe que les postulats énoncés, p. 186, sont de véritables axiomes.

La notion générale de *similitude* consiste en ce que deux figures sont *semblables* et ont la même *forme* lorsqu'elles ne diffèrent que par leur grandeur, c'est-à-dire lorsque l'une est exactement *en petit* ce que l'autre est *en grand :*

alors la première *représente* la seconde et en tient absolument lieu pour l'étude et les opérations.

Cette notion générale, bien que vulgaire, est insuffisante; car elle ne montre pas comment on peut *majorer* ou *minorer* une figure donnée, c'est-à-dire comment on peut *construire* la figure semblable à l'aide d'un certain nombre d'*éléments générateurs*. Pour cela, il faut d'abord connaître les conditions *nécessaires* à la similitude des deux figures; et si ces dernières sont planes, on précise les conditions nécessaires en appelant *homologues* les angles et les côtés qui se correspondent et qui sont placés dans le même ordre en passant d'une figure à l'autre.

Or, pour que deux polygones rectilignes P et P' soient *semblables*, il faut qu'ils aient à la fois les angles homologues égaux et les côtés homologues proportionnels: telles sont les conditions *nécessaires*. Si elles sont remplies, chaque partie de P' représente en grandeur et en position la partie homologue de P; donc P' lui-même représente P et lui est semblable en tout: en un mot P' est exactement en petit ce que P est en grand et a la même forme que ce dernier.

Cette forme, en effet, ne change point lorsque deux côtés homologues deviennent égaux, vu que les angles homologues restent toujours égaux et les côtés homologues toujours proportionnels. Mais alors les deux polygones P et P' peuvent coïncider et ont la même forme : donc puisque cette forme n'a pas changé. elle était aussi la même avant de supposer égaux deux côtés homologues. — Telle est pour le fond la démonstration donnée dans le texte du traité élémentaire cité en note, p. 138 du volume dont nous rendons compte.

Nous venons de faire connaître toutes les conditions nécessaires à la similitude des deux polygones P et P'; mais la théorie des figures semblables apprend que le nombre des conditions *suffisantes* à leur construction est toujours beaucoup moindre, surtout pour les *courbes semblables*; lesquelles ont les éléments rectilignes *infiniment petits* homologues proportionnels, comprenant des angles homologues égaux, suppléments des angles homologues de *courbure*.

A l'occasion de la mesure du cercle, M. Delbœuf montre très-bien les avantages de la méthode infinitésimale sur celle des limites (p. 257 et suiv.).

Ce qui précède suffit sans doute pour donner la conviction que M. Delbœuf publie un bon ouvrage, dont la lecture est aussi instructive qu'intéressante comme science philosophique; et l'on doit désirer que l'auteur ne se borne pas à cette utile publication. J.-N. NOEL.

NOUVELLE MÉTHODE D'ÉCRITURE, *à l'usage des écoles primaires et moyennes, des pensionnats et des classes inférieures des colléges et des athénées, par* TH. BRAUN, *professeur de pédagogie et de méthodologie à l'école normale de l'État à Nivelles*. Bruxelles, Schnée, Paris, Borrani. 5 cahiers format oblong contenant 28 pages de texte et 70 modèles.

« Il est presque impossible, dit M. Braun, d'exiger des enfants de nos écoles qu'ils deviennent des calligraphes. Mais autre chose est d'écrire nettement, lisiblement, avec goût; ce résultat, on peut l'obtenir dans toute école bien dirigée, pourvu que l'instituteur suive une marche rationnelle et qu'il mette de bons modèles sous les yeux de ses élèves. » La marche doit être simple et graduée, on doit procéder par des exercices qui forment l'œil et la main des enfants, et

faire en sorte « qu'ils ne se bornent pas à copier machinalement, mais qu'ils parviennent à raisonner sur les lettres et sur leurs parties, enfin à les reproduire avec connaissance de cause. » Selon la méthode de M. Braun, on commence par les faire travailler sur l'ardoise. Ils disposent des points, ils tracent des lignes simples, des lignes ombrées; quand ils savent un peu manier la touche, ils forment, d'après les explications données à la planche noire, les différentes lettres, suivant leur analogie et leur dérivation. On passe ensuite à l'écriture sur le papier. Des exercices préliminaires donnent aux doigts, à la main, au bras l'assurance et la souplesse nécessaires, et permettent d'aborder l'écriture proprement dite, d'après des modèles gradués, dans des cahiers qui sont pourvus pour commencer de lignes auxiliaires. La manière de procéder et les exercices sont expliqués et mis sous les yeux au moyen de leçons pratiques dans le *Manuel du maître*, texte d'une trentaine de pages, qui forme le premier cahier de l'ouvrage. Les quatre autres cahiers, composés de feuilles lithographiées, représentent tous les exercices et offrent les modèles d'écriture. Ce sont autant de cours successifs; le quatrième est consacré exclusivement aux différents genres d'écriture. On voit suffisamment, sans que nous entrions dans plus de détails, combien les procédés de M. Braun sont simples, naturels, méthodiques. Le savant professeur de Nivelles a soin d'intéresser tout d'abord les enfants; il tient compte de leur distraction et de leur peu d'assurance, et leur présente les difficultés une à une en les graduant avec beaucoup d'habileté. Il tient compte également de la position de l'instituteur au milieu d'un grand nombre d'élèves. Ajoutons que rien n'est plus aisé à suivre dans la pratique, et, chose essentielle, que le résultat est à peu près certain. L'exécution typographique ne laisse rien à désirer. Nous n'avons qu'une remarque à présenter, encore ne concerne-t-elle pas la méthode d'écriture.

M. Braun pourrait sans inconvénient supprimer les deux premières pages du *Manuel du maître.* Est-il bien nécessaire de remonter jusqu'à Hermès et Thot? d'entretenir les instituteurs des systèmes hiéroglyphiques et symboliques? A notre avis, ils ne peuvent tirer de ces deux pages que des notions ou incomplètes ou peu justes. Voici en particulier une division que nous ne pouvons laisser passer. « On peut diviser l'enseignement de l'écriture en trois exercices principaux, sur lesquels il importe de fixerl'attention. Ces points sont : 1° L'écriture considérée au point de vue du beau (esthétique), la calligraphie; 2° L'écriture considérée au point de vue de la prononciation et de la grammaire, l'orthographe; 3° L'écriture considérée au point de vue des idées et de la liaison de ces idées ou le style, la rédaction. » M. Braun s'est laissé éblouir ici par une symétrie purement extérieure. En réalité il essaie de faire tenir la ypramide sur la pointe Car enfin l'essentiel est de penser juste, après cela on doit s'efforcer de s'exprimer convenablement, suivant les règles de la langue, et quand on écrit, d'écrire nettement, lisiblement. L'écriture n'a pas d'autre rôle.

ACTES OFFICIELS.

La démission offerte par le sieur *Selderslagh,* maître de gymnastique à l'école moyenne de Lierre, est acceptée. Il est remplacé par le sieur *Tackoen,* troisième régent.

— Le sieur *Lamotte*, curé-doyen de Deynze, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour les cantons de Deynze et de Cruyshautem, en remplacement du sieur Vanderstraeten, démissionnaire.

— L'élection de M. le docteur Soupart, professeur à l'université de Gand, comme membre titulaire de la troisième section de l'Académie royale de médecine, est approuvée.

— Sont nommés membres du jury chargé de décerner les prix des concours ouverts en l'honneur du poète Jacques Van Maerlant : MM. l'abbé Carton, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruges; Ph. Blommaert, membre correspondant de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, à Gand; Dautzenberg, homme de lettres, à Bruxelles; Mertens, homme de lettres, à Anvers; J.-F.-J. Heremans, professeur à l'athénée royal de Gand.

Concours universitaire de 1859-1860. Sont admis par le jury aux deux dernières épreuves (concours en loge et défense publique) : pour la question de sciences naturelles, le sieur *Verryken*, candidat en sciences naturelles, élève de l'université de Gand ; pour la question de sciences physiques et mathématiques, le sieur *Havrez*, de Liége, élève ingénieur des mines, à l'université de Liége ; pour la question de droit moderne, le sieur *De Clercq*, d'Eecloo, candidat en droit, élève de l'université de Liége

Concours extraordinaire. D'après l'arrêté royal du 10 décembre 1859, la somme de 5,000 francs, affectée au prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques pour la période de 1854 à 1858, prix non décerné, devant être appliquée à des concours extraordinaires, un concours de cette nature est ouvert pour chacune des quatre questions suivantes :

I. Généraliser le théorème de Sturm en l'étendant à un système de deux équations à deux inconnues.

II. Trouver et discuter l'intégrale de l'équation des lignes de courbure à la surface, lieu géométrique des points dont la somme des distances, à deux droites qui se coupent, est constante.

III. Déterminer, à l'aide d'expériences nouvelles, si une quantité donnée de travail mécanique peut développer constamment une même quantité de chaleur, et réciproquement si une même quantité de chaleur est susceptible de produire la même quantité de travail mécanique.

IV. On demande si le principe de Joule est applicable aux effets de la poudre dans les bouches à feu. Dans la négative ou dans l'affirmative, déterminer les conditions des mouvements des gaz produits par la déflagration de la poudre dans l'âme des bouches à feu et, subsidiairement, dans d'autres circonstances.

Le prix du concours sera, pour la première et pour la troisième question, de quinze cents francs ; pour la seconde et pour la quatrième, de mille francs.

Les concurrents adresseront leurs ouvrages au département de l'intérieur avant le 20 septembre 1862.

Publication d'une Biographie nationale. Cette publication vient d'être réglée par un arrêté ministériel dont voici les principales dispositions.

L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale*. Elle institue à cet effet une commission de quinze membres élus, pour six ans, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes. La commission peut s'associer, pour le tra-

vail de rédaction, les autres membres de l'Académie, ou y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie. Elle dresse préalablement une liste alphabétique de tous les hommes remarquables, morts depuis dix ans au moins, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale*. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de 500 pages au moins. Une indemnité sera accordée aux auteurs des notices biographiques. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses.

Examen d'élève universitaire. Le projet de loi présenté par M. le ministre de l'intérieur, après avoir été adopté en section centrale par 4 voix contre 2, a été ajourné à la prochaine session par la Chambre des représentants, dans la séance du 23 juin, à la majorité de 44 voix contre 42. Seulement la Chambre a admis un amendement qui proroge à six mois la disposition qui règle le mode de nomination des jurys d'examen.

Les Annales parlementaires reproduisent page 1380 le texte du projet de loi. Il est accompagné d'un rapport de M. le ministre de l'intérieur, et de nombreuses annexes dont voici les titres : Extraits des rapports de commissions spéciales et des délibérations du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne; Extraits de documents ou de discours émanant des autorités académiques des universités de l'État; Extraits de rapports émanant des présidents des jurys d'examen pour les grades académiques; Extraits de dispositions législatives; États statistiques. Le rapport de la section centrale, par l'honorable M. Devaux, se trouve page 1580. Toutes ces pièces offrent le plus grand intérêt. Voici un passage du rapport de M. le ministre, concernant les jurys d'élève universitaire et le système que le gouvernement avait l'intention de mettre en pratique.

« Il y aura deux jurys qui siégeront à Bruxelles. L'un sera chargé exclusivement de l'appréciation des certificats d'études d'humanités, l'autre sera chargé des examens.

« Les principes généraux, consacrés par la loi à l'égard des jurys qui délivrent les grades académiques, seront appliqués à la formation des jurys dont il s'agit, de telle sorte que les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'État et ceux de l'enseignement privé y soient appelés en nombre égal. Les présidents des deux jurys seront choisis en dehors du corps enseignant.

« Bien que les deux jurys soient appelés à siéger à Bruxelles, les élèves appartenant aux provinces ne seront pas astreints à se rendre dans la capitale. Voici la combinaison qu'il est dans l'intention du gouvernement de réaliser, pour dispenser les récipiendaires de ce déplacement.

« Les examens se feront par écrit dans les chefs-lieux de province, sous la surveillance de six délégués, nommés par le gouvernement (deux par ressort de Cour d'appel). Chaque groupe de délégués ira successivement dans les divers chefs-lieux de son ressort.

« Le jury, chargé d'apprécier les certificats, se réunira à Bruxelles, vers le milieu du mois d'août. Les récipiendaires dont les certificats auront été admis formeront la première série pour les examens par écrit. Une seconde série sera composée des récipiendaires qui n'auront pas de certificat ou dont le certificat n'aura pas été admis.

« Les délégués commenceront leurs tournées, deux à deux, vers le 25 août. A leur arrivée au chef-lieu, ils recevront des paquets cachetés, contenant les listes nominatives des récipiendaires, les sujets de composition préparés par le jury, ainsi que le papier dont les récipiendaires devront se servir pour leur travail. A ce papier sera fixée une petite enveloppe dans laquelle le récipiendaire apposera sa signature et qu'il fermera ensuite, au moyen d'un pain à cacheter blanc qui lui sera remis par les délégués. Les délégués mettront toutes les compositions sous enveloppe et les adresseront au jury chargé d'apprécier les examens par écrit et qui pourra siéger dès le commencement du mois de septembre.

« Ces délégués ayant uniquement pour mission de surveiller les examens par écrit, le gouvernement étant bien décidé à ne confier ce mandat qu'à des hommes fermes et vigilants, il n'est pas douteux que ces délégués exerceront la surveillance, de manière à rendre toute tentative de fraude impossible.

« Les deux jurys chargés respectivement de l'appréciation des certificats et des examens par écrit, seront composés l'un de cinq membres et l'autre de neuf membres ; quatre membres du second jury seront choisis dans l'enseignement moyen. »

NOUVELLES DIVERSES.

Académie royale de Belgique. *Classe des lettres.* Dans la séance du 9 mai ont été nommés membres correspondants : MM. le colonel Guillaume, directeur au ministère de la guerre, F. Nève, professeur à l'Université de Louvain, Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, Ph. Blommaert, littérateur à Gand ; ont été nommés associés étrangers : MM Grote à Londres, Lelewel à Bruxelles, Ph. Le Bas (mort depuis) à Paris et le R. P. Theiner à Rome.

Parmi les différents mémoires envoyés pour le concours académique deux seulement ont été couronnés : l'un pour le prix d'éloquence flamande, contenant l'éloge de Cats, au point de vue de l'influence exercée par cet écrivain sur la littérature flamande ; l'autre sur l'influence littéraire, morale et politique des sociétés et des chambres de Rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége. L'auteur de ces deux mémoires était M. Van Duyse, correspondant de l'Académie, que les lettres viennent de perdre et auquel un arrêté royal décernait naguère le prix quinquennal de littérature flamande. Les deux médailles d'or, aux applaudissements universels, ont été remises successivement à son fils dans la séance du 11 mai. M. le président de l'Académie a saisi cette occasion pour payer publiquement un tribut de regrets « à *Prudens Van Duyse,* au confrère qui, entré l'un des derniers dans la famille académique, était destiné à y occuper une place brillante si la mort ne l'eût prématurément enlevé ; au poète qui a chanté en si beaux vers nos gloires nationales ; enfin à l'écrivain varié et fécond qui, toujours inspiré par les sentiments du plus ardent patriotisme et par les principes de la plus saine morale, a répandu tant d'éclat sur cette littérature flamande dont on aurait grand tort de méconnaître l'importance : car il lui revient une part considérable dans l'illustration de la Belgique, et elle constitue l'un des principaux fondements de notre nationalité. »

Voici le programme du concours académique pour 1861.

I. Faire l'histoire du système monétaire établi par les Carlovingiens, jusqu'à la fin du règne de Charlemagne, tant sous le rapport de la valeur des monnaies que sous celui de leurs types.

II. Quelles sont les applications utiles et pratiques du principe de l'association pour l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes ?

III. Faire l'histoire de l'ordre des Templiers en Belgique.

IV. Faire un exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne connue sous le nom de *Joyeuse Entrée,* en indiquer les origines et en apprécier les principes.

V. Tracer un tableau historique et politique des règnes de Jean II et de Jean III, ducs de Brabant.

VI. Prix d'éloquence française. Apprécier Philippe de Commines comme écrivain et comme politique.

La classe inscrit, dès à présent, dans son programme de concours pour l'année 1862, la question suivante : « Faire un mémoire historique et critique sur la vie et les ouvrages d'Aubert Le Mire (*Aubertus Miræus*). »

Sur la proposition d'une personne qui désire garder l'anonyme, la classe des lettres a accepté d'inscrire dans son programme et de juger les mémoires qui lui seront adressés en réponse à la question suivante : « Exposer l'origine belge des Carlovingiens. Discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique. »

Le prix institué pour cette question se compose d'un capital de six mille six cents francs, inscrits, au nom de l'Académie, au grand-livre de la dette publique belge 2 1/2 p. c. avec la jouissance des intérêts à partir du 1er juillet 1856.

M. le ministre de l'intérieur a adressé à l'Académie une lettre concernant la formation d'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc., conformément à un arrêté royal du 1er décembre 1845. « La Belgique possède des monuments littéraires d'une incontestable valeur, et elle s'est laissé devancer déjà par l'étranger pour plusieurs publications dont elle aurait dû peut-être prendre l'initiative. La compagnie trouvera le gouvernement très-disposé à la seconder par toutes les mesures se rattachant à l'accomplissement de cette partie de sa mission. » Différents avis sont ouverts à ce sujet dans la classe des lettres. En réponse à une des objections soulevées, M. Kervyn de Lettenhove explique qu'il ne saurait entrer dans les vues de l'Académie d'être l'éditeur d'ouvrages déjà connus ; mais qu'il existe de précieux et nombreux documents littéraires inédits ; il en indique un certain nombre et insiste sur l'utilité de l'œuvre projetée. M. Kervyn est invité par la classe à présenter, pour la prochaine séance, un rapport sur le travail demandé.

Dans cette même séance du 4 juin M. Kervyn a donné communication à la classe d'une notice intitulée *Le Télémaque du XVe siècle,* concernant un poème en prose ou roman composé par Georges Chastelain pour l'éducation de Charles le Téméraire. Nous attendrons pour en rendre compte que le bulletin de la séance nous soit parvenu.

Découvertes en Égypte. M. de Rougé a lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, dans la séance du 4 mai, une lettre qui rend compte des découvertes faites par M. Auguste Mariette dans la vallée du Nil, pendant la

campagne d'hiver de 1859—1860. Voici quelques extraits de l'analyse publiée dans le *Journal général* de l'instruction publique.

Il y a huit ans le duc DE LUYNES chargea M. Mariette de faire des fouilles, à ses frais, au pied du grand sphinx, qui se trouve entièrement dégagé aujourd'hui, et que le jeune archéologue a reconnu pour une divinité, le dieu *Armachis*. Il put signaler, quelque temps après, l'existence d'un temple plus éloigné du grand sphinx, vers la patte droite (1). Il avait constaté que ce monument atteignait des proportions considérables, et que toutes ses parties étaient revêtues, soit de granit rose de Syène, soit d'albâtre. Sa proximité avec les pyramides, la forme primitive de la construction, la simplicité de l'ornementation, lui révélaient déjà la très-haute ancienneté de cet édifice, contemporain peut-être des premières dynasties. Ce fait une fois reconnu, il en ressortait une vérité historique importante : c'est que les rois de cet âge reculé auraient dominé dans toute la vallée égyptienne du Nil, puisque ces matériaux étaient tirés en très-grande quantité de carrières situées à Éléphantine, dont l'exploitation ne pouvait guère être dirigée, sur une si grande échelle, dans un pays étranger au royaume d'Égypte.

Les découvertes que M. Mariette vient de faire dans le grand temple en granit rose (dont l'étendue égale celle du Louvre), confirment pleinement ses observations et fixent la date de ce monument unique de l'architecture religieuse de ce temps.

Il vient d'extraire de la grande chambre centrale sept statues de l'art le plus parfait, et égales, pour plusieurs parties, à ce que nous connaissons de mieux de la statuaire égyptienne, sans même en excepter les beaux spécimens du musée de Turin. Elles sont en brèche verte, avec des veines jaunâtres. Le personnage est assis dans la pose hiératique connue; il est revêtu du tablier; deux lions debout forment les bras du fauteuil, où se développe la tige de papyrus. L'épervier ombrage de ses deux ailes la tête du roi, car c'est un roi, et M. Mariette eut bientôt le bonheur de lire dans la légende royale, gravée au pied de ces statues, le nom de *Chaphra,* le Chephren d'Hérodote, fondateur de la deuxième pyramide, ce qui leur donne une ancienneté de cinquante siècles environ (Chephren étant, avec *Chouphou,* Cheops, et *Menkéres,* Mycérinus, de la IV[e] dynastie). Ces monuments sont uniques; mais le grand intérêt d'une pareille découverte, c'est qu'elle nous révèle, dans ces âges si éloignés, un art très-perfectionné, et que n'ont point encore altéré les conventions étroitement hiératiques des époques suivantes. Les jambes, les pieds, sont traités avec cette aisance noble de l'art colossal de la XII[e] dynastie, et le modelé en est presque aussi élégant que sous l'époque saïte de la XXVI[e]. L'expression en est frappante, et l'on sent partout, sous le ciseau de l'artiste, l'étroite alliance de la majesté et du naturel, du style élevé et de l'observation attentive.

A *Sakkarah,* emplacement de l'ancienne Memphis, M. Mariette vient de découvrir une inscription, digne pendant de la fameuse table d'Abydos, du musée

(1) M. Mariette avait remarqué alors que le grand sphinx était un rocher naturel dont la forme d'ensemble avait présenté aux Egyptiens une assez frappante analogie avec celle du sphinx. De sorte qu'il a presque suffi de le dégrossir dans quelques-unes de ses parties. La tête a été sculptée avec plus de soin. La partie inférieure a été, au contraire, complétée à l'aide d'un revêtement en maçonnerie.

britannique. Dans la table de Memphis, qui vient d'être mise au jour, l'inscription est complète, et comprend 40 cartouches royaux, dont 12 nous font connaître des rois nouveaux.

M. Mariette a encore trouvé à Sakkarah une vingtaine de statues, semblables par le style et les procédés au fameux scribe assis sur ses talons, que l'on admire au Louvre : c'est le même naturel, le même sentiment, la même polychromie, tantôt artificielle, tantôt produite par le rapprochement de matériaux naturellement colorés, comme le quartz laiteux et le cristal de roche, qui figurent si heureusement le blanc de l'œil et la prunelle. Ces figures ont une telle vérité d'expression, une si frappante individualité, qu'on peut les considérer comme des portraits. C'est la sculpture populaire des plus anciennes dynasties, qu'il est curieux de comparer aux spécimens achevés de l'*art officiel* que M. Mariette vient de découvrir dans le temple de Chephren. Ces figures sont un peu moins anciennes que la statue de Chephren; elles appartiennent à la Ve dynastie. Nous savions déjà, par un bas-relief du roi Men-ké-kor, que cette époque était intéressante pour l'histoire de l'art.

Les fouilles continuent sur d'autres points. A Abydos, les travaux du grand temple se poursuivent. On voit se dégager déjà 140 tableaux historiques, où figurent surtout le roi Séti Ier. Ces représentations paraissent, dès à présent, des extraits des livres religieux des rois. Le mur d'enceinte du nord est mis au jour.

M. Mariette a vu s'aligner devant lui une longue suite de stèles, qui portaient gravés des décrets de l'autorité civile ou religieuse. C'eût été une découverte du plus grand prix, si le sable destructeur d'Abydos n'eût pas exercé son action sur ces monuments, qui n'offrent plus que des textes mutilés, presque entièrement effacés, excepté sur six de ces stèles qui peuvent encore être déchiffrées.

A Thèbes le temple de Ramsès III apparaît dans son antique majesté.

A Karnak le grand temple est dégagé des décombres, et le fameux mur numérique des victoires de Toutmès III, dont le Louvre possède un fragment, pourra être connu dans son ensemble.

— La 27e session du congrès archéologique de France aura lieu cette année à Dunkerque. La session s'ouvrira le 16 août et sera close le 23 du même mois.

L'Institut des provinces de France y tiendra en même temps quelques séances. MM. les membres de cet Institut, résidant en Belgique, qui désireront prendre part à ce congrès, jouiront d'une réduction de 50 p. c sur le prix ordinaire des places sur toutes les lignes de l'État et sur celles des compagnies françaises du Nord, d'Orléans et de l'Est de la France

Nécrologie. — En Belgique : M. Henri *Limbourg,* docteur spécial en sciences physiques et mathématiques de l'université de Gand, répétiteur à l'école du génie civil, mort à Tournai; — M. *Neesen,* professeur de mathématiques à l'athénée royal de Gand.

A l'étranger : M. *Wilson,* orientaliste distingué, professeur de sanscrit à l'université d'Oxford; — l'historien *Hottinger,* professeur à l'université de Zurich; — M. *Philippe Lebas,* membre de l'Institut de France; — M. *Stiévenart,* doyen de la faculté des lettres de Dijon, membre correspondant de l'Institut de France; — M. *de Jancigny,* auteur d'une histoire de l'Inde, à Chandernagor; — M. *Griswold Goodrich,* écrivain américain, à New-Yorck; — M. *P. R. James,* romancier et historien anglais distingué, à Venise.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Numéro 7. Juillet 1860.

GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE.

RÉDUCTION DE L'ÉQUATION GÉNÉRALE DES COURBES DU SECOND DEGRÉ.

I. Soit l'équation générale de ces courbes

$$\mathrm{A}\,y^2 + \mathrm{B}\,xy + \mathrm{C}\,x^2 + \mathrm{D}y + \mathrm{E}x + \mathrm{F} = 0 \qquad (1)$$

dans laquelle le coefficient A peut toujours être considéré comme positif.

Soit θ l'angle des axes des coordonnées.

La discussion a conduit à établir trois genres de courbes du second degré; voyons maintenant si pour ces trois genres il existe une équation commune de forme plus simple que l'équation (1).

Évanouissement du rectangle.

II. Tout en conservant la même origine, changeons l'un des axes, l'axe des x par exemple, et soit ε l'angle que fait le nouvel axe avec l'ancien axe des x.

On aura pour formules de transformation

$$y = y' + \frac{\sin\varepsilon}{\sin\theta}x' = y' + kx', \qquad x = \frac{\sin(\theta-\varepsilon)}{\sin\theta}x' = lx'$$

et pour transformée

$$\mathrm{A}y'^2 + (2\mathrm{A}k + \mathrm{B}l)x'y' + (\mathrm{A}k^2 + \mathrm{B}kl + \mathrm{C}l^2)x'^2 + \mathrm{D}y' + (\mathrm{D}k + \mathrm{E}l)\,x' + \mathrm{F} = 0 \qquad (2)$$

en faisant $\dfrac{\sin\varepsilon}{\sin\theta} = k$, $\dfrac{\sin(\theta-\varepsilon)}{\sin\theta} = l$.

L'indétermination de l'angle ε qui se trouve dans k et l nous permet de faire évanouir un des termes de cette transformée, pourvu que son coefficient égalé à *zéro* donne une équation dont la racine ε soit réelle.

Si nous posons $\qquad 2\mathrm{A}k + \mathrm{B}\,l = 0 \qquad (3)$

c'est-à-dire $$2A\frac{\sin\varepsilon}{\sin\theta}+B\frac{\sin(\theta-\varepsilon)}{\sin\theta}=0,$$

on trouve $$\operatorname{tg}\varepsilon=-\frac{B\sin\theta}{2A-B\cos\theta}=\frac{a\sin\theta}{1+a\cos\theta},\qquad(4)$$

a représentant $-\frac{B}{2A}$.

Comme la tangente peut prendre tous les états de grandeur entre $-\infty$ et $+\infty$, la valeur de ε sera toujours réelle.

Donc l'équation générale des courbes du second degré peut prendre, dans tous les cas, la forme :

$$Ay^2+C'x^2+Dy+E'x+F=0\qquad(5)$$

D'après l'équation (2) on a :

$$C'=Ak^2+Bkl+Cl^2,\qquad E'=Dk+El;$$

or l'équation (4), résolue par rapport à sin ε, donne

$$\frac{\sin\varepsilon}{\sin\theta}\text{ ou }k=\frac{\pm a}{\sqrt{(1+a^2+2a\cos\theta)}}=\frac{a}{d},$$

en faisant $\pm\sqrt{(1+a^2+2a\cos\theta)}=d;$

l'équation (3) donne ensuite

$$l=-\frac{2A}{B}k=\frac{1}{a}k=\frac{1}{d};$$

donc $$C'=\frac{Aa^2+Ba+C}{d^2}=-\frac{B^2-4AC}{4Ad^2}=-\frac{n}{4Ad^2}\qquad(6)$$

et $$E'=\frac{Da}{d}+\frac{E}{d}=-\frac{BD-2AE}{2Ad}=-\frac{p}{2Ad}\qquad(7)$$

n et p étant les quantités par lesquelles on représente B^2-4AC et $BD-2AE$, dans la valeur de y tirée de l'équation (1).

Forme simplifiée commune aux trois courbes.

III. Examinons si l'équation (5) est susceptible d'une plus grande simplification.

Prenons deux nouveaux axes parallèles aux axes actuels, et soient α et β les coordonnées de la nouvelle origine. Les formules

de transformation $x = \alpha + x''$, $y = \beta + y''$ donnent pour transformée :

$$Ay''^2 + C'x''^2 + D'y'' + E''x'' + F' = 0 \qquad (8)$$

dans laquelle on a fait :

$$F' = A\beta^2 + C'\alpha^2 + D\beta + E'\alpha + F,$$
$$D' = 2A\beta + D, \quad E'' = 2C'\alpha + E'.$$

Nous avons deux indéterminées α et β dont nous pouvons disposer pour faire évanouir deux des trois quantités F', D', E''; mais pour conserver une forme commune aux trois genres de courbes, D' et E'' ne peuvent s'évanouir en même temps; et en effet, pour la parabole, caractérisée par $B^2 - 4AC = 0$, on a $C' = 0$; si donc on avait $D' = 0$ et $E'' = 0$, l'équation (8) se réduirait à $Ay''^2 + F' = 0$ et ne représenterait plus une courbe.

Si nous faisons $F' = 0$ et $D' = 0$, on obtient $\beta = -\frac{D}{2A}$, valeur réelle et finie, et

$$C'\alpha^2 + E'\alpha = \frac{D^2 - 4AF}{4A} = \frac{q}{4A} \qquad (9)$$

en faisant $D^2 - 4AF = q$.

Voyons si cette équation, qui doit donner α, convient à chaque genre de courbe.

Pour la parabole elle devient $E'\alpha = \frac{D^2 - 4AF}{4A}$, d'où $\alpha = \frac{D^2 - 4AF}{4AE'}$ valeur réelle et finie.

Pour l'ellipse elle doit aussi donner des valeurs réelles, car si nous résolvons l'équation (5) nous trouvons

$$y = -\frac{D}{2A} \pm \frac{1}{2A}\sqrt{(-4AC'x^2 - 4AE'x + D^2 - 4AF)}$$

et si nous égalons à zéro le radical contenu dans cette valeur, il vient

$$C'x^2 + E'x = \frac{D^2 - 4AF}{4A} = \frac{q}{4A}. \qquad (10)$$

Cette équation est la même que l'équation (9); or si elle donnait pour x des valeurs imaginaires, le radical ci-dessus serait imaginaire pour toute valeur de x (*Alg. propriétés des*

trinômes du second degré) et la courbe serait imaginaire; donc si la courbe est réelle, x dans l'équation (10) et par conséquent α dans (9) doivent être réels. Donc l'ellipse admet la réduction provenant de $F'=0$ et $E''=0$.

Quant à l'hyperbole, si l'équation (9) donne des racines imaginaires, on aura nécessairement des solutions réelles en combinant $F'=0$ avec $E''=0$; on trouve en effet :

$$\alpha = -\frac{E'}{2C'} = -\frac{pd}{n}, \text{ valeur réelle et finie,}$$

et

$$A\beta^2 + D\beta = \frac{E'^2 - 4C'F}{4C'}; \qquad (11)$$

or en résolvant les équations (9) et (11) on obtient

$$\alpha = -\frac{E'}{2C'} \pm \frac{1}{2C'}\sqrt{\frac{K}{A}} \qquad \beta = -\frac{D}{2A} \pm \frac{1}{2A}\sqrt{\frac{K}{C'}} \quad (12)$$

en faisant $AE'^2 + C'D^2 - 4AC'F = K$.

Les quantités radicales qui entrent dans ces valeurs, ne diffèrent que par leurs dénominateurs A et C', qui sont de signes contraires (6), puisque pour l'hyperbole n est positif; donc quand l'un des radicaux est imaginaire, l'autre est nécessairement réel; par conséquent α ou β (12) est réel, et $F'=0$ avec $D'=0$, ou avec $E''=0$ convient à l'hyperbole. Donc l'équation de cette courbe peut prendre l'une des deux formes

$$Ay^2 + C'x^2 + E''x = 0 \text{ ou } Ay^2 + C'x^2 + D'y = 0;$$

mais observons que cette dernière forme revient à la première si l'on change de nom les axes des coordonnées; donc l'équation

$$Ay^2 + C'x^2 + E''x = 0$$

représente les trois courbes du second degré.

La valeur de C' est donnée plus haut; $E'' = \pm \frac{1}{2Ad}\sqrt{p^2 - nq}$ quand avec $F'=0$, on a $D'=0$;

$D' = \pm\sqrt{\frac{nq-p^2}{n}}$ quand avec $F'=0$, on a $E''=0$.

La valeur de E'' s'obtient comme suit :

On a : $F'=0$ ou $A\beta^2 + C'\alpha^2 + D\beta + E'\alpha + F = 0$

$D'=0$ ou $2A\beta + D = 0$ et $E'' = 2C'\alpha + E'$ ou $E'' - 2C'\alpha - E' = 0$.

De la première équation multipliée par 2, retranchons la seconde multipliée par β et ajoutons-y la troisième multipliée par α, puis substituons dans l'équation résultante la valeur de β, tirée de la seconde, et celle de α, tirée de la troisième, nous aurons, après réduction :

$$\frac{E''^2 - E'^2}{C'} - \frac{D^2 - 4AF}{A} = 0$$

d'où $$E''^2 = q + \frac{E'^2}{C'} = \frac{p^2 - nq}{4A^2d^2} \quad (6 \text{ et } 7)$$

En combinant $F' = 0$, $E'' = 0$ avec $D' = 2A\beta + D$, (8) on trouvera d'une manière analogue : $D'^2 = \frac{nq - p^2}{n}$.

L'origine pour l'équation (13) est un point de la courbe puisque celle-ci est satisfaite par $x = 0$, $y = 0$; l'axe des x est un diamètre, car toute valeur de x donne pour y deux valeurs égales et de signes contraires; l'axe des y est une tangente, car $x = 0$ donne $y = \pm 0$, c'est-à-dire que l'origine est le seul point commun entre cet axe et la courbe.

Si l'on considère l'équation (13) appliquée à chaque genre de courbe en particulier, on trouve :

pour la parabole $C' = 0$
pour l'ellipse $C' > 0$
pour l'hyperbole $C' < 0$

Donc on a :

$y^2 = 2p'x$ pour une parabole
$M^2y^2 + N^2x^2 \pm P^2x = 0$ pour une ellipse
$M^2y^2 - N^2x^2 \pm P^2x = 0$ pour une hyperbole.

Forme simplifiée propre aux ellipses et aux hyperboles.

IV. Appliquée aux ellipses et aux hyperboles seules, l'équation (5) est susceptible d'une forme simplifiée indépendante des termes du premier degré; et en effet, après en avoir déduit la transformée (8), comme il a été dit plus haut, posons $D' = 0$ et $E'' = 0$, nous aurons $\beta = -\frac{D}{2A}$, $\alpha = -\frac{E'}{2C'}$, valeurs réelles et finies qui donnent : $F' = \frac{p^2 - nq}{4An}$, (6 et 7).

L'équation générale des ellipses et des hyperboles revient donc à

$$Ay^2 + C'x^2 + F' = 0.$$

Pour les ellipses, A et C' sont positifs, F' est négatif; pour les hyperboles, C' est négatif, F' est positif ou négatif; c'est-à-dire que l'on a :

$$M^2y^2 + N^2x^2 = P^2, \quad \text{pour une ellipse}$$
$$M^2y^2 - N^2x^2 = \mp P^2, \quad \text{pour une hyperbole.}$$

Gand, mai 1860.

F. Retsin.

OBSERVATIONS GRAMMATICALES ET PALÉOGRAPHIQUES SUR LES MIROIRS ANTIQUES A INSCRIPTIONS LATINES.

Les archéologues nomment miroirs étrusques des disques en bronze auxquels s'adapte un manche et dont l'une des surfaces légèrement convexe est polie, tandis que l'autre, un peu concave, est ornée de figures gravées au trait. La majeure partie de ces meubles provient des tombeaux de l'Étrurie et les inscriptions que portent un très-grand nombre sont en langue et en caractères étrusques. Cependant les inscriptions de cinq de ces miroirs (1) sont en langue latine et se rangent par leur âge parmi les plus anciens monuments de cette langue. Elles ont déjà été séparément l'objet de quelques observations paléographiques et grammaticales, mais il ne saurait être sans utilité pour la science, comme il ne sera pas sans intérêt je pense pour les lecteurs de ce journal, de les voir soumises, toutes ensemble, à un nouvel examen sous ce même point de vue.

Je commencerai la revue de ces monuments par le miroir du musée Kirker (2) trouvé à Préneste et qui, s'il faut en croire la tradition, aurait été renfermé dans la fameuse ciste ou coffret de Ficoroni provenant de la même localité. Il offre la représentation du combat entre Pollux et Amycus en présence de la Lune personnifiée.

(1) De ces miroirs deux sont de provenance incertaine, l'un a été découvert en Étrurie et les deux autres dans le Latium.

(2) Ce miroir a été publié d'abord par Ficoroni, *Memorie di Labico* p. 73, puis dans le *Mus. Kirker,* Tom. I, Tab. IX, 1; chez Lanzi, *Saggio di lingua Etrusca.* ed. 2. Tom. II, Tab. VIII, 6; chez Gerhard, *Etruskische Spiegel.* Taf. 171, et chez Brönsted, *Ficor. cista* Taf. VII.

A côté des trois figures se lisent les noms : POLOCES, AMVCES, LOSNA, dont la forme est très-archaïque. *Poloces* est la même chose que *Polluces* que nous rencontrons chez Plaute (1), mais il remonte à une époque où l'on n'employait pas encore les consonnes géminées et où l'*o* tenait la place de l'*u;* les deux mots viennent à l'appui de la remarque suivante de Varron (2) : *in Latinis litteris veteribus inscribitur ut* Πολυδεύκης (3) *Polluces, non ut nunc Pollux.* La forme d'*Amuces* frappe par sa singularité. On croirait, et l'observation a été faite déjà par M. O. Jahn (4), que les Grecs disaient également Ἀμύκευς et que les Latins ont simplement changé *eus* en *es,* comme dans *Achilles, Ulysses* pour *Achilleus, Ulysseus.* Dans le mot *Losna* nous avons à remarquer l'emploi de *o* pour *u* et un second archaïsme consistant dans le placement de la lettre *s* devant la liquide *n.* On peut citer comme exemples analogues : *cesna,* cena ; (*casnar*) *casnus,* canus ; *pesna,* penna (5).

Le deuxième miroir (6) conservé actuellement au musée de Berlin, représente l'entretien de Mercure, MIRQVRIOS, avec Pâris ou Alexandre, ALIXENTROM, qui a précédé le jugement des trois déesses par ce dernier. Dans *Mirqurios* il n'y a que la terminaison qui ait un caractère exclusivement archaïque, car l'emploi de *i* pour *e* et de *q* au lieu de *c* n'est pas propre aux temps anciens seulement. Cette dernière observation s'applique aussi au *t* mis pour *d* dans *Alixentrom* (7). Le *t* du reste se retrouve dans le nom étrusque du même personnage *Elchsntre.* Une autre particularité digne de remarque c'est l'accusatif à la place duquel on s'attendrait à voir plutôt le nominatif. La même particularité se reproduit dans le mot *Diovem* sur un miroir dont il sera question plus loin. On a demandé, il est vrai, si la lettre finale de ce ces deux mots ne serait pas plutôt un *s* qu'un *m*; mais cette hypothèse n'est guère soutenable en

(1) *Bacchides* 894 (IV, 8, 53).

(2) *de Lingua latina* V, 73.

(3) Πολυδεύκης est pour Πολυλεύκης, dérivé de λεύσσω.

(4) *Die Ficoronische Cista. Eine arch. Abhandlung,* Leipz. 1852. p. 56. n. 4.

(5) Festus voc. « Dusmo in loco apud Livium significat Dumosum locum. Antiqui enim interserebant S litteram et dicebant cosmittere pro committere et casmenae pro camenae. » Voy. la note d'Otf. Müller sur ce passage, p. 67. Le lecteur se rappellera sans doute ce vers de Virgile Aen. XI, 543 : « (matrisque vocavit) Nomine Casmillae mutata parte Camillam. »

(6) Lanzi, *Saggio,* etc. Tab. VIII, 2. E. Gerhard, *Etrusk. Spiegel,* Taf. 182.

(7) Quintil. *Inst. or.* I, 4, 16 : « Si in vetustis operibus urbis nostræ et celebribus templis legantur *Alexanter* et *Cassantra.* »

présence de la forme de la lettre *s* dans d'autres noms sur les mêmes monuments. Selon MM. Mommsen (1) et Jahn (2) cet accusatif doit s'expliquer par le verbe *cernis* ou *vides* sous-entendu. J'ai adhéré ailleurs à l'opinion de ces deux savants, mais je n'ai pas tardé à regretter mon adhésion; car si leur explication peut s'appliquer parfaitement aux monuments n'offrant qu'une seule inscription, comme c'est le cas pour les monnaies d'Aesernia où, à côté de la tête de Vulcain, se lit le mot *Volcanom,* elle paraît moins satisfaisante lorsque le nom à l'accusatif se trouve avec d'autres noms au nominatif. Après mûre réflexion je m'étais arrêté à l'idée que ces inscriptions, à des cas différents, n'indiquent pas seulement les noms des figures, mais servent en outre de légende à l'ensemble de la composition; j'ai eu la satisfaction de voir plus tard qu'à mon insu je m'étais rencontré avec le révérend père Garrucci (3). Du reste le savant antiquaire napolitain n'a pas plus que moi le droit de revendiquer la priorité de cette explication : cette priorité doit être restituée à Lanzi (4), qui interprète notre inscription dans les termes suivants : « *Mercurius Alexandrum* (*convenit* o *alloquitur*). »

Le troisième miroir qui, comme le premier, fait partie du musée Kirker à Rome (5), montre au centre de la composition Jupiter, IOVEI, assis sur son trône. A sa droite se tient debout Junon, IVNO, portant dans la main droite une branche de laurier, et à sa gauche Hercule, HERCELE, reconnaissable à la massue et à la peau de lion, ses attributs ordinaires. Il faut vraisemblablement voir dans ce tableau la réconciliation de Junon et du fils d'Alcmène, opérée par le maître des dieux. La diphthongue *ei* dans *Iovei,* mise pour l'*i* simple, même au datif et à d'autres cas des déclinaisons, constitue un archaïsme que mentionne Quintilien (6) et dont les anciennes inscriptions nous fournissent plusieurs exemples (7). L'emploi singulier du datif au lieu du nominatif avait inspiré à Lanzi des doutes peu fondés sur l'authenticité de notre monument.

(1) *Unteritalische Dialecte,* Leipz. 1850, p. 204. not. 61.

(2) Ouvr. c. p. 57. sv.

(3) *Bulletino dell' Instituto archeologico per l'anno* 1858. p. 52.

(4) *Saggio,* etc. Tom. II. p. 175.

(5) Publié dans le *Mus. Kirkerianum* Vol. I. Tab. XIII, 1; chez Lanzi ouvr. cit. Tom. II. Tab. VI, 3, et chez Gerhard, *Etruskische Spiegel,* Taf. 147.

(6) *Inst. orat.* I, 7, 15 : « Diutius duravit ut EI jungendis eadem ratione qua Graeci *ει* uterentur. »

(7) Inscriptions du tombeau des Scipions : *Virtutei;* S. C.tum de Bacchanalibus : *sibei;* Lex Servilia : *Joudicei, majorei,* etc.

Selon une conjecture ingénieuse et même assez spécieuse de M. Otto Jahn (1), le graveur, ayant été obligé, faute d'endroit plus convenable, d'écrire ce nom sur la base du trône, place qu'occupent ordinairement les inscriptions dédicatoires, aurait été amené par cette circonstance à lui donner la forme de la dédicace. Pour mon compte je pense que le datif *Iovei,* de même que l'accusatif *Alixentrom* sur le miroir précédent, exprime simplement les rapports réciproques des personnages mis en scène. Le nom *Hercele* est écrit de droite à gauche. A mon avis, le graveur n'a pas seulement imité la manière d'écrire des Étrusques, il a emprunté à leur langue le mot lui-même. Les inscriptions étrusques, à la vérité, offrent généralement la forme *Hercle,* mais comme pour Apollon et Achille nous rencontrons *Apulu, Achile* au lieu des formes plus fréquentes *Aplu* et *Achle,* il est probable que la forme *Hercele* était également usitée. On serait même tenté d'en reconnaître des traces dans le mot bizarre *Herecel* sur un miroir inédit du musée britannique. Si l'on voulait absolument voir dans *Hercele* un mot latin, il faudrait admettre de toute nécessité, me semble-t-il, que ce nom offre la forme du datif ou de l'accusatif en *e* qui se rencontre dans quelques anciennes inscriptions (2).

Le quatrième miroir a été trouvé, il y a deux ans seulement, dans un tombeau des environs d'Orbetello, l'ancienne Cosa (3). L'on y voit Vénus, VENOS, et Proserpine, PROSEPNAI, assises en face l'une de l'autre et entr'elles sur le sol un coffre fermé. Jupiter, DIOVEM, placé à un plan supérieur, semble, par son geste, s'adresser à la seconde de ces déesses. M. Brunn a expliqué heureusement ce tableau à l'aide d'un texte d'Apollodore (4). Selon le récit du mythographe grec, Vénus frappée de la beauté d'Adonis qui venait de naître l'enferma dans un coffre, pour le soustraire à la vue des autres dieux, et le confia à la garde de Proserpine. Celle-ci ayant refusé de le lui restituer, le litige fut soumis à la décision du maître de l'Olympe. C'est cette dernière circonstance que l'artiste a choisie pour le sujet de sa composition. Le mot *Prosepnai* mérite, à

(1) Ouvr. c. p. 58. not. 3.

(2) Inscription de Pesaro chez Lanzi, *Saggio,* etc. T. I, p. 125 : *Iunone* pour *Iunoni;* inscriptions sépulcrales des Scipions : *omne* et *urbe* pour *omnem* et *urbem,* etc.

(3) Il a été publié dans les *Monumenti inediti dell' Instituto arch.* Vol. VI, Tav. XXIV et expliqué par M. Brunn dans le Tom. XXX des *Annali* p. 383. sv. Rom. 1858.

(4) III, 14, 4.

plus d'un égard, de fixer l'attention. Nous n'y rencontrons pas seulement l'omission de la voyelle après le second *p*, mais, ce qui a lieu d'étonner, l'absence de la consonne *r* avant la même lettre. La diphthongue finale *ai* ne peut être qu'une forme du génitif ou du datif. L'analogie de *Iovei* sur le miroir du musée Kirker doit nous faire pencher pour le dernier de ces deux cas. Selon le témoignage de Varron (1), la forme *Iovis* a été en usage postérieurement à celle de *Diovis;* circonstance qui assigne à la présente inscription une date plus ancienne qu'à l'inscription précédente. L'épigraphie latine n'avait offert jusqu'ici qu'un seul exemple de cette dernière forme (2). Le miroir d'Orbetello présente la singularité de trois noms, mis à trois cas différents, l'un au nominatif, l'autre au datif et le troisième à l'accusatif. Tout en maintenant le système d'explication proposé plus haut, je dois avouer qu'il semble pouvoir s'accorder difficilement avec l'action présumée des personnages du tableau.

La découverte du cinquième miroir est plus récente encore, et, à ce que l'on assure, elle a été faite à Préneste. Ce monument se trouvait, l'été dernier, dans le magasin de M. Depoletti, marchand d'antiquités à Rome (3). Il représente Bellérophon, MELERPANTA, tenant par la bride le cheval ailé Pégase ou Arion, ARIO, et prenant congé du roi Proetus, que l'inscription placée auprès de la figure nomme OINOMAVOS. Dans la première syllabe de ce dernier nom nous constatons l'emploi de la diphthongue *oi* pour *oe* (4). La terminaison grecque μᾶος a été, semble-t-il, au moyen de l'insertion du digamma, transformée en *mavos,* de même que de Δᾶος on a fait *Davos, Davus,* nom d'esclave de la comédie. Pour peu que l'on veuille tenir compte des archaïsmes, il ne sera pas difficile de reconnaître le nom de Bellérophon dans *Melerpanta*. L'échange entre elles des lettres *m* et *b* est, pour autant que je sache, sans exemple dans le latin; mais il n'est pas impossible qu'en grec les deux formes Βελλεροφόντης et Μελλεροφόντης aient existé dans des dialectes différents. L'usage des

(1) *De L. L.* V. 66 : « Hoc idem magis ostendit antiquius Iovis nomen; nam olim Diovis et Diespiter dictus, id est dies pater. »

(2) *Diove* dans une ancienne inscription latine publiée dans le *Bulletino dell' instituto arch.* per l'anno 1846. p. 90. Des inscriptions osques présentent la même forme. Voy. Mommsen, *Unterit. Dialect.* p. 255.

(3) Il vient d'être publié dans les *Monumenti inediti dell' Instituto archeologico* per l'anno 1859, vol. VI, tav. 29; avec une explication fournie par moi et insérée dans le vol. XXXI, p. 135 svv. des *Annali* de cette société.

(4) *Foideratei,* dans le SCte *de Bacchanalibus.*

consonnes simples en vigueur jusqu'au temps de Sylla, explique pourquoi la lettre *l* n'est pas géminée; le mot *Poloces* nous a offert plus haut un exemple de la même particularité. L'absence de l'*o* entre les lettres *r* et *p* se rapporte à l'omission assez commune des voyelles brèves entre deux consonnes; nous en avons eu également un autre exemple dans *Prosepnai*. L'emploi de *p* pour *ph*, ou en d'autres termes, l'omission de l'aspiration après cette consonne, est aussi un cas d'archaïsme connu. Je ne saurais donner de raison plausible de la substitution d'*a* à *o* dans la syllabe *pan*. Pour ce qui regarde la syllabe finale *ta*, on pourrait la considérer comme un accusatif; mais il est plus simple et plus rationnel d'y voir un nominatif. A côté de la terminaison en *es*, *Bellerophontes*, usitée plus tard simultanément avec celle en *on*, *Bellerophon*, il a existé encore sans doute une terminaison, essentiellement latine, en *a*, *Bellerophonta*, qui se sera perdue dans la suite (1).

Des diverses particularités orthographiques que j'ai fait remarquer, un petit nombre seulement présentent des indices certains de l'âge des miroirs. Il a été établi par M. Mommsen (2) que l'emploi de l'*o* pour l'*u* dans les flexions casuelles ne se rencontre plus dans le sénatus-consulte des Bacchanales de l'an 568, ni dans les autres inscriptions postérieures; car on ne peut pas regarder comme une exception à la règle l'usage de remplacer la diphthongue *uu* par *uo*, dont le cinquième miroir nous fournit un exemple dans *Oinomavos* et qui se maintint jusque sous l'empire. Toutes les inscriptions avec l'*o* peuvent être attribuées au cinquième siècle. C'est la date qu'il faut donner à celles du deuxième et du quatrième miroir, à cause de la désinence des mots *Alixentrom*, *Mirqurios*, *Venos*. Selon la tradition le redoublement des consonnes aurait été introduit par Ennius. D'autre part, il résulte des exemples recueillis par M. Ritschl (3) que vers 580 le système des consonnes simples et celui des consonnes géminées s'équilibrent, qu'après 620, ce dernier com-

(1) Servius ad *Aen* III, 472 : « Sane apud Latinos horum nominum caussa manifesta est, nam nominativus ipse in A mutatus, et recipit latinam declinationem : ut Atrides Atrida, Scythes Scytha. » Les noms latins qui ont les deux terminaisons sont nombreux, voy. Rudimanni, *Instit. grammaticae lat.* ed. Stallbaum I. p. 48, not. 29.

(2) Chez Jahn, *Ficoron. Cista.* p. 42. *Rheinisches Museum* (N. F.) Tom. IX, p. 461.

(3) *De Titulo Mummiano* p. IV et *de Titulo Aletrinate* p. 4. Cf. G. Henzen, *Annali dell' Instituto arch.* 1855. p. 80. sv.

mence à devenir prédominant et qu'à partir de 640 la consonne simple ne se montre plus que très-rarement. En tenant compte de ces remarques, on ne saurait, en aucun cas, assigner une époque postérieure à la dernière de ces dates aux inscriptions du premier et du cinquième miroir, contenant les mots *Poloces* et *Melerpanta*. Si *Hercele* sur le troisième miroir est bien un datif, la forme seule de ce cas indiquerait déjà que l'inscription est antérieure au septième siècle (1).

Il me reste encore à m'occuper de la forme des lettres dont je n'ai rien dit jusqu'ici. Deux d'entre elles seulement réclament notre attention sous le rapport paléographique, ce sont *a* et *l*. Les trois premiers miroirs font voir cette dernière lettre dans sa forme archaïque ⱶ, qui se rencontre pour la dernière fois dans le sénatus-consulte des Bacchanales. Je tire delà la conséquence que ces monuments ne sont pas postérieurs à la première moitié du sixième siècle. Sur le cinquième miroir la lettre *l* a la forme nouvelle, qui s'est toujours maintenue depuis. M. Mommsen avait constaté d'abord qu'elle n'apparaissait pas dans les inscriptions avant le commencement du septième siècle. C'est le motif pour lequel j'avais fixé (2) à cette époque la fabrication du miroir Depoletti. Mais le même savant ayant reconnu postérieurement (circonstance qui m'avait échappé) qu'on trouve déjà cette forme dans des inscriptions du milieu du sixième siècle (3), j'hésite d'autant moins à assigner au miroir cette époque plus reculée, qu'elle s'accorde mieux avec le fait de l'emploi de la consonne simple. La lettre *a* dans les inscriptions des miroirs présente partout la forme archaïque Ʌ. Quoique cette forme se soit maintenue pendant le septième siècle pour l'écriture cursive, elle avait disparu alors des monuments de bronze et de pierre (4).

En résumé, il résulte de l'ensemble des observations orthographiques et paléographiques qui précèdent, que le deuxième et le quatrième miroir doivent être placés dans le cinquième siècle de Rome, et que le premier et le troisième appartiennent à la première moitié et le cinquième à la seconde moitié du sixième siècle.

J. Roulez.

Gand, avril 1860.

(1) Mommsen, *Rhein. Museum* Tom. IX. p. 459.
(2) *Annali dell' Instit. arch.* Tom. XXXI. p. 141.
(3) *Rhein. Museum.* l. c.
(4) Mommsen chez Jahn, *Ficor. Cista* p. 42.

THÉORIE DES VERBES LIQUIDES.

« Il est d'une grande importance, dit Rollin, que les méthodes que l'on met entre les mains des jeunes gens, soient faites avec soin. J'ai souvent entendu dire à quelques professeurs, par rapport à celles dont on se servait pour lors, que, quoique le fond en soit très-bon, il y aurait quelques changements, quelques retranchements, quelques additions à y faire. Pour y réussir, il me semble qu'il y a une voie assez facile, et qui est très-naturelle; c'est de prier ceux qui enseignent dans ces classes depuis quelque temps de vouloir bien mettre par écrit les remarques qu'ils auront faites sans doute sur un livre dont ils font usage depuis plusieurs années; après quoi un maître habile qui aurait de l'expérience en ce genre, profitant des différentes vues qu'on lui aurait données, réformerait, en beaucoup de choses, ces sortes de méthodes, et y mettrait plus d'ordre et de clarté qu'il n'y en a. » Malgré ces sages conseils, les grammairiens s'acharnent, pour ainsi dire, à faire, nous ne dirons pas mieux, mais autrement que les autres. Au lieu de prendre ce qu'il y a de bon dans leurs devanciers, une règle bien formulée, une théorie nettement et clairement disposée, ils cherchent du neuf avant tout. C'est de l'amour-propre mal placé, dont n'ont pas même su se préserver les derniers venus.

Après avoir lu bon nombre de grammaires grecques, Matthiae, Port-Royal, Theil, Burnouf, Congnet, Dübner, Courtaud, Chabert, etc., nous avons cru que l'on pouvait donner la théorie des verbes liquides d'une manière plus simple, plus complète, plus nette et plus logique, en choisissant dans chacun ce qu'il renferme d'exact et d'utile. Nos lecteurs jugeront s'il en est ainsi.

On appelle verbe liquide tout verbe dont le radical se termine par une des consonnes λ, μ, ν, ρ.

La plupart de ces verbes ont un radical allongé.

Cet allongement ne subsiste qu'au présent et à l'imparfait. Tous les *autres* temps se tirent du radical primitif.

On obtiendra le radical primitif, si :

1° quand le radical se termine par deux liquides on retranche la dernière :

σφάλλω,	σφαλ,	tromper.	τέμνω,	τεμ,	couper.
στέλλω,	στελ,	envoyer.	κάμνω,	καμ,	être fatigué.

2° quand le radical renferme les diphtongues αι ou ει, on les abrége en supprimant l'ι :

φαίνω, φαν, montrer. σπείρω, σπερ, semer.

Le radical primitif une fois trouvé, on ajoute à ce radical les terminaisons suivantes :

Temps.	Actif.	Passif.	Moyen.
Futur.	έω, ῶ	θήσομαι	έομαι, οῦμαι
Aoriste.	α	θην	άμην
Parfait.	κα	μαι	—
Plus-que-parfait.	κειν	μην	—
Futur. 2.	—	ήσομαι	—
Aoriste 2	ον	ην	όμην
Parfait 2	α	—	—
Pl.-que-parfait 2.	ειν	—	—
Futur 3.	—	—	—

Règles de formation.

1° A l'aoriste 1er *actif* et *moyen* la pénultième doit toujours être longue; ε sechange en ει, α en η; ι et υ de brefs deviennent longs :

μένω, ἔμεινα, rester; σφάλλω, ἔσφηλα.

Exception : prennent α (long) au lieu de η :

a) Ceux en α pur : περαίνω, achever ; πιαίνω, engraisser } excepté τετραίνω, percer, ἐτέτρηνα.

b) Les suivants : ἰσχναίνω, amaigrir
κερδαίνω, gagner
κοιλαίνω, creuser
λευκαίνω, blanchir
ὀργαίνω, irriter
πεπαίνω, mûrir.

2° Le futur, l'aoriste, le parfait et le plus-que-parfait passifs se forment du *radical* du parfait actif en changeant κα en θήσομαι, θην, μαι, μην.

Observations.

1° Les formes de futur έω, έομαι dérivent des anciennes formes έσω, έσομαι; elles fléchissent comme φιλέω, φιλέομαι.

2° Les radicaux *monosyllabiques* changent l'ε du radical en α au parfait 1 actif et aux temps qui en dérivent ·

στέλλω, στελ, σταλ, ἔσταλκα.

3° Les radicaux *monosyllabiques seuls* peuvent avoir le parfait moyen, lorsqu'ils renferment :

a) Soit ε, qui se change en ο :

στέλλω, στελ, στολ, ἔστολα;

b) Soit un α, provenant de αι, qui se change en η :

φαίνω, φαν, φην, πέφηνα

auxquels on joint θάλλω, θαλ, θηλ, τέθηλα, fleurir.

4° Inutile de dire qu'aux aoristes 2 et au futur 2 passif les radicaux *monosyllabiques* changent ε en α :

στέλλω, στελ, σταλ, ἐστάλην, etc.

5° Les verbes dont le radical se termine par ν, donnent lieu à plusieurs observations.

a) Il ne faut pas oublier que ν suivi de κ se change en γ; mais le ν reparaît quand il n'est plus suivi de κ. La langue classique n'admet guère les parfaits en γκα.

μιαίνω, μεμίαγκα, mais μιανθήσομαι.

b) Au parfait et au plus-que-parfait passif, ν suivi de μ se change en σ :

μιαίνω, μεμίανμαι, μεμίασμαι.

c) Quelques-uns changent ν en μ :

παροξύνω,	παρώξυμμαι,	exciter
αἰσχύνω,	ᾔσχυμμαι,	faire rougir.

d) D'autres ont les deux formes :

ξαίνω, ἔξαμμαι, ἔξασμαι, gratter.

e) Les verbes suivants perdent le ν au parfait actif et aux temps qui en sont formés :

κρίνω,	κέκρικα,	κριθήσομαι,	trier
κλίνω,	κέκλικα,	κλιθήσομαι,	pencher
πλύνω,	πέπλυκα,	πλυθήσομαι,	laver
τείνω,	τέτακα,	ταθήσομαι	tendre
κτείνω,	ἔκτακα,		tuer
κερδαίνω,	κεκέρδακα,		gagner
βραδύνω,	βεβράδυκα,		tarder.

f) Les verbes suivants forment le parfait actif et les temps qui en dérivent, comme si le primitif était en έω :

νέμω,	νενέμηκα,	νενέμημαι,	distribuer
κάμνω,	(κεκάμηκα) κέκμηκα,		travailler
τέμνω,	(τετέμηκα) τέτμηκα,	τέτμημαι,	couper
μένω,	μεμένηκα,		demeurer
βάλλω,	(βεβάληκα) βέβληκα,	βέβλημαι,	jeter
χαίρω,	κεχάρηκα,		se réjouir
ΔΡΕΜω,	δεδράμηκα,		courir.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il n'est pas question d'exiger que les élèves retiennent, de manière à pouvoir les réciter l'une à la suite de l'autre, toutes les exceptions que nous venons de signaler. Il suffit de connaître les principes; le reste se retient peu à peu et insensiblement. En conjuguant souvent ces verbes, on finit par les mettre dans l'oreille et dans l'esprit des élèves.

Nous avons tâché d'être clair, en même temps que précis et rigoureux.. Ainsi nous ne pouvons admettre des règles comme celles-ci, qui se trouvent cependant dans une grammaire grecque excellente sous d'autres rapports, et assez en vogue maintenant : « Au parfait l'ε du radical se change le plus souvent en α; » mais quand? « Le ν des verbes en ίνω et ύνω est ordinairement supprimé devant κα; » encore une fois quand? — Nous aurions un certain nombre d'observations à faire sur cette grammaire; nous les ferions peut-être un jour, si nous étions sûr qu'elles fussent de quelque utilité.

A.-C. Hurdebise.

Tournai.

INTRODUCTION AU COURS DE THÈMES LATINS (1)

A L'USAGE DE LA QUATRIÈME.

Reproduction interdite.

Nos tamen haec quocumque modo tibi nostra vicissim
Dicemus. (Virg. Eglog. V, 50.)

I.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la vie politique et militaire de César; elle appartient à l'histoire. Notre but, dans cette intro-

(1) *L'introduction* que nous donnons ici, est celle qui a été présentée au concours institué pour la rédaction du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de quatrième; elle a valu à son auteur un encouragement de la part du gouvernement. Pour se conformer aux intentions du jury (voir le rapport p. 170), M. Ilias pouvait faire de son écrit l'objet d'une publication particulière, ou l'insérer dans un recueil consacré aux matières qui touchent à l'enseignement. Il a choisi ce dernier parti et donné à la *Revue* une préférence que les lecteurs, nous n'en doutons pas, sauront apprécier. (Note de la R.)

duction, est d'étudier ce grand homme comme écrivain offert à l'étude et à l'imitation des jeunes humanistes.

Ces mémoires, où il nous retrace d'une main rapide ses vastes et sanglantes conquêtes, lui ont acquis la gloire littéraire, la seule peut-être qu'il n'ambitionnât point. Son but, en rédigeant à la hâte, le soir ou après chaque campagne, une espèce de bulletin, de mémorial, était-il de fournir des matériaux aux écrivains qui voudraient un jour entreprendre d'écrire la guerre des Gaules, comme l'insinuent Cicéron (*De claris orator. 75*) et Hirtius, dans la préface du livre VIII; ou bien, ce que la physionomie de son style autorise à supposer, César n'avait-il en vue que d'augmenter sa popularité à Rome, en adressant au peuple, sous le nom modeste de *Commentaires,* le récit rapide, simple et coloré de ses conquêtes? C'est ce qu'il nous importe peu de rechercher ici. Quoi qu'il en soit, tout en contribuant au succès de ses projets intimes, son livre fut goûté à Rome.

Il faut lire le magnifique éloge que fait Cicéron des Commentaires. Hirtius s'excuse d'oser continuer l'ouvrage inachevé de César : « Ces matériaux que César a laissés, dit-il, pour écrire l'histoire de ses guerres, sont un monument tout élevé.. on ne peut faire mieux.. tous le savent, ajoute-t-il; mais, ce qui est moins connu, c'est la facilité, la rapidité avec laquelle César les a écrits. » Le génie de l'écrivain, osons le dire, balance celui du conquérant.

Une éducation littéraire très-soignée avait développé le génie universel de César, qui, tout jeune encore, se fit connaître par des essais poétiques, un éloge d'Hercule et une tragédie d'Œdipe; son éducation fut celle que le vieux Phénix se chargea de donner à Achille :

τούνεκά με προέηκε διδασκέμεναι τάδε πάντα,
μύθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι, πρηκτῆρά τε ἔργων.

Il. IX, 442-43.

Eloquentia militarique re, dit Suétone (LV, 30), *aut aequavit praestantissimorum gloriam aut excessit.* En éloquence César ne le cède à personne au jugement de Cicéron; *et proximum Ciceroni Caesarem,* dit Paterculus (36); Tacite (De mor. Germ. 28) l'appelle *summus auctorum.*

César a trouvé, dans les temps modernes, des admirateurs non moins enthousiastes. Il suffira de laisser parler ici notre vieux Montaigne, si connu par la franchise et l'impartialité qu'il porte dans tous ses jugements. Ce grand écrivain est d'autant plus compétent que le latin avait été sa langue maternelle : « Quant à moi, j'avoy

plus de six ans avant que j'entendisse non plus de françois ou de périgordin que d'arabesque (Essais I, 25), » et que jugeant la conduite politique de César, il appelle avec son franc-parler le vainqueur des Gaules *brigand* (ibid. II, 55). Eh bien, voici ce qu'il dit de l'illustre auteur des Commentaires :

« Mais Caesar singulièrement me semble *mériter qu'on l'étudie,* non pour la science de l'histoire seulement, mais *pour lui-même :* tant il a de *perfection et d'excellence* par dessus touts les aultres, quoyque Salluste soit du nombre. Certes ie lis cet aucteur avec un peu plus de révérence et de respect, qu'on ne lit les humains ouvrages; tantost le considérant luy-mesme par ses actions et le miracle de sa grandeur; tantost *la pureté et inimitable polissure de son language qui a surpassé non-seulement touts les historiens* comme dict Cicero, mais à *l'adventure Cicero mesme :* avecque tant de sincérité en ses jugements, parlant de ses ennemis, que, sauf les faulses couleurs de quoy il veult couvrir sa mauvaise cause et l'ordure de sa pestilente ambition, ie pense qu'en cela seul on y puisse retrouver à redire qu'il a été trop espargnant à parler de soy; car tant de grandes choses ne peuvent avoir esté exécutées par luy, qu'il n'y soit allé beaucoup plus du sien qu'il n'y en met (ibid. II, 10). »

César, qui n'avait pas dédaigné de s'occuper de questions de grammaire dans ses deux livres *De analogia,* parlait et écrivait comme un puriste : *tanquam scopulum sic fugias inauditum atque insolens verbum,* dit-il dans le premier livre (Aulu-Gelle I, 10). Rien ne pouvait absorber entièrement la vaste intelligence de cet homme étonnant, qui fut à la fois général invincible, grand orateur, écrivain inimitable, poète et grammairien.

Cette narration sobre et rapide où, par quelques traits habilement placés, il nous dessine, pour ainsi dire, ses mesures stratégiques, est tout-à-fait digne de l'immortel conquérant. Tout est condensé dans ce récit, qui marche avec la rapidité du légionnaire chargé du poids de ses armes, mais qui, malgré ce poids, s'avance fièrement et vole à la victoire. Ce qui nous charme dans cet ouvrage, c'est avant tout son originalité, l'atticisme de la forme, la mâle concision du style, ce goût exquis, qui, tout en écartant les ornements superflus, possède l'art suprême d'éviter la sécheresse et la monotonie; c'est encore cette aimable modestie du narrateur qu'on ne se lasse point d'admirer, dans le simple récit où, sans indisposer le lecteur de sa personne, il nous raconte ses propres exploits.

Jeunes élèves de quatrième, vous étudierez donc avec plus d'ardeur, avec plus de fruit cet auteur sur lequel vont se concentrer tous vos travaux de l'année. Ce livre que tant d'hommes illustres ont admiré, ont étudié, a d'ailleurs un attrait tout national pour vous. Que d'autres fassent sur les Commentaires des études historiques, géographiques, stratégiques ou littéraires; quant à vous, tout en vous occupant d'humbles questions de grammaire, n'oubliez jamais que ce livre est un *trophée littéraire,* un *monument impérissable* élevé par le vainqueur lui-même à l'indomptable valeur, à la gloire de ses vaillants ennemis, vos ancêtres. Vous serez fiers d'être belges en lisant le conquérant de la vieille Belgique : quel autre peuple au monde peut offrir de plus belles lettres de noblesse, signées d'une main plus illustre?

Ce livre si attachant par lui-même et dont l'intérêt s'augmente pour nous de tout l'amour que nous portons à nos illustres aïeux, est l'auteur principal de votre classe. Il vous fournissait la matière de la plupart de vos versions, maintenant vous y trouverez tous vos thèmes.

II.

Le thème est le puissant et inséparable auxiliaire de la version dont il dépend. Le thème d'imitation surtout, si sagement recommandé par le programme actuel de l'enseignement moyen, ramène l'élève au point de départ, c'est-à-dire à la version dont il est la contre-épreuve; il met en œuvre et grave ainsi profondément dans la mémoire les mots, les locutions, les idiotismes fournis par l'étude du texte. C'est par le thème surtout que l'élève s'assimile plus intimement cette nourriture de l'intelligence qu'il a puisée dans l'exercice de la version; car une bonne version est l'indispensable condition d'un bon thème. Disons donc un mot de la version.

Ce qui frappe tout d'abord les élèves au début de leurs études, c'est la différence essentielle de construction entre les deux langues sur lesquelles ils doivent opérer : une phrase latine traduite littéralement en français, est un langage barbare, un jargon inintelligible. Dans ses premières versions l'élève est obligé, pour trouver le sens et pour traduire ensuite, de faire péniblement par l'analyse la *construction française* de la phrase latine (1).

(1) « En comparant diverses langues, les grammairiens se sont aperçus qu'il existait deux manières de construire la phrase, tout-à-fait différentes l'une de

III.

La langue latine appartient à cette classe de langues que l'on appelle *inversives* ou plutôt *synthétiques*. Ces langues pourvues de désinences casuelles jouissent d'une grande liberté de construction. Ainsi cette proposition, *le fils aime son père,* peut se construire en latin : *filius amat patrem* — *filius patrem amat* — *patrem amat filius* — *patrem filius amat* — *amat patrem filius* ou enfin *amat filius patrem*. Le français, lui, n'a qu'une seule construction possible : « Le fils aime son père. » Privé de terminaisons pour indiquer les cas, il doit placer les mots dans un ordre plus sévère, plus analytique : le sujet d'abord, puis le verbe, puis enfin l'objet (attribut ou complément direct). En français la fonction des mots est en quelque sorte indiquée par la place qu'ils occupent dans la phrase ; tandis qu'en latin ce sont les flexions qui la marquent et nullement la place que les mots peuvent occuper.

Toutefois, malgré la rigueur logique de sa construction, la langue française n'évite pas toujours l'amphibologie. L'adjectif conjonctif ou pronom relatif des deux genres et des deux nombres n'a en français que les formes *qui* et *que,* tandis que le latin a *qui, quae, quod;*

l'autre : ils ont appelé l'une construction *directe* ou *naturelle* et l'autre construction par *inversion.*

« Il n'est pas besoin de dire que par *naturelle et directe* on entend la nôtre; car la manie humaine est que chacun tienne son habitude pour nature : à qui persuaderez-vous que nos antipodes soient aussi droits que nous? » (L'alphabet européen appliqué aux langues asiatiques, page 454.)

L'étude des langues inversives requiert plus énergiquement le scalpel de l'analyse. Voilà pourquoi la plupart des grammairiens la prescrivent, l'imposent si sagement par la formule, par le titre même de leurs règles : *Questions de lieu, de temps, de durée,* etc. L'analyse d'une phrase a pour point de départ le verbe qui est le mot important, indispensable : les verbes à un mode personnel constituent des propositions principales ou des propositions subordonnées. Certains mots de la phrase indiquent s'il y a ellipse ou non. C'est au moyen de *questions (quaerere)* que l'on recherche, que l'on découvre successivement le sujet, l'attribut, les différents compléments. Cette recherche ne peut se faire qu'au moyen des questions :

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando?

Elle n'est terminée que lorsqu'il ne reste plus dans la phrase de mots ou de groupes de mots dont la fonction n'ait été découverte et bien constatée.

Malheureusement les jeunes élèves ne se donnent pas la peine de faire l'analyse complète du texte qu'ils ont à traduire : ils semblent appliquer l'algèbre à l'étude des langues, au grand détriment de leurs progrès, et deviner les mots inconnus par les mots connus : ils traduisent en bloc.

qui, quae, quae; quem, quam, quod; quos, quas, quae. Aussi cette richesse de désinences le dispense-t-elle de placer ces adjectifs ou pronoms immédiatement à la suite de leurs démonstratifs ou antécédents; souvent même ils les précèdent; plus souvent encore les antécédents sont sous-entendus.

Aesopus auctor *quam* materiam repperit
Hanc ego polivi versibus senariis. Phaedr. I, prol.

Et *quem* tenebat ore dimisit *cibum*
Nec *quem* petebat, potuit adeo attingere (*eum*). Id. I, 4.

Quod ubi Caesar resciit, QUORUM *per fines ierant,* HIS *uti conquirerent et reducerent, si sibi purgati esse vellent, imperavit.*
Caes. B. G. I, 28.

Multa in ea (silva) genera ferarum nasci constat quae reliquis in locis visa non sint: ex quibus QUAE *maxime differant ab ceteris et memoriae prodenda videantur* HAEC *sunt.* Ib. VI, 25.

Cette physionomie différente des deux langues, sous le rapport de la construction, rend singulièrement pénible la tâche du traducteur. Il n'est pas longtemps à s'apercevoir que la lutte dans laquelle il s'engage présente des difficultés dont il ne peut triompher qu'en déployant toutes les ressources d'un esprit délié. Aussi, avant d'entrer en lice, la plume à la main, il est indispensable que l'on saisisse d'abord avec force et netteté la pensée de l'auteur, qu'on pénètre le sens caché sous la phrase, qu'on s'en rende un compte exact et précis, sans trop se préoccuper dans ce premier travail. Alors, mais alors seulement, on pourra s'occuper des détails de la forme, et chercher les expressions les plus propres à rendre, avec plénitude et concision, la pensée du modèle. Il sera même utile de prolonger ce fécond exercice de style et permis d'épuiser toutes les formules de l'élégance et de la correction. Cette lutte vive, établie pour ainsi parler corps à corps entre deux langues de génie si différent, contribue puissamment à en révéler les ressources intimes et les richesses cachées; rien ne peut donner à l'élève une mesure plus exacte de la valeur de ses efforts et de la fidélité de sa traduction. Ajoutons que la version ainsi comprise est le meilleur exercice de rédaction française que l'on puisse proposer.

Il reste donc acquis que le vrai point de départ, le principe fondamental de l'art de traduire est l'intelligence nette et complète de la phrase que l'on traduit. Traduire n'est-ce point comprendre son

texte, et en faire *passer* le sens, sans l'altérer, sans l'obscurcir, dans une autre langue? Cette observation s'applique surtout à la version, et, nous devons le dire, au thème aussi. Nos jeunes humanistes ont des dictionnaires grecs, latins, allemands, anglais pour leur faciliter l'intelligence des auteurs dont ils étudient la langue par le procédé de la version. Lorsqu'ils emploient le procédé inverse, c'est-à-dire le thème, sont-ils donc dispensés de comprendre à fond le texte français qu'ils veulent rendre dans une langue étrangère? Connaissent-ils si bien leur langue maternelle que l'usage d'un dictionnaire français leur soit inutile?

On voit sans peine par ce qui vient d'être dit, que la version et le thème supposent la connaissance suffisante de deux langues dont l'étude doit être comparative pour porter tous les fruits que l'on a le droit d'en attendre.

Le thème, dont nous avons avant tout à nous occuper dans cette introduction, réclame une étude consciencieuse et approfondie du vocabulaire français.

IV.

Il est hors de doute en effet que la connaissance du vocabulaire et de ce que nous appellerions volontiers le *matériel* de la langue française, est une source de progrès rapides, non seulement dans toutes les autres branches de l'enseignement, mais encore et surtout dans l'étude des langues. Voyez plutôt! Indépendamment de son sens *physique* ou *propre* (primitif et dérivé), un mot donné revêt le sens *figuré* ou *métaphorique,* et quelquefois le sens *extensif.*

Le mot *éclat* se dit en français de ce qui frappe les yeux par une vive clarté, du soleil, de la lumière, etc.; il se dit également des choses matérielles ou abstraites auxquelles on prête les qualités physiques de la lumière, et l'on dit, l'*éclat* de la vertu, de la vie, du règne, etc. Dans le sens *extensif,* il se dit de ce qui frappe l'oreille par un son, par un bruit, par une détonation brusque et sonore : un *éclat* de tonnerre, de voix, de rire. Il se dit même du résultat, de l'effet, du produit de ce bruit explosif, un *éclat* de bois, de pierre, de bombe. Pour transporter ce seul mot en latin dans ses différents sens, nous devrions recourir à plusieurs mots différents. L'inverse a lieu et un mot latin réclame souvent pour le traduire dans ses diverses acceptions plusieurs mots en français (1).

(1) Dans le verbe les variétés de sens sont beaucoup plus nombreuses que dans le substantif. Le verbe s'emploie personnellement ou unipersonnellement

L'importance de cette étude du vocabulaire maternel ressort pour un français des ressemblances *extérieures* qu'une communauté d'origine établit entre la langue de Bossuet et celle de Cicéron. La ressemblance des mots, quand l'idée qu'ils expriment est différente, donne inévitablement lieu à de fréquentes méprises. « Un français trouve plus de difficultés qu'un allemand à bien apprendre le latin; il a besoin de chasser de son esprit les *notions fausses* des mots, qui s'y établissent d'abord à la faveur *des ressemblances,* pour y recevoir ensuite les vraies; ce qui est un double travail et un obstacle d'autant plus grand et plus dangereux qu'il est moins *aperçu*. Il en résulte que c'est une précaution utile, quand on définit un mot, que de voir s'il a conservé son sens primitif ou s'il a varié avec le temps. » (Traité des synon. de la langue lat. par Barrault et Grégoire, p. XI.)

V.

D'un autre côté l'étude du contexte servira de guide infaillible à l'élève dans la recherche du sens des mots qu'il aura à traduire. Il en est des mots comme des chiffres, leur valeur ou signification est indiquée par la place qu'ils occupent, par le sens général de la phrase, sens qu'il faut toujours consulter et ne jamais perdre un instant de vue.

(Gantr. § 67, 3), avec tel ou tel cas, le datif, l'accusatif (ibid. § 97, rem. 3), transitivement ou intransitivement (Port-Royal, pag. 358 et suiv). Krüger cite à la page 623 de sa grammaire quelques verbes qui sous une seule *forme ou voix* s'emploient dans le sens réfléchi et dans le sens transitif. La même chose se rencontre dans toutes les langues : nous disons dans ces deux sens : fondre, tourner, brûler, couler, mûrir, etc.

Je ne puis *arrêter*. — Lafontaine.
Tu *fatigues* assez pour gagner davantage. — Id.
Et la foudre qui va partir
Toute prête à *crever* la nue. — Corneille.
N'attendez pas que le nuage *crève !* — Racine.
Et du temple déjà l'aube *blanchit* le faîte. — Id.
Le nautonier de loin voit *blanchir* sur la rive
Un tombeau près du bord par les flots déposé. — Lamartine.

On rencontre en latin beaucoup de verbes semblables, par exemple *Abstinere, praecipitare, lavare, habere,* etc. *Bene* HABENT *principia* SESE, *ut dico* (Ter. Phorm. III, sc. I, 5), et *bene* HABENT *tibi principia* (ibid. II, sc. III, 82). Il en est de même de *purgare, vertere, volvere, ingeminare, ponere* (Virg. Aen. VII, 27 et X, 103) etc.

Isolons certains mots du contexte, nous ne pourrons préciser ni leur signification, ni même leur prononciation s'ils sont homonymes ou plutôt homographes. Le mot *admirent* appartient à deux verbes différents, *admirer* et *admettre; convient* à *convenir* et à *convier;* les mots *président* et *couvent* se prononcent de deux manières selon qu'ils sont employés comme verbes ou comme substantifs ; *pressent* peut appartenir à *presser* ou à *pressentir; fier* et *influent,* identiques à la vue, diffèrent à la lecture selon qu'ils sont verbes ou adjectifs; *fundo* en latin peut venir de *fundare,* de *fundere* ou de *fundus; colo* de *colare,* de *colere* ou de *colus*. La prosodie ne serait en latin qu'un guide insuffisant dans certains cas d'homonymie ou d'homographie.

Nous trouvons à la première page des Commentaires : *Horum omnium fortissimi sunt Belgae propterea quod a cultu atque humanitate Provinciae longissime absunt, minimeque ad eos mercatores saepe commeant, atque ea quae ad effeminandos animos* PERTINENT *important.* Quelques lignes plus bas, dans le même chapitre, le même mot *pertinent* se représente, mais avec un sens différent indiqué par le contexte seul : *Belgae ab extremis Galliae finibus oriuntur,* PERTINENT *ad inferiorem partem fluminis Rheni.*

Dans le chapitre 3 du premier livre le mot *confirmare* revient trois fois dans l'espace de quinze à vingt lignes avec trois sens différents. L'élève ferait donc bien, à notre avis, de rechercher la signification générale ou radicale d'un mot au sens propre, point de départ de toutes les autres acceptions dans le sens figuré ou dans le sens extensif, et de suivre les idées intermédiaires, les liens qui rattachent à la signification fondamentale et qui relient entre elles tant d'acceptions différentes qui, au premier coup d'œil, paraissent étrangères les unes aux autres. Ce travail n'est pas au-dessus des forces d'un élève de quatrième : en faisant ainsi d'une manière raisonnée son petit vocabulaire ou *copia verborum,* il évitera le grave inconvénient d'avoir à rectifier péniblement dans la suite une foule d'idées erronées sur le sens des mots, d'avoir à refaire ce qui souvent pour lui n'est qu'un travail irréfléchi et machinal de la mémoire, qu'un *entassement* confus de mots.

L'élément synonymique ne doit pas rester étranger à ce travail de philologie élémentaire : « Un traité des synonymes est un complément des dictionnaires *utile* pour le français, *indispensable* pour le latin (Traité des synon. par Barrault, p. III). » Ces conseils pour se former un vocabulaire, utiles et applicables à l'étude des auteurs

et des langues en général, s'appliquent tout spécialement à César. « César, dit M. Taine dans son Essai sur Tite-Live, choisit le sens *primitif* des mots, le *rétablit* quand l'usage l'a *altéré,* observe la *force d'une terminaison,* d'une *préposition* ajoutée, et en *grammairien érudit,* pousse le bon goût jusqu'au scrupule. »

Le texte français du thème réclame aussi, mais moins énergiquement que la version, cette étude préalable du contexte : l'inspection attentive de l'ensemble d'une phrase, fait déjà, sans le secours du dictionnaire, entrevoir d'une manière confuse, mais sûre, la signification ou acception d'un mot *multisense;* le dictionnaire consulté ensuite éclaircira et confirmera presque toujours ce que l'on avait deviné par les données du contexte. Le dictionnaire n'est après tout qu'un instrument dont il faut savoir se servir : le consulter sans étude synthétique du texte, y prendre au hasard la première signification venue, c'est rendre ses travaux stériles, ses progrès impossibles, c'est s'aventurer dans un labyrinthe sans le fil d'Ariane.

VI.

L'élève doit se considérer comme plus libre dans le thème que dans la version. Sa version doit être correcte, élégante même, mais fidèle avant tout; avant tout il doit prouver qu'il a bien compris. Une traduction trop libre ou paraphrasée peut servir à déguiser une intelligence incomplète ou fausse de certains détails du texte : c'est alors le cas de répéter l'adage italien, *traduttore, traditore : traduire c'est trahir*. Le dessin de l'original disparaît sous ces empâtements de style et cet abus de coloris qui rendent confus le détail et la pureté des lignes. Pour faire de ces traductions, il suffit avant tout de bien connaître la langue dans laquelle on écrit, et d'avoir une connaissance superficielle de celle que l'on traduit. Dans le thème, au contraire, l'élève n'ayant pas à faire constater au même point qu'il comprend la langue qui lui sert de point de départ, peut aller même jusqu'à la paraphrase dans sa traduction, pourvu que cette liberté soit motivée par des raisons qui la justifient. Qu'il ne prenne jamais de biais, de circuits pour éviter l'application de règles de grammaire difficiles pour lui; qu'il s'éloigne plutôt de son texte français pour chercher dans une traduction plus libre l'application d'un plus grand nombre de règles de grammaire, de mots ou de locutions empruntées à César; qu'il s'éloigne du texte non pour fuir mais pour chercher des

difficultés. C'est là une courageuse intelligente et profitable infidélité.

> Nec verbum verbo curabis reddere fidus
> Interpres. Horat. A. P. 133.

Si nous comparons entre elles les nombreuses traductions françaises d'Homère ou de Virgile, nous aurons tout lieu d'être surpris des différences quelquefois notables que nous y rencontrerons : le texte original était *un,* la traduction est *multiple.* Ainsi d'un seul tableau de grand maître nous rencontrons des copies peintes, des gravures, des lithographies et des photographies. De même aussi, partis d'un même texte français, les élèves rencontreront en faisant un thème différentes tournures, différentes règles à appliquer. On connaît assez les *Elegantiarum Aldi Manutii flores :* voici comment cet auteur varie en latin la proposition *Demosthenes fuit Platonis discipulus : 1° Demosthenes sub Platonis disciplina fuit. — 2° Platone usus est magistro, praeceptore. — 3° Platonem habuit magistrum. — 4° A Platone eruditus, excultus doctrina fuit. — 5° Platonis praeceptis imbutus est. — 6° Doctrinam hausit a Platone. — 7° Litteris imbutus fuit a Platone. — 8° Platonis gymnasium frequentavit, trivit. — 9° Platonem audivit, Platonis auditor fuit. — 10° Apud Platonem litteris operam dedit.*

Concluons de tout ceci que, quelque précaution que l'on prenne dans la rédaction des phrases d'un thème en vue de l'application de telle ou telle règle donnée de grammaire, il restera toujours une certaine latitude, une certaine liberté au traducteur intelligent : celui-ci pourra toujours à son gré, usant ou abusant de la liberté nécessaire à tout traducteur, appliquer ou ne pas appliquer la règle voulue. La seule chose à laquelle on doive veiller de près, nous l'avons déjà dit, c'est que l'élève ne cherche dans ces tournures variées qu'un moyen de masquer et d'entretenir son ignorance, ce qui serait aussi lâche et honteux pour lui que préjudiciable à ses progrès.

Ce qu'il faut recommander aux jeunes humanistes, dans leur travail rudimentaire de traduction (car en quatrième cet exercice doit être plus grammatical que littéraire), c'est l'étude pratique des idiotismes en français et en latin. Une douane sévère, inflexible, interdit à tout idiotisme de sortir du domaine de la langue à laquelle il appartient d'une manière *inaliénable;* jamais il ne peut se traduire littéralement, être transporté dans une autre langue, si ce n'est sous une forme déguisée, *généralisée;* les mots se négligent, l'idée

seule se traduit. C'est cette idée seule qu'il faut tâcher de bien saisir sous le voile trompeur des mots, et traduire ensuite. De cette manière ils pourront faire eux-mêmes leur plan de traduction et ne plus avoir besoin de chercher au bas de la page : *La tournure est*, *tournez* ou *ordo est;* ils sauront sa raison d'être.

L'expérience leur a déjà appris qu'une version littéralement servile, n'offre qu'un langage barbare et inintelligible, qui n'a de français que les termes. Le thème traduit mot pour mot en latin fait à peu près le même effet : il reste intelligible, cela est vrai; mais il n'est après tout, quant à la construction, bien entendu, qu'une espèce de latin *macaronique*. Traduire rigoureusement le mot par le mot n'est guère possible que dans les langues qui ont entre elles de grandes affinités de construction. Entre le latin et le grec ce parallélisme peut, à très-peu de chose près, être établi dans une traduction. Cette impossibilité de traduire rigoureusement, avec une précision matérielle et mathématique, n'autorise cependant personne à ne pas se tenir le plus près possible du texte, à traduire par des à peu près; c'est au contraire précisément là une raison de bien chercher le sens strict et précis des mots et des phrases. En fait d'intelligence d'un texte, pas d'à peu près; en fait de traduction, c'est souvent une nécessité : il faut quelquefois monnayer l'or de son texte.

VII.

Le français, langue analytique, *coordonne* ses propositions; le latin, langue synthétique, a toutes les facilités désirables pour la *subordination*. Indépendamment des raisons que nous avons déjà données, il en est d'autres qui selon nous déterminent cette tendance à la subordination des propositions dans la construction de la phrase latine : la *privation d'un participe passé actif, l'impossibilité de donner un infinitif pour complément à une préposition,* et le *manque de participe présent au verbe* ESSE.

La petite phrase *Hoc responso dato, discessit* (Caes. I, 14), peut se traduire littéralement par : Cette réponse donnée, il se retira; ou bien : Il se retira après qu'il eut donné cette réponse, après avoir donné cette réponse, ayant donné cette réponse. De ces quatre formes, les deux premières peuvent se traduire *littéralement* en latin, les deux autres sont intraduisibles; nous venons d'en dire le motif : le participe passé actif n'existe pas dans la conjugaison latine (sauf

dans les verbes déponents) et l'infinitif latin ne peut être complément d'une préposition, chose qui a lieu en grec et en français (1).

Le grec, langue synthétique comme le latin, mais doué d'une merveilleuse souplesse, se rapproche beaucoup de la construction française parce que, à l'aide de ses participes passés (voix active ou moyenne) et de ses infinitifs compléments de prépositions, il peut éviter ces propositions subordonnées, ces ablatifs absolus imposés à la langue latine. Aussi rencontre-t-on à chaque pas, dans le style narratif et tout particulièrement dans César, un grand nombre de propositions complétives qui se subordonnent à la proposition prin-

(1) Voyez Gantr., § 159 rem. 1 et comparez § 172, n° 5.

On rencontre, mais très-rarement, des infinitifs employés comme compléments de prépositions. Ces infinitifs sont alors de véritables substantifs, ils prennent dans ce cas toutes les propriétés on caractères du substantif.

Nous trouvons dans la première satire de Perse : *et nostrum istud vivere,* équivalent de *et nostra vita,* ou *nostra vivendi ratio*. Quelques vers plus bas :

> *Scire tuum* nihil est nisi *te scire* hoc sciat alter ?

Le premier *scire* est substantif, et comme tel admet un adjectif : il équivaut à *scientia tua;* le second *scire,* conserve sa qualité de verbe. Plaute, Térence et Lucrèce, nous en offrent aussi des exemples :

> *Nominandi istorum* tibi erit magis quam *edundi* copia
> Hic apud me, Ergasile. Plaut. Capt. IV, II, 72.

> Facile aequi sitis, date crescendi copiam
> *Novarum* qui *spectandi* faciunt copiam
> Sine vitiis.... Terent. Heautont. Prol. 28.

> *Poenarum* grave sit *solvendi* tempus adactum. Lucret. V, 1224.

Dans ces trois exemples les gérondifs *nominandi, spectandi* et *solvendi,* au lieu de prendre en qualité de verbes transitifs des compléments à l'accusatif *ista, nova* et *poenas* se sont construits avec des compléments au génitif et se sont par là tout-à-fait assimilés à des substantifs. (Voyez la note B à la fin.)

Nous avons en français et dans d'autres langues modernes une foule d'infinitifs *substantifiés* et nous disons, le lever, le coucher du soleil, le déjeûner, le dîner, etc.

> Et le financier se plaignoit
> Que les soins de la Providence
> N'eussent pas au marché fait vendre *le dormir,*
> Comme le *manger* et le *boire*.
> (La Font. Le Savetier et le Financier.)

L'emploi de ces *infinitifs substantifs* est très-étendu et très-fréquent en grec : *τῷ δεδιέναι ἄρα καὶ δέει ἀνδρεῖοί εἰσι πάντες, πλὴν οἱ φιλόσοφοι.* Plat. Phaedon. c. 13; *ἐν γὰρ τῷ κρατεῖν ἐστι καὶ τὸ λαμβάνειν τὰ τῶν ἡττόνων.* Anab. v. 6, 32.

cipale et qui se relient entre elles au moyen de conjonctions ou de pronoms relatifs. A la première vue il semble que la proposition complétée doive être éclipsée au milieu de ces nombreuses propositions subordonnées ; il n'en est rien : placée avec art par l'écrivain, elle se dessine nettement et en relief au milieu de tous ces compléments qu'elle domine. C'est au génie de sa langue que César doit d'avoir pu transcrire en style indirect de très-longues phrases, de très-longs discours.

VIII.

Il est bon d'expliquer aux élèves, dès leur entrée en quatrième, ce que l'on entend par *style direct* et par *style indirect,* de leur faire voir, en français d'abord, puis en latin, les changements qu'entraîne la transcription du style direct en style indirect et vice-versâ.

Nous trouvons dans une fable de Phèdre (IV, 20, 13-25) une réponse de Simonide en style direct d'abord, puis en style indirect :

> Simonide, tu ex opibus nil sumis tuis?
> Mecum, inquit, mea *sunt* cuncta.
>
> Dixi, inquit, mea
> Mecum *esse* cuncta.

César répond aux députés des Helvétiens I 7, *Diem* SE *ad deliberandum sumpturum; si quid* VELLENT, *ad idus Apriles* REVERTERENTUR. En style direct cette phrase se rendrait par : *Diem* (EGO) *ad deliberandum* SUMAM; *si quid* VULTIS, *ad idus Apriles* REVERTIMINOR.

César rapporte en ces termes les paroles d'Arioviste à ses deux ambassadeurs I 47, *quid ad* SE VENIRENT? *an speculandi causa?* En style direct il aurait dit : *quid ad* ME VENITIS? etc. Comme on le voit par cet exemple le style indirect supprime le dialogue. Au chapitre 7e du livre V sont rapportées les dernières paroles de Dumnorix qui se défend contre les Romains envoyés à sa poursuite : LIBERUM SE, *liberaeque civitatis* ESSE ! En style direct la transformation suivante aurait lieu : LIBER EGO, *liberaeque civitatis* SUM !

Ce sera au professeur à développer ce que nous ne faisons qu'indiquer ici en passant. Nous avons cru devoir insister quelque peu sur ce point parce que cette tournure du style indirect est très-familière à César, et qu'elle présente de grandes difficultés aux élèves de quatrième : ils se perdent dans ces interminables phrases où l'on ne rencontre que des verbes à l'infinitif ou au subjonctif, ces deux

modes du style indirect qui en représentent quatre dans le style direct (1).

Quand il s'agit de traduire, on se heurte contre une autre difficulté dans la langue française, contre une impossibilité quelquefois. Ce style indirect répugne tellement au génie de notre langue, que le plus habile écrivain devrait renoncer à transcrire dans cette forme de style le dialogue du Chêne et du Roseau dans la célèbre fable de La Fontaine. Le français n'a pas les libres allures du latin synthétique ou inversif; surchargé d'un matériel embarrassant de prépositions destinées à marquer les cas, obligé de placer ses pronoms relatifs à la suite de leurs antécédents, il est forcé d'élaguer ses phrases que la subordination rendrait obscures ou prolixes, souvent même inintelligibles. Sa construction ou structure analytique lui fait surtout rechercher la coordination de ses phrases ou propositions (2).

(1) « Les meilleurs auteurs se sont servis assez indifféremment de l'indicatif ou du subjonctif l'un pour l'autre. » (Méthode de Port-Royal, pag. 366, art. IV. Voyez cette remarque développée et expliquée, Gantr. § 144.)

De si faibles nuances séparent les temps *principaux* du subjonctif des mêmes temps de l'indicatif, que l'on ne doit pas être surpris de rencontrer le mode indicatif dans le style indirect; en voici quelques exemples : Caes. II 4, 10 : *qui appellantur;* III 2, *quam concesserat*; VI 10, *quae* APPELLATUR *Bacenis.* VII 78, *sententiis dictis constituunt utii, qui valetudine aut aetate inutiles* SUNT *bello* etc. Dans tous ces passages les meilleurs MSS. ont l'indicatif; le subjonctif se trouve pourtant dans plusieurs codices. Les mêmes variantes de texte se reproduisent V 11, *quae* SINT ou *quae* SUNT *apud eum.* M. Dübner explique et justifie dans une note à propos de ce passage l'emploi du mode indicatif dans le style indirect. (Voyez la même explication du même annotateur, Corn. Nép. Pausan. 2)

La même chose a lieu en français. Nous lisons dans Bossuet : « Il est vrai que les philosophes avoient à la fin reconnu qu'il y *avoit* un autre Dieu que celui que le vulgaire adoroit; mais ils n'osoient l'avouer.... et Platon, en parlant du Dieu qui avoit formé l'univers, dit qu'il *est* difficile de le trouver et qu'il *est* défendu de le déclarer au peuple. » (Disc. sur l'hist. univ.) — Voltaire a dit : « Ayant fait réflexion depuis quelques années qu'on ne *gagnait* rien à être bon homme, je me suis mis à être un peu gai, parce qu'on m'a dit que cela *est* bon à la santé. ».

Quant à la langue grecque, elle admet plus librement encore et très-fréquemment les formes du style direct dans le style indirect : ἐπεὶ δὲ Πρόξενος εἶπεν ὅτι αὐτός εἰμι ὃν ζητεῖς, εἶπεν ὁ ἄνθρωπος τάδε. Anab. II, IV, 16.

(2) Lors même que le style indirect conserve à la pensée toute la clarté voulue, ce qui est difficile, il donne à la phrase quelque chose de traînant et de monotone :

« Les députés (des lapins) simples et crédules retournèrent dire à leurs frères *que* cet étranger si vénérable par son maintien modeste et par sa majestueuse

Que l'on ait à faire un thème ou une version, peu importe, il est de toute nécessité que l'on étudie, que l'on connaisse bien le génie des deux langues que l'on doit *transvaser* avec intelligence l'une dans l'autre. Le thème procède de la version, et la corrélation de ces deux exercices qui se complètent, est rendue plus intime encore par l'arrêté du 27 décembre 1856. Nous en avons la conviction, il résultera de ce travail fait dans les deux langues sur le même auteur, d'excellents résultats pour les études : la traduction attentive de César fournira à l'élève tous les éléments de son thème.

IX.

Nous voyons trop de rapports entre les trois langues qui font spécialement l'objet des études d'humanités, pour ne pas résumer ici d'une manière pratique et comparative ce que nous avons cru devoir dire de leur génie et de leur construction. Les élèves qui traduisent les Commentaires de César, traduiront un jour l'Anabase de Xénophon ; il y a de plus entre les ouvrages comme entre les auteurs plus d'un point de ressemblance. Comparons donc le texte d'un passage de l'Anabase avec les traductions dont nous le ferons suivre, en latin et en français.

Ταύτην μὲν οὖν τὴν ἡμέραν οὕτως ἔμειναν· τῇ δ' ὑστεραίᾳ θύσαντες ἐπεὶ ἐκαλλιερήσαντο, ἀριστήσαντες, ὀρθίους τοὺς λόχους ποιησάμενοι, καὶ τοὺς βαρβάρους ἐπὶ τὸ εὐώνυμον κατὰ ταὐτὰ ταξάμενοι ἐπορεύοντο, τοὺς τοξότας μεταξὺ τῶν λόχων ὀρθίων ἔχοντες, ὑπολειπομένους δὲ μικρὸν τοῦ στόματος τῶν ὁπλιτῶν. Anab. V, IV, 22.

Il y a dans cette phrase trois propositions : la première ἔμειναν, proposition principale, peut se détacher de la phrase et former un

fourrure *était* un philosophe sobre, désintéressé, pacifique, qui voulait seulement rechercher la sagesse de pays en pays ; *qu'il venait* de beaucoup d'autres lieux où il avait vu de grandes merveilles ; *qu'il y aurait* bien du plaisir à l'entendre et *qu'il n'avait* garde de croquer les lapins, puisqu'il croyait en bon bramin la métempsycose et ne mangeait d'aucun aliment qui eût eu vie. » (Fénélon, le Chat et les Lapins.)

Voyons dans un passage du même auteur quelle variété, quelle vivacité apporte le mélange harmonieux des deux formes de style :

« Des paroles si courtes ne contentaient pas ma curiosité, *je lui dis :* ô fils d'un père que j'ai tant aimé, cher nourrisson de Lycomède, comment viens-tu donc ici ? d'où viens-tu ? Il me répondit *qu'il venait* du siége de Troie. Tu n'étais pas, *lui dis-je,* de la première expédition. Et toi, *me dit-il,* en étais-tu ? Alors *je lui répondis :* tu ne connais, je le vois bien, ni le nom de Philoctète ni ses malheurs. » (Télémaque, XV.)

sens complet par elle-même; il nous reste donc une proposition principale ἐπορεύοντο complétée par une incidente ou subordonnée ἐκαλλιερήσαντο et par *cinq* participes dont le latin ne peut traduire littéralement qne *deux*, ἔχοντες et ὑπολειπομένους. Voici la traduction latine de ce passage; nous l'empruntons à Leuenklavius : *Ita tum hoc die quum quievissent, postridie* FACTA *re sacra et extis* ADDICENTIBUS *prandent*, INSTRUCTIS*que seriebus rectis, ac barbaris itidem ad sinistram* COLLOCATIS *pergunt, sagittariis intra series rectas*, RECEPTIS, *qui aliquo tamen ex intervallo a gravis armaturae peditum fronte abessent.* Cette traduction nous offre deux propositions principales *prandent* et *pergunt*, deux subordonnées *quievissent* et *abessent*, et cinq participes à l'ablatif absolu, c'est-à-dire, cinq propositions subordonnées réduites à leur plus simple expression. Quant à l'ordre ou succession des mots, le latin pouvait suivre pas à pas le texte grec, en substituant des *équivalents* aux formes qui lui manquent (participe passé actif, participe présent de *sum*) pour traduire avec une littéralité servile (1).

Voyons maintenant la traduction française par de la Luzerne : « Ainsi se passa la journée. Le lendemain, ayant fait un sacrifice, et les entrailles ayant donné des signes favorables, l'armée dîna. Elle se forma ensuite en colonnes par cohortes. Les barbares furent rangés sur le même ordre et placés à l'aile gauche; puis on marcha. Les archers étaient dans l'intervalle des cohortes, leur premier rang un peu en arrière de celui des hoplites. »

Le manque de terminaisons casuelles prive la langue française de la souplesse nécessaire pour suivre pas à pas le texte grec dans une traduction strictement littérale. Cependant on pourrait, à la *rigueur*, traduire littéralement et d'une manière *intelligible* les trois propositions et les *cinq* participes du texte grec; mais la proposition principale ἐπορεύοντο, surchargée de compléments rendrait la phrase française tellement condensée, lourde, traînante et embarrassée, qu'elle n'aurait guère de français que les mots. La phrase française veut être plus leste, plus dégagée dans sa marche; sa construction favorite c'est la

(1) L'absence du participe présent *ens* que le latin a répudié et qu'on est obligé d'invoquer pour expliquer certains ablatifs absolus, aurait donné plus de souplesse, d'élégance, de précision, de clarté à la langue de César, dans le style périodique surtout.

Quaeso, tam angustam, talis vir, ponis domum? Phaedr. III, 9.

Talis vir équivaut à : *quum talis sis vir*, τοιοῦτος ὤν.

Ille autem, SUI JUDICII (ὢν *sui judicii*), *potius quid se facere par esset intuebatur quam quid alii laudaturi forent.* (C. N. Att. cap. 9.)

coordination. Aussi le traducteur français a-t-il fait, de ces trois propositions du texte, huit propositions dans sa traduction, cinq phrases au lieu d'une seule.

Voici, entre mille, une phrase de César VI 12 : *Adventu Caesaris* FACTA *commutatione rerum, obsidibus Aeduis* REDDITIS, *veteribus clientelis* RESTITUTIS, *novis per Caesarem* COMPARATIS (*quod hi, qui se ad eorum amicitiam aggregaverant, meliore conditione atque aequiore imperio se uti videbant*), *reliquis rebus eorum, gratia dignitateque* AMPLIFICATA, *Sequani principatum dimiserant.*

Si nous faisons abstraction de la parenthèse, qui renferme deux propositions subordonnées *aggregaverant* et *videbant*, il ne nous restera que la proposition principale *dimiserant*, autour de laquelle se groupent cinq propositions subordonnées sous la forme d'ablatifs absolus. Pour rendre ce texte, la traduction française se verra obligée d'employer plusieurs phrases, de changer des propositions subordonnées en principales, de recourir à une coordination analytique.

Voici la traduction de ce passage; nous l'empruntons à M. Dubois : « L'arrivée de César *changea* la face des choses (FACTA *rerum commutatione*); les Éduens *reprirent* leurs otages (*obsidibus Aeduis* REDDITIS), *recouvrèrent* leurs anciens clients (*veteribus clientelis* RESTITUTIS), en *obtinrent* de nouveaux par l'influence de César (*novis per Caesarem* COMPARATIS); on *remarquait* en effet que leurs amis *jouissaient* d'une condition meilleure et d'un gouvernement plus doux (*quod hi, qui se ad eorum amicitiam* AGGREGAVERANT, *meliore conditione atque imperio se* UTI VIDEBANT); le crédit et le pouvoir des Éduens *s'accrurent* alors de toute manière (*reliquis rebus eorum, gratia dignitateque* AMPLIFICATA) et les Séquanais *perdirent* leur prépondérance (*Sequani principatum dimiserunt*).

Le français nous offre dans ce court passage sept propositions principales et une seule incidente, *jouissaient* (verbe qui sert à traduire le *que retranché, uti* du texte).

Ces différences entre le texte et la traduction française ne sont pas accidentelles, ne peuvent pas être uniquement attribuées à la fantaisie du traducteur. La langue est là avec ses règles imprescriptibles, son génie qu'il faut respecter, auquel il faut se soumettre, quelque grand désir qu'ait un traducteur fidèle et consciencieux de laisser intacte l'originalité d'un auteur ou d'un texte. Voici le même passage traduit en français par un traducteur plus ancien : « L'arrivée de César *changea* la face des choses : les otages des Autunois leur

furent rendus, leurs anciens alliés leur *revinrent,* et il leur en *acquit* de nouveaux parce qu'on *remarquoit* que ceux qui *étoient* de leurs amis *étoient traités* avec plus de douceur et de ménagement que les autres; enfin en tout le reste il *augmenta* leur crédit et leur autorité et *fit* perdre aux Fran-Comtois la supériorité qu'ils *avoient usurpée.* »

Ce traducteur a employé onze propositions, six principales, et cinq subordonnées.

« Il faut donc, dit Tourreil, et c'est la conclusion que nous avons en vue, se rendre maître du sens et comme par droit de conquête, le soumettre aux tours de sa langue. »

X.

Ce que nous avons dit en général sur le génie des langues synthétiques, sur leur construction comparée à celle de la langue française, nous amène naturellement à entrer dans quelques détails sur les procédés de la langue latine dans la subordination des propositions.

On reconnaît mécaniquement qu'une proposition est subordonnée ou complétive lorsqu'elle se rattache à la proposition principale par une conjonction de subordination ou par un relatif : *Diu* QUUM *esset pugnatum, impedimentis castrisque nostri potiti sunt* (Caes. I 26), litt : « Les nôtres s'emparèrent des bagages et du camp *après que* l'on eut longtemps combattu. »

La proposition subordonnée prend souvent une forme plus concise, se met à l'ablatif absolu et *rejette* alors les *conjonctions* qui la rattachent à la proposition principale : *Ipse,* TRIDUO INTERMISSO, *cum omnibus copiis eos sequi coepit* (ibid). La locution *triduo intermisso* qui semble détachée de la phrase, y est rattachée par la conjonction *quum* qui reparaîtrait avec la tournure équivalente : *quum triduum intermisisset.*

Pour éviter la répétition des conjonctions de subordination on les remplace par la conjonction *et*, qui, tout en reliant entre elles toutes les subordonnées, laisse suffisamment entrevoir que toutes ces propositions se rattachent par une autre conjonction de subordination sous-entendue à la proposition principale (Gantr. § 193).

Ubi ea dies quam constituerat cum legatis, venit, ET (*ubi*) *legati ad eum reverterunt....* (I 8).

*Horum omnium fortissimi sunt Belgae propterea quod a cultu atque humanitate Provinciae longissime absunt minime*QUE (*et propterea quod*) *ad eos mercatores saepe commeant* (I 1).

Nous avons déjà dit plus haut un mot du relatif. Notons ici une petite différence entre notre pronom relatif français et *qui, quae, quod*.

En latin ce relatif s'emploie très-souvent comme un *simple adjectif*; car se trouvant dans la même proposition que ce que l'on appelle son antécédent, et n'ayant pas d'autre *fonction* distincte, il cesse par là même d'être *pronom* (employé à la place du nom). Dans ces cas il répond, non pas à *qui*, *que*, mais plutôt à *lequel laquelle* suivi d'un substantif, plus rarement employé sauf dans le style de pratique :

> *Lequel Hierôme,* après plusieurs rébellions
> Aurait atteint, frappé moi sergent à la joue
> Et fait tomber du coup mon chapeau dans la boue. (Plaid. II, 4)

D'autre part le pronom relatif en français ne peut représenter une *phrase* ou un membre de phrase que par *l'intermédiaire d'un mot mis en apposition avec cette phrase ou membre de phrase;* ce mot, qui résume tout ce qui précède, se place en français comme *délimitation* entre les propositions ; il n'appartient ni à la principale ni à la subordonnée; il n'est employé que pour donner un antécédent au pronom relatif. En latin ce mot est attiré par le pronom ou adjectif relatif dans la proposition incidente.

Nous lisons dans la fable de Fénélon, intitulée Les deux Souris : « Mais, ma sœur, n'y a-t-il point de chats qui entrent dans ces hôpitaux ? Si cela était, ils feraient en peu de temps bien des métempsycoses. Un coup de dent ou de griffe ferait un roi ou un fakir, *merveille dont* nous nous passerions très-bien. » Voici un autre exemple (Télémaq. liv. 24) : « De plus (sur le trône) on est à la merci des rapporteurs, *nation basse et maligne qui* se nourrit de venin, etc. » Nous traduirions en latin : *de laquelle merveille nous* nous passerions très-bien etc., *laquelle nation basse* et maligne, etc.

Nous transcrivons ci-après un certain nombre d'exemples pris dans les Commentaires de César; l'élève pourra ainsi juger par lui-même quelle peut être l'étendue de l'application de cette remarque.

Eo circiter hominum numero XVI MILLIA *expedita cum omni equitatu Ariovistus misit,* QUAE COPIAE *nostros perterrerent* (I 49).

Ipse in CARNUTES, ANDES TURONESQUE, QUAE CIVITATES *propinquae his locis erant* (II 35).

... *Et ex hominum millibus amplius triginta* QUEM NUMERUM *barbarorum...* (III 6).

LEGATOS QUOD NOMEN *ad omnes nationes sanctum...* (III 9).

Magno NUMERO NAVIUM *appulso* CUJUS REI... (III 12).

... *Nihil* SAXA ET CAUTES *timerent :* QUARUM RERUM *omnium nostris navibus casus erat extimescendus* (III 13).

... INOPIA CIBARIORUM, CUI REI *parum diligenter ab iis erat provisum* (III 18).

Eodem fere tempore P. Crassus, quum in AQUITANIAM *pervenisset,* QUAE PARS... (III 20).

At barbari,.... praemisso EQUITATU ET ESSEDARIIS, QUO *plerumque* GENERE *in proeliis uti consuerunt* (IV 24).

Qui quum propter siccitates paludum, quo se reciperent, non haberent, QUO PERFUGIO *superiore anno fuerant usi* (IV 38).

Has omnes actuarias imperat fieri QUAM *ad* REM *humilitas multum adjuvat* (V 1).

Accedebat hùc quòd in concilio Aeduorum Dumnorix dixerat: sibi a Caesare regnum civitatis deferri : QUOD DICTUM.... (V 6).

Cassivellaunus ad Cantium, quod esse ad mare suprà demonstravimus, QUIBUS REGIONIBUS *quatuor reges praeerant..* (V 22).

Tum FUMI *incendiorum procul videbantur,* QUAE RES.. (V 48).

... *Ne qua oriatur pecuniae cupiditas* QUA *ex* RE *factiones dissensionesque nascuntur* (VI 22).

... *Non in summâ exercitûs.... sed in singulis militibus conservandis;* QUAE *tamen ex parte* RES *ad salutem exercitûs pertinebat* (VI 34).

... *Praesidia in* RUTENIS PROVINCIALIBUS, VOLCIS ARECOMICIS TOLOSATIBUS, *circumque* NARBONEM, QUAE LOCA *hostibus erant finitima, constituit* (VII 7).

Summam imperii se consulto nulli discedentem tradidisse, ne is multitudinis studio ad dimicandum impelleretur; CUI REI... (VII 20).

Non virtute, neque in acie vicisse Romanos, sed artificio quodam et scientiâ oppugnationis, CUJUS REI *fuerint ipsi imperiti* (VII 29).

Namque alterâ ex parte Bellovaci, QUAE CIVITAS *in Galliâ maximam habet opinionem virtutis, instabant* (VII 59).

... *Ab sinistro (cornu)* QUEM LOCUM *duodecima legio tenebat* (VII 62).

Sub muro, QUAE PARS *collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiae Gallorum compleverant..* (VII 69).

Subito clamore sublato, QUA SIGNIFICATIONE.. (VII 81).

Ejus adventu ex COLORE VESTITUS *cognito* QUO INSIGNI *in proeliis uti consuerat* (VII 88).

Le rélatif et même le démonstratif s'accordent très-élégamment

par une espèce d'attraction en genre et en nombre avec le substantif employé comme attribut (Gantr. §§ 80 et 81. Rem.).

Animi est ISTA (*istud*) *mollitia, non virtus, paulisper inopiam ferre non posse,* dit Critognat aux chefs gaulois qui défendaient Alise (VII 77). Le sujet réel *istud* représentant *inopiam paulisper ferre non posse,* subit une attraction que le substantif attribut *mollitia* exerce sur lui.

... *Quod* IS LOCUS *peridoneus castris habebatur.* ID *autem est jugum directum..,* pour IS AUTEM LOCUS *est jugum* (G. civ. II, 24).

Cet accord attractif pourrait s'expliquer par le dessein qu'a l'écrivain de mettre en relief l'attribut qui éclipse et absorbe ainsi le sujet.

Nous lisons au commencement du livre II des Commentaires : *Quum esset Caesar in citeriore Gallia in hibernis.. litterisque item Labieni certior fiebat* OMNES BELGAS QUAM TERTIAM *esse Galliae* PARTEM *dixeramus*... Dans cet exemple l'accord du relatif *quam* n'existe pas avec *Belgas* son antécédent, mais avec le mot suivant, *partem.* César avait probablement plus en vue le pays que les habitants : le mot *Belgas* nous représente surtout les hommes valides, les soldats; *quam tertiam partem* désigne plutôt le pays, le territoire tout entier, avec ses habitants, hommes valides, femmes, enfants, vieillards (1).

Ea quae secuta est HIEME, QUI *fuit* ANNUS *Cn. Pompeio, M. Crasso coss* (IV 1).

... *Ad extremum tamen agris expulsi et multis locis Germaniae triennium vagati ad* RHENUM *pervenerunt;* QUAS REGIONES *Menapii incolebant* (IV 4).

EADEM NOCTE *accidit ut* ESSET LUNA PLENA, QUI DIES *maritimos aestus maximos in Oceano efficere consuevit* (IV 29).

... *Non longe a* TOLOSATIUM *finibus absunt,* QUAE CIVITAS *est in Provincia* (I 10).

Ex his omnibus longe sunt humanissimi qui CANTIUM *incolunt,* QUAE REGIO *est maritima omnis* (V 14).

Tamen SENONES QUAE *est* CIVITAS *imprimis firma....* (V 54).

(1) Cette même distinction métonymique entre deux mots se retrouve dans les exemples suivants : *Interim Lucterius Cadurcus, in* RUTENOS *missus,* EAM CIVITATEM *Arvernis conciliat* (VII 7).

Interim Trinobantes, prope FIRMISSIMA *earum regionum* CIVITAS... *legatos ad Caesarem mittunt* (V 20).

Ajoutons à ce propos que César emploie fréquemment le nom des habitants pour le nom du pays lui-même : *Q. Titurium Sabinum legatum cum legionibus tribus in* UNELLOS, CURIOSOLITAS, LEXOVIOSQUE MITTIT (III 11).

... *Protinusque* ALESIAM QUOD *est* OPPIDUM *Mandubiorum, iter facere coepit* (VII 68).

Interim Caesari nuntiatur SULMOMENSES QUOD OPPIDUM *a Corfinio VII millium abest*... (G. civ. I 18).

... PECORA, QUOD *secundum poterat esse inopiae* SUBSIDIUM (ib. I 48).

Nacti idoneum ventum, ex portu exeunt et TAUROENTA, QUOD *est* CASTELLUM *Massiliensium, ad Nasidium perveniunt* (ibid. II 4).

Iisdem diebus CARMONENSES, QUAE *est longe firmissima totius provinciae* CIVITAS... *per se cohortes* EJECIT *portasque* PRAECLUSIT (ibid. II 19).

Remarquez dans cet exemple l'accord sylleptique ou κατὰ σύνεσιν des deux verbes *ejecit* et *praeclusit,* qui s'accordent non avec le sujet grammatical *Carmonenses,* mais avec l'idée ou l'attribut *civitas* qui est du singulier.

Quo facto, conventus civium Romanorum, qui LISSUM *obtinebant,* QUOD OPPIDUM *iis ante Caesar attribuerat*... PONTONES QUOD *est* GENUS *navium gallicarum Lissi relinquit, hoc consilio, ut si forte Pompeius, vacuam existimans Italiam, eo transjecisset exercitum,* QUAE OPINIO *erat edita in vulgus*... (ibid. III, 29).

Multum autem ab ICTU LAPIDUM QUOD *unum nostris erat* TELUM, *viminea tegimenta galeis imposita defendebant* (ibid. III, 63).

Conjuncto exercitu, Caesar GOMPHOS *pervenit,* QUOD *est* OPPIDUM *primum Thessaliae venientibus ab* EPIRO, QUAE GENS *paucis ante mensibus ultro ad Caesarem legatos miserat* (ibid. III, 80).

Plusieurs des nombreux exemples que nous venons de citer et que nous avons classés en deux catégories peuvent aussi bien figurer dans une liste que dans l'autre; car ils nous offrent à la fois une *apposition* entraînée dans l'incidente par le relatif et une *attraction* exercée par l'attribut sur le relatif.

Quoi qu'il en soit de cette distinction, les relatifs, dans tous les passages cités plus haut, amènent des propositions subordonnées, *ce qui n'a pas toujours lieu en latin.*

Le relatif se substitue très-élégamment à l'adjectif ou pronom démonstratif accompagné d'une conjonction et figure ainsi comme sujet ou complément dans la proposition principale (Gantr. § 189).

Cette construction est éminemment latine et se rencontre très-fréquemment dans Cornélius Népos. Dès la sixième les jeunes humanistes ont pu se familiariser avec cet emploi du relatif. N'ont-ils pas traduit au chapitre V de l'*Epitome historiae sacrae :*

Adamus, fugiens conspectum Dei, se abscondit. Deus vocavit illum : Adame, Adame! QUI *respondit...* et plus bas, dans le même chapitre : *Dominus dixit mulieri : cur fecisti hoc?* QUAE *respondit : serpens me decepit.*

C'est chose parfaitement inutile de citer une longue liste d'exemples. En voici seulement un ou deux :

Ita, sive casu, sive consilio deorum immortalium, quae pars civitatis Helvetiae insignem calamitatem populo Romano intulerat ea princeps poenas persolvit. QUA *in re Caesar non solum publicas sed etiam privatas injurias ultus est* (I 12).

Qua in re équivaut à *et in ea re.*

QUEM *Vergobretum appellant Aedui, qui creatur annuus et vitae necisque in suos habet potestatem* (I 16).

Si, d'après les exemples donnés plus haut, nous étudions comparativement l'emploi des relatifs en français et en latin, nous les verrons le plus souvent employés comme simples adjectifs dans la langue de César, c'est-à-dire accompagnant un substantif avec lequel *ils s'accordent en cas* tandis qu'en français ils sont réellement pronoms, tenant la place du nom ou substantif.

Dans une de ses lettres Cicéron dit en parlant de Custidius : *Is* CAUSAM *habet* QUAM CAUSAM *ad te deferet* (Ad div. XIII 58). La répétition de *causam* à côté du mot *quam* qui le représente était grammaticalement inutile. César use fréquemment de ce style *administratif*. Dans certains cas la répétition du nom est nécessaire, le plus souvent elle est *grammaticalement* inutile. En voici des exemples :

Erant omnino ITINERA *duo* QUIBUS ITINERIBUS *domo exire possent.....* DIEM *dicunt* QUA DIE *ad ripam Rhodani omnes conveniant* (I 6).

Ubi se diutius duci intellexit et DIEM *instare* QUO DIE *frumentum militibus metiri oporteret...* (I 16).

In castris Helvetiorum TABULAE *repertae sunt...* QUIBUS *in* TABULIS... (I 29).

Ariovistum autem, ut semel Gallorum copias PRAELIO *vicerit,* QUOD PRAELIUM *factum sit...* (I 31).

Ultra eum LOCUM QUO *in* LOCO... (I 49).

(*Belgae*) *ad castra Caesaris omnibus copiis contenderunt et ab millibus passuum minus duobus* CASTRA *posuerunt,* QUAE CASTRA... (II 7).

LOCI *natura erat haec* QUEM LOCUM.. (II 18).

In VICO *Veragrorum qui appellatur Octodurus, hiemare,* QUI VICUS.. (III 1).

Iter in ea LOCA *facere coepit,* QUIBUS *in* LOCIS.. (IV 7).

... *In ea* PARTE *videri* QUAM *in* PARTEM... (IV 32).

Atque omnes ad PORTUM *Itium convenire jubet* QUO *ex* PORTU.. (V 2).

Qui omnes fere iis nominibus CIVITATUM *appellantur* QUIBUS *orti ex* CIVITATIBUS *eo pervenerunt*.. (V 12).

Ad portas castrorum CLAMOR *oriretur* QUO CLAMORE.. (V 53).

DIES*que appetebat septimus* QUEM *ad* DIEM.. (VI 35).

Ibique CASTELLA *XXIII facta* QUIBUS *in* CASTELLIS.. (VII 69).

La même répétition du substantif se rencontre dans le second prologue de l'Hécyre de Térence :

> Sinite exorator sim : *eodem* ut *jure* uti senem
> Liceat, *quo jure* sum usus adulescentior.

XI.

Remarquons, à propos de ces exemples, combien les Romains étaient peu choqués de la répétition du même mot. Cette répétition que nous cherchons autant que possible à éviter en français, nous pouvons nous la permettre sans aucun scrupule en latin.

Il est dans toutes les langues des termes dont la signification est fort *élastique,* et par là même vague et générale. L'écrivain se voit obligé d'y recourir bien souvent. Le sens du mot latin *res* par exemple se restreint et se précise par l'adjonction des adjectifs *publica, maritima, militaris, frumentaria, familiaris, pecuniaria,* etc.; employé seul, ce terme correspond à notre mot tout aussi vague, *chose;* il est souvent le *résumé,* la *synthèse,* l'*attribut* ou l'*apposition* d'une ou de plusieurs phrases qui précèdent.

Pour traduire, le français doit souvent employer des équivalents plus *précis* ou plus *variés* tels que *circonstances, but, motif, raison, obstacle, disposition, mesure, art, état, rapport,* etc. Nous ne finirions pas d'indiquer les nombreuses formules que le traducteur est obligé de rechercher pour traduire ce mot, qui prend en français tous les déguisements du Protée de la Fable.

La grande difficulté dans une version est d'éviter la répétition de ces mots; dans un thème, de reconnaître ces mots si habilement variés dans leurs équivalents.

Mettons un traducteur français aux prises avec le chapititre 5 du livre IV, où, en douze lignes, le mot *res* revient cinq fois.

« César instruit de ces *événements* (*his de* REBUS *Caesar certior factus*) ne crut pas devoir se fier aux Gaulois, dont il redoutait le caractère léger, mobile et presque toujours avide de *révolutions*

(*et novis plerumque* REBUS *student*). On a, dans la Gaule, l'habitude de forcer les voyageurs à s'arrêter, lors même qu'ils s'y opposent, et de les interroger *sur ce que* chacun d'eux sait ou a entendu dire (*de quaque* RE *audierit aut cognoverit*); dans les villes, le peuple entoure les marchands et les oblige de déclarer de quel pays ils viennent et quelles *choses* ils y ont apprises (*quasque ibi* RES *cognoverint*). C'est sous l'influence de ces bruits et de ces rapports que les Gaulois décident souvent des *affaires* les plus importantes (*de* SUMMIS *saepe* REBUS *consilia ineunt*). »

Le même mot latin *res* est rendu dans cette traduction par cinq mots différents : *événements, révolutions, ce* que, *choses, affaires.*

Au chapitre 28 du livre I nous le rencontrons trois fois en une seule ligne : *et secundum ea multae* RES *eum hortabantur qua*RE *sibi eam* REM *cogitandam et suscipiendam putaret.* Il est très-peu de pages de César où ce mot *res* ne se représente pas plusieurs fois. Au chapitre 12 du livre I le mot *pars* reparaît cinq fois dans l'espace d'une douzaine de lignes : « La Saône qui forme la limite commune des Éduens et des Séquanais verse ses eaux dans le Rhône avec une lenteur telle que l'œil ne peut distinguer la *direction* du courant (*in utram* PARTEM *fluat*) : les Helvétiens la passaient sur des radeaux et des barques joints ensemble. César averti par ses éclaireurs que les trois *quarts* (*tres jam copiarum* PARTES) de l'armée ennemie avaient déjà traversé la Saône et que le *reste* (*quartam vero* PARTEM) était encore sur l'autre rive, part de son camp à la troisième veille avec trois légions et atteint *ceux* (*ad eam* PARTEM *venit*) qui n'avaient pas encore effectué leur passage. Surpris en désordre, attaqués à l'improviste, ils sont massacrés en grand *nombre* (*magnam* PARTEM *eorum concidit*). »

Ces remarques seront de quelque utilité aux élèves et pour leurs versions et pour leurs thèmes, deux exercices qu'il ne faut pas séparer l'un de l'autre. Que le jeune humaniste s'ingénie à rendre par des termes divers mais équivalents le mot qui reparaît fréquemment dans son texte latin, et qui, traduit avec une stricte littéralité, rendrait insupportable la lecture de son travail. S'agit-il au contraire d'un thème? Que le jeune imitateur de César cherche à retrouver ce mot latin qui s'est diversifié dans des équivalents français, qu'il le répète à volonté. Cette répétition qui serait fastidieuse dans notre langue, ne blessait nullement les oreilles romaines.

H.-J. ILIAS.

(*La suite prochainement.*)

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Publications allemandes. — Fragment inédit de Posidonius. — La question des classiques annotés, en France. — Une nouvelle théorie de l'article.

M. Fischhaber, libraire à Stuttgart, vient de lancer le prospectus d'un *Novus thesaurus adagiorum latinorum*, par le Dr Guillaume Binder. L'ouvrage comprendra, en 24 feuilles in-8°, les proverbes et les expressions proverbiales des auteurs latins anciens et des principaux latinistes modernes, avec les proverbes allemands correspondants. Depuis Érasme et Manuce le jeune, les auteurs qui ont traité cette matière, n'ont guère fait que se copier les uns les autres; les erreurs accumulées dans leurs livres sont nombreuses et les citations souvent fausses. Aucun remède n'a été apporté à ce mal par le récent ouvrage de M. Auguste Faselius : *Latium oder das alte Rom in seinen Sprüchwörtern* (Weimar 1859). On espère mieux de M. Binder, qui s'est déjà fait connaître avantageusement, en 1856, par une *Medulla proverbiorum latinorum.*

Dans la même librairie a paru une nouvelle édition de Jornandès, ou, comme porte l'édition, de Jordanis, *De Getarum sive Gothorum origine et rebus gestis*, ouvrage, qui risquait de devenir une rareté bibliographique. Le texte, corrigé en un très-grand nombre d'endroits, est accompagné de notes critiques et de variantes. Le tout est l'œuvre de M. Ch.-Aug. Closs, connu dans le monde savant par des traductions d'Eusèbe, d'Aurelius Victor et des auteurs de l'Historia Augusta.

La *Revue* a plus d'une fois eu la bonne fortune de pouvoir communiquer à ses lecteurs des morceaux grecs inédits. Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui un fragment encore inconnu, croyons-nous, du célèbre stoïcien Posidonius de Rhodes, contemporain de Pompée. Il forme la seconde moitié d'un morceau intitulé Πόθεν γίνονται κομῆται, qui se trouve dans le codex regius 2424 de la bibliothèque impériale de Paris. Quelque corrompu qu'il soit, ce fragment mérite d'exciter notre intérêt; chaque débris d'un des grands monuments de l'antiquité doit être recueilli avec respect, en attendant qu'un talent supérieur réunisse les éléments épars et reconstruise autant que possible l'édifice détruit. Notre fragment expose l'origine des comètes; il appartient probablement à l'ouvrage de Posidonius Περὶ μετεώρων, qui avait au moins 17 livres. Du même chapitre sur les comètes Sénèque a sans doute tiré les citations de

son livre VII ch. 20 des *Questions naturelles*, et il n'est certes pas téméraire de croire que le philosophe romain comprenait Posidonius parmi les Stoïciens désignés par le mot *nostri,* dont il combat l'opinion sur l'essence des comètes ; il est même probable qu'il avait en vue la première partie de notre fragment en écrivant la phrase suivante : « Placet ergo nostris, Cometas, sicut faces, sicut tubas, trabesque, et alia ostenta coeli, denso aere creari. Ideo circa Septemtrionem frequentissime apparent, quia illic plurimum est aeris pigri. » Voici donc le fragment en question, tel que le donne le manuscrit. Les corrections données en note sont du savant à qui nous sommes redevables du morceau lui-même.

... Ὁ δὲ Ποσειδώνιος ἀρχὴν γενέσθαι (1) φησὶ τοὺς κομήτας ἔχειν, ὅταν (2) τὴν τοῦ ἀέρος παχυμερέστερόν τε (3) εἰς τὸν αἰθέρα ἔκθλιψιν, ἐν (4) τῇ τοῦ ἀέρος δύνει (5) ἐνδοθείη· εἴτε πρὸς πλείονα δύνει (5) ἐπιρρεούσης τῆς ὕλης· αὐξόμενοι ἐπιαίνονται (6) ἔνθεν καὶ μείζονας αὐτοὺς αὐτῶν ὁρᾶσθαι καὶ ἥττονας· ὡς ἂν ποτὲ μὲν πλεῖον ἐπιδηλούσης αὔξεσθαι, ποτὲ δὲ λοιπούσης (7) συστέλλεσθαι· ταύτῃ γοῦν καὶ τοῖς ἀρκτῴοις συνίστασθαι μάλιστα τόποις· ἔνθα παχυμερὴς καὶ πεπιλημένος ἐστὶν ὁ ἀνήρ (8). κατά τε τὰς φύσεις αὐτῶν καὶ πάλιν διαλύσεις· τροπὰς γίνεσθαι τοῦ ἀέρος· αὐχμοὺς τὲ γὰρ κατὰ τῶν ἐναντίων, ῥαγδαίους ὄμβρους κατὰ τὴν διάλυσιν αὐτῶν γίνεσθαι· ἅτε δὴ τῆς συστάσεως αὐτῶν ἐν ἀέρι γενομένης· ὅπερ καὶ ὁ ἀόρατος (9) λέγει αὐχμῶν αὐτοῖς σύμβολα παραδιδοὺς ὑπάρχοντας λέγων.

Une question assez importante s'agite en ce moment dans deux publications françaises qui s'occupent d'instruction ; c'est celle des livres classiques annotés. MM. Helleu et A. Nisard les attaquent dans le *Journal général,* M. Jullien les défend dans la *Revue de l'instruction publique*. Les professeurs appartenant à l'université suivent avec intérêt et jugent les coups. Comme les raisons pour et contre se présentent à peu près d'elles-mêmes, nous nous dispenserons de les rapporter. D'ailleurs la question n'est pas neuve; nos lecteurs se

(1) γενέσεως. (2) ὅταν doit être effacé. (3) παχυμερεστέρου (4) εἴτε (5) δυνάμει. (6) ἐπιφαίνονται. (7) λειπούσης. (8) ἀήρ. (9) Θεόφραστος.

Grâce à ces corrections, le sens paraît assez clair jusqu'à ἅτε δή. On comprend que devant ὁρᾶσθαι il faut suppléer ἐστιν ; que pour ἐπιδηλούσης le contexte réclame un mot comme ἐπιτελλούσης, ἐπιρρεούσης ou tout autre signifiant monter, s'élever, se condenser. On sous-entend τῆς ὕλης. Au lieu de φύσεις il y a eu sans doute une antithèse à διαλύσεις ; le signe de ponctuation après le dernier mot doit être retranché, et entre κατὰ et τῶν ἐναντίων il y a peut-être une lacune de deux mots, l'opposé de διάλυσιν et ἐκ ; ἐκ τῶν ἐναντίων appartient à ῥαγδαίους ὄμβρους, etc.

souviennent que les mêmes débats ont été soulevés au congrès des philologues et des professeurs allemands à Vienne, en septembre 1858. Nous en avons rendu compte (voir *Revue* 1859 p. 409). On parla beaucoup, puis lorsqu'il fallut formuler une décision, il se trouva presque autant d'avis que de membres. Il en sera sans doute de même en France. En réalité, pour l'explication approfondie, il importe assez peu qu'il y ait des notes ou qu'il n'y en ait pas; l'essentiel pour le professeur c'est d'abord que les élèves possèdent un texte uniforme et surtout un bon texte, afin que le temps ne se passe pas à corriger les éditions et à motiver les corrections; ensuite que les notes, s'il y en a, soient justes, sinon il faudra redresser à tout moment l'annotateur, discuter avec lui, et démontrer longuement son ignorance. Mais outre l'explication approfondie il y a la lecture. Si l'on veut que les élèves lisent, encore est-il bon de leur donner quelques secours, dans les endroits du moins où les philologues de profession sont embarrassés, soit pour le sens, soit pour la construction, soit pour la syntaxe, et de ne pas les laisser chercher longuement ce qu'ils ne sauraient trouver. Mais il faut que la note soit nécessaire, qu'elle soit juste, qu'elle soit courte, et qu'elle ne vienne pas distraire de la lecture. Or parmi les éditions annotées, bien peu réunissent ces conditions; on veut faire non pas mieux, mais autrement que les autres; on s'imagine qu'un tel travail est aisé, tandis qu'en réalité il est pénible, long, difficile, ingrat, et suppose une connaissance très-approfondie non seulement de la langue mais encore de l'auteur. Quoi qu'il en soit, en France les champions et les adversaires des classiques annotés ne semblent pas loin de s'entendre : ceux-ci veulent bien admettre « une notice en tête du livre, une analyse générale de l'ouvrage dans certains cas, et quelques notes indispensables, » ceux-là reconnaissent « qu'il y a en effet des éditions classiques encombrées de notes oiseuses » (nous pourrions ajouter quelques épithètes). Par malheur il y a en jeu dans tout ceci certains intérêts autres que celui des études; du moins le correspondant du *Journal général* l'affirme en termes fort clairs : « C'est avant tout, dit-il, une question de librairie, et j'oserai le dire, de mercantilisme. Un Lhomond *pur* ne coûte que 15 sous, et c'est un ouvrage du domaine commun que chacun a droit de vendre; un Lhomond-Deltour, comme nous disons, ou tout autre Lhomond annoté, est une propriété de librairie, et se vend 1 fr. 50 c. Tout est là. On ne néglige rien pour intéresser l'amour-propre de nos profes-

seurs à cette affaire commerciale. C'est là une tactique qu'il faut déjouer. » M. Jullien conteste cette assertion, qui heureusement ne saurait être soutenue en thèse générale. Mais peut-être lui serait-il assez difficile de justifier par des motifs honorables pour l'éditeur et pour l'auteur la publication de certaines éditions des classiques inférieures sous le rapport du texte et des notes à celles qui les ont précédées. Tous les éditeurs ne sont plus des Estiennes, ni tous les annotateurs des Casaubons.

Le *Journal général* du 11 juillet nous apporte une théorie de l'*Article,* adressée à M. Bouillet, par M. Pierre Doublet, professeur de logique au collége d'Autun. M. Bouillet traitant de l'*article* dans l'*Encyclopédie moderne* de MM. Firmin Didot, avait dit qu'il ne représente rien par lui-même, qu'il annonce seulement que le substantif devant lequel il est placé, est employé dans un sens concret, pour représenter une substance modifiée, au lieu d'être employé dans un sens abstrait, c'est-à-dire pour représenter simplement une qualité abstraite. L'article serait alors une sorte de zéro grammatical, n'ayant pas de signification, et ne remplissant qu'une fonction de licteur. M. Doublet assigne à l'article une fonction autrement importante, celle de représenter la substance (il dérive en effet du pronom personnel, et la substance est une extension logique de la personnne), et qui plus est, de représenter seul la substance. Proprement l'article est notre *substantif.* En effet, dans les langues modernes, si on laisse de côté le nom propre, sur lequel on pourrait discuter, on trouve que les noms communs employés sans l'article n'ont qu'un seul sens, le sens abstrait; ils représentent des qualités déterminantes (1), des manières d'être essentielles; jamais ils ne sont pris dans le sens concret pour représenter la substance modifiée d'une certaine manière, autrement dit, une réalité. C'est l'article qui les substantifie, et il les substantifie en leur apportant la substance, absolument comme l'adjectif les qualifie en leur apportant la qualité. Alors la combinaison entière représente une réalité, puisqu'elle ren-

(1) Sans doute il y aurait une différence à établir entre les qualités représentées par le substantif et celles que représente l'adjectif: — Les unes permanentes, essentielles, particulières aux réalités qui les possèdent, déterminent la nature de ces réalités et constituent les genres et les espèces; on pourrait les appeler des *formes;* — les autres passagères, accidentelles, passant continuellement d'une réalité à l'autre, n'appartiennent en propre à aucune : on pourrait les appeler des *accidents.*

ferme les deux idées que la réalité comprend dans sa conception, savoir, l'idée de la substance et celle de la modification qui la détermine. Ainsi dans les expressions le soleil, la lune, *le, la* représentent la substance, *res indeterminata,* qui soutient les qualités constituantes; *soleil, lune* représentent la qualité déterminante, autrement dit la forme, *determinatio;* LE *soleil,* LA *lune* représentent la réalité tout entière, *res determinata.* Si dans certaines langues il n'y a pas d'article, si dans d'autres il est réuni au substantif, c'est que la conception de la substance est restée enveloppée dans la conception de la forme, qui frappe d'abord, ou ne s'en est dégagée qu'imparfaitement. Nous n'avons pas la prétention d'avoir analysé cette théorie, qui se présente appuyée de preuves et qui est déduite avec une grande vigueur et une grande clarté de raisonnement. Encore moins avons-nous la prétention de l'apprécier. Il est certain que, grâce à la manière de l'auteur, elle se présente sous un aspect très-séduisant. Mais en philosophie on ne doit pas se presser; avant de se prononcer il faut envisager à la fois, comme dit Homère, l'avenir et le passé, embrasser en même temps par la réflexion les principes et les conséquences.

NOTICES NÉCROLOGIQUES.

CHARLES NEESEN. — L'ABBÉ ALEXANDRE COSSOUX.

Le corps professoral vient de faire encore deux pertes douloureuses, par la mort de M. Neesen, professeur de mathématiques pour la section des humanités, à l'athénée royal de Gand, et par celle de M. l'abbé Cossoux, professeur de cinquième latine à l'athénée royal de Namur. Les détails qui suivent sont empruntés presque en entier aux discours prononcés dans ces tristes circonstances par M. Vandervin, préfet des études à l'athénée de Gand, et par M. Mambour, préfet des études à l'athénée de Namur.

CHARLES NEESEN naquit à Tournai. Après avoir terminé avec succès ses études à l'athénée de cette ville, il fut admis à l'école spéciale du génie civil, dont il fut un des élèves les plus distingués. Il eût pu, sans doute, comme un grand nombre de ceux qui sont sortis de cette forte école, suivre quelqu'une de ces carrières brillantes qu'a créées de nos jours la science appliquée à l'industrie, mais il se sentait appelé à une autre vocation. De bonne heure il avait senti se développer

dans son âme, avec l'amour de l'étude, le goût de l'enseignement, et la carrière qu'il choisit fut celle de l'instruction publique.

Nommé professeur de mathématiques à l'athénée d'Anvers il s'y signala par la vivacité et la rapidité de son intelligence, en même temps que par un dévouement sans bornes aux devoirs de sa profession.

L'éclat de son enseignement ne tarda pas à appeler sur lui l'attention publique, et à plusieurs reprises il eut l'occasion, à Anvers, de faire des conférences sur des sujets d'un ordre élevé qu'il sut traiter avec le plus remarquable talent. En 1854 il fut appelé à la chaire de mathématiques de l'athénée royal de Gand. Tous ceux qui l'ont connu, ont pu apprécier les qualités précieuses de son caractère, la loyauté, la noblesse de ses sentiments, et l'ardeur infatigable avec laquelle il se consacrait à la tâche qu'il avait acceptée.

Une maladie grave le tint pendant une année éloigné de sa chaire; et lorsqu'il reprit ses fonctions on reconnut avec une vive joie que cette terrible épreuve n'avait altéré aucune des puissantes facultés de son intelligence et de son cœur, il semblait avoir retrouvé toutes ses forces, lorsqu'au milieu de ses travaux repris avec tant de courage, une mort subite est venue le saisir; il fut emporté par un de ces coups inattendus, devant lesquels il ne reste qu'à s'incliner sous la volonté suprême de qui dépendent nos destinées, et à accepter avec une douloureuse résignation ses arrêts irrévocables.

Les professeurs et les élèves de l'athénée, M. le bourgmestre de Gand, MM. les échevins Callier et de Moere, M. Roulez, recteur de l'université et une foule d''autres personnes ont accompagné la dépouille mortelle de Neesen. Tous étaient vivement affectés en voyant cette carrière si prématurément brisée, cette belle intelligence enlevée si tôt à la science et à l'enseignement.

Alexandre Cossoux, né à Namur, le 5 février 1793, appartenait à une de ces honnêtes familles bourgeoises qui font les plus grands sacrifices pour laisser à leurs enfants les fruits d'une bonne éducation. Comme il se destinait par vocation à l'état ecclésiastique, après avoir terminé avec succès ses humanités au collége de Namur il entra au séminaire, et à peine fut-il ordonné prêtre, que Mgr Pisani le chargea d'un cours de poésie latine dans son séminaire diocésain. Ces fonctions, l'abbé Cossoux les remplit avec honneur jusqu'au jour de sa nomination (septembre 1817) en qualité de professeur de cinquième latine, dans l'athénée que le gouvernement des Pays-

Bas venait d'ériger à Namur. Un savant jurisconsulte de cette ville, M. Lelièvre père, avait désigné le jeune professeur au choix des membres du Bureau d'administration du nouvel athénée. L'abbé Cossoux a dit souvent que cette époque fut la plus belle de sa vie. Il était surtout heureux de se trouver le collègue d'hommes qui tous étaient aussi recommandables par la dignité de leur caractère que par la solidité de leurs connaissances littéraires et scientifiques. Il s'acquitta de ses modestes fonctions avec le zèle et le dévouement que l'on a admirés en lui, jusqu'au dernier jour de sa vie.

Son talent dans l'art d'instruire la jeunesse, la manière distinguée dont il savait remplir avec bonté et douceur les devoirs de sa charge, furent bientôt pour lui des titres à la bienveillance particulière des administrateurs; aussi reçut-il plusieurs propositions d'avancement qu'une modestie exagérée lui fit toujours refuser.

Dans le cours des quatorze années qui précédèrent l'établisssement de la loi du 1er juin 1850 sur l'enseignement moyen, l'abbé Cossoux voulut bien se charger plusieurs fois de donner ad-interim, l'instruction religieuse à l'athénée. Grâce à lui, qui savait si bien tracer aux enfants leurs devoirs envers Dieu, envers leurs parents, envers leurs semblables, la jeunesse studieuse n'oublia jamais les principes de la morale et de la religion.

Aux qualités qui le distinguaient comme professeur, l'abbé Cossoux joignait une grande aménité de caractère, une charité vraiment chrétienne, un dévouement absolu pour sa famille et ses amis.

Il est mort, presque dans l'exercice de ses fonctions après avoir fourni une longue carrière; carrière modeste, il est vrai, mais honorable et pleine de bons et loyaux services; il est mort après quarante-trois ans de professorat, emportant les regrets de ses collègues, qui furent tous ses amis, de ses élèves pour lesquels il était plutôt un père qu'un maître, et de tous ceux dont il avait formé le cœur et l'intelligence par ses excellentes leçons.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Geschiedkundig overzicht der Nederduitsche tael- en letterkunde, *ten gebruike der athenæa en collegiën, door* E. Van Driessche, *professor aen 't Koninglyk athenæum van Brussel.* Brussel, F. Claassen. Amsterdam, H.-J. Van Kesteren. 1860. 1 vol. in-8° de 134 pp.

L'auteur s'est proposé de donner un aperçu historique d'abord de la langue puis de la littérature néerlandaise. Il est difficile de faire l'histoire d'une langue,

de la suivre dans toutes ses transformations dès son origine, d'exposer les changements successifs qu'ont subis son dictionnaire et son système grammatical : aussi peu d'auteurs ont osé entreprendre ce travail, et personne, à notre connaissance, ne l'a encore accompli avec succès. Cependant la linguistique a fait assez de progrès de nos jours pour permettre de donner au moins des notions exactes sur la plupart des questions que soulève l'étude de l'origine et du développement de presque toutes les langues européennes. Les idiomes germaniques ont été examinés avec un soin tout particulier. Tout le monde connaît, au moins de nom, le monument scientifique à jamais célèbre, qu'on appelle la Grammaire de Grimm; et ce grand homme a été suivi dans sa carrière par une légion de savants laborieux, dont plusieurs apartiennent à notre nation. Il est à regretter que M. Van Driessche se soit mis à l'œuvre sans prendre aucune connaissance de tous ces travaux : son guide unique est l'ouvrage d'Ypey, qui, écrit en 1812, pouvait satisfaire les esprits à cette époque, mais qui de nos jours a perdu toute autorité pour ce qui regarde l'origine de la langue. Il n'est pas étonnant après cela qu'il fasse dériver la plupart des langues de l'Europe de la langue scythe, qu'il ignore et le lien qui rattache ces langues au sanscrit et au zend, et les rapports du néerlandais, dont il écrit l'histoire, avec les autres idiomes germaniques, et qu'il ne nous apprenne même pas en quel siècle le thiois se montre comme langue séparée. C'est en vain aussi que nous avons cherché dans le manuel de M. Van Driessche des détails sur les destinées ultérieures du néerlandais. Nous n'y avons trouvé à ce sujet que deux remarques : la première, c'est que vers 1432 le thiois diffère encore peu de l'allemand; pour preuve on donne une petite pièce allemande du temps, qui, à l'orthographe près, serait tout-à-fait la même si elle était écrite de nos jours ; la seconde, que, vers la fin du XVe siècle, la langue se corrompit. Après cela, plus rien. L'aperçu historique sur la langue néerlandaise n'en renferme pas davantage. Voyons si l'histoire de la littérature est mieux traitée.

Cette histoire est divisée en quatre périodes désignées ainsi : « depuis le christianisme jusqu'à Van Maerlant; depuis Van Maerlant jusqu'à l'imprimerie; depuis l'imprimerie jusqu'à la réforme; depuis la réforme jusqu'à nos jours. » Pour la première partie cinq ouvrages seulement sont cités, savoir, quatre romans traduits du français et *Reinaert de Vos*. Or il est très-probable que le dernier ouvrage seul a été écrit avant Van Maerlant; deux des romans nommés sont positivement d'une époque postérieure : *Ogier de Deen* et *Carl en Elegast*. Les auteurs du moyen-âge mentionnés dans le recueil pour la deuxième période sont, outre Van Maerlant, Melis Stoke, Jan Van Heelu et Jan de Klerck. Cela suffit-il pour donner à nos élèves une idée de l'abondante richesse de notre littérature au moyen-âge? Seront-ils persuadés du mérite littéraire de plusieurs compositions de nos pères, quand on leur tait jusqu'au nom de nos poëmes héroïques originaux et qu'on leur laisse ignorer l'existence de notre théâtre? Mais poursuivons. La troisième période va, comme nous l'avons vu, « depuis l'imprimerie jusqu'à la réforme. » L'invention de l'imprimerie est placée par l'auteur en 1432; nous savons donc quand la période commence, mais nous ignorons complétement quand elle finit. Ce n'est certes pas en 1517, année où Luther prêcha la réforme, car les auteurs cités dans cette période sont tous postérieurs. Marnix vécut de 1538 à 1598, Roemer Visscher de 1547 à 1620, Spiegel

de 1549 à 1612. Dans la période suivante l'auteur passe sous silence des auteurs du plus grand mérite, tels que les frères Van Haren. Le poëme *de Geuzen* est cependant une œuvre capitale. Arrivé à la délivrance des Pays-Bas de la domination étrangère en 1813, l'auteur fait la réflexion suivante : « Après le joug de l'Espagne nous arrivons à la glorieuse époque des Vondel, des Hooft et des Cats, et après le règne du canon français nous saluons les nouvelles lettres néerlandaises. Hieronymus Van Alphen, avec les jeunes poëtes Jacob Bellamy et Pieter Nieuwland, suivis de Feith et de Bilderdyk, durent ouvrir cette période fertile de notre littérature nationale. » Nous voici encore en guerre avec la chronologie. Van Alphen vécut de 1746 à 1804, Bellamy mourut en 1781, Nieuwland en 1794, Feith né en 1753 écrivit ses meilleures productions avant 1813 (*Het graf* parut en 1792); il en est de même de Bilderdyk né en 1756.

Une qualité essentielle à toute histoire littéraire est de faire ressortir les traits caractéristiques de la littérature aux différentes époques. M. Van Driessche ne donne aucun aperçu général ; il ne montre pas ce qui distingue les œuvres flamandes écrites au moyen-âge de celles qui parurent à des époques postérieures, ni en quoi diffèrent les productions du 17e et celles du 18e siècle. Son histoire littéraire n'est qu'une nomenclature de noms propres et un recueil de morceaux détachés de quelques auteurs. Quant aux auteurs eux-mêmes ils sont rarement appréciés ; il n'y a pas un mot, par exemple, sur les épigrammes de Constantyn Huygens, qui constituent cependant sa principale gloire littéraire.

Enfin nous sommes forcés de signaler aussi un très-grand nombre d'inexactitudes historiques, d'erreurs grammaticales, de fautes d'impression. Plusieurs ont déjà été relevés dans la revue mensuelle *De toekomst,* par un homme des plus compétents. Ulfilas est placé au 5e siècle, tandis qu'il vécut au 4e. Le palais de Lestines, où se tint le fameux concile de 743, est confondu avec la ville de Lessines. Le *Heliand*, grande épopée de 11, 964 vers, est nommé un fragment traduit de la Bible. *Der Naturen Bloeme* de Van Maerlant est dit traiter des beautés du règne végétal ; le mot *bestiaris* ajouté au titre montre combien cette définition est exacte. Un autre ouvrage du même poëte, *de wapene Martyn,* est selon l'auteur un dialogue entre Maerlant et Martyn. Il faut entre Maerlant et un homme de St-Martin *(St-Maertensman),* c'est-à-dire un libre citoyen d'Utrecht. Le poète Poot est placé parmi les contemporains de Vondel, Hooft et Cats, et se trouve avant Huygens. Or ce dernier naquit en 1596, le premier en 1689. On voit comme il est exact de considérer Poot comme auteur du 17e siècle. Dans les extraits, copiés généralement de chrestomathies antérieures, il y a des inadvertances nombreuses. Comme Ypey se servait de la longue *s,* l'auteur confond souvent dans ses extraits l'*s* avec l'*f*. Il écrit *haesde* pour *haefde,* et par contre *far* pour *sar.* Il nous est impossible de tout indiquer ; passons aux fautes d'impression. Il y en a presque à chaque page et cependant une seule est signalée dans les errata. En voici quelques unes pour les noms propres ; ce sont celles qu'il fallait éviter avant tout : *Petrus Camester* pour *Petrus Comestor; Vincentius Van Bauvais* pour *Vinc. van Beauv.; Knubber* pour *Knobber* (versificateur insignifiant, que M. Van Driessche place parmi « les plus grandes figures de notre histoire littéraire au 16e siècle »); *Van Zuylen, Van Nyvelt* pour *Van Zuylen van Nyevelt* (nous avons ainsi deux poètes pour un); Anna Byns est surnommée *de brabandsche Sopho;* un ouvrage de Coornhert est intitulé *het* SLECHT *gebruyk ende misbruyck*

van tydlicke have au lieu de *het* RECHT *gebruyck;* un autre de Vondel est cité sous le nom de *Medalie van den Gomariste* au lieu de *Medaillie voor de Gommariste kettermeester. Poirters* est nommé *Poirtiers; Kiliaen, Keliaen,* etc. La phrase suivante est incompréhensible au premier abord à cause des fautes d'impression ; nous la citons, parce qu'elle peut donner en même temps une idée du ton déclamatoire de l'auteur en plusieurs endroits de son livre, et de sa tendance à faire autre chose que de la science dans un manuel qu'il destine cependant aux athénées et colléges : « En wie nu, by het zien dat men in Belgie het Hoogduitsch en het Engelsch door middel van het Fransch aenleert, zyne verontwaerdiging! neen, zyn medelyden wil opgewekt voelen, onderzoeke met eenige[aendacht de volgende lysten van *analogiën.* » L'auteur se montre défenseur ardent de la cause flamande. Nous sommes convaincus qu'il la servirait plus utilement, s'il remplaçait de semblables déclamations par des recherches solides et consciencieuses, s'il faisait connaître les trésors de notre littérature dans des ouvrages d'une valeur scientifique et littéraire incontestable.

PAGANISME ET JUDAISME, *propylées d'une histoire du christianisme, par* J.-J.-J. DOELLINGER, *prévot de la collégiale et professeur de la faculté de théologie de Münich.* Traduit pour la première fois de l'allemand, avec l'autorisation de l'auteur, sous la direction d'un comité de savants ecclésiastiques, de professeurs et de docteurs. Belgique, chez J. Meyers, éditeur à Liége; Paris, J. Lecoffre; Bois-le-Duc, Verhoeven frères. 2 voll. de 457 et de 405 pp. in-8°.

Le même ouvrage, traduit de l'allemand par J. DE P. Bruxelles, H. Goemaere; Lyon et Paris, Pélagaud et Cie. 4 voll. de 344, 332, 304, 317 pp. in-8°.

Se préparant à écrire une histoire du christianisme, M. Doellinger a cru nécessaire d'exposer d'abord d'une manière complète les religions qui l'ont précédé, et avec lesquelles il est venu en contact à son origine. Il a voulu voir sur quels éléments s'éleva le christianisme, à quelles doctrines, à quelles opinions il pouvait se rattacher, quels obstacles, quels préjugés et quelles erreurs il eut à vaincre. Pour atteindre ce but il ne suffisait pas à l'auteur de tracer le tableau des croyances populaires, il devait encore développer les opinions des philosophes et des penseurs, décrire la vie sociale et les mœurs, en tant qu'elles sont en rapport avec la religion. Le paganisme et le judaïsme sont étudiés à ce triple point de vue et nous obtenons ainsi successivement le résumé complet des idées religieuses et morales des Grecs, des peuples de l'Asie-Mineure, des Perses, des Babyloniens, des Assyriens, des Syriens, des Phéniciens, des Arabes, des Égyptiens, des Étrusques, des Romains, des Gaulois, des Germains et des Juifs. Dans le monde payen la Grèce et Rome méritaient l'examen le plus approfondi; aussi M. Doellinger s'y est particulièrement arrêté, et par là son ouvrage a acquis une grande importance pour les philologues. Ils y trouveront non-seulement le résumé des meilleurs travaux modernes sur tout ce qui touche à la religion grecque et romaine, mais encore le résultat de recherches personnelles, et des idées tout-à-fait originales. Nous signalons spécialement à leur attention le chapitre qui traite des mystères et des doctrines d'Orphée, et celui qui expose la philosophie et la religion dans l'empire romain, depuis la fin de la république jusqu'aux Antonins.

L'apparition simultanée de deux traductions belges d'un ouvrage aussi sérieux est une preuve nouvelle du progrès des bonnes études dans notre pays. Seulement nous regrettons de ne pouvoir porter sur toutes deux un jugement favorable. Celle de M. Meyers à Liége se distingue par un style généralement clair et correct, et, sous le rapport de la fidélité et de l'exactitude, on peut la recommander hardiment. Il n'en est pas de même de la traduction publiée à Bruxelles par M. Goemaere : la phrase en est trop souvent obscure, les règles de la langue n'y sont pas toujours respectées et les inexactitudes, les contre-sens même se rencontrent en grand nombre dans tout le cours de l'ouvrage. Dans les 223 premières pages les notes manquent presque complétement ; c'est un grand défaut pour un livre qui s'adresse aux hommes instruits, désireux de vérifier les assertions de l'auteur; dans le reste de l'ouvrage les citations sont souvent mal faites, et le grec imprimé avec beaucoup de négligence. A la page 243 du tome premier, par exemple, nous lisons en note : « Hippol. adv. haer. p. 144. Ici il faut lire λεγομένη μεγαληγορια au lieu de τὰτῆς λεγομένης μεγάλησ ὀργια. » C'est le contraire qu'il faut. P. 253 il y a Διόνυσος ἐπτιῷ μαστῷ pour ἐπὶ τῷ μ. Dans la même page Seneca devient Lenera ; Bacchus ληναῖος est traduit par Bacchus *de Léna* (p. 253); l'encyclopédie de Halle est cité sous le nom de encyclopédie hellénique (T. 2, p. 7); la traduction avec commentaire de l'hymne homérique à Déméter par Voss est citée : « Voss ad Homère : Hymne p. 139 » ; on trouve partout Welckers, Müllers, etc. etc.; à la p. 103, t. I, il est question des endroits où l'on honorait *Gaia,* la terre. Le traducteur y dit : « elle avait des oracles à Delphes et à Olympie, et à Gaïon, près d'Egée, sa prêtresse devait boire du sang de taureau pour son initiation. » *Gaïon* n'est pas une ville, mais un temple de Gaia. Quelques lignes plus haut nous lisons *Patia* pour Patrae. Rien ne serait plus facile que de multiplier ces exemples; pour trouver de semblables inadvertances, il suffit presque d'ouvrir le livre au hasard. Nous terminons en mettant en regard les passages suivants des deux traductions :

Édit. Meyers, I p. 272.

« ... Dans *les Oiseaux* (d'Aristophane) est parodiée une solennité religieuse des prières et des sacrifices avec un laisser-aller qui passe toute mesure. Plus loin, le poëte décrit une famine survenant chez les dieux, depuis que les hommes ne leur sacrifient plus et qu'aucune vapeur d'autel ne pénètre plus jusqu'au ciel. En général il est bien difficile de s'expliquer cette audace de l'ancienne comédie, mais c'est une véritable énigme quand on voit que *les Oiseaux* ont été représentés immédiatement après les mutilations des Hermès et les crimes contre les mystères, quand le peuple athénien était défiant et exaspéré au plus haut point, et qu'il n'hésitait pas à condamner tous ceux qu'on lui dénonçait pour quelque oubli de la religion. »

Édit. Goemaere, II p. 55.

« Dans « les Oiseaux », on représente une solennité religieuse accompagnée de prières et de sacrifices, dont la frivolité satirique dépasse toute mesure. Ailleurs, une famine désole l'Olympe, où ne pénètre plus le parfum des sacrifices. On s'étonne qu'une telle licence ait été tolérée sur la scène comique ; mais ce qu'on ne comprend pas, c'est de voir cette dernière pièce représentée dans un moment où la défiance et les passions religieuses, excitées par les profanations des mystères et les mutilations des statues des dieux, accueillaient les accusations les moins fondées et exécutaient sans sursis les plus iniques arrêts. »

Que le lecteur juge de la clarté, et du style. Nous nous bornerons à faire remarquer trois points : le mot *ailleurs* peut faire croire qu'il s'agit d'une autre pièce ; le mot *parfum* indiquerait que les sacrifices étaient destinés à flatter l'odorat des dieux ; et l'expression *statues des dieux* produit une erreur historique et empêche de saisir, de prime abord, le fait désigné ici. Le vers d'Euripide εἴτ' ἀνάγκη φύσεος εἴτε νοῦς βροτῶν (Troad. 886) est traduit par M. J. De P. : « il est difficile à savoir *si vous êtes la fatalité ou l'esprit de l'homme.* » « Ainsi, dit-il ensuite, le père des dieux et des hommes, était ou la loi inexorable de la nécessité qui pèse sur la nature, ou le principe intelligent qui anime l'homme. » L'antithèse entre *le père des dieux et des hommes* et la notion d'Euripide est perdue ici. La traduction de M. Meyers porte : « il est difficile pour la raison de décider si tu es la nécessité physique ou bien l'esprit humain. En sorte que le père des dieux et des hommes était réduit à n'être que l'aveugle fatalité de la matière ou la raison vacillante de l'homme. » Enfin à la page 57 nous lisons dans l'éd. Goem. : « Malgré cela, il combat comme des fictions de malheureux poëtes les mythes qui font des dieux des libertins vulgaires. » Les mots *malgré cela* venant au milieu d'une énumération des idées d'Euripide opposées à la mythologie populaire, font supposer que le traducteur ignore ce dont il est question. L'édition Meyers donne : « Il attaque aussi les mythes ..., et n'y voit que des inventions de poëtes malencontreusement inspirés. »

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques cantonnaux des écoles primaires : Le sieur *de Becker,* curé de Merchtem et vice-doyen du district d'Assche, pour le doyenné d'Assche; le sieur *Spinette,* curé de Baileux, pour le canton de Chimai; le sieur *Sauvage,* abbé, pour le canton de Frasnes-lez-Buissenal; le sieur *Moreau,* curé de Horrues, pour le canton de Soignies; le sieur *Joachim,* professeur à l'école normale de Bonne-Espérance, pour le canton de Merbes-le-Château, en remplacement des sieurs Van Hemel, Lemmens, Paulet, Joachim et Malbrume, démissionnaires.

— La démission, offerte par le sieur *Manderlier,* maître de calligraphie à l'athénée royal de Bruxelles (section professionnelle), est acceptée.

— *Résultats du concours universitaire.* Le sieur *Havrez,* d'Herstal, élève-ingénieur des mines à l'école spéciale des mines annexée à l'université de Liége, ayant obtenu dans les trois épreuves réunies, 67 points sur 100, a été proclamé par le jury *premier* en *sciences physiques et mathématiques;* le sieur *Verryken,* de Malines, candidat en sciences naturelles, élève de l'université de Gand, ayant obtenu, dans les trois épreuves, 26 points sur 40, a été proclamé par le jury *premier* en *sciences naturelles ;* le sieur *Declercq,* d'Eecloo, candidat en droit, élève de l'université de Gand, ayant obtenu, dans les trois épreuves, 800 points sur 1,500, a été proclamé par le jury *premier* en *droit moderne.*

— Par une loi du 1er juillet le mode de nomination des membres des jurys d'examen, déterminé par l'art. 24 de la loi du 1er mai 1857, et provisoirement établi pour une période de trois ans, par l'article 60 de la même loi, est prorogé pour la seconde session de 1860.

— Un arrêté royal du 16 juin porte ce qui suit :

« Les directeurs des écoles moyennes de l'État réunissent les régents, les instituteurs et les maîtres, toutes les fois qu'ils jugeront à propos de les consulter.

« Il y trois réunions obligatoires par an : la première, dans le courant d'octobre ; la deuxième, dans la quinzaine qui précède ou dans celle qui suit les congés de Pâques ; la troisième, vers la fin de l'année scolaire.

« Ces réunions sont de simples conférences, dont le directeur de l'établissement a seul la direction. Il y a obligation pour les régents, les instituteurs et les maîtres d'assister aux réunions auxquelles ils sont convoqués. »

— Par arrêté ministériel une somme de quatre cents francs, avec une médaille d'argent, est mise à la disposition de la commission d'agriculture de la Flandre occidentale, pour être donnée à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

« Exposer les mesures économiques qu'il y aurait lieu de prendre pour faire produire à l'agriculture de la Flandre occidentale la plus grande quantité possible de céréales, sans augmenter néanmoins l'étendue du sol consacré à la culture des céréales et sans nuire aux autres branches de l'industrie agricole. »

Une pareille somme de 400 francs, avec une médaille d'argent, est mise à la disposition de la même commission, pour être donnée à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Quelles sont les meilleures conditions de fermage pour les propriétés rurales à adopter dans la Flandre occidentale. »

NOUVELLES DIVERSES.

Académie royale de Belgique. *Classe des lettres.* Dans la séance du 2 juillet, la classe a nommé, pour faire partie de la commission chargée de la publication d'une *biographie nationale* MM. de St-Génois, Kervyn de Lettenhove, de Ram, Polain et Gachard.

D'après une demande qui lui a été faite dans la séance précédente, M. Kervyn de Lettenhove a présenté ses observations *sur le projet d'une collection des grands écrivains du pays.* Son rapport sera imprimé dans le Bulletin.

M. Thonissen, correspondant de l'Académie, a lu un mémoire intitulé : *Le problème de la population, dans ses rapports avec les lois de la nature et les prescriptions de la morale.* Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le compte-rendu du *Moniteur :*

« A une époque où chacun juge, et parfois de la manière la plus incomplète et la plus absurde, des lois de la population, on doit savoir gré à un écrivain de mérite de reprendre avec sagacité ce problème difficile, et de chercher à en saisir les nœuds. M. Thonissen s'est tourné vers un des points les plus délicats et les plus épineux de la statistique, il a examiné le problème de la population, et il l'a fait avec une réserve digne d'éloges. Il nous serait impossible de suivre l'auteur à travers ses différentes recherches; mais nous avons été charmés de voir le professeur de l'université catholique de Louvain entreprendre une tâche difficile et juger impartialement l'homme (Malthus) si souvent et si injustement condamné par des gens qui souvent même ne connaissaient pas ses ouvrages. »

Classe des beaux-arts. Voici le programme du concours de 1861.

1. Quels sont, en divers pays, les rapports du chant populaire avec les origines

du chant religieux, depuis l'établissement du christianisme? Démontrer ces rapports par des monuments dont l'authenticité ne puisse être contestée.

II. Faire l'historique des systèmes successifs de couverture des édifices chez les différents peuples. En déduire l'appropriation des formes et des matériaux aux divers pays et aux divers climats.

III. Déterminer et analyser, au triple point de vue de la composition, du dessin et de la couleur, les caractères constitutifs de l'originalité de l'école flamande de peinture, en distinguant ce qui est essentiellement national de ce qui est individuel.

IV. Faire l'éloge de Grétry, déterminer ce qui caractérise son talent dans les cinq genres de musique dramatique, à savoir : la comédie sérieuse, la comédie bouffonne, la pastorale, le grand-opéra de demi-caractère et la tragédie lyrique.

La classe adopte, dès à présent, pour le concours de 1862, la question suivante :

Exposer, d'après les sources authentiques, de quelle manière il était pourvu, pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles, à l'enseignement des arts graphiques et plastiques, dans les provinces des Pays-Bas et le pays de Liége.

Commission royale d'histoire. Dans la séance du 2 juillet la commission royale d'histoire a entendu les rapports de MM de Ram et Borgnet, nommés à la précédente séance pour examiner les volumes des *Acta Sanctorum* qui ont été publiés par les nouveaux Bollandistes, et mettre ainsi la commission à même de donner à M. le ministre de l'intérieur l'avis qu'il a demandé « sur le mérite historique et littéraire de ces volumes. » Ces rapports contiennent, entre autres témoignages favorables, ceux d'autorités telles que dom Pitra et les rédacteurs de la *Bibliothèque de l'école des chartes* de Paris. On y voit figurer également une déclaration, en date du 28 mai 1860, des conservateurs du musée britannique, MM. Matten, Bond et Winter Jones, où ils expriment le regret qui serait éprouvé par eux, si les *Acta Sanctorum* ne devaient pas être achevés. « Par rapport à l'histoire du moyen-âge, disent ces hommes éminents, le secours de cet ouvrage est inestimable. Il fournit des matériaux souvent introuvables partout ailleurs, et il répand des lumières, non-seulement sur les institutions et affaires ecclésiastiques et monastiques, mais aussi sur des faits politiques, sur la chronologie, la biographie, la nomenclature locale, les généalogies, les mœurs et les usages. La philosophie, ainsi que l'archéologie, trouve dans ces volumes des richesses sans nombre. L'érudition que les éditeurs y déploient contribue à donner à cet ouvrage la plus grande valeur. » La commission décide que les rapports de MM. de Ram et Borgnet seront communiqués à M. le ministre de l'intérieur et insérés au Bulletin. Délibérant ensuite sur la question que M. le ministre lui a soumise par sa dépêche du 24 février, elle est d'avis, à l'unanimité des cinq membres présents, que, s'il existe quelques imperfections dans les nouveaux volumes des *Acta Sanctorum,* ces volumes n'en peuvent pas moins soutenir la comparaison avec ceux qui ont vu le jour aux deux derniers siècles. Elle est également d'avis que, par son importance historique et littéraire, la continuation des *Acta Sanctorum* est une entreprise digne, au plus haut degré, des sympathies et des encouragements d'un gouvernement éclairé et libéral.

— La ville de Gand vient d'ouvrir un concours pour la composition d'une histoire populaire de Jacques Van Artevelde. L'ouvrage, écrit en français ou en flamand, devra contenir au moins la matière de 200 pages in-8°, non compris les

pièces historiques. Le prix alloué est de 500 francs. Les manuscrits doivent être envoyés avant le 15 avril 1862.

— La société royale des beaux-arts et de littérature de Gand s'est occupée des concours à ouvrir en 1860, par la section des arts plastiques et la section de littérature, et s'est arrêtée aux questions suivantes :

I. Pour 1860-1861 (1er mai). *Histoire de la sculpture en Belgique,* depuis l'introduction du christianisme, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

II. Pour 1860-1861 (1er octobre). *Traduction,* en flamand ou en français, du poëme des *Niebelungen,* précédée d'une introduction historique et d'une appréciation littéraire.

III. Pour 1860-1862 (1er mai). Rassembler et coordonner tous les renseignements biographiques connus sur les Gantois qui se sont distingués dans les arts, les sciences et les lettres.

Le prix de chacun de ces trois concours sera une médaille en or de 500 fr.

— La société libre d'émulation de Liége met au concours les questions suivantes:

I. Histoire du pays de Liége racontée aux enfants.

II. Notice historique sur Louis Jamme, bourgmestre de Liége.

III. Notice historique sur Auguste Delfosse, membre de la chambre des représentants.

IV. Notice historique sur les eaux potables de la ville de Liége.

V. Éloge académique du prince Velbruck, fondateur de la société.

VI. Histoire du droit coutumier liégeois.

VII. Histoire de la peinture liégeoise depuis les frères Van Eyck, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

VIII. Tracer le tableau de la société liégeoise au XVIIIe siècle.

IX. Étude sur la vie et les travaux de Frédéric Rouveroy.

X. Un libretto d'opéra-comique.

XI. Le progrès au XIXe siècle. Pièce de 150 vers au moins.

XII. Une nouvelle en prose.

XIII. Décrire les meilleures méthodes d'analyse des minerais qui, en Belgique, servent à l'extraction du fer, du cuivre, du zinc et du plomb. — Discuter les avantages et les inconvénients de la méthode volumétrique appliquée à ces analyses.

XIV. Faire l'historique de l'exploitation de la houille dans le pays de Liége jusqu'à nos jours.

XV. Quelles sont les essences d'arbres qu'il convient d'adopter de préférence pour les plantations dans l'enceinte des grandes villes en Belgique.

Les prix consistent en médailles de différente valeur. Les manuscrits doivent être envoyés avant le 31 décembre 1861.

Nécrologie. — En Belgique : M. l'abbé *Cossoux,* professeur de cinquième latine à l'athénée de Namur; — M. *Verspreeuwen,* professeur de flamand à l'athénée d'Anvers.

A l'étranger : Le docteur *G.-H. Schubert,* ancien professeur de philosophie à l'université de Munich; — M. *Schulze,* professeur de sciences politiques et économiques à l'université d'Iéna; — l'historien hollandais *R.-W. Tadama,* à Zutphen; — M. *Mahistre,* professeur de mathématiques à la faculté des sciences de Lille; — M. *de Vigan,* physicien et mathématicien français distingué.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Numéro 8. Août 1860.

INTRODUCTION AU COURS DE THÈMES LATINS

A L'USAGE DE LA QUATRIÈME.

XII.

Avant de parler de l'arrangement ou disposition des mots dans la phrase latine, il ne sera pas inutile de faire des remarques détachées sur quelques mots en particulier.

1° NEGARE (Gantr. § 188, 8). La négation qui affecte ou modifie la proposition subordonnée se reporte fréquemment en latin sur la proposition principale. Cela a lieu surtout avec les *verba declarandi*. *Negare* dans ce cas équivaut à *dicere.. non*. Ex. NEGAT *se more et exemplo populi Romani* POSSE *iter ulli per Provinciam dare* (I 8).

Negat se posse revient à *dicit se non posse,* il *déclare* qu'il *ne* peut. *Cotta se ad armatum hostem iturum* NEGAT (V 36). *Si ita fecissent, fines eorum se violaturum* NEGAVIT (VI, 32).

Cette transposition de la négation est très-fréquente en grec :

οὐ γάρ ἔγωγέ τί φημι τέλος χαριέστερον εἶναι. Odyss. IX, 5.

οὐδέ ἕ φημι σχήσεσθαι (Hérodote VII 220); οἱ οὐκ ἔφασαν.. ἀπαλλάξεσθαι (ibid. 222); Πορευθεὶς δὲ τὰ μὲν πυρὰ οὐκ ἔφη ἰδεῖν (Anab. IV 16).

La même transposition de négation se retrouve dans le verbe *nolle : Ne nega. — Suadere* NOLI (Tér. Andr. II 10); *si sese interfici* NOLLENT, *arma ponere jusserunt* (Caes. IV, 37); *sese interfici nollent,* équivaut à : *si vellent sese non interfici.* Ces mots *nego* et οὔ φημι ont aussi le sens de *nier*, *refuser,* dire que non : *senex negavit, illi negarunt* (Phèdr. I 15 et 23).

2° VIDERI. Le verbe *videri* se prend comme δοκέω en grec, personnellement ou unipersonnellement dans le sens de *paraître bon, à propos, convenable, nécessaire,* etc. Ex. *Colloquendi Caesari causa* VISA *non* EST (I 47); *Sed per se, quae* VIDEBANTUR *administrabant* (II 20); *Ad haec Caesar, quae* VISUM EST, *respondit* (IV 8); *Nullo ab nostris dato responso, ubi* VISUM EST, *sub vesperum dispersi ac dissipati discedunt* (V 58); ἐπεὶ δ' ἐδόκει ἤδη πορεύεσθαι αὐτῷ ἄνω (Anab. I 21). Ce sens de δοκέω se retrouve à chaque page de l'Anabase de Xénophon.

3° CAS D'ELLIPSE. Il est des ellipses que le français ne souffre guère et qui sont un fait de langage très-ordinaire dans l'idiome de César. Nous ne nous occupons ici que d'un seul cas particulier. Dans ces vers de Racine :

> J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice
> Avait pu de son cœur surmonter l'injustice,

le mot *j'admirais* prend un sens antique et constitue un latinisme équivalent à : *j'aurais été surpris de voir que, d'apprendre que, j'attendais pour m'assurer si*. Ces locutions françaises qui marquent le *but* d'une action, telles que *pour chercher, voir, essayer, s'assurer,* etc., ne s'expriment pas en latin. Cette phrase du Télémaque : « Il nous interrogea *pour tâcher* de nous surprendre » se traduirait bien d'après cette tournure elliptique : « Il nous interrogea *s'il nous surprendrait, s'il pourrait* nous surprendre. »

Le subjonctif de la proposition subordonnée s'explique par l'idée de *but, d'intention* (Gantr. § 148) ou quelquefois par celle d'une interrogation indirecte (ibid. § 155). Ex.

> Aeneas scopulum interea conscendit et omnem
> Prospectum late pelago petit, Anthea *si* quem
> Jactatum vento *videat*. Aen. I, 180 sq.

Hanc SI *nostri* TRANSIRENT *hostes expectabant* (Caes. II 9); *Nutu vocibusque hostes*, SI *introire* VELLENT, *vocare coeperunt* (V 43); *Caesar* (*sese suo loco continet*) SI *forte timoris simulatione hostes in suum locum elicere* POSSET (V 50); SI *quem aditum reperire* POSSENT (VI 37). Dans ces exemples, comme on le voit, le sens de la conjonction SI n'est nullement *conditionnel,* mais *intentionnel*.

Les élèves rencontreront dans leurs auteurs grecs de semblables ellipses : οὐδὲ τοὺς ἀνθρώπους ἐδίωκον, ὑποφειδόμενοι, εἴπως ἐθελήσειαν οἱ Καρδοῦχοι.... (v. Kühner a. l.).

> λίσσοιτ', εἰ δείξειε πόλιν, καὶ εἵματα δοίη. Odyss. VI 144.
> ... ἡμεῖς δ' αὖτε κιχανόμενοι τὰ σὰ γοῦνα
> ἱκόμεθ' εἴ τι πόροις ξεινήϊον... Ibid. IX 266.

4° SPERARE (1). Les verbes *espérer, promettre,* ne s'emploient pas

(1) Ce verbe, comme ἐλπίζω et ἔλπομαι en grec, s'emploie même lorsqu'il s'agit de choses désavantageuses, de châtiment à attendre, etc. *espérer,* ne se dit en français que d'une chose bonne, avantageuse, désirable. Ex.

> Si genus humanum et mortalia temnitis arma,
> At *sperate* deos memores fandi atque nefandi. Aen. I 542.

bien en français devant un verbe au présent ou au passé, et nos grammairiens s'accordent à condamner le latinisme (1) qui prête à ces verbes le sens de *croire, se figurer, assurer, affirmer;* mais il n'est pas rare en latin de rencontrer *sperare, polliceri,* etc. avec un présent et même avec un passé. Cette *concordance* s'explique par le sens ou acception que ces mots ont en latin et que n'ont point reçu leurs correspondants en français. Il n'y a donc là aucune infraction aux règles de concordance. Nous pouvons remarquer dans les exemples qui suivent quelque légère dérogation à ces règles; mais on peut très-facilement s'en rendre compte pour peu que l'on comprenne le changement des temps des verbes dans le monologue de Perette (La Font. VII 10).

Per tres potentissimos ac firmissimos populos totius Galliae sese potiri POSSE SPERANT (I 3).

Ne ipsum quidem SPERARE *nostros exercitus capi* POSSE (I 40).

Sese COLLOCARE CONFIDERENT (II 30).

Re nuntiata ad suos, quae imperarentur, FACERE DIXERUNT (II 32).

Qui POLLICEANTUR *obsides* DARE.. (IV 21).

SPERARE, *a multitudine impetrari* POSSE.. (V 36).

SPERANS, *barbaros.. ad iniquam pugnandi conditionem* POSSE *deduci* (VI 10).

Sese confestim SUBSEQUI DICIT (VI 29).

Allobrogas sollicitat, quorum mentes nondum ab superiore bello RESEDISSE SPERABAT (VII, 64).

> Et tum mirifice *sperabat* se *esse locutum,*
> Quum, quantum poterat, dixerat hinsidias. Catulle, 84.

Id SPERO *nos* ESSE ADEPTOS *omniaque jam ex ipso, quae diu cupimus,* COGNITUROS (Cic. De oratore I, 30, 136).

Nous recommandons en ceci la plus grande réserve aux élèves. Du reste les professeurs sauront leur dire ce qu'il y a à imiter, ce qu'il y a surtout à éviter. Nous conseillons encore à l'élève intelligent et désireux de s'instruire d'avoir toujours sous la main en faisant son thème César et la grammaire latine; de consulter un peu plus souvent ces deux *vade-mecum* et de se fatiguer un peu moins le bras en feuilletant le dictionnaire.

Cette observation s'applique à *adipiscor, nanciscor,* atteindre, acquérir. οὐδ' ὑμεῖς ἐλπίζετε αὐτοὺς δέξασθαι ἡμᾶς (Anab. VI, 5, 17).

(1) Ou hellénisme; car les verbes ἐλπίζω et ἔλπομαι s'emploient dans les mêmes acceptions. Ex. ἅτε γὰρ ὀλίγων ἐόντων, ἐλπίσαντές (= νομίσαντες) σφεας κατατετρωματίσθαι (Hérodot. VII 212).

Les règles de concordance que nous ne faisons qu'effleurer dans cette remarque sont très-amplement développées ailleurs (Gantr. §§ 134, 140, 162). Il est indispensable de bien les connaître, car l'application en est journalière. Voilà pourquoi nous renvoyons les élèves à leur grammaire : leur grammaire n'est pas seulement pour eux le code systématique des règles du langage, le livre indispensable qu'ils doivent étudier et réciter paragraphe par paragraphe, c'est un guide qu'ils doivent consulter à chaque instant. En thèse générale il faut pour écrire une simple page de version ou de thème connaître en abrégé toute la grammaire. Il faut de plus que cet horizon de connaissances s'agrandisse graduellement, dans son ensemble et dans ses détails. Ce but on l'atteindra en continuant d'une manière pratique des explorations dans le domaine de la grammaire. La table des matières est assez détaillée pour économiser le temps dans ces recherches, qui, aussi attrayantes que fructueuses, développeront singulièrement les forces intellectuelles des jeunes élèves.

XIII.

Le français est le point d'appui de nos études; mais comme il a été dit précédemment, ce point d'appui n'est pas tout-à-fait sûr.

Dans la concordance latine, par exemple, on trouve plus de précision dans l'emploi des temps : les moindres nuances d'antériorité, de simultanéité ou de postériorité y sont rigoureusement marquées. Les élèves ont pu en voir quelque chose dès leurs premières versions dans l'*Epitome : si* TETIGERIMUS *illum moriemur;* dans Phèdre :

> **Malo afficietur si quis quartam tetigerit. I, 5.**
>
> **Si cito rem *perages,* usus *fiet* longior :**
> ***Fruar* diutius, si celerius *coepero.* III, Épil.**

En français le présent de l'indicatif s'emploie pour le *présent,* pour le *passé* et pour un *futur* plus ou moins *immédiat :*

> **Mais *hier* il *m'aborde* et me serrant la main :**
> **Ah! monsieur, m'a-t-il dit, je vous *attends demain.* Boileau.**

L'emploi du *présent* de l'indicatif pour un futur est plus rare en latin : ce n'est guère que dans le dialogue que ces *enallages* ont lieu pour donner plus d'énergie et de vivacité à l'affirmation : *sese confestim* SUBSEQUI *dicit* (Caes. VI 29); *mox ego huc* REVERTOR (Andr. III, Sc. II, 5).

On trouve quelquefois dans l'emploi des temps du subjonctif une concordance différente entre la proposition principale et les subordonnées qui en dépendent (Gantr. § 140, rem. 5 et 6). Ex. *usque eo,* UT *complures dies milites frumento* CARUERINT, *et pecore e longinquioribus vicis adacto, extremam famem* SUSTENTARENT (VII 17).

Haec ait et Maia genitum *demittit* ab alto,
Ut terrae, utque novae *pateant* Carthaginis arces
Hospitio Teucris; ne fati nescia Dido
Finibus *arceret.* Volat ille per aera magnum
Remigio alarum, ac Lybiae citus *adstitit* oris. Aen. I, 297.

PERSUADET *Castico.. ut regnum in civitate sua* OCCUPARET (I 3); PERSUADENT *Rauracis.. uti.. una cum iis* PROFICISCANTUR (I 5).

XIV.

Dans les observations qui précèdent nous ne nous sommes guère occupé que des propositions. Ainsi qu'on l'a vu, le français, langue analytique par excellence, coordonne ses propositions; une seule phrase latine ou grecque doit souvent, pour devenir française, briser son unité et se décomposer en plusieurs phrases distinctes qu'unit le seul lien de la coordination. Cette loi de coordination que son génie lui impose forme un des principaux traits de sa physionomie. Le latin au contraire, langue synthétique, réunit en une seule phrase plusieurs idées qui se groupent clairement et harmonieusement autour d'une seule idée principale; il a toutes les facilités désirables pour la subordination des propositions. Enfin nous avons en dernier lieu signalé le rôle que jouent les conjonctions et surtout les relatifs dans la subordination des nombreuses propositions de la phrase latine.

Il reste maintenant, en supposant que l'élève possède tous les matériaux de son thème (les mots ou tournures empruntés à César, les règles de grammaire à appliquer, selon telle ou telle tournure à choisir), il reste, disons-nous, à rechercher quelle place on doit assigner à chacun de ces différents mots qui doivent entrer dans la phrase.

Il ne faut pas croire ce que dit le P. du Cerceau cité par l'abbé Le Batteux (De la construction oratoire, p. 302) : « Pourvu que les mots qui doivent entrer dans la composition d'une phrase s'y trouvent rassemblés, *peu importe* bien souvent *dans quel ordre on les place*

et quel rang ils tiennent. Tel qu'on met à la tête de la période figurerait aussi bien si on le renvoyait à la queue; de sorte qu'en mettant confusément tous les termes d'une phrase dans un chapeau, et les tirant au hasard l'un après l'autre comme les billets de la loterie, la construction s'en trouverait à peu de chose près régulière. » Ces paroles sont visiblement empreintes d'exagération et quoi qu'en dise Le Batteux lui-même, il existe une autre loi que celle de l'harmonie. Au-dessus de l'oreille, que l'on peut chercher à flatter, il y a l'intelligence qu'il faut satisfaire, l'âme qu'il faut émouvoir. Cette harmonie que les rhéteurs du siècle dernier ont tant préconisée, ont tant recommandée, est plutôt du domaine musical. On pourrait dire aux rhéteurs de cette école ce que Térence disait à ses critiques :

Faciunt nae, intellegendo ut nihil intellegant.

« Tout en faisant les connaisseurs, ils prouvent qu'ils n'y connaissent rien, » ou avec Cousin (Du vrai, etc. p. 153) : « N'a-t-on pas besoin pour sentir un auteur, non de l'égaler sans doute, mais de lui ressembler en quelque degré? Un esprit sensé et austère comme Le Batteux ou Condillac ne sera-t-il pas insensible aux plus heureuses audaces du génie et ne portera-t-il pas dans la critique une sévérité étroite, une raison très-peu raisonnable puisqu'elle ne comprend pas toutes les parties de la nature humaine, une intolérance qui mutile et flétrit l'art en croyant l'épurer? » L'arrangement des mots, le lieu qu'ils doivent occuper dans la phrase, n'est donc point une chose arbitraire, et la question de savoir quel place l'élève leur donnera en composant son thème, est un problème que l'on doit poser et, autant que possible, résoudre.

Quelle place leur assignera-t-il? Suivra-t-il pas à pas le texte original et traduira-t-il invariablement les mots français dans l'ordre où ils se présentent? Nous avons déjà répondu à cette question. Les jettera-t-il pêle-mêle d'une main indifférente au risque de faire des *synchyses* inintelligibles et même des contre-sens? Évidemment non.

L'élève a mainte fois rencontré dans ses versions les mots *exercitus agmen* et *acies*. L'idée de ces trois mots est *une* au fond. Faut-il marcher en bon ordre? Le mot *exercitus* se transforme en *agmen*. Doit-on combattre? Nouvelle disposition, ou arrangement des soldats qui amène le mot *acies*. L'arrangement savant et calculé des mots dans une phrase a autant d'importance que celui des soldats en fait de stratégie. Que les élèves étudient donc avec attention les §§ 188

et suivants de la grammaire de Gantrelle : ils y trouveront traitée la question actuelle d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Voici comment la règle générale est formulée : « Les bons prosateurs latins ont observé dans le style tempéré, surtout dans le récit historique, un certain arrangement des mots dont on ne peut s'écarter sans des raisons particulières. Il consiste à placer le *sujet* au *commencement* de la phrase, et à *la fin le verbe,* en mettant *entre-deux* tous les mots *complétifs*. Le verbe est le *mot important;* il tient l'esprit en suspens; la phrase est comme liée et contenue par lui et son sujet : DUMNORIX *gratia et largitione apud Sequanos plurimum* POTERAT. *Cés.* »

César a généralement suivi ce procédé : c'est le verbe de la proposition principale, quelquefois le verbe d'une proposition subordonnée qui termine non-seulement la phrase, mais encore les différents membres qui la composent. Cette disposition des mots d'après leur importance nous rappelle l'ordre de bataille que prend Nestor (Il. IV 297), ordre que l'instinct de conservation, la nature elle-même, semble avoir révélé aux plus anciens chefs de guerre. Une armée en marche se compose toujours de l'avant-garde (*sujet*), du corps d'armée suivi des bagages (*mots complétifs*), et de l'arrière-garde (*verbe*). Les orateurs ont souvent observé la même disposition dans l'arrangement de leurs preuves ou arguments.

Quand César déroge à cette construction c'est qu'il veut mettre en relief un mot plus important que le verbe (1). Cela se rencontre dans les passages descriptifs. En voici un exemple : *Hominum est infinita multitudo, creberrimaque aedificia, fere Gallicis consimilia : pecorum magnus* NUMERUS. *Utuntur aut aere aut taleis ferreis, ad certum pondus examinatis, pro* NUMMO. *Nascitur ibi plumbum album, in mediterraneis regionibus, in maritimis, ferrum; sed ejus exigua est copia : aere utuntur* IMPORTATO. *Materia cujusque generis ut in Gallia est, praeter fagum atque* ABIETEM. *Leporem et gallinam et anserem gustare fas non putant; haec tamen alunt animi voluptatisque* CAUSA. *Loca sunt temperatiora quam in Gallia remissioribus* FRIGORIBUS (V 12).

Le chapitre suivant du même livre nous offre la même disposition de mots dans plusieurs de ses phrases; nous la retrouvons dans le livre VI, chapitre 13 et 14.

(1) Généralement parlant le verbe est le mot important dans toute phrase; il ne doit pas uniquement son importance à la place qu'on lui assigne. Il est seulement à remarquer que le dernier mot d'une phrase acquiert ou augmente son importance parce qu'il occupe ainsi naturellement plus longtemps l'attention du lecteur ou de l'auditeur.

L'importance du verbe qui, dans la narration, nous expose des faits passagers et fugitifs, diminue ou disparaît dans les tableaux et descriptions : le narrateur doit alors déposer la plume et prendre le pinceau : alors les substantifs, les adjectifs ou épithètes et les adverbes enlèvent au verbe cette valeur, cette importance qui le met en relief dans le récit historique ou narratif.

Divicon répond à César I 14 : ITA *Helvetios a majoribus suis institutos esse, uti obsides* ACCIPERE *non dare consuerint :* EJUS REI *populum Romanum* ESSE TESTEM. On voit que dans cette construction tous les mots ont été placés à dessein pour rendre cette réponse plus fière, plus arrogante, plus injurieuse pour le peuple romain. Ce dernier mot *testem* vibre à l'oreille comme un défi plein de menace et de mépris.

Certains mots acquièrent dans la phrase plus d'importance que le verbe lui-même : les mots *emphatiques* se placent au commencement de la phrase, les mots *dominants* à la fin (Gantr. § 188, 2) : TANDEM *dat Cotta permotus manus; superat sententia* SABINI (V 31).

Quelques lignes plus bas nous rencontrons une phrase construite de la même manière et admirable d'harmonie imitative : PRIMA LUCE *sic ex castris proficiscuntur, ut quibus esset persuasum,* NON *ab hoste* SED *ab homine amicissimo Ambiorige consilium datum,* LONGISSIMO AGMINE MAXIMISQUE IMPEDIMENTIS.

La construction latine sur laquelle nous avons cru devoir attirer l'attention des jeunes humanistes n'est pas exclusivement du domaine littéraire ou oratoire. Cicéron s'en est beaucoup occupé; dans ses *Partitiones oratoriae* il nous indique trois constructions différentes. Quintilien (IX 4) nous dit à ce sujet : *Illa nimia quorumdam fuit observatio ut vocabula verbis, verba rursus adverbiis, nomina appositis et pronominibus essent* PRIORA, *nam fit contra quoque frequenter non indecore.*

XV.

Nous ne trouvons absolument rien à ajouter aux règles établies dans les paragraphes de la grammaire recommandés par nous à la lecture, à la méditation des élèves. Il serait aussi absurde que ridicule de rechercher dans les Commentaires de César ce que j'appellerais volontiers *phrases-formules* pour en faire des patrons ou modèles de construction en vue du thème. Ce travail tout matériel, cette casuistique littéraire ferait de l'élève une espèce de machine à aligner des

mots, et tuerait à la fois chez lui l'intelligence et le goût. Nous ne séparons donc pas la pensée de la forme qu'elle a revêtue. Après avoir fait l'analyse, nous nous élevons aux cimes lumineuses de la synthèse; et cela doit être : la forme matérielle d'une phrase se rattache intimement à la pensée elle-même à laquelle l'écrivain donne telle forme plutôt que telle autre en vue de l'effet qu'il se propose de produire sur le lecteur ou sur l'auditeur. La forme extérieure dans les bons écrivains, dans César surtout, c'est la robe de Nessus.

Nous voudrions dire et redire aux élèves de quatrième :

Avant donc que d'écrire apprenez à penser.

Tout jeunes qu'ils sont, ils peuvent pratiquer ce sage précepte de Boileau. Qu'ils recherchent donc toujours dans un texte quel est le but que s'est proposé l'écrivain, quelles circonstances, quels mots il a surtout voulu mettre en relief et pourquoi; et qu'alors, seulement alors, ils se mettent à traduire. En étudiant un auteur, partons toujours de cette hypothèse très-légitime, que l'auteur a calculé et voulu l'effet qu'il produit sur le lecteur attentif et intelligent.

Les élèves connaissent déjà et appliquent sans s'en douter certaines règles de style. Il en est une très-importante qui doit spécialement attirer leur attention et qu'ils doivent respecter presque à l'égal de la clarté et de la pureté : cette qualité c'est la variété. En effet le retour monotone et périodique des mêmes formes de phrase ferait tomber le livre des mains du plus intrépide lecteur. Que l'élève ne taille donc pas toutes ses phrases sur le même patron; qu'il les varie, non pas pour les varier seulement, mais pour présenter sa pensée sous la forme la plus convenable, la plus propre à produire l'effet qu'il en attend. Nous offrons à son examen quelques exemples empruntés pour la plupart aux auteurs classiques qu'il a vus ou qu'il verra dans le cours de ses études. Il sentira de lui-même, sans commentaire aucun, le but qu'avait l'écrivain en prenant telle forme plutôt que telle autre, l'effet du déplacement d'un mot, *le pouvoir d'un mot mis en sa place*. Il pourra tourner lui-même la phrase autrement et comprendre ainsi d'une manière intuitive quelle modification profonde apporte à la phrase un mot changé de place. Il recueillera de très-grands avantages de cet exercice que nous lui conseillons. En rédigeant sa phrase, il aura soin de se demander si telle tournure répond tout-à-fait à sa manière de comprendre et d'envisager sa pensée.

Que l'on se garde bien d'attribuer aux licences poétiques ou aux entraves de la poésie ces constructions dont nous offrons des exemples; car elles tiennent à l'essence même de toute langue, prose ou vers, qui sait se prêter docile et souple, à la volonté de l'écrivain. La versification n'est pas un lit de Procuste pour la pensée : on explique parfois certaines licences ou hardiesses par *la rime* ou *metri causa*, et cela arrive; mais il répugne de recourir souvent à cette explication. Évidemment les poètes ont plus à s'occuper de la forme que les prosateurs; et ce sont précisément ces prétendues entraves de la versification qui font chercher, trouver ces belles constructions, ces riches combinaisons qui servent d'ornement à la pensée et l'entourent d'un cadre merveilleux. Supprimez la pression qui fait jaillir l'eau en gerbes lumineuses aux rayons du soleil, l'eau s'écoulera sans éclat pour les yeux, sans murmure pour l'oreille.

Le *dernier* des humains est celui qui *cheville*.
Est-il, je le demande, un plus triste souci
Que celui d'un niais qui *veut* dire une chose
Et qui ne *la dit pas, faute d'écrire en prose?*
J'ai fait de mauvais vers, c'est vrai, mais, Dieu merci,
Lorsque je les ai faits, je les *voulais* ainsi;
Et De Wailly ni Boiste au moins n'en sont la cause.

Celui qui a fait cette déclaration, l'a faite au nom de tous les vrais poètes. Jamais les règles de la versification n'ont tronqué ou défiguré leur pensée. C'est là un sacrifice que le fond ne doit jamais faire à la forme. Aussi est-ce ravaler le génie d'un poète et le mépriser lui-même que d'attribuer les différentes combinaisons de mots et de tournures aux entraves gênantes et tyranniques de la versification.

Tout écrivain, prosateur ou poète se trouve devant un sujet à traiter comme le statuaire de La Fontaine devant son bloc de marbre :

Qu'en fera, dit-il, mon ciseau?
Sera-t-il *dieu, table* ou cuvette?

Tout écrivain a donc un but déterminé. Quant à ceux qui se proposent un but sans avoir les moyens de l'atteindre, et qui, comme dit Horace, commencent une amphore et ne font qu'une humble petite tasse, nous n'en parlons point : ces auteurs ne méritent pas l'honneur d'être étudiés.

Voyons maintenant par quels procédés les langues modifient et assouplissent leur construction; après avoir étudié, pénétré, compris la pensée par l'analyse grammaticale et syntaxique, par ses éléments

matériels, expliquons la forme, la disposition des mots par la pensée elle-même, par le but que l'écrivain se proposait en la présentant sous telle forme plutôt que sous telle autre. Ce sont là des choses que les élèves de quatrième peuvent et doivent savoir. Attendre qu'ils soient à la fin de leurs études pour leur parler de ces choses, c'est, à notre avis, attendre longtemps. Et puis, ne sont-ils pas un peu dans le cas du Bourgeois Gentilhomme qui parlait en prose sans s'en douter, mais qui, sachant ce qu'il voulait dire, le but qu'il se proposait, tournait aussi bien sa petite phrase que l'aurait pu faire son maître de philosophie? En résumé s'il ne faut pas que la pensée puisse dire comme Sedaine à son habit :

Ah ! mon habit, que je vous remercie :
C'est vous qui me valez cela !

il faut encore moins qu'elle soit travestie, tronquée ou même dénaturée par une forme inculte. Le diamant taillé vaut mieux que le diamant dans sa croûte.

Le français ne peut pas suivre toujours sa construction en ligne droite, sujet, verbe, objet, et placer invariablement les mots complétifs à la suite immédiate des mots complétés : il varie autant que possible cette construction à l'aide d'inversions, facilitées par certains gallicismes, pléonasmes, etc. et amène ainsi en tête d'une phrase des mots ou des propositions incidentes condamnés sans cela à rester presque inaperçus dans le centre ou à la fin de la phrase. Ces différents changements, importants au point de vue de la variété du style, ont aussi leur importance particulière dans une phrase considérée isolément. Changez dans un tableau la place des personnages, mettez à l'arrière-plan ce qui est au premier plan, peignez de profil ce qui est représenté de face, le tableau sera profondément modifié, bien qu'au fond il reste toujours le même par ses éléments constitutifs. Il en est ainsi des mots d'une phrase que la syntaxe permet de déplacer. Étudions quelques-unes de ces combinaisons inversives pour le français.

Dans un chemin montant, sablonneux, mal-aisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiroient un coche.

Faisons disparaître l'inversion du locatif développé par deux vers et suivi de la proposition complète, sujet, verbe et objet :

Six forts chevaux tiroient un coche,

nous gâtons ces beaux vers et nous méconnaissons le but, l'intention du poète, qui voulait, par cette tournure, attirer spécialement notre attention sur le lieu de la scène si bien décrite en tête de la phrase.

Duclos, Buffon et Montesquieu avaient contre la poésie des préventions qu'ils avouaient hautement : « C'est beau comme de la prose, » disaient-ils, quand ils voulaient faire l'éloge d'un ouvrage. Mais ces préventions ne les ont pas empêchés de sacrifier aux Grâces. Voici un exemple de Montesquieu : nous pourrons voir par là que certaines tournures inversives appartiennent aussi bien à la prose qu'au langage poétique : « Tout ce que peut faire un grand homme d'état et un grand capitaine, Annibal *le* fit pour sauver sa patrie. » Le début de cette phrase pique vivement notre attention : l'incidente se présente avec une certaine emphase et annonce la proposition principale qui suit. Construisez : « Annibal fit etc. » vous détruisez l'effet calculé de cette construction. Qu'est-ce qui amène cette belle inversion ? un simple pléonasme, *le*.

« *Des deux factions* qui régnaient à Carthage, l'une voulait toujours la paix et l'autre toujours la guerre; de façon qu'il était impossible d'y jouir de l'une ni d'y faire bien l'autre. » Cette inversion donne de l'importance aux mots qu'elle transporte en tête de la phrase. Tournez : « L'une des deux factions, etc. » vous n'obtiendrez qu'une phrase d'une facture commune et prosaïque.

En vain je leur représentai que nous n'étions pas phéniciens, *à peine* daignèrent-ils m'écouter. » (Télémaque.) Les deux mots emphatiques *en vain, à peine,* se détachent mieux placés ainsi; ils passeraient trop inaperçus placés après les verbes qu'ils modifient.

« *D'un joli singe* et *d'un bon perroquet*, on n'en fait qu'un sot homme. » (Fénélon, fable VIII.) Cette inversion, comme cela a lieu dans beaucoup de cas, jette au premier plan des mots qui font le même effet que ce que l'on appelle repoussoir en peinture. Ces mots piquent notre curiosité; le reste de la phrase vient ensuite la satisfaire et causer une agréable surprise au lecteur, qui s'arrête avec une certaine complaisance.

Dans la fable IX, l'aigle dit à la corneille : « *Si* le hibou *veut* être mon gendre, qu'il vienne, *après le lever du soleil,* me saluer au *milieu de l'air.* » Cette inversion grammaticale a pour but d'amener une construction logique ou métaphysique, c'est-à-dire la cause avant l'effet; la proposition : « *Qu'il vienne* etc. » est la conséquence de l'autre proposition : « Si le hibou veut être etc. »

Le latin marquerait cette antériorité d'une action sur l'autre et par la place qu'il donnerait aux deux verbes et par la concordance des temps : « Si le hibou *aura voulu*.... qu'il vienne etc. »

Voici d'autres exemples de cette espèce. « *Si* jamais nous *échappons* de cette tempête, je me défierai de moi-même comme de mon plus dangereux ennemi. C'est vous, Mentor, que je croirai toujours. » *Si nous échappons* (si nous aurons échappé) est antérieur à *je me défierai*, qui n'est que la suite ou conséquence de cette supposition. SI *pacem populus Romanus cum Helvetiis* FACERET, *in eam partem* ITUROS *atque ibi* FUTUROS *Helvetios* (Caes. I 13). SI *quid ipsi a Caesare* OPUS ESSET, *sese ad eum* VENTURUM FUISSE : SI *quid ille se* VELIT, *illum ad se venire* OPPORTERE (I 34).

Les locutions françaises *c'est.... qui*, *c'est... que* etc. (Gantr. § 194) sont d'un secours pour ainsi dire indispensable pour faire ressortir certains mots et assouplir, varier la construction trop uniforme de notre phrase. « *C'est un trésor* que nous avons trouvé! » (Fénélon, les deux Renards) revient mathématiquement à : « Nous avons trouvé un trésor ; » mais la surprise indiquée par cette tournure si vive : *C'est un trésor*, disparaît tout-à-fait. Le même effet se produit dans ces vers de La Fontaine :

C'est mon trésor *que* l'on m'a pris.

*Ce n'*étoit pas un sot, non, non, et croyez-m'en
Que le chien de Jean de Nivelle.

Dans cet autre vers :

C'est moi *qui* suis Guillot, berger de ce troupeau,

la personnalité est emphatiquement mise en relief. Les pronoms-sujets, qui se sous-entendent généralement en latin, surtout aux deux premières personnes, s'expriment alors que l'on veut particulièrement attirer l'attention sur le sujet :

His *ego* nec metas rerum nec tempora pono. Aen. I 278.

Nous avons dans une remarque parlé de la transposition de la négation de l'incidente dans la principale. Cette transposition, avons-nous vu, n'entraîne aucun changement dans la pensée. Mais ce cas est particulier et exceptionnel. Règle générale, la négation doit se placer immédiatement devant le mot qu'elle affecte. « Tais-toi, maudit causeur, lui répondit le singe (au perroquet); tu parles, mais *non pas* comme l'homme, tu dis toujours la même chose sans

entendre ce que tu dis. » Tournez : « Tu ne parles pas comme l'homme, » la négation perd de sa force en ne tombant pas d'aplomb sur le mot qu'elle affecte; et la distinction profonde que le singe établit entre *parler* et *parler*, est par là singulièrement affaiblie. *Transisse Rhenum sese*, NON SUA SPONTE, *sed rogatum et arcessitum a Gallis;* NON SINE MAGNA SPE *magnisque praemiis domum propinquosque reliquisse* (Caes. I 44). *Galli concilio principum indicto*, NON OMNES *eos qui arma ferre possent, ut censuit Vercingetorix, convocandos statuunt, sed certum numerum cuique civitati imperandum* (VII 75).

Il y a, il est. A l'aide de cette locution le français peut placer en tête de la phrase le verbe suivi de son sujet réel, car le mot *il* n'est qu'un sujet banal et apparent. Cette tournure s'emploie lorsque l'on veut de prime abord constater l'existence de quelqu'un, de quelque chose.

La fable IX de Fénélon (Histoire d'une jeune princesse) débute d'une manière naïve et pleine d'une aimable négligence : c'est le début de tous les contes : « *Il y avait* une fois un roi et une reine qui n'avaient point d'enfants; ils en étaient si fâchés, si fâchés que personne n'a jamais été plus fâché. » Ce verbe qui se présente d'abord nous annonce d'une manière vague et générale l'existence de quelque chose (car après ce verbe *il y avait*, nous pourrions mettre n'importe quel sujet); puis notre sujet apparent *il* qui précède forcément le verbe, s'explique en se développant, par le sujet réel, *un roi et une reine*, qui vient ensuite.

La langue de César n'a pas besoin de ces tournures unipersonnelles: le verbe *esse* se place en tête de la phrase : ERANT *omnino itinera duo* (I 6); ERANT *hae difficultates belli gerendi* (III 10); ERANT *ejus modi fere situs oppidorum* (III 12); EST *bos cervi figura* (VI 26); SUNT *item quae appellantur alces* (VI 27). Nous n'avons pas besoin d'ajouter que dans ces exemples le verbe *esse* est employé non comme verbe substantif avec un attribut exprimé, mais comme verbe attributif ou adjectif c'est-à-dire ayant son attribut en lui-même.

La langue grecque place aussi en tête de la phrase le verbe εἰμί suivi de son sujet lorsqu'il s'agit de constater l'existence.

ἔσκε τις ἐνθάδε μάντις ἀνήρ... Odyss. IX 508.

Ἦν δέ τις ἐν τῇ στρατιᾷ Ξενοφῶν Ἀθηναῖος (Anab. III, I, 4).

La forme de la phrase est-elle interrogative? c'est le mot sur lequel tombe l'interrogation qui se place le premier.

Que feriez-vous au temps chaud
Dit-elle à cette emprunteuse? La Fontaine.

Cur, inquit, turbulentam fecisti mihi
Aquam bibenti? Phèdre.

Pour concentrer toute la force de l'interrogation sur le mot qu'elle affecte, on isole ce mot du reste de la phrase (même remarque que précédemment pour la négation).

Tu vas sacrifier.... qui, malheureux? ton fils! Rac. Mithr. IV 5.

revient à : « Qui vas-tu sacrifier? » Mais dans ce beau vers de Racine le verbe se présente sous une forme affirmative : « Tu vas sacrifier...» et l'interrogation suspendue tombe avec toute sa force sur le seul mot *qui*, que l'on voit surgir tout-à-coup au milieu d'une phrase affirmative.

La locution *est-ce* sert à marquer en français le mot qui a l'accent (Gantr. § 133).

Est-ce Pyrrhus qui meurt et suis-je Oreste enfin? Androm. V 4.

Le sentiment d'Oreste n'eût pas été complétement rendu par : « Pyrrhus meurt-il? » car dans cette tournure le verbe prend la forme interrogative et détourne ainsi une partie de l'interrogation qui ne doit tomber que sur le sujet : Quelqu'un meurt — qui? — est-ce Pyrrhus? est-ce un autre?

Est-ce à moi que l'on parle, et connaît-on Achille? Iphig. III 6.

On parle à quelqu'un : est-ce à moi? est-ce à un autre?

On néglige quelquefois dans les interrogations propositionnelles les particules ou formes interrogatives. La tournure n'en est que plus vive, l'interrogation que plus pressante. Cela a surtout lieu quand on veut moins interroger que marquer sa surprise, son étonnement.

Oreste encore
Oreste me trahit? Androm. V 2.

Le mari repart sans songer :
Tu ne leur portes point à boire? La Fontaine.

Simonide, tu ex opibus nil sumis tuis? Phèdre.

Ces sortes de phrases pourraient à la rigueur se ponctuer comme exclamatives aussi bien que comme interrogatives.

Enfin quand l'interrogation est plutôt exclamative elle se rend

mieux par l'infinitif. Cette forme elliptique et plus vive est usitée en latin (Gantr. § 164) et en français.

> Moi *l'emporter!* et que seroit-ce
> Si vous portiez une maison? La Fontaine.
>
> Pourquoi *l'assassiner?* qu'a-t-il fait? à quel titre?
> Qui te l'a dit? Androm. V 3.
>
> Adeon hominem esse invenustum aut infelicem
> Quemquam ut ego sum? Ter. Andr. I, V 10.

L'infinitif français s'emploie très-souvent dans ces sortes de phrases avec le sens d'une interrogation dubitative et se rend alors par le subjonctif latin (Gantr. § 147) : « Que dire? que faire? »

> Comment *ranger* cette chevance? La Fontaine.

Le subjonctif des interrogations dubitatives en latin pourrait s'expliquer par une ellipse et constituerait ainsi un subjonctif dans les interrogations indirectes (Gantr. §§ 147 et 155).

> An mare quod supra *memorem* quodque alluit infra? Géorg. II 158.
>
> Heu! quid *agat?* quo nunc reginam ambire furentem
> *Audeat* affatu? quae prima exordia *sumat?* Aen. IV 283.

Admettez l'ellipse de *nescio*, *incertus sum*, l'interrogation dubitative marquée par les subjonctifs *memorem*, etc. se transforme en interrogation indirecte.

On rencontre assez fréquemment en latin le présent de l'infinitif pour l'imparfait de l'indicatif. C'est ce que l'on appelle infinitif *historique* ou *narratif*. Cette enallage de mode sert surtout à indiquer que l'action exprimée par le verbe est réitérée. L'usage de cet infinitif historique est plus rare en français et n'appartient guère qu'au style familier.

> Grenouilles aussitôt de *sauter* dans les ondes
> Grenouilles de *rentrer* dans leurs grottes profondes. La Fontaine.

Diem ex die DUCERE *Aedui; conferri*, *comportari*, *adesse* DICERE (Caes. I 16). Salluste est de tous les auteurs latins celui qui a le plus usé, pour ne pas dire abusé, de cette espèce d'infinitif.

Nous avions autrefois dans notre langue l'infinitif du *que retranché :* « Conformément à la discipline de Hégésias qui disoit *le sage ne debvoir* rien faire que pour soy. » (Montaigne I 50). Nous avons conservé cette forme du que retranché dans plusieurs cas, lorsque le sujet des deux verbes est le même. Racine aurait tout aussi bien pu dire :

« Cet enfant sans parents qu'elle dit *avoir vu,* » que « cet enfant sans parents qu'elle dit *qu'*elle *a vu.* »

Tandis que ce nigaud, comme un évêque assis,
Fait le veau sur son âne, et pense *être* bien sage.

Le savetier crut *voir* tout l'argent que la terre
Avait depuis plus de cent ans
Produit pour l'usage des gens. La Fontaine.

L'interrogation indirecte englobée dans la phrase passerait très-souvent pour ainsi dire inaperçue, si on ne la mettait parfois en relief en la détachant à demi de la proposition principale.

Quelqu'un vint au secours : qui ce fut, il n'importe. La Fontaine.

QUID *sui consilii* SIT, *ostendit* (Caes. I 21); QUIBUS IN LOCIS SIT *Caesar ex captivis quaerunt* (VI 35); QUID QUO*que pacto agi* PLACEAT *occulte inter se constituunt* (VII 83).

L'incidente se détache quelquefois tellement de la principale qu'elle semble devenir une interrogation directe : la proposition principale devient alors en quelque sorte la réponse à cette interrogation:

Quis tamen exiguos elegos *emiserit* auctor
Grammatici certant et adhuc sub judice lis est. Horat. A. P. 77.

Virgile commence son poème des Géorgiques par des interrogations de cette espèce : QUID FACIAT *laetas segetes...*

Cette sorte d'inversion grammaticale est souvent une construction *directe* au point de vue métaphysique ou logique (voir plus haut) · *An, quod ad diem non venerunt* (cause, motif, antériorité dans le temps), *de eorum fide constantiaque dubitatis* (conséquence, effet, suite, postériorité relative dans le temps)? (Caes. VII 77.)

Et parce qu'elle meurt faut-il que vous mouriez? Androm. V 5.

Enfin l'interrogation n'est quelquefois en français qu'une simple forme destinée à varier une affirmation.

Qui fait l'oiseau, c'est le plumage,

dans La Fontaine, revient à : « C'est le plumage qui fait l'oiseau, » et, sous une forme plus simple et plus commune encore : « Le plumage fait l'oiseau. » « *Donnait-il* un ordre (s'il donnait), c'était dans les termes les plus simples et les plus clairs. » (Télém. XX.)

L'impératif, forme brève et saccadée de la volonté, du comman-

dement, se place généralement en tête de la phrase à moins que l'on ne veuille attirer l'attention sur un autre mot, adverbe vocatif, ou bien sur les motifs ou circonstances qui amènent ou justifient un ordre, un conseil, une prière. Dans ce dernier cas la construction logique ou métaphysique reparaît : I, *caput* OBNUBE *liberatoris urbis hujus. Arbori infelici* SUSPENDE; VERBERA, *vel intra pomoerium,* etc. (Tite-Live); ***Fuyez,*** Télémaque, fuyez! (Fénelon.)

Sed tamen iste deus qui sit, *da,* Tityre, nobis. Églog. I 17.

La curiosité impatiente de Mélibée se révèle dans cette tournure : c'est une interrogation plutôt qu'un impératif; le vocatif *Tityre* n'a rien que d'affectueux; l'impératif est moins un ordre qu'une question arrachée par l'étonnement de Mélibée.

L'impératif futur énonçant une volonté juste, calme, permanente, dont les prescriptions ont une durée indéfinie, une volonté qui ne doit pas être immédiatement obéie, usurpe rarement la première place dans la phrase (Gantr. § 157).

Si qua tui Corydonis habet te cura, *venito.* Églog. VII 40.

Primus humum *fodito, primus* devecta *cremato*
Sarmenta et vallos *primus* sub tecta *referto;*
..... *Laudato* ingentia rura
Exiguum *colito.* Géorg. II 408, sq.

Remarquez comme dans un de ces exemples, le poète veut attirer toute notre attention sur le mot *primus* répété et placé à dessein.

QUONIAM, *inquit, me una vobiscum servare non* POSSUM (motif), *vestrae quidem certe vitae* PROSPICIAM (conséquence), *quos cupiditate gloriae adductus in periculum deduxi. Vos,* DATA FACULTATE, *vobis* CONSULITE.... *frustra, inquit, meae vitae subvenire conamini, quem jam sanguis viresque deficiunt : proinde hinc* ABITE *dum est facultas, vosque ad legionem recipite* (Caes. VII 50).

C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit...
Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée...
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi! Athalie, II 5.

Cette circonstance de temps indiquée par ce vers qui a quelque chose de sombre et de mystérieux, frappe tout d'abord notre attention et stimule notre curiosité inquiète : « C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit; » puis cet impératif, *tremble,* qui éclate tout à coup en tête des paroles de Jézabel, détourne sur lui seul notre attention; car

derrière ce mot s'efface la proposition : « m'a-t-elle dit. » Changez un mot de place dans ces vers admirables, l'effet magique de cette construction s'évanouit entièrement.

Par de telles remarques faites sur les relations intimes de la pensée abstraite et de la forme dont on la revêt par le style, les élèves s'accoutument à étudier, à lire moins rapidement leurs auteurs; c'est par la forme que l'on arrive à comprendre pleinement la pensée. La pensée comprise, que l'on s'applique alors, s'il s'agit d'un thème, à rechercher ou les règles de grammaire latine que l'on doit appliquer, ou les tournures de César dont on peut faire usage. En supposant même que ces remarques ne soient pas précisément applicables au texte français du thème, elles ont incontestablement une très-grande importance dans toutes les études philologiques et littéraires.

XVI.

Des frontières de la littérature, où nous nous sommes arrêté un instant, rentrons en pleine grammaire. Les observations qui suivent sont peut-être d'une médiocre importance ici. Ce ne sont guère que des remarques détachées, empruntées le plus souvent aux excellentes notes de M. Dübner. Mais, comme elles concernent certaines particularités du style de César, nous avons cru faire chose utile en les mettant sous les yeux des jeunes élèves.

Certaines modifications qui se font au radical verbal suffisent dans les langues anciennes pour marquer la personne, le nombre, le mode, le temps, la voix, en un mot, pour conjuguer. Nos langues modernes n'ont pas cette simple et harmonieuse conjugaison. L'élève a déjà pu remarquer que, sauf quelques temps de la voix passive, toute la conjugaison latine se fait sans le secours de ces verbes que l'on appelle auxiliaires.

Notre verbe *avoir* perd sa signification de *posséder* quand il est employé comme auxiliaire; il se sert d'auxiliaire à lui-même dans sa propre conjugaison. Il n'en est pas tout-à-fait de même dans les espèces de temps composés que l'on rencontre à la voix active en latin (Gantr. § 169, Rem. 2). Le verbe *habere* accompagné d'un participe passé conserve presque entièrement sa signification de *avoir, tenir, posséder;* dans ces espèces de parfaits le sujet de *habere* étend son action jusque sur le participe lui-même.

Nous trouvons dans César : *Equitatumque omnem.. quem..* COACTUM

HABEBAT (I 15). *Quem coactum habebat* revient à peu près à *quem coegerat aut jusserat cogi et habebat.*

Reliquaque omnia Aeduorum vectigalia parvo pretio REDEMTA HABERE (I 18).

Id se ab ipsis per eorum nuncios COMPERTUM HABERE (I 44).

Ex eo die dies continuos quinque Caesar.. aciem INSTRUCTAM HABUIT (I 48).

De numero eorum omnia se HABERE EXPLORATA *Remi dicebant* (II 4).

Publiceque ejusdem generis HABENT INSTITUTA *sacrificia* (VI 16).

Quae civitates commodius suam rem publicam administrare existimantur habent (1) *legibus sanctum* (VI 20).

Idque se prope jam EFFECTUM HABERE (VII 29).

Etsi multis jam rebus perfidiam Aeduorum PERSPECTAM HABEBAT (VII 54).

Ces espèces de parfaits composés se rencontrent encore dans d'autres auteurs mais plus rarement. *Nam et principum philosophorum ita* PERCEPTA HABUIT *praecepta ut iis ad vitam agendam non ad ostentationem uteretur* (Nép. Atticus, 17).

Moris etiam majorum summus imitator fuit antiquitatisque amator, quam adeo diligenter HABUIT COGNITAM (ibid. 18).

Neque ea res FALSUM *me* HABUIT (Sall. Jug. 10).

Helvius Cinna tribunus plebis plerisque confessus est HABUISSE *se* SCRIPTAM PARATAM*que legem* (Suét. J. César, 52).

Ce parfait composé ou périphrasé existe aussi dans la langue grecque : χωρία γὰρ ᾤκουν ἰσχυρὰ οἱ Τάοχοι, ἐν οἷς καὶ τὰ ἐπιτήδεια ἅπαντα εἶχον ἀνακεκομισμένοι (Anab. IV, VII 1), parfait que nous traduirions mieux en latin par *congesta habebant* que par *congesserant.*

Il existe même en latin et en grec des temps périphrasés à l'aide de l'auxiliaire *être.* Nous lisons au n° 17 du même chapitre de l'Anabase : ᾤκουν δὲ ἐν τοῖς ὀχυροῖς καὶ τὰ ἐπιτήδεια ἐν τούτοις ἀνακεκομισμένοι ἦσαν.

ἦν γὰρ κατὰ τὠυτὸ Ὀλυμπιὰς τούτοισι τοῖσι πρήγμασι συμπεσοῦσα (Hérod. VII 206).

Quia locorum SCIENTES ERANT (Jugurth. 97).

Qui, si dedititius est, profecto jussis vestris OBEDIENS ERIT (ib. 31).

(1) Si le verbe *habere* a le sens de *estimer, regarder, tenir pour,* etc. le participe qui l'accompagne ne forme pas avec lui une espèce de temps composé : *qui, quaque de causa ad eos venerunt, ab injuria prohibent,* SANCTOS HABENT (Caes. VI 23).

Primus *esses* memoriter
Progeniem vestram usque ab avo atque atavo *proferens*.
Phorm. II, 3, 47.

à moins toutefois que l'on n'explique *proferens* par une espèce d'hellénisme et qu'on n'y voie l'équivalent d'un gérondif en *do*.

Ces périphrases ou temps composés marquent de plus que les temps simples correspondants une certaine continuité ou durée de l'action, un résultat permanent de l'action, un état (1).

Quant à la différence de signification du verbe *avoir* employé comme possessif ou comme verbe auxiliaire en français, il suffit de comparer ces deux exemples : « J'ai ce passage éclairci, expliqué, traduit dans une note » et : « J'ai éclairci, expliqué, traduit ce passage dans une note. » La transposition du participe change totalement le sens de ces deux phrases. Cette transposition toute germanique du participe avait lieu autrefois en français et n'ôtait pas au verbe *avoir* sa signification d'auxiliaire. Les exemples de cette construction ne manquent pas dans Corneille et dans La Fontaine :

Aucun étonnement n'a leur gloire flétrie. Horace, III 5.
Le seul amour de Rome a sa main animée. Ibid. V 5.
Il avait dans la terre une somme enfouie. La Fontaine.
J'ai maints chapitres vus
Qui pour néant se sont tenus. Id.

XVII.

Le français offre très-souvent dans sa construction des espèces d'ablatifs absolus qui n'ont d'absolu que l'apparence : « La ville *ayant été prise*, l'ennemi *la* pilla. » Tournez, dit Lhomond : « L'ennemi pilla la ville prise. »

L'ours venant là-dessus, on crut qu'*il* s'allait plaindre. La Font.
Socrate un jour *faisant* bâtir,
Chacun censurait *son* ouvrage. Id.

Comme on le voit, ces participes se rattachent par leur sujet à la proposition principale. Cette construction analytique, fractionnement d'une phrase trop condensée, est souvent commandée par la

(1) Nous trouvons par analogie les mêmes nuances entre le participe présent latin régissant l'*accusatif* en qualité de mode ou adjectif verbal, ou se construisant avec le génitif comme un simple adjectif (Gantr. § 106). Les mêmes nuances à peu près distinguent en français le participe présent de l'adjectif verbal.

clarté, par l'exactitude et surtout par le but que se propose l'écrivain en mettant ainsi en évidence dans la phrase ces participes et leurs sujets à l'ablatif absolu. Il en est de même de ces ablatifs absolus (relatifs) que l'on rencontre dans César.

En voici plusieurs que nous avons remarqués : CONVOCATIS *eorum* PRINCIPIBUS *graviter* EOS *accusat* (I 16); OCCUPATO*que oppido,* IBI *praesidium collocat* (I 38); MUNITIS *castris, duas* IBI *legiones reliquit* (I 49); *quum,* DIVERSIS LEGIONIBUS, ALIAE *alia in parte hostibus resisterent* (II 22). « La construction régulière, dit M. Dübner, *quum diversae legiones aliae alia in parte resisterent,* aurait eu moins de force. Les ablatifs absolus dans lesquels est compris le sujet principal de la phrase se rencontrent plus fréquemment que les grammairiens ne veulent l'admettre. »

Et, CONFERTA LEGIONE, *ex omnibus partibus tela conjici animum advertit* (= *et in confertam legionem*) (IV 32).

Nihilo tamen secius, PRINCIPIBUS *Trevirorum ad se* CONVOCATIS, HOS *Cingetorigi conciliavit* (V 4).

QUO PERCUSSO *et* EXANIMATO, HUNC *scutis protegunt* (V 44).

OBSIDIBUS IMPERATIS *centum,* HOS *Aeduis custodiendos tradit* (VI 4).

Simili ratione ibi Vercingetorix.. CONVOCATIS SUIS CLIENTIBUS, *facile* (*eos*) *incendit* (VII 4). La construction régulière était *convocatos suos clientes facile incendit;* mais dans cette tournure que César a préférée, l'idée de *convocatis suis clientibus* se détache de la proposition principale et frappe ainsi mieux l'attention que si elle était incorporée à la phrase à laquelle elle appartient.

Media circiter nocte, IIS, *qui adaquandi causa longius a castris processerant ab equitibus* CORREPTIS, *fit ab his certior Caesar*... (G. civ. I 66.)

Iisdem diebus Carmonenses quae est longe firmissima totius provinciae civitas, DEDUCTIS TRIBUS *in arcem oppidi* COHORTIBUS *a Varrone praesidio, per se* COHORTES *ejecit portasque praeclusit* (ibid. II 19).

Itaque, PERTERRITIS OMNIBUS, *sibi* QUISQUE *consulebat* (ibid. II 43).

Sed celeriter cives Romani, LIGNEIS EFFECTIS TURRIBUS, IIS *sese munierunt* (ibid. III 9).

Hoc idem Pompeius fecit, et trans flumen Apsum POSITIS CASTRIS, EO *copias omnes auxiliaque conduxit* (ibid III 13). (Voyez la note A à la fin.)

Les auteurs grecs nous offrent quelques rares exemples de cette espèce de construction (Hérod., VII 212; Anab., I, IV 17; et VI, V 17).

Cette manière d'envisager la construction dont nous venons de citer des exemples, peut servir encore à expliquer par analogie d'autres phrases où l'on rencontre la même construction analytique, où l'accord se fait d'une manière attractive ou distincte entre certains mots : HOSTES *impeditos nostri in flumine aggressi, magnum* EORUM *numerum occiderunt* (II 19); « Les nôtres ayant attaqué les ennemis, *en* tuèrent un grand nombre. »

αἰεί τοι φίλον ἐστὶν ἐμεῦ ἀπονόσφιν ἐόντα
κρυπτάδια φρονέοντα δικαζέμεν .... Il. I 541.

καὶ δὲ σοὶ αὐτῷ ἔοικε, μετὰ πρώτοισιν ἐόντα. Odyss. VI 60.

καὶ ἔδοξεν αὐτοῖς προφυλακὰς καταστήσαντας συγκαλεῖν τοὺς στρατιώτας (Anab. III, II 1).

μάλα πού σφισι θυμὸς
αἰὲν εὐφροσύνῃσιν ἰαίνεται εἵνεκα σεῖο,
λευσσόντων τοιόνδε θάλος χορὸν εἰσοιχνεῦσαν.
Odyss. VI 155 (cf. IX, 256, 458).

L'idée de *possession* exprimée par deux cas différents pourrait encore expliquer ces passages de l'Odyssée. Plaute renforce fréquemment l'idée de possession (génitif implicite dans les adjectifs possessifs *meus, tuus,* etc.) par un datif juxtaposé :

Sed is quo pacto serviat *suo sibi* patri,
Id ego hic apud vos proloquar, si operam datis.
Capt. Prologue, V 5.

C'est *mon* Postdam *à moi.* Andrieux.

Les élèves rencontreront dans Ésope un de ces ablatifs absolus relatifs que nous avons fait remarquer plus haut : Χειμῶνος ὥρα τῶν σίτων βραχέντων, οἱ μύρμηκες ἔψυχον. Le participe βραχέντων s'accorde avec σίτων qui, en se mettant au génitif absolu, se détache de la proposition principale à laquelle il appartient par le complément direct sous-entendu de ἔψυχον.

XVIII.

Certaines éditions des Commentaires de César ont conservé en tout ou en partie les formes archaïques que le grand écrivain affectionnait et employait toutefois avec moins d'affectation que Salluste.

Il supprime la lettre *i* au datif de la 4e déclinaison (Aulu-Gelle IV 16): *summo* MAGISTRATU *praeerat* (I 16). Il le supprime encore au génitif

de la 5e (Aulu-Gelle, IX 14) : *ut in sinistra parte* ACIE (II 23). Il dit ALTERAE *legioni* pour ALTERI *legioni* (V 27). Il dit encore : *nam* PLEBES (*plebs*) *paene servorum habetur loco, quae per se nihil audet et* NULLO (*nulli*) *adhibetur consilio* (VI 13).

Engager les élèves à éviter ces formes, qui, dans leurs thèmes seraient considérées comme fautives, nous paraît tout aussi inutile que de leur conseiller de ne pas rétablir dans leurs devoirs français l'orthographe du 17e siècle, ou bien certaines locutions rabelaisiennes ou gauloises du style de La Fontaine.

Pour marquer l'accompagnement, la compagnie, César emploie l'ablatif avec la préposition *cum : cum his quinque legionibus ire contendit* (I 10).

Le plus souvent il néglige la préposition (Gantr. § 124, 3) à l'imitation des Grecs qui emploient le datif avec ou sans préposition dans le même cas : *Caesar, equitatu praemisso, subsequebatur* OMNIBUS COPIIS.. *subito* OMNIBUS COPIIS *provolaverunt* (II 19); *Aduatici... quum* OMNIBUS COPIIS *auxilio Nerviis venirent* (II 29); *Porsena Romam* INFESTO EXERCITU *venit* (Tite-Live).

Les formes INITA *aestate,* INITA *hieme,* INITA *secunda vigilia,* etc. sont particulières à César : les autres écrivains emploient la forme neutre ou absolue *ineunte aestate,* etc. Remarquez à ce propos la précision qu'apporte César dans les questions de temps : *tertia* FERE *vigilia,* DE *tertia vigilia, tertia vigilia, vers* la troisième veille, *dès* la troisième veille, *à la* troisième veille. La préposition latine correspond tout-à-fait dans ce cas à notre préposition française *dès*.

Certains mots enfin ne se rencontrent que dans les ouvrages de César : *laetatio, detrimentosum, irridicule, insuefactos*. (Voir quelques autres particularités à la note B, à la fin.)

XIX.

L'étude des langues parlées est facilitée par ce qu'on appelle l'usage, mot un peu vague, mais qui doit sans doute avoir un sens plus étendu pour les langues parlées que pour les langues mortes. Voilà ce qui, dans l'enseignement de ces dernières langues, explique, légitime, impose ces exercices philologiques que l'on néglige trop peut-être dans l'étude des langues en général. A notre avis on compte beaucoup trop sur ce que l'on appelle l'usage pour former le vocabulaire et meubler de mots et d'idées, car c'est tout un, la mémoire des jeunes élèves.

« Oui, quelque étrange que cette assertion puisse paraître, je ne crains pas d'affirmer que la grammaire et le dictionnaire sont deux colonnes de la raison et de la société humaines, et, si je pouvais être accusé d'émettre ici un paradoxe, ce ne serait pas devant vous, Messieurs, défenseurs et gardiens de ces grandes choses, et qui en faites un de vos plus beaux titres de gloire. » (Discours de réception de Mgr. Dupanloup à l'académie française.)

Qu'on nous pardonne donc de revenir si souvent et avec une complaisance si marquée sur le sens précis et généalogique des mots. Voici ce qu'a écrit là-dessus un écrivain trop peu connu, Joubert, le Vauvenargues de notre siècle :

« VII. Remplir un mot d'un sens nouveau dont l'usage ou la vétusté l'avait vidé, pour ainsi dire, ce n'est pas innover, c'est rajeunir. On enrichit les langues en les fouillant. Il faut les traiter comme les champs : pour les rendre fécondes quand elles ne sont plus nouvelles, il faut les remuer à de grandes profondeurs.

« VIII. Toutes les langues roulent de l'or.

« IX. Rendre aux mots leur sens physique et primitif, c'est les fourbir, les nettoyer, leur restituer leur clarté première; c'est refondre cette monnaie et la remettre plus luisante dans la circulation ; c'est renouveler par le type des empreintes effacées. Le nom d'une chose n'en montre que l'apparence. Les noms bien entendus, bien pénétrés contiendraient toutes les sciences. La science des noms! nous n'en avons que l'art et même nous en avons peu l'art, parce que nous n'en avons pas assez la science. Quand on entend parfaitement un mot, il devient comme transparent; on en voit la couleur, la forme; on sent son poids; on aperçoit sa dimension et on sait le placer. Il faut souvent pour en bien connaître le sens, la force, la propriété, avoir appris son histoire. La science des mots enseignerait tout l'art du style. Voilà pourquoi, quand une langue a eu plusieurs âges comme la nôtre, les vieux livres sont bons à lire. Avec eux on remonte à ses sources et on la contemple dans son cours. Pour bien écrire le français il faudrait entendre le gaulois. Notre langue est comme la mine où l'or ne se trouve qu'à de certaines profondeurs. »

Le vocabulaire de César n'est pas très-étendu, mais les mêmes mots se représentent employés dans des acceptions très-nombreuses. Entre le mot simple et le mot composé la parenté est facile à constater : qui ne reconnaît à la première vue que *expugnare,*

oppugnare, propugnare viennent de *pugnare?* Ce qui est plus difficile, ce qui est surtout d'une très-haute importance, c'est de bien connaître la signification radicale et générale du mot simple et toute la descendance généalogique des différents sens de ce mot, tant au propre, qu'au figuré. Le mot simple bien connu, il ne reste plus à rechercher que les variations ou modifications qu'y apportent les affixes, prépositions, particules etc. Cette étude du sens des prépositions est très-importante par elle-même et indispensable au point de vue philologique. Nous ne saurions trop recommander à cet égard l'étude des paragraphes 76, 92 et 129 de la grammaire latine de M. Gantrelle. Cette étude philologique que nous conseillons aux jeunes élèves est très-attrayante ; on court quelquefois risque de faire fausse route, il est vrai; mais ce travail exerce singulièrement la sagacité, dirige et simplifie le travail de la mémoire dans l'étude du vocabulaire d'une langue.

« César est l'écrivain le plus attique de Rome, dit M. Taine (o. c. p. 325); il fut grammairien, antiquaire de style, si amateur de la justesse et de la netteté qu'il descendit dans les minuties du dictionnaire (1). » Nous y descendrons donc aussi dans les minuties du dictionnaire, ou plutôt nous inviterons les élèves à le faire; et nous les engageons, à titre d'essai, à rechercher les différents sens d'un mot donné dans les passages que nous transcrirons ici pour terminer.

Eorum una pars *continetur* Garumna flumine, Oceano, finibus Belgarum (I 1).
Id hoc facilius eis persuasit quod undique loci natura Helvetii *continentur* (I 2).
Reliquum spatium. . mons *continet* magna altitudine (I 38).
Oppidum Genabum pons fluminis Ligeris *continebat* (VII 11).
Hoc se colle, interruptis pontibus, Galli fiducia loci *continebant* (VII 19).
Caesar suos a proelio *continebat* (I 15).
Continentes silvas ac paludes habebant (III 28).
Continenti impetu petiverunt (VII 28)
Breviores esse quam in *continenti*, noctes videbamus (V 13).
Continentemque (= contiguam) ripae collem improviso occupat (G. civ. I 54).

Beaucoup de mots sont employés par César dans leur sens primitif : *adjicere, succedere, exprimere, sublevare, etc.*

(1) Comme le grammairien se révèle dans ces vers attribués à César par Donat! Le vainqueur des Gaules apprécie dans cette épigramme le mérite littéraire de Térence :

Tu quoque, tu in summis, o dimidiate Menander,
Poneris, et merito, *puri sermonis amator*.

D'autres se représentent fréquemment, mais avec des sens variés indiqués par le contexte. De ce nombre sont : *propono*, *occurro*, *contendo*, *communico*, *confirmo*, *afficio*, etc.

Voici quelques verbes composés de *mittere*, dont l'élève comparera avec fruit les acceptions différentes dans les passages suivants.

Admitto. Considius equo *admisso* ad eum accurrit (I 22). Ce sens de *admittere equum*, lancer un cheval à bride abattue, se retrouve G. civ. II 34 et III 69. Veneti quod quantum in se facinus *admisissent* intelligebant (III 9).

Amitto. Conclamant omnes occasionem negotii bene gerendi *amittendam* non esse (III 18); duplicatoque earum cohortium numero quas cum Q. Titurio *amiserat* (VI 1).

Immo, id quod aiunt, auribus teneo lupum :
Nam neque quo pacto a me amittam, neque, quî retineam, scio.
Phorm. III 41.

Committo. Magno sit animo, neu dubitet proelium *committere*... Constituit Curio proelio rem committere (G. civ. II 33); nihil quod ipsis esset indignum *committebant* (V 35); nostrarum turrium altitudinem, quantum has quotidianus agger expresserat, *commissis* suarum turrium malis, adaequabant (VII 22). De ce sens de *committere* assembler, joindre, unir, dérive le substantif *conmissura* (VII 72).

Dimitto. Ne, in quaerendis suis, pugnandi tempus *dimitteret* (II 21); hortatur (Ambiorix) ne occasionem *dimittant* (V 38); Caesar ad finitimas civitatis nuncios *dimittit* (VI 34); ripas *dimitterent* (V 18).

Intermitto. Nullam partem noctis itinere *intermisso* (I 26); dum ea conquiruntur et conferuntur, nocte *intermissa* (I 27); reliquum spatium... qua flumen *intermittit* (I 38); hoc *intermisso* spatio, duas fossas XV pedes latas, eadem altitudine perduxit (VII 72).

Demitto. Quarum interiorem campestribus ac *demissis* locis, aqua ex flumine derivata complevit (ibid.); huc illi stipites *demissi*, et ab infimo revincti, ne revelli possent, ab ramis eminebant (VII 73); sed se in castra recipere conati, iniquum in locum *demiserunt* (VI 40); ne se admodum animo *demitterent* (VII 29).

Permitto. Itaque esse civitatem in sua potestate, seque, si Caesar *permitteret*, ad eum in castra venturum, suas civitatisque fortunas ejus fidei *permissurum* (V 3).

Remitto. Communem legationem ad P. Crassum mittunt : si velit suos recipere, obsides sibi *remittat* (III 8); Labienus litteras Caesari *remittit* (V 47), envoie de son côté, c'est-à-dire, mande à César en réponse; quin etiam ipsis (imperium) *remittere* (VII 29), remettre, déposer le commandement; *remittendum* de celeritate existimabat (V 49), rallentir sa marche; quod his rebus relanguescere animos et *remitti* virtutem existimarent (II 15); quod fere plerisque accidit ut praesidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam *remittant* (VI 14); nostri, usi fortunae beneficio, tamen impetum classis timebant si forte ventus *remisisset* (G. civ. III 26), si le vent venait à tomber, cesser etc.; si hoc sibi *remitti* vellent, *remitterent* ipsi de maritimis custodiis (G. civ. III 17), si vous voulez que l'on vous concède cela, que l'on se relâche etc.

Nous terminons ici ce petit travail entrepris en vue de nous rendre à nous-même un compte plus précis de nos idées et de nos études sur quelques points importants de grammaire et de littérature, repris plus tard sur l'invitation du jury qui a cru y apercevoir le germe d'un écrit supportable, et achevé dans l'unique but d'être utile à la jeunesse studieuse. Nous avons laissé autant que possible la parole aux maîtres dont l'autorité et la compétence sont irrécusables : venant de leur bouche ces conseils n'en auront que plus de valeur. Dans toutes les questions délicates qui touchent à l'enseignement des lettres, il est souverainement sage d'écouter les conseils de l'expérience et les leçons des maîtres, et les livres les plus utiles ne sont pas toujours les plus originaux.

Nous avons souvent mis à contribution la mémoire de l'élève en faisant appel à ses souvenirs classiques; mais le développement de son intelligence nous a surtout préoccupé : en nous adressant de préférence à cette faculté plus noble et plus active notre but était de l'intéresser davantage, de décider sa volonté par l'attrait des exercices auxquels nous le convions. Ainsi, indépendamment des progrès qui se traduisent en chiffres, progrès que tout le monde peut constater et apprécier aisément, nous avons visé à un progrès plus lent, plus caché, mais plus important, au développement gradué et régulier des forces intellectuelles, à l'épanouissement complet de tout l'homme; car, ne l'oublions pas, les études dont il s'agit ici, doivent toujours justifier et mériter leur beau nom, *humaniores litterae*.

Nous aurions pu entrer dans de plus longs détails; mais il suffira d'avoir attiré l'attention des élèves sur quelques points importants, de leur avoir indiqué certains procédés, pour qu'ils marchent seuls, librement, et surtout sachant où tendent leurs efforts. Nous n'avons pas voulu être un de ces ciceroni loquaces et minutieux qui ne font grâce d'aucun détail aux étrangers, aux touristes qui doivent réclamer leur secours et subir leur prétentieux bavardage. Les élèves découvriront par eux-mêmes bien des choses que nous avons évité de dire, uniquement pour leur laisser le plaisir de les découvrir par eux-mêmes. Nous avons tenté de leur indiquer le chemin en plantant de loin en loin quelques rares jalons, mais sans leur faire connaître toutes ses sinuosités, ses accidents variés. D'agréables surprises, de riches découvertes les attendent. S'il leur survient quelque doute, n'ont-ils pas une grammaire excellente, où les recherches sont facilitées par une ample table des matières? N'ont-ils pas

dans leur professeur un guide sûr et éclairé, dont les sages conseils suppléeront surabondamment à ce qui nous manque? Et malgré tous ces secours qui ne leur feront jamais défaut, qu'ils comptent un peu sur eux-mêmes, qu'ils apportent à leurs devoirs une volonté ferme, un vif désir de s'instruire, et l'avenir les récompensera alors qu'ils seront hommes des travaux féconds de leurs jeunes années.

H.-J. Ilias.

Note A. — A joindre au § XVI.

Les adverbes démonstratifs s'emploient souvent ainsi au lieu du pronom démonstratif et de la préposition destinés à se lier au substantif qui précède, dit Dübner à propos de ce passage de Népos, Agésil. VIII : stratumque haberet tale ut terra tecta esset stramentis, neque *huc* (c'est-à-dire super stramenta) amplius quam pellis esset injecta.

Voici quelques exemples pris dans César.

1° Statuit, omnibus equis Gallis equitibus detractis, *eo* (c. à. d. iis equis ou in eos equos) legionarios..... imponere (I 42).

2° *Eo* (in rhedas carrosque) mulieres imposuerunt (I 51).

3° Ut, obstructis in speciem *portis* singulis ordinibus cespitum quod *ea* (c. à. d. per portas) non posse introrumpere videbantur (V 51).

4° Deprehensis *navibus* circiter L celeriterque conjunctis atque *eo* (iis navibus) militibus impositis (VII 58).

Cette remarque de Dübner doit s'étendre aux adverbes relatifs : erant omnino itinera duo... *unum* per Sequanos... vix *qua* (quo itinere) (I 6).

L'adverbe de lieu *qua* pourrait se traduire également bien en français ou par un adverbe de lieu (par où) ou par un pronom (par lequel etc.) : *quo* (in quos cippos) qui intraverant (VII 73), « Ceux qui *s'y* engageaient » y adverbe de lieu et pronom en français.

Les adverbes de lieu qui marquent le *repos* ou le mouvement réel dans l'espace, le repos ou le mouvement figuré dans le monde moral et intellectuel sont employés aussi comme adverbes de temps et répondent aux questions *quamdiu, quando, quousque,* etc. *Ubi* (= *statim ut, quum, dès que*) se ad eam rem paratos esse arbitrati sunt (I 5); nam hoc toto proelio quum *ab hora* septima (question *unde*) *ad vesperum* (question *quo*) pugnatum sit, aversum hostem videre nemo potuit (I 26); *inde* (delà = ensuite) cum altercatione congressi, certamine irarum *ad* caedem vertuntur (question *quo* au figuré); *ibi* (là = alors, *tum*) in turba ictus Remus cecidit (Tite-Live).

Note B. — Suite des remarques du § XVIII.

Les gérondifs qui ne sont rien autre chose que les cas de la déclinaison de l'infinitif s'emploient élégamment, le gérondif en *di* surtout, au lieu des substantifs, correspondants : consolatus, rogat finem *orandi* (= orationis) faciat (Caes. I 20); Caesar *loquendi* finem fecit (I 16); quum finem *oppugnandi* nox fecisset (II 6); *conjurandi* has esse causas (II 1); causa *mittendi* fuit (III 1); causa *transeundi* fuit (IV 1).

Aut *veniendi* poscere causas. *Aen.* I 414.
Ea (tellus) nec mansuescit *arando* (= aratione). *Géorg.* II 239.

L'infinitif *non décliné* se substitue par hellénisme aux *gérondifs* et aux supins : quo dolore incensus iniit consilia reges Lacedaemoniorum *tollere* (tollendi) (Nep. Lysand. III); postero die consilium ceperunt ex oppido *profugere* (Caes. VII 26), consilium capit omnem ab se equitatum noctu *dimittere* (VII 71); si tali ratione diversis in locis plures *rebellare* consilia inissent (Hirtius VIII 44).

Non nos aut ferro Libycos *populare* penates
Venimus, aut raptas ad littora *vertere* praedas. *Aen.* I 531.

L'explication que donne Burnouf (Gramm. lat. § 401) de cette construction rend bien compte de cette *locution* ou *hellénisme* : *consilium ceperunt* équivaut à *statuerunt* et se construit comme ce dernier verbe. Il est toutefois à remarquer que dans les périphrases équivalentes d'un verbe, le substantif ne perd réellement ses propriétés que dans les tournures où l'idée du verbe absorbe tout-à-fait le substantif et le dépouille en quelque sorte de toutes ses qualités : *in spe sum* ou *habeo spem* équivaut tout-à-fait à *spero* et en prend régulièrement la construction. (V. Gantr. § 159.) Magnam se *habere spem* et beneficio suo et auctoritate adductum Ariovistum finem injuriis facturum (Caes I 33); trans Rhenum ad Germanos *pervenit fama* diripi Eburones atque ultro omnes ad praedam evocari (VI 35); ut ea nocte... *fidem non faceret* (= persuaderet) adesse cum incolumi Caesarem exercitu (VI 41); quum jam ex diei tempore *conjecturam caperet* (= conjiceret) in castra perventum (VII 35).

J'ai souvenance
Qu'en un pré de moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue. La Fontaine.

Le substantif dérivé d'un verbe conserve quelque chose de son origine et se construit souvent comme le verbe : *domum reditionis* spe sublata (I 5); magni *domum concursus* ad Afranium (G. civ. I 53); hi (pisces) mihi *ne corrumpantur cautio'st* (= cavendum est) (Adelph. III IV 67).

L'adjectif employé comme équivalent d'un verbe se construit comme le verbe dont il tient la place : ferro an fame acrius urgear *incertus* sum (= nescio) (Sall. Jugurth 24).

De ce qu'il y a équivalence, il ne faut pas conclure l'identité de construction. Ce principe rigoureusement appliqué dans toutes ses conséquences consacrerait de nombreux solécismes.

Il existe dans le style de César beaucoup de formes ou de tournures qui, sans être irrégulières, s'éloignent cependant des règles générales de la grammaire. Ce sont pour la plupart des tournures archaïques empruntées sans doute au langage de la bonne conversation : car nous en retrouvons d'analogues dans les lettres de Cicéron, dans ses dialogues et surtout dans les poètes comiques de Rome. On peut imiter le style de César sans rechercher ces particularités : on n'imite pas Cicéron pour employer de temps en temps un *videatur* au bout d'une période; et les courtisans d'Alexandre le Grand singeaient leur maître au lieu de l'imiter alors qu'ils inclinaient légèrement la tête vers l'épaule gauche. Que les élèves appliquent donc dans leurs thèmes leurs règles de grammaire et

qu'ils recherchent dans César non des hellénismes ou d'autres choses, mais des latinismes. La grammaire a du reste jugé et apprécié ces constructions dont nous voulons parler. En voici quelques-unes : *totius Galliae* sese *potiri* posse sperant (I 3); spes *potiundi oppidi* (II 7); qui in spem *potiundorum castrorum* venerant (III 6) (voir là-dessus Gantr. §§ 120 rem. et 174); ne quis ex plebe contra potentiorem *auxilii egeret* (VI 11) (v. Gantr. § 118).

Dans l'interrogation double César omet *utrum* ou le remplace par *ne* enclitique : deliberatur de Avarico in communi concilio (utrum) incendi placeret *an* defendi (VII 15); neque interesse ipsos*ne* interficiant impedimentisne exuant (VII 14).

Il renforce d'une préposition *ad, in* la préposition *versus* (Gantr. § 75) : *ad* Oceanum *versus* (VI 33); *in* Arvernos *versus* (VII 10).

On pourrait en s'occupant trop de ces particularités perdre de vue les choses importantes et, pour justifier des solécismes, invoquer certaines licences que pouvait bien se permettre César et que nous ne conseillons pas aux élèves.

Ajoutons enfin à ces différentes remarques une dernière observation.

César développe et explique à l'aide d'une ou de plusieurs propositions un simple mot, substantif ou pronom, qui précède, employé souvent d'une manière emphatique. Le français laisse à peine entrevoir et deviner ces tournures assez familières à César. En voici quelques exemples : damnatum POENAM sequi opportebat, *ut igni cremaretur* (I 4), condamné, il devait subir le supplice du feu (Dubois); post ejus mortem nihilominus Helvetii ID *quod constituerant*, facere conantur, *ut e finibus suis exeant* (I 5); Caesari quum ID nuntiatum esset, *eos per provinciam nostram iter facere conari*, maturat ab urbe proficisci (I 7); Helvetii quum ID *quod ipsi diebus viginti aegerrime confecerant, ut flumen transirent*, uno illum die fecisse intelligerent (I 13); Caesar ID, *quod erat*, suspicatus, *aliquid novi a barbaris initum consilii* etc. (IV 32); Caesar, etsi IDEM, *quod superioribus diebus acciderat*, fore videbat, *ut*, si essent hostes pulsi, *celeritate periculum effugerent*, etc. (IV 35); ID FACTUM graviter tulit Indutiomarus, *suam gratiam inter suos minui*.

LA TRAHISON DU CAPITAINE VAN DER SPEETEN,

ÉPISODE DE LA LUTTE DES GANTOIS ET DE PHILIPPE-LE-BON EN 1453.

Quelque éclairées, quelque prudentes que soient les personnes appelées à choisir les livres historiques destinés à la jeunesse de nos écoles, il est impossible que les ouvrages auxquels elles donnent leur préférence soient parfaits; parfois dans ceux de ces ouvrages qui ont été composés avec le plus de soin, on trouve des appréciations d'un goût douteux, condamnées par l'examen scrupuleux des faits. La vigilance et le tact du professeur peuvent heureusement remédier aux inconvénients de ces appréciations vicieuses. — Il est d'autres

inconvénients résultant ou de lacunes regrettables, dont ne sont pas exempts les meilleurs manuels, ou de contradictions entre deux auteurs que les jeunes gens consultent parfois sur un événement qui les intéresse; cette divergence d'opinions les déroute tout-à-fait. L'histoire de Philippe-le-Bon nous fournit une preuve des inconvénients que peuvent amener deux versions contradictoires sur des faits dont les élèves doivent avoir une connaissance exacte et raisonnée. Nos lecteurs connaissent les causes et les péripéties diverses de la terrible lutte soutenue par les Gantois contre le duc de Bourgogne, qui après dix-huit mois de guerre écrasa les fiers communiers à la bataille de Gavres. Les Gantois, qui dans une première campagne avaient essuyé de grands revers, ne se hasardaient plus à combattre en plaine. C'est un traître, dit-on, qui les décida à sortir de leur cité le 23 juillet 1453 pour aller livrer bataille à Philippe, prétendument affaibli par le départ d'un grand nombre de ses soldats dispersés faute de paie. Ce traître M. Moke (Hist. de Belgique, 3e édit. p. 304) l'appelle Arnold Van Speck; c'était, dit-il, un maître maçon commandant de la place de Gavres, que le duc avait réussi à gagner. L'histoire de M. Juste, que les élèves lisent volontiers parce qu'elle contient sur des faits qui leur plaisent, plus de détails que l'ouvrage de M. Moke (1), ne dit pas un mot de cet Arnold Van Speck; d'après M. Juste le traître serait un capitaine anglais nommé Jehan Ost (édition Jamar, page 255, en note).

En présence de ces deux opinions contraires, si l'on veut recourir aux ouvrages qui traitent particulièrement de la Bourgogne et de la Flandre, on trouve dans De Barante que le commandant de Gavres, Arnold Van Speck après avoir eu « de grands entretiens » avec le duc, sortit de Gavres avec son lieutenant Jean Dubois et quatre de

(1) Nous aimons à croire qu'on ne se méprendra pas ici sur nos intentions. Nous ne voulons pas le moins du monde établir une comparaison entre les deux histoires de MM. Moke et Juste; nous voulons encore moins mettre celle de M. Juste au-dessus de celle de M. Moke. Nous disons seulement que l'une étant plus détaillée que l'autre est consultée de préférence par les élèves. Nul plus que nous ne rend justice aux mérites nombreux de l'histoire de M. Moke. Il ne manque guère à ce livre pour être parfait, qu'une division un peu plus heureuse, et quelques coupures dans les descriptions de certaines batailles dont la longueur fait évidemment contraste avec la brièveté ordinaire du récit. Il est vrai que M. Moke a cherché à nous donner une haute idée du courage de nos vieilles milices, et quand il nous dépeint l'héroïsme des communiers à Courtrai (p. 223) et l'intrépidité de leurs petits-fils à Guinegate (p. 333), sa touche est si vigoureuse, son tableau si riche de couleurs que l'on oublie presque son étendue démesurée.

ses hommes et alla conseiller aux Gantois de venir attaquer Philippe. De Barante dit plus loin : « Deux capitaines anglais, Jean Fox et Jean Hunt, parlèrent plus fort encore que le capitaine de Gavres, pour qu'on s'en allât en toute hâte livrer bataille au duc de Bourgogne. » (Hist. des ducs de Bourgogne, vol. V.) Ce même Jean Fox, au moment où l'on va en venir aux mains, passe avec ses compagnons du côté des Picards en criant au sire de Lalaing : « J'amène les Gantois comme je l'avais promis; faites-moi conduire au duc de Bourgogne, car je suis son serviteur et de son parti. » M. Kervyn de Lettenhove, dans le 4e volume de sa grande Histoire de Flandre, émet sur cette double trahison du capitaine de Gavres et des officiers anglais la même opinion que De Barante; mais Arnold Van Speck se transforme chez lui en Arnould Van der Speeten.

Rien de plus fréquent en histoire que ces différences dans l'orthographe des noms. M. Renard (Trésor National, tome 1er, 1842) dit avoir vu aux archives de Bruxelles « sur les sceaux d'une même charte les membres d'une même famille signant tous le même jour d'une manière différente, l'un écrivant *Mortagne,* l'autre *Mortangne,* un autre *Morteigne,* un autre enfin *Mortaigne.* » Bien qu'il y ait encore quelque chemin à faire pour arriver de Van Speck à Van der Speeten, il ne faut pas attacher une bien grande importance à cette différence d'orthographe; mais comme le Jean Dubois et le Jean Hunt de De Barante ne sont pas cités par M. Kervyn qui paraît avoir cependant puisé aux mêmes sources que l'historien des ducs de Bourgogne, on se trouve fort embarrassé de se faire une opinion sur la part prise à la trahison par chacun de ces personnages, et il est indispensable de faire des recherches dans les chroniques de l'époque.

L'ouvrage d'Olivier de la Marche offre de nombreuses garanties d'authenticité. Olivier, né en 1426, avait vu les événements qu'il raconte. Ayant vécu à la cour des ducs de Bourgogne, où il remplit pendant plusieurs années les fonctions de capitaine des gardes, il avait été bien placé pour savoir la vérité sur cette trahison de Van der Speeten et des Anglais. Or, au chapitre 27e de son 1er livre il dit : « .... Et avint, après avoir duré le siége (*de Gavres*) six ou sept jours, que le capitaine du chastel (qui se nommoit Jehan de Bos) voyant que son secours ne venoit point de Gand.... s'appensa d'aventurer son cas.... » Olivier montre ce Jehan de Bos se frayant un passage pendant la nuit à travers les assiégeants, venant demander

du secours aux Gantois pour ses compagnons et disant « qu'il n'y avoit moyen pour les secourir que par bataille.... que le duc n'avoit guère de gens, et que son armée estoit moult amoindrie par ses gens qui l'abandonnoyent.... La fut un anglois nommé Jehan Ost. Iceluy Anglois avoit grande authorité aveques les autres Anglois, tenans le parti de Bourgongne : et avoit promis d'amener les Gandois en bataille.... Si dit cest anglois, que pieça il leur avoit bien dit que le duc de Bourgongne n'avoit guéres de gens, et que l'on ne devoit poinct laisser perdre ceux qui estoyent à Gavre.... et les asseura moult de la victoire.... » On écoute Jehan Ost qui est mis à la tête d'un corps de troupes et qui sur le champ de bataille passe à l'ennemi en disant à Simon de Lalaing : « J'ameine les Gandois comme je l'ay promis.... » Dans ce récit de la Marche le véritable traitre c'est Jehan Ost; quant à Jehan de Bos, on ne voit nullement qu'il ait été d'accord avec le capitaine anglais et Philippe.

Chastellain ne parle pas non plus d'une entrevue qui aurait eu lieu avant la trahison entre le duc de Bourgogne et le capitaine de Gavres, qui était d'après lui, doyen des maçons de Gand. Voici ce que renferme à ce sujet un fragment de ce chroniqueur découvert par M. Renard à la bibliothèque de Bourgogne et publié pour la première fois en 1842 dans le *Trésor National* (vol. 1er, p. 142) : « Avint que le capitaine de la place de Gavres pour les Gantois, lequel estoit un doyens des machons de la ville de Gand, vit la place fort batue et approchié, pourquoy il trouva manière de yssir de nuyt, et s'en ala tout droit en la ville de Gand... il dist que le duc de Bourgogne n'estoit point au siège de Gavres, et qu'il n'y avoit que ung peu de gens tous désarmez et loings logiés l'ung de l'autre, et qu'ils estoient bons à deslogier et à lever le siège de devant Gavres. Après ce que icelluy doyen eult ainsy parlé et donné sa teste à copper s'il n'estoit vrai... etc. »

La chronique d'Enguerrand de Monstrelet mort le 20 août 1453 a été continuée jusqu'en 1467 par un auteur dont le nom est inconnu. M. Dacier (1) croit que ce continuateur était un flamand et qu'il n'a fait qu'abréger la chronique de Duclercq. Nous ne savons jusqu'à quel point il est permis de croire à l'exactitude de la première assertion de M. Dacier; quant à la seconde, nous la croyons fondée. Certaines expressions de Duclercq se retrouvent dans ce continuateur de Monstrelet; les deux récits d'ailleurs se ressemblant assez

(1) Voir ses mémoires en tête des Chroniques françaises de Buchon.

pour le fond, nous ne reproduirons pas celui de l'anonyme et nous arrivons à Duclercq.

M. de Reiffenberg, dans l'édition qu'il a donnée de la chronique de Duclercq, nous dit qu'il était gentilhomme de la cour de Bourgogne et qu'il mourut en 1462. La narration de ce contemporain diffère encore des précédentes (édit. de Reiffenberg, livre II, c. 50 et 51). Il prétend que le capitaine de Gavres est un anglais, Jehan de Vos, qui « par une nuict parla à aulcuns des gens du duc, et leur promit que moyennant qu'on le laissat issir sans péril de son corps lui et ses gens du chastel, qu'il ameneroit les Gantois en dedans deux jours après son partement en bataille contre le duc... » C'est dans la bouche de ce Jehan de Vos que Duclercq met les paroles attribuées par Olivier de la Marche à Jehan Ost : « Voichy les Gantois que je vous ameine... etc. »

Mathieu de Coucy (1) dit aussi que le capitaine de Gavres, dont il ne cite ni le nom ni la patrie, a concerté sa trahison avec les gens du duc. A l'en croire, ce capitaine n'aurait pas suivi les combattants Gantois à Gavres : « Les Gantois dirent au susdit capitaine qu'il vinst avec eux; sur quoi il dit pour s'en excuser, qu'il avoit esté longuement en grande peine et difficile travail pour garder la dite place; et mesme que cette nuit, qu'il en estoit sorti, il n'avoit pas eu de repos; et requit à ce sujet qu'on le laissast reposer; de quoi ceux de Gand... furent contents, et ainsi il demeura et resta dans la ville. » Il est assez étonnant que les Gantois se soient réellement contentés de ce prétexte futile du capitaine qui aurait dû leur donner des soupçons.

Les *Chroniques et annales de Flandre* de Pierre d'Oudegherst publiées en 1571 ne nous ont fourni aucun détail sur la trahison.

Jusqu'ici les noms de Van Speck ou Van der Speeten n'ont pas encore paru ; c'est dans Meyer, Heuterus, Buzelinus et les chroniques flamandes que nous allons les découvrir.

Jacques Meyer, dit *Balionalus*, a écrit ses *Annales rerum Flandricarum* dans la première moitié du 16e siècle. (Il est mort curé à Blankenberghe en 1562.) Il n'était donc pas très-éloigné des événements qu'il a décrits. Il nous dit que les défenseurs de Gavres furent

(1) Coucy était, *croit-on*, contemporain de Monstrelet; on ne sait guère de lui que ce qu'il dit lui-même dans sa chronique, à savoir « qu'il était homme lay, natif de Quesnon-le-Comte en Haynaut, issu par sa mère de noble génération et extrait de la ville de Péronne en Vermandois... » (Buchon, tome II.)

tous pendus a l'exception du commandant Arnold Van der Specken, « *praeter Arnulphum Van der Specken* (1) *Praefectum* » qui s'était enfui du château la nuit précédente pour venir demander du secours aux Gantois (P. 313, édit. de 1561). Il ne paraît pas partager l'opinion de Monstrelet, ou plutôt de son continuateur, en ce qui concerne les pourparlers des traîtres avec le duc de Bourgogne : « *ea de re,* dit-il, *nihil meminit Diarium* »

Les *annales Gallo-Flandriæ Buzelini Cameracensis* (Douai, 1624) ne parlent pas non plus de cette entrevue préalable à la trahison.

Dans Pontus Heuterus de Delft (2) le maçon Arnold Speck ou Van Speck de Gand, *Arnoldus Speckius cementarius Gandensis*, est commandant de Gavres et il a pour lieutenant *Johannes Sylvius*, Jean Dubois. Tous deux ont déjà été sollicités par le bâtard de Bourgogne pour abandonner le parti de Gand, mais ils ont résisté à ses tentatives de corruption. Antoine a cherché également à corrompre les capitaines anglais Jean Fallot, Jean Ost, Jean Vossius, Jean Bont, influents à Gand : il n'a réussi qu'auprès de Fallot. Le succès presque négatif de ses premières démarches ne l'a pas découragé; il revient à la charge et à force de promesses et de dons, il gagne enfin à sa cause les commandants de Gavres et les capitaines anglais, qui s'engagent à faire combattre les gens de Gand contre Philippe et à déserter l'armée des communiers au moment de la bataille. La proposition qu'Arnold va faire à Gand, chaleureusement appuyée par les anglais, est adoptée avec enthousiasme.

Nous ignorons si les érudits sont unanimes à considérer Pontus Heuterus comme une autorité historique très-respectable, mais nous nous permettons d'en douter beaucoup en présence du récit bizarre et tout-à-fait romantique que cet auteur nous donne de la fuite d'Arnold.

Il veut que les Bourguignons à travers lesquels passe Arnold, aient été voués à la mort par leur chef, *destinatam morti custodiam*. Pourquoi ? — Pour que les assiégés de Gavres, à la vue de cette résistance ne puissent pas soupçonner aussitôt leur chef de trahison ? — Mais est-il bien nécessaire pour cela de sacrifier ces malheureux soldats de Bourgogne? — N'aurait-il pas été plus aisé et moins *coûteux* pour Philippe de laisser dégarni un endroit de son camp qu'il aurait indiqué secrètement à Arnold ? — Autres bizarreries. Le maçon de

(1) Il l'appelle plus loin *Arnoldus Specanus*.
(2) *Rerum Burgundic.* lib. IV, cap. 14.

Gand a demandé qu'on ne plaçât à l'endroit par où il veut passer qu'une troupe assez faible pour être vaincue par dix hommes, *vigilias, quas viris comitatus decem perrumpere possit...*; mais, si l'on en juge par la suite du récit, les soldats sacrifiés par Philippe n'étaient pas si faibles qu'on pourrait le croire et ils tenaient un peu plus à la vie que ne l'aurait voulu leur duc. Comment expliquer autrement que des 50 hommes qui ont suivi Van Speck huit seulement soient arrivés à Gand avec lui? Nous les voyons occupés à mettre les canons hors d'état de servir : est-ce que le duc de Bourgogne était aussi convenu avec le capitaine de la ville assiégée de faire enclouer son artillerie? Si les quarante-deux soldats laissés en arrière par Arnold n'ont pas péri sous les coups des Bourguignons « destinés à la mort, » que sont-ils devenus? — Ils sont rentrés dans Gavres, peut-être? mais dans ce cas, le complot aurait fort bien pu être dévoilé par l'un d'eux, car (et ceci touche à l'incroyable, disons plus, à l'absurde), les cinquante soldats sortis avec Arnold étaient ses complices : *quinquaginta cum militibus erumpit qui proditionis erant conscii.* Et la trahison découverte, un soldat courageux et habile aurait pu s'échapper de Gavres et avertir les Gantois du complot pendant les trois jours qui s'écoulent entre le départ d'Arnold de Gavres et son arrivée à Gand, — *tertio die circa solis occasum Gandavum intrans.* — Et enfin, s'il a été impossible aux assiégés du château de faire connaître la trahison de leur capitaine à leurs frères de Gand, comment se fait-il que les huit compagnons d'Arnold aient su garder le secret avec autant de bonheur dans une ville à bon droit défiante? Quoi ! pas un n'éprouve de remords au moment suprême ! Dans les divers récits de ces traîtres il ne se glisse pas la moindre contradiction qui serait de nature à inspirer des soupçons aux futures victimes! Mais c'est un véritable prodige que cet accord entre tous ces traîtres, entre Arnold, ses compagnons et les officiers anglais!

Il nous semble impossible d'ajouter foi à ce récit de Heuterus et nous croyons que ceux qui nous lisent seront de notre avis. Si nous nous sommes un peu étendus sur cette narration fantastique de l'historien de Delft, c'est pour que l'on ne nous accusât pas de rejeter *à priori* le témoignage d'un écrivain dont nous nous proposions de ne pas tenir compte.

Le *Memorie-Boek* de la ville de Gand publié il y a quelques années par les *Bibliophiles gantois* ne nous apprend rien sur Arnold. A la date de 1453 nous trouvons mentionnées la bataille de Gavres et la

défaite des Gantois, mais les seuls détails que le journal donne sur la bataille ont trait à l'explosion du chariot de poudre que gardait Mathias Kerchove.

Dans la chronique flamande de Nicolas Despars, bourgmestre de Bruges à la fin du 16e siècle, on voit que les gens de Gand, excités par les Anglais, étaient déjà décidés à combattre à Gavres lorsqu'arriva Van der Speeten.

Nous ne nous arrêterons pas à celle qui a été publiée en 1725 (*Brugge, And. Wydts*), ce n'est qu'une compilation dont Despars, le continuateur de Monstrelet, Coucy et particulièrement Heuterus ont fait tous les frais. — Il en est une enfin où il nous a paru que nous pouvions puiser des renseignements authentiques; elle a été publiée par les *Bibliophiles de Gand* il y a près de 20 ans. MM. Blommaert et Serrure disent dans la préface que cette chronique est du 15e siècle et que la guerre de Flandre y est racontée avec une rare exactitude; nulle part, ajoutent-ils, on ne trouve sur cette page de l'histoire de Gand des détails aussi circonstanciés et aussi impartiaux. Or l'auteur inconnu de cette chronique raconte tout simplement que le capitaine Arnould Van der Speeten est venu à Gand le 23 juillet avec quatre compagnons après avoir traversé le fossé à la nage et passé secrètement au milieu de l'armée assiégeante; qu'il a reproché aux Gantois de laisser le château de Gavres sans secours, et qu'il leur a dit que le prince avait peu de troupes dans son camp. Il n'y a pas dans cette chronique une phrase ou un mot qui nous autorise à croire à un complot entre Philippe et le capitaine.

La lecture de ce dernier document nous a permis enfin de nous faire une opinion au milieu des mille contradictions que nous venons de signaler. Et d'abord arrêtons l'orthographe des noms des principaux personnages qui figurent dans ces dramatiques événements. Comme M. Kervyn, nous appellerons le commandant de Gavres, Arnould Van der Speeten; cette orthographe est la plus raisonnable : elle nous est fournie par les auteurs des chroniques flamandes, c'est-à-dire par des juges dont on ne peut pas ici récuser l'opinion. Quant aux noms de *Jehan de Bos* (*de Vos, Vossius, Ost,*) *Joannes Vulpes* et *Jean Fox*, il est incontestable qu'ils désignent un seul et même individu dans trois langues différentes. Nous optons pour l'orthographe anglaise et nous donnerons le nom de Jean Fox au capitaine qui a joué le rôle le plus complet dans la trahison. Ses divers acolytes, Jean Hunt ou Jean Hout ou Jean Bont, Joannes

Fallotus, etc. n'ayant été que des comparses dans la tragédie de Gavres et devant par conséquent rester à l'arrière-plan, nous ne croyons pas utile de discuter sur l'orthographe de leurs noms.

Van der Speeten a-t-il trahi sa patrie ? — Voilà la question que nous nous sommes posée. Nous avons consciencieusement examiné les témoignages qu'ont invoqués les historiens pour affirmer que Van der Speeten est un traître; ces témoignages, nous devons le dire, ne nous ont pas démontré sa culpabilité et nous n'avons pas osé le condamner. Nous ne nions pas que le capitaine gantois ait excité ses concitoyens à livrer bataille au duc de Bourgogne : autant vaudrait nier la bataille elle-même; mais il ne nous est pas prouvé qu'il ait eu en agissant ainsi la criminelle intention qu'on lui prête généralement et nous croyons pouvoir nier qu'il ait concerté sa trahison avec Philippe ou ses gens.

Duclercq, Coucy et le continuateur de Monstrelet parlent bien d'un traître commandant de Gavres qui aurait eu une entrevue avec le duc, mais ce traître, ce n'est pas un flamand, c'est un anglais. La Marche, le mieux informé des chroniqueurs français, ne dit même pas que ce traître était commandant de Gavres; c'est le capitaine Jehan Ost, et non point le commandant du château, Jehan de Bos, qui aurait, d'après son récit, promis au duc d'amener les Gantois en bataille. — De ce côté là donc pas de preuve contre Van der Speeten.

Il y a maintenant contre nous l'autorité de Heuterus, fort peu sérieuse si l'on en juge par la tournure toute fantastique de sa narration qui fait songer aux Varillas et aux Vertot de romantique mémoire. Meyer qui est bien plus véridique que Pontus Heuterus, Meyer, qui est flamand, n'enregistre le fait recueilli par l'historien de Delft que sous toutes réserves, et en ayant la précaution de nous dire que son *Diarium* n'en parle pas. S'il est une autorité que l'on puisse à juste titre invoquer, c'est celle de la chronique dont MM. Blommaert et Serrure font un si bel éloge sous le rapport de l'exactitude et de l'impartialité. L'auteur, qui est contemporain de la bataille de Gavres, n'aurait pas manqué de parler du complot tramé par Van der Speeten et Philippe de Bourgogne, si ce complot avait existé. Or, il n'en dit rien, pas plus que Chastellain et le *Memorieboek van Gent;* on ne trouve pas même la plus petite épithète accolée au nom de Van der Speeten pour caractériser sa conduite : l'auteur se borne à mentionner l'arrivée du doyen des maçons à Gand et son discours.

Van der Speeten pouvait être de bonne foi en excitant ses compatriotes à livrer bataille à des troupes qu'il croyait diminuées depuis quelque temps (1). Le salut du château de Gavres dépendait d'une défaite des Bourguignons; or Arnould croyait la victoire possible pour Gand luttant avec toutes ses forces et avec l'énergie que donne le désespoir contre un ennemi privé d'une partie de ses ressources. N'était-il pas aussi indigné de voir ses concitoyens s'abriter éternellement derrière leurs murailles? Quand il songeait à la vieille gloire des milices flamandes, il devait souffrir de cette inaction des Gantois qui était une maladresse autant qu'une lâcheté aux yeux des guerriers ardents et impétueux; cette considération expliquerait son discours belliqueux. En admettant même que le succès de la bataille ne lui parût pas assuré aux Gantois, et que son discours ait eu pour but de les faire sortir de leur inaction, on pourrait lui reprocher seulement de n'avoir pas su prévoir les désastres qu'amènerait un échec; il serait coupable d'imprudence (imprudence terrible!) mais point de trahison.

Et d'ailleurs s'il avait conçu des doutes sur le succès des Gantois dans cette bataille, ces doutes ne devaient-ils pas disparaître à la vue de l'appui énergique donné à sa proposition par le capitaine Jean Fox et ses confrères? Tous les capitaines anglais sont des guerriers éprouvés; ils jouissent dans la ville d'une haute réputation d'habileté; leur fidélité à la cause de la commune est si peu suspectée qu'ils sont mis à la tête des troupes envoyées contre Philippe. Pourquoi Van der Speeten aurait-il douté de leur loyauté, alors que personne à Gand ne la mettait en suspicion? Il a le droit de croire au succès d'un projet qu'ont accueilli avec enthousiasme des capitaines qui lui semblent toujours dévoués à Gand et dont il connaît la grande expérience dans l'art de la guerre.

Cette trahison que nous ne découvrons pas chez Van der Speeten, elle est chez les capitaines anglais que la presque unanimité des chroniqueurs nous représentent comme ayant promis au duc de Bourgogne de lui amener les Gantois en bataille. Le véritable

(1) Le fait de la désertion de plusieurs bataillons de Philippe qui n'avaient pas reçu leur solde n'est ni affirmé, ni mis en doute par les chroniqueurs. Quelques-uns disent seulement que Philippe avait à Gavres une armée assez nombreuse. Peut être le duc avait-il cherché, par le moyen de transfuges, à faire croire à Van der Speeten que beaucoup de Bourguignons avaient quitté ses drapeaux; on comprend facilement dans quel but il aurait fait donner ces faux renseignements à Arnould.

organisateur du complot, celui dont l'infernale habileté a su déjouer tous les soupçons, c'est ce Jean Fox qui a voulu livrer pour ainsi dire les Gantois pieds et poings liés à Philippe-le-Bon et qui, au moment du combat, passe dans les rangs des Bourguignons avec ses compagnons en disant au sire de Lalaing : « J'ameine les Gantois comme je l'ay promis... » Mais les Gantois ne sont pas gens à perdre courage à l'aspect d'un danger que la défection de leurs chefs rend plus terrible. La victoire de Gavres coûta cher à Philippe, plus d'un brave seigneur bourguignon périt dans la bataille et plusieurs fois les solides bataillons des Picards reculèrent devant les soldats de la commune. Le duc lui-même et son fils, le comte de Charolais, coururent risque un moment de tomber au pouvoir des révoltés et ils ne durent la liberté, et peut-être la vie, qu'au dévouement de leurs archers. Laissons parler ici Olivier de la Marche qui a rendu justice aux communiers : « Certes, dit-il, un Gantois vilain et de petit état fist ce jour tant d'armes, tant de vaillance et d'outrage, que si telle aventure estoit advenue à un homme de bien ou que je le sceusse nommer, je m'acquiteroye de porter honneur à son hardement. » (Liv. I, ch. 28). L'éloge de ce Gantois « vilain et de petit état » peut s'appliquer à tous ses frères. Sans l'explosion fatale du chariot de poudre de Mathias Kerchove (1) la victoire aurait passé du côté des Gantois et, par un étrange mais logique revirement, Van der Speeten, qui croyait à la possibilité du triomphe de Gand, ne serait pas un traître aujourd'hui, Van der Speeten serait un héros. Les historiens diraient : — C'est lui qui par sa mâle éloquence fit sortir les Gantois de leur torpeur et les força à vaincre ! — Son nom, auquel on a voulu attacher un stigmate d'infamie, serait cité à côté des noms glorieux et à jamais immortels de notre splendide histoire. N'est-ce point le cas de se dire : A quoi tient la gloire?

Nous avons expliqué pourquoi nous ne pouvons nous rallier à l'opinion des historiens qui font de Van der Speeten un traître. Il n'y a pas, nous semble-t-il, de preuves suffisantes pour le condamner ; nous désirerions un *supplément d'instruction*. C'est dire assez que nous n'avons par la prétention de faire casser immédiatement le jugement prononcé contre Van der Speeten par les historiens. Notre but (et nous serions heureux de l'avoir atteint) est d'appeler sur ces événements de Gavres si sujets à controverse l'attention des

(1) Kerchove a été aussi accusé de trahison ; — nous y reviendrons peut-être quelque jour.

écrivains sagaces et des infatigables érudits que compte notre pays. Les ouvrages que nous avons eus à notre disposition pour faire cet article n'ont probablement pas été assez nombreux, assez anthentiques. Il appartient aux hommes qui s'occupent spécialement de l'histoire des provinces belges d'élucider complétement la question obscure que nous avons essayé de traiter aujourd'hui; nous faisons, dans cette intention, un appel à ceux de nos lecteurs que leur goût porte vers les études historiques.

Que des documents nouveaux et positifs découverts par eux leur fassent infirmer notre jugement, nous nous soumettrons à cet arrêt suprême et nous n'hésiterons pas à revenir sur une opinion dont la fausseté nous aura été clairement démontrée. Mais en attendant que l'infamie de Van der Speeten soit bien et dûment prouvée, nous voudrions voir rayer son nom de la liste des citoyens traîtres à leur patrie; nous voudrions que le professeur arrivé à cette page de nos annales tînt ses élèves en garde contre le danger des jugements précipités et leur dît qu'ils peuvent hésiter à maudire le nom du capitaine gantois.

Ernest Discailles.

Bruges, juillet 1860.

CONCOURS DES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

RHÉTORIQUE LATINE.

Composition latine (sans dictionnaire).

Oratio Artabani apud Xerxem, qua bellum Graeciae inferendum dissuadet.

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

Composition française.

L'Amour de la patrie. — Il n'est pas, dans le cœur de l'homme, de sentiment plus noble ni plus généreux que l'amour de la patrie..... Amour plein de force, il acquiert une irrésistible énergie, lorsque nous comprenons qu'il se confond avec un grand devoir.

Quel homme n'est pas attaché aux lieux où fut son berceau ?.....

Et si l'éducation, qui épure les sentiments et développe la raison, fait connaître et sentir à l'homme la grandeur morale de la société dont il est membre, avec quelle passion il s'attache au sol qui l'a vu naître, aux saintes lois de la patrie !

Grâces en soient rendues à la Providence, la Belgique a tous les titres à l'amour de ses enfants. — Est-il un pays plus favorisé de la nature ?..... Est-il un pays où l'activité de l'homme produise plus de merveilles ?....

Enfin sorti des longues épreuves du passé, le nom belge a rallié nos provinces dans l'unité nationale. — Nos institutions ont réalisé toutes les aspirations de nos pères.....

Ces institutions, qui permettent au Belge d'être lui-même, d'être indépendant et libre, sont placées sous la sauvegarde de son patriotisme.

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

Traduction du latin en français.

Quid est optabilius sapientia? quid praestantius? quid melius? quid homine dignius? Hanc igitur qui expetunt, philosophi nominantur : nec quidquam aliud est philosophia, si interpretari velis, praeter studium sapientiae. Sapientia autem est (ut a veteribus philosophis definitum est) rerum divinarum et humanarum causarumque quibus hae res continentur scientia : cujus studium qui vituperat haud sane intelligo quidnam sit quod laudandum putet (1).

Philosophia medetur animis, inanes sollicitudines detrahit, cupiditatibus liberat, pellit timores. Sed haec ejus vis non idem potest apud omnes; tamen valet multum, quum est idoneam complexa naturam. Fortes enim non modo fortuna adjuvat, ut est in vetere proverbio, sed multo magis ratio, quae quibusdam quasi praeceptis confirmat vim fortitudinis (2). Te natura excelsum quemdam et altum et humana despicientem genuit. Itaque facile in animo forti contra mortem habita insedit oratio. Sed haec eadem num censes apud eos ipsos valere, nisi admodum paucos, a quibus inventa, disputata, conscripta sunt? Quotus enim quisque philosophorum invenitur qui sit ita moratus, ita animo ac vita constitutus ut ratio postulat? qui disciplinam suam, non ostentationem scientiae, sed legem vitae putet? qui obtemperet ipse sibi et decretis suis pareat? Videre licet alios tanta levitate et jactatione, iis ut fuerit non didicisse melius, alios pecuniae cupidos, gloriae nonnullos, multos libidinum servos, ut cum eorum vita mirabiliter pugnet oratio. Quod quidem mihi videtur turpissimum. Ut enim si grammaticum

(1) Cicero *De off.* II, 2, 5. — Note de la *R.*

(2) L'*auditeur* a entendu précédemment disserter sur le mépris de la mort.

se professus quispiam barbare loquatur, aut si absurde canat is qui se haberi velit musicum, hoc turpior sit quod in eo ipso peccet cujus profiteatur scientiam ; sic philosophus in ratione vitae peccans hoc turpior est quod in officio, cujus magister esse velit, labitur, artemque vitae professus delinquit in vita (1).

Les élèves ont quatre heures pour faire leur travail.

SECONDE LATINE.

Thème latin (sans dictionnaire).

La nature avait fait de Périclès le plus éloquent des hommes ; l'étude le rendit le premier orateur de la Grèce. Il comptait sur son éloquence, pour arriver au gouvernement de la république, parce que l'éloquence était, selon lui, le moyen le plus honorable de se concilier la faveur du peuple : aussi, lorsqu'il devait paraître devant l'assemblée des citoyens, il s'avertissait lui-même qu'il allait parler à des hommes libres, à des Grecs, à des Athéniens.

Quelque ambitieux qu'il fût, il marcha sans hâte vers le pouvoir. On eût dit qu'il craignait de réussir trop vite. Les citoyens crurent donc qu'un orateur qui dédaignait les applaudissements méritait la confiance qu'il ne cherchait pas, et que les affaires dont il s'occupait devaient être bien importantes puisqu'elles le forçaient à rompre le silence.

On conçut une haute opinion de la puissance qu'il exerçait sur lui-même, un jour que l'assemblée s'était prolongée jusqu'à la nuit. Un citoyen qui n'avait cessé de l'interrompre pendant qu'il parlait, le suivit avec des injures jusque dans sa maison. Périclès alors ordonne froidement à un de ses esclaves de prendre un flambeau et de reconduire cet homme chez lui.

Quand on vit que partout il montrait non seulement le génie, mais encore la vertu propre à la circonstance : dans son intérieur, la modération et la frugalité des temps anciens; dans l'administration des affaires publiques, une probité à l'épreuve; dans le commandement des armées, l'attention à ne rien donner au hasard et la ferme résolution de préférer le salut de l'état à sa propre gloire; on pensa qu'un homme qui savait mépriser les louanges et l'insulte, les richesses et la renommée, devait se proposer, comme but unique, dans toutes ses actions, la prospérité et la gloire de sa patrie.

Les élèves ont cinq heures pour faire ce travail.

(1) Cicero *Tusc.* II, 4, 11 et 12. — Note de la *R.*

Composition française.

Il y aura aujourd'hui fête à la ferme : la grange va recevoir les dernières gerbes de la moisson..... Le fermier et son armée de travailleurs auront leur rentrée solennelle et leur pompe triomphale.....

Et l'on aurait le droit de raconter leurs fatigues, de célébrer leur courage.....

Heureusement ! Un épais manteau de neige a protégé la terre, pendant les plus âpres gelées.. .. Au printemps, le ciel s'est montré doux et propice..... et les orages de l'été n'ont sévi que sur la montagne.

Enfin la moisson s'est faite sous un soleil brûlant, mais favorable... et voici le char qui rapporte les dernières gerbes enlevées sur les champs que la faucille a dépouillés.

La fermière et les vieux parents accueillent les triomphateurs..... On s'embrasse, la joie éclate.....

Mais du fond de tous ces cœurs simples s'élève une prière muette, acte de reconnaissance envers Celui qui a béni les travaux du laboureur.

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

Traduction du grec en français.

Ἀννίβας ἐπειδὴ τῇ περὶ Κάνναν μάχῃ περιγενόμενος Ῥωμαίων, ἐγκρατὴς ἐγένετο τῶν τὸν χάρακα φυλαττόντων ὀκτακισχιλίων, ζωγρήσας ἅπαντας συνεχώρησε διαπέμπεσθαι σφίσι πρὸς τοὺς ἐν οἴκῳ περὶ λύτρων καὶ σωτηρίας. Τῶν δὲ προχειρισαμένων δέκα τοὺς ἐπιφανεστάτους, ὁρκίσας, ἦ μὴν ἐπανήξειν πρὸς αὐτὸν, ἐξέπεμψε τούτους. Ὧν παραγενομένων εἰς τὴν Ῥώμην, καὶ δεομένων, καὶ παρακαλούντων τὴν σύγκλητον, μὴ φθονῆσαι τοῖς ἑαλωκόσι τῆς σωτηρίας, ἀλλ' ἐᾶσαι τρεῖς μνᾶς ἕκαστον καταβαλόντα σωθῆναι πρὸς τοὺς ἀναγκαίους· τοῦτο γὰρ συγχωρεῖν ἔφασαν τὸν Ἀννίβαν. εἶναι δ' ἀξίους σωτηρίας αὐτούς. οὔτε γὰρ ἀποδεδειλιακέναι κατὰ τὴν μάχην, οὔτ' ἀνάξιον οὐδὲν πεποιηκέναι τῆς Ῥώμης· ἀλλ' ἀπολειφθέντας τὸν χάρακα τηρεῖν, πάντων ἀπολομένων τῶν ἄλλων ἐν τῇ μάχῃ, τῷ καιρῷ περιληφθέντας ὑποχειρίους γενέσθαι τοῖς πολεμίοις. Ῥωμαῖοι δὲ, μεγάλοις κατὰ τὰς μάχας περιπεπτωκότες ἐλαττώμασι, πάντων δ', ὡς ἔπος εἰπεῖν, ἐστερημένοι τότε τῶν συμμάχων, ὅσον οὔπω δὲ προσδοκῶντες τὸν περὶ τῆς πατρίδος αὐτοῖς ἐκφέρεσθαι κίνδυνον, διακούσαντες τῶν λεγομένων· οὔτε τοῦ πρέποντος αὐτοῖς, εἴξαντες ταῖς συμφοραῖς, ὠλιγώρησαν, οὔτε τῶν δεόντων οὐδὲν τοῖς λογισμοῖς παρεῖδον. Ἀλλὰ, συνιδόντες τὴν Ἀννίβου πρόθεσιν, ὅτι βούλεται διὰ τῆς πράξεως ταύτης ἅμα μὲν εὐπορῆσαι χρημάτων, ἅμα δὲ τὸ φιλότιμον ἐν ταῖς μάχαις ἐξελέσθαι τῶν ἀντιταττομένων, ὑποδείξας, ὅτι τοῖς

ἡττημένοις ὅμως ἐλπὶς ἀπολείπεται σωτηρίας· τοσοῦτον ἀπέσχον τοῦ ποιῆσαί τι τῶν ἀξιουμένων, ὥστε οὔτε τὸν τῶν οἰκείων ἔλεον, οὔτε τὰς ἐκ τῶν ἀνδρῶν ἐσομένας χρείας ἐποιήσαντο περὶ πλείονος· ἀλλὰ τοὺς μὲν Ἀννίβου λογισμοὺς, καὶ τὰς ἐν τούτοις ἐλπίδας ἀπέδειξαν κενὰς, ἀπειπάμενοι τὴν διαλύτρωσιν τῶν ἀνδρῶν· τοῖς δὲ παρ' αὐτῶν ἐνομοθέτησαν, ἢ νικᾷν μαχομένους, ἢ θνήσκειν, ὡς ἄλλης οὐδεμιᾶς ἐλπίδος ὑπαρχούσης εἰς σωτηρίαν αὐτοῖς ἡττωμένοις (1).

Les élèves ont cinq heures pour faire leur travail.

Composition flamande.

Een spaensche priester spoort Karel V aen om de wreedheden, in Amerika, door de verooveraers gepleegd te beteugelen.

Hy rigt zyne vurige dankzeggingen tot God die hem vergund heeft om in de tegenwoordigheid van den genadigen monarch te mogen verschynen, wiens gezag zich over de schoonste en rykste landen der nieuwe wereld uitstrekt.

Hy heeft zyn leven in de bosschen van Amerika doorgebragt; — hy kent de vreedzame volken welke de voorzienigheid waerdig geoordeeld had om het zaed van het christelyke geloof te ontvangen. — Deze onnoozele schepsels verdienen de bescherming van den Keizer.

Het belang van Spanje vordert dat men er de geheele vernieling van belette. Welke voordeelen zoude een ontvolkt land voortaen opleveren? — De eer, de menschelykheid, de godsdienst gebieden het.....

Sire, zal hy zeggen, om te eindigen, ik heb duizenden van weerlooze menschen levend in onderaerdsche graven (2) zien nederdalen..... De overblyfsels der ongelukkige Indianen in de wouden verstrooid, door honden als wilde dieren verjaegd, reiken u de handen toe.....

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

TROISIÈME LATINE.

Mathématiques.

I. Dans une suite de fractions égales, la somme des numérateurs est à la somme des dénominateurs, comme un numérateur est à son dénominateur. (Démontrer.)

(1) Polybe, VI 58. — Note de la *R.*
(2) De zilvermynen.

II. Résoudre le système suivant de deux équations :

$$ax + by = c$$
$$a'x + b'y = c',$$

et discuter ces équations, pour le cas où le dénominateur commun des valeurs de x et de y et le numérateur de l'une de ces valeurs sont nuls.

III. Faire voir que, dans un parallélogramme, la somme des carrés des côtés est égale à la somme des carrés des diagonales.

Énoncer et démontrer les théorèmes sur lesquels repose immédiatement la démonstration de cette propriété.

IV. Partager un triangle par une droite menée de l'un des sommets, en deux parties qui soient dans le rapport de deux carrés donnés.

Les concurrents ont cinq heures pour répondre à ces questions

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTIONS RÉUNIES).

Concours du 30 juillet.

Composition française. — *Sur les richesses.* — Les déclamations de certains moralistes contre les richesses ne sont pas d'accord avec les principes de l'économie politique. — Tous les gouvernements travaillent à augmenter la richesse publique..... Faudrait-il donc regretter le succès de leurs efforts ?

Il serait plus raisonnable, selon nous, d'enseigner aux riches la meilleure manière d'user des biens dont ils disposent. — La richesse n'est pas nécessairement un obstacle à la vertu.

Lorsque l'éducation a préparé un homme riche à l'emploi sage et généreux de sa fortune, que d'occasions il trouve de faire le bien autour de lui et de se procurer des plaisirs pleins de délicatesse !.

. . . .

Il continue, pour ainsi dire, l'action de l'administration publique ; .... soit qu'il favorise le travail national ; soit qu'il encourage les lettres et les arts ; soit qu'il vienne en aide aux malheureux..... Et, lorsqu'un danger menace la patrie, il ne recule devant aucun sacrifice pour la sauver.

Thème anglais ou allemand. — La vie humaine est semblable à un chemin dont l'issue est un précipice affreux : on nous en avertit dès le premier pas ; mais la loi est prononcée, il faut avancer toujours.

Mille peines nous fatiguent et nous inquiètent dans la route.

Encore si je pouvais éviter ce précipice fatal! Non, non; il faut marcher, il faut courir : telle est la rapidité des années.

On se console pourtant parce qu'on emporte quelques fleurs cueillies en passant. Illusions! Toujours entraîné, on approche du gouffre : l'ombre de la mort se présente.

Déjà l'horreur trouble les sens, la tête tourne, les yeux s'égarent : il faut marcher. On voudrait retourner en arrière, plus de moyen; tout est tombé, tout est évanoui, tout est échappé.

HISTOIRE DE BELGIQUE. — Exposer brièvement l'origine et la formation des communes.

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

N. B. On suppose qu'ils donneront trois heures à la composition française, une heure au thème, et deux heures à la question d'histoire. Mais ils restent libres de répartir autrement les six heures dont ils ont à faire emploi.

Composition flamande.

De Deken van een ambacht tot zyne ambtgenooten en de Ambachtslieden. (Beleg van Antwerpen, 1584.)

Hy hoort dat eenige burgers van overgave spreken : dit verwondert hem niet..... Zy hopen de rampen des oorlogs te vermyden. — Maer wat hebben andere steden gewonnen met zich aen de Spaenjaerden te onderwerpen? Altyd en overal neemt een vyand tot zinspreuk : wee den overwonnenen!

De stoute onderneming van Parma op de Schelde heeft er velen onder het volk verschrikt..... Hunne vrees is wat vroegtydig..... De brug is nog over de rivier niet geslagen..... Laet den winter komen.....

Op de bezitting van Antwerpen rust de laetste hoop der burgers die onze provincien vry en onafhankelyk willen zien..... en reeds maekt men groote toerustingen, in Zeeland, om aen de belegerde stad hulp te zenden.

Dat zy dus voortgaen met zich dapper en onvermoeid te vertoonen..... Dat zy aen de menigte, die niet kan vechten, hoop en geduld trachten in te boezemen.....

Wat voor eenen uitslag de belegering ook moge hebben, zy moeten de loftuitingen behalen der ware vaderlanders en een groot voorbeeld aen de nakomelingschap achterlaten.

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

PREMIÈRE COMMERCIALE.

Sciences commerciales. — Un banquier de Berlin fait acheter, à Amsterdam, le 10 août, 36 obligations, de 1000 florins chacune, de la dette active de Hollande, à 2 1/2 %, au cours de 62 1/2 plus les intérêts à compter du 1er juillet. Le change entre les deux villes étant de 8 florins pour 4 1/2 thalers, et les frais de commission de 1/4 %, on demande la somme qu'il doit débourser en thalers.

Droit commercial. — I. Quelles sont les conditions exigées par la loi pour que le mineur puisse faire le commerce ?

Dans quel cas le mineur autorisé à faire le commerce peut-il aliéner ses immeubles ?

II. Qu'est-ce que la société en commandite? Dire comment elle se constitue et comment elle est administrée.

Géographie commerciale et industrielle. — I. Vers quels pays exportons-nous nos boissons distillées ?

II. Faire connaître la nature de nos relations commerciales avec la France.

III. Quelles sont les principales industries de la province du Brabant ? — Indiquer les lieux où elles ont leurs siéges.

Histoire commerciale et industrielle. — Faire connaître d'une manière sommaire l'état du commerce et de l'industrie dans le comté de Flandre, pendant la première moitié du XIVe siècle.

Économie politique. — Qu'entend-on par produits immatériels ? Démontrer la valeur économique de ces produits et leur analogie avec les produits matériels.

Les concurrents ont six heures pour répondre à ces questions.

PREMIÈRE INDUSTRIELLE.

Chimie. — Faire connaître les propriétés et les usages du zinc. Exposer la théorie du traitement métallurgique du minérai de zinc de la Vieille-Montagne.

Géométrie descriptive. — Construire les projections de l'intersection de deux cônes qui se rencontrent par pénétration, ainsi que la tangente en un point déterminé de l'intersection.

N. B. On ne considèrera qu'une nappe, pour chacun des cônes.

Mécanique. — Décrire la turbine Fourneyron. — Faire voir comment elle satisfait aux conditions d'un bon moteur hydraulique,

et faire connaître les avantages qu'elle a sur les roues en-dessous, à aubes courbes.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — Faire connaître le rôle du capital dans la production.

Comment s'incorpore-t-il avec la terre, dans la production agricole?

Les concurrents ont six heures pour répondre à ces questions.

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

I. Quelle est la condition requise pour que les deux racines de x soient égales et de même signe dans l'équation :

$$(c.g - d^2)x^2 - [(1 + b^2)c + (1 + a^2)g - 2abd]$$
$$\sqrt{1 + a^2 + b^2}.x + (1 + a^2 + b^2)^2 = 0.$$

et quelle est la valeur réelle de d en a, b, c qui résulte de là?

II. Démontrer que les droites qui joignent les sommets d'un polygone à leurs homologues d'un polygone semblable mais inversement placé dans un plan parallèle au premier se coupent en un même point, et trouver la solidité des deux pyramides ainsi formées, en valeur des bases polygonales et de la distance de leurs plans.

III. Dans tout triangle rectiligne, rectangle en A, l'on a toujours :

$$a.\sin(45^\circ - C) = \frac{b-c}{2}.\sqrt{2.}$$

$$a.\cos(45^\circ - C) = \frac{b+c}{2}.\sqrt{2.}$$

IV. Établir et discuter l'équation générale de la tangente commune à deux circonférences de cercles.

V. Une longueur rectiligne AB est assujettie à se mouvoir par l'extrémité B, sur une circonférence de cercle, tandis que l'extrémité A glisse sur une droite passant par le centre du cercle : déterminer la courbe décrite par un point quelconque de la droite mobile.

Les concurrents ont six heures pour répondre à ces questions.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

Concours du 31 juillet.

LANGUE FRANÇAISE. — *Lettre.* — Un jeune officier, qui donnait les plus belles espérances, a été tué, dans une rencontre avec l'ennemi. — Il faut en informer son frère.

Un ami intime de celui qui a succombé remplit cette pénible mission.

Celui qui écrit a pris part à l'action dans laquelle son camarade a péri; il a été témoin de sa mort.

On rapportera quelques circonstances propres à exciter l'intérêt et l'on en fera ressortir cette pensée : il est beau de mourir pour la patrie.

THÈME FLAMAND OU ALLEMAND, POUR LES PROVINCES WALLONNES; THÈME ALLEMAND, POUR LES PROVINCES FLAMANDES. — On ne peut regarder comme véritablement heureux celui qui n'a pas un ami sur l'attachement duquel il puisse compter. Sans l'amitié la vie n'est qu'une solitude. Il y a peu de plaisir à jouir seul des faveurs de la fortune; et le plus grand adoucissement aux douleurs du corps et aux peines de l'âme, ce sont les consolations que prodigue l'amitié. Nous ne devons cependant pas nous laisser égarer par notre cœur, dans le choix d'un ami, et nous commettrions une faute grave, si nous donnions notre confiance et notre affection à un homme qui en serait indigne. La véritable amitié est fondée sur la vertu.

HISTOIRE. — Faire le récit très-sommaire de la première croisade.

GÉOGRAPHIE. — Donner, au point de vue de la géographie physique, la description de la Belgique et de la Hollande.

Les élèves ont six heures pour faire leur travail.

Concours du 2 août.

SCIENCES COMMERCIALES. — Exposer la théorie de la balance générale des comptes et appliquer cette théorie au solde du compte de marchandises générales.

ALGÈBRE. — Un banquier prête une somme S, à intérêt composé et à raison de r, pour un franc, par an. Quelle somme x doit-il recevoir, à la fin de chaque année, pour être entièrement remboursé du capital et des intérêts, au bout de n années?

N. B. On appliquera les logarithmes au calcul de l'inconnue.

GÉOMÉTRIE. — Exposer une méthode propre à trouver une valeur approchée du rapport de la circonférence au diamètre.

TRIGONOMÉTRIE. — Résoudre le triangle dont on connaît deux angles et la différence des côtés opposés à ces angles.

PHYSIQUE. — Sur quels principes sont fondés les aréomètres? — Décrire l'aréomètre de Beaumé, les modes de graduation de cet instrument et ses usages.

Les concurrents ont six heures pour répondre à ces questions.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

Les nouvelles fables de Babrius. — Idées d'Homère sur la vie future. — Division des chœurs grecs. — Les éditions classiques annotées, en France.

Le *Journal général* de l'instruction publique en France, a reçu de M. Fréd. Dübner la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Vous avez bien voulu admettre, dans le *Journal général* du 15 février, une note dans laquelle je me prononçais contre l'authenticité des quatre-vingt-quinze fables de Babrius, récemment publiées à Londres, ajoutant que la fraude devait être *très-récente* et qu'elle était le produit d'une très-médiocre étude sur une langue *morte*. Aujourd'hui je puis vous donner le témoignage de M. Mynas lui-même. M. Guillaume Dindorf m'écrit de Londres qu'en vendant son second manuscrit de Babrius au musée britannique, M. Mynas assura à sir Frédéric Madden que, « après avoir été copié par lui, ce manuscrit avait été *détruit* (*destroyed*). » Un tel conte n'est-il pas l'aveu le plus explicite?

Agréez, monsieur le rédacteur, etc.

Dans le tome VIII des Mémoires de la société littéraire de Louvain, publié récemment, nous trouvons une dissertation intéressante et bien écrite de M. *P. Willems* concernant les idées d'Homère sur l'immortalité de l'âme et sur la vie future. La nature de l'âme d'après les poèmes homériques et son état après la mort ont donné lieu à de très-longues discussions et à des opinions fort diverses, qui sont encore loin de s'accorder de nos jours. Selon M. Willems la ψυχή d'Homère est le souffle qui anime le corps, la force vitale par laquelle le corps existe et croît. Cette force n'est pas distincte de la matière, elle est une matière plus pure et plus légère qui vole par les airs comme un gaz. A côté de la ψυχή l'homme a deux autres facultés : le θυμός, ou la faculté sensitive, le principe de la douleur et de la joie, de la colère et du courage, et le νοῦς, les φρένες ou l'intelligence, la raison. Après la mort l'âme conserve le θυμός, mais le νοῦς, l'intelligence, ayant son siége dans la poitrine (στῆθος), appartenant essentiellement au corps, s'évanouit avec lui. L'εἴδωλον ou ombre (nom que prend la ψυχή après la mort) dont le corps n'a pas été brûlé sur le bûcher, possède encore l'intelligence, mais est exclue de l'Érèbe; Elpénor était dans ce cas. Dans l'Érèbe même les ombres n'ont, pour ainsi dire, plus de vie propre; elles sont sans conscience d'elles-mêmes :

φρένες οὐκ ἔνι πάμπαν. Leur existence est sombre, triste, inactive. Homère n'admet aucune distinction entre les bons et les méchants; les premiers ne sont pas récompensés, les seconds ne subissent aucun châtiment, excepté toutefois les parjures punis par les Érinnyes. Le dernier point est vivement contesté par Welcker, dans sa *Griechische Götterlehre* T. I. p. 816, et il faut avouer que les preuves alléguées pour rejeter de la Νεκυία les vers relatifs au supplice de Titye, de Tantale et de Sisyphe ne sont pas très-fortes. Ulysse, dit-on, placé en dehors de l'Érèbe ne pouvait pas voir ce qui se passait à l'intérieur. C'est vrai, mais dans ces récits primitifs il ne faut pas s'arrêter à une contradiction. Les auditeurs des aèdes ne se demandaient pas comment les ombres, privées de corps, pouvaient crier, boire du sang ou trembler devant une épée qu'elles n'avaient pas à craindre; ils ne refusaient pas non plus de croire qu'à l'entrée de l'Érèbe, Ulysse eût pu apercevoir quelques scènes de l'intérieur. Il était même naturel qu'après avoir décrit longuement ce qui se passa sur le pré devant la porte, le poète satisfît la vive curiosité de ses auditeurs en soulevant un coin du voile qui couvrait cet endroit redouté.

On admet généralement de nos jours que les chœurs de la tragédie grecque n'étaient pas chantés par les douze choreutes à la fois. Le coryphée seul les chantait ou plutôt les récitait, car l'élément musical dans le chœur devait être de la plus grande simplicité, pour que les trois myriades de spectateurs qui se pressaient au théâtre d'Athènes, aient pu le comprendre. Mais il y avait deux, ordinairement même trois coryphées. Comment se partageaient-ils la déclamation du chœur tragique? D'après une brochure récemment publiée à Londres par M. le comte Paul De Seydewitz, ce problème vient d'être résolu par le Dr Ch. Wilbrandt, professeur à l'Université de Rostock. En récitant les chœurs tragiques avec âme et art, comme le ferait un acteur intelligent, M. Wilbrandt remarqua que chaque série de mots étroitement réunis par la déclamation, se divise toujours soit en trois, soit en deux parties, dont chacune contient un mot ou une idée accentuée. La division en deux a lieu dans les pièces dont le chœur avait eu deux coryphées, celle en trois parties se présente dans toutes les tragédies de Sophocle et d'Euripide, que nous savons avoir eu, sans exception, trois coryphées. Entre ces parties règne la plus grande symétrie, chacune ayant le même nombre de *morae* ou temps. Cette découverte, si elle se vérifie, est

certainement des plus ingénieuses et pourra être d'une grande importance pour la critique du texte; il faut donc espérer que M. Wilbrandt ne tardera pas à donner les preuves de son système par la publication de l'ouvrage qu'il a composé à ce sujet.

A propos des *classiques annotés* publiés en France, un de nos amis qui vient de passer un an à Paris et qui a examiné avec soin tout ce qui a rapport à l'instruction, nous communique les renseignements suivants :

« J'ai eu occasion de voir de près cette fabrication continue d'éditions classiques dont vous parlez dans le dernier numéro de la *Revue,* et d'examiner sur place plusieurs séries de ces produits d'une branche spéciale de la librairie. Le résultat de mon examen peut parfaitement s'exprimer par ce que vous dites à la p. 380 : « *On veut faire non pas mieux, mais autrement que les autres.* » Si, par hasard, on constate un progrès réel dans l'une de ces éditions, on la voit aussitôt suivie de deux ou trois autres qui ne la valent pas. Le *progrès* n'est donc aucunement en cause dans une superfétation qui doit troubler ou embarrasser maître et élèves, si ces derniers ont entre les mains des textes et des annotations différentes. Je me suis demandé d'où vient à la face même de la plus haute direction des études en France, cette activité fébrile, mais stérile et souvent préjudiciable aux intérêts bien entendus d'un bon enseignement ? Après m'être soigneusement renseigné, j'ai fini par reconnaître que les hommes n'y sont pour rien; qu'une *position fatale des choses* produit, de toute nécessité, cette incalculable masse de petits livres médiocres ou mauvais.

« Il existe à Paris six ou sept grandes librairies classiques, qui fournissent les établissements d'instruction dans la France entière ou à peu près. Chacune de ces maisons cherche par tous les moyens, par des libraires-commissionnaires, par des commis-voyageurs, par des journaux tout spéciaux, à étendre le cercle de ses relations et à obtenir les commandes du plus grand nombre possible d'établissements. Il n'y a là rien que de très-licite; c'est le droit commun de tout commerce, quelque en soit l'objet; et pour quelle raison les libraires classiques ne jouiraient-ils pas du droit commun ? Mais voyez la conséquence : dès qu'un de ces libraires n'est pas en état de fournir un ou plusieurs des ouvrages portés sur les programmes, l'établissement s'adressera et s'attachera à celui qui peut les fournir : voilà un débouché de fermé. Vous sentez la rigoureuse nécessité

commerciale, pour *chacune* desdites maisons, d'avoir *tous* les livres que demandent les établissements d'instruction; la librairie à laquelle il en manquerait un seul, risquerait de voir entrer le concurrent par cette lacune. Tout libraire classique est donc forcé, par position, à avoir *au complet* toute la collection classique et à faire fabriquer ce qui lui manque. Aussi, lorsque, après la demande de lui composer quelque édition, vous faites observer au libraire qu'il existe déjà, du même auteur ou du même ouvrage, une édition excellente ou très-satisfaisante, il vous répondra : « *Tant pis!* mais il m'en faut absolument une *à moi.* » Alors, comme le dit le *Journal général*, le libraire « ne néglige rien pour intéresser l'amour-propre des professeurs à cette affaire commerciale, » et, répétons-le, il y est obligé par position. C'est là l'explication ou, pour parler très-exactement, la fatalité de ce *mercantilisme* dont le même journal regrette l'envahissement sur un terrain qui ne devrait être ouvert qu'à une concurrence tout autre. Un esprit chagrin dirait : « Les marchands sont dans le temple. » Que faire? La liberté du commerce leur donne le droit de s'y établir. »

CORRESPONDANCE.

Nous recevons de M. E. Van Driessche une réponse au compte-rendu de son ouvrage, inséré dans notre dernière livraison. Nous la donnons en entier, quoiqu'elle renferme des accusations de malveillance et des insinuations blessantes contre lesquelles nous protestons formellement. On trouvera en note les observations de l'auteur du compte-rendu. S'il ne fait pas connaître son nom, M. Van Driessche ne saurait le trouver mauvais; c'est l'usage dans notre *Revue* de ne pas signer les articles bibliographiques et de les placer sous la responsabilité des éditeurs, afin que les discussions ne dégénèrent pas, comme il n'arrive que trop souvent, en des personnalités auxquelles la science n'a rien à gagner. Les personnalités sont un terrain sur lequel nous n'aimons pas à descendre, et nous ne le ferons pas encore aujourd'hui quoique on paraisse nous y inviter. Cela dit, voici la lettre de M. Van Driessche.

A messieurs les rédacteurs de la Revue de l'instruction publique.

Messieurs, dans votre n° 7 (juillet 1860), vous avez inséré une critique sur mon ouvrage : *Geschiedkundig overzicht der nederduitsche tael- en letterkunde.* Si cette critique n'était que sévère, je

devrais vous remercier de l'attention que vous portez à mes écrits ; mais elle est, aux yeux de tout homme compétent et consciencieux, *fausse* et *malveillante* (1). L'auteur l'a faite dans un but qu'il n'oserait jamais avouer publiquement ; il prouve du reste lui-même qu'il a mesuré toute la portée de son attaque, car il cache soigneusement son nom. A mon avis on doit avoir le courage de se faire connaître quand on a la hardiesse de détruire méchamment une œuvre littéraire.

Ce n'est qu'avec peine que j'ai pu me résoudre à répondre à une attaque qui est dépourvue de toute courtoisie, de toute loyauté, et si je prends enfin la plume, ce n'est pas pour défendre mon ouvrage ; je suis loin de le croire parfait ; avant de l'entreprendre j'étais déjà de l'avis de mon détracteur, j'avais entrevu toute l'importance d'un tel livre. Quant aux fautes d'impression qui s'y sont glissées et que le critique appelle complaisamment « des erreurs grammaticales, des inexactitudes historiques (2) » je regrette vivement de les y voir, d'autant plus qu'elles y ont été introduites indépendamment de ma volonté, j'ai été obligé de lire les épreuves de ce livre pendant une forte indisposition où j'étais bien peu propre à y apporter tout le soin voulu (3). Je ne veux donc, par ma réponse, faire autre chose que prouver ce que j'avance plus haut : la critique est *fausse* et

(1) *Fausse* c'est ce que le lecteur aura à juger, et l'auteur aussi, s'il donne une seconde édition ; *malveillante* c'est impossible ; je n'ai employé aucun terme blessant pour la personne de M. Van Driessche. Pourquoi aurais-je cherché à lui nuire ? je ne le connais pas, et avant d'avoir lu son ouvrage j'ignorais jusqu'à son nom. Si je me suis prononcé nettement sur son aperçu historique, c'est parce qu'il s'adresse aux élèves des athénées et colléges, pour lesquels un livre renfermant des fautes nombreuses et des lacunes ne peut pas convenir. On peut voir dans la *Revue* (1858 p. 145 et 1859 p. 1) l'appréciation qui a été faite des *Leçons françaises de littérature et de morale, par Noël et Delaplace.*

(2) Si l'auteur y tient absolument je considérerai comme fautes d'impression et je mettrai au compte de M. Nys, imprimeur à Bruxelles, non-seulement Ulfilas placé au *cinquième* siècle et le palais de *Lessines*, mais encore une grande épopée de douze mille vers nommée un fragment traduit de la Bible, *der Naturen Bloeme* désigné comme traitant des beautés du règne *végétal*, *De wapene Martyn* donné comme un dialogue entre Maerlant et Martyn, Poot placé avant Huygens et considéré comme auteur du 17e siècle, ainsi que les erreurs grammaticales pour lesquelles j'ai renvoyé à la revue *De toekomst* (voir mon compte-rendu).

(3) Cet aveu dont je prends acte, peut excuser l'auteur, mais ne justifie pas le livre, qui seul est en cause. D'ailleurs pourquoi l'*errata* ne corrige-t-il qu'un seul passage ?

malveillante (1). A cet effet je ne dois relever que les erreurs les plus grossières ; car le critique qui affiche des prétentions comme mon détracteur, ne peut se tromper en rien. —

Le premier paragraphe de la critique, je ne le comprends pas; il ne renferme que des phrases vides de sens. J'y lis entre autre « que Ypey a été mon seul guide ; que j'ignore le lien qui rattache la plupart des langues de l'Europe au sanscrit et au zend; que je ne connais pas le rapport du néerlandais avec les autres idiomes germaniques, etc., etc. » Le critique avance tout cela très-cavalièrement..... mais ne prouve rien. Pour répondre à ces vagues accusations, il me faudrait copier une grande partie de mon livre et faire voir au lecteur que c'est précisément à tout cela que je me suis appliqué le plus particulièrement en donnant des échantillons de la langue de toutes les époques, en les accompagnant de traductions, de notes et d'appréciations courtes, il est vrai, car de l'aveu de mon détracteur lui-même, « je me suis proposé de ne donner qu'un *aperçu* historique. » Je ne pouvais donc m'étendre davantage (2).

Le critique attaque ensuite ma division chronologique. Il sait bien, dit-il, où ma troisième période (depuis l'imprimerie jusqu'à la réforme) commence, mais il ne sait pas où elle finit; « ce n'est certes pas en 1517 où Luther prêcha la réforme. » — Non, ce n'est certes pas en 1517; pour l'histoire de l'église et pour l'histoire politique la réforme peut commencer vers ce temps et à une date fixe, mais dans l'histoire de la littérature, l'on doit, à mon avis, considérer, comme appartenant à la réforme, tous les auteurs dont les écrits ressentent l'actualité de la réforme (3); et tous les écrivains que j'ai cités dans cette période sont dans ce cas. Pour la quatrième époque le critique m'interprète avec la même malveillance. Il prétend que je suis en

(1) Excepté, bien entendu, sous le rapport des fautes d'impression.

(2) Tout ceci fait voir que l'auteur m'a parfaitement compris. Quant aux preuves, j'en ai donné; j'ai dit qu'il fait dériver la plupart des langues de l'Europe de la langue scythe, j'ai signalé plusieurs questions importantes dont il ne dit pas un mot, et qui devaient être traitées dans son livre, non pas au moyen de longs développements, mais en quelques phrases justes, solides, précises, auxquelles le professeur aurait pu ajouter.

(3) Fort bien, ce principe est inattaquable. Maintenant Marnix ressent-il, oui ou non, l'actualité de la réforme? Roemer Visscher, Spiegel ressentent-ils l'actualité de la réforme? Évidemment. Alors pourquoi les placer avant la réforme? ou pourquoi ne pas dire que la 3e période va depuis l'invention de l'imprimerie jusque et y compris les luttes de la réforme? Était-il donc si difficile de préciser?

guerre avec la chronologie quand je dis que *Van Alphen*, *Bellamy*, *Nieuwland*, *Feith* et *Bilderdyk* ont ouvert la période des *nouvelles lettres néerlandaises*. J'ai écrit à la page 119 de mon *Overzicht :*

« Het is achter het juk van Spanje dat wy het glorieryke tydvak der *Vondels*, *Hoofts* en *Cats* beleven, en achter den kanonnentyd van Frankryk begroeten wy de *nieuwe nederlandsche Letteren.* »

Hieronymus Van Alphen, met het jongere tweetal *Jacob Bellamy* en *Pieter Nieuwland*, gevolgd van *Feith* en *Bilderdyk* moesten dit vruchtbare tydperk onzer vaderlandsche Letteren openen. »

Ce qui veut dire, pour quiconque comprend le flamand et ne sent pas le besoin de faire le pédant, que ces écrivains furent les précurseurs de ceux qui illustrèrent notre littérature après la domination française. Le critique pour appuyer son assertion dit entre autre que *Bilderdyk* est né en 1756, mais il a soin de ne pas ajouter que ce grand homme est mort le 18 décembre 1831. Si Bilderdyk n'appartient pas aux nouvelles lettres néerlandaises, à quelle période appartient-il donc ? Mon savant détracteur sera probablement très-embarrassé de le dire (1).

Je ne donne aucun aperçu général, dit le critique, je ne montre pas ce qui distingue les œuvres flamandes écrites au moyen-âge de celles qui parurent à des époques postérieures, ni en quoi diffèrent les productions du 17[me] et du 18[me] siècle. En présence d'une telle déclaration j'acquiers la certitude que le critique n'a pas lu mon livre. Je ne puis donc répondre à cette accusation vague et fausse que par mon ouvrage même, qui prouve par le fait, et à chaque page, le contraire de ce que le critique avance sans donner la moindre preuve (2).

Il prétend aussi qu'il n'y a pas d'appréciations sur les auteurs (3); il n'y trouve, par exemple, pas un mot, dit-il, sur les épigrammes de *Constantyn Huygens.* J'ai donné (p. 102) le chef d'œuvre satirique

(1) Pour quiconque comprend le français et ne se sent pas disposé à admettre des assertions sans preuves, ceci veut dire que les nouvelles lettres néerlandaises doivent leur origine à la réaction produite en 1813 contre la domination française. L'auteur en exclut donc lui-même Van Alphen, Bellamy, Nieuwland, Feith, et même Bilderdyk qui a écrit ses meilleurs ouvrages avant 1813. S'il a vécu jusqu'en 1831 cela ne fait rien à la question.

(2) M. Van Driessche veut dire sans doute que les détails sur les auteurs et les extraits qu'il donne suffisent à tout. Mais à mon avis ces détails et ces extraits ne le dispensaient pas de donner en tête de chaque période un aperçu général, une caractéristique littéraire, qui en fasse ressortir le côté distinctif et spécial.

(3) J'ai dit que les appréciations sont rares, pas plus pas moins.

de cet écrivain : *'t voorhout van 's Gravenhage* (1) et quant à tous les auteurs remarquables cités dans mon *Overzicht* je défie le critique d'en signaler un seul qui ne soit apprécié (brièvement comme le comporte le plan d'un simple manuel) (2). Mais qu'ai-je besoin de m'appesantir davantage sur la critique d'un homme qui ne comprend positivement pas le flamand et qui s'avise cependant de détracter une œuvre flamande.

Voyez et jugez. Il dit :

« La phrase suivante est incompréhensible au premier abord à cause des *fautes d'impression;* nous la citons, parce qu'elle peut en même temps donner une idée du *ton déclamatoire* de l'auteur en plusieurs endroits de son livre, et de sa tendance à faire *autre chose que de la science* dans un manuel qu'il destine cependant aux athénées et colléges : « *En wie nu, by het zien dat men in België het Hoogduitsch en het Engelsch door middel van het Fransch aenleert, zyne verontweerdiging ! neen, zyn medelyden wil opgewekt voelen, onderzoeke met eenige aendacht de volgende lysten van analogiën.* » (page 48 textuel.)

J'en appelle à tous ceux qui connaissent la langue flamande pour montrer là la moindre *faute d'impression*, la moindre *incorrection !* Cette phrase est au contraire parfaitement construite, et très-compréhensible, même au premier abord ! Et quant au *ton déclamatoire* que le critique y trouve, un homme compétent l'y cherchera en vain; l'expression est justement en harmonie avec le sens; elle exprime une profonde indignation pour un abus très-grave, que je n'ai pas craint d'attaquer, ces jours derniers, dans une solennité officielle (3).

(1) La question n'est pas là : il s'agit de savoir si vous avez dit un mot des épigrammes de C. Huygens, de ces *sneldichten* renfermés dans les livres 9 à 16 des *Koren-Bloemen* et si vous deviez en parler.

(2) Je citerai deux poètes qui certes méritaient d'être appréciés, Vondel et Bilderdyk. Au milieu de détails biographiques, d'énumérations d'ouvrages, d'éloges généraux, on cherche en vain des phrases qui différencient, caractérisent, mettent en relief par des traits particuliers, ces puissantes individualités littéraires.

(3) Si je ne comprends pas le flamand, l'auteur ne comprend pas le français, ou bien il me prête des griefs pour m'accabler plus facilement. Où donc ai-je dit que la phrase soit incorrecte ou mal construite? J'ai dit simplement : « La phrase est incompréhensible au premier abord, » à cause d'un point d'exclamation qui est mal placé et force le lecteur à recommencer. Ensuite elle est déclamatoire en ce sens qu'elle amène ici tout à coup et sans qu'on sache comment, au milieu d'un exposé linguistique, un mouvement d'indignation sur

Mais le critique ne pouvait pas terminer sans faire voir tout le bout de l'oreille.

Après sa phrase maligne « *faire autre chose que de la science* » il dit : « L'auteur se montre ardent défenseur de la cause flamande, nous sommes convaincus qu'il la servirait plus utilement, etc. » — Oui, monsieur, je suis, comme vous me faites l'honneur de le dire, un ardent défenseur de cette belle et juste cause; je l'ai servie depuis environ quinze ans aussi ardemment et aussi utilement qu'il a été en mon pouvoir, et je suis heureux de la certitude que, par des critiques aussi *fausses* et aussi *malveillantes* que la vôtre, on ne détruira pas ce qui j'ai pu faire et pour la cause et pour la littérature flamandes (1).

Reconnaissant mon droit de réplique, vous ne refuserez pas, messieurs, d'insérer le présent article dans votre plus prochain numéro.

Agréez l'expression de ma considération distinguée.

E. Van Driessche.

Bruxelles, août 1860.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Dans l'impossibilité où nous sommes de rendre compte avant la rentrée des classes de tous les livres qui nous ont été adressés, nous signalerons à nos lecteurs, en attendant un examen plus détaillé, quelques publications importantes au point de vue de l'instruction. C'est d'abord une édition de la *Milonienne*, à l'usage des professeurs et des élèves, avec notes et commentaires, par M. Wagener, professeur de rhétorique à l'athénée d'Anvers, — ouvrage qui est consciencieusement travaillé, d'après les travaux allemands les plus récents, et qui, à part certains menus détails, ne peut manquer d'être fort utile; puis un *Précis d'arithmétique*, destiné aux élèves de seconde et de première scientifique, —

une méthode d'enseignement étrangère à la question, et dans laquelle surtout les élèves n'ont absolument rien à voir. Attaquer les abus dans les solennités officielles, devant ceux qui peuvent y apporter remède, rien de mieux; les attaquer dans les classes dans le seul but de passionner l'auditeur n'est-ce pas de la déclamation?

(1) Ici, je l'avoue, je n'y suis pas du tout, et je ne vois pas comment en signalant à M. Van Driessche les fautes de son manuel, je détruis ce qu'il fait pour la littérature flamande. Prétendrait-il par hasard que je veux paralyser les efforts qu'il fait pour servir cette noble cause? et s'en croit-il le seul défenseur? Quelle erreur profonde! Après cela je n'ai voulu que mettre le lecteur en garde; il a entendu maintenant le pour et le contre; qu'il prenne le livre et juge en dernier ressort. Aussi bien il n'y a pas grand fruit à tirer de telles discussions; et pour le critique le parti le plus sage est de faire comme Quintilius dans l'Art poétique : *Si defendere delictum quam vertere malles*, etc.

révision complète, méthodique et logique, suffisamment recommandée par le nom de l'auteur, M. Lecointe, professeur à l'athénée de Namur; enfin un *Dictionnaire du bon langage,* contenant les difficultés de la langue française, les règles et les fautes de prononciation, les locutions vicieuses, les wallonnismes, les flandricismes, petit livre utile, agréable à parcourir, bien réussi, et dans lequel nous n'aurons guère à signaler à l'auteur, M. l'abbé Carpentier, inspecteur cantonal des écoles primaires à Liége, que certaines lacunes. On annonce aussi pour l'hiver prochain un *Dictionnaire d'étymologie française* d'après les résultats de la science moderne, par M. Auguste Scheler; un bon ouvrage de ce genre est en ce moment bien nécessaire, et celui-ci a le temps d'avoir beaucoup d'éditions avant que le dictionnaire historique de l'Académie soit terminé. Mentionnons encore les *Mille et une leçon de littérature française et de morale,* par Ch. André, dont il reste à publier quatre livraisons seulement (voir la *Revue,* 1858, p. 269), et la *Manière de se servir du traité élémentaire de littérature* et devoirs à donner aux élèves, par M. l'abbé Laporte (voir *Revue* 1859, p. 126 et 412); ce dernier manuel est entièrement terminé.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-GREC...., *par* J.-J. COURTAUD-DIVERNERESSE. Paris, chez l'auteur, rue St-Sulpice, 27. — ABRÉGÉ *du dictionnaire français-grec, plus complet qu'aucun des vocabulaires déjà publiés... par le même.*

Nous sommes en retard pour cet important ouvrage parce que nous attendions (et nous attendons encore) les cartons au moyen desquels, comme on nous l'écrivait, l'auteur se propose de faire disparaître quelques bévues de son imprimeur. Sans cette circonstance, nous nous serions plu à applaudir, des premiers, au rare et admirable dévouement avec lequel M. Courtaud cherche à servir et à faire prospérer les études grecques dans sa patrie. Dès son début dans la carrière de l'enseignement il prit cette cause en main et fit paraître, en 1828, une grammaire grecque qui servit beaucoup à rendre moins mauvaise celle d'un inspecteur général. Le dictionnaire français-grec, publié en 1824 par MM. Alexandre, Planche et Defauconpret, était également loin de le satisfaire : il déclare que « dès ce moment il commençait à recueillir les matériaux pour la composition d'un dictionnaire français-grec et qu'aujourd'hui, après 37 ans de labeur, il accomplit sa promesse. » On voit aisément, par l'ouvrage, qu'il a lu bon nombre d'auteurs grecs la plume à la main, et qu'ensuite il a courageusement dépouillé les deux éditions nouvelles du *Thesaurus linguae graecae,* celle de Londres et celle de Paris. Il a fallu, après cela, le travail long et délicat du classement, et les soins divers que demande l'impression de *deux mille* pages à trois colonnes de 80 lignes, non compris l'*Abrégé* de 1015 pages, également à trois colonnes de 80 lignes. Voilà l'œuvre immense que M. Courtaud, professeur et ne possédant que la fortune ordinaire des professeurs, a exécutée *tout seul,* sans collaborateur, sans éditeur, à ses propres frais. On ne peut porter assez haut une telle force de caractère, une telle constance, un amour si sincère et si ardent des bonnes et solides études.

Tous les ouvrages de ce genre se bornent soit exclusivement, soit à très-peu de chose près à la *prose attique;* mais M. Courtaud a voulu mettre, en regard du français, la langue grecque *tout entière,* dialectes et poésie. « De la sorte (dit-il) on pourra, sans d'immenses efforts, apprendre à la fois toute la langue; et, dans

ce but, la prose et la poésie se partagent à peu près également tous les exemples ou citations d'auteurs. Pourquoi n'écrirait-on pas dans le dialecte dorien ou ionien, aussi bien que dans le dialecte attique ou commun? Et pourquoi même, ***progressu rerum,*** n'écrirait-on pas un jour en vers grecs, comme on écrit de notre temps en vers latins? » Ce beau rêve n'a pas fait oublier à M. Courtaud l'état réel et actuel des choses : il lui consacre son ***Abrégé*** (qui n'est au fond que le grand ouvrage même, moins les dialectes et le langage poétique), mais en ajoutant cette restriction : « L'usage de cet ***Abrégé*** doit se borner au premier début, aux classes de ***sixième*** et de ***cinquième.*** » Tel n'est pas l'avis du professeur expérimenté qui annonce les deux dictionnaires dans le *Journal général* (22 février, p. 115) et qui écrit au sujet de cette même restriction : « Nous croyons, pour notre part, que les élèves de nos classes ***supérieures*** y trouveraient d'amples et suffisantes ressources; car, tout en reconnaissant la haute importance de l'étude du grec,nous n'allons pas, par nos vœux et nos espérances, si loin que l'honorable auteur. »

Après la richesse, l'abondance incomparable, un second caractère distinctif de l'œuvre de M. Courtaud consiste dans le soin scrupuleux de marquer ***constamment*** la quantité des voyelles, toutes les fois qu'elle influe sur la formation des cas ou des temps, ou seulement sur l'accentuation; pour les cas où la voyelle porte en même temps l'esprit ou un accent ou les deux, il a fait graver des caractères d'une combinaison nouvelle, marquant ***à la fois*** esprit, accent et quantité. L'écolier ou l'étudiant qui y porte son attention, peut éviter des centaines de fautes auxquelles il est exposé s'il ignore la quantité de certaines voyelles : comment saura-t-il qu'il faut écrire φίλαι, mais ὗλαι, φράσσε, mais πρᾶσσε, etc.?

Un troisième avantage, plus important encore, du dictionnaire de M. Courtaud résulte du grand nombre de *composés* et *dérivés* du même radical qu'il mentionne. De cette manière, il fait connaître à ses jeunes lecteurs, des milliers d'idées qui s'expriment en grec par un seul mot, tandis qu'il en faut en français deux, trois, quatre ou cinq pour dire la même chose. Rien, assurément ne saurait être plus propre pour faire saisir et en quelque sorte toucher au doigt la différence des deux langues.

Nous voudrions disposer d'assez de place, pour extraire quelques articles; l'utile développement que l'auteur leur donne nous le rend impossible; complétons du moins nos indications par cette suite du titre : ***Ouvrage neuf et complet dans lequel on a ajouté à la nomenclature académique tous les termes de science et d'art dérivés du grec, les noms géographiques, mythologiques et historiques, avec indication de la quantité d'accentuation, ou, en d'autres termes, de la nature des voyelles*** α, ι, υ, ***partout où elle influe sur l'accent : étude nouvelle, d'appréciation difficile, mais indispensable à la connaissance de la langue. A l'usage des établissements de l'instruction publique, etc.***

Une seule observation, avant de finir. M. Courtaud a évidemment puisé aux sources, mais peut-être n'a-t-il pas toujours pris soin de s'entourer des textes les plus corrects; il lui est arrivé d'enregistrer des leçons fausses avec trop peu de défiance; par exemple, ***vendre comptant,*** ἀργυροπωλέω (au lieu de ἀργύρου πωλέω). ***Défigurer,*** διαμορφόω, ***Plutarque,*** corruption de ἀμορφόω. Il est vrai que, dans cet auteur, Romulus δρῦν ἔτεμε καὶ διαμόρφωσεν ὥσπερ τρόπαιον, mais M. Courtaud ne peut pas s'être trompé sur le sens de ces mots. — ***Faire pâlir,*** ἀπωχραίνω,

Théophraste (où ἀπωχραίνεται est une faute pour ἀποχραίνεται). — ***Improviser***, ἀπαυτοσχεδιάζω, ***Strabon***. Ce mot ne se trouve ni dans Strabon ni ailleurs; probablement c'est une confusion avec ἀπαυτοματίζω. — ***Insolvabilité***, ἀτισία, ***Cic. ad Attic.*** Le passage est corrompu, et ἀτισία un pis-aller des éditeurs. — ***Recourbé***, ἀνακαμπής, ***Philon***. Fausse leçon pour ἀκαμπής, ***inflexible***. — ***Invisibilité***, ἀειδία (qui ne signifie et ne peut signifier que *laideur*). — ***Discrétion***, ἐχεγλωττία, ***Lucien***. C'est un mot dont Lucien se moque dans son ***Lexiphanes***, et qui, par conséquent, n'a pas l'autorité de Lucien. Cette observation s'applique à quelques autres mots encore.

DICTIONNAIRE *usuel d'histoire et de géographie publié par* CH. LOUANDRE. Deuxième édition, 1860.

Nous avons annoncé ce petit dictionnaire dans la *Revue* (décembre 1859, p. 413). La seconde édition qui vient de paraître après si peu de temps prouve que nous n'avons rien dit de trop sur les qualités et avantages de ce livre. Comme on devait s'y attendre, l'auteur a soigneusement revu son premier travail; il a, de plus, ajouté un supplément d'environ 600 articles. Ici encore le bon jugement de M. Louandre se révèle partout, malgré l'extrême concision des articles. Peut-être faudra-t-il, dans une troisième édition, modifier celui-ci : « BACHELIER, c'est-à-dire *bas chevalier,* nom donné, dans le système féodal, aux chevaliers qui n'avaient pas de bannière et qui se trouvaient au dernier rang de la hiérarchie; on le donne aujourd'hui, par analogie, au dernier des grades universitaires. » Cette appellation universitaire a une autre origine, comme l'indique le substantif *baccalauréat.*

La *Bibliothèque des campagnes,* de Paul Dupont, dont ce dictionnaire fait partie vient de s'accroître d'un nouveau volume, intitulé :

SOUVENIRS *du premier empire,* publiés par M. KERMOYSAN.

Ce petit livre de 280 pages est à la fois le résumé très-succinct et le complément d'un ouvrage en trois volumes du même auteur, ouvrage composé tout entier de documents authentiques scrupuleusement reproduits et faisant dans la lecture, l'effet d'un poëme épique ou d'une tragédie (1). C'est que, à part les notes par lesquelles M. Kermoysan relie les documents ou dans lesquelles il discute avec une rare pénétration des jugements plus ou moins téméraires, Napoléon lui-même parle d'un bout à l'autre des trois volumes. Dans les *Souvenirs,* le chapitre VIII, *les travaux de la paix,* où il est question de l'instruction publique, des lettres, des sciences, des arts, intéressera particulièrement nos lecteurs. Ils seront souvent saisis de l'élévation ou de la profondeur des pensées. « Bonaparte, en sortant d'une école qu'il venait de visiter, disait aux élèves, dont quelques-uns avaient été interrogés par lui : « *Jeunes gens, chaque heure de temps perdu est une chance de malheur pour l'avenir !* » Y a-t-il une parole plus grande et plus nécessaire à faire entendre à la jeunesse?

(1) Recueil par ordre chronologique des lettres, proclamations, bulletins, discours, etc., de Napoléon, formant une histoire de son règne écrite par lui-même, et accompagnée de notes historiques, par K., chez Firmin Didot.

ACTES OFFICIELS.

Le sieur *Troisfontaines,* professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége, est nommé secrétaire du conseil académique de cette université pour l'année scolaire 1860-1861.

— Le sieur *Neven,* doyen de Bilsen, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires, pour le doyenné de Bilsen, en remplacement du sieur Hoebaux, décédé.

— Les questions désignées par le sort pour le concours universitaire de l'année académique 1860-1861, sont les suivantes :

PHILOSOPHIE ET LETTRES. — *Philosophie.* Comparer et apprécier les théories de Platon et d'Aristote sur la connaissance. — *Philologie.* Comparer entre eux les orateurs chrétiens du siècle de Louis XIV, principalement dans le genre du sermon.

SCIENCES. — *Sciences physiques et mathématiques.* Par quels moyens peut-on résoudre en nombres entiers les équations indéterminées de degré supérieur au premier? — *Sciences naturelles.* Exposer et discuter les principales théories qui ont été émises jusqu'ici sur l'origine de l'électricité dans nos appareils galvaniques.

DROIT. — *Droit romain.* Commenter la doctrine du droit romain relative aux arrhes. — *Droit moderne.*. Développer la théorie du code civil relative aux récompenses dues aux époux par la communauté, à la communauté par les époux ou par l'un des époux à la communauté.

MÉDECINE. — *Matières générales.* Quel est le résultat des recherches et des expériences faites pour obtenir l'anesthésie locale? — *Matières spéciales.* Faire l'histoire complète de l'ostéo-malaxie.

École normale des humanités à Liége. L'examen d'admission aura lieu le 9 octobre au local de l'école. Le nombre des admissions pour 1860-1861 est fixé à cinq. Le jury se compose de MM. Borgnet, Bormans, Burggraff, professeurs à l'université, Blondel, inspecteur général de l'enseignement moyen, Prinz, directeur de l'école normale. Après les examens d'admission, le jury procédera aux examens de passage.

École normale des sciences à Gand. L'examen d'admission aura lieu à l'université le 12 octobre. Le nombre des admissions est fixé à trois. Le jury est composé de MM. Timmermans, Manderlier, professeurs à l'université, Vinçotte, inspecteur de l'enseignement moyen, Andries, ingénieur des ponts et chaussées, Dauge, professeur à l'université. L'examen de passage de la deuxième à la troisième année se fera le 13 octobre. Examinateurs MM. Timmermans, Manderlier, Kékulé, Dauge, professeurs à l'université.

École du génie civil, à Gand. Examen d'entrée à l'école préparatoire, le 8 octobre; examinateurs MM. Boudin, Andries, ingénieurs des ponts et chaussées, Dauge; examens de passage le 10 et le 14 septembre; examinateurs MM. Boudin, Andries, Donny, professeur extraordinaire à l'université de Gand; examens pour l'obtention du grade d'ingénieur industriel, le 15 octobre; examinateurs MM. Boudin, Andries, Donny.

Enseignement moyen du degré inférieur. Le jury chargé de délivrer les diplômes d'aspirant professeur agrégé et de professeur agrégé de l'enseignement

moyen du degré inférieur pendant la session de 1860 est composé comme suit : Président, M. Van Hoegaerden, conseiller à la cour de cassation, membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne; membres, MM. Vinçotte, inspecteur de l'enseignement moyen; Dujacquier, directeur de l'école normale de Nivelles; Braun, professeur à la même école; Coune, préfet des études de l'athénée d'Anvers; Loppens, professeur à l'athénée de Gand; Schoeters, directeur de l'école normale de Lierre.

NOUVELLES DIVERSES.

Athénées royaux. Le *Moniteur* du 19 août publie un nouveau règlement organique des athénées royaux; c'est l'ancien règlement avec un certain nombre de changements dont l'expérience a démontré l'utilité. A la suite vient le programme des cours pour 1860-1861, mis en harmonie avec le règlement.

Les principales modifications portent sur la section professionnelle. En cinquième le cours de commerce est supprimé au profit du français, qui est augmenté de deux heures par semaine. La quatrième en revanche a une heure de commerce de plus, mais l'histoire naturelle disparaît pour être reportée à la classe suivante; ensuite l'étude de l'anglais commence désormais dans cette classe, deux heures par semaine La troisième, qui perd deux heures d'anglais sur quatre, est renforcée d'une heure d'allemand et d'une heure de mathématiques, puis augmentée d'un cours d'histoire naturelle de deux heures, qu'elle n'avait pas. La seconde professionnelle a une heure d'histoire de plus, et une heure de commerce de moins (dans la section commerciale); la première scientifique, une heure de mathématiques de plus. Mais le principal changement est la suppression de la section industrielle, ou si l'on veut, sa réunion à la section commerciale sous le nom de section commerciale et industrielle. Le programme de la nouvelle section est celui de l'ancienne commerciale, avec adjonction de cours de mathématiques facultatifs. Quand on dit facultatifs, il est bien entendu que les élèves qui veulent suivre en première les cours de géométrie descriptive et de mécanique, sont obligés, pour s'y préparer, de suivre en seconde les cours de mathématiques.

Nous pouvons encore, sans entrer dans les menus détails, mentionner quelques modifications. La lecture à haute voix figure au programme de toutes les classes pour les langues vivantes. Dans les classes inférieures on donnera quelques notions de cosmographie. En rhétorique et en première professionnelle on enseignera aussi les premiers éléments de l'astronomie (une heure par semaine pendant le dernier trimestre); seulement ce n'est plus le professeur de mathématiques qui est chargé de ce cours, mais le professeur d'histoire. Enfin, il y a un peu plus de latitude dans certains ouvrages à expliquer : ainsi en poésie on a le choix entre le *De amicitia* et le *De senectute;* en rhétorique, entre les Olynthiennes et les Philippiques.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — *Classe des beaux-arts.* Dans la séance du 2 août, la classe s'occupe de compléter le nombre des commissaires qui auront à surveiller la composition et l'impression de la biographie nationale projetée par l'Académie. Les membres déjà nommés pour la classe des sciences sont MM. Kickx, Stas, Quetelet, Van Beneden et Dewalque; pour la classe des lettres, MM. le baron J. de Saint-Genois, Kervyn de Lettenhove, de Ram, Polain,

Gachard. On procède à l'élection des membres qui doivent représenter la classe des beaux-arts; les suffrages désignent MM. Fétis, père, Édouard Fétis, Van Hasselt, de Busscher et Siret.

En conséquence, la commission composée des quinze membres dont les noms précèdent, aura à se réunir prochainement et à déterminer les bases de la biographie nationale pour les soumettre au gouvernement.

Classe des sciences. Séance du 4 août. MM. Timmermans et Schaar avaient été nommés commissaires pour l'examen d'un mémoire de M. Limbourg, répétiteur d'analyse à l'école du génie civil de Gand, sur un point de la théorie de la formule de Stierling : leur avis est entièrement favorable à ce travail, dont ils demandent l'impression dans les mémoires in-4° de l'Académie.

Ils font connaître en même temps qu'au moment où ce mémoire était présenté à l'Académie, l'auteur, fort jeune encore, cessait de vivre.

Conformément à la demande des commissaires, ce travail sera inséré dans le recueil de la compagnie.

Classe des lettres. Dans la séance du 6 août, M. le secrétaire perpétuel donne communication de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Ducpétiaux :

« Je possède une bibliothèque assez considérable qui renferme une section d'ouvrages et de documents concernant l'économie sociale. Cette collection, réunie depuis de longues années dans les divers pays, est, je pense, l'une des plus complètes qui existent en ce genre : je n'en connais pas du moins de semblable dans les bibliothèques publiques et particulières que j'ai visitées et dont j'ai parcouru les catalogues en France, en Angleterre, en Allemagne et en Belgique. Il serait à regretter qu'elle fût dispersée; pour la conserver dans son intégrité, et donner en même temps à l'Académie un témoignage de mon estime et de mon attachement, j'ai inséré dans mon testament en date du 3 de ce mois, déposé chez Me Rommel, notaire à Bruxelles, la disposition suivante :

« Je lègue à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, les ouvrages de ma bibliothèque concernant l'économie politique, le droit pénal et les prisons, les établissements de bienfaisance, l'éducation et l'instruction, l'hygiène, la statistique, à condition d'en conserver l'ensemble et de l'accroître successivement au moyen de bons ouvrages analogues, de manière à former une section spéciale de publications embrassant toutes les branches de l'économie sociale.

« Bien que cette disposition ne doive recevoir d'exécution qu'après ma mort, je ne me considère dès à présent que comme le dépositaire du legs que je fais à l'Académie; je continuerai à le gérer avec soin, et les accroissements qu'il pourra recevoir augmenteront successivement sa valeur. Si d'ailleurs l'Académie jugeait à propos de prendre à ce sujet quelque mesure conservatrice, je me tiens à sa disposition.

« Veuillez, M. le secrétaire perpétuel, donner connaissance de ce qui précède à l'Académie, et agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués. »

De vifs applaudissements accueillent cette lecture et de chaleureux remerciments sont adressés à M Ducpétiaux pour le don qu'il fait à l'Académie et qu'elle reçoit avec reconnaissance.

— Le jury chargé de décerner les prix des concours ouverts en l'honneur du poète Van Maerlant a terminé ses opérations. Le poème couronné est celui de

M. Van Beers, professeur à l'école normale de Lierre. Le prix pour l'ouvrage en prose a été décerné à M. C.-A. Serrure, fils, avocat à Gand.

— Le congrès archéologique de France vient de terminer les travaux de la 27e session tenue en 1860 à Dunkerque. Les membres du congrès étaient au nombre de 450 environ. La plupart des pays de l'Europe y avaient député quelques-uns de leurs savants. L'Espagne, le Piémont, la Suède, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, la Belgique y avaient des délégués choisis parmi leurs historiens et leurs archéologues les plus renommés. La Belgique y était représentée par M. le chanoine de Ram, pour l'université de Louvain, M. le comte de Robiano, M. l'abbé Carton, pour la société d'émulation de Bruges, M. le contrôleur Legrand, pour l'académie d'archéologie de Belgique; M. T. Juste, pour le musée royal d'antiquités de Bruxelles; M. Ed. de Busschere, pour la société royale des beaux-arts et littérature de Gand, M. le Maistre d'Anstaing et M. l'abbé Huguet, pour la société archéologique de Tournai.

Toutes les questions d'histoire et d'archéologie du programme ont été discutées d'une manière approfondie par un grand nombre d'orateurs. Quelques questions ont été résolues et votées, d'autres ont reçu des développements nouveaux.

Une des séances a été consacrée à l'examen de la question relative au lieu de naissance de Godefroid de Bouillon. M. l'abbé Haigneré et M. le comte d'Héricourt ont chaleureusement plaidé la cause de ceux qui font naître Godefroid à Boulogne-sur-Mer. Mgr de Ram s'est borné à faire remarquer que la discussion n'a ébranlé aucun des arguments qui prouvent que Godefroid est né à Baisy, dans le Brabant. Il a engagé ses honorables contradicteurs à publier tout ce qui peut militer en faveur de leur thèse, et a promis de publier à son tour une nouvelle réponse.

Le congrès s'est rendu en corps, le 21 août, au mont Cassel où on avait quelques jours auparavant déblayé les fondations du vieux château; les membres ont constaté l'existence des substructions du *Castellum Menapiorum*, de l'itinéraire d'Antonin, sur l'emplacement duquel les historiens avaient discuté sans pouvoir se mettre d'accord. Voilà donc encore un point définitivement éclairci.

Nous reviendrons probablement sur ce congrès.

— Un décret impérial du 11 juillet établit en France un ordre spécial d'agrégation pour les classes d'histoire et de géographie dans les lycées. Voici les articles du règlement ministériel concernant les examens de cette agrégation.

I. Pour épreuve préparatoire les concurrents traiteront par écrit :

1° Une question d'histoire ancienne, grecque ou romaine ;

2° Une question d'histoire du moyen âge ;

3° Une question d'histoire moderne.

L'une de ces trois questions devra porter sur l'histoire de la littérature.

4° Une question de géographie.

Les sujets des compositions seront choisis dans le programme des lycées.

II. Pour première épreuve définitive, chaque candidat corrige une composition tirée au sort parmi les compositions d'histoire faites en rhétorique et en seconde au concours général de Paris.

Il est accordé à chaque candidat deux heures de préparation, dans un lieu fermé, avant l'épreuve de la correction, qui dure une demi-heure au moins.

III. Pour seconde épreuve définitive, les candidats expliquent :

1° Un texte pris dans un historien grec ;

2° Un texte pris dans un historien latin ;

3° Un texte pris dans un historien français ancien.

Ils présentent les critiques et observations dont ces textes sont susceptibles, principalement sous le rapport historique.

Ces différents textes sont tirés au sort, à l'instant même, parmi les historiens anciens et modernes qui seront annuellement indiqués par M. le Ministre de l'instruction publique, six mois au moins avant l'ouverture des examens.

L'épreuve sur chaque texte dure une heure.

IV. Pour troisième épreuve définitive, chaque concurrent fait une leçon :

1° Après vingt-quatre heures de préparation, sur un sujet d'histoire générale ancienne ou moderne, pris dans le programme de l'enseignement des lycées ;

2° Après quatre heures de préparation, une leçon de géographie historique ou de géographie comparée.

Chaque leçon durera une heure au plus.

Le sujet de la leçon sera choisi par les juges, tiré au sort par les candidats et délivré par le président du concours.

— Un arrêté ministériel du 27 juillet rétablit le certificat d'aptitude prescrit par l'arrêté du 2 novembre 1841 pour ceux qui désirent pouvoir être appelés aux fonctions de chargés de cours de langues vivantes dans les lycées. Depuis la suppression des concours d'agrégation spéciale, l'enseignement se trouvait confié à des maîtres qui n'avaient reçu aucune direction commune, et qui n'offraient qu'une garantie insuffisante de savoir et d'expérience. Les épreuves à subir pour l'obtention du certificat d'aptitude sont les suivantes :

I. Pour épreuve préparatoire, les candidats traduiront : 1° un texte français en allemand ou en anglais; 2° un texte allemand ou anglais en français.

II. Pour première épreuve définitive, chaque candidat devra corriger, après une heure de préparation, dans un lieu fermé, un devoir d'élève pris dans les classes supérieures des lycées de Paris et tiré au sort par le candidat. La durée de cette épreuve sera d'une demi-heure au moins pour chaque candidat.

III. Pour seconde épreuve définitive, chaque candidat devra traduire, à livre ouvert, un passage tiré au sort dans les auteurs allemands ou anglais désignés par le Ministre. Il fera, en outre, la traduction, à livre ouvert, d'un texte français en anglais ou en allemand.

Le candidat fera suivre son explication des remarques nécessaires pour la parfaite intelligence du texte. Ces remarques seront faites alternativement en langue française et en langue étrangère.

IV. Pour troisième épreuve définitive, chaque candidat fera une leçon de trois quarts d'heure, après trois heures de préparation dans un lieu clos, sur une question de grammaire de la langue qu'il se propose d'enseigner.

Les sujets seront choisis par le jury, tirés au sort par le candidat et délivrés par le président.

Nécrologie. — A l'étranger : M. *Duméril,* doyen de l'institut de France, une des grandes illustrations scientifiques de notre époque; — M. *Collineau,* membre de l'académie de médecine de Paris; — M. *Foucart,* doyen de la faculté de droit de Poitiers; — M. *Dunal,* professeur de botanique, doyen de la faculté des sciences de Montpellier.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 9 et 10. Septembre et Octobre 1860.

DU RHYTHME DANS LA VERSIFICATION FRANÇAISE.

FORMULES NOUVELLES QUE LA POÉSIE FRANÇAISE POURRAIT ADOPTER.

Vers de treize syllabes.

Quant au vers de treize syllabes, Scarron nous en laisse un exemple assez curieux; c'est une chanson probablement rhythmée sur un air du temps, elle se termine par un alexandrin inegal :

Sobres, loin d'ici | loin d'ici, buveurs d'eau bouillie
Si vous y venez, | vous nous ferez faire folie,
Que je sois fourbu, | ....., tondu, bègue, cornu
Que je sois perclus, | alors je ne boirai plus.

Cette forme a été renouvelée de nos jours dans une romance qui date du beau temps des tyroliennes; elle commençait ainsi :

Heureux habitants | des beaux vallons de l'Helvétie....

Les chansonniers ont laissé quelques exemples de ce vers :

Le peuple s'écrie : | Oiseaux, plus que nous soyez sages.
BÉRANGER.

La musique peut autoriser ce rhythme, mais hors de là, nous ne croyons pas que l'on puisse suivre l'exemple de vers semblables, non destinés à être chantés, comme ceux-ci :

Elle si pudique, | et dont l'âme était aussi pure
Que le bleu si pur | qui brille dans l'immensité,
Ou la tiède brise, | avec un suave murmure,
Qui rafraîchit l'air | parfumé des fleurs de l'été,
Elle s'éteindrait | de même qu'une sainte expire,
Sans effroi, le cœur | tout rempli de vie et d'amour...
On l'eût vu donner (1) | en mourant son plus doux sourire,
Son plus doux sourire | à l'azur de son dernier jour.
* ERN. BOUVIER.

(1) Il faut : *on l'eût vue donner*. M. Bouvier s'est sans doute souvenu de ce vers que Victor Hugo place dans la bouche de Marion Delorme :

Ah ! qu'est-ce qu'ils diraient ceux qui m'ont *vu* si gaie.

En effet, le vers de treize syllabes, qu'on le divise soit par 5 et 8 comme dans les vers précédents, soit par 4 et 9, 3 et 10, ou *vice-versâ,* ne présentera jamais que des divisions non homogènes entre elles, et le vers entier est trop long pour présenter un rhythme appréciable à lui seul.

Vers de quatorze, quinze syllabes, etc.

Vers de quatorze :

Entendez-vous | sonner au loin | la cloche du village?
C'est l'angelus : | les villageois | vont quitter leurs travaux;
De la charrue | ils ont déjà | détaché l'attelage
Et dirigé | vers le logis | leurs bœufs et leurs chevaux.

* H. d'Avenbosch.

Les hexamètres de Turgot nous donnent, par hasard, des vers de quinze syllabes à base anapestique :

Aux Français | étonnés, | fais goûter | la beauté | de ces chants.

Et l'abbé Scoppa montre combien il est aisé de construire des vers de cette forme, en ajoutant un seul mot à certains de nos vers :

Que ne peut | la frayeur | sur l'esprit | d'un mortel | *égaré!...*

Avait pu | de son cœur | surmonter | *la criante* | injustice....

Ces formules n'ont pas précisément en elles-mêmes quelque chose de désagréable : quant au rhythme, elles sont régulières. Seulement la rime y est trop retardée, et cela doit suffire pour les faire proscrire.

Nous en disons autant des vers de seize syllabes :

Je le veux bien, | tu ne veux pas, | tu le voudras, | je ne pourray.

Passerat.

Il en sera reparlé plus loin, à propos du mélange de ces vers avec le vers alexandrin trimètre.

Tous ces vers ont le seul mérite d'être des curiosités littéraires; nous n'engageons personne à imiter ces tours de force bizarres.

Entrelacement de vers de différentes mesures.

Si l'on considère chaque vers comme une unité de mesure, il est évident que des vers homogènes peuvent seuls s'entrelacer

entre eux, un vers pair ne peut s'associer qu'à des vers pairs, ou à ses sous-diviseurs impairs; un vers impair ne peut s'associer qu'à des vers impairs.

Ainsi nous avons vu (dans notre traité de versification) le vers de douze syllabes s'entremêler avec harmonie,

Au vers de dix syllabes :

O cher enfantelet, vrai portrait de ton père,
Dors sur le sein que ta bouche a pressé;
Dors petiot; clos, ami, sur le sein de ta mère,
Tien doux œillet par le somme oppressé.

Pastiche attribué à Clotilde de Surville.

Au vers de huit syllabes :

C'est que la liberté n'est pas une comtesse
Du noble faubourg Saint-Germain,
Une femme qu'un cri fait tomber en faiblesse,
Qui met du blanc et du carmin;
C'est une forte femme aux puissantes mamelles,
A la voix rauque, aux durs appas,
Qui du brun sur la peau, du feu dans les prunelles
Agile et marchant à grands pas,
Se plaît aux cris du peuple, aux sanglantes mêlées,
Aux longs roulements des tambours,
A l'odeur de la poudre, aux lointaines volées
Des cloches et des canons sourds. Aug. Barbier.

Mourir ! sans vider mon carquois,
Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange
Ces bourreaux barbouilleurs de lois,
Ces tyrans effrontés de la France asservie,
Égorgée !... O mon cher trésor,
O ma plume ! Fiel, bile, horreur, dieux de ma vie,
Par vous seuls, je respire encor. A. Chénier.

Au vers de six syllabes ;

Félicité passée,
Qui ne peux revenir,
Tourment de la pensée,
Que n'ai-je en te perdant, perdu le souvenir! Bertaut.

Mais elle était du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin :
Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses
L'espace d'un matin. Malherbe.

Encore un flot de plus à l'océan des mondes,
Encore un an de plus à l'abime jeté,
A ce gouffre béant, aux entrailles profondes,
Qu'on nomme éternité.
* MAD. LOUISA STAPPAERTS.

Au vers de quatre syllabes :

Grands hommes, ici bas, quel beau sort est le vôtre !
Votre tombe est, pour nous, l'autel du souvenir,
Un pied sur le passé, géants, vous posez l'autre
Sur l'avenir. * BEN. QUINET.

Tu portes la terreur au fond de la mêlée,
Ta flamme rouge, au feu des bataillons mêlée,
Est un éclair
Il brille et frappe aux yeux le coursier qui s'effraye,
Et serpente à travers les chemins qu'il se fraye,
Rapide et clair. * VAN HASSELT.

Et tu ne laisses rien après toi, beau mirage
De l'avenir,
Qu'un rayon du passé perdu dans un orage,
Qu'un souvenir ! ID.

Mais, vous absente, vous, pauvre étoile éclipsée
Avant le temps,
Plus rien ne leur rendra leur splendeur effacée
Ni leur printemps. ID.

Enfin aux vers de trois ou de deux syllabes, ses diviseurs.

La pauvre fleur disait au papillon céleste :
Ne fuis pas
Vois comme nos destins sont différents, je reste,
Tu t'en vas !
Pourtant nous nous aimons, nous vivons sans les hommes,
Et loin d'eux;
Et nous nous ressemblons, et l'on dit que nous sommes
Fleurs tous deux. V. HUGO.

Voyez ce feu follet : au bord du marécage,
Il luit;
Mais suivez-le; comme un oiseau qui sent la cage (1),
Il fuit;
Fuyez à votre tour... bientôt dans la nuit sombre,
Il suit,
Ne revenez jamais sur vos pas, car, dans l'ombre,
Il nuit. H. D'AVENBOSCH.

(1) Exemple de vers trimètre sans césure médiale accentuée.

Nous ne connaissons pas d'exemples d'alexandrins mêlés au vers d'une syllabe; mais rien ne serait plus facile que d'en construire, ainsi :

Sur les ais détraqués de ton trône, oui! tremble,
Roi!
Un seul homme aujourd'hui vous brave tous ensemble,
Moi.

De même, d'après les traditions classiques, le vers de dix syllabes s'agence parfaitement avec le vers de huit :

A la gaité, ce beau jour nous convie,
L'esprit libre, le cœur content,
Demandons tous, bonheur, amour et vie,
Pour le roi que nous aimons tant. C. DELAVIGNE.

Ce qui me rendait si joyeux
N'était pas un chant de la terre;
Des harpes d'or m'appellent dans les cieux,
Ma mère, adieu! bonsoir, ma mère. * WACKEN.

Avec le vers de six syllabes :

Quand du soleil la splendide lumière
Vient à pâlir aux approches du soir,
Et que la nuit, sur la nature entière,
Jette son voile noir,
J'aime à m'asseoir à l'ombre d'un vieux chêne,
A caresser un rêve séduisant,
A contempler la lumière incertaine
Du jour agonisant. * J. NOLLÉE.

Sylphes, des fleurs qui vous servent d'asiles,
Élancez-vous, attentifs à ma loi;
Fendant les airs de vos ailes mobiles,
Sylphes, volez à moi.
* MAD. LOUÏSA STAPPAERS.

Avec le vers de cinq syllabes (1) :

Pleurer est doux, pleurer est bon souvent
Pour l'homme, hélas! sur qui le sort se pose
Toute larme, enfant,
Lave quelque chose. V. HUGO.

(1) Nous faisons à l'égard de cette forme une réserve : coupé par 4 et 6, le vers de dix s'accorde mal avec celui de cinq; nous reviendrons sur ce point.

Avec le vers de quatre syllabes :

L'air était pur ; un dernier jour d'automne,
En nous quittant, arrachait sa couronne
Au fond des bois,
Et je voyais, d'une marche suivie,
Fuir le soleil, la saison et la vie,
Tout à la fois. MAD. TASTU.

Avec le vers de deux syllabes :

Mais nous verrons, amis, dans un moment
Comment
L'abbé parvint à se tirer de l'affaire. H. D'AVENBOSCH.

Avec le vers d'une syllabe :

Comment en sont tous mes sens advenus ?
— Nuds.
Qu'estois-je avant d'entrer dans ce passage ?
— Sage.
Et maintenant, que sens-je en mon courage ?
— Rage.
Qu'est-ce qu'aymer et s'en plaindre souvent ?
— Vent. DU BELLAY.

Le vers de huit syllabes, à son tour, s'associe à ravir au vers de six syllabes :

Paisible et solitaire nuit,
Sans lune et sans étoiles,
Renferme le jour qui me nuit
Dans tes plus sombres voiles. ST-AMANT.

Le vin est nécessaire,
Dieu ne le défend pas :
Il eût fait la vendange amère,
S'il eût voulu qu'on n'en bût pas. EM. AUGIER.

Au vers de quatre syllabes :

Connaissez-vous la blanche tombe
Où, flotte comme un son plaintif,
L'ombre d'un if ?
Sur l'if, une blanche colombe
Triste et seule, au soleil couchant,
Chante son chant. TH. GAUTIER

Dans un jardin que l'onde arrose,
Un jour s'entr'ouvrit une rose,
Belle à ravir;

L'amour eût choisi sa corolle
Que berçait une brise folle,
Pour y dormir. * Guill. du Plessix.

Poëtes, suivant leurs chimères
Par monts et vaux,
Tentant, loin des routes vulgaires,
Des cieux nouveaux;
Hardis penseurs, dont l'âme éprise
De merveilleux,
Rêve encor la terre promise
A nos aïeux. * Eug. Gens.

Au vers de deux syllabes :

L'air est plus doux, le ciel se dore;
Vois le printemps qui vient d'éclore!
C'est pour le monde encor nouveau
L'aurore,
Lorsqu'il ressort de son tombeau
Plus beau. Ducondut.

Au vers d'une syllabe :

Mon page emplis mon escarcelle,
Selle
Mon cheval de Calatrava,
Va !
Piqueur, va prévenir le comte,
Conte
Que ma meute aboie en mes cours,
Cours. V. Hugo.

Le vers de sept syllabes s'associe à son tour aux vers impairs de cinq syllabes :

S'il est un charmant gazon
Que le ciel arrose,
Où brille en toute saison
Quelque fleur éclose,
Où l'on cueille, à pleine main,
Lis, chèvrefeuille et jasmin,
J'en veux faire le chemin
Où ton pied se pose. (1) V. Hugo.

(1) Chanson sur un vieil air, qui est, selon toute apparence, d'après l'observation de M. Quicherat, l'air de *la bonne aventure, ô gai !* sur lequel tous nous avons chanté dans le premier âge : « je suis un enfant gâté... »

De trois syllabes :

Avril, l'honneur de nos bois
Et des mois,
Avril, la douce espérance
Des fruits qui, sous le coton
Du bouton,
Nourrissent leur jeune enfance. REMY BELLEAU.

Sarah ! belle d'indolence,
Se balance
Sur un hamac, au-dessus
Du bassin d'une fontaine
Toute pleine
D'eau puisée à l'Ilyssus. V. HUGO.

Du beau roman que caresse
La jeunesse,
Le souvenir séducteur
Est au cœur,
Ce qu'est, à la terre entière,
La lumière
De l'astre au regard de feu,
Œil de Dieu. DE BOURRAN.

D'une syllabe :

Dites : quelle est la plus belle?
— Elle!
Le plus beau n'est-ce pas lui?
— Oui! * H. D'AVENBOSCH.

Le vers de six syllabes s'entremêle de son côté avec le vers de quatre syllabes :

Dans Venise la rouge,
Pas un cheval ne bouge,
Pas un pêcheur dans l'eau,
Pas un fallot.
Seul assis à la grève,
Le grand lion soulève,
A l'horizon serein,
Son front d'airain. ALF. DE MUSSET.

Avec le vers de trois syllabes, son diviseur :

J'aime à remplir mon verre
De vieux vin;
Je veux que l'on m'enterre
Verre en main,

J'entends que l'on me mette,
En grand deuil,
Un cruchon sur la tête,
Au cercueil. * CH. DE COSTER.

Avec le vers de deux syllabes :

Phœbe qui, la nuit close,
Aux lèvres d'un berger,
Se pose
Comme un oiseau léger... ALF. DE MUSSET.

Avec le vers d'une syllabe :

Mettez-vous bien cela
Là
Jeunes fillettes;
Songez que tout amant
Ment
Dans ses fleurettes....
Et l'on voit des commis
Mis
Comme des princes,
Qui jadis sont venus
Nus
De leurs provinces. PANARD.

Je le trouve piquant
Quand
J'en puis prendre à l'écart;
Car
Un plaisir vaut son prix,
Pris
A l'insu d'un mari. SÉDAINE.

Le vers de cinq syllabes pourrait se combiner à merveille avec le vers de trois syllabes ou d'une syllabe; le vers de quatre avec le vers de deux et d'une; enfin les vers de trois et deux concorderaient parfaitement aussi avec le vers d'une syllabe, mais ces mélanges ont été peu employés, et nous n'en connaissons pas d'exemples.

D'après les règles de la poésie classique, d'accord en cela avec l'oreille, les strophes suivantes ne sont pas harmonieuses parce que des vers de mesures non homogènes s'y entrelacent; si quelques-unes peuvent trouver grâce, c'est grâce à la poésie qui fait oublier l'irrégularité de la versification :

Vers de huit et de sept syllabes.

Hélas depuis qu'une ingrate
A trahi le plus tendre amour,
Il n'est plus rien qui me flatte,
Et je fuis la clarté du jour. De Bonnard.

Les vents de leur glaciale haleine
Ont frappé la fleur des champs,
Et, vers la solitaire plaine,
Son amant marche à pas lents. * H. Delmotte.

Vers de huit et de cinq syllabes.

O nuits de parfums embaumées,
Vous êtes nos sœurs,
Par vos mains pour vous sont semées
De suaves fleurs,
Pourtant une triste pensée
Obscurcit vos yeux :
Toutes vos larmes en rosée
S'épanchent des cieux,
Laissez, de vos paupières closes,
Rouler ces rubis :
Ils donnent aux jardins des roses,
Aux champs des épis. * Cl. Michaels.

Vers de huit et de trois syllabes.

Que j'aime à voir dans la vallée
Désolée,
Se lever comme un mausolée
Les quatre ailes d'un noir moustier. Alf. de Musset.

N'imitons pas l'hirondelle
Qui fuit devant les mauvais jours;
Je veux vous rester fidèle
Berceau chéri de mes amours.
* Daufresne de la Chevalerie.

Vers de sept et de six syllabes.

Gondolier, la mer t'appelle,
Pars et n'attends pas le jour,
Adieu, Venise la belle,
Adieu, pays mon amour.
Quand le devoir l'ordonne,

Venise, on t'abandonne,
Mais c'est sans t'oublier.
Que Saint Marc et la Madone
Soient en aide au gondolier. C. DELAVIGNE.

Vers de cinq et de deux syllabes.

Au soleil couchant,
Toi qui vas cherchant
  Fortune,
Prends garde de choir :
La terre, le soir,
  Est brune. V. HUGO.

L'aurore vermeille
  Éveille
L'enfant aux beaux jeux,
  Joyeux,
Et son doux sourire
  Expire
Dans ce mot charmant :
  Maman! * MAD. DE LA MOTTE.

Vers de quatre et de trois syllabes.

Plus de nuage,
  De douleurs,
L'hymen engage
  Nos deux cœurs;
Que Dieu couronne
  Nos amours,
Et qu'il nous donne
  D'heureux jours. * CH. LAVRY.

Dans les trois derniers exemples, l'hetérogénéité des vers accouplés produit une impression moins pénible, parce que les vers y sont moins longs, et qu'on y perçoit pour ainsi dire un rhythme de sept syllabes qui est agréable à l'oreille.

Cette observation nous met sur la voie de la solution du problème recherché : trouver le moyen d'apparier des vers de mesure non homogène. Le moyen est des plus simples; il s'agit seulement de couper le vers principal, à l'aide des accents internes, en tronçons qui s'accordent avec le petit vers non homogène.

A l'aide de ce procédé, sur lequel nous appelons toute l'attention, on introduit non seulement un élément rhythmique de plus

oans des vers s'accordant déjà entre eux, mais on parvient même faire s'accorder entre eux des vers non homogènes.

Ainsi les vers suivants, parfaitement réguliers au point de vue classique, deviendront, grâce au procédé, des types rhythmiques parfaits, rendus homogènes non seulement dans les rapports de leur unité, mais même dans les rapports de leurs fractions.

Vers de quatre syllabes rendus plus homogènes avec le vers de six, à cause de la similitude du rhythme, des quatre premières syllabes de ce dernier :

Loin | de ton nid | de fleurs,
Doux | rossignol | en pleurs,
Om | bre funeste !
Pau | vre captif | du sort,
Pleure | et gémis | , la mort
Seu | le te reste.
Pleu | re plus triste | encor,
Même | en ta ca | ge d'or,
Chat | ne funeste,
Hô | te des ar | bres verts,
Rien | de tes doux | concerts,
Rien | ne nous reste. * VAN HASSELT.

Vers de cinq syllabes, acquérant un rapport rhythmique de plus avec le vers de sept syllabes, à cause de l'anapeste qui commence chacun d'eux :

Douces tê | tes blondes,
Qui dansez | vos rondes,
Et jouez | avec les fleurs,
Que ces fleurs | jolies,
Dans les prés | cueillies,
Soient l'ima | ge de vos cœurs.

Mille fleurs | vermeilles,
Roses sans pareilles (1)
Croissent dans les champs des cieux (1),
De ces fleurs | étranges,
Chaque nuit, | vos anges
Cueillent le trésor | soyeux.

Puis, enfants | qu'ils aiment,
Sur vos lits | ils sèment,
Ces bouquets | charmants et doux

(1) Nous ne répéterons pas ici une observation déjà faite sur l'irrégularité rhythmique de l'un ou l'autre vers en passant.

Et leur voix | si pure
Doucement | murmure :
Nous veillons, | enfants, pour vous. Id.

Vers de sept et de trois syllabes, rendus plus homogènes par l'anapeste qui commence les uns et qui constitue les autres :

Elle va, | malgré la brume
Qui sur l'eau | s'étend et fume,
En trempant | ses plis ouverts
Aux flots verts;
Elle va, | rien ne l'arrête,
Ni le vent | ni la tempête
Agitant | son fouet d'éclairs
Dans les airs.
Pour vous voir, | au bord de l'onde,
Belle blonde,
En rêvant | cueillir des fleurs,
Et dans l'om | bre d'un mélèze,
Tout à l'aise,
Vous chanter | avec des pleurs. Id.

Vers de sept et de cinq syllabes, commençant les uns et les autres par un anapeste :

Or voici | le mois joyeux
Où tout âme | aspire,
Et la terre, | aux vents des cieux,
Fait vibrer sa lyre;
Et tout cœur | s'épanouit,
A voir l'au | be dans la nuit
Doucement | sourire. * Van Hasselt.

Quand ta main | légère effleure
Ton luth d'or, | ma belle!
Songe, songe | à moi qui pleure,
A l'absent | fidèle.

Dans le ciel | et sur la terre,
On voit tout | sourire;
Dans les bois | quel doux mystère!
Et mon cœur | soupire. Id.

Sans vos nids, | o verts buissons,
Sans tes fleurs, | prairie
Sans musi | que, sans chanson,
Que serait | la vie!
L'homme n'est | qu'un pèlerin
D'un désert | sans borne.
S'il n'a pas | un gai refrain,
Que sa vie | est morne. Id.

Vers de huit, combinés avec des vers pairs, et rendus plus homogènes encore, principalement dans un but d'harmonie imitative, par suite de la recherche de la marche ïambique, et du fait d'avoir évité la marche anapestique :

En chasse! | en chasse! | allons! | allons!
Réveil | le toi, | ma belle.
Écoute, | au fond | des frais | vallons,
Le son | du cor | t'appelle.

Dans son palais | silencieux,
La lune | est endormie,
En chas | se! l'au | be monte | aux cieux,
Réveil | le-toi, | ma mie.

Viens. L'om | bre cède | à la clarté,
Le cor | joyeux | résonne,
Et dans son fort | mal abrité,
La biche | en pleurs | frissonne.

Viens voir | s'ouvrir | la fleur | des bois
Qui rit | au bord | de l'onde;
Viens où la biche | est aux abois,
Réveil | le toi, | ma blonde.

Sinon, | voilà | les cors | vainqueurs
Sonner | la biche | à terre,
Et moi | qui fais | la chasse | aux cœurs,
Je veux | le tien, ma chère. * VAN HASSELT.

Que j'aime | entendre, | au fond | des bois,
O cor, | pleurer | ta voix;
L'écho | répète | en murmurant
Ton chant, | ton chant | mourant.

Parmi | les feuil | les, à travers
Les ar | bres frais | et verts,
Il passe, | et puis, | revient | encor,
Le chant, | le chant | du cor.

Et l'on dirait | l'esprit | des sons
Qui, dans les verts buissons,
Gémit | et pleure | au fond | des bois,
O cor | avec ta voix. ID.

Que j'aime, ô vi | ves sonneries,
Entendre au soir | vos voix chéries
Sonner l'appro | che de la nuit,
Au jour qui fuit!
Votre musique | est si touchante,
Que l'on se dit | souvent en soi :
C'est un orchestre | au ciel qui chante,
Cloches du soir, | sonnez pour moi. ID.

Vers de neuf renforçant leur homogénéité avec le vers de sept par une constitution semblable d'anapestes et d'ïambes. M. Van Hasselt qui propose ce mélange, a bien voulu nous en envoyer les exemples suivants; on y trouvera les quatre formes indiquées plus haut pour ce vers de neuf syllabes; l'anapeste qui constitue principalement le rapport rhythmique, occupe toujours une place analogue et dans le vers de neuf syllabes et dans celui de sept :

1° ◡ ◡ — | ◡ — | ◡ — | ◡ —
◡ ◡ — | ◡ — | ◡ —

L'alouette | a pris | son vol | dans l'air,
Dans l'azur | du ciel | si pur, | si clair,
Elle vo | le vo | le vole,
Cependant | qu'au fond | du bois, | là bas,
Les échos | s'en vont | chantant | tout bas
Sa musi | que qui grisolle.

2° ◡ — | ◡ ◡ — | ◡ — | ◡ —
◡ — | ◡ ◡ — | ◡ —

Un soir, | tu le sais, | j'y songe | encor,
Là haut | rayonnait | un as | tre d'or,
Là haut | dans le ciel | si sombre;
Ton œil | enchanté | suivait | dans l'air
L'étoi | le charmante | au vif | éclair,
Fleur d'or | qui brillait | dans l'ombre.

3° ◡ — | ◡ — | ◡ ◡ — | ◡ —
◡ — | ◡ — | ◡ ◡ —

Printemps | joyeux, | te voilà, | bonjour!
Les bois | sont pleins | de chansons | d'amour
Et pleins | de ro | ses vermeilles,
Tout va | chantant | son fa sol | la si,
Les champs | les bois | et les cœurs | aussi,
Et toi, | mon cœur, | tu sommeilles.

4° ◡ — | ◡ — | ◡ — | ◡ ◡ —
◡ — | ◡ — | ◡ ◡ —

Qui sait | pourquoi, | roseau | qui frémis,
Le soir, | au bord | du lac | tu gémis,
Penché | sur l'eau | solitaire;
Le vent | glacé | qui souffle | à travers
Les noirs | bouleaux | de bru | mes couverts,
Sait-il | l'étran | ge mystère !

A l'aide de ce procédé, on peut parfaitement faire concorder les vers nouveaux dont nous avons préconisé l'emploi, avec des vers

déjà admis. Si, comme on le prétend, le rhythme ternaire des vers de neuf syllabes coupés en trois membres égaux, fatigue l'oreille, on peut facilement éviter cette monotonie, en les alternant avec des vers d'un autre rhythme.

Ainsi M. Wilhelm Ténïnt nous donne des exemples de ce vers mêlé au vers de cinq syllabes :

Pour le peu | de bon temps | qui nous reste,
Rien n'est si funeste....
Achevons | nos vieux ans | sans alarmes;
La vie a des charmes.

Au vers de trois syllabes :

Tout enfant, | quand le ciel | scintillait,
L'azur noir | me semblait | un grand voile;
Je prenais | pour un trou | chaque étoile
Qui brillait.

Ou avec les vers de six et de trois, comme dans cette petite idylle :

Sous ses pas, | la bergère
Fait à pei | ne trembler / la fougère,
Dans sa cour | se légère....
Et d'un sau | le se fait | un rempart.
Curieuse | et craintive,
Elle a peur | qu'un berger | ne la suive,
Et pourtant, | sur la rive,
En arrière | elle jette | un regard.

— C'est l'amour qui m'amène,
O ma reine,
Ne sois point | inhumaine,
Aime-moi!
— Non reviens | au village :
Fille sage
Sur la ri | ve n'engage
Point sa foi.

Ils revien | nent ensemble;
Le berger, | à la nym | phe qui tremble,
Dit : l'amour | nous rassemble,
Ne sois point | insensible | à mes vœux.
La bergère | interdite
Lui répond : | Reviens vi | te, bien vite,
Car mon cœur | qui palpite
Dans les champs | ne sait fai | re d'aveux.

* H. d'Avenbosch.

Rien n'empêche non plus d'alterner cette forme de vers avec d'autres formes, même dans les strophes d'un poëme unique; car quoi qu'en dise M. Edelestand du Méril, l'inégalité qui distingue souvent les vers de la même strophe, nous semble pouvoir exister entre les différentes strophes d'une pièce de vers, pourvu toutefois que cette inégalité ne soit pas arbitraire et soit soumise elle-même à une certaine symétrie. Nous ne donnons pas d'ailleurs les différents vers dont nous parlons comme des modèles qu'il faille avoir constamment sous les yeux, mais nous croyons que l'emploi peut en être assez agréable, de temps en temps.

Quant au vers de dix syllabes avec césure ordinaire, on peut le rendre, à l'aide d'accents internes, plus homogène encore avec le vers de huit syllabes. En voici un exemple tiré d'une pièce intitulée l'*Aigle de Corse*, de M. Van Hasselt :

LE CORSE.

Qui sait | mon Dieu | ce qu'il est | devenu
L'aiglon | de mes ro | ches sauvages?
Son aile | a pris | un essor | inconnu,
O mer! | par delà | tes rivages.

LA MER.

J'ai vu | planer | ton aiglon | dans les cieux;
Mes flots, | à voir | les éclairs | de ses yeux,
Disaient: | c'est l'oiseau | des orages.

Au lieu des vers de dix syllabes coupés par 4 et 6, que nous avons vus entrelacés par Victor Hugo avec des vers de cinq syllabes, nous réserverions cet entrelacement au vers *taratantara*.

Victor Hugo, du reste, dans ses *Contemplations*, nous en donne lui-même un exemple que nous ne présentons pas précisement comme modèle de poésie, mais dont nous nous prévalons comme forme désormais acquise à la versification.

J'aime l'araignée, et j'aime l'ortie,
Parce qu'on les hait;
Et que rien n'exauce et que tout châtie,
Leur morne souhait;

Parce qu'elles sont maudites, chétives,
Noirs êtres rampants;
Parce quelles sont les tristes captives
De leur guet-à-pens;

Parce qu'elles sont prises dans leur œuvre
O sort ! fatals nœuds !
Parce que l'ortie est une couleuvre,
L'araignée un gueux;

Parce qu'elles ont l'ombre des abîmes,
Parce qu'on les fuit,
Parce qu'elles sont toutes deux victimes
De la sombre nuit.

Passants, faites grâce à la plante obscure,
Au pauvre animal.
Plaignez la laideur, plaignez la piqûre,
Oh! plaignez le mal!

Il n'est rien qui n'ait sa mélancolie,
Tout veut un baiser.
Dans leur fauve horreur, pour peu qu'on oublie
De les écraser,

Pour peu qu'on leur jette un œil moins superbe
Tout bas, loin du jour,
La vilaine bête et la mauvaise herbe
Murmurent : Amour! V. HUGO.

H. BOSCAVEN.

(La fin prochainement.)

PROPOSITIONS DE GÉOMÉTRIE.

1. — Les trois hauteurs de tout triangle ABC se coupent au centre H du cercle inscrit dans le triangle DEF dont leurs pieds sont les sommets; et alors A, B, C sont les centres des cercles ex-inscrits. Mais si l'angle A est obtus le point A est le centre du cercle inscrit dans DEF et H le centre d'un cercle ex-inscrit. — (Chaque triangle AEF, BDF, CDE est *inversement semblable* à ABC; etc.)

2. — Soient M et H les points communs aux trois médianes et aux trois hauteurs de tout triangle. Si l'on prolonge HM de $MO = \frac{1}{2} MH$, le point O est le centre du cercle circonscrit.

3. — Le rectangle des deux segments de l'hypoténuse, déterminés par le contact du cercle inscrit, est équivalent au triangle rectangle proposé.

4. — Le côté du carré équivalent à tout triangle rectangle est moyen proportionnel entre le rayon du cercle inscrit et ce rayon augmenté de l'hypoténuse.

5. — Dans tout quadrilatère N les milieux des côtés, extrémités de ses deux *médianes*, sont les sommets d'un parallélogramme inscrit P, moitié de N, et dont le périmètre est la somme des diagonales de N.

6. — Si l'une des deux médianes est parallèle à un côté, le quadrilatère est un trapèze; et c'est un trapèze isocèle si les deux médianes sont perpendiculaires entre elles. Mais si les deux médianes sont simplement égales ou bien inégales et perpendiculaires l'une à l'autre, le quadrilatère est un losange ou bien un rectangle.

7. — Les parallèles aux deux médianes, menées par les extrémités de chacune, déterminent un parallélogramme équivalent au quadrilatère quelconque proposé. — De simples *transpositions* de parties transforment, de deux manières, ce quadrilatère en un rectangle équivalent.

8. — Dans quels cas deux quadrilatères quelconques, l'un pouvant être *concave*, sont-ils équivalents ? — (Deux théorèmes.)

9. — Tout quadrilatère N est moyen proportionnel entre les deux parallélogrammes semblables P et P′, inscrit et circonscrit, P ayant pour sommets les milieux des côtés de N. — De même, P est moyen proportionnel entre les deux quadrilatères semblables N et Q, circonscrit et inscrit, le dernier ayant pour sommets les points où les diagonales de N coupent les côtés de P. — Les diagonales de N le divisent en quatre triangles dont les *centres de gravité* sont les sommets d'un parallélogramme P″ équivalent à $\frac{2}{9}$ N, tandis que, les mêmes diagonales coupent les côtés de P″ aux sommets d'un quadrilatère Q′, semblable à N et neuvième de ce dernier.

10. — De simples transpositions de parties divisent tout quadrilatère convexe en quatre quadrilatères égaux entre eux et semblables au proposé. — De là on déduit le point d'où menant quatre droites aux milieux des côtés, ces droites divisent le quadrilatère en quatre autres équivalents entre eux.

11. — Calculer l'aire du quadrilatère connaissant numériquement, soit les deux diagonales, soit les deux médianes, et la projection orthogonale de l'une sur l'autre.

12. — Tracer le quadrilatère lorsque les milieux des côtés et d'une diagonale sont donnés. — (Pour le pentagone il suffit d'avoir les milieux des côtés : en est-il de même pour l'heptagone ?)

13. — Tracer le trapèze dont on connaît les deux bases parallèles, un côté latéral et la différence des deux angles adjacents.

14. — Construire le triangle dont on connaît un angle, un côté et les différences des deux autres angles.

15. — Tracer le triangle connaissant l'angle A, le côté opposé a et la somme n des deux autres côtés b et c. — (Si l'angle A est aigu, le problème peut avoir deux solutions, une seule ou être impossible.)

16. — Tracer le triangle connaissant un angle A, le côté c adjacent et la somme s ou la différence d des deux autres côtés a et b. — (Une solution chaque fois; d'où résultent deux théorèmes sur l'*égalité* et deux sur la *similitude* des triangles.)

17. Dans un cercle donné inscrire le triangle dont on connaît un angle et le côté adjacent, de telle sorte que le prolongement de ce côté passe par un point donné hors du cercle. — (Deux cas sont à distinguer.)

18. — A un cercle tracé circonscrire le triangle dont un côté passe par un point donné et fasse avec les deux autres côtés deux angles intérieurs donnés. — (Trois cas sont à distinguer : dans le dernier on circonscrit un *bi-angle*.)

19. — Tracer le triangle dont on connaît un angle, le côté adjacent et l'un des cinq rayons des cercles circonscrit, inscrit et ex-inscrits.

20. — Construire le triangle connaissant sa base b, la bissectrice d de l'angle du sommet et le rapport 2 des deux autres côtés. — (On fait intervenir les propriétés des bissectrices de l'angle du sommet et de l'angle extérieur adjacent.)

21. — Soit b la base, a et c les côtés latéraux d'un triangle, h sa hauteur, x et y les deux segments que son pied détermine sur b. On propose de tracer le triangle connaissant : avec $a + c$ ou avec $a - c$, 1° h et $x - y$; 2° b et $x - y$; 3° enfin, b et h. —

(Pour découvrir la construction il faut le calcul dans chacun de ces six problèmes.)

22. — Tracer le triangle dont on connaît la hauteur h, la bissectrice d et la médiane m, toutes les trois issues du sommet. — (Il faut le calcul pour construire la demi-base.)

23. — Dans tout parallélogramme P dont a et b sont les côtés donnés, les bissectrices des angles extérieurs et des angles intérieurs se coupent sur les médianes, prolongées ou non, aux sommets de deux rectangles dont les diagonales ont $a + b$ et $a - b$ pour longueurs respectives. — Ces deux rectangles sont deux carrés lorsque P est un rectangle lui-même. Dans ce cas, la différence et la somme des deux carrés valent respectivement le double du rectangle P et le carré fait sur sa diagonale.

24. — Dans tout rectangle la somme des quatre circonférences *ex-inscrites*, ou touchant un côté et les prolongements des deux côtés adjacents, est double de la circonférence passant par les quatre centres. — De même, la somme des quatre cercles *ex-inscrits* est double du cercle circonscrit au rectangle proposé. — Enfin, si la somme des deux dimensions du rectangle est seule donnée, quel est le plus petit cercle circonscrit?

25. — Quel est le plus grand de tous les rectangles inscrits dans un losange donné ? — (Second degré.)

26. — Quel est le plus grand de tous les parallélogrammes inscrits dans un rectangle donné, ayant leurs côtés parallèles aux diagonales de ce rectangle et tous *isopérimètres ?* — (Second degré.)

27. — Lorsque par les sommets d'un rectangle R tracé on mène à ses diagonales des perpendiculaires extérieures, celles-ci se coupent sur les prolongements des médianes de R aux sommets d'un losange P circonscrit tel, que la diagonale du rectangle est moyenne proportionnelle entre l'un de ses côtés et la diagonale parallèle du losange. — Si donc a, b et d sont les côtés et la diagonale numérique de R, d'où $d^2 = a^2 + b^2$, on aura, pour calculer le côté x et l'aire P du losange :

$$2abx = d^3 \text{ et } 2ab\text{P} = d^4.$$

Et si le nombre p est seul donné dans $a + b = 2p$, la méthode *symétrique* apprend que le *maximum* de R, comme le *minimum* de x et celui de P, répondent à $a = b = p$.

Il existe un théorème analogue au précédent lorsque les perpendiculaires sont intérieures.

28. — Dans tout parallélogramme P les bissectrices des angles formés par les deux diagonales coupent les côtés opposés aux sommets d'un losange inscrit.

Connaissant donc numériquement l'aire P, ainsi que ses diagonales $2d$ et $2e$, on calculera le côté x et l'aire L du losange par les équations :

$$(d+e)x = 2de \text{ et } (d+e)^2 L = 2deP.$$

Si P est un rectangle, d'où $d = e$, on a $L = \frac{1}{2} P$. Mais si P est un losange, L est le carré fait sur x.

29. — Lorsqu'en suivant le contour d'un rectangle on marque sur chaque côté la première des n parties égales de ce côté, les quatre points ainsi obtenus sont les sommets d'un parallélogramme inscrit dont le *minimum* est un losange. — (Théorème analogue pour l'hexagone régulier dans lequel le *minimum* inscrit répond à $n = 2$.)

30. — Au cercle de rayon r donné circonscrire le losange tel que : 1° les deux angles aigus opposés valent chacun 60 *degrés;* 2° chaque côté soit divisé par le point de contact en deux parties l'une double de l'autre; 3° enfin, le point du contact divise le côté en moyenne et extrême raison. — (Le calcul est nécessaire chaque fois pour construire la demi-diagonale; etc.)

31. — Si à un cercle de rayon r connu, on veut circonscrire le losange dont le côté c soit donné, il faut d'abord calculer et construire une demi-diagonale. Or la discussion de la formule apprend que : De tous les losanges circonscrits le carré est celui de moindre périmètre et de moindre surface.

32. — Dans le cercle de rayon r connu, on peut toujours inscrire un rectangle semblable à un rectangle donné. Mais de tous les rectangles inscrits celui de plus grande surface et de plus grand périmètre et un carré.

33. — Dans tout triangle les carrés faits sur les droites joignant le centre du cercle circonscrit aux centres des quatre cercles inscrit et ex-inscrits, ont pour somme le triple carré fait sur le diamètre du premier cercle.

34. — De tous les triangles ABC, ayant le même angle B constant et la même somme n des deux côtés a et c comprenant cet angle, le triangle *maximum* est isocèle. — (On prend sur BC ou a la longueur donnée BD ou d, puis on mène sur BA ou c la perpendiculaire $DE = p$; etc.)

35. — Connaissant numériquement les côtés a, b, c du triangle ABC ou T, en retrancher par une droite *minimum* $DE = z$, le triangle CDE ou t de telle sorte que l'aire $t = nT$, n étant un nombre abstrait quelconque.

Soient x et y les deux autres côtés numériques de t, d'où $xy = nab$. Cette équation et celle qu'on obtient en éliminant T et t au moyen des expressions de $16T^2$ et $16t^2$, donnent

$$z^2 = (x - y)^2 + m \text{ et } (x + y)^2 = z^2 + q,$$

m et q désignant deux nombres donnés. On voit que le *minimum* de z, celui de $x + y$ et par conséquent du périmètre de t répondent à $x = y$. Il en résulte donc les deux valeurs *logarithmiques* :

$$x^2 = nab \text{ et } z^2 = n(a + c - b)(b + c - a).$$

On voit d'ailleurs que le *minimum* de z est le moindre possible lorsque c est le plus petit des trois côtés de T et par conséquent C le plus petit de ses trois angles. — On peut faire $n = 1, 2, 3, \ldots$, $\frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{2}{3}$, etc.

36. — Pour diviser tout quadrilatère convexe en deux portions équivalentes, par la plus petite droite possible, cette droite doit être opposée au plus petit des deux angles formés en prolongeant les côtés du quadrilatère. Et l'on sait calculer la longueur et la position de la droite de division. — Pour le trapèze ou pour le parallélogramme, la plus petite droite de division en deux trapèzes équivalents est la hauteur menée du milieu de la médiane parallèle aux deux bases, dans le premier cas, et menée du centre sur le plus grand côté, dans le second. — (Ces trois problèmes peuvent se résoudre sur le terrain à l'aide de différents mesurages de longueurs.)

37. — Soit S le segment circulaire dont a est l'arc, r le rayon et h la distance d'une extrémité de a au diamètre passant par l'autre extrémité; d'où $S = \frac{1}{2}r(a - h)$. Si la longueur de l'arc a est seule donnée et vaut 10 mètres, par exemple, on propose de

calculer à moins d'un dix-millième près, 1° le *minimum* de l'aire S et 2° son *maximum*. — Réciproquement, le nombre S étant seul donné, on peut calculer le *maximum* de a et son *minimum*.

38. — Soit A l'aire de la *couronne circulaire* limitée par les deux circonférences concentriques c, c' de rayons r, r' et soit h la largeur $r - r'$: on a donc $A = \frac{1}{2}h(c + c')$. Si la somme $c + c' + h$ est seule donnée et vaut 120 mètres, on demande de calculer le *maximum* de l'aire A, ainsi que les valeurs correspondantes de c, c', r et r'.

39. — Soient a et a' les arcs semblables des deux secteurs circulaires concentriques dont r et r' sont les rayons, soit T le *trapèze circulaire* dont chaque côté latéral ou la hauteur h égale $r - r'$: on sait que $T = \frac{1}{2}h(a + a')$. Si chacun des arcs est le huitième de la circonférence dont il fait partie et si de plus le périmètre de T a 80 mètres de longueur, on propose de calculer le *maximum* de l'aire T, ainsi que les valeurs correspondantes de a, a', r, r' et de l'angle commun au centre.

40. — Soit c la corde donnée du segment circulaire de rayon r inconnu; h la distance inconnue d'une extrémité de c au diamètre passant par l'autre extrémité, et soit v le volume engendré par la révolution du segment autour de ce diamètre : 1° Le *minimum* de v est le demi-volume de la sphère dont le rayon r est donné par $2r^2 = c^2$; 2° le *maximum* de v est le volume de la sphère dont c est le diamètre. — Quant à la calotte décrite par l'arc dont c est la corde donnée, elle équivaut au cercle plan de rayon c, et cela quel que soit le rayon r du segment circulaire proposé.

41. — Pour construire le triangle dont on connaît les trois médianes k, m, n, on trace d'abord le triangle ABC dans lequel $AB = 2k$, $AC = 2m$ et $BC = 2n$. Menant ensuite les médianes AH et CI, se coupant en D, puis prolongeant DI de $IE = ID$, on démontre que ADE est le triangle demandé.

De plus, M étant le milieu de AC, le triangle AIM a pour côtés les trois médianes proposées k, m, n; et l'on démontre aisément que $ADE = \frac{4}{3}AIM$.

42. — Soit $2a$ le côté donné du carré tracé ABCD. Si les milieux M et N des côtés opposés AB et CD sont les centres et a

le rayon des deux quadrans égaux AO et OC, calculer la surface et le volume de révolution autour de AD engendrés par la figure mixte AOCD.

43. — Soient $2x$ et $2y$ les deux parties inconnues AC et CB du diamètre horizontal AOB ou $2a$ dans un cercle tracé, et supposons $x > y$. Soient AIC et CHB les demi-cercles décrits, l'un au-dessus et l'autre au-dessous de AB, sur les diamètres $2x$ et $2y$. Il en résulte la figure curviligne BNAICH de périmètre constant et d'aire variable, mais actuellement plus grande que le demi-cercle donné ABN. Or, si cette figure fait une révolution autour de la tangente DNE parallèle à AB, ou autour de la tangente DAM au point A, quelles sont chaque fois les expressions du *maximum* de la surface et du *minimum* du volume engendrés ? — (Méthode symétrique, même quand la figure tourne autour de la tangente en B.)

—

Je termine ces exercices peu connus d'analyse géométrique en observant que les solutions des problèmes 42 et 43 exigent la théorie complète du mesurage des surfaces et des volumes de révolution. Cette théorie est généralisée et appliquée dans le mémoire sur la *méthode infinitésimale en géométrie* (Liége, H. Dessain, 1859).

J.-N. Noel.

DISTRIBUTION DES PRIX AUX LAURÉATS DES CONCOURS GÉNÉRAUX.

Le 26 septembre a eu lieu dans la salle des Augustins la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général entre les établissements de l'enseignement moyen. Une nombreuse assemblée assistait à cette intéressante cérémonie.

Le corps de musique du régiment des guides a annoncé cette solennité par l'exécution de *la Brabançonne*, qui a provoqué de vifs applaudissements.

A une heure, ont pris place au bureau MM. Ch. Rogier, ministre de l'intérieur, J. Vanderstichelen, ministre des travaux publics, Liedts, ministre d'État, gouverneur du Brabant, Leclercq, procureur général près la cour de cassation, vice-président du conseil supérieur de perfectionnement, Thiery, directeur général de l'instruction publique, et Rensing, chef de division.

Sur l'estrade étaient assis les membres des jurys des divers concours et les professeurs des trois degrés de l'enseignement. La tribune qui se trouve en face

de la tribune royale était occupée par MM. les recteurs des quatre universités du royaume et les inspecteurs de l'enseignement.

Après avoir annoncé que le Roi avait promis d'assister à la cérémonie, M. le ministre de l'intérieur a donné la parole à M. Coune, préfet des études à l'athénée royal d'Anvers.

Pendant le discours de M. Coune on a annoncé l'arrivée du Roi et de la Famille royale. M. le ministre de l'intérieur, les membres du bureau et les dignitaires des universités se sont rendus à la rencontre de Sa Majesté, qui à son entrée dans la salle a été accueillie par les applaudissements les plus chaleureux.

Le Roi et les Princes, portant le grand uniforme d'officier général, Mme la Duchesse, en toilette noire à cause du deuil de la cour, ont été introduits dans le temple et accueillis avec enthousiasme, tandis que la musique des guides faisait entendre *la Brabançonne*.

S. M. et LL. AA. RR. et I. étaient accompagnées de MM. le comte Vander Straten-Ponthoz, maréchal de la cour; le lieutenant général de Liem, adjudant général chef de la maison militaire du Roi; le lieutenant général honoraire Borman, aide de camp du Roi; Mme la comtesse de Grünne, dame du palais; les officiers d'ordonnance du Roi, MM. d'Overchie de Neerysche et Montigny. Les cris de *Vive le Roi* ont longtemps retenti après l'arrivée des illustres assistants.

Lorsque le Roi et la Famille royale eurent pris place dans la tribune, M. Coune a terminé son discours que nous reproduisons en entier.

Messieurs,

« Appelé à prendre la parole dans cette assemblée, je me suis proposé de faire avec vous, au point de vue des principes, une revue rapide de notre système d'instruction publique, comprenant l'enseignement libre, celui de l'État et les jurys d'examen. Le sujet est délicat; je le traiterai avec tout le calme et toute l'impartialité de la raison : heureux, si de cette discussion franche et loyale pouvait jaillir une idée utile à l'avenir des études !

« Quand, il y a trente ans, des hommes magnanimes que le flot populaire avait portés au pouvoir, proclamèrent notre indépendance, ils comprirent qu'elle ne serait rien sans la liberté; ils proclamèrent donc avec elle la liberté, ou plutôt toutes les libertés, et le Congrès les inscrivit bientôt après dans notre Constitution.

« Celle de l'enseignement n'était pas la moins importante ni la moins vivement réclamée. Ce n'était pas non plus, disons-le franchement, celle qui devait causer le moins de bruit, de luttes et de division; mais toutes forment une chaîne à laquelle sont suspendues les destinées de la Belgique; toutes, quoi qu'il puisse nous en coûter pour les maintenir ou les contenir, toutes ont un droit égal à nos respects. Mesurons donc, sans hésitation, l'étendue du principe et séparons par l'analyse les divers éléments qui le constituent.

« Messieurs, de tous les devoirs qui lient les hommes entre eux

sur cette terre, il n'en est point de plus anciens ni de plus sacrés que ceux de la paternité. Dieu redit sans cesse aux pères par la voix éloquente du sang : « Vous aimerez vos enfants, vous les élèverez avec sollicitude, vous ornerez leurs cœurs de vertus, leur esprit de connaissances utiles; vous leur apprendrez à accumuler jour par jour, heure par heure, par le travail et par l'étude, d'impérissables trésors de bonheur; vous en ferez des citoyens dévoués à la patrie, dignes plus tard d'un monde meilleur et d'une félicité sans terme et sans nuage. »

« On a prétendu que la Constitution tient un autre langage; qu'elle reconnaît au père le droit de laisser ses enfants plongés dans une dégradante ignorance; qu'elle interdit à la société de se substituer à lui, quand la dépravation ou la misère le rend sourd au cri de la nature. Il n'en est rien, fort heureusement : le droit d'instruire et de faire instruire ses enfants n'a pas cette portée négative, il suppose au contraire une instruction à donner. Seulement, la Constitution semble avoir fait comme Solon : elle a laissé parler la nature, et n'a pas cru qu'une sanction fût nécessaire. Non, ce n'est point là une des applications de la liberté d'enseignement : elle commence, non pas avant, mais avec les premières leçons données à l'enfant.

« Si le père a les loisirs, le talent, la capacité nécessaires, s'il se sent pour cette œuvre sainte une vocation décidée, il veillera lui-même à l'éclosion intellectuelle de ses enfants, et il sera ainsi deux fois leur père, il leur aura donné deux fois la vie. Que si son temps est absorbé par le soin de ses intérêts privés ou par les affaires publiques; que si, pour une raison quelconque, la mission de l'instituteur n'est pas la sienne, il choisira lui-même pour son fils un précepteur selon ses vœux, imprégné ou disposé à s'imprégner de ses principes et de ses opinions. Donc, liberté entière dans l'éducation privée.

« Messieurs, cette espèce de transfusion morale, par laquelle le père transmet à son fils les fruits de son expérience et d'une carrière d'honneur et de probité, cette communication directe du cœur avec le cœur, devrait être la règle dans les familles; mais hélas! elle est bien rare! J'ajouterai qu'elle ne suffit pas. Dans toutes les conditions, dans les plus favorisées surtout, l'enfant a besoin d'émulation, le jeune homme doit être élevé pour la société, et ce n'est pas l'isolement qui stimulera son zèle, qui trempera son caractère, qui lui donnera tout à la fois la volonté et le courage de faire le bien.

« Il faut, pour prévenir les défaillances et les déceptions amères, s'initier de bonne heure à la vie commune; il faut, avec nos institutions politiques, se préparer à exercer un jour, dans l'intérêt du pays, sa part de légitime influence.

« Or, messieurs, l'instruction donnée en commun a été placée sous le même régime de liberté absolue que l'éducation privée.

« Eh quoi! le savoir et l'ignorance, l'honneur et l'improbité, le dévouement éclairé et le fanatisme aveugle, le patriotisme le plus pur et les opinions les plus subversives, les aspirations les plus contraires à l'ordre public, tout cela sera mis sur la même ligne, tout cela sera confondu, tout cela, de par la société, aura le même droit à la confiance des familles!

« Messieurs, l'objection a été présentée dans toute sa force au pouvoir constituant, et elle ne l'a pas arrêté. Il a proclamé le droit illimité de choisir les maîtres de ses enfants comme une conséquence de la puissance paternelle, le droit absolu de s'ériger en maître comme un corollaire d'un principe supérieur : la libre manifestation de la pensée. Toute mesure préventive est interdite.

« Répétons-le avec l'homme le plus éloquent que vous ayez entendu à cette tribune, et l'un des plus versés dans les choses de l'enseignement :

« C'est là une immense concession de l'État à l'individu. De tous les peuples du continent, le peuple belge est le seul qui ait admis, dans la théorie comme dans la pratique, la liberté *entière* de l'enseignement..... C'est une immense concession faite à l'esprit de liberté. » (Baron.)

« Mais ajoutons que c'est aussi un glorieux hommage rendu à l'esprit sage et profondément moral et patriotique du peuple belge, et que les événements ont jusqu'à présent justifié la confiance du Congrès. Il avait remis à la loi la répression des délits auxquels donnerait lieu la pratique de cette liberté nouvelle : le besoin d'une répression quelconque ne s'est pas encore fait sentir.

« Cependant, messieurs, livré à lui-même, l'enseignement libre peut laisser en souffrance bien des intérêts, peut entraîner bien des abus, que je devrai au moins indiquer.

« L'arène est ouverte, la lutte engagée, la lutte inséparable de la liberté. Quels seront les moyens employés pour réussir? Quels seront les concurrents ?

« Ceux que j'aperçois les premiers, car l'intérêt est un puissant

mobile, c'est la bande des spéculateurs, gens sans capacité, sans convictions, sans missions, qui exploitent ce qu'il y a de plus sacré, la confiance des familles.

« Nous les avons vus à l'œuvre dès 1830, et nous savons ce qu'ils ont produit; l'espèce tend à disparaître, mais insensiblement, et elle est encore beaucoup trop répandue.

« Ce n'est pas qu'un professeur habile ne puisse, à la rigueur, s'adjoindre un certain nombre de collègues sûrs et éprouvés comme lui, et fonder un établissement d'instruction, qui réponde jusqu'à un certain point à sa destination. Il existe de ces établissements.

« Mais ce ne sont que des cas exceptionnels; en général, l'entreprise serait mauvaise, l'institution n'aurait qu'une durée éphémère. Le salaire d'une part, le zèle et la capacité de l'autre, cela ne suffit pas pour constituer un bon enseignement. L'instituteur n'a pas seulement à travailler pour la famille, il doit viser plus haut. S'il ne relève que de lui-même, s'il ne se sent soutenu et en quelque sorte soulevé par quelque grande influence, apôtre sans mission, il n'atteindra jamais à la hauteur des devoirs qui lui sont imposés. Cette mission, qui la lui donnera ?

« Il existe dans toutes les sociétés, dans toutes les sociétés libres surtout, un certain nombre de forces vives, concourant au mouvement général, quelquefois aussi l'entravant, relevant soit de la politique, soit même parfois de la science, avides d'influence, ardentes à se propager, aspirant surtout à se perpétuer, parce qu'elles sont convaincues, parce qu'à tort ou à raison elles croient posséder la clef du problème social, parce qu'à tort ou à raison elles prétendent représenter, dans son ensemble ou dans l'une ou l'autre de ses parties, le monde tel qu'il est ou tel qu'il devait être.

« C'est à ces influences, messieurs, qu'est dévolue la liberté de l'enseignement; c'est de là que nous viendra le mal comme le bien qu'elle peut produire.

« Si la lutte s'engage de préférence sur le terrain des opinions, elle sera vive, implacable, dangereuse peut-être pour la tranquillité du pays : ce sera le prosélytisme.

« Si elle est circonscrite, modérée; si, répudiant les moyens employés par la spéculation, elle ne cherche le succès que dans la culture de la science et dans une bonne direction des études, elle pourra nous doter d'une concurrence loyale et utile.

« J'ai dit, au point de vue des principes, ce qui pouvait être, non

ce qui est. La réalité, vous la connaissez comme moi, et je m'abstiens de l'apprécier. Mais quelle qu'elle soit, elle s'est produite sous une double influence, dont je dois vous entretenir, l'enseignement de l'État et les examens; puissants contre-poids qui concourent l'un avec l'autre à étouffer la spéculation mercantile, à calmer l'indiscrète ardeur du prosélytisme, à encourager la concurrence loyale; institutions indispensables, d'ailleurs, dans toute société prévoyante, qui ne veut pas vivre au jour le jour, et s'en remettre au hasard de la satisfaction de ses besoins les plus légitimes.

« Messieurs, l'enseignement de l'État est une de nos traditions. Sous tous les régimes politiques qui se sont succédé trop rapidement, hélas! sur le sol belge, l'instruction a été l'objet d'une constante sollicitude de la part du gouvernement et n'a fleuri qu'en raison de l'appui qu'il lui accordait. Un moment, par suite d'une fausse interprétation de notre pacte fondamental, il a cru devoir en abandonner les rênes. Qu'avons-nous vu alors? Nos communes, qui de tout temps ont su vivre et agir par elles-mêmes, reprirent l'œuvre délaissée; et plusieurs de nos établissements d'instruction moyenne virent leur prospérité s'accroître même sous cette nouvelle direction. C'était encore l'enseignement de l'État, les communes ne pouvant être assimilées à des individus, mais l'enseignement de l'État sous une forme qui n'est pas la sienne.

« Le pouvoir ne tarda pas à le comprendre, et de nombreuses tentatives furent faites pour lui rendre cette unité, qui fait son caractère essentiel. La principale fut l'institution des concours généraux, institution riche de promesses et qui fut accueillie avec une faveur marquée par tous les amis de l'enseignement. Enfin vint la loi de 1850, qui réalisa ces promesses, et, tenant compte des circonstances nouvelles, donna à l'enseignement moyen plus de fixité, plus d'unité et un caractère plus national que jamais, aux applaudissements unanimes du pays, et surtout des communes qui s'étaient récemment signalées par leur dévouement aux intérêts de l'instruction.

« J'ai dit que la concurrence livrée à elle-même laisserait subsister de regrettables lacunes; c'est à l'enseignement de l'État à les combler.

« Au point de vue des intérêts matériels d'abord, ceux qui d'ordinaire obtiennent le plus aisément et le plus promptement satisfaction, où en serions-nous aujourd'hui, trente ans après avoir

fait appel à la liberté? Qui nous aurait donné des écoles d'industrie et d'agriculture, une école vétérinaire, un institut supérieur de commerce? Qui aurait doté le pays de ces écoles spéciales, l'une de nos gloires, où vont se former et ceux dont les savantes investigations enrichiront un jour la patrie et ceux qui la défendraient au besoin contre l'ennemi?

« Il semblerait, à voir ce qui se passe, que l'intérêt scientifique et littéraire devrait au moins être mieux servi; mais qui peut dire ce que serait la concurrence, si elle n'avait en face l'enseignement de l'État? Otez-lui cet élément d'émulation, et elle ne nous offre plus de garanties. Or, dans un pays de liberté comme le nôtre, il faut la lumière à tout prix; dans un pays démocratique, il faut un enseignement public qui s'étende partout comme un réseau, réponde à tous les besoins et se prodigue généreusement à tous.

« Mais la plus triste de toutes les lacunes, je ne vous l'ai pas encore signalée.

« J'ai parlé de ces forces vives, qui mènent, ou plutôt, osons-le dire, qui agitent les sociétés, car c'est à ce prix que s'achète la vie politique. N'y aurait-il donc dans cette vie que variété et diversité? L'unité ne serait-elle qu'une introuvable chimère, le peuple, qu'un simple agrégat, produit du hasard? Non, messieurs, une telle loi n'existe pas plus dans les choses humaines que dans la nature. Les partis les plus divergents se rattachent par quelque point à la nation; au centre de toutes les opinions trône l'esprit, le génie belge, à l'influence duquel elles n'échapperont jamais entièrement.

« Voilà pourquoi la Constitution a voulu qu'il y eût un enseignement de l'État. L'opinion nationale avait plus que toute autre le droit, que dis-je? c'était pour elle un devoir de se propager et de se perpétuer. La diversité ne suffisait pas : au centre, il fallait l'unité.

« Ici, messieurs, j'ai besoin de faire un effort pour ne pas céder à une tentation bien naturelle, celle de vous énumérer les bienfaits de cet enseignement, auquel j'ai consacré tout ce que Dieu m'a donné de force et d'ardeur. Mais le temps presse, et, pour ne pas sortir des limites que je me suis imposées, je me bornerai à un seul trait du tableau que j'aurais voulu vous présenter.

« On a souvent affecté de voir dans l'enseignement de l'État une machine de guerre dirigée contre la concurrence. C'est une idée fausse en fait comme en principe. Le Belge est fier et jaloux à bon droit de ses libertés. Qu'il veille sur ce trésor, que tant de peuples

lui envient, c'est son droit, c'est son devoir; mais qu'il se garde des soupçons ombrageux! Ah! quand nous n'avions encore que des franchises arrachées à nos maîtres une à une, au prix des plus grands sacrifices, quand le pouvoir prétendait ne relever que de Dieu ou de lui-même, et menaçait sans cesse les priviléges si chèrement acquis de nos cités, je conçois ces craintes, ces alarmes; il ne fallait pas désarmer. Mais cet antagonisme a disparu depuis le jour mémorable où la foi politique vint s'asseoir sur le trône avec un Roi vénéré.

« Le pouvoir aujourd'hui est le délégué de la nation; institué par elle, il agit en son nom, au grand jour de la publicité, sous le contrôle de tous et d'après les règles d'un contrat solennel; né de la confiance, il ne peut vivre que par elle et n'a d'influence durable que pour le bien. N'affaiblissons pas, ne contrarions pas cette influence. Ce n'est pas par le pouvoir que nous serons jamais menacés. Jusqu'aujourd'hui, il a protégé sans bruit et sans éclat ces généreuses institutions dont la garde lui est confiée; au jour du véritable danger, c'est lui, n'en doutez pas, qui ferait entendre le premier cri d'alarme.

« Ai-je besoin d'ajouter, messieurs, que le même esprit tolérant, libéral et sage dominera dans l'enseignement de l'État? Issu du sentiment national et créé pour le répandre, il n'ira pas puiser ses inspirations dans les opinions extrêmes, il ne devra ses succès qu'à son patriotisme et à sa science.

« Que ne nous est-il donné de voir un jour s'évanouir d'injustes préventions! Les études feraient un nouveau progrès, un progrès immense, et les jurys d'examen, dont il me reste à vous entretenir, seraient bientôt réglés par une loi définitive et fondés sur leur véritable base.

« Messieurs, si l'institution des examens n'était pas prescrite par la Constitution, elle le serait encore par une loi non moins impérative, celle de la nécessité. L'instinct de conservation est aussi puissant au moins dans les sociétés que dans les individus. Cet instinct est le cri de la nature, il doit être entendu. Si le suicide est un crime, tout ce qui tient en quelque sorte du suicide, le relâchement, l'apathie, le découragement, l'indifférence pour le vrai, pour le beau, pour le bon, ces trois mobiles des grandes choses, tout ce qui arrête ou ralentit la vie dans les fibres sociales, tout ce qui tend à nous faire redescendre cette sublime échelle qui joint le ciel à la terre, tout cela, messieurs, est interdit aux sociétés comme de grandes, comme d'irréparables fautes.

« La conservation, ou plutôt le progrès (car on peut appliquer à la vie sociale ce que le poëte dit de la Renommée : *crescit eundo*), le progrès est la loi des peuples. Il faut marcher, marcher avec prudence, mais d'un pas ferme et résolu : ceux qui s'arrêtent, rétrogradent et périssent.

« De cette loi résulte pour l'État un devoir impérieux et sacré ; il doit entretenir le mouvement et la vie dans toutes les sphères de l'activité humaine, il doit protéger les citoyens contre l'ignorance aussi bien que contre la violence et la fraude.

« Dans les sphères inférieures, son intervention est moins nécessaire, j'en conviens. Cette moitié de l'homme, que Xavier de Maistre qualifiait d'un nom si rude et si énergique, parle un langage auquel on ne résiste guère. Lafontaine a dit avec raison :

Les arts sont les enfants de la nécessité.

« Et cependant nous avons vu des populations désespérées languir et s'étioler près des instruments surannés de leur industrie, et nous menaçant d'une nouvelle Irlande, si le pouvoir n'était venu leur tendre une main secourable, les relever, les encourager et régénérer les conditions de leur travail.

« Mais c'est dans le domaine de l'intelligence que l'action protectrice du gouvernement doit être puissante et continue. C'est là qu'il doit pousser sans cesse au progrès. Il y va de l'honneur du pays, il y va de son existence : un peuple ignorant n'a pas de patrie; il est la proie du premier conquérant venu.

« S'agit-il des professions dites libérales? La question se présente sous une autre face encore.

« L'État ne prétendra pas, je l'accorde, protéger ceux qui les exercent. Mais ceux aux dépens desquels elles pourraient s'exercer, resteront-ils sans défense? Et où serait le bénéfice de l'association, si nos intérêts les plus chers et notre vie même étaient sans cesse exposés à être compromis par ceux à qui nous les confions? Je ne vous dirai pas les ravages que peut causer un mauvais médecin pendant sa carrière, un bon médecin pourrait seul faire ce calcul. Quant aux mauvais avocats, ils font plus de mal encore, en pervertissant les saintes notions du droit et du devoir. J'aime mieux la vie sauvage qu'une civilisation qui nous livrerait à de pareils hommes.

« Élevons-nous plus haut. L'horizon s'étend, un air plus pur, une lumière plus sereine nous inondent :

Largior hic campos aether et lumine vestit
Purpureo.

« Nous sommes dans les heureuses et tranquilles régions de la philosophie, des sciences et des lettres. Certes, ceux dont la vie s'écoula sur ces hauts sommets n'ont besoin ni du contrôle, ni des encouragements de l'État. Quels biens vaudraient leur brillant soleil?

Solemque suum sua sidera nôrunt.

« Si le pays les honore, c'est qu'il s'honore par là lui-même et satisfait un juste orgueil national.

« Mais, messieurs, la culture des lettres et des sciences ne peut pas rester le privilége de ce petit nombre d'élus. Elle doit se généraliser pour éclairer les arts, l'industrie et les professions libérales; elle doit se populariser pour élever le niveau des intelligences, polir et purifier les mœurs, ennoblir les aspirations de la multitude : c'est le *sursùm corda* des peuples!

« C'est ici surtout que des mesures préventives sont indispensables. Ces études, qui ne produisent en apparence aucune moisson, mais qui défrichent en quelque sorte l'intelligence et la préparent à toute espèce de culture, ces nobles études ont un charme puissant (j'aurais mauvaise grâce à ne pas en convenir), mais pour ceux-là seulement qui les ont embrassées avec ardeur. En est-il ainsi de la jeunesse insouciante et légère? Avouons-le, les plus sages étudient un peu par docilité, beaucoup par émulation; la plupart ne le font que par nécessité, très-peu arrivent à le faire par goût. Combien de jeunes gens, au sortir des humanités, peuvent lire avec intelligence Cicéron, Thucydide, Homère et Virgile? Si l'on veut sincèrement qu'il en soit ainsi, si c'est là la condition première et essentielle des bonnes études, c'est à la loi, à la loi seule qu'il faut demander ce résultat. Qu'elle parle nettement et elle sera obéie, et notre jeunesse en sera plus tard reconnaissante.

« Ces considérations empruntent une force nouvelle aux circonstances au milieu desquelles nous vivons. De toutes les vocations, celle de faire fortune est aujourd'hui la plus ordinaire, c'est le goût, c'est la passion générale. Les sciences d'application sont seules en honneur. Dès son entrée au collége, le jeune homme apprend avec son père à supputer ce que lui rapportera chacune des études qui lui sont imposées; elles ont tort la plupart devant ces calculs, il les néglige, et le plus souvent il manque le but pour avoir été trop

impatient d'y atteindre. Laisser faire, comme certains esprits le veulent, ce serait autoriser une erreur funeste, jeter la déconsidération sur les professions les plus nobles, affaiblir tous les ressorts de la société.

« N'écoutons donc pas ces utopistes qui vont chercher pour nous de fallacieuses libertés chez des peuples nouveaux dont l'Océan nous sépare; suivons plutôt les conseils de la vieille Europe, ou mieux encore, restons fidèles à nos propres traditions, et laissons là ces voies aventureuses au bout desquelles se trouverait la ruine des études.

« N'écoutons pas davantage ceux qui par excès de confiance ou par un indiscret amour de la liberté voudraient n'épargner que les examens professionnels; ces examens deviendraient bientôt impossibles et disparaîtraient avec le reste. L'édifice ne se soutiendra pas, si vous en enlevez les colonnes.

« Messieurs, le pays a fait beaucoup pour l'instruction publique, il y aurait de l'ingratitude à ne pas le reconnaître; mais vous ne serez pas étonnés si j'ajoute qu'il reste encore à faire; les œuvres humaines sont rarement complètes, les œuvres politiques s'élaborent lentement. La loi des examens est la clef de voûte de notre enseignement; mais à cette loi il manque encore trois choses, et il ne sera pas permis de dire avec le poëte *Exegi monumentum,* tant qu'il n'aura pas été pourvu à cette triple nécessité.

« En premier lieu, la loi est incomplète depuis la suppression de l'examen d'élève universitaire : on ne peut pas considérer comme une garantie de capacité des certificats de fréquentation, homologués par une commission au nom du ministre. Cet examen est le plus indispensable de tous : ce n'est pas une opinion isolée que j'exprime, c'est celle des universités, de tous les établissements d'instruction moyenne (ceux d'une société puissante exceptés), des jurys et de toutes les autorités de l'enseignement. Mais je n'insiste pas; il sera bientôt rétabli, je l'espère; j'en ai pour gage les excellentes intentions du gouvernement, et particulièrement du ministre éclairé que d'autres ont proclamé, avant moi, le restaurateur des études.

« La loi pèche en second lieu par son caractère provisoire. Les lois de cette nature commandent moins le respect qu'elles ne provoquent à la discussion; elles ne tiennent jamais leurs promesses. Mais ici encore je n'insiste pas : la loi serait depuis longtemps définitive, si la conscience publique lui eût été plus favorable.

« Enfin, et c'est là son plus grand vice, elle n'a pas été assise sur sa véritable base. Depuis vingt-cinq ans, bien des systèmes ont été mis en avant; plusieurs ont été expérimentés; aucun n'a rencontré cet assentiment général qui fait la force et assure la durée des lois. C'est que tous ont considéré les examens comme un simple corollaire de la liberté, c'est qu'au fond de tous se trouve le ver rongeur que je vous signalais tantôt... le soupçon.

« Nous avons eu d'abord les jurys nommés par les trois branches du pouvoir législatif, c'est-à-dire par la lutte des opinions politiques, lutte inégale nécessairement. Leur origine les rendait suspects... ils ont disparu.

« Nous avons eu un premier système de jurys combinés, système de balance, d'équilibre, d'impartialité, système parfait, si la perfection pouvait résulter de toutes ces qualités négatives, le meilleur, le seul rationnel dans l'ordre d'idées où l'on se plaçait.

« Le même système est encore en vigueur, avec des modifications qui (soit hasard, soit dessein) ont dû achever la pacification des jurys, par l'exclusion de la plupart des matières philosophiques : comme si la tolérance et le respect des opinions ne pouvaient s'acheter chez nous qu'au prix du silence!

« Vous redirai-je les vicissitudes de l'examen d'élève universitaire? Inutile; cette triste et parfois singulière Odyssée, vous la connaissez comme moi.

« Certes, la liberté serait bien susceptible, le soupçon bien extravagant, si une pareille loi ne les contentait. Et cependant je n'ose rien garantir.

« Mais interrogez la conscience des professeurs : tous vous diront que le niveau des études n'est pas rassurant pour l'avenir scientifique du pays. C'est qu'en effet, si rien n'a été négligé pour calmer de farouches défiances, il a été fait d'autant moins pour la science et pour la société. A la place du soupçon, qui n'a jamais rien fondé, mettez, si c'était possible, une confiance raisonnable dans le pouvoir et le respect mutuel des deux enseignements; à la règle de l'équilibre, substituez comme principe, en respectant tous les droits, l'intérêt scientifique et social, et la vraie loi des jurys sera bientôt trouvée.

« Les examens, un corollaire de la liberté! Non, messieurs, c'est le contraire qui est vrai : elle ne se trace pas des limites à elle-même, c'est bien assez qu'elle reconnaisse celles qui lui sont marquées.

« Sans doute, elle pourrait se dire, dans certaines circonstances

données : « Le pouvoir m'a reconnue et proclamée; il m'a prêté un appui loyal, et, grâce à lui, me voilà entrée dans les mœurs de la nation. Le passé m'est garant de l'avenir, bannissons des craintes superflues. Les études faiblissent et avec elles le ressort moral et intellectuel du pays : c'est là qu'est le véritable danger, pour moi et pour mes sœurs. L'autorité peut seule prévenir le mal; qu'elle agisse, je suis prête à lui venir en aide. » C'est là le langage d'une liberté adulte, confiante dans la légitimité de son origine, forte de ses bonnes intentions et de l'assentiment public, décidée à se faire respecter, mais respectant aussi les autres principes destinés à concourir avec elle au bien-être général.

« Mais il en est une autre, inquiète, égoïste, absolue, qui s'adore elle-même et ne se reconnaît point de limites. Celle-là n'ira pas consulter les circonstances, elle ne s'inspirera que d'elle-même : périsse tout plutôt que le principe! Logicienne inexorable, elle demandera la suppression des examens et celle de l'enseignement de l'État : examens, programmes, règlements, mesures d'encouragement et de prévention, tout cela ne constitue à ses yeux qu'une odieuse série d'attentats, de vexations et de tyranniques empiétements.

« Cette liberté, je me hâte de le dire, n'est dans les vœux de personne; elle est antipathique au caractère belge et ne régnera jamais chez nous. Mais ce n'en est pas moins, dans son essence, la liberté telle qu'elle résulterait, avec tout son cortége de dangereuses conséquences, du premier paragraphe de l'article 17 de la Constitution, compris isolément. Où donc sera le remède?

« Ses prétentions, que je n'attribue à personne, je le répète, ses prétentions ont un caractère si exorbitant, si sauvage, si alarmant, qu'il serait permis peut-être de les repousser rien qu'en vertu de cet adage : *Salus populi suprema lex esto;* mais les mesures de salut public ont aussi leurs dangers.

« Rassurons-nous, messieurs; la Constitution, notre règle à tous, a parlé, nous n'avons plus qu'à y conformer nos institutions. Après avoir consacré la liberté des études, elle a expressément réservé à l'État cette double influence légitime et nécessaire d'un enseignement à lui et des examens. J'ajoute et des examens, parce qu'à l'époque où la Constitution fut promulguée, ils faisaient partie intégrante de l'enseignement de l'État. Ils ont donc été maintenus avec lui, sous la réserve d'être réglés plus tard par la loi. C'est parce qu'il en était ainsi, que nos anciennes universités ont pu, sans illégalité, rester en

possession de leur droit exclusif jusqu'en 1835; c'est parce que les deux prescriptions étaient en quelque sorte englobées l'une dans l'autre, qu'une même loi a toujours depuis réglé l'enseignement universitaire et l'action des jurys. Il me paraît impossible de sortir de ce dilemme : ou vous livrerez le pays à cette liberté effrénée que je vous dépeignais tantôt, ou vous admettrez le droit d'examen comme une arme constitutionnelle remise entre les mains du pouvoir, pour défendre et protéger, aux conditions à déterminer par la loi, un immense intérêt national.

« Je ne veux pas trop presser le texte que je tiens sous la main, de peur d'en faire jaillir je ne sais quels orages; mais qu'il me soit au moins permis de l'invoquer en faveur de ma thèse. Offrir d'abord à la concurrence toutes les garanties qu'elle peut exiger, protéger après cela dans la mesure du possible l'intérêt scientifique et social, tel a été le système jusqu'à présent. Garantir avant tout l'intérêt commun, avoir en même temps pour la liberté tous les égards auxquels elle peut raisonnablement prétendre, voilà celui que je mets en avant et que je place sous l'égide constitutionnelle.

« Cette idée est celle de l'avenir : elle triomphera, quand l'autre se sera épuisée en transformations successives et aura trompé tour à tour toutes les espérances de l'enseignement. Peut-être même le moment n'est-il pas éloigné où la liberté, cette liberté sage dont je vous parlais, viendra sur l'autel de la patrie abjurer ses défiances et ses soupçons. Que voyons-nous depuis quelque temps? Partout la Belgique déploie son glorieux drapeau; partout elle convoque ses enfants, non pour de lointaines et ruineuses campagnes, non pour la conquête d'un vain renom militaire, mais pour venir au pied du trône, affirmer qu'ils sont heureux et fiers de leur indépendance, et protester de leur inaltérable dévouement pour un monarque vénéré, auguste personnification de la patrie. (*Applaudissements de toutes les parties de la salle; longues acclamations.*) Partout on recueille avec un soin pieux et l'on remet en lumière tout ce qui peut relever quelque trait du caractère belge, tout ce qui peut témoigner devant l'Europe de notre antique nationalité. Elle est belle, elle est noble, messieurs, cette revendication d'un passé effacé quelque temps sous le pied de la domination étrangère, mais elle ne suffit pas. Les peuples appartiennent encore plus à l'avenir, et c'est par des lois frappées à l'empreinte nationale que l'avenir peut être conquis.

Or, en est-il une qui concilie mieux ce triple besoin d'union,

d'ordre et de liberté qui nous caractérise, est-il une loi plus constitutionnelle et plus belge en un mot que celle dont je vous entretiens? Ah! puissions-nous l'avoir bientôt, cette loi de progrès, cette paix des professeurs, ce concordat de l'enseignement. Ce serait la solution d'un des plus graves problèmes de notre politique intérieure, c'est-à-dire un nouvel élément de nationalité, un nouveau et glorieux fleuron pour la couronne, une nouvelle joie pour le cœur paternel de notre roi bien-aimé. Peut-être alors serons-nous témoins ici même d'un spectacle touchant de tolérante fraternité. Ces palmes, qu'un pouvoir bienveillant pour tous offre indistinctement à nos écoles, seront partout disputées; cette enceinte, consacrée aux arts et aux triomphes de la paix, verra les jeunes vainqueurs, sainte phalange de l'avenir, entrer en se donnant la main, n'importe d'où ils viennent, et se ranger sous une même bannière. Car sur cette bannière se lira un nom, un nom magique et saint, qui conjure les orages civils et fait vibrer à l'unisson tous les cœurs belges : PATRIA!

M. Thierry a proclamé les noms des lauréats.

Le Roi est venu prendre place au fauteuil de la présidence du bureau pour distribuer les prix aux lauréats du concours universitaire.

De longues salves d'applaudissements ont signalé la remise des prix par le Roi à ces lauréats.

S. M. et la Famille royale ont été reconduits, à l'issue de la séance, avec le même cérémonial qu'à leur arrivée et au milieu des mêmes démonstrations patriotiques. Il était près de trois heures. *(Extrait du Moniteur.)*

RÉSULTATS DES CONCOURS GÉNÉRAUX.

CONCOURS ENTRE LES ÉCOLES MOYENNES. — PREMIÈRE DIVISION.

Élèves nouveaux.

1er Prix : Hilgers, Auguste, de l'école moyenne de Limbourg, 77,6 p. sur 100.
2e » Duterme, Jules, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 77,3.
3e » De Geynst, Jean-François, de l'école moyenne de Malines, 75, 1.
Simon, Florestan, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 75,1.
4e » Godeau, Joseph, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 72,2.
5e » Dumongh, Jean-Baptiste, de l'école moyenne de Soignies, 70,9.
Mercier, Louis, de l'école moyenne de Pâturages. 70,9.
6e » Vandersanden, Jean-Léonard, de l'école moyenne de Limbourg, 70.
1er Acc. Reynens, Camille, de l'école moyenne de Hal, 69,1.
2e » Housiaux, Charles, de l'école moyenne communale de Bruxelles, 68,8.
3e » Piron, Léonard-Joseph, de l'école moyenne de Visé, 68,6.
4e » Vanden Bichelaer, Alphonse, de l'école moyenne de Turnhout, 67,7.

5e Acc. Friart, Charles, de l'école moyenne du Rœulx, 67,5.
6e » Francout, Constant-Joseph, de l'école moyenne de Jodoigne, 66,5.
7e » Beguin, Alphonse, de l'école moyenne de Virton, 65, 6.
8e » Blondiau, Émile, de l'école moyenne de Soignies, 65,3.
9e » Duquesne, François, de l'école moyenne de Braine-le-Comte, 65,1.
1re M. h. Teugels, Eugène de l'école moyenne de Jodoigne, 64,7.
2e » Lignian, Oscar, de l'école moyenne de Houdeng-Aimeries, 64,1.
3e » Bertiau, Zéphyrin, de l'école moyenne de Saint-Ghislain, 63,8.
4e » Frentz, Adolphe, de l'école moyenne de Huy, 63,4.
5e » Wargny, Amédée, de l'école moyenne de Virton, 62,9.
6e » Hamelryck, Auguste, de l'école moyenne de Hal, 62,7.
7e » Nickers, Adolphe, de l'école moyenne de Neufchâteau, 62,4.
8e » Wallenus, Denis, de l'école moyenne de Diest, 62,2.
9e » Van Keirsbilck, Florimond, de l'école moyenne de Bruges, 62.
10e » Peterkenne, Jacques-Joseph, de l'école moyenne de Limbourg, 61,5.
11e » Moreau, Victor, de l'école moyenne de Peruwelz, 61,2.

Vétérans.

1er Prix : Lesoir, Félicien, de l'école moyenne d'Anvers, 74,3.
2e » Baugniet, Hyacinthe, de l'école moyenne de Jodoigne, 73,7.

CONCOURS SPÉCIAL DE FLAMAND.

Élèves nouveaux.

1er Prix : Vanden Bichelaer, Alphonse, de l'école m. de Turnhout, 90 p. sur 100.
2e » Maas, Pierre, de l'école moyenne de Maeseyck, 88.
3e » Wallenus, Pierre-Denis, de l'école moyenne de Diest, 75.
4e » Vloeberghs, Jules, de l'école moyenne d'Anvers, 72.
Accessit. Jespers, Jean, de l'école moyenne de Turnhout, 68.
1re M. h. Frédérix, Édouard, de l'école moyenne de Diest, 62.
2e » Lecluyze, Isidore, de l'école moyenne de Tongres, 61.
Van Cauwenberg, Louis-Guillaume, de l'école moyenne de Lierre, 61.
3e » Steenackers, Charles, de l'école moyenne de Turnhout, 60.

Vétérans.

1er Prix : Schools, Édouard, de l'école moyenne de Turnhout, 84.
2e » Benaets, Jean, de l'école moyenne de Saint-Trond, 70.

CONCOURS ENTRE LES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

1er Prix : Collard, Nestor, de l'athénée de Tournai, 73 1/4 sur 100.
2e » Dethieu, Auguste, de l'athénée de Bruges, 70.
1er Acc. David, Joseph, de l'athénée de Bruges, 69 1/2.
2e » Heinerscheidt, Auguste, de l'athénée de Mons, 65 1/2.
1re M. h. Witmeur, Henri, de l'athénée de Liége, 64 3/4.
2e » Laduron, Émile, de l'athénée de Tournai, 64 1/2.
3e » Peemans, Émile, de l'athénée de Bruxelles, 63 3/4.
4e » Dekens, Gustave, de l'athénée de Bruxelles, 62 3/4.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

Sections réunies.

1er Prix : Goemaere, Arthur, de l'athénée d'Anvers, 93 p. sur 100.
2e » Lenaerts, Henri, de l'athénée d'Anvers, 80.
1er Acc. Bourlart, Télesphore, de l'athénée de Mons, 77.
2e » Goldenberg, Charles-Édouard, de l'athénée d'Anvers, 76.
3e » Dufour, Charles, de l'athénée de Bruges, 67.
4e » Vanderzypen, Jules, de l'athénée de Liége, 65.

Section commerciale.

Prix : Pfeiffer, Albert, de l'athénée de Bruxelles, 80 1/2 p. sur 100.
Accessit. Hanssens, Julien, du même athénée, 65.
Ment. h. Sagehomme, Émile, de l'athénée de Liége, 60.

Section industrielle.

Ment. h. Fosny, Henri, de l'école industr. et litt. de Verviers, 64 p. sur 100.

Concours spécial de flamand.

1er Prix : Lenaerts, Henri, de l'athénée d'Anvers, 96 p. sur 100.
2e » Gailliaert, Henri, de l'athénée de Bruges, 90.
1er Acc. Van Mierlo, Constant, de l'athénée d'Anvers, 80.
2e » Goemaere, Arthur, de l'athénée d'Anvers, 75.
3e » Troost, Julien, de l'athénée de Gand, 65.
Ment. h. De Moerloose, Ernest, de l'athénée de Gand, 62.

Section scientifique. — Élèves nouveaux.

Pr d'hon. Ledent, Victor, de l'athénée de Liége, 71,6 sur 100.
1re M. h. Laduron, Zénon, du même athénée, 62,8.
2e » Lejeune, Hubert, du même athénée, 60,4.

TROISIÈME LATINE (mathématiques).

1er Prix : Poncelet, Charles, du collége patronné de Dinant, 77 p. sur 100.
2e » Jossart, Jules, de l'athénée de Namur, 73.
1er Acc. Dehase, Frédéric, de l'athénée de Tournai, 70.
Dubois, Constant, du collége communal de Bouillon, 70.
2e » Jacob, Justin-Joseph, du coll. patr. de Pitzenbourg, à Malines, 67.
3e » Orban, Alphonse, du collége communal de Chimay, 66.
William, Fernand, de l'athénée d'Anvers, 66.
1re M. h. Poncelet, Adrien, de l'athénée de Namur, 62.
2e » Libert, Adolphe, de l'athénée de Mons, 60.
Michaëlis, Jacques, de l'athénée d'Arlon, 60.

SECONDE LATINE.

Thème latin.

1er Prix : Lentz, Hyacinthe, de l'athénée de Bruxelles, 72 sur 100.
2e » Vanden Nest, Amédée, de l'athénée d'Anvers, 71.

1er Acc. De Burlet, Jules, du collége communal de Nivelles, 70.
Van Wetter, Polynice, de l'athénée de Gand, 70.
2e » Lapaille, Richard, de l'athénée de Liége, 69.
Sovet, Louis, du collége patronné de Dinant, 69.
3e » Mockel, Ernest, de l'athénée de Namur, 68.
4e » De Formanoir, Hubert, de l'athénée de Liége, 67.
Goossens, Pierre-Léonard, du coll. patr. de Pitzenbourg, à Malines, 67.
Rolin, Joseph, du collége patronné de Dinant, 67.
5e » Charbo, Jean-Baptiste, de l'athénée de Namur, 66.
Lassine, Ernest, de l'athénée de Hasselt, 66.
6e » Schlim, Charles, de l'athénée de Hasselt, 65.
1re M. h. Barbier, Léon, de l'athénée de Tournai, 64.
Delcommune, Henri, du collége communal de Chimay, 64.
Felsenhardt, Nicolas, de l'athénée d'Arlon, 64.
Gilkinet, Alfred, de l'école industrielle et littéraire de Verviers, 64.
Lebon, Henri, du collége communal de Nivelles, 64.
Nossent, Jules, du collége communal de Tongres, 64.
2e » Bodart, Ernest, de l'athénée de Bruxelles, 63.
Duwez, Théodore, du collége patronné d'Enghien, 63.
Van Dievoet, Jules, de l'athénée de Bruxelles, 63.
Vautier, Georges, de l'athénée de Bruxelles, 63.
3e » Allard, Julien, de l'athénée de Tournai, 62.
Morelle, Charles, de l'athénée de Tournai, 62.
Willemsen, Joseph, de l'athénée de Bruxelles, 62.
4e » Camaüer, Godefroid, du collége communal de Huy, 61.
Van Melckebeke, Edmond, du coll. patr. de Pitzenbourg, à Malines, 61.

Version grecque.

1er Prix : Lassine, Ernest, de l'athénée de Hasselt, 81 p. sur 100.
2e » Vautier, Georges, de l'athénée de Bruxelles, 78.
1er Acc. Van Wetter, Polynice, de l'athénée de Gand, 76.
2e » Vander Stock, Gustave, du collége patronné de Saint-Trond, 75.
3e » Copis, Auguste, du collége communal de Tongres, 72.
Goossens, Pierre-Léonard, du coll. patr. de Pitzenbourg, à Malines, 72.
4e » Logie, Valeri, du collége communal d'Ypres, 71.
5e » De Burlet, Jules, du collége communal de Nivelles, 69.
Lejeune, André-Joseph, du collége patronné de Herve, 69.
Vanhoren, François, du collége patronné de Saint-Trond, 69.
6e » Seresia, Alfred, de l'athénée de Bruges, 68.
Van Dievoet, Jules, de l'athénée de Bruxelles, 68.
7e » Feron, Joseph, du collége communal de Chimay, 67.
Goffin, Achille, du collége communal de Chimay, 67.
Piérard, Camille, du collége communal de Nivelles, 67.
Rossignol, Alphonse, du collége patronné de Dinant, 67.
8e » Delcommune, Henri, du collége communal de Chimay, 66.
Doutrepont, Auguste-Joseph, du collége patronné de Herve, 66.
Felsenhardt, Nicolas, de l'athénée d'Arlon, 66.

Prisse, Florent, de l'athénée de Bruxelles, 66.
Schlim, Charles, de l'athénée de Hasselt, 66.
9e » Graindorge, Joseph, de l'athénée de Liége, 65.
Mockel, Ernest, de l'athénée de Namur, 65.
Roussel, Arthur, de l'athénée de Bruxelles, 65.
Sovet, Louis, du collége patronné de Dinant, 65.
Ment. h Loumyer, Goswin, de l'athénée de Bruxelles, 64.
Nossent, Jules, du collége communal de Tongres, 64.
Rolin, Joseph, du collége patronné de Dinant, 64.

Composition française.

1er Acc. Roussel, Arthur, de l'athénée de Bruxelles, 68 p. sur 100.
2e » Lemonnier, Camille, de l'athénée de Bruxelles, 67.
3e » Nossent, Jules, du collége communal de Tongres, 65.
1re M. h. Van Blaeren, Gustave, du collége patronné d'Enghien, 62.
2e » Mockel, Ernest, de l'athénée de Namur, 61.
3e » Sovet, Louis, du collége patronné de Dinant, 60.

Concours spécial de flamand.

1er Prix : Florus, Remy, de l'athénée d'Anvers, 90 p. sur 100.
2e » Nossent, Jules, du collége communal de Tongres, 78.
1er Acc. Prisse, Florent, de l'athénée de Bruxelles, 72.
2e » Copis, Auguste, du collége communal de Tongres, 70.
3e » Blommart, Paul, de l'athénée de Gand, 69.
4e » Bellon, Pierre-Alphonse, du collége patronné d'Herenthals, 68.
1re M. h. Seresia, Alfred, de l'athénée de Bruges, 64.
2e » Nuyten, Jean-Baptiste, du collége patronné d'Herenthals, 63.
3e » Goossens, Pierre-Léonard, du coll. patr. de Pitzenbourg, à Malines, 62.
4e » Vanden Broeck, Louis, du même collége, 61.
5e » Vanderstock, Gustave, du collége patronné de Saint-Trond, 60.

RHÉTORIQUE LATINE.

Composition latine.

Accessit. Janson, Émile, de l'athénée de Bruxelles, 65 p. sur 100.
Ment. h. Demarest, Joseph, de l'athénée d'Arlon, 60.

Version latine.

1er Prix : Gouder De Beauregard, Adolphe, du coll. c. de Tongres, 72 p. sur 100.
2e » Demarest, Joseph, de l'athénée d'Arlon, 70.
1er Acc. Nelissen, Eugène, du collége patronné de Saint-Trond, 68.
2e » Lemaire, Guillaume, de l'athénée de Liége, 66.
3e » Ailliez, Henri, de l'athénée de Tournai, 65.
1re M. h. Reyntjens, Jules, de l'athénée de Tournai, 64.
2e » Bonmariage, Sylvain, du collége communal de Charleroi, 63.
Denis, Hector, de l'athénée de Bruxelles, 63.
Mersch, Albert, de l'athénée d'Arlon, 63.
Vandecan, Pierre, du collége patronné de Saint-Trond, 63.

3e » Nelis, Aloïs, de l'athénée d'Anvers, 62.
4e » Delville, Édouard, de l'athénée de Tournai, 61.
Diegerick, Alfred, de l'athénée de Bruges, 61.
Dubois, Édouard, du collége communal de Nivelles, 61.

Composition française.

Pr. d'hon. Denis, Hector, de l'athénée de Bruxelles, 90 p. sur 100.
2e Prix : Max, Henri, du même athénée, 84.
Moguez, Henri, de l'athénée de Tournai, 84.
1er Acc. Leschevin, Adolphe, du même athénée, 75.
2e » Delville, Édouard, du même athénée, 74.
3e » Campion, Henri-Eugène, de l'athénée de Bruxelles, 70.
Spanoghe, Armand, du même athénée, 70.
Vantomme, Ernest, du collége patronné de Courtrai, 70.
4e » Yserentant, Thomas-Félix, du collége patronné de Herve, 69.
5e » Janson, Émile, de l'athénée de Bruxelles, 67.
6e » Reyntjens, Jules, de l'athénée de Tournai, 65.
1re M. h. De Saint-Moulin, Charles, de l'athénée de Mons, 64.
2e » Gouder de Beauregard, Adolphe, du collége communal de Tongres, 63.
3e » Deridder, Remy, de l'athénée de Gand, 62.
Raskop, Jean, du collége communal de Tongres, 62.
Van Marck, Charles, de l'athénée de Liége, 62.
4e » Vanden Bulcke, Alfred, de l'athénée de Bruges, 61.

CONCOURS UNIVERSITAIRE.

(Voir les résultats dans la livraison de juillet, page 389).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ESSAI SUR MARC-AURÈLE, *d'après les monuments épigraphiques, précédé d'une notice sur le comte Bart. Borghesi, par M.* NOEL DES VERGERS, *correspondant de l'Institut, etc., etc.* Paris, Firmin Didot, 1 vol. gr. in-8o de pp. XXXII-154.

M. Noël des Vergers est un de ces rares esprits qui allient la plus parfaite solidité à une souplesse extraordinaire. Après avoir approfondi les sciences naturelles au point que M. Thénard se félicita de sa coopération intelligente, il se montra en première ligne parmi les arabisants de la France et fut nommé plusieurs fois président de la société asiatique de Paris. Depuis vingt ans la vue fréquente des monuments de l'Italie et l'amitié de l'illustre Borghesi l'ont engagé de plus en plus dans des recherches sur l'histoire romaine et dans l'exploration des lieux classiques, où il a fait faire des fouilles heureuses. Plusieurs articles fort remarqués dans le supplément de l'*Encyclopédie universelle* et dans la *Nouvelle biographie générale*, une savante notice sur Horace et quelques rapports adressés à l'académie des inscriptions avaient déjà fait connaître la direction de ses recherches, l'importance de plusieurs résultats, le charme tout particulier de son exposition. Aujourd'hui nos lecteurs sont à même

d'apprécier dans un ouvrage publié à part, les rares qualités du nouvel historien des empereurs romains du second siècle : l'*Essai* que nous annonçons n'est qu'une partie de ce grand travail. Il faut lire dans le beau morceau qui sert de préface au volume, les conversations de Borghesi et de M. des Vergers, d'où est sorti le plan de cette œuvre.

L'*Essai sur Marc-Aurèle* n'est autre chose que l'histoire la plus complète qui ait été encore publiée du règne de cet empereur. Rien de plus facile que de dire : « M. des Vergers a suppléé par l'épigraphie et la numismatique à l'insuffisance des maigres extraits qui nous restent des historiens perdus : » c'est dans l'ouvrage qu'il faut voir par quelle persévérance, par quelle sagacité, par quelle circonspection on parvient à faire de l'histoire un peu suivie avec la pierre et le bronze. L'espace ne nous permettant aucune espèce d'analyse, nous indiquerons du moins les sujets de plusieurs petites dissertations épigraphiques que M. des Vergers a fait entrer dans les notes et que, sans être averti, on n'y chercherait peut-être pas. P. 5-9, sur les Saliens. P. 15-17, sur la « cooptation » des princes dans les divers colléges sacerdotaux. P. 21, 22, sur le *sevir equitum.* P. 24-26, sur la puissance tribunitienne. P. 34-39, sur les *consules suffecti.* P. 40, 41, sur la hiérarchie des préposés aux secours alimentaires. P. 49-53, sur le *curator reipublicæ.* P. 56, 57, sur les cantonnements de plusieurs légions. P. 69-72, sur les médecins militaires. P. 83-85, sur la composition de l'armée romaine à cette époque. P. 96-99, sur le gouvernement de la Syrie. P. 107-117, sur les associations (*collegia*) autorisées et les associations défendues. P. 127-133, sur les Dacies, *Daciæ.*

De la constitution de la commune en France, *par M.* L. Stein, *professeur à l'université de Vienne. Traduit de l'allemand par M.* S.-E.-V. Le Grand, *membre honoraire de la société historique et archéologique de Mayence, etc.* Bruxelles, C. Muquardt, 1859. 1 vol. in-12 de pp. 140.

Il y a une dizaine d'années M. Stein, professeur à l'université de Vienne, publia sur la constitution de la commune en France un ouvrage qui fit sensation dans le monde savant Des documents nombreux et intéressants que lui avaient fait découvrir de longues investigations lui permirent de répandre une lumière nouvelle sur la question tant controversée de l'origine de la commune française. Recherchant avec une infatigable patience les traces de cette institution dans les villes et les campagnes, il poursuivit son histoire jusqu'au règne de Louis-Philippe, jusqu'à l'examen des lois de 1831 et 1837 sur l'organisation et l'administration municipales. Dans son système le véritable élément de la commune en France, c'est la fusion intime des principes fondamentaux de l'empire romain et de l'empire germanique. Voici à ce sujet une phrase de ses *Prolégomènes :* « Ce qui dans la constitution de l'État français en général forme le caractère et la mission de l'histoire entière de la France et se retrouve comme élément dans la commune de l'empire français, c'est la plus intime fusion des principes fondamentaux de l'empire romain, qui ne donnent à aucune fraction de l'État une volonté ou une vie propre, mais qui font tout rapporter et dépendre de la volonté absolue du conseil suprême de l'État, et de ceux de l'empire germanique qui donnent à chaque individu le droit de participation à l'administration de la chose publique. » (P. 15)

M. Le Grand a eu l'heureuse idée de traduire l'ouvrage de M. Stein, afin de faire

connaître et apprécier davantage en France et en Belgique la fécondité de ses aperçus et la richesse de son érudition. Si nous avions à exprimer une opinion sur le mérite intrinsèque de cette traduction, nous ferions nos réserves quant à l'obscurité de nombreuses phrases dont la construction se rapproche beaucoup trop de la manière allemande. L'allemand a des tournures qui lui sont propres et qui, ne convenant nullement au génie des autres langues, rendent surtout fort difficile la tâche du traducteur français. M. Le Grand n'a pas réussi à vaincre ces difficultés, et en voulant traduire trop littéralement certaines pensées de l'auteur, qui par elles-mêmes étaient peu claires, il n'a pas contribué à leur donner plus de lucidité. Notre critique a principalement en vue ici les deux premiers chapitres intitulés *Prolégomènes* et *Bibliographie* Nous pouvons aussi reprocher au traducteur quelques fautes contre la langue (voir notamment pp. 19, 21, 29, 34, 48, 57, 128...), mais nous n'avons pas l'intention de nous appesantir sur des fautes inséparables d'une première édition et nous sommes certains qu'il suffira d'attirer là-dessus l'attention de M. Le Grand pour que ces fautes disparaissent des éditions subséquentes.

E. D.

ACTES OFFICIELS.

Université de Gand. Sont nommés professeurs ordinaires : MM. *Callier*, *Fuerison*, professeurs extraordinaires à la faculté de philosophie et lettres, *Frays*, et *Meulewaeter*, professeurs extraordinaires à la faculté de médecine; professeur extraordinaire à la faculté de médecine, M. *Dumoulin*, docteur en sciences naturelles, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. Il est chargé de donner les cours de pharmacologie et de pharmacie théorique et pratique.

M. *Laurent* est chargé de donner, dans la faculté de droit, l'un des deux cours de droit civil moderne, devenu vacant par le décès de M. De Pauw. Il conserve le cours d'encyclopédie du droit, d'introduction historique au cours de droit civil et d'exposé des principes généraux du Code civil.

M. *Poelman*, professeur ordinaire à la faculté de médecine, est chargé du cours de physiologie, devenu vacant par le décès de M. Guislain. Il conserve le cours d'anatomie comparée et il est déchargé des cours d'anatomie générale et d'anatomie pathologique.

Sont acceptées les démissions des sieurs *Van Achter*, surveillant à l'athénée royal de Bruxelles, *Martens*, surveillant à l'école moyenne de Huy, *Dierckx*, second instituteur à l'école moyenne de Lierre, *Cassiers*, premier instituteur dédoublant à l'école moyenne de Malines.

Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruxelles : professeur de flamand, le sieur *Van Driessche*, chargé du même service, à titre provisoire; — professeur d'anglais, en remplacement du sieur Sivery, mis en disponibilité sur sa demande, le sieur *Bury* ;

A l'athénée royal d'Anvers : professeur de cinquième latine, en remplacement du sieur Diegerick, qui, sur sa demande, a été mis en disponibilité pour motif de santé, le sieur *Maertens*, professeur de sixième ; — professeur de sixième, le sieur *Duykers*, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré

supérieur pour les humanités; — professeur de flamand, en remplacement du sieur Verspreeuwen, décédé, le sieur *Van Beers*, professeur à l'école normale de Lierre; — professeur dédoublant de flamand, le sieur *Vander Heyden;*

A l'athénée royal de Gand : professeur dédoublant pour la quatrième professionnelle, le sieur *Demoor,* professeur de la classe préparatoire professionnelle; — professeur de la classe préparatoire professionnelle, le sieur *Verschaffelt,* docteur en philosophie et lettres; — professeur dédoublant d'allemand, le sieur *Braun*, chargé d'une partie du même service à titre provisoire; — second professeur de mathématiques de la section des humanités, en remplacement du sieur Neesen, décédé, le sieur *Devylder,* second professeur de mathématiques de la section professionnelle; — second professeur de mathématiques de la section professionnelle, le sieur *Bergmans,* docteur en sciences physiques et mathématiques;

A l'athénée royal de Bruges : professeur d'histoire et de géographie, en remplacement du sieur Tychon, démissionnaire, le sieur *Discailles,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur;

A l'athénée royal de Namur : professeur de cinquième latine, en remplacement du sieur abbé Cossoux, décédé, le sieur *Delval,* professeur de quatrième au collége communal de Nivelles;

A l'école moyenne de Jodoigne : troisième régent dédoublant, le sieur *Leclercq,* second instituteur;

A l'école moyenne de Maeseyck : second régent, en remplacement du sieur Servais, le sieur *Dochez,* instituteur; — instituteur, le sieur *Vandeeren,* assistant; assistant, le sieur *Stockmans,* chargé du même service, à titre provisoire.

A l'école moyenne de Couvin : premier régent, en remplacement du sieur Bastien, admis à faire valoir ses droits à la pension, le sieur *Golard,* second régent; — second régent, le sieur *Tilman,* instituteur; — instituteur, le sieur *Desonay,* chargé du même service, à titre provisoire;

A l'école moyenne de Saint-Ghislain : premier régent, en remplacement du sieur Gillain, le sieur *Genonceaux,* chargé du même service, à titre provisoire; — maître de dessin, en rempl. du sieur Gillain, le sieur *Dufour,* deuxième régent;

A l'école moyenne de Gosselies : premier régent, le sieur *Mélard,* second régent à l'école moyenne d'Ath;

A l'école moyenne de Limbourg : premier régent, en remplacement du sieur Gonnachon, décédé, le sieur *Lempereur,* second régent; — second régent, le sieur *Wernke,* deuxième instituteur à l'école moyenne de Soignies;

A l'école moyenne de Péruwelz : premier régent, le sieur *André,* premier régent à l'école moyenne de Fosse;

A l'école moyenne du Rœulx : maître de musique, en remplacement du sieur Charlez, décédé, le sieur *Müsch;*

A l'école moyenne de Visé : directeur, en remplacement du sieur Bergeron, le sieur *Decondé,* directeur de l'école moyenne de Dinant;

A l'école moyenne de Dinant : directeur, le sieur *Leroy,* directeur de l'école moyenne de Fosse;

A l'école moyenne de Fosse : directeur, le sieur *Lejeune,* directeur de l'école moyenne de Stavelot; — premier régent, en remplacement du sieur André, le sieur *Nicaise,* premier régent à l'école moyenne de Péruwelz;

A l'école moyenne de Stavelot : directeur, le sieur *Bergeron*, directeur de l'école moyenne de Visé;

A l'école moyenne de Malines : premier régent, en remplacement du sieur Raymaekers, mis en disponibilité pour motif de santé, le sieur *Hellembrandt*, deuxième régent; — deuxième régent, le sieur *Dusausoy*, troisième régent; — troisième régent, le sieur *Henderickx*, deuxième instituteur à l'école moyenne d'Anvers;

A l'école moyenne de Marche : directeur, en remplacement du sieur Gravrand, le sieur *Dufour*, régent à l'école moyenne d'Ath; — régent, chargé des cours de latin, en remplacement du sieur Hanin, le sieur *Schoofs*, chargé des mêmes cours à l'école moyenne d'Aerschot; — second régent, en remplacement du sieur Loriaux, le sieur *Lejeune*, instituteur; — instituteur, le sieur *Fanard*, élève diplômé de l'école normale de Nivelles;

A l'école moyenne d'Ath : premier régent, en remplacement du sieur Dufour, le sieur *Hanin*, régent chargé des cours de latin à l'école moyenne de Marche; — second régent, en remplacement du sieur Mélard, le sieur *Loriaux*, second régent à l'école moyenne de Marche;

A l'école moyenne d'Anvers : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Henderickx, le sieur *Schamberger*, deuxième instituteur dédoublant; — deuxième instituteur dédoublant, le sieur *Raepsaet*, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

— A partir du 1er janvier 1861, la retenue ordinaire prescrite par l'art. 14 des statuts organiques de la caisse de pensions des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État, telle qu'elle a été réduite par l'arrêté du 31 janvier 1857, est diminuée d'un demi pour cent, et fixée comme suit :

A 2 p. c. si les traitements, suppléments de traitement, casuel ou émoluments s'élèvent à 2,000 francs et au-dessus;

A 1 1/2 p. c. s'ils sont de moins de 2,000 francs.

— MM. Lamarle, professeur à la faculté des sciences de l'université de Gand, inspecteur des études à l'école spéciale du génie civil, Andries et Boudin, ingénieurs des ponts et chaussées, attachés à la même école, sont nommés membres du jury chargé d'examiner les élèves qui se présenteront, pendant l'année académique 1860-1861, pour obtenir le diplôme d'*ingénieur civil.*

— A partir de l'année académique 1860-1861, l'enseignement complet de la métallurgie, à l'école des arts et manufactures et des mines annexée à l'université de Liége, se fera en un an, et non plus en trois semestres.

Dans l'examen de passage à la dernière année d'études, les récipiendaires seront interrogés sur les généralités (notions préliminaires, préparation mécanique, combustibles naturels, fourneaux), et sur la métallurgie spéciale du fer.

L'examen final portera sur la métallurgie spéciale des autres métaux.

— Un concours est ouvert par arrêté royal pour une histoire des anciennes assemblées nationales de la Belgique, depuis le règne de Philippe le Bon. Cette histoire sera rédigée en français ou en flamand, et formera la matière d'un volume in-8° de six cents pages au moins. Les concurrents remettront leur travail au département de l'intérieur, avant le 1er janvier 1864. Le prix est de cinq mille francs.

— A l'occasion de la solennité littéraire en l'honneur de Jacques Van Maerlant, le sieur Van Beers, homme de lettres et professeur à l'école normale de Lierre, est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, ainsi que le sieur de Vries, professeur à l'université de Leyde, pour la part qu'il a prise à la publication des œuvres de ce poëte et pour ses écrits de linguistique et d'histoire.

NOUVELLES DIVERSES.

Académie royale de Belgique. *Classe des lettres.* — Dans sa séance du 2 juillet la classe a eu communication d'un rapport de M. Kervyn de Lettenhove sur un projet dont la réalisation est ardemment désirée par tous ceux qui attachent un vif intérêt à la publication des œuvres de nos anciens écrivains.

Un arrêté royal du 1er décembre 1845 prescrivait à l'académie de s'occuper d'une *collection de grands écrivains du pays, traductions, notices, etc.* M. de Reiffenberg, chargé par la classe des lettres d'examiner le projet du gouvernement, écrivit sur cette intéressante question un savant rapport très-spirituellement tourné, où il concluait à l'impossibilité d'une collection d'œuvres de grands écrivains comme l'entendait le gouvernement. A son sens on ne se faisait pas une idée assez juste de ce que sont réellement les grands écrivains. (Voir le compte-rendu de la séance publique du 15 mai 1846.) Énumérant avec affectation peut-être les nombreuses qualités qu'ils doivent réunir, il prétendait — ce sont ses propres expressions — que ces grands écrivains, clair-semés partout, doivent se rencontrer en Belgique plus difficilement qu'ailleurs. A l'appui de cette dernière assertion il disait « que deux langues, dont aucune ne domine l'autre, deux langues qui se partagent une population peu considérable, se nuisent mutuellement et n'arrivent jamais à cette perfection que produisent l'unité nationale, l'accord des sentiments et des affections, un centre où la critique s'exerce avec autorité, une scène un peu vaste où le mérite peut se produire... » Au risque de froisser notre susceptibilité patriotique, il affirmait que la tâche imposée à la classe des lettres serait nulle si les académiciens ne devaient admettre dans le recueil que de grands écrivains. Il proposait donc que l'on s'écartât du programme ministériel comme on s'écarte de tous les programmes, que l'on fît descendre d'un ou de plusieurs degrés les grands écrivains dont il était question, et qu'on en publiât, non point les œuvres complètes, mais des extraits choisis, — car, sévère jusqu'à la rigueur il disait : « Dans une bibliothèque exclusivement belge, quel est l'ouvrage de longue haleine qui soit non-seulement irréprochable d'un bout à l'autre, mais qu'on puisse considérer comme classique, sous le rapport de la pensée et du style, de l'intérêt du sujet et de l'agrément de la forme? » Quoi qu'il en soit de cette appréciation, M. De Reiffenberg demandait que l'on se bornât à une *anthologie belge avec un discours préliminaire, des notices et des traductions.*

Cette question, qui fit six ans après l'objet de nouvelles délibérations de la classe des lettres et d'un rapport de M. de Stassart (voir la séance du 2 février 1852), n'a encore reçu aucune solution en ce qui touche les auteurs qui ont écrit en français. M. le ministre de l'intérieur, reprenant l'œuvre de ses prédécesseurs a élaboré un nouveau programme dont l'examen a été confié à M. Kervyn de Lettenhove.

M. Kervyn trouve aussi trop ambitieuse l'expression de *grands écrivains* employée dans le programme du gouvernement, mais il l'applique, dit-il, aux hommes qui par le double mérite de la vigueur de la pensée et de l'élégance de la forme ont réussi à ouvrir des voies nouvelles ou du moins à exercer une influence considérable. Il cherche ensuite à indiquer avec une grande concision les lignes principales de la publication de nos monuments littéraires écrits en langue française. Il trace à ce sujet une division habile de l'histoire de notre littérature pendant les 13e, 14e et 15e siècles : — aux cinq périodes de cette histoire président respectivement comme protecteurs des lettres Philippe d'Alsace, les seigneurs du Brabant et de la Flandre, les comtes de Hainaut, le duc Philippe de Bourgogne et Marguerite d'Autriche. Il mentionne rapidement les œuvres qui signalent ces cinq périodes, où dominent tour à tour la poésie et la prose, et il nous donne ainsi un résumé éloquent des fastes de notre ancienne littérature. Il demande que pour le moment on excepte Froissart et Commines de la collection complète qu'il est question de publier, parce que pour ces deux chroniqueurs il est permis d'espérer des textes plus corrects ou plus complets; il demande également qu'on ajourne la publication des poèmes de chevalerie déjà annoncée par un éditeur, M. Vieweg. — La collection commencerait par un volume de prose et par un volume de poésie : le premier serait consacré aux ouvrages historiques de Chastelain, dont la bibliothèque de Bourgogne possède douze manuscrits importants; dans le 2e figureraient Vatriquet de Couvin et Jean de Condé.

On le voit, dans la pensée de M. Kervyn l'académie ne doit pas s'arrêter à une simple anthologie comme le demandait M. de Reiffenberg. Nous doutons que la docte assemblée ait pris déjà une résolution; espérons que l'opinion de M. Kervyn, la plus raisonnable à coup sûr, trouvera de nombreux partisans dans son sein, et que l'on commencera sans retard cette grande publication dont l'utilité n'a certes plus besoin d'être démontrée.

— Une autre notice de M. Kervyn, sur un manuscrit très-curieux de Georges Chastelain, nous donne une idée de l'intérêt qu'offrirait la publication des divers ouvrages encore inédits de l'*adventureux* chroniqueur bourguignon. Cette notice est intitulée : *le Télémaque du 15e siècle.*

Devançant de deux siècles le pieux Fénélon, Chastelain a écrit à l'usage du comte de Charolais de sages et prudentes maximes sur la science du gouvernement. L'archevêque de Cambray a emprunté son récit aux fables épiques de la Grèce : notre chroniqueur a choisi la Norwége pour la scène de son poème. Voici en quelques mots le sujet de ce roman : — Le roi Ollerich, grand guerroyeur qui n'a guère ménagé le sang de ses sujets, est sur le point d'expirer. Voulant par une expiation publique condamner les mauvais exemples qu'il a donnés, il appelle dans son palais les clercs, les nobles et les gens des bonnes villes; il leur demande pardon de ses fautes et exhorte un loyal gentilhomme, le sire de Jonal, dont il se repent de n'avoir pas écouté jadis les sages conseils, à écrire « un livre de maximes, de préceptes, de conseils dictés par la prudence et la raison. » A la suite se trouve le recueil des maximes; la justice, la bonté, la clémence, la protection de la chevalerie, une sage déférence aux avis des États du pays, telles sont les principales recommandations contenues dans le recueil. Le bon sire de Jonal condamne vigoureusement l'amour effréné des batailles : « Les chemins par où l'on vient en guerre, dit-il, sont légiers à trouver,

« et y est-on tost venu, mais les voies et issues par où il en fault saillir en sont « dangereuses et difficiles et souvent plus trenchans que rasor. » Chastelain, lorsqu'il faisait ainsi parler son héros, semblait prévoir la fin misérable que son fougueux élève, le duc Charles, devait trouver sous les murs de Nancy.

Nous en avons dit assez pour donner à nos lecteurs un aperçu de la piquante notice de M. Kervyn, qu'ils trouveront dans les *Bulletins de l'académie* (2e série, tome X, no 6). E. D.

Classe des beaux-arts. Tandis que la classe des lettres s'occupe si activement de publier nos anciens écrivains, la classe des beaux-arts, sur la généreuse initiative de M. le ministre de l'intérieur, songe à reproduire dans des éditions nouvelles les œuvres musicales des grands compositeurs belges du XVe et du XVIe siècle. D'après le rapport lu par M. Fétis, père, dans la séance publique du 25 septembre, cette belle publication, pour laquelle on se bornerait aux auteurs les plus célèbres et aux ouvrages les plus importants, formerait deux séries. La première comprendrait Guillaume Dufay, de Chimai, Égide Binchois, Jean Ockeghem, de Termonde, Antoine de Busne, Jean Tinctoris, chanoine de Nivelles, Jacques Obrecht, et Josquin Deprés. La deuxième serait formée par Adrien Willaert, de Bruges, Cyprien de Rore, de Malines, Alexandre Agricola, Jacques Clément. Nicolas Gombert, de Courtrai, Corneille Canis, Thomas Crequillon, Jacques de Kerle, d'Ypres, Pierre de Manchicourt, Gérard de Turnhout, et enfin Roland de Lassus, de Mons. Quant aux compositeurs de moindre mérite, un ou deux volumes de la collection leur seraient consacrés, et donneraient des spécimens de trente-quatre d'entre eux.

Comme les notations anciennes ne seraient pas comprises de nos jours, les ouvrages seront publiés en notations modernes. Un membre de la classe a ouvert à cet effet un cours de paléographie musicale, afin de former au travail de la traduction les élèves instruits dans l'harmonie et le contre-point. Deux de ces élèves, MM. Van Hoye et Vandervelpen de Malines, ont fait preuve d'une aptitude remarquable, et ont déjà traduit onze messes, un livre de leçons de Job et cinquante madrigaux de Roland de Lassus, par lequel sans doute on commencera la publication.

— M. Constant Jéhotte, graveur à Liége, chargé, par arrêté royal, de l'exécution d'une médaille destinée à perpétuer le souvenir de la *Fête des écoles,* vient de terminer son travail. Le module de la médaille est de 65 millimètres. La *face* offre la reproduction des traits du Roi. Au *revers,* la Belgique, couronnée de tours, assise sur un trône, semble attirer à elle des enfants et des jeunes gens de toutes les écoles. Ceux qui désirent posséder un monument durable de la solennité du 25 septembre 1858 peuvent souscrire chez l'auteur, Boulevard de la Sauvenière 39, à Liége. Le prix de l'exemplaire en bronze est de cinq francs.

— M. Édouard Desjardins, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au lycée Bonaparte, chargé par l'empereur Napoléon d'une mission ayant pour objet de préparer la publication complète des œuvres de Bartolomeo Borghesi, savant numismate et épigraphiste italien, a adressé de Saint-Marin à S. M. un rapport à ce sujet.

L'empereur a décidé que cette importante publication serait faite aux frais de la liste civile, et le ministre d'État et de la maison de l'empereur a institué pour la direction de ce travail une commission composée ainsi qu'il suit : M. Léon

Renier, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la bibliothèque de la Sorbonne; M. le chevalier Giovanni Battista de Rossi, membre de l'institut archéologique de Rome et de l'académie pontificale d'archéologie; M. Noël Desvergers, correspondant de l'Institut; M. Ernest Desjardins, remplira les fonctions de secrétaire.

D'après le rapport de M. Desjardins, la publication se compose de trois séries : 1° œuvres déjà imprimées; 2° correspondance inédite; 3° notes et manuscrits inédits.

La première série est prète; elle comprendra cinq à six volumes in-4°. Elle est formée de tous les ouvrages, mémoires, articles, lettres, notes, soit publiés séparément, soit insérés dans les revues, journaux, recueils académiques, et même dans des travaux signés d'un nom étranger. La collection est complète.

La seconde série ou l'épistolaire, qui formera trois ou quatre volumes in-4°, peut être également livrée à l'impression. Les savants qui, pendant quarante ans, ont consulté Borghesi de tous les points de l'Europe, ont promis de donner communication des lettres qu'ils ont reçues. Les deux séries représenteront d'une manière satisfaisante et presque complète, les résultats de cinquante années de travaux, les plus féconds qui furent jamais pour l'étude de l'administration romaine.

Quant à la troisième série, comprenant les notes et manuscrits trouvés à la mort de Borghesi, avant de songer à la publication il faut attendre l'inventaire détaillé de l'œuvre. Il restera alors à s'entendre avec les exécuteurs testamentaires, dont la position est assez difficile, car le légataire universel n'atteindra sa majorité que dans onze ans.

L'activité déployée par M. Desjardins et par les autres membres de la commission permet d'espérer que dans peu on verra mener à bonne fin une entreprise si importante pour la science.

Nécrologie. — En Belgique : M. *le duc d'Ursel,* membre associé de la classe des lettres de l'académie; — M. *Ph.-C. Gigot,* attaché aux archives du royaume.

A l'étranger : M. *Daussy,* membre de l'académie des sciences et du bureau des longitudes, à Paris; — M. *Payer,* membre de l'Institut, à Paris; — M. *J. Renouvier,* auteur d'importants travaux archéologiques, membre de la société des antiquaires de France; — le P. *Guighelmi,* consulteur de l'Index, membre de l'académie romaine des Arcades, à Nîmes; — le conseiller d'État *Heiberg,* poète et critique danois, à Copenhague; — le docteur *Lobeck,* recteur de l'université de Kœnigsberg, un des philologues les plus distingués de l'époque; — le docteur *Rathke,* professeur de zoologie et de médecine à la même université; — M. *Kosegarten,* professeur de théologie et de langues orientales à l'université de Greifswalde; — le philosophe *Arthur Shopenhauer,* à Francfort; — le docteur *Roscher,* de Hambourg, en exploration dans l'Afrique centrale; — M. *Lanfranchi,* professeur d'économie et de droit politique à l'université de Pavie; — M. *Mustoxidis,* historien et philologue distingué, à Corfou.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 11. **Novembre 1860.**

DU RHYTHME DANS LA VERSIFICATION FRANÇAISE.

FORMULES NOUVELLES QUE LA POÉSIE FRANÇAISE POURRAIT ADOPTER.

(Suite et fin.)

Le vers de dix syllabes coupé en hémistiches égaux, se mélange à merveille avec le vers de cinq syllabes qui est son diviseur. C'est l'emploi que La Fontaine en a fait dans l'exemple cité plus haut (p. 114); c'est également celui qui l'on retrouve dans les exemples suivants :

Oui ! si j'étais femme, aimable et jolie,
Je voudrais, Julie,
Faire comme vous,
Sans peur ni pitié, sans choix ni mystère,
A toute la terre
Faire les yeux doux;
Je voudrais n'avoir de soucis au monde
Que ma taille ronde,
Mes chiffons chéris,
Et, de pied en cap, être la poupée
La mieux équipée
De Rome à Paris. ALF. DE MUSSET.

S'il est sur la terre | et dans le silence,
Des lieux ignorés
Où le soleil seul | sur les femmes lance
Ses longs cils dorés;
S'il est des forêts | où le vent tressaille
Seul dans les halliers,
Et seul jette, autour | de leur fine taille,
Ses bras familiers.... W. TÉNINT.

Souris ton sourire, | aimable Rosette,
Plein de fiers pensers,
Sur ta joue en fleurs, | creuse une fossette,
Doux nid de baisers;
Ta bouche est l'écran de pourpre soyeuse
De tes blanches dents;
Elle a des trésors de grâce joyeuse
Et d'amours ardents. (*Revue de Belgique*.)

Le flot se brisant sur la grève aride
Pour fuir en ruisseaux,
Laisse au sable d'or, entre chaque ride
Où passent les eaux,
Quelque obscur débris, épave lointaine,
Jouet des autans,
Lichen ou coquille, | encor toute pleine
D'atomes flottants.

Ainsi que la mer, | notre âme profonde,
S'agite en rêvant,
Sa pensée en flots répand sur le monde
La plainte et le chant;
Et chaque pensée, éclair de génie,
Sanglot de douleur,
Laisse, en s'éloignant vers l'orbe infinie,
Une épave au cœur. * GUILL. DU PLESSIX.

C'est également le rhythme d'une pièce de vers de feu Franz Stevens que nous avons eu occasion de citer plus haut (VI, 187) à propos des élisions dans les enjambements.

On pourrait même introduire un élément rhythmique de plus dans cette combinaison, en subdivisant symétriquement les deux tronçons égaux du vers taratantara et du petit vers de cinq.

Déja Madame Louisa Stappaerts a adapté cette subdivision rhythmique au vers décasyllabique seul, dans la pièce suivante qu'elle nous a fait l'honneur de nous adresser :

DIEU EN TOUT.

A Monsieur Boscaven.

Bruit des bois, | chansons | qu'on entend | dans l'ombre,
Le cœur plein | de joie | et de doux | pensers,
O refrains | d'oiseaux | s'éveillant | sans nombre,
Comme un chœur | divin, | dans les airs | passez!
Bien souvent | mon cœur, | dans un long | silence,
Suit vos sons | si purs, | si touchants | parfois,
Que je dis | tout bas : | Oui, la voix | immense
Du seul Dieu | vivant | vibre dans | ces voix.

Astres d'or, | perdus | sous la vas | te voûte,
Diamants | du soir | qui brillez | toujours,
Mon regard | ravi | va cherchant | la route
Que Dieu fit | pour vous | aux divins | séjours;
De vos purs | rayons | éclairant | mon âme
Que la foi | souvent | porte vers | les cieux,
Je me dis | tout bas : | Astres d'or, | de flamme,
Du Seigneur | en vous | je crois voir | les yeux.

Groupe aimé, | charmant | de vos frais | arômes
Mon étroit | sentier | inconnu | de tous,
Aux palais | brillants | des puissants | royaumes,
Vos parfums, | ô fleurs! | sont-ils bien | si doux?
Vous semez | sans cesse, | ô mes fleurs | chéries,
Tant de purs | parfums | dans cet hum | ble lieu,
Que je dis | souvent : | Fleurs, | soyez bénies!
Je respire, | en vous, | le parfum | des cieux.

Ce n'est plus au vers décasyllabique employé seul, que M. Van Hasselt applique cette subdivision symétrique; c'est au mélange de ce vers, avec le petit vers de cinq syllabes :

Écoutez | là bas, | tout au fond | du bois,
Dans son nid | de mousse,
Écoutez | gémir | cette dou | ce voix,
Cette voix | si douce.

Sous la feuille | ombreuse, | au soleil | levant,
Dans la nuit | dormante,
Comme un luth | des cieux, | elle jette | au vent
Sa chanson | charmante.

Et l'oiseau | d'avril, | et la fleur | des champs,
Et le vent | qui passe,
Semblent tour | à tour | écouter | ces chants (1)
Dont s'emplit | l'espace.

L'aube au jour | demande, | et la nuit | aussi,
Aux étoi | les blanches,
Quelle har | pe d'or | vibre et chante | ainsi,
A travers | les branches.

Quant au vers de douze syllabes, il reçoit un élément rhythmique de plus, soit de sa division trimétrique, soit de sa division en quatre anapestes.

Passerat, à qui, et non à l'école moderne, revient, si honneur y a, celui d'avoir inventé, ou au moins d'avoir employé le premier en connaissance de cause le vers alexandrin trimètre, associe ce vers, d'où disparaît toute trace de la césure médiale, avec le vers de seize syllabes divisé en quatre tronçons égaux :

(1) Nous savons que le premier hémistiche de ce vers se scanderait plus naturellement par — ◡ ◡ ◡ —; mais en fût-il ainsi, malgré l'appel que toute la pièce fait au rhythme dessiné par nous, on ne peut exiger une application constante du même moule : un moule homogène peut parfois remplacer le moule-type.

Ce petit dieu, | colère archer, | léger oiseau,
A la parfin | ne me lairra | que le tombeau,
Si du grand feu | que je nourry | ne s'amortit | la vive ardeur;
Un esté froid, | un hyver chaud, | me gèle et fond,
Mine mes nerfs | glace mon sang, | ride mon front;
Je me meurs vif, | ne mourant point; | me seiche au temps | de ma verdeur:
Sotte trop tard, | à repentir | tu te viendras,
De m'avoir fait | ce mal à tort | tu te plaindras;
Tu attends donc | à me chercher | remède au jour | que je mourray.
D'un amour tel | méritait moins | la loyauté,
Que de gouster | du premier fruit | de ta beauté;
Je le veux bien, | tu ne veux pas, | tu le voudras, | je ne pourray.

Passerat, dont nous avons vu, dans un paragraphe précédent (IV, 87), les essais de poésie métrique à l'instar des anciens, avait mieux réussi que ses contemporains, parce que, dans ses vers saphiques, il avait moins égard à la quantité prosodique, qu'à l'accentuation rhythmique. Dans la pièce qui précède, il semble avoir pressenti l'emploi que l'accent pourrait remplir un jour dans nos vers, tout en imitant le rhythme des vers ioniques des anciens comme dans ce vers d'Horace :

Tibi qualem Cythereae puer ales tibi telas.

Dans l'exemple suivant, le vers alexandrin trimètre, où il ne reste plus la moindre trace de la cesure médiale comme dans les vers de Passerat, se combine avec le vers de quatre syllabes; c'est dans une pièce intitulée *Les paladins de Charlemagne* :

Vous brillerez | dans l'avenir, | guerriers sublimes,
A tout jamais,
Vous que la gloire | a vus gravir | ses hautes cimes,
Ses fiers sommets.

Sur le rocher | de l'épopée | et de l'histoire,
Aigles vainqueurs,
Vous bâtissiez | vos nids, ô vous | dont la victoire
Connaît les cœurs.

Etc. * VAN HASSELT.

MM. Julien Chamard et Jules Guilliaume ont tous deux employé cette forme dans des poésies que contiendra le volume d'octobre 1860 de la *Revue trimestrielle*, non encore publié au moment où la présente livraison est sous presse; ils s'autorisent tous deux des théories que nous professons. Voici des vers du premier de ces poëtes, jeune homme auquel M. Deschanel a récemment con-

sacré quelques lignes dans son article sur les poëtes belges, du *Journal des Débats :*

Au sein de la beauté, le vrai s'est épuré,
Et du réel, | vil alliage, | est séparé....

Poëte! sois | son interprète, | et que ton chant
Proclame ses bienfaits sur un mode touchant....

Chante ce Roi, | sage ouvrier | du lendemain....

L'abondance, pressant sa mamelle féconde,
Verse la vie | au travailleur, | — la paix au monde!

Il nous est impossible en ce moment de donner des exemples du second, M. Jules Guilliaume, et nous le regrettons, car M. Jules Guilliaume a un nom littéraire, et son autorité consacrerait les réformes proposées par nous.

De même que le vers alexandrin trimètre peut parfaitement s'associer aux vers ayant le nombre quatre pour diviseur, de même le vers trimètre de douze syllabes peut se combiner avec tous vers qui se constitueraient d'éléments anapestiques.

Voici une charmante petite pièce de vers où M. Wilhem Téniut reproduit par la coupe régulière et graduée du vers, le galop d'une cavalcade qu'on entend s'approcher et s'éloigner :

Par saccade,
Sous l'allée | en arcade,
Comme un bruit | éloigné | de cascade,
On entend | tout au loin | ton galop, | cavalcade.
Les détours | du chemin | qu'on ne peut | découvrir,
Comme l'eau | qui viendrait | à tarir,
Font ce bruit | s'amoindrir
Et mourir.

Ces vers offrent un rhythme parfaitement marqué : deux alexandrins réguliers ayant pour base le pied anapeste, y sont placés au milieu de quatre vers de neuf syllabes analogues quant à leur formation. Voici des vers calqués sur les précédents, où nous avons essayé de dépeindre le dernier effort de la tempête et le retour du calme aux bords de la mer; on y remarquera que deux alexandrins ordinaires, coupés régulièrement, se trouvent placés au milieu de quatre alexandrins trimètres, dont le premier et le dernier se décomposent en deux vers, l'un de quatre syllabes, l'autre de huit :

Avec la houle,
En écumant | le flot se roule
Jusqu'à la côte, | et se heurtant | au roc géant,
Retombe avec effort | dans l'abîme béant....
Le vent s'est abattu, | la tempête s'apaise,
Les flots calmés | viennent mourir | sur la falaise;
L'onde recule, | et, loin du bord,
La mer s'endort.

Dans l'exemple suivant tiré de son *Godefroid de Bouillon*, M. Jules Guilliaume a fait un emploi très-heureux du vers anapestique de neuf syllabes, entremêlé au vers anapestique de douze:

PIERRE L'ERMITE.

Dieu le veut! | le Seigneur | nous réclame;
Dans les airs, | déployez | l'oriflamme;
Lance au poing, | casque en tête, | et bannié | res au vent!
Accourez | vous ranger | dans la lice;
L'éternel | guidera | sa milice;
En avant, | chevaliers! |

TOUS.

En avant! | En avant!

PIERRE L'ERMITE.

Dieu le veut! | c'est le Dieu | des armées,
Le vengeur | des tribus | opprimées,
Dont la voix | vous appelle, | et l'esprit | vous émeut.
Suivez-le | sans regret | ni murmure;
De sa croix | décorez | votre armure
Dieu le veut! | Dieu le veut!

TOUS.

Dieu le veut! | Dieu le veut!

Enfin M. Van Hasselt nous fournit un exemple du même mélange:

Oh! la ver | te forêt, | oh! la ver | te forêt!
Qu'il est doux, | qu'il est doux, | ton silence!
N'es-tu pas | pour l'esprit | un asi | le secret,
Un refuge | où notre â | me s'élance?

Comme un tem | ple de Dieu, | sous tes ar | bres épais,
Le poë | te songeur | tu l'accueilles.
Il respi | re le calme, | il respi | re la paix,
Dans ton vert | sanctuai | re de feuilles.

Loin des hom | mes méchants, | loin du bruit | des partis,
Il y trou | ve, parmi | les grands chênes,

Mille échos | de son cœur | dans les grot | tes blottis,
Le murmu | re charmant | des fontaines;

Et surtout | des oiseaux | qui, pendant | tout l'été,
Vont chantant | sur la bran | che fleurie;
Car c'est toi, | n'est-ce pas? | doux oiseau | liberté,
Et c'est toi, | doux oiseau | rêverie.

Il est entendu, du reste que, dans tous ces vers, de neuf, de dix syllabes (coupés en deux hémistiches égaux) de douze, de quatorze, de quinze, de seize syllabes, si on juge à propos de les employer tous, l'on peut parfaitement au point de vue rhythmique faire absolument abstraction de toute nécessité d'élision aux césures :

Que l'ivres | se s'empa | re des cœurs...

Il me semble enten | dre ta douce voix....

Oui je viens | dans son tem | ple bénir | l'Éternel....

Pour Charlema | gne, pour Mathil | de, pour Emma...

Dans le boca | ge, la verdu | re s'agite et frémit...

Que nos â | mes s'emplis | sent de joie, | et nos cœurs | d'espérance....

Nous arrivons maintenant à la seconde partie de notre démonstration; il s'agit de prouver qu'à l'aide des éléments rhythmiques, on peut associer des vers que les classiques déclaraient inconciliables.

Ici l'horizon s'est tellement élargi, que nous ne pourrions plus épuiser la matière entrevue par l'analyse. Force nous est de nous borner à quelques exemples, laissant aux poëtes le soin d'en faire de nouvelles applications.

Ainsi, le vers de sept syllabes, les classiques déclarent une incompatibilité d'humeur complète entre lui et les vers pairs. Or voici des exemples du contraire, à l'aide du rhythme :

Fleurs, amours, | oh! sous | le ciel,
Vous n'avez | qu'un sort | cruel
Et sombre.
Vous brillez, | amours | et fleurs,
Pour laisser | chagrins | et pleurs
Sans nombre. * VAN HASSELT.

Pour l'esclave | on fit la terre,
O ma beauté!
Mais pour l'hom | me libre, austère,
L'immensité. ALF. DE VIGNY.

Ou mieux encore dans une autre strophe de la même pièce :

Viens | sur la mer, | jeune fille,
Sois | sans effroi,
Viens | sans trésor, | sans famille,
Seule | avec moi.

De même dans ces autres vers :

Doux | rossignol,
Luth | espagnol,
Chante | et soupi | re dans l'ombre;
Har | pe des bois,
Com | me ta voix
Pleure | à travers | la nuit sombre. * VAN HASSELT.

Ainsi le vers de huit syllabes, coupé symétriquement, pourra alterner avec le vers de cinq syllabes, soit de la manière suivante :

O lac! | sur tes bords,
La nuit, | quand tu dors,
Bercé | par la bri | se qui passe,
Que dit | le roseau?
Que chan | te l'oiseau,
Aux as | tres qui sont | dans l'espace? * VAN HASSELT.

Soit comme voici, en supprimant un anapeste au second vers de la villanelle de Gautier citée ci-dessus (p. 101) :

Quand viendra | la saison | nouvelle,
Nous irons, | ma belle,
Pour cueillir | le muguet | au bois.

Ainsi le vers de neuf syllabes, si l'on admet un des rhythmes proposés par M. Van Hasselt, pourra également, concorder avec des vers de deux, de trois, de quatre, de cinq syllabes, etc.

Ainsi le vers de dix syllabes, selon la forme rhythmique qu'il recevra, s'associera à toutes les formes quelconques. Supposons qu'on lui donne par exemple le type que voici, où nous forçons un peu l'accentuation de la première syllabe transformée en anacrouse, aussitôt ce vers peut s'accorder avec le vers de trois et même de neuf syllabes :

El | le commence | à parler | la première,
Et | fait si bien | que Renaud | s'enhardit;
Il | ne savait | comme entrer | en matière,
Mais, | pour l'aider, | la commè | re lui dit...
LA FONTAINE.

Ainsi M. Van Hasselt a-t-il écrit, en ajoutant une anacrouse au vers de neuf syllabes transformé en vers décasyllabique :

L'om | bre des ver | tes forêts, | ô ma belle,
Nous appelle.
Prê | te l'oreille : | on entend | le hautbois
Dans le bois.

Car nous pouvons poser en principe, cette maxime : à l'aide du rhythme on peut faire concorder toutes les mesures, en y introduisant un élément symétrique.

Il n'est pas jusqu'au vers de onze syllabes, ce vers que nous n'admettons pas, le plus insociable de tous les vers en apparence en ce qu'il est très-long et constitué d'un nombre premier, qui ne parvienne à trouver sa place dans la poésie à l'aide du rhythme.

On l'avait essayé en vain jusqu'aujourd'hui.

Au temps de Voiture, le vers de onze syllabes était fort usité; voici une chanson de l'époque qui nous a été communiquée par M. Ferdinand Gravrand, membre du corps professoral, qui a bien voulu nous aider de ses recherches et de ses aperçus. Le vers hendécasyllabique y est combiné avec les vers de cinq et de six syllabes :

L'amour, sous sa loi,
N'a jamais eu d'amant plus heureux que moi.
Béni soit son flambeau,
Son carquois et son bandeau ;
Je suis amoureux,
Et le ciel ne voit point d'amant plus heureux.

La chanson dont ces vers forment le premier couplet, était évidemment écrite sur un air connu. Le fameux air des Lanturlu, fort à la mode aussi au temps de Voiture, exigeait également pour son refrain un vers de onze syllabes :

Le roi notre sire,
Pour bonnes raisons
Que l'on n'ose dire
Et que nous taisons,
Nous a fait défense
De plus chanter lanturlu,
Lanturlu, lanturlu, lanturlu, lanture.

C'est tout au plus si la chanson par son rhythme spécial peut autoriser l'emploi des vers de onze syllabes :

A travers le fer, le feu des bataillons
Courons à la victoire. CASIMIR DELAVIGNE.

Eh bien! il existe un procédé à l'aide duquel le vers de onze syllabes peut prendre place dans notre poésie. Ce procédé a été employé par le poëte belge Van Hasselt; il considère le vers de onze syllabes, comme étant un vers trimètre de neuf syllabes, précédé de deux syllabes hypermétriques; de cette façon, le vers de onze syllabes s'associe parfaitement, soit avec le vers de huit syllabes constitué d'une manière analogue, soit avec le vers de neuf syllabes. Voici trois pièces de vers de ce poëte, dont la première est inédite et intitulée l'*Espérance* :

Amis, | sur la terre, | un bel an | ge des cieux
Toujours | parmi nous | se promène,
Soleil | qui rayonne | invisible | à nos yeux,
C'est Dieu | qui dans l'om | bre le mène ;
Cet an | ge qui tient | l'avenir | dans ses mains,
S'appel | le Espéran | ce parmi | les humains.

Il fait | aux regards | du semeur | , ondoyer
La blon | de moisson | qui fourmille,
Et mon | tre au nocher | que les flots | vont noyer,
Le pha | re sauveur | qui scintille.
Cet ange, etc.

Il sè | me des fleurs | sur la rou | te, où nos pas
Rencon | trent souvent | tant d'épines,
Et ver | se, en charmant | nos souffran | ces tout bas,
L'oubli | sur nos heu | res chagrines.
Cet ange, etc.

Depuis | le berceau | jusqu'au seuil | de la mort,
Nous luit | son auro | re vermeille;
Et puis, | sa voix chante | à celui | qui s'endort :
« Voici | le vrai jour | qui t'éveille. »

La seconde est une imitation rhythmée de la ballade de Lénore :

Voici | tout le chœur | des étoi | les qui luit :
La lu | ne si blan | che illumi | ne la nuit,
Et les morts | vont si vi | te, si vite.
Trésor | de mon cœur, | écoutez | un instant,
Je n'ai | qu'un seul mot | à vous dire | en partant;
Car je dois | m'en aller | tout de suite.

Le coq, | ce héraut | vigilant | du matin,
Va fai | re sonner | son clairon | argentin,
Et la nuit | va céder | à l'aurore.

Je suis | accouru | de bien loin, | mon amour,
Pourtant, | je dois fai | re, avant l'au | be du jour,
Pour le moins | trois cent mil | les encore.

Les an | ges du ciel | ont reçu | notre foi;
Venez | et montez | à cheval | avec moi,
Car la route | en vaut cer | tes la peine!
Là bas, | en Bohème, | au milieu du gazon,
Là bas, | je possède | une fraî | che maison,
Et j'y vais | de ce pas | ô ma reine!

Venez, | on l'a faite, | ô mon cœur! | pour nous deux,
Petite | et cachée | aux regards | hasardeux,
Tout au fond | d'une ver | te bruyère.
La nuit | va finir. | Hâtons-nous, | mon amour,
Je veux | vous condui | re, avant l'au | be du jour,
A ma cal | me et gentil | le chaumière.

Voici | tout le chœur | des étoi | les qui luit:
La lu | ne si blan | che illumi | ne la nuit,
Et les morts | vont si vi | te, si vite
— Où donc, | où veux-tu | me condui | re, dis-moi?
Partir | à cette heu | re est un rê | ve, ma foi!
Car le coq | dort enco | re en son gîte.

La bru | me d'ailleurs | est profon | de, il fait froid;
La rou | te est bien lon | gue et ton lit | bien étroit,
O mon â | me, je res | te où nous sommes.
Va seul | te coucher, | bien aimé | de mon cœur,
Et dors | jusqu'au jour | où les an | ges en chœur
S'en viendront | éveiller | tous les hommes.

La troisième est une pièce intitulée *Le fourrier de l'hiver* :

Silen | ce! voilà | que minuit | va sonner;
La clo | che nocturne, | on l'entend | frissonner:
Silen | ce! silen | ce! silence!

Voilà | que Novem | bre, sa gaule | à la main,
Voilà | que Novem | bre se met | en chemin...
Silen | ce! silen | ce! silence!

La bi | se qui sif | fle gémit | sous les cieux;
Pourtant, | comme il va, | souriant | et joyeux!
Silen | ce! silen | ce! silence!

Les airs | sont remplis | de sinis | tres abois;
Pourtant | il traver | se les champs | et les bois...
Silen | ce! silen | ce! silence!

Enfers, | avez-vous | déchaîné | vos démons?
Pourtant | il traver | se la plaine | et les monts...
Silen | ce! silen | ce! silence!

Il souf | fle les feuil | les des ar | bres jaunis,
Et chasse | en passant | les oiseaux | de leurs nids...
Silen | ce ! silen | ce ! silence !

Il bri | se les fleurs, | les dernières.... | Gazons,
Il fau | che vos her | bes, vos pâ | les toisons...
Silen | ce ! silen | ce ! silence !

La nuit | tout entiè | re, sa gaule | à la main,
Il va | dévastant | toute chose, | et demain....
Silen | ce ! silen | ce ! silence !

Demain, | vous aurez | disparu, | feuille et fleurs,
Gazons | émaillés | de vos vi | ves couleurs....
Silen | ce ! silen | ce ! silence !

Et vous, | ô pinsons ! qui chantiez | tout le jour,
Demain, | vos concerts | finiront | à leur tour...
Silen | ce ! silen | ce ! silence !

Hélas ! | car Novembre | est venu, | le fourrier
Qui vient | à l'hiver | préparer | son quartier...
Silen | ce ! silen | ce ! silence !

Les ressources du rhythme sont même tellement infinies qu'il est possible d'en trouver dans une contrariété provoquée à dessein entre deux mesures homogènes, mais divisées en éléments rhythmiques différents ; ainsi des vers alexandrins anapestiques se trouveront concorder parfaitement avec de petits vers de quatre syllabes :

Son manteau | flotte au vent, | sur son cas | que, la plume
Voltige en l'air;
Son cheval | court et vole, | et son œil | qui s'allume
Est un éclair.
Il se presse, | il se hâte, | il s'élance, | il regagne
Son vieux manoir
Qui dessi | ne là bas, | sur la ver | te montagne,
Son profil noir. * Van Hasselt.

Malgré tous nos efforts, malgré l'étendue donnée à nos études, où nous remercions les lecteurs de nous avoir suivi jusqu'ici, nous n'avons pas la prétention d'avoir tout épuisé ; nous devons même convenir que nous avons à peine effleuré la matière.

Les ressources du rhythme sont immenses. Longtemps méconnu, par ceux mêmes qui se soumettaient le plus docilement à ses lois, le rhythme, nous espérons l'avoir démontré, est une force

qui, mise en mouvement avec connaissance de cause, peut produire une quantité d'effets nouveaux.

Puissions-nous avoir contribué à développer la tendance moderne à en tirer un parti dont les compositeurs lyriques seront reconnaissants aux poëtes. Ceux-ci fourniront à ceux-là des poëmes mieux rhythmés; des chefs-d'œuvre musicaux surgiront; les musiciens y puiseront l'occasion d'élans inconnus, et la langue française sera vengée d'injustes accusations lancées contre elle, surtout de celle que Rousseau, Sismondi, M. Van Bemmel et autres ont colportée en prose, et que Théophile Gautier, a formulée en vers :

Notre idiome à nous, rauque et sans prosodie,
Fausse toute musique, et la note hardie,
Contre quelque mot dur se heurtant dans son vol,
Brise ses ailes d'or, et tombe sur le sol.

Heureusement Théophile Gautier, par ses œuvres, s'est-il chargé de prouver le contraire, et de se démentir lui-même.

H. Boscaven.

DE L'ÉTUDE DU GREC.

L'étude du grec n'est pas dans un état bien florissant. Il ne serait sans doute pas téméraire de croire que ce mal ne se borne pas à notre pays, que nos voisins en souffrent aussi bien que nous, que peut-être il en a toujours été à peu près de même. Mais le mal d'autrui ne guérit pas le nôtre. De nos jours, que savent de grec les jeunes gens qui quittent nos athénées et nos colléges? que devraient-ils savoir? Connaissant plus ou moins les éléments d'une grammaire, n'ayant qu'ébauché la syntaxe, ignorant les finesses et les délicatesses de la langue, complétement étrangers au génie de cet idiome, ils se sont bornés, pendant quatre ou cinq ans, à traduire quelques pages de Xénophon et d'Homère à grands coups de dictionnaire, et le plus souvent avec un mortel ennui. Il est rare d'en voir se passionner pour cette étude, et s'y livrer avec plaisir et amour, et l'on en est venu à ne plus trouver étrange d'entendre des jeunes gens, dont les aspirations devraient être généreuses et élevées, demander à quoi pourra leur servir l'étude du grec, quel profit ils en retireront jamais.

Ce qui va au désintéressement et à l'idéal de la jeunesse de notre époque, ce sont les sciences envisagées au point de vue non philosophique, mais simplement mécanique et mercantile.

Ce n'est cependant pas pour obtenir un pareil résultat que pendant plusieurs années on consacre chaque semaine huit ou neuf heures d'étude à la langue grecque. Il serait ridicule de croire qu'il paraît suffisant de faire figurer une langue savante dans les programmes, sans se soucier le moins du monde si elle est étudiée et appréciée.

Le moins que l'on puisse ambitionner, c'est de parvenir à faire sentir et goûter à la jeunesse studieuse le naturel, la simplicité, la beauté si pure des chefs-d'œuvre de la Grèce, c'est de lui inspirer l'amour de cette littérature incomparable. On pourrait y arriver, croyons-nous, sans trop de difficultés ni de peines. Nous voudrions donc, autant que nous le pouvons, rechercher l'origine du mal dont nous nous plaignons et indiquer les remèdes qu'on pourrait appliquer.

Il n'entre naturellement pas dans notre intention de passer en revue et d'examiner dans tous leurs détails certaines causes générales qui ont exercé une influence néfaste sur toutes les études élevées, exclusivement littéraires et civilisatrices. Le positivisme et l'égoïsme du siècle, l'indifférence ou plutôt le dédain que la foule affecte pour tous les sentiments nobles, pour toutes les idées grandes et généreuses, parce qu'elles ne peuvent se traduire en écus sonnants, ont répandu partout une atmosphère étouffante et délétère. Le grec a dû souffrir considérablement de ces idées funestes, d'autant plus que pour la foule superficielle l'utilité en paraissait plus douteuse et l'étude plus difficile. Ce n'est pas ici le lieu de donner de longs développements à ce sujet. Notre rôle est plus modeste et plus pratique, nous voulons indiquer certaines causes spéciales, particulières, évidentes, qui ont amené et font subsister l'état d'infériorite où se trouve le grec.

Le programme. On ne pourrait certes pas dire que le programme a été prodigue du temps en ce qui concerne l'étude du grec. Ne la fesant commencer qu'au deuxième semestre de la cinquième, il ne lui accorde que trois heures de classe par semaine, sauf en quatrième, où il y en a quatre. Après cela il n'y a rien d'étonnant à entendre souvent les professeurs se plaindre de l'impossibilité où ils sont d'accomplir convenablement la tâche qui leur incombe et surtout de donner aux élèves ce degré d'instruction qu'ils devraient atteindre. Sans étude, sans travail, pas de savoir. Il sera toujours impossible

de faire apprendre en quatre heures ce qui raisonnablement en demande huit. Si l'on tient à ce que le grec soit su et non effleuré, on doit alors donner les moyens d'arriver à ce résultat. Croit-on sérieusement qu'en un an et demi on puisse faire connaître à une classe, nous ne disons pas à un élève, la lecture, l'écriture, l'accentuation, les déclinaisons, toutes les conjugaisons, les règles générales de la syntaxe, les racines grecques, les désinences, expliquer un auteur et donner en outre des thèmes et des versions? c'est de toute impossibilité. Un tel programme, on pourra le parcourir, mais le savoir, jamais. Cependant si la base chancelle, que deviendra l'édifice? si les éléments sont ignorés, que pourront faire les élèves dans des études supérieures? s'ennuyer et perdre leur temps. De toute nécessité il faudrait des modifications dans le programme. Rien d'ailleurs n'empêcherait de commencer le grec au second semestre de la sixième ou au moins à l'entrée de la cinquième. Une heure de grec en sixième ne nuirait en aucune façon à l'étude du latin; elle amènerait au contraire de la variété et romprait un peu la monotonie de quatorze grosses heures de latin : c'est une vérité banale de répéter que le travail doit être agréable et par conséquent varié, pour être profitable. D'après ce plan on pourrait apprendre en cinquième la lexigraphie à peu près en entier, l'achever en quatrième, et entamer sérieusement la syntaxe.

Un autre avantage, c'est que, au lieu de courir, on pourrait se hâter lentement, approfondir les règles et faire de nombreux exercices d'application, ce qui est d'une nécessité absolue.

Que voit-on au contraire maintenant? Le grec, comme nous l'avons dit, ne commence qu'au second semestre de la 5e, à l'époque où les jeunes esprits sont déjà troublés par l'idée des vacances; il est continué pendant les trois mois d'été, alors que les chaleurs arrêtent tout effort, tout travail de la part des élèves; bientôt même arrivent les préoccupations des grandes vacances; en tout il n'y a pas deux mois d'études sérieuses. Les résultats, on doit le supposer, sont bien maigres. Aussi après les six semaines de repos des mois d'août et de septembre les élèves se présentent en quatrième, ne sachant à peu près plus rien. Peindre l'embarras du professeur de quatrième, les obstacles qu'il rencontre, les difficultés qu'il a à surmonter, est inutile.

Il n'est qu'un remède à ce mal, remède facile et tout trouvé, c'est le temps. Partout, notamment en France, l'étude du grec commence

en sixième ; nous pourrions, en cela du moins, imiter nos voisins, et la commencer au plus tard dès le début de la cinquième.

Il résulte du système actuel, que les connaissances des élèves dans cette partie, sont fort légères; de là deux conséquences graves.

L'insignifiance des résultats obtenus fait que beaucoup d'esprits, superficiels il est vrai, doutent de l'utilité, de l'importance, de la nécessité de l'étude du grec. Il n'est pas de jour que nous n'entendions quelqu'une de ces singulières appréciations. Et de fait, si toute cette étude devait se borner à une connaissance plus ou moins machinale et superficielle, à la connaissance de quelques racines et de quelques termes techniques, autant vaudrait se contenter de feuilleter et de parcourir le *Jardin des racines grecques;* ce serait du temps gagné.

En outre les élèves apprécient instinctivement l'importance d'une science par le temps que les programmes lui accordent. Dès lors ils ne doivent pas se faire une bien haute idée du grec. Le regardant comme inutile, ils l'étudient par nécessité, à contre-cœur, avec d'autant moins d'ardeur que l'aridité des commencements vient s'ajouter à la fausseté de leurs idées. Cette étude reste pour eux d'autant plus difficile, ils s'y livrent par conséquent avec d'autant moins d'ardeur et de goût qu'ils y donnent moins de temps.

Pour rendre l'accès de cette langue facile et agréable par une marche lente et progressive, il faut lui accorder toute l'importance morale et matérielle qu'elle mérite, lui consacrer tout le temps qu'elle exige; en un mot commencer plus tôt et augmenter le nombre d'heures de leçons dans toutes les classes.

La lecture et l'écriture. Toute étude qui ennuie, qui arrête à chaque instant, qui jette perpétuellement dans la confusion, ne peut être fructueuse. Une condition de progrès, c'est le plaisir, la facilité, l'absence d'obstacles insurmontables. Et cependant qui ne sait, quel professeur ne constate par une expérience journalière combien d'embarras cause aux élèves la simple lecture du texte? Lorsqu'ils commencent cette étude, ils sont tout d'abord frappés et rebutés par la nouveauté et l'étrangeté des caractères ; ils en éprouvent en quelque sorte de la répulsion, de l'éloignement. La première chose à faire, ce serait de leur prouver, de leur faire sentir l'inanité de cette appréhension, de cette crainte exagérée, ce serait de les familiariser avec la lecture du grec au point qu'il leur parût aussi naturel, aussi facile de lire un texte grec qu'un texte latin ou français. Il n'en est pas

ainsi, et l'on ne le peut guère. Pressé d'avancer, ayant un programme qu'il faut nécessairement parcourir, on sait à peine reconnaître les lettres que l'on entame les déclinaisons. On a hâte de marcher. Aussi combien d'élèves savent lire convenablement, sans hésiter, prononçant nettement et aspirant les voyelles indiquées? combien en rencontre-t-on qui fassent clairement sentir la différence entre un τ et un θ, un κ et un χ, un ε et un η, un ο et un ω? Tous ces signes ne sont cependant pas inutiles, et pourraient aider beaucoup pour l'intelligence d'un texte. Les suites de cette mauvaise prononciation sont très-visibles dans les thèmes et les versions. Ces devoirs sont souvent remplis de fautes d'orthographe, qui produisent des sens impossibles.

Il en est de même de l'écriture. On sait le temps qu'exige, la difficulté que présente la dictée d'un devoir grec, et le plus souvent ces devoirs, thèmes et versions, ne ressemblent à rien moins qu'à du grec; tout y est confondu, mêlé; les caractères sont mal formés ou complétement défigurés; et le pis, c'est que l'élève met à cela beaucoup de temps et souvent beaucoup d'ennui.

Ainsi la lecture et l'écriture offrent à l'élève des difficultés continuelles pendant tout le cours de ses études, lui occasionnent une grande perte de temps, refroidissent considérablement son zèle et entravent notablement la marche de ses progrès.

Port-Royal, dans la préface de la *Méthode grecque,* signalait déjà la mauvaise prononciation comme une des causes qui retardent l'étude du grec. « Je ne crois pas, dit-il p. xxij, 1682, qu'il y ait personne qui n'en reconnaisse l'utilité (de la bonne prononciation) et qui ne voie quelle misère c'est de ne rien comprendre en cette langue que par les yeux : et d'être obligé de demander en mille rencontres si ce qu'on entend, est écrit par telle ou telle lettre, et choses semblables, qui font aussi de la confusion dans l'esprit de ceux qui lisent, qui ne sauraient arriver que par un long usage à distinguer quantité de mots à qui ils donnent la même prononciation. Ceux au contraire qui s'accoutument à prononcer comme on écrit, les distinguent aisément; *parce qu'ils ont deux maîtres pour un, étant instruits en même temps et par les yeux et par l'oreille.*

« Et véritablement c'est une chose assez étrange que la langue grecque ayant une difficulté qui n'est pas petite pour les mots par dessus la latine, on se met si peu en peine d'y trouver le soulagement, que les Grecs mêmes y ont apporté par une multitude de

marques, qui servent à distinguer ces mots et à en arrêter la prononciation; comme sont des voyelles longues et des brèves, des consonnes douces et des aspirées, des esprits et des accents, et choses semblables qui ont été sagement introduites dans la langue, et par une analogie très-raisonnable : au lieu que étant négligées dans la prononciation, elles ne deviennent plus qu'un embarras dans l'écriture aussi inutile, que ces choses par elles-mêmes pourraient être avantageuses. »

Une réforme serait donc nécessaire, et exercerait une heureuse influence sur tout le cours des études. Répétons cependant encore une fois que le professeur n'est pas responsable de ce qui existe; on ne lui donne ni le temps ni les moyens de bien faire. Une heure employée par semaine en sixième à la lecture et à l'écriture suffirait pour faire disparaître le mal que nous avons signalé; nous ne désirerions rien de plus pour la sixième, à la condition qu'on le fît avec soin, avec toute l'attention que la chose mérite, et si dans cette classe on craignait de prendre une heure sur le latin, on pourrait utiliser, comme nous venons de le dire, une des heures consacrées actuellement à la calligraphie.

La réforme que nous demandons, est plus utile, plus urgente qu'elle ne le paraît peut-être. C'est dans les commencements qu'il importe de donner une bonne impulsion. Un pli une fois formé ne peut guère disparaître; d'ailleurs plus tard le temps manque pour revenir sur ses pas.

Thèmes. Combien de fois n'avons nous pas entendu ridiculiser ces pauvres thèmes grecs si utiles, si agréables et si bien faits, dit-on. Certes à entendre beaucoup de gens plus loquaces que profonds, il ne peut y avoir que des esprits arriérés, ignorant complétement les besoins et les aspirations de leur époque, pour oser encore occuper les jeunes gens de superfétations aussi manifestes; dans ce siècle on a bien autre chose à faire. Nous comprenons jusqu'à un certain point que quelqu'un qui se contente de théories et ne possède pas l'expérience des choses, puisse se laisser aveugler et éblouir par tous ces grands mots sonores. Mais pour un professeur qui constate chaque jour par des résultats positifs la valeur des devoirs qu'il donne à ses élèves, il est impossible qu'il n'admette pas l'utilité, la nécessité absolue du thème grec. Cependant nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'ils sont généralement négligés. A cela il y a des causes multiples. D'abord les élèves, en fesant rarement,

les font mal, avec peine, et par suite ne montrent pas beaucoup d'ardeur pour ce genre de travail. Mais pour qu'ils finissent par les faire bien et avec plaisir, il est nécessaire qu'ils en fassent souvent; le proverbe : fit fabricando faber, trouve son application ici aussi bien que dans toute autre chose. Ensuite le professeur, qui le plus souvent n'a guère été habitué à en faire, en admet a priori l'inutilité. De plus le thème exigeant une connaissance approfondie et minutieuse de la grammaire et de la langue en général, contrarie un peu la paresse plus ou moins naturelle à l'homme; on semble craindre d'étudier de nouveau des matières qu'on a pu connaître, mais que l'on a perdues de vue; et l'on trouve qu'il est plus facile et moins gênant d'avoir du grec tout fait que d'en faire (1).

Mais en quoi ces thèmes sont-ils utiles et même nécessaires?

Évidemment comme influence sur le développement intellectuel de l'élève, ils ont la même utilité que tous les autres exercices du même genre, utilité d'autant plus grande que pour mille petits

(1) « S'il y en a (des maîtres) qui font trop dans les classes élémentaires et fatiguent les enfants, il y en a aussi qui ne font pas assez et ne leur apprennent rien de solide, même dans les hautes classes. Il est rare de trouver de bons et vrais professeurs de grammaire pour la sixième; il n'est guère plus facile d'en trouver pour la troisième, pour la seconde et la rhétorique. C'est là cependant que l'enseignement grammatical aurait une si haute importance!

Voilà pourquoi j'exigeais au petit séminaire de Paris, je l'exige encore aujourd'hui au petit séminaire d'Orléans, que les grammaires grecques, latines et françaises soient enseignées dans les plus hautes classes littéraires; que l'analyse grammaticale, le mot à mot, les règles de la syntaxe et de la méthode, les racines, soient perpétuellement rappelées en classe, même en rhétorique, et particulièrement dans la circonstance plus solennelle des examens.

Il est une grande loi de tout enseignement, fondée sur la nature même de l'esprit humain, et qu'on ne néglige jamais impunément: c'est que l'on ne sait que ce que l'on retient, et que l'on ne retient que ce que l'on a appris à force de le repasser.....

Mais ordinairement, même après les meilleures études, on ne sait plus exactement comment ces règles sont conçues dans les grammaires, ni même où elles se trouvent; il faut donc, si on doit les enseigner, faire simplement comme Bossuet et Fénélon, se remettre à les étudier.....

J'ai connu une maison où, au commencement de chaque année, tous les professeurs, sans exception, étaient invités :

A faire une revue du *Rudiment*, à en rappeler les règles aux élèves, à les citer dans la correction des devoirs, et à les faire chercher et appliquer;

A exiger chaque jour une analyse grammaticale et un mot à mot écrit, au moins, des explications grecques, et même de Tacite et d'Horace, etc., etc. »

(Mgr Dupanloup. *Des Humanités*, p. 285.)

détails ils exigent plus d'attention et fixent mieux l'esprit. Mais ce n'est pas à ce point de vue que nous voulons les envisager.

On nous dira sans doute qu'on pourrait les remplacer par des exercices plus agréables et au moins aussi fructueux. Cette objection tombe à faux. Si on étudie le grec, c'est évidemment pour le savoir, c'est apparemment que la connaissance de cette langue semble nécessaire. Eh bien ! on ne saura jamais une langue, on ne la sentira surtout jamais si l'on ne fait beaucoup de thèmes. L'abbé *Auger* avouait qu'il n'était jamais parvenu à savoir le grec comme le latin, parce qu'il n'avait jamais fait de thèmes grecs. « J'ai fait autrefois, disait *d'Anse de Villoison,* sans la moindre prétention, une foule de vers latins, et surtout de vers grecs, non pour être poète en ces langues, mais pour entendre les poètes qui les ont parlées. *Je crois qu'il faut avoir beaucoup écrit dans une langue, pour pouvoir en acquérir la parfaite intelligence, et surtout pour en sentir les beautés et les finesses.* »

Il est évident que la connaissance d'une langue consiste dans ces trois points : la connaissance de la grammaire, des mots et de la phrase. La phrase grecque est simple et infiniment plus facile que la phrase latine. Pour ce qui concerne la grammaire et les mots, on ne pourrait nier que le thème ne soit bien plus utile que la version. Dans celle-ci on se contente d'à peu près ; on cherche la signification des mots, et d'après cela, on devine plus ou moins le sens général de la phrase, sans se donner la peine de peser la valeur de chaque mot èt de chaque forme. Il n'en est pas de même pour le thème, ici on doit tout examiner, savoir le pourquoi de tous les mots que l'on emploie. Évidemment le résultat ne peut être le même pour la connaissance d'une langue de trouver une forme toute faite ou de la chercher, de trouver une règle appliquée ou de l'appliquer, de traduire machinalement un idiotisme ou de s'en servir et de s'en rendre compte. Par le thème on s'habitue à peser le sens et la valeur de chaque mot, la portée de chaque locution, le mérite même de chaque construction ; on acquiert la science pratique des formes.

Mais laissons parler des écrivains autorisés, nos maîtres à tous, dont la sagesse et l'expérience méritent tout respect. Autrefois en France on avait fait consister pendant longtemps l'étude du grec dans la composition du thème. C'était une méthode exclusive, un abus Aussi Rollin la désapprouve-t-il sans tomber toutefois dans l'excès contraire. « J'ai dit, dit ce maître habile, qu'on avait eu raison

dans l'Université de substituer l'explication des auteurs grecs à la composition des thèmes; mais je n'ai pas prétendu que celle-ci doit être entièrement bannie; elle a ses avantages, qui ne doivent pas être négligés. Elle rend les jeunes gens plus exacts, les oblige à faire l'application de leurs règles, à écrire correctement, les familiarise davantage avec le grec, et leur donne plus de connaissance du génie de la langue. » « S'il est permis, dit l'abbé Auger, de se citer soi-même comme exemple, je dirai ce que j'ai éprouvé et ce que j'éprouve tous les jours. Quoique depuis trente ans j'aie fait une étude particulière de la langue grecque, que j'aie traduit beaucoup d'ouvrages, je trouve que je n'ai et n'aurai jamais le sentiment familier de cette langue que j'avais de la langue latine au sortir des classes. Quelle en est la raison? c'est sans doute que je n'ai pas étudié le grec dans les classes comme j'ai étudié le latin. Les versions et les explications sont la voie la plus facile, mais la plus longue, je prétends même que par cette voie on n'arrivera pas au but. Les thèmes et les compositions sont la voie la plus difficile, mais la plus courte, la plus sûre, la seule infaillible, et je soutiens d'après l'expérience qu'on saura plus de grec et de latin par le thème en deux mois qu'en deux ans par la version seule. » « Dans l'exercice des versions, ajoutent MM. Regnier et Lebas, les élèves se bornent, pour la plupart, à comprendre l'ensemble, sans s'attacher assez aux mots pris isolément..... Au contraire, par l'exercice des thèmes vous les accoutumez à transformer en grec les idées que vous leur présentez d'abord en français, à s'occuper des rapports des mots entre eux, des différentes manières de les subordonner les uns aux autres, à apprécier la valeur exacte de chaque expression, le mouvement que les diverses tournures donnent à la pensée, à saisir le secret de cette harmonie qui distingue si éminemment la langue grecque, et, ce qui est encore un résultat précieux, à apporter dans l'exercice de la version cette attention de détail sans laquelle il leur serait impossible d'écrire en grec à leur tour. » Nous pourrions donner l'opinion d'un grand nombre de pédagogues et d'hellénistes et multiplier nos citations. Mais il faut nous borner. Nous ne pouvons cependant pas résister au désir que nous éprouvons de faire encore connaître l'opinion de Mgr Dupanloup dans son beau livre : *des Humanités*. « Il est certain, dit ce savant académicien, que la connaissance du grec sera toujours au-dessous du médiocre, disons le mot, à peu près nulle en France, tant qu'on ne se décidera pas énergiquement à suivre, dans l'en-

seignement et l'étude de cette langue, la seule méthode qui ait une efficacité décisive, c'est-à-dire, tant qu'on n'exercera pas les élèves tout à la fois à la traduction du grec en français et du français en grec. On sait peu le latin, parce qu'on fait peu de bons thèmes latins; et on sait encore moins le grec, parce qu'on en fait moins encore. Si le latin est su un peu mieux que le grec, il ne doit évidemment cet avantage qu'aux thèmes. »

Examinons maintenant en quelques mots la manière dont on doit faire les thèmes grecs.

En exerçant les élèves à écrire en grec, on n'a qu'un seul but, celui de les mettre à même de lire plus facilement les auteurs grecs et de les bien entendre. On dépasserait donc le but, si dès l'abord on se montrait trop exigeant, si on allait jusqu'à exiger des élèves ce que l'on appelle de l'élégance. La correction grammaticale, la propriété des termes, voilà la seule chose indispensable, et à laquelle on pourra peut-être se borner pendant toute la durée des études. Demander plus, ce serait tomber dans l'excès. C'est dans ce but que plusieurs auteurs recommandent les thèmes d'imitation, « composés, comme dit Rollin, sur l'auteur même qu'on leur aurait expliqué, lequel leur fournirait des expressions et des locutions déjà connues, dont ils feraient l'application selon les règles de leur grammaire. » Et notre programme porte : « 5e : petits thèmes composés de mots déjà vus, à faire de vive voix et par écrit; 4e : thèmes sur les formes et les premières règles de la syntaxe, en grande partie de vive voix, d'après le texte expliqué; 3e : thèmes d'imitation. » En seconde et en rhétorique il n'en est plus question; on a sans doute jugé que dans ces classes on avait déjà acquis une telle connaissance du grec que les thèmes y sont inutiles. Si nous consultons la circulaire *Fortoul,* pour connaître ce qui se passe chez nos voisins, voici les recommandations que nous trouvons. « 3e : Il est à désirer que les matières des thèmes grecs aient assez de rapports avec celles des versions récemment corrigées ou des dernières explications, pour que les élèves puissent trouver dans ces textes la plus grande partie des expressions et des tournures qu'ils auront à employer. On pourra, de temps en temps, remplacer la dictée des versions et des thèmes par un choix de passages pris dans les auteurs grecs, latins ou français désignés pour les classes du matin et du soir. — En seconde : le thème grec ou latin, n'ayant plus seulement pour but l'étude pratique de la grammaire et l'application technique des règles,

fournira aux élèves l'occasion de comparer, et, pour ainsi dire, de mettre aux prises le caractère et le génie des trois idiomes classiques. Cet exercice doit être une lutte intelligente entre les idiotismes, les tournures usuelles, les élégances, les ellipses et les métaphores propres à chaque langue. Les sujets en seront variés et parcourront tous les tons, depuis le genre oratoire jusqu'au genre épistolaire et à la fable. »

Nous pensons que tous ces conseils sont très-sages et que les thèmes d'imitation ne seraient pas sans produire d'heureux résultats. Mais peut-être ne sont-ils pas toujours d'une pratique facile et commode. Si le professeur est obligé de composer lui-même ses thèmes grecs et latins, sur une règle donnée et en n'y faisant entrer en grande partie que des mots vus et expliqués, c'est augmenter considérablement sa tâche quotidienne, tâche déjà assez rude pour celui qui remplit consciencieusement ses devoirs; c'est le fatiguer outre-mesure et sans nécessité. Laissons-le respirer; permettons-lui de poursuivre les études de son choix et de son goût, et tout d'abord naturellement celles qui se rattachent à ses occupations de chaque jour. Des connaissances étendues, une intelligence bien meublée, mais en même temps calme et non fatiguée et ennuyée, voilà des qualités qui dans un professeur feront marcher une classe. Au point de vue de l'élève, nous ferons la même observation. Les élèves oublient vite, surtout les mots. Dans les thèmes d'imitation, souvent ils défigurent les mots qu'ils ont plus ou moins perdus de vue; ou bien ils sont obligés de feuilleter même des pages entières, pour retrouver des expressions qui leur échappent. Un pareil travail devient difficile et fastidieux et dès qu'un travail n'a plus de charme, c'en est fait du résultat qu'il aurait pu produire. C'est pourquoi pour faciliter le travail et le rendre plus attrayant, il serait bon, surtout dans les commencements, d'expliquer le thème aux élèves en le leur dictant, de leur demander le genre des noms, la déclinaison, les formes des verbes, les compléments, etc. Ainsi le thème se ferait d'après des souvenirs encore frais, par suite sans lenteur, avec connaissance de cause, sans dégoût. Il serait donc plus simple, plus facile, au moins aussi avantageux de se servir d'un cours de thèmes. Dieu merci! il n'en manque pas. Et notons que ce n'est pas tant telle phrase, énonçant telle ou telle idée, conçue dans tels ou tels termes, mais la correction, les explications données qui importent et profitent à l'élève.

A ce propos nous nous permettons de signaler comme un ouvrage utile et dont on peut attendre de bons résultats les *Exercices élémentaires ou thèmes et versions sur le Lhomond grec* (1) *par M. Dübner*. Chaque version est suivie d'un thème correspondant, et à la suite de chaque exercice se trouve la traduction des mots qui s'y rencontrent. De la sorte l'élève peut faire ses devoirs sans trop de peine, sans être obligé de feuilleter de gros dictionnaires, et sans que le professeur soit forcé de dicter les mots, ce qui amène une perte de temps considérable. Cette chrestomathie conviendrait parfaitement pour la cinquième et la quatrième; elle est conforme au programme prescrit pour ces deux classes. Un élève, qui aurait traduit tous ces exercices, aurait fait une assez bonne provision de mots, et aurait déjà une intelligence assez nette des formes grecques.

Il est beaucoup d'autres cours de thèmes, que l'on pourrait mettre à contribution (2). Parmi ceux-ci nous croyons qu'il est préférable de choisir ceux qui, à la suite du texte, renferment un lexique français-grec, parce que c'est un moyen d'abréger beaucoup le travail de l'élève et que tout doit tendre à ce but. Sans doute il serait à souhaiter que nous eussions un cours de thèmes grecs, composés d'expressions et de phrases tirées surtout de Xénophon, l'auteur classique par excellence. La difficulté ne serait pas trop grande pour un professeur qui manie tous les jours cet auteur. Nous avons vu naguère des essais de ce genre couronnés de succès et dignement récompensés. Espérons donc que, malgré des obstacles réels, surtout l'absence de tout esprit de confraternité, l'entreprise tentera un jour le courage et l'ardeur de quelque vétéran de l'enseignement et que ses collègues ne lui épargneront ni leurs sympathies ni les encouragements.

(1) C'est une grammaire abrégée de la langue grecque par Dübner. On y trouve réunies dans une petite syntaxe de 12 pages les règles les plus générales de la langue, elle peut servir d'explications à ces mots de notre programme : *premières notions de la syntaxe*, et nous montre en quoi ces notions peuvent consister.

(2) On a entre autres :

1° Cours de thèmes grecs, avec vocabulaire, par Lebas et Regnier, 1 vol.

2° » avec lexique français-grec, par Longueville, 3 vol.

3° Exercices grecs, ou thèmes grecs élémentaires sur les fables d'Esope, par Dumas et Marion. 1 vol.

4° Cours de thèmes grecs, par l'abbé Cognet.

5° » par l'abbé Cruice.

6° » par Chabert, 1 vol.

7° » par Chantrel, 2 vol.

8° » par l'abbé Maunoury, etc., etc.

Encore un mot. Dans quelle mesure convient-il de faire des thèmes grecs? Dans la pratique l'homme se règle un peu sur ses opinions, nous dirions presque, sur ses caprices. Cependant généralement on peut dire que les thèmes grecs sont négligés. D'un autre côté le gouvernement n'a donné aucune instruction à ce sujet; il n'a fait connaître en aucune façon quelles étaient ses vues, quels étaient ses désirs. Dans son ouvrage des *Humanités,* Mgr Dupanloup a inséré un *ordo discendi et docendi,* où il exige *deux* thèmes grecs par semaine en 6e, 5e, 4e et 3e; et *un,* en seconde et en rhétorique. Nous ne savons jusqu'à quel point notre organisation permettrait l'exécution de ce programme; cependant on pourrait en approcher de très-près, si, comme nous le demandions plus haut, le nombre d'heures de leçons était augmenté dans chaque classe, d'*une* au moins par semaine. Nous ne saurions trop le redire, si on ne le fait pas, si on ne revient pas sur d'anciens errements, si l'on n'emploie des moyens énergiques et prompts, le grec est tué à jamais. Nous finirons par une nouvelle citation de Mgr Dupanloup, parce qu'elle résume et exprime clairement et nettement ce que nous pensons. « De deux choses l'une : *il faut ou renoncer à l'étude du grec, et ne pas y perdre un temps précieux,* ou *l'apprendre sérieusement.* En vérité, je ne connais rien de plus étrange, chez une nation sage d'ailleurs et intelligente, que l'étude d'une langue dont professeurs, écoliers et parents semblent convenir qu'on l'apprendra, mais uniquement pour l'oublier, ou plutôt pour ne la savoir jamais. »

A.-C. HURDEBISE.

Tournai.

MÉLANGES (SUITE).

Remarque sur la diversité des langages et sur la manière dont se répandit la langue latine. — Saint Augustin fait des réflexions fort sensées sur les inconvénients de la diversité des langages. « Cette diversité rend, dit-il, l'homme étranger à l'homme, car si deux hommes dont chacun ignore la langue de l'autre, sont forcés de rester en présence, quoique hommes tous les deux, ils ont moins de rapport entre eux que n'en auraient des animaux muets, même d'espèce différente. Puisque la différence seule des langues les empêche de se communiquer leurs pensées, une si grande ressemblance de nature ne sert à rien pour unir les hommes, de sorte qu'un homme est plus volontiers avec son chien qu'avec un homme qui lui est étranger. Il

est vrai que les peuples conquérants imposent parfois aux peuples vaincus non seulement leur domination, mais leur langage; mais à quel prix! par quelles guerres, par quelle effusion de sang on obtient cet avantage! » *De civit. Dei,* XIX, 7.

Ces peuples dont parle saint Augustin, ce sont surtout les Grecs et les Romains. Les armées grecques portèrent leur langage dans une grande partie de l'Asie. Alexandre et ses successeurs l'y firent régner d'une manière plus durable par leurs conquêtes et par la fondation de ces grands centres de population, de ces foyers de lumière tels qu'Alexandrie. Les Romains à leur tour imposèrent leur langue et leurs lois à l'Asie, aux côtes de l'Afrique, à la Gaule, à l'Espagne, à la Bretagne et à une partie de la Germanie. Ainsi s'opérait peu à peu par la conquête, une sorte d'unité de langage. Sous l'empire romain, tous ces peuples avaient donc une langue commune, celle des vainqueurs, qu'ils furent bien forcés d'apprendre pendant cette longue domination : c'était au moins la langue officielle, la langue des relations internationales, de même que le grec était un lien littéraire et social entre Rome, la Grèce et une partie de l'Asie.

Si l'empire romain s'était maintenu et agrandi, les langues nationales des différents peuples soumis à la domination romaine seraient peu à peu tombées en désuétude, le latin serait devenu la langue universelle et l'antique malédiction de Babel aurait cessé : il n'y aurait eu qu'une seule langue dans le monde civilisé, tous les hommes se seraient compris et auraient pu se communiquer leurs pensées selon le vœu de saint Augustin. Telle n'a pas été la volonté de la Providence et la langue universelle n'est et ne sera peut-être jamais qu'une belle chimère.

Ambiguïté des termes. — L'ambiguïté des termes peut donner lieu à des procès. Quintilien en cite un exemple. Un homme avait mis dans son testament, que ses héritiers devaient lui ériger : *statuam auream hastam tenentem,* ce qui amena une discussion juridique, parce que, d'après les termes, on pouvait douter si la statue entière ou la lance seulement devait être d'or.

Action oratoire. — Au commencement de son discours sur le style, Buffon semble rejeter de l'éloquence cette partie que l'on nomme l'action. Il fait surtout consister l'éloquence dans l'art de toucher le cœur en parlant à l'esprit. Démosthène, au contraire, regardait l'action comme la qualité principale de l'orateur. C'est que Démosthène s'adressait aux assemblées populaires, aux masses,

tandis que Buffon parlait à une assemblée choisie d'hommes instruits et intelligents. L'orateur grec avait surtout en vue l'éloquence judiciaire et politique; l'écrivain français donnait des règles de style dans un discours académique. Aussi dit-il en commençant que ce n'est que dans les siècles éclairés que l'on a bien écrit et bien parlé.

Art d'écrire. — Si vous n'avez que des idées vulgaires et si vous les exprimez dans un langage plus vulgaire encore, si votre science est superficielle, si vous n'offrez aucun point de vue nouveau, si ni le fond ni la forme de votre ouvrage ne vous appartiennent, à quoi bon écrire? votre livre est tout fait, transcrivez celui d'un autre ou publiez-en une nouvelle édition.

—Ne pas s'exercer dans un art avant de le connaître parfaitement, c'est agir comme un homme qui n'oserait pas entrer dans l'eau avant de savoir nager.

Supériorité de Rome sur les autres empires. — *Nulla unquam respublica nec major nec sanctior nec bonis exemplis ditior fuit,* dit Tite-Live. « Jamais aucun état ne fut plus grand, plus saint et plus riche en bons exemples que Rome. »

Juste-Lipse dans son traité *De magnitudine romana,* démontre savamment que, de tous les empires qui ont jamais existé, Rome est le plus grand et le plus remarquable par ses limites, par sa durée, par ses forces militaires et sa population, par ses richesses, par ses œuvres et ses constructions grandioses, par ses grands hommes et ses grandes vertus. D'autres empires ont eu quelques-unes de ces qualités, mais aucun ne les a réunies au même degré. L'empire de Charles-Quint occupait un territoire plus vaste et on pourrait en dire autant de la Russie aujourd'hui, mais l'empire de Charles-Quint, ainsi que celui de Napoléon, a duré peu de temps, et l'empire de Russie peut-il être comparé à l'empire romain sous d'autres rapports que sous celui du territoire?

Juste-Lipse montre l'analogie du mot *Rome* avec le flamand *roem,* renommée, et avec l'indien *rumes,* brave soldat. Ces analogies peuvent paraître bizarres au premier abord, mais elles ne seront pas sans vraisemblance, si l'on se rappelle les rapports que la science moderne a trouvés entre toutes les langues indo-européennes. C'est ainsi que saint Jérôme trouve que Rome signifie *force* en grec et *sublimité* en hébreu (1).

(1) Roma, urbs potens, urbs domina, urbs Apostoli voce laudata, interpretare vocabulum tuum. Roma aut fortitudinis (ῥώμη) nomen apud Graecos est, aut sublimitatis apud Hebraeos.

Milton. — Tout le début du poème de Milton est admirable, à part peut-être quelques expressions mythologiques déplacées dans un ouvrage dont le sujet est tiré de la Bible. Il n'y a peut-être rien de plus sublime chez aucun poète que la description de la chûte de Satan. Milton appelle l'enfer, des *ténèbres visibles, darkness visible.* Quelle image! Il semble avoir imité le beau vers du Dante sur l'enfer :

Lasciate ogni speranza voi ch'intrate.

Hope never comes
That comes to all.

L'espoir n'y vient jamais
Lui qui vient à tous.

Il est curieux de remarquer qu'Homère place l'enfer à une distance égale à celle qui est entre la terre et le ciel, Virgile, à une distance double, Milton, à une distance triple.

Éd. Juste.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

UN DÉCRET INÉDIT DE L'ORATEUR LYCURGUE.

Dans la réunion trimestrielle des cinq Académies de l'Institut de France, le 4 juillet dernier, M. Egger a occupé l'assemblée d'un décret inédit de l'orateur Lycurgue. Le marbre a été trouvé en 1859 dans les fouilles d'Athènes. Il est presque intact. Voici le décret avec des restitutions dues à M. Pittakis, conservateur des antiquités à Athènes.

[ΕΥΔΗΜ]ΟΥ ΠΛΑΤΑΙ[ΕΩΣ].

[Ἐπὶ Ἀριστ]οφῶντος ἄρχοντ[ος, ἐπὶ τῆς Λ]εωντίδος ἐνάτης π[ρυτανεία]ς, ᾗ Ἀντίδωρος Ἀντ[ιδώρου Ὀαι]εὺς ἐγραμμάτευεν, ἕ[νῃ καὶ πρώτ]ῃ Θαργηλιῶνος, ἐνάτῃ [καὶ δε]κάτῃ τῆς πρυτανείας. [Τῶν π]ροέδρων ἐπεψήφιζεν Ἀν[τίδωρος] Εὐωνυμεύς. Ἔδοξεν τῷ [δήμῳ.] Λυκοῦργος Λυκόφρονος [Βουτά]δης εἶπεν. Ἐπειδὴ [Εὔδημ]ος πρότερόν τε ἐνή[γγειλεν τ]ῷ Δήμῳ ἐπιδώσει[ν εἰς τὸν π]όλεμον, εἴτ[ι] δέο[ι]το [.....δ]ραγμὰς καὶ νῦν [ἐπ]έ[δοτ]ο εἰς τὴν ποίησιν τοῦ σταδί[ου] καὶ τοῦ θεάτρου τοῦ Παναθη[ναϊ]κοῦ χίλια ζεύγη καὶ ταῦτα πέπομφεν ἅπαντα π[ρὸ] Παναθηναίων καθ' ἃ ὑπεσ[χέθη]· δεδόχθ[αι] τῷ Δήμῳ ἐπαινέ[σαι Εὔ]δημο[ν Φι]λούργου πλατ[αιέα], καὶ στεφανῶσαι αὐτὸν [θα]λλοῦ στεφάν[ῳ] εὐνοίας ἕνεκα τῆς εἰς τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων, καὶ εἶν[αι] αὐτὸν ἐν τοῖς εὐεργέταις το[ῦ] δήμου τοῦ Ἀθηναίων αὐτὸν καὶ ἐκγόνους, καὶ εἶναι αὐτῷ ἔκκτησιν γῆς καὶ οἰκίας, κα[ὶ] στρατεύεσθαι αὐτὸν τὰς στρατιὰς καὶ τὰς

εἰσ[φ]ορὰς εἰσφέρειν μετὰ Ἀθηναίων· ἀναγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα τὸν γραμματέα τῆς Βουλῆς· εἰς [δὲ] τ[ὴν] ἀναγραφὴν τῆς στήλης [δοῦν]αι τὸν ταμίαν τοῦ δήμου [ΔΔΔ] δραχμὰς ἐκ τῶν εἰς τὰ ψηφίσματα ἀναλισκομέν[ων τῷ] Δήμῳ

(*Décret en l'honneur*) D'EUDÉMUS DE PLATÉE.

« Sous l'archonte Aristophon, la tribu Léontide exerçant la pry-
« tanie, qui est la neuvième de l'année, Antidore, fils d'Antidore, du
« bourg d'OEa, étant greffier, le premier jour du mois de thargélion
« et le dix-neuvième de la prytanie, Antidore, du bourg d'Evonymie,
« un des proèdres, a mis aux voix. Décret du peuple, selon la
« proposition de Lycurgue, fils de Lycophron, du bourg de Buta.
« Considérant qu'Eudémus a autrefois promis au peuple que, s'il
« lui manquait quelque chose pour la guerre, il lui fournirait...
« (1000 ou 2000) drachmes ; que, depuis, il lui a fourni, pour faire
« construire le stade et le théâtre panathénaïque, mille chariots
« attelés, et qu'il les lui a envoyés tous avant les Panathénées, selon
« sa promesse : le peuple a résolu d'honorer Eudémus de Platée,
« fils de Philurgus, en lui accordant une couronne de feuillage,
« pour le dévouement qu'il a montré au peuple ; en le comptant,
« lui et ses descendants, parmi les bienfaiteurs des Athéniens, et
« en lui accordant le droit d'acquérir des terres et des maisons (sur
« le territoire de l'Attique), de servir dans les armées (d'Athènes) et
« de payer l'impôt avec les Athéniens. Ce décret sera gravé par le
« scribe du Sénat et déposé dans l'Acropole ; le trésorier du peuple
« fournira (trente) drachmes, pour la gravure de la stèle, sur l'argent
« consacré par le peuple à la publication des décrets. »

Nous ajouterons quelques explications extraites d'un savant travail de M. Egger, travail trop long pour être inséré ici en entier (1).

Le préambule du décret n'offre rien de particulier ; c'est la forme ordinaire et officielle. Mais l'archontat d'Aristophon est une date remarquable ; c'est l'année où fut plaidé le fameux procès *de la Couronne*. Alexandre poursuivait Darius et la Grèce respirait. Athènes continuait dans les arts de l'esprit son œuvre de culture savante. Elle écoutait les comédies de Philémon et de Ménandre ; elle élevait des statues à ses trois grands tragiques, et, dans une pensée plus digne encore de leur génie, elle faisait rédiger de leurs tragédies une édition officielle qu'elle déposait au Parthénon, sous la

(1) On trouvera ce travail dans le *Journal général de l'Instruction publique*, numéro du 3 novembre, d'où nous avons tiré ce que nous donnons ici.

tutelle de Minerve. Alors elle construisait, pour la première fois, un théâtre en marbre où désormais devaient être dignement représentés tant de chefs-d'œuvre auxquels avaient suffi jusque-là des théâtres temporaires et plus modestes. Alors enfin elle construisait sur le sol comblé d'un ravin, au pied du mont Hymette, ce *stade panathénaïque* qui fut pendant plusieurs siècles un de ses plus beaux ornements (1). Tout cela s'accomplissait sous l'inspiration et sous la direction de Lycurgue, dont la probité bien connue était comme une richesse pour le trésor public, car elle y faisait affluer les prêts et les dons non-seulement des riches Athéniens, mais encore des étrangers. Les mille attelages mis par Eudémus de Platée à la disposition du peuple, servirent précisément aux travaux du stade, c'est-à-dire au nivellement du ravin, et aussi à la construction du fameux théâtre de Bacchus.

Mais si Athènes songeait à ses plaisirs elle ne songeait pas moins à sa sécurité. Elle faisait les plus grands efforts pour soutenir son rang, pour maintenir sa marine. Elle usait largement, abusait même de la fortune de ses citoyens pour l'entretien de ses armées et de ses flottes. Quelquefois des particuliers se dévouaient; ainsi dans le décret Eudémus promet de l'argent pour *les frais de la guerre,* dévouement digne d'un Platéen, depuis qu'Athènes et Platée avaient fraternisé à Marathon.

Athènes récompensait les sacrifices par des honneurs de différent genre : immunités de diverses charges, éloges gravés sur une plaque de marbre que l'on déposait dans un monument, statue avec inscription, droit de préséance dans les fêtes civiles ou religieuses, couronnes que le héraut proclamait en plein théâtre, le jour même des représentations dramatiques qui y rassemblaient des milliers d'auditeurs; entretien, aux frais de l'État, dans le Prytanée, inscription au registre spécial des *bienfaiteurs* de l'État; puis, pour les étrangers en particulier, le titre de *proxène* ou *hôte public* des Athéniens, c'est-à-dire le droit de se ruiner en recevant avec magnificence les ambassadeurs ou même les simples citoyens d'Athènes qui voyageaient à l'étranger pour leurs affaires ou pour leur plaisir; enfin, le droit plus utile de posséder des immeubles, de contracter mariage en Attique, autant de priviléges qui, réunis, faisaient presque de l'étranger un véritable Athénien. Mais le décret de Lycurgue offre quelque chose de tout particulier; aux priviléges purement

(1) Pausanias, I, 29, § 16.

honorifiques il en ajoute deux plus réels, qui ne sont pas mentionnés dans les pièces de ce genre, le droit de contribuer par l'impôt aux dépenses de la république, et celui de combattre dans les rangs de ses armées : deux choses bien dignes des beaux temps de la Grèce! Si Lycurgue faisait beaucoup pour les succès de la guerre en assurant la prospérité des finances, c'était par surcroît un bel exemple que celui de ces étrangers qui au sacrifice de leur fortune ajoutaient l'offre d'exposer leur vie pour défendre la patrie de Miltiade et de Périclès. Cette clause du décret prouve encore la parfaite honorabilité des motifs que pouvait avoir l'auteur de la proposition, dans une ville où tant d'orateurs s'étaient enrichis par le trafic des décrets et des proxénies.

Quelle était cette couronne de feuillage, ou plutôt de feuilles d'olivier, décernée par le peuple d'Athènes au platéen Eudémus? Au premier abord, on croit volontiers que c'était une couronne de feuillage vert, comme celles que remportaient les vainqueurs d'Olympie (1). Cela siérait bien à l'austérité de sentiments et de langage qui caractérise ce décret. Il n'en est rien cependant, et la couronnne en question a dû être, comme celle de Démosthène, une *couronne d'or,* qui n'avait que la forme du feuillage. La valeur ordinaire de ces couronnes était de 1,000 drachmes, environ 900 francs, rarement plus, rarement moins. A l'origine les récompenses publiques furent très-simples : quand on peignit sur les murs d'un portique d'Athènes la bataille de Marathon, Miltiade ne put obtenir de voir son nom inscrit sur le tableau; on lui permit seulement de se faire peindre en tête des Grecs qu'il avait conduits à la victoire. Plus tard, en souvenir d'exploits semblables, on voit des inscriptions gravées sur des *hermès,* mais des inscriptions où ne figure aucun nom propre, comme s'il appartenait à la seule reconnaissance publique de suppléer au silence discret du monument. C'est l'âge d'or de la démocratie, c'est le temps des vieilles mœurs. Mais bientôt après on voit un bienfaiteur de la république récompensé par des concessions de terrain, par une somme de cent mines et par une pension journalière de quatre drachmes. Les couronnes de feuillage qui, après la chute des Trente, avaient suffi aux libérateurs d'Athènes, sont bientôt remplacées par des couronnes de métal. Alors le dévouement ne se payait plus seulement par un austère témoignage de l'estime nationale. On appréciait l'honneur d'être couronné par le

(1) V. Pollux, *Onomasticon,* III, 153, avec la note des interprètes.

héraut de la ville au milieu d'une assemblée nombreuse; on appréciait aussi le métal de la couronne. Cinq cents ou bien mille drachmes d'argent, et surtout mille pièces d'or, comme on le voit sur quelques monuments (1), étaient un utile surcroît à l'éclat d'une proclamation solennelle. Il y a même tel cas où l'on dirait que cette somme représente comme l'intérêt du capital qu'un riche bienfaiteur avait versé dans la caisse publique. En effet, il n'arrivait pas toujours que l'or passât par les mains de l'orfèvre pour venir orner la tête du citoyen couronné (2). Une inscription de Syros nous montre le bienfaiteur que cette ville récompense, allant tout droit chez le caissier municipal pour y toucher la somme déterminée par les réglements (3), à peu près comme la chose se passe chez nous pour les couronnes académiques. Un décret récemment découvert dans les ruines d'une ville grecque de la Russie méridionale, contient l'expression plus naïve encore de ce matérialisme de la gloire. Il y est dit, en propres termes, que tel citoyen sera « couronné de mille pièces d'or (4). » Le style grec, comme on le voit, se déforme en même temps que les sentiments s'abaissent; et ce n'est peut-être pas la moindre utilité de ces textes lapidaires que de représenter aussi, en une certaine mesure, les révolutions de la langue et du goût dans les cités grecques de l'antiquité. Là, comme dans les lettres, Athènes ne parle pas précisément le même langage que les républiques de l'Archipel ou les aristocraties du Péloponèse; là, comme dans les lettres, l'atticisme des grands siècles garde les priviléges de clarté, d'élégance et de sobriété qui l'ont rendu classique. Par ces caractères aussi, comme par leur contenu; les décrets athéniens signés des noms d'un Périclès, d'un Lycurgue ou d'un Démosthène, étaient bien dignes d'orner les murs des temples élevés par Ictinus et décorés par Phidias.

Si l'on veut en ce genre apprécier mieux encore la haute bienséance du langage attique, on n'a qu'à parcourir, dans les recueils d'inscriptions, quelques décrets honorifiques des municipalités de l'Archipel ou des villes de la Béotie. Comme la reconnaissance du

(1) Voy., par exemple, Ouvaroff, *Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale,* pages 55-56 (Planche XXIV, 2).

(2) La *fabrication* de la couronne est formellement attestée dans les exemples du *Corpus inscr. græc.* n°s 107, 112, et ailleurs.

(3) *Corpus,* n° 2347 *c,* où M. Boeckh remarque la singularité du fait.

(4) στεφανωθῆναι αὐτὸν χρυσοῖς χιλίοις. Dans l'ouvrage de M. Ouvaroff, cité ci-dessus. Cf. des exemples semblables de Polybe et de Plutarque dans le *Thesaurus linguæ græcæ* d'H. Estienne, au mot στεφανόω, p. 742, éd. Didot.

peuple de Syros, ou celle du peuple de Ténos (1) s'exprime en longues et laborieuses périodes! Que de répétitions, que de mots inutiles, que d'oiseux détails! Il faut une page aux secrétaires ioniens pour dire ce qu'un athénien exprimerait en deux lignes. C'est pis encore quand, ces petits peuples ayant subi l'autorité de Rome, leur indépendance illusoire ne s'exerce plus que dans les plus étroites limites de la vie municipale. Au commencement de l'ère chrétienne, dans une petite ville voisine de Chéronée où allait naître Plutarque, un citoyen avait mérité les éloges et les remercîments de sa patrie pour avoir rempli gratuitement une ambassade qui portait au jeune Caligula, *nouveau César,* les félicitations de la province; puis pour avoir célébré avec magnificence certains sacrifices tombés en désuétude, pour avoir, dans mainte fête religieuse ou civile, hébergé, régalé de vieux vins et de friandises tous ses concitoyens des deux sexes et de tout âge et par surcroît les esclaves du municipe. Il faut voir avec quelle naïve et prolixe effusion s'exprime, dans un décret à son honneur, la gratitude des bourgeois béotiens, en quel style ils décernent à *cet excellent citoyen,* comme ils l'appellent, une couronne d'or, la préséance dans les jeux, deux statues, l'une dans le temple d'Apollon, une autre sur la place publique, des portraits (sans doute des bustes) dorés, avec inscription commémorative de ses bienfaits, enfin, ce qui achève l'œuvre « un *bon* portrait peint. » Par une sorte de dérision du sort, le citoyen d'Acræphion qui est le héros de cette solennité nationale portait le nom glorieux d'Épaminondas (2)! Ce décret ne marque, à vrai dire, que le dernier terme d'un abaissement déjà trop sensible dès le temps même de l'orateur Lycurgue. Dès ce temps Athènes agitait de décerner une statue au roi Alexandre (3), et bientôt elle allait voter des honneurs divins aux capitaines du conquérant (4).

Il reste quelques mots à dire sur le décret. On voit que le prix de la *stèle,* c'est-à-dire de la plaque de marbre qui nous est parvenue, y compris la gravure des caractères, est de 30 drachmes ou 27 francs de notre monnaie. Cette dépense, régulièrement attestée dans les pièces du même genre, est presque toujours, comme ici, de 30

(1) *Corpus inscr. græc.*, nos 2335 et 2347 *c.*

(2) *Corpus inscr. græc.*, no 1625; Keil, *Inscr. Bæot.*, no 31.

(3) Voir les fragments 151 C. du discours d'Hypéride *contre Démosthène;* Dinarque, *contre Démosthène*, § 94; le fragment 9e de Démade, et le fragment 12e de Pythéas, dans la collection de C. Müller.

(4) Plutarque, *Vie de Démétrius,* c. 10-14.

drachmes (1). Ainsi 27 francs de notre monnaie, valant trois ou quatre fois plus alors que de nos jours, vu le rapport de l'argent aux choses vénales, par conséquent 100 francs ou environ, voilà le prix d'un de ces actes authentiques que le peuple d'Athènes déposait par milliers dans ses monuments publics et dont un si grand nombre encore, à travers les ravages du temps, ont porté jusqu'à nous le témoignage de sa vie journalière. Avec nos moyens économiques, avec l'imprimerie et le papier, sommes-nous bien sûrs aujourd'hui de porter aussi loin l'exact témoignage de nos misères ou de nos gloires?

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

M. Tullii Ciceronis pro T. Annio Milone oratio ad iudices. *Texte latin, revu, corrigé et annoté par* J. Wagener, *professeur de rhétorique latine à l'athénée royal d'Anvers.* Paris, Hachette; Mons et Anvers, Manceaux, 1860. 1 vol. in-8° de pp. XXVIII-129.

Depuis assez longtemps la Belgique ne s'est guère occupée de publier des éditions classiques; on était tenté de croire qu'elle y avait à peu près renoncé. Aussi ce n'est pas sans plaisir et sans un certain orgueil que nous annonçons l'édition de M. Wagener, et nous ne doutons pas qu'elle ne soit reçue avec faveur par tous ceux qui s'occupent des lettres latines, car elle se distingue par des qualités réelles et solides. L'auteur a pris pour base de son travail l'édition déjà très-recommandable de Halm; mais il ne s'est pas contenté de traduire ses notes, il les a contrôlées, développées, complétées, quelquefois changées, en prenant pour guides les travaux les plus récents ou les lumières de son expérience personnelle. Il a aussi, chose qui n'est pas sans importance pour la Belgique, mis les renvois grammaticaux en harmonie avec la grammaire de M. Gantrelle. De plus, afin que le chef-d'œuvre de Cicéron fût mieux compris, M. Wagener l'a fait précéder d'un fort bon tableau de la politique romaine à l'époque du procès, travail dû à M. Wagener, professeur à l'université de Gand, et de l'introduction à peu près indispensable d'Asconius, à laquelle il a ajouté une traduction et des notes. Il serait donc difficile de trouver une édition plus complète. Nous ajouterons qu'elle a été consciencieusement élaborée, et qu'on trouve à chaque pas des preuves des sérieuses recherches auxquelles l'auteur s'est livré. M. Wagener se propose, si son livre est bien accueilli, d'appliquer le même système d'interprétation à d'autres ouvrages de Cicéron ou de Salluste. Nous croyons qu'il peut se mettre à l'œuvre sans crainte; on ne peut que lui savoir gré de ses efforts pour amener la parfaite intelligence des auteurs latins, et pour mettre à la

(1) Voyez des exemples dans le *Corpus. inscr. græc.*, n° 87, 92, etc.; les *Antiquités helléniques* de Rangabé, n°s 380, 388. 484, etc., et dans l'*Éphéméride archéologique*, n° 1362, 1372, 1627, 1955, 2308, 2460, 3114, Cf. H. E. Meier, *Comment. epigr.* I (Halis, 1852), p. 12.

portée de tous les découvertes récentes de la philologie. Puisqu'il fait appel à la critique, nous allons lui soumettre quelques observations; ce n'est pas notre faute si elles ne sont ni plus importantes ni plus nombreuses. Les trois premières concernent l'introduction d'Asconius, les autres, le discours de Cicéron. Le premier chiffre indique le paragraphe, le second, la note.

4. 4. « *Bonae Deae,* déesse plus ou moins mystérieuse, qui portait différents noms, tels que *Fauna, Fatua* ou *Oma*... » Macrobe (*Sat.* I 12, 21) nous dit d'après Cornélius Labéo : *Hanc eamdem Bonam, Faunamque et Opem et Fatuam pontificum libris indigitari.* Il n'est pas question d'*Oma,* mot vide de sens. Ce nom provient d'une fausse leçon de Servius (Verg. Aen. VIII 314) : *hic Faunus habuisse filiam dicitur* OMAM CASTITA *et disciplinis omnibus eruditam.* Il faut lire *omnium castissimam.* — La fête pour le salut du peuple romain, célébrée dans la maison du plus grand magistrat de Rome, tombait au commencement de décembre et non au 1er mai. En 63 A. C. elle fut célébrée dans la maison de Cicéron, alors consul, dans la nuit du 3 au 4 décembre. V. Plut. Cic. 19, Dio Cass. 37, 35. Cf. Cic. ad Att. I 12 et XV 25.

7. 2. « *Ante primam noctis horam.* Voy. sur *ante,* Gant. 198. » On ne trouve rien sur cet *ante* au paragr. indiqué : M. Gantrelle y parle de l'expression *ante diem tertium Calendas,* pour *die tertio ante Calendas.* Mais ici aucune transposition n'a lieu, et *primam horam* dépend de *ante.* La traduction donnée, « avant la fin de la première heure de la nuit » est-elle justifiée ?

16. 1. « *Quod diceret.* Voy. Gant. 170, 2. » Ce subjonctif ne saurait s'expliquer par l'endroit cité ; il se rapproche du § 153. c. On trouve au subjonctif même les verbes *dicere, existimare,* etc., lorsque la proposition qui en dépend renferme l'opinion d'un autre.

1. 2. *Etsi vereor — minimeque deceat.* Il nous paraît impossible d'admettre avec M. Wagener que *deceat* dépende de *etsi. Deceat* doit dépendre de *ne.*

2. 1. *Non adferunt tamen* TERRORIS *aliquid.* M. Wagener en lisant *terroris* au lieu de *oratori* remplace une glose par une autre et s'il fallait absolument choisir, ce ne serait pas la première que nous préférerions. Elle renverse la gradation des idées, et on croira difficilement que Cicéron ait dit : « Ces troupes nous inspirent une certaine terreur, — en sorte que nous ne pouvons pas à ce point nous garantir de la crainte qu'il ne nous reste encore quelque crainte. » La seconde moitié de la phrase n'ajoute rien à la première et ne fait que l'affaiblir. Sans doute Quintilien a écrit VIII 3, 5 : *ferrum adfert terroris aliquid,* mais il ne s'en suit pas que Cicéron ait dit : *praesidia adferunt terroris aliquid,* surtout après le correctif *etsi contra vim collocata sunt.* L'autorité du MS. d'Erfurt lisant *terroris* n'est pas plus grande que celle des MSS. du Vatican et des deux Palatins donnant *horroris.* Dans tous, les copistes ont introduit dans le texte une note marginale.

2. 8. « *Qui putaret,* voy. le motif de ce subj. dans Gant. 156 (155), c. » Ce subjonctif est conditionnel, et *qui* ne répond pas à *quum,* ce que le renvoi semble indiquer.

3. 12. « *Quid judicaretis,* voy. sur ce subj. Gant. 153, b. » C'est ici l'interrogation indirecte et non le relatif construit avec le subjonctif. — Dans beaucoup de cas il serait bon de caractériser d'abord le subjonctif, d'en indiquer la nature en deux mots, avant de renvoyer à la grammaire. Un renvoi pur et simple fait

supposer une difficulté qui souvent n'existe pas, et le lecteur est tout désappointé de n'apprendre que ce qu'il sait déjà. Voir, par exemple, les notes 4. 6 *lugeamus-recreemur,* 94. 1 *mihi suscepti,* 101. 4 *dignior qui excipiat.*

9. 4. « *Puniendum*, scil. *id.* » Est-il nécessaire de suppléer *id,* et ne vaut-il pas mieux prendre le verbe dans le sens absolu : « Peut-on croire qu'il faille punir, qu'il y ait lieu à châtiment ? »

22. 4. « *Populares insanias,* les différentes espèces de folies populaires. » Plutôt, ce semble, *les actes* de folie. On dit en français dans ce sens : faire *des folies.*

33. 19. « *Qua re etsi nefarie fecisti — non debeo.* Cette période est incorrecte... La construction de ces quatre propositions qui se correspondent deux à deux est impossible, à moins d'admettre l'ellipse de *si, etsi, et* ou de *quoniam* devant *laudare,* ou de *quia* ou de *quoniam* devant *nefarie.* » Cette phrase n'est pas sans doute de la plus grande clarté ; mais elle n'est ni incorrecte ni impossible à construire. Il suffit d'admettre l'ellipse de *quidem* (*laudare quidem non possum*), particule impérieusement réclamée par *certe* qui suit. D'après la note le sens serait : *etsi laudare* (*te*) *non possum, tamen irasci* (*tibi*) *certe non debeo, quoniam in meo i. c. e. tuam.* Nous ne pensons pas que la relation des propositions soit bien présentée ainsi.

58. 7. *Nihil habet in suis malis quo minus moleste ferat,* au lieu de la vulg. *quod minus.* Cette leçon soupçonnée par Ernesti, est rejetée par Orelli, à cause de l'absence de complément à *ferat.* En effet, la phrase est dure. M. Wagener l'admet à la suite de Jeep, pour éviter une ironie « inadmissible à cet endroit. » Mais s'il y a une ironie elle est fort légère, et d'ailleurs on donne sans recourir à l'ironie les motifs de cette tournure. Du reste Cicéron paraît en verve; cette verve éclate dans le numéro suivant.

67. 4. *Te enim iam appello, et ea voce ut me exaudire possis.* « *Exaudire,* et non *audire,* parce que Pompée, assis devant l'*aerarium*, se trouvait à une grande distance de l'orateur. » Cette apostrophe un peu brusque, a pour but d'empêcher Pompée de faire la sourde oreille. La figure subsiste indépendamment de la distance, car Pompée quelle que fût la place qu'il occupait, entendait fort bien Cicéron.

79. 4. « *Si P. Clodius revixerit* — Dans la plupart des éditions, on a mis un point après *revixerit;* mais il est évident que la proposition *si P. Clodius revixerit,* est la première partie d'une phrase hypothétique, dont la proposition principale est remplacée par *une réticence* (ἀποσιώπησις) d'un effet merveilleux. » Cette opinion, que nous trouvons dans Halm, n'est pas évidente du tout, et nous ne voyons pas là de réticence. La phrase marche très-bien sans cela. D'ailleurs quelle pourrait être la pensée sous-entendue? En outre s'il y avait une réticence, elle serait d'un effet non pas merveilleux mais puéril. Du reste toute cette supposition, imposée aux juges par raisonnement philosophique, est très-froide, j'en demande pardon à Cicéron, surtout depuis qu'on a vu Massillon à l'œuvre.

80. 4. M. Wagener donne comme 1er couplet d'un scolie les célèbres vers en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton : Ἐν μύρτου κλαδὶ etc. Il a été prouvé dans cette revue T. II, p. 84 que les quatre quatrains sur Harmodius et Aristogiton conservés par Athénée forment quatre scolies différents et complets.

83. 5. « *Nec vero quisquam — Ea vis igitur ipsa* etc. Dans ce passage, Cic. fournit les preuves principales de l'existence des dieux. » Cicéron prouve moins

l'existence *des dieux,* auxquels individuellement il ne croit guère, que l'existence de *Dieu* ou de la *providence,* à laquelle il croit fermement. Ceci ne l'empêche pas dans ses discours de parler des dieux, mais il le fait d'une manière officielle et pour se conformer au culte établi.

84. 2. « *Neque-inest-non inest....* D'après les règles ordinaires de la syntaxe, Cicéron aurait dû dire : *neque, cum, in his corporibus insit quiddam* q. v. e. s., (illud) *non inest in hoc tanto naturae motu.* » Il n'y a pas à ce sujet, que nous sachions, de règles de syntaxe. Cette forme de raisonnement était assez usitée et on la trouve ailleurs. Cicéron emploie une façon particulière de parler, parce qu'il veut présenter son idée d'une façon particulière, et les allemands n'expliquent pas grand'chose en disant que les deux propositions sont grammaticalement coordonnées et logiquement subordonnées, car il reste à savoir, ce qui est assez essentiel, pourquoi Cicéron s'exprime de telle manière et non pas de telle autre. — Un peu plus bas il est dit que « *vigere* exprime la vie physique et morale ; » ce dernier terme est peu clair.

84. 6. « *Cui primum. Primum* n'est pas suivi de *deinde;* mais ce dernier adverbe est remplacé plus loin par *nec vero non,* placés en tête du chap. 32. » Halm y avait mis une restriction, « wie es scheint; » et en effet c'est une relation fort éloignée. Ne serait-il pas plus simple de traduire *primum* par « dès le principe? »

Le manque d'espace nous force à remettre au mois prochain deux ou trois remarques de détail que nous avons encore à faire.

Terminons par quelques observations générales. Certaines notes de Halm, bonnes à conserver, ont été supprimées, par exemple, 3. 14 sur *prae,* 17. 7 sur *monumenta.* Parmi les notes ajoutées, plusieurs sont un peu longues ou expliquent des points déjà élucidés dans l'introduction historique, ainsi 25. 8 sur la tribu Colline, 13. 5 sur la violation des mystères. D'autres introduisent la discussion au bas des pages, 1. 2 sur *terroris;* c'est une tendance à laquelle il est bon de résister car ce que le lecteur demande surtout à des éditions de ce genre, ce sont des résultats.

Cours d'Arithmétique théorique et pratique *par M.* Niederprüm, *ancien professeur de mathématiques supérieures, actuellement directeur de l'école moyenne de l'État à Neufchâteau.* Bruxelles, Auguste Schnée, 1860. 1 vol. in-12 de pp. 379.

Le cours d'arithmétique de M. Niederprüm est sans contredit un des meilleurs qui aient été publiés jusqu'à ce jour. Un style clair et simple, des raisonnements rigoureux sans être trop abstraits, quelques définitions heureusement modifiées, telles en sont les qualités principales. Les démonstrations si difficiles de l'arithmétique y sont rendues aussi intelligibles aux élèves qui commencent cette étude qu'à ceux qui revoient cette matière après avoir acquis des connaissances plus étendues dans les sciences mathématiques. Un heureux choix de problèmes terminant les chapitres consacrés à chacune des différentes opérations permet aux élèves d'en mieux saisir les applications et dispense les professeurs de la longue et ennuyeuse besogne de dicter des devoirs.

La numération est exposée avec beaucoup de précision ; il en est de même du calcul des nombres entiers et nous félicitons l'auteur d'avoir supprimé dans la

soustraction la méthode peu rationnelle qui consiste à emprunter sur le chiffre suivant du nombre dont on soustrait. Tout en critiquant la longueur un peu exagérée des paragraphes consacrés aux *préliminaires* nous reconnaissons que la théorie des *fractions* est une des mieux réussies de l'ouvrage. Le calcul des *nombres décimaux* et des *approximations numériques* est très-convenablement traité. Enfin les règles de *trois*, d'*escompte*, de *société*, de *change*, d'*arbitrage*, de *fausse position*, de *mélange*, d'*alliage*, etc , sont développées avec lucidité et mises à la portée des jeunes intelligences.

Les éloges que nous venons d'adresser à l'auteur ne nous empêchent pas de reconnaître que l'exposition de certaines parties laisse à désirer sous le rapport de la clarté. Dans le chapitre consacré au système légal des poids et mesures, l'auteur groupant dans un seul numéro l'ensemble de ces diverses mesures a choisi une disposition qui n'est pas heureuse ; il nous semble qu'elles se fixeraient beaucoup plus aisément dans la mémoire des commençants si M. Niederprüm consacrait à chacune d'elles un paragraphe particulier. Nous devons également signaler une lacune facile d'ailleurs à combler; le système des mesures anglaises n'est pas indiqué : il serait nécessaire de l'ajouter pour que l'ouvrage pût être employé dans les établissements de l'État. En effet, le programme du gouvernement pour la 5me professionnelle porte « la comparaison des mesures de notre système avec les mesures anglaises. » M. Niederprüm ferait également bien d'ajouter à son livre la multiplication, par les parties aliquotes, d'un nombre complexe par un nombre incomplexe.

Les procédés qu'il indique pour la formation du carré et du cube d'un nombre sont, à notre avis, plus ingénieux qu'utiles dans la pratique, bien qu'ils facilitent considérablement la démonstration de l'extraction de la racine carrée et de la racine cubique. Les questions sur les intérêts composés et les annuités ne pouvant être résolues par la méthode de l'auteur que dans des cas tout-à-fait particuliers, pourraient sans grand inconvénient être supprimées. Nous ferons la même observation à propos du calcul des exposants.

Les imperfections de cet ouvrage, auxquelles il sera facile de remédier dans une prochaine édition, n'enlèvent rien au mérite de M. Niederprüm, et nous espérons qu'un succès légitime récompensera l'honorable professeur de son consciencieux travail. D. A. C. E.

ACTES OFFICIELS.

Ordre de Léopold. Sont nommés commandeurs, MM. *Stas*, conseiller à la cour de cassation, membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur et membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, *Haus*, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand, depuis 1817, membre de l'Académie; officiers, MM. *Roulez*, recteur de l'université de Gand, membre de l'Académie, *Timmermans*, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Gand, membre de l'Académie, *Lacordaire*, recteur de l'université de Liége, membre associé de l'Académie, *Dupont*, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Liége, *Blondel*, inspecteur

général de l'enseignement moyen ; chevaliers, MM. *Poelman,* professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Gand, correspondant de l'Académie, *Brasseur,* professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liége, membre de l'Académie, *Schaar,* professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liége, membre de l'Académie, *Arntz,* professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Bruxelles, *Thiry,* professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Bruxelles, médecin de l'hôpital Saint-Pierre, correspondant de l'Académie, l'abbé *Namèche,* vice-recteur de l'université de Louvain, ancien directeur de l'école normale primaire de l'État, à Nivelles, *Hubert,* professeur ordinaire de la faculté de médecine de l'université de Louvain, membre de l'Académie, *Laurent,* préfet des études de l'athénée royal de Bruxelles, l'abbé *Olinger,* ancien principal et ancien professeur à l'athénée de Bruxelles, auteur des divers ouvrages classiques.

— La démission offerte par le sieur Mawhood, professeur d'anglais à l'athénée royal de Mons, est acceptée.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Mons : surveillant, en remplacement du sieur Discailles, le sieur *Hallet,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités ;

A l'école moyenne de Malines : premier instituteur dédoublant, en remplacement du sieur Cassiers, le sieur *Servais,* instituteur à l'école moyenne de Saint-Hubert ;

A l'école moyenne de Soignies : deuxième instituteur en remplacement du sieur Wernke, le sieur *Bertrand,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur ;

A l'école moyenne de Lierre : deuxième instituteur, en remplacement du sieur Dierckx, démissionnaire, le sieur *Smeets,* élève diplômé de l'école normale de Lierre, sous-instituteur à une des écoles communales d'Anvers ;

A l'école moyenne de Saint-Hubert : instituteur, en remplacement du sieur Servais, le sieur *Rolet,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur ;

A l'école moyenne de Marche : maître de dessin, en remplacement du sieur Loriaux, le sieur *Fanard,* instituteur ; maître de musique, en remplacement du sieur Chappuset, le sieur *Schoofs,* régent chargé des cours de latin.

— Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques cantonaux des écoles primaires les sieurs *Daems,* curé doyen de Hoogstraeten, pour le doyenné de Hoogstraeten, en remplacement du sieur Cauwenbergh, décédé, et *François,* curé de la ville basse de Charleroi, pour le canton de Châtelet, en remplacement du sieur Déjean, démissionnaire.

— Démission honorable de ses fonctions est accordée, sur sa demande, au sieur de Hoon, inspecteur cantonal des écoles primaires du quatrième ressort de la Flandre orientale. Il est remplacé par le sieur *De Pauw.*

— Le sieur *Boelen,* prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Saint-Trond.

— Le sieur *Duchâteau,* prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement religieux à l'athénée royal d'Anvers, en remplacement du sieur Cossaert, démissionnaire.

— Sont admis à l'école normale des sciences à Gand, pour 1860-1861, en qualité d'élèves de la première année d'études : les sieurs Lamarche, de Hasselt, Pierron, de Seneffe, Charlier, de Martelange; en qualité d'elève de la deuxième année le sieur Neuberg, de Luxembourg; en qualité d'élève de la troisième année le sieur Verschaffelt, de Gand.

Sont admis à l'école normale des humanités, à Liége, en qualité d'élèves de la première année d'études : les sieurs Nélis, d'Anvers, Nelissen, de St-Trond, Gouder de Beauregard, de Tongres, Vieuxjean, de Nivelles; en qualité d'élèves de la deuxième année les sieurs Stordeur, de Tongres, Cabolet, de Herstal, Deltour, de Tihange; en qualité d'élève de la troisième année le sieur Meurice de Gand; en qualité d'élèves de la quatrième année les sieurs Hins, de Virton, Jopken, de Huy.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous apprenons de source certaine que M. Jules Janin prépare en ce moment la seconde édition de sa traduction d'Horace. Animé d'un grand désir de bien faire, il recherche avec soin tous les endroits qui, dans la première, pourraient laisser à désirer et les retouche à loisir. Cette nouvelle édition ne tardera pas à paraître.

— M. de Dumast, un zélé propagateur des lettres sanscrites et hébraïques en France, vient de faire paraître à Nancy une traduction en vers français des psaumes de David. Elle forme, avec le texte latin littéral, trois volumes in-8°. M. de Dumast, est un homme de cœur et de foi, qui a voulu faire partager à tous l'admiration dont il est pénétré, et produire, autant qu'il est possible, à l'aide de toutes les ressources de la poésie française, l'impression profonde que produit le texte hébreu sur ceux qui le comprennent. Les journaux citent de cette traduction des extraits d'une haute valeur.

— L'empereur des Français vient de confier à M. Ernest Renan, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, une mission ayant pour objet la recherche des inscriptions et des antiquités de la Phénicie. L'empereur a bien voulu pourvoir aux frais de cette mission. A la demande du ministre de l'instruction publique, le ministre de la marine a mis à la disposition de M. Renan un certain nombre d'instruments qui lui permettront de compléter ses recherches par des observations topographiques.

— M. Bouillet vient de faire paraître à la librairie Hachette une nouvelle édition, revue et améliorée, de son *Dictionnaire universel des Sciences des Lettres et des Arts*. L'introduction de cet ouvrage dans les lycées et dans les bibliothèques des salles d'études a été autorisée par décision du ministre de l'instruction publique, en date du 30 juillet dernier.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Deroyer,* professeur de sciences commerciales à l'athénée de Hasselt.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 12. **Décembre 1860.**

UNE HISTOIRE POPULAIRE DE LA BELGIQUE (1).

L'indifférence ou, pour parler plus exactement, le dégoût que de nombreux élèves manifestent à l'endroit des études historiques, a pour cause principale l'aridité désespérante de quelques-uns de leurs manuels. Il est difficile au professeur de tirer un parti avantageux de certains ouvrages qui ne présentent au lecteur qu'une nomenclature ennuyeuse de batailles, de noms et de dates ; malgré son zèle et son habileté il ne peut pas toujours donner de l'intérêt et de la vie à des événements auxquels l'auteur du manuel suivi dans la classe a imprimé un cachet de froideur glaciale. L'*utile dulci* d'Horace ne doit pas être perdu de vue par les historiens, surtout par ceux qui travaillent pour la jeunesse « avide de récits qui s'adressent à son imagination ». Bien que l'impartialité soit requise en premier lieu dans l'histoire, les auteurs de manuels historiques feraient fort bien de suivre la devise de M. de Barante : « *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.* »

M. Hymans nous paraît avoir adopté cette devise. Répudiant une méthode trop souvent pratiquée, il a cherché à être autre chose qu'un simple compilateur d'éphémérides et il a compris le vrai rôle de l'historien qui écrit pour la jeunesse. « Nous n'avons pas, dit-il dans son introduction, la prétention d'ouvrir à l'historien des horizons nouveaux. Notre œuvre est faite pour les écoles et non pour les bibliothèques. Mais notre principal désir est d'offrir aux jeunes gens une lecture agréable en même temps qu'instructive, de remplacer la sèche nomenclature des manuels par des récits qui s'adressent à l'imagination et, par son aide, se gravent dans la mémoire. »

Nous allons suivre M. Hymans pas à pas, attirant l'attention de nos lecteurs sur les meilleures pages et les aperçus heureux de son livre et signalant en même temps aux corrections de l'auteur les passages qui nous semblent devoir être retouchés.

(1) *Histoire populaire de la Belgique, par Louis Hymans, membre de la Chambre des représentants, professeur d'histoire au musée royal de l'Industrie.* Bruxelles et Leipzig, Schnée 1861. 1 vol. in-12 de pp. 167.

L'ouvrage est divisé en deux grandes parties : la première est consacrée à un tableau complet de la société belge depuis son origine jusqu'à l'aurore du 19e siècle. M. Hymans constate d'abord la solidarité de notre civilisation moderne avec les institutions primitives des Germains. Invoquant le témoignage de Tacite dans sa Germanie, il fait de ces institutions la base du système politique actuellement en vigueur en Belgique. Quoi qu'en ait dit M. Guizot, on peut certainement, avec Montesquieu, donner une origine germaine au système représentatif. M. Hymans, qui partage l'opinion de l'auteur de *l'Esprit des Lois* a étayé son argumentation de preuves convaincantes. Mais le désir de trouver partout des analogies l'a emporté un peu loin. N'y a-t-il pas quelque chose de forcé dans cette comparaison qui fait des *trois ordres* d'avant 1789 les héritiers directs des prêtres, des chefs et du peuple qui figuraient dans les assemblées nationales des Germains? La noblesse dans la constitution des *trois ordres* ne ressemble pas beaucoup aux *principes* germains, qui, de l'aveu même de M. Hymans, n'avaient d'autre autorité que celle de l'éloquence et de la persuasion ; quant au tiers-état de l'histoire moderne si longtemps opprimé, il est bien loin de cette foule aux décisions toutes puissantes dont parle Tacite (Germ. XI).

Puisque nous en étions à parler de Montesquieu, nous demanderons à M. Hymans s'il est bien exact de dire de lui : « c'est l'homme qui le premier appliqua l'art d'écrire à la politique et à la législation. » Déjà au 16e siècle nous trouvons en France une école florissante de moralistes politiques formés par Montaigne. Sans parler de la Boëtie et de Charron, n'avons-nous pas de Bodin un traité de la *République* où Montesquieu a puisé maintes idées de son ouvrage sur *les Lois* et qui a fait dire à Hallam (1) que « Bodin avait un esprit éminemment philosophique uni à de grandes connaissances en histoire et en jurisprudence? »

La topographie des Belges contemporains de l'invasion romaine et leurs luttes avec César sont l'objet d'un résumé succinct. M. Hymans a glissé rapidement sur les combats héroïques de nos pères; il a perdu une occasion précieuse d'intéresser la jeunesse « avide de récits attachants » pour laquelle il écrit; peut-être a-t-il voulu laisser aux professeurs qui prendront son livre pour guide le soin de donner à son récit tous les développements qu'il comporte.

(1) Dans son histoire de la littérature française (jusqu'au 17e siècle) M. Baron donne l'appréciation du traité de Bodin par Hallam. C'est un des morceaux les mieux raisonnés et les mieux écrits du savant historien anglais.

Un grand nombre d'historiens ont éxagéré l'influence exercée par la domination romaine sur l'organisation politique et sociale de la Belgique primitive. Auguste avait divisé la Gaule en quatre parties principales : la Belgique, la Celtique, l'Aquitaine et la Narbonaise ; chacune de ces quatre régions formait plusieurs provinces. Les subdivisions de la Belgique étaient les 2 Germanies (1ª et 2ª), les deux Belgiques (1ª et 2ª) et la grande Sequanai se (*Maxima Sequanorum*) (1). Comme M. Hymans le fait remarquer avec raison, les historiens ont commis une erreur profonde en appliquant à la Belgique actuelle « tout ce qu'ils ont trouvé dans les vieux livres sur la Belgique romaine. » Il suffit en effet de jeter un coup-d'œil sur la carte pour voir qu'aux cinq subdivisions de la Belgique d'Auguste correspondent les départements français du Nord et du Nord-Est et non pas seulement nos neuf provinces comprises dans la Germanie 2ᵉ et dans une faible partie de la Belgique 2ᵉ. C'est donc commettre un non-sens historique que de montrer nos ancêtres soumis à l'organisation politique de la Belgique romaine proprement dite. Il y a eu sous le rapport de l'administration une différence radicale entre les provinces de la Belgique ancienne, et M. Hymans l'a fait ressortir sans peine.

Toutefois si la conquête romaine n'a pas exercé dans nos contrées une influence aussi puissante que dans le reste de la Gaule, on ne peut nier la transformation qu'elle a produite à la longue dans les usages des anciens Belges. L'opinion de M. Hymans qui prétend que la Belgique « conserva partout son caractère physique et moral, *presque partout* sa langue » est empreinte d'un certain caractère d'exagération. C'est chez les Nerviens que s'introduisit d'abord la langue latine dont l'usage s'étendit ensuite parmi les peuples riverains de la Meuse, parmi les Tongres. Cette adoption du latin est un fait acquis à l'histoire : « Si le dialecte flamand, dit M. Moke, règne aujourd'hui dans une partie de l'espace occupé par les Tongres, c'est que de nouvelles populations s'y fixèrent plus tard lors de la décadence et de la chûte de l'empire. » Le même auteur (hist. de Belgique, p. 23) explique suffisamment pourquoi la plupart des Belges

(1) Ansart, dans son Précis de Géographie ancienne adopté par plusieurs établissements d'instruction, fait de la grande Séquanaise sous Auguste une subdivision de la Celtique ou Lyonnaise. Cette classification est contredite par des passages de *Pline* (l. IV, c. 17) et de *Ptolémée* (liv. II. c. 7). Voir *D'Anville :* Géogr. anc., t. 1ᵉʳ ; — *Amédée Thierry :* Hist. des Gaules, partie III, ch. 1ᵉʳ; — *Berlier :* Précis histor. de la Gaule ; — et surtout le *Schul-Atlas der Alten Welt :* (Gotha, Justus Perthes. 1846.)

recoururent à un idiome qui répondait seul aux besoins nouveaux du pays. Quant à l'altération du caractère moral des Belges à l'époque de l'invasion franque, il ne nous paraît pas qu'on puisse la révoquer en doute. Au contact des Romains corrompus les Belges insensiblement se corrompirent. On ne vit pas impunément pendant près de cinq siècles sous la domination d'une nation dégradée. Puisque, selon l'expression de M. Hymans, l'armée romaine n'était plus « qu'une école de pillage, de rapine et d'immoralité, » doit-on s'étonner que les Belges se soient abâtardis dans les légions de Rome et que les énergiques vertus de nos pères aient fait place à une somnolente inaction dont profitèrent les hordes barbares du 4e et du 5e siècle? Si les habitants des terres basses de la Belgique septentrionale échappèrent en partie à la contagion des mœurs et du langage des Romains, ils le durent à la nature du pays dont les forêts et les marécages les protégèrent contre l'influence délétère des vainqueurs de la Gaule. Sans doute il en coûte à notre orgueil d'avouer que la domination de Rome eut des effets désastreux pour les mœurs et le caractère des Belges primitifs; mais l'historien doit se dire avec le philosophe : « *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* » D'ailleurs ce ne fut qu'une crise passagère; si la nation dégénéra alors, elle sut retrouver bientôt sa mâle énergie; ses vertus un moment évanouies devaient briller d'un nouvel éclat quelques siècles plus tard.

Une autre influence essentiellement civilisatrice devait remédier aux maux de la conquête : nous voulons parler du christianisme qui apparaît à cette époque dans nos provinces. Nous regrettons que M. Hymans n'ait pas consacré quelques pages aux progrès naissants de la religion prêchée dès le 3e siècle chez les Nerviens et les Tongres par saint Piat et saint Euchaire. Au lieu de se borner à trois ou quatre lignes, il aurait dû exposer les heureux résultats de l'introduction parmi des peuples encore barbares d'une morale qui allait relever les hommes de l'abaissement où les avaient plongés les superstitions du paganisme. Cette lacune sera, nous l'espérons, comblée daus une prochaine édition.

La constitution de la société féodale est indiquée avec clarté. S'inspirant de la pensée de M. Guizot (1) qui fait du patronage militaire des barbares un des éléments de la civilisation moderne, M. Hymans a montré en peu de mots que le régime féodal est né de la notion de la propriété individuelle combinée avec l'idée de la soli-

(1) Hist. de la civilisation en Europe, 2e leçon.

darité germaine dont Tacite nous a conservé des exemples curieux. A la suite il donne une explication exacte et suffisamment complète des *alleux,* des *fiefs*, et des *terres tributaires.*

L'origine des *communes* est exposée dans le 3e chapitre. C'est à l'esprit de liberté et de solidarité des Germains qu'est due la *gilde,* association fraternelle « fondée sur une cotisation commune. » Or la commune, dit M. Hymans, n'est pas autre chose que « l'association de diverses gildes en une gilde générale pour la défense du droit commun. » C'est là un moyen aussi simple qu'ingénieux d'expliquer l'origine de cette institution sur laquelle tant d'opinions différentes ont été soutenues avec acharnement ; il nous semble que les faits historiques ne s'opposent nullement à cette explication. Les communes existaient bien avant que les chartes ne vinssent leur donner « une investiture légale. » Les priviléges consacrés par ces chartes, nos pères les durent parfois à la révolte (1), parfois à la politique habile des souverains qui avaient besoin de leur appui pour résister à leurs terribles vassaux remuants dans leurs châteaux-forts ; ils les durent surtout aux croisades. Plus d'une cité qui donnait à son seigneur de l'argent et des hommes recevait en échange des *concessions* précieuses inscrites dans les *Keuren*. M. Hymans cite quelques-unes de ces concessions arrachées à l'orgueil des seigneurs dans les provinces belges. On trouvera des détails fort intéressants sur les dispositions des chartes dont jouissaient les Brabançons et les Liégeois. L'auteur fait remarquer avec raison qu'il y a une analogie frappante entre la formule du serment que les anciennes Cortès d'Aragon prêtaient devant le roi et un article de la Joyeuse Entrée brabançonne « déliant le peuple de la fidélité au prince qui a trahi ses engagements. » Mais nous doutons qu'il ait cité textuellement la formule des Cortès qui d'après lui serait ainsi conçue : « Nous qui réunis, valons autant que vous et pouvons plus que vous, jurons à ces conditions, d'obéir à vos lois, et sinon, non. » Le texte cité par M. Juste (hist. de Belgique, liv. VI, chap. 2) est plus complet et le serment a quelque chose de plus fier : « nous qui séparément, sommes autant que vous, et qui, réunis, pouvons davantage, nous vous faisons notre roi à condition... etc... » (2)

(1) A propos de ces révolutions à la suite desquelles les bourgeois de plusieurs localités obtinrent leurs priviléges, voici ce que dit Augustin Thierry : « Sans aucun souvenir de l'antiquité, les bourgeois des XIe et XIIe siècles allaient droit à la république.... jusqu'à ce que la réaction les ramenât en arrière. »

(2) La formule donnée par Cantu dans le tome 6e de son histoire universelle

La différence qui existe entre les gildes militaires et les métiers proprement dits est indiquée avec netteté au chapitre IV qui contient sur les anciennes confréries de St-Georges et de St-Sébastien d'assez nombreux détails. Rien de plus intéressant que d'étudier les origines de ces confréries militaires qui sont devenues aujourd'hui des sociétés d'agrément et auxquelles un de nos officiers supérieurs voudrait, sous la dénomination de *Confréries de Carabiniers belges*, rendre leur primitive destination (1).

L'organisation intérieure des métiers « qui formaient avec les confréries la milice de la commune » a été également l'objet d'un examen attentif de la part de M. Hymans. Il sait rendre hommage au patriotisme et à la valeur dont les métiers donnèrent tant de preuves dans les luttes sanglantes soutenues contre l'oppression de l'étranger ou le despotisme du souverain, mais il n'hésite pas en même temps à reconnaître avec une louable impartialité, « que leur organisation intérieure n'était guère en harmonie avec les principes de liberté dont la révolution française a proclamé la formule. » Nous les voyons en effet, grâce à des priviléges nombreux inconnus de nos jours, jouir d'un telle considération « que nul ne pouvait être élevé à une magistrature quelconque sans en faire partie, et qu'en tont temps, pour être admis aux fonctions communales, les membres de la noblesse se firent inscrire sur les registres des corporations. » La liberté de la concurrence n'était point connue de nos pères ; la fameuse théorie du libre-échange moderne : « *laisser faire, laisser passer* » était loin d'être érigée en principe chez eux et il fallut de longues années avant que le commerce extérieur fut débarrassé des entraves qui enchaînaient son activité. On pourra se faire une idée de ces entraves en lisant les pages 55 et 56.

La première partie se termine par des considérations générales, nettes et précises, sur les conseils d'Etat établis dans nos provinces depuis Philippe-le-Bon jusqu'à la dominatien autrichienne, — sur les droits et prérogatives des gouverneurs-généraux et des ministres plénipotentiaires. — sur l'organisation judiciaire et militaire de l'ancienne Belgique. Il est impossible de resserrer dans un cadre aussi étroit plus de notions substantielles, plus de détails indispensables.

est celle-ci : « Nous qui sommes autant que vous, nous vous élisons roi et seigneur « si vous observez les lois et nos priviléges ; sinon, non. »

(1) Voir à la page 69 de la brochure du général Renard le projet d'organisation de ces confréries.

Dans les premières pages de la 2e partie, nous voyons une dynastie née sur notre sol remplacer en France les descendants dégénérés de Clovis. Avec Pepin de Landen arrive sur la scène politique la glorieuse famille dont Charles-Martel, Pepin-le-Bref et Charlemagne vont faire retentir le nom dans l'Europe étonnée. Dans l'histoire de l'établissement des Carlovingiens qui ont exercé une influence considérable sur nos destinées M. Hymans a montré de l'habileté et du talent. Sa narration est rapide, mouvementée ; ses portraits sont à la hauteur des modèles ; pour peindre la grandeur de Charlemagne il a su trouver des tons pleins de richesse ; son coloris est vigoureux, dramatique, mais sans exagération.

Les derniers Carlovingiens n'étaient pas capables de soutenir le poids de l'empire de Charlemagne. Le vaste édifice que le grand Karl avait fondé s'écroula vite sous ses successeurs ; les puissants vassaux de la couronne de France se déchirèrent les lambeaux du royaume, et c'est à cette époque que remontent les maisons de Lotharingie et de Flandre et la fondation des premières provinces belges. La Belgique, dit M. Hymans, n'apparaît dans l'histoire qu'à partir des croisades. Nous voulons bien admettre cette opinion ; mais ce que nous admettons moins, c'est le laconisme gardé par l'auteur sur les ducs bénéficiaires de Lotharingie, (l'un d'eux, saint Brunon, au 10e siècle a conquis une juste réputation de sagesse et de fermeté), et sur le démembrement de la Lotharingie en deux parties. Nous sommes grand partisan des résumés en ce qui concerne les événements d'une importance médiocre pour la connaissance de l'histoire nationale, mais nous trouvons tout-à-fait insuffisantes les phrases consacrées par M. Hymans à l'histoire de la Lotharingie, du Brabant, du Limbourg, et du Hainaut avant les croisades. (V pag. 76 et 79). Nous aurons plus loin l'occasion de signaler une semblable lacune.

Une des parties que l'auteur a traitées avec le plus d'amour et, disons-le aussi, avec le plus de bonheur, est sans contredit l'histoire des croisades. Son sujet l'inspirait et il a décrit avec une émotion sentie l'épopée héroïque où les Belges du moyen-âge jouèrent un rôle glorieux. Les grandes figures de Godefroid de Bouillon et de Baudouin de Constantinople sont au premier plan du tableau où apparaissent tous les preux chevaliers fondateurs de nos familles seigneuriales. Il manque pourtant quelque chose à ce tableau si bien réussi : les progrès que les expéditions en Orient ont fait faire à l'industrie et au commerce ne sont, pour ainsi dire, indiqués qu'en pas-

sant Nous aurions voulu voir M. Hymans expliquer à ses lecteurs la grande impulsion donnée au commerce belge par la conquête de Constantinople ; il aurait pu nous montrer la marine flamande rivale sérieuse des marines de l'Italie et du Portugal, cinglant à leur suite vers la Méditerranée et cherchant de précieux débouchés pour les commerçants nationaux ; il aurait pu enfin parler de la prospérité naissante de Bruges « dont les républiques marchandes de l'Italie faisaient l'entrepôt d'une grande partie de l'Europe. » (1)

Le récit des aventures du faux Baudouin qui termine la 4e croisade suffirait à faire reconnaître en M. Hymans un poète et un romancier. L'étonnante histoire de Bertrand de Rains, toute environnée de mystère et exhalant je ne sais quel vaporeux parfum de légende, devait tenter son imagination et il n'a pas su résister au désir de la raconter avec une véritable profusion de détails qui sont du ressort du roman. — C'est trop long, diront les hypercritiques : il n'y a pas de proportion entre cette très-complaisante narration et le laconisme de tantôt. — Le reproche est fondé : mais on n'a pas le courage d'insister en présence du charmant récit du conteur. Pour être historien on n'en est pas moins.... écrivain et poète ; témoin encore M. Moke dont nous signalions il y a deux mois à cette même place les descriptions de batailles, magnifiques au point de vue du style, trop longues au point de vue général de son histoire.

Il est un autre défaut que ses incontestables qualités d'écrivain ne pourront nous faire pardonner à M. Hymans : c'est l'insuffisance de détails sur le Brabant et le Hainaut pour la période qui s'étend des croisades aux ducs de Bourgogne, c'est principalement l'oubli où est laissée presque toute l'histoire des provinces de Namur, de Limbourg, d'Anvers, de Luxembourg et de Liége pendant cette même période. Quatre-vingts pages environ sont consacrées au récit des événements dont la Belgique fut le théâtre du 12e au 15e siècle ; les affaires du Brabant font l'objet de rares paragraphes (p. 103, 123, 129, 141) ; tout le reste de ce chapitre, si vous en exceptez quelques lignes éparses dans les pages 77, 81, 87, 143, traite de la Flandre exclusivement. Les prédilections de M. Hymans pour la dramatique histoire des communes flamandes se comprennent aisément et nous ne lui en ferons certainement pas un crime ; mais toutes légitimes qu'elles sont, elles n'auraient pas dû lui faire perdre de vue l'utilité, sinon l'agrément, qu'offrirait à bon nombre de ses lecteurs un exposé tout

(1) Juste, hist. de Belg., liv. III, chap. 5.

au moins sommaire des événements qui se passaient à la même époque dans les autres provinces belges. Une histoire populaire doit apprendre au peuple ce qu'ont fait ses ancêtres, à quelque province qu'ils aient appartenu. Parmi les provinces envers lesquelles M. Hymans s'est montré si parcimonieux de détails, le Brabant est le moins maltraité; et pourtant, pour ne citer que cet exemple, les Brabançons ne sont-ils pas en droit de demander à l'auteur des renseignements sur ces trois Henri, prédécesseurs de Jean-le-Victorieux dont il ne dit qu'un mot (p. 103)? Pourquoi se tait-il sur Henri-le-Guerroyeur qui à la fin d'un règne fort agité s'occupa du bonheur de ses peuples et leur octroya en 1229 et en 1233 des chartes qui font pressentir la *charte de Cortemberg*? (1) Pourquoi ce silence sur son fils Henri II qui supprima dans le Brabant le droit odieux de main-morte, — et sur son petit-fils, un des princes troubadours de l'époque, qui à son lit de mort affranchit « tous les hommes de la terre de Brabant » (1261)? Il nous serait facile de multiplier les exemples et de montrer dans l'histoire des principautés oubliées par l'historien des noms qu'il est défendu d'omettre et des faits qui mériteraient d'être soigneusement décrits. Nous ne voulons pas augmenter les dimensions déjà longues de ce travail en énumérant ici ces faits et ces noms qui sont d'ailleurs dans la mémoire de tous ceux qui ont étudié les annales du pays ; mais nous dirons à M. Hymans :
— Sans prétendre exiger de vous une histoire détaillée des neuf provinces, nous pouvons vous demander un résumé succinct des événements importants de leur histoire; expliquez-nous le plus brièvement que vous voudrez l'origine de toutes les provinces et leur situation intellectuelle et politique sous leurs divers souverains; en un mot faites en sorte que le Luxembourgeois et le Namurois sachent après vous avoir lu, d'où ils sortent, ce que faisaient leurs ancêtres et quels étaient leurs maîtres avant les ducs de Bourgogne. — Tant que cette condition ne sera pas remplie, M. Hymans ne verra guère

(1) M. Hymans n'a pas indiqué assez nettement en quoi la *charte de Cortemberg* diffère de la *Joyeuse Entrée*. La charte de Cortemberg fut signée par le duc Jean II le 27 septembre 1312; outre l'établissement d'une représentation nationale, elle stipulait le droit qu'avait tout Brabançon de désobéir au duc qui aurait violé les priviléges du pays. La *charte wallonne* de Jean III est de 1314. Wenceslas et Jeanne signèrent le 3 janvier 1355 le premier pacte connu sous le nom de *Joyeuse Entrée;* les concessions qu'il contenait furent amplifiées dans les Joyeuses Entrées de leurs successeurs. (Ch. Faider : *Etudes sur les constitut. nation.* et Juste : *Conférences sur l'hist. de Belg.*)

introduire dans les établissements d'instruction un ouvrage manquant de plusieurs notions indispensables. C'est à lui à combler cette lacune dans une seconde édition (1).

Nous disions tout à l'heure que M. Hymans s'était spécialement occupé des communes flamandes. Son récit est en effet très-complet et en même temps fort attachant. Le tableau de la lutte héroïque des communiers contre la France suzeraine et leurs souverains oppresseurs est fait de main de maître. Breydel, de Koninck, les deux Artevelde sont vengés du mépris que professent trop souvent pour leur mémoire des écrivains étrangers à la Belgique. Jacques d'Artevelde surtout, ce tribun prudent autant qu'énergique, qui fut réellement comte de Flandre au lieu et place de Louis de Nevers, cet habile homme d'état qui traitait presque d'égal à égal avec le roi d'Angleterre nous est montré sous un jour tout nouveau dans le livre de M. Hymans qui lui a payé un légitime tribut d'admiration respectueuse.

L'assassinat du grand ruwaert est mis par l'auteur sur le compte des « sbires » du roi de France. « Peut-être qu'un jour, dit-il, quelque pièce enfouie dans les bibliothèques de Londres ou de Paris, nous apprendra qu'Artevelde est tombé sous le poignard des sbires du roi de France.... Nous n'admettons pas que le peuple ait pu être le complice de sa mort. » On l'avouera, M. Hymans est bien près de prendre ici son désir pour la réalité. Il prétend que la volonté publique fut étrangère à ce forfait et, pour preuves, il cite la vengeance tirée par le peuple des assassins d'Artevelde, le respect que les Gantois vouèrent à sa mémoire, l'amour qu'ils témoignèrent à son fils. » Que M. Hymans nous permette de lui dire, ses arguments, plus spécieux les uns que les autres, ne prouvent rien ici. Le peuple est emporté et fougueux dans ses passions ; de l'adoration à la haine il n'y a qu'un pas, et ce pas, il le franchit rapidement. Ses colères sont soudaines comme ses affections; tout entier à ses instinets bons et mauvais, il traîne sans pitié aux gémonies ses idoles de la veille, quitte à les remettre en gémissant sur leur piédestal, quand la raison aura fait briller dans son intelligence les sublimes lueurs de l'impartiale vérité. A quoi bon chercher derrière les gens de Gand

(1) L'extrême concision de l'historien lui fait parfois commettre des erreurs regrettables. Dans le résumé de l'histoire de Jean-le-Victorieux il y a deux inexactitudes historiques assez graves que nous attribuons à la précipitation trop grande du récit écourté à dessein. (V. p. 103 : règne de Jean Ier de Brabant. — Bataille de Woeringen.)

un instigateur étranger ou une inimitié privée dont on ne trouve aucune trace? Mieux vaut avouer que les masses ont leurs fatals moments d'égarement dont la posterité sait faire bonne et équitable justice.

La lecture du chapître consacré aux ducs de Bourgogne nous a suggéré quelques observations. En affirmant que Philippe fut surnommé le Bon, « à cause de la faiblesse dont il fit preuve dans ses derniers jours », M. Hymans tranche une question qui n'est pas encore élucidée. Son opinion est fort contestable ; nous croyons avec la majorité des historiens que Philippe doit son surnom à la douceur et à la clémence dont il donna des preuves au commencement de son règne, notamment dans la répression des émeutes de Cassel (1431) et de Gand et d'Anvers (1432). Nous aurions désiré que l'auteur n'affirmât pas aussi catégoriquement et mît un peut-être à côté de son assertion. Si Philippe fut faible dans ses derniers jours, il fut en même temps cruel ; il suffit de se rappeler le sac de Dinant en 1466.

L'émeute de Gand en 1432 avait en pour cause l'altération des monnaies. M. Hymans ne dit pas en quoi consistait cette altération qui jeta une perturbation profonde dans le commerce. D'après le tarif nouveau de Philippe l'ancienne monnaie d'or devait perdre un tiers et la monnaie d'argent un quart. Les Gantois voulaient que la perte ne fût que d'un sixième (V. De Barante d'après Oudegherst, Meyer et Monstrelet).

La tragique journée du 22 mai 1437, où Philippe-le-Bon faillit succomber sous les coups des Brugeois révoltés est indiquée en deux mots ; elle était certes digne d'un récit plus circonstancié.

Il n'y a rien sur les deux projets de croisade formés par Philippe, l'un à l'époque du siége de Constantinople par les Turcs, l'autre après la prise de cette ville. Nous nous attendions à trouver tout au moins des détails sur les cérémonies splendides de Lille (février 1454), où Philippe « voua à Dieu premièrement, puis à la très-glorieuse Vierge Marie, aux dames et au faisan..... qu'il exposerait son corps pour la défense de la loi très-chrétienne, et pour résister à la damnable entreprise du Grand-Turc et des infidèles. » (1) Le dessein du duc n'aboutit, selon l'expression de M. Moke, « qu'à

(1) M. de Barante, dans le 6e volume de son histoire des ducs de Bourgogne, a décrit minutieusement et avec grâce les cérémonies de Lille. (Edition de Bruxelles de 1839 ; VIe vol. p. 91-99).

l'envoi tardif d'une petite escadre qui fut assaillie et dispersée par les tempêtes dès qu'elle pénétra dans la Méditerranée. »

Lors de l'émeute qui éclata à Gand en 1467, le lendemain de l'entrée du Téméraire, le duc qui, pour le dire en passant « ne distribuait pas des coups à droite et à gauche » et qui se borna, selon M. de Barante, à frapper un homme qui lui barrait le passage, le duc fut forcé de céder aux révoltés. Mais les paroles que M. Hymans lui fait prononcer alors sont postérieures de trois ans à cet événement. C'est à Middelbourg, en 1470, que Charles, toujours irrité contre les Gantois, leur dit dans un langage plein de haine : « vous autres Flamands, avec vos dures têtes vous avez toujours méprisé ou haï vos princes. J'aime mieux être haï par vous que méprisé » (1).

Le procès du chancelier Hugonet et du sire d'Humbercourt a donné lieu à de savantes discussions entre les érudits de Belgique. Les uns pensent avec M. Gachard que ces deux seigneurs tombèrent victimes d'une vengeance de la bourgeoisie gantoise et que leur condamnation fut illégale ; les autres ont soutenu avec beaucoup de raison la légalité de cette condamnation. Parmi ces derniers figurent MM. Desmet et de St. Genois qui, dans de judicieuses notices insérées au Bulletin de l'Académie de 1839, ont réfuté vigoureusement les assertions de M. Gachard. C'est toutefois du côté de M. Gachard que penche M. Hymans. Nous n'avons pas l'intention de discuter un problème historique, discuté à satiété depuis 20 ans. Ceux de nos lecteurs qui désirent avoir à ce sujet tous leurs apaisements doivent parcourir la longue note que M. Marchal, conservateur de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, a consacrée à cette question dans le tome IX de l'histoire de M. de Barante (2). Nous voudrions cependant que M. Hymans rectifiât d'une manière plus conforme à la vérité historique la phrase de la page 187 où il nous montre la duchesse « les cheveux épars et les yeux en pleurs » allant demander au peuple « jusqu'au pied de l'échafaud » la grâce de ses ministres. Cette version est celle de Philippe de Comines; mais M. Kervyn de Lettenhove, dans son histoire de Flandre, liv. 18e, ne l'admet pas parce qu'elle est en opposition avec les faits que relatent

(1) Cf. Moke (hist. de Belg.) et Juste (confér. sur l'hist. p. 176).

(2) Edit. 1839, IXe vol. pag. 158 et suiv. — Il y a là une cédule de Marie de Bourgogne, écrite en flamand, sur laquelle MM. Desmet et de St-Genois ont basé leur argumentation.

les annales flamandes de l'époque (1).

Une dernière rectification de moindre importance, à propos de Marie de Bourgogne : M. Hymans dit qu'elle mourut le 29 mars 1482, le lendemain de la chûte qu'elle fit à la chasse. Or la duchesse survécut trois semaines à cet accident fatal et c'est au 27 que l'on doit fixer la date de sa mort. (V. De Barante.)

Au commencement du règne de Charles-Quint l'auteur a écrit une charmante page sur « le rôle considérable et vraiment populaire que les femmes ont joué dans l'histoire de notre pays ». Il évoque d'abord la douce image de Marie de Bourgogne, puis il signale les noms des princesses qui étaient destinées à rencontrer parmi nous une sympathie chaleureuse, Marguerite d'Autriche, Marie de Hongrie, l'infante Isabelle et la grande Marie-Thérèse. C'est dans l'esprit de la nation qu'il trouve en partie la cause de cette popularité des femmes. « Le respect de la femme, ajoute-t-il, c'est-à-dire le respect du faible, n'est-il pas un des traits les plus significatifs et les plus glorieux du caractère de la race germanique ? » (page 187.)

L'appréciation du gouvernement de Marguerite occupe une place raisonnable dans le livre de M. Hymans qui a su conserver à la princesse sa piquante physionomie. N'a-t-il pas cependant dépassé le but quand il l'appelle très-familièrement « Margot » (p. 188)? C'est, nous le voulons bien une allusion à deux vers fameux de la gente demoiselle (2), mais, à notre avis, cette trop plaisante dénomination devait être sacrifiée au bon goût.

Le règne de Charles-Quint est exactement retracé. Les pages où l'historien raconte l'abdication de l'empereur et sa retraite à St.-Just sont d'un style élégant et facile. Voici, entre autres gracieux passages, celui où il décrit la dernière demeure de Charles : « C'était « un délicieux asile et très-bien fait pour les méditations d'une « grande âme que ce monastère caché, comme un nid, dans un

(1) M. Kervyn cite en note les mém. mss. de Jean de Dadizeele et l'*aloude Kronycke*. — On peut aussi consulter la note de M. de Reiffenberg (dans l'édition de l'histoire des ducs de Bourgogne faite en 1836).

(2) Fiancée d'abord au dauphin de France (plus tard Louis XIII) qui lui préféra la duchesse de Bretagne, Marguerite l'avait été ensuite à Don Juan d'Aragon en 1406. Pendant le voyage qu'elle fit pour aller rejoindre son second fiancé en Espagne, une tempête faillit briser le vaisseau qui la portait. Elle composa, dit-on, au milieu de l'orage la curieuse épitaphe que voici :

Cy-gist Margot, la gente demoiselle,
Qu'eust deux maris et si mourut pucelle.

« buisson de figuiers, d'orangers et de plantes aromatiques, et protégé « par d'épaisses forêts de marronniers contre la brise du nord ou « les vives ardeurs du soleil. »

L'histoire de la Belgique sous Philippe II occupe environ soixante-dix pages ; c'est dire assez que l'auteur est entré dans tous les détails que comportait son livre. Il débute par une série de portraits ; il nous dépeint les personnages principaux de la sanglante révolution des Pays-Bas. Le portrait de Philippe II est emprunté à M. Mérimée, ce dramatique écrivain qui met comme M. Michelet une étincelante poésie dans ses récits historiques. M. Hymans a trop prodigué les détails dans celui de Marguerite de Parme : (il va jusqu'à parler de la barbe « que la nature lui avait mise au menton »!) Ceux du prince d'Orange, de Granvelle et des comtes d'Egmont et de Horn sont réussis. L'appréciation du caractère et du rôle de d'Egmont, que l'on pourrait taxer de sévérité, est basée sur quelques uns de ses actes dont M. Hymans entretient particulièrement le lecteur dans les pages 231 et 232. Le jurisconsulte Viglius d'Aytta est jugé aussi sévèrement et ne le mérite pas. Nous voyons en lui autre chose que « le modèle et l'idéal de ceux qui trouvent une raison de droit pour justifier toutes les injustices. » Nous n'examinons pas ici sa conduite politique, mais nous croyons avec la grande généralité des auteurs qu'il avait autant de probité que de science.

Dans cette description du règne de Philippe II nous avons surtout remarqué un exposé concis du gouvernement du duc d'Albe où l'auteur, tout impartial qu'il est d'ailleurs, exhale l'horreur qu'il éprouve pour les actes de ce sanguinaire ministre des volontés royales ; — en second lieu un récit touchant de la mort des comtes d'Egmont et de Horn et des particularités curieuses et tout-à-fait inédites sur la mort de Montigny assassiné juridiquement en Espagne (p. 214 et suiv.) ; — plus loin une appréciation raisonnée des éminents services rendus à la cause de la liberté par le prince d'Orange, suivie de quelques extraits de sa fameuse *Apologie ;* — enfin une justification de la conduite de Marnix de Ste Aldegonde à la fin de la révolution. Marnix avait soutenu un siége héroïque de 13 mois dans Anvers, dernier boulevard de la liberté belge expirante. Il n'avait traité avec le duc de Parme que le jour où toute résistance était devenue impossible ; et pourtant on l'a accusé d'avoir trahi la révolution. Un passage d'un honnête guerrier de son temps, de la Noue, cité par M. Hymans à la page 275, réduit à néant cette accusation.

L'entretien de l'armée espagnole aux Pays-Bas coûtait cher à Philippe. Fatigué de donner annuellement pour elle plus de 4,000,000 de florins, il imagina de faire payer par les Belges eux-mêmes les dépenses des troupes qui les retenaient sous le joug. Le conseil des finances de Madrid traça le plan de nouveaux impôts connus sous le nom du 10e, du 20e et du 100e denier. En envoyant au duc d'Albe ce plan financier, Philippe avait joint un acte d'amnistie plus ou moins dérisoire qui était destiné à « rassurer l'esprit du peuple au moment où on lui demandait de nouveaux sacrifices » (1). — Cet acte d'amnistie n'est pas mentionné par M. Hymans. — On sait que sa publication, retardée un an par le duc d'Albe, n'eut lieu qu'en 1570, et quand on le proclama, ce fut, dit M. Moke, avec tant de restrictions que ce pardon tardif et incomplet ne fit aucune impression favorable.

La réputation des archiducs Albert et Isabelle a été surfaite : l'auteur n'hésite pas à le dire. Ceux-là se tromperaient grandement qui s'imagineraient par exemple que le règne d'Albert fut l'aurore d'une clémente tolérance. Il existe des placards de 1606 et de 1609 qui comminent contre les hérétiques des peines aussi rigoureuses que du temps du duc d'Albe. La liberté de conscience ne fut pas encore alors érigée en principe et de nombreuses mesures attentatoires aux droits des citoyens sont signalées par les historiens qui ont compulsé attentivement les annales du gouvernement d'Albert. La popularité dont jouirent les archiducs se fonde en grande partie, dit M. Hymans, sur le patronage qu'ils accordaient aux sciences et aux lettres, « mais il fallait, ajoute-t-il, que la Belgique eût gardé un triste souvenir des gouvernements antérieurs, pour se contenter et surtout se réjouir d'une administration que cent années auparavant elle eût trouvée insupportable. »

Presque tous les historiens se contentent d'indiquer les noms des Belges dont le génie a jeté sur le règne d'Albert et d'Isabelle un incomparable éclat. Dans la nouvelle histoire populaire il y a des notices sur chacune de ces puissantes individualités et surtout sur l'immortel Rubens. L'auteur a renversé des erreurs longtemps accréditées : il a prouvé, par des dates, que l'on ne peut pas faire honneur aux archiducs « des gloires posthumes des géographes Ortelius et Mercator, de l'historien Divœus, du naturaliste Dodonée, ni du médecin Vésale » (p. 297).

(1) Moke, p. 404

Le siècle qui sépare le gouvernement des archiducs de celui de Marie-Thérèse est rempli par d'interminables guerres engagées entre les grandes nations européennes dans nos malheureuses contrées. Le commerce belge, qui avait commencé à décliner après la prise d'Anvers par les Espagnols, fut bientôt dans un état voisin de la ruine. Après avoir tracé un tableau saisissant de cette décadence (p. 312-318), M. Hymans fait voir pourquoi les Hollandais égoïstes exigèrent à cette époque la fermeture de l'Escaut. Craignant la rivalité d'Anvers pour la prosperité naissante d'Amsterdam, « les Provinces-Unies voulurent l'empêcher d'être un port maritime » (p. 319).

Pour les deux épisodes qui caractérisent le gouvernement du marquis de Prié, le procès d'Agneessens et l'établissement de la compagnie d'Ostende, qu'il nous suffise de dire que l'historien a été juste, quoique sévère, à l'égard du serviteur zélé de l'empereur Charles VI.

La révolution brabançonne est impartialement racontée. C'est un des sujets les plus délicats que l'historien moderne puisse choisir; le mot du poète : *Incedo per ignes suppositos cineri doloso* est une épigraphe trés-convenable pour celui qui se hasarde à le traiter, car, M. Hymans le fait remarquer, il n'y à pas si loin des Vonckistes et des Vandernootistes de 1788 aux libéraux et aux catholiques d'aujourd'hui. Ce n'est que d'une façon discrète que l'auteur laisse apercevoir ses préférences. Il juge de sang-froid les événements de 1788 à 1790; les hommes raisonnables de toutes les opinions lui en sauront gré; une histoire (surtout une histoire populaire) n'est pas un pamphlet.

La période de 1790 à 1815 a fourni à l'historien l'occasion de donner des détails édifiants sur les *annexionnistes* de l'époque qui voulaient nous réunir à la France *un peu* par compassion pour nous et *beaucoup* dans l'intérêt des finances de la République (1). Le lecteur ne sera pas médiocrement surpris de trouver dans la bouche de Danton le plaisant argument des *frontières naturelles* (2) réédité avec un succès plus que douteux dans ces derniers temps; il pourra aussi faire son profit des renseignements donnés par M. Hymans sur les contributions militaires et les réquisitions imposées à nos pères par leurs *amis* les Français (p. 372 et 373).

(1) Discours prononcé par Merlin de Douai (discussion de Vendémiaire 1795).

(2) L'auteur des *Carabiniers belges* a spirituellement rétorqué cet argument (pag. 7 et 8 du livre 1er).

Les observations critiques que nous avons présentées sur le fond ont pour but de rendre aussi complet que possible un ouvrage qui nous paraît digne de sincères éloges et qui pourrait, *après correction,* être adopté dans les établissements d'instruction. Nous avons peu de chose à dire de la forme. Le style de M. Hymans se distingue par de brillantes qualités : il est précis, clair, élégant autant que naturel. L'écrivain sait prendre heureusement tous les tons : nous l'avons prouvé plus haut. Nous lui signalerons des imperfections qui disparaîtront facilement. Il fait parfois des rapprochements de mauvais aloi, comme celui-ci : « Baudouin enleva en même temps la Flandre et la fille du roi de France » (p. 76). La plaisanterie suivante est d'un goût équivoque : « Le bas prix de la vie matérielle entretenait le bonheur dans la population : *un chapon valait cinq liards, pour la même somme un curé chantait une messe.* » Nous avons déjà critiqué l'épithète cavalière donnée à Marguerite d'Autriche. Nous engageons M. Hymans à ne pas prodiguer les phrases de ce genre : « faire subir près de l'Écluse un Courtrai maritime. » Il serait dangereux de recourir souvent à une semblable tournure qui frise l'énigme. Un écrivain humoriste a critiqué avec une verve charmante la manie de ces allusions peu transparentes dont étaient atteints les journaux français sous Louis-Philippe ; il n'était pas rare de lire dans telle gazette sérieuse de l'époque des rébus historiques ainsi conçus : — La journée du *3 Octobre* est un nouveau *29 Juillet*... — Le ministère du *5 Juin* allié aux *Vingt-sept,* c'est le compromis du *5 Septembre* et du *9 Décembre*.... — La gauche se rapproche du centre droit : c'est le *baiser-Lamourette !*... — Nos journaux actuels ne sont pas tous exempts de cette manie.

L'ouvrage de M. Hymans a été édité par M. Schnée qui en a soigné tout particulièrement l'exécution typographique — ce qui ne gâte jamais rien. — Trois fautes d'impression assez importantes se sont glissées dans les dates : au lieu de 1485, à la page 168, il faut lire 1465 ; à la page 173 il faut lire 1467 au lieu de 1667 ; l'archiduchesse Isabelle est morte en 1633 et non en 1533 (pag. 290).

ERNEST DISCAILLES.

Bruges, octobre 1860.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un précédent article que vous avez bien voulu insérer dans votre revue, nous avons entretenu vos lecteurs du nouvel ouvrage dont M. L. Laporte, professeur au pensionnat du Bruel, à Malines, publiait les premières livraisons : nous avons alors parlé avec éloge de la *Manière de se servir du Traité de littérature et devoirs à donner aux élèves*. Nous voyons avec plaisir que l'auteur a réalisé les promesses que faisaient concevoir et les feuilles qu'il nous était donné d'apprécier, et les deux ouvrages précédents, dont ce dernier livre est le complément nécessaire.

La deuxième partie, ou exercices préparatoires à la composition, traite des différentes méthodes d'amplification. On y trouve des exercices assez nombreux, parfaitement choisis sous tous les rapports, et très-bien gradués ; les idées à développer sont toujours placées en regard de modèles qui ne laissent rien à désirer. C'est une méthode sûre et facile.

La troisième partie, ou différents genres de composition, renferme les sujets les plus variés, choisis avec intelligence, et accompagnés de notes qui empêchent les jeunes gens de se jeter dans les idées vagues, écueil dangereux pour les élèves : elle nous satisfait complétement. Tous ces exercices sont précédés d'une série d'observations sur l'application des principes, et sur la manière de se servir du Traité de littérature. Il est impossible de procéder avec plus de clarté et de méthode que ne l'a fait M. l'abbé L. Laporte : il va constamment du connu à l'inconnu, sans aucune transition brusque, et mène ainsi l'élève, d'une manière sûre, vers le but qu'il se propose d'atteindre.

Les jeunes gens ne travailleront donc plus au hasard : ils seront guidés, éclairés et soutenus dans leurs efforts ; ils pourront étudier avec succès le mécanisme secret de la composition, et s'initieront graduellement à tous ses mystères.

Nous avons fait l'expérience de cette excellente méthode, en suivant pas à pas l'auteur, dans les devoirs que nous avons donnés à faire à nos élèves ; et nous nous associons sans réserve aux éloges qu'elle mérite parmi nous. Le livre de M. L. Laporte n'est pas seulement un ouvrage utile, c'est peut-être le cours le plus complet à suivre pour les classes de littérature élémentaire.

Beauvais, ce 19 novembre 1860.

D. Delacourt,
officier de l'Université, professeur dans l'académie de Paris.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

FLORENTIN DEROYER.

L'athénée de Hasselt si cruellement éprouvé il y a deux ans par la mort de Louis Monfelt, vient de faire de nouveau une perte douloureuse. Deroyer revenait des vacances, comme son collègue, plein de vie et de santé; comme lui il fut emporté en quelques jours par la fièvre typhoïde, au mois d'octobre, lorsqu'il avait à peine recommencé ses leçons.

Florentin-Joseph Deroyer est né à Soignies, le 17 octobre 1817. Dès son enfance, dit M. Bellis, l'honorable préfet des études de Hasselt, il fit paraître d'excellentes qualités, une rare intelligence et des dispositions particulières pour l'étude. Arrivé au collége, il se distingua parmi ses condisciples, par sa docilité, sa bonne conduite et ses rapides progrès. Dans les compositions, ces nobles et innocentes luttes de la jeunesse studieuse, il prima toujours : jamais, dans aucune de ses classes, il ne fut proclamé le second. Après avoir terminé ses humanités d'une manière brillante, il alla continuer ses études au séminaire de Bonne-Espérance, dans la vue d'embrasser l'état ecclésiastique, auquel il paraissait appelé. Cependant, la Providence lui avait destiné une autre carrière; elle lui donna une mission différente, mais semblable à plus d'un égard. Il entra donc dans l'enseignement, qui est aussi une sorte de sacerdoce, où l'homme savant, vertueux et charitable trouve également le moyen de rendre à la société d'importants services, en répandant autour de lui le trésor de sa science, en inculquant dans l'esprit et dans le cœur de la jeunesse des connaissances utiles, des sentiments nobles et élevés, et les germes de toutes les vertus. Après avoir fait son apprentissage dans des établissements d'enseignement privés ou communaux, Deroyer, à l'époque de la mise en vigueur de la loi sur l'instruction secondaire, fut envoyé par le gouvernement, en qualité de régent, à l'école moyenne de Braine-le-Comte, d'où il passa bientôt avec avancement dans une autre école plus importante, celle de Houdeng-Aimeries. On ne tarda pas à reconnaître en lui des capacités plus qu'ordinaires, et l'autorité supérieure le jugea digne d'occuper une chaire dans un athénée royal. L'arrivée de ce professeur à Hasselt, en 1853, fut une bonne fortune pour l'établissement. Ses élèves diront avec quel talent il savait exposer, raisonner et leur faire comprendre les matières qu'il avait à enseigner, comme il savait leur

rendre agréable l'étude de choses d'ailleurs peu attrayantes, et obtenir d'eux qu'ils travaillassent avec plaisir et sans contrainte. Aussi tous l'affectionnaient comme un ami ou comme un père. Personne, ajoute M. Bellis, personne mieux que moi, que la nature des fonctions que j'exerce, mettait en rapports journaliers avec ce digne professeur, n'a pu connaître l'intérêt qu'il portait à ses élèves, et les peines qu'il se donnait pour eux. J'ai aussi été à même d'apprécier la solidité et l'étendue de son savoir. L'étude semblait être son unique passion; le travail assidu auquel il se livrait, ne pouvait manquer d'accroître sans cesse la somme de ses connaissances. Mais la retraite où il vivait, et la simplicité de sa modeste existence cachaient à ceux qui ne l'approchaient pas de près, ce qu'il y avait chez lui d'érudition et de vraie capacité. S'il eût vécu plus longtemps, il est probable que, plus tard, son mérite aurait éclaté au grand jour, et que sa réputation se serait répandue. Mais le ciel, au lieu de lui donner une vaine renommée, que sa modestie n'ambitionnait pas, l'a appelé à la jouissance de biens plus réels, dans un monde meilleur.

Deroyer est mort vivement regretté par ses élèves, par ses collègues, par les nombreux amis que lui avaient faits la générosité de son cœur, la franchise et la loyauté de son caractère, enfin par tous les habitants de Hasselt, comme le témoigne assez la foule nombreuse qui assistait à ses funérailles.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

M. Tullii Ciceronis pro T. Annio Milone oratio ad Iudices. *Texte latin revu, corrigé et annoté par* **J. Wagener.**

(Suite Voir la livraison précédente.)

84, 7. « *Mentem iniecit.* Les anciens croyaient que le bien et le mal moral leur venaient des dieux, qui, d'après eux, exerçaient une influence directe sur les résolutions des hommes. » Nous préférons la note de Halm : « Pensée d'un sens profondément moral, souvent exprimée par les anciens. » Et là-dessus il cite un fragment grec de quatre vers, que Bossuet aurait signés.

84, 8. « *Auderet vincereturque*, pour *et auderet vincereturque.* » Il y a sans doute ici une faute d'impression qui empêche de saisir la substitution. Les allemands expliquent encore cet endroit par la subordination logique : *ut auderet*, quo factum est, *ut vinceretur*. Ceci paraît contraire au mouvement de la phrase et lui ôte cette hardiesse que nous croyons y remarquer : « Les dieux lui inspirèrent l'idée d'attaquer Milon et de se faire vaincre. » Peut-être suffirait-il de voir ici un zeugme et de prendre *cui mentem iniecit* dans le sens de *quem impulit* avec *vinceretur*.

95, 5. « *Cum — placarit — conciliarit.* Voy. sur *conciliarit,* Gant., 138, R, 1.» *Conciliarit* ne doit pas s'expliquer, ce semble, d'après la règle indiquée.

101, 2. « *Exsilium ibi esse putat.* Un honnête homme ne pourrait plus reconnaître pour sa patrie une ville dans laquelle la vertu ne serait plus en honneur. » Cette réflexion de Halm peut induire en erreur. Le véritable sens est : « Milon n'a pas peur de l'exil ; car il n'y a d'exil à ses yeux que dans les lieux où on ne peut exercer son courage ; et il pourra l'exercer partout. »

104, 1. *O di immortalis! fortem,* etc. Il est à supposer, dit M. Wagener, que Milon fit en ce moment un signe de tête que Cicéron, dans son admiration, traduisit par les mots *minime, minime,* etc. Comme le discours n'a jamais été prononcé, il n'est pas besoin d'expliquer par un signe de tête un mouvement oratoire que la passion actuelle de l'orateur justifie surabondamment.

104, 4. *Aut, si forte procul patria, huius vos animi,* etc. Comme on le voit, M. Wagener remplace *pro* par *procul,* et fait rapporter *si forte procul patria* à ce qui suit. Mais cette correction ne satisfait pas à toutes les exigences. Il y a en effet ici une insistance particulière, un appui vigoureux sur *hic, huius, hunc;* l'accent porte sur ces trois mots, et leur assigne pour place le commencement de la phrase, ce qui ne permet guère de mettre quoi que ce soit devant *huius.*

Échos des bois, *par Mlle* Mélanie Bourotte. Paris et Guéret, 1860, 1 vol in-8° de pp. 118.

Ces *Échos* partis des grands bois qui bordent la Creuse, nous arrivent sous la forme d'un recueil comprenant vingt-trois morceaux lyriques, inspirations de nature diverse, retentissement harmonieux de pensées tantôt élevées, tantôt gracieuses, quelquefois badines, mais partant toujours d'une âme droite et animée des meilleures intentions. Mlle Bourotte a de l'imagination et du sentiment ; son vers est généralement correct, facile, bien cadencé ; cependant, comme il arrive dans un premier ouvrage, elle n'est pas entièrement maîtresse de la forme, et certains endroits, que tout le monde pourra lui signaler, sont susceptibles d'être retouchés ou prêtent à la critique. Quelques citations feront juger de sa manière. Voici d'abord la pièce intitulée *Le tambour.*

Qu'il éclate au saint lieu, sous la voûte sonore,
Qu'il éveille, en passant, l'écho profond des bois,
Que, sur la tombe ouverte, il tonne et gronde encore,
Mon cœur ému bondit à sa vibrante voix.
Sur des larmes de feu palpite ma paupière ;
D'enthousiasme ardent je me sens envahir....
L'homme seul est soldat,... la femme a la prière
Et je tombe à genoux pour ceux qui vont mourir.

Les derniers vers surtout sont fort beaux. Le morceau adressé aux jeunes filles est un des mieux réussis ; on peut s'en faire une idée par les strophes suivantes.

L'églantier, jusqu'à vous, baisse ses longues branches
Et les parfums versés dans ses corolles blanches ;
L'herbe est douce à vos pieds et la brise, à vos fronts.
Jeunes filles, alors il semble que Dieu même
Ait dit à la nature. « Aime-les, je les aime,
» Les jeunes cœurs sont purs et bons. »

Dans le limpide azur les vaporeux nuages
Flottent, chargés pour vous de ravissants présages,
Et, du haut des vieux monts et du fond des grands bois,
S'élève doucement, sympathique murmure,
Un chœur de voix sans nom, les voix de la nature,
Pour vous saluer à la fois.

Enfin l'amour de la patrie a donné à l'auteur de nobles inspirations. Voici des vers que nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer.

Il est beau de marcher pour une cause sainte
Au devant de la mort qui plane en menaçant!
Il est beau de combattre et de souffrir sans plainte
Pour un amour sacré qui demande du sang!
Il est beau de mourir dans la mêlée affreuse,
Soldat des grands combats, victime généreuse
Fécondant les sillons où germe l'avenir!
Qu'importe au combattant s'il n'a pas une tombe;
Qu'importe si la gloire oublie un nom qui tombe;
La patrie, en son cœur, en garde souvenir....

Dans ces vers la pensée marche droite et fière, sans inversions, sans embarras, rejetant bien loin l'épithète à effet et tout le clinquant poétique. Nous sommes heureux de voir M[lle] Bourotte suivre cette voie. D'après M[me] de Staël c'est dans les sujets noblement utiles qu'on rencontre le plus d'idées et la forme la plus convenable; mais quand on écrit pour écrire, quand c'est la route qui est le but, on se replie en cent façons et on n'avance pas. Les auteurs se plaignent quelquefois de la rareté des sujets; il leur faut du neuf à tout prix; et cependant les vrais poètes chantent éternellement la même chose, sur des modes différents, sans que l'humanité se lasse de les entendre. Les derniers vers cités de M[lle] Bourotte sont sortis jadis en grec de la bouche de Tyrtée : les lisons-nous pour cela avec moins de plaisir?

ÉCRITURE ALLEMANDE, *nouveaux exemples de calligraphie gradués d'après le cours complet de langue allemande de M. Möhl, et destinés à faciliter l'étude de cette grammaire.* Bruxelles, Kiessling, 1860. 1 cahier oblong, renfermant 12 modèles. Prix 1 franc.

Ces modèles, adaptés spécialement à la grammaire de M. Möhl, sont destinés surtout aux élèves qui suivent des cours d'allemand. La plupart d'entre eux, pour ne pas dire tous, apprennent cette langue principalement pour l'usage journalier et pour les besoins du commerce; il est donc essentiel qu'ils sachent bien l'écrire et qu'ils acquièrent de bonne heure ce petit talent. Mais pour bien écrire l'allemand, il ne suffit pas de connaître en gros la forme des lettres; il faut savoir donner à l'ensemble le caractère particulier, la physionomie spéciale que l'usage lui assigne. Le cahier publié par M. Kiessling nous paraît fort convenable pour arriver à ce résultat. D'un format commode, composé d'exercices gradués, il renferme en douze exemples tout ce qui est nécessaire aux élèves. Le type de l'écriture est bien choisi; il a de l'élégance sans maigreur et en même temps de la fermeté sans lourdeur. Nous ferons remarquer aussi la netteté de l'exécution typographique et la bonne qualité du papier. Enfin le prix est peu élevé; il descend

à 75 centimes pour les établissements d'instruction, qui peuvent obtenir encore une remise plus forte en prenant un certain nombre d'exemplaires.

Pour paraître en 1862 : DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE *des Belges morts et vivants, avec indication et notice de leurs œuvres et de leurs publications, jusqu'au* 31 *décembre* 1861, *par* EUG. BOCHART, *chevalier de l'ordre royal de Charles III*. Prix 12 francs. On souscrit chez l'auteur, à Bruxelles, rue des Éperonniers, 7.

L'auteur s'occupe depuis longtemps de ce dictionnaire, qui comprendra des notices biographiques et historiques sur tous les Belges qui, par leurs œuvres, leurs publications, leurs talents ont apporté une pierre à l'édifice de nos gloires nationales. L'ouvrage sera complété jusqu'au 31 décembre 1861. Les sciences seront renfermées dans douze divisions ; trois autres divisions seront consacrées aux traductions, aux brochures, aux journaux et aux publications périodiques. M. Bochart croit avec raison qu'en Belgique seulement on peut publier de bonnes biographies belges; que celles qui nous viennent de l'étranger doivent être nécessairement incomplètes ou défectueuses. Toutefois l'entreprise n'est pas facile même en Belgique, car à tout moment le biographe des contemporains vient se heurter contre deux grands obstacles, l'amour-propre et la modestie, l'autobiographie et le silence. Aussi l'auteur compte beaucoup sur le patriotisme de tous, il fait un appel à tous ceux qui, par goût ou par position comme membres d'administrations ou de sociétés, peuvent l'éclairer et le guider, et il les prie de lui envoyer les noms et les adresses des personnes de leur localité qui ont droit de figurer dans sa publication. Enfin M. Bochart désirant être aussi bien renseigné et aussi complet qu'il est possible, demande un correspondant pour toutes les villes de la Belgique, et il recevra avec reconnaissance les indications qu'on voudra bien lui adresser. Pour nous, nous accordons volontiers à ses travaux la publicité qu'il désire, dans l'espoir qu'il en sortira un livre consciencieux, impartial et plein d'utiles renseignements.

PUBLICATIONS NOUVELLES DE M. TEUBNER. — On sait que cet infatigable éditeur, auquel la littérature philologique doit tant d'œuvres remarquables, mène de front trois collections différentes des auteurs anciens. La première est exclusivement destinée aux savants ; elle comprend des éditions critiques accompagnés de tout l'appareil scientifique exigé dans ce genre d'ouvrages. Les auteurs latins y sont les plus nombreux, grâce à la nouvelle impulsion donnée aux études latines par Ritschl et autres ; plusieurs paraissent destinés à frayer la voie au *Thesaurus linguae latinae*, à cette œuvre gigantesque que prépare en ce moment la docte Allemagne (v. *Revue* 1859 p. 241). Au mois de janvier nous avons rendu compte du 1er volume du Virgile de cette collection, nous aurions pu y ajouter le Salluste édité par M. Dietsch. Récemment ont paru encore les ouvrages suivants : *M. Catonis praeter librum de re rustica quae extant, Henricus Jordan* recensuit et prolegomena scripsit gr. 8 (Prix 1 Thlr. 20 sgr.) ; *C. Suetoni Tranquilli praeter Caesarum libros reliquiae* edidit *Augustus Reifferscheid. Inest vita Terenti a Friderico Ritschelio emendata atque enarrata.* (4 Thlr. 20 sgr.) *Prisciani opera minora* (gr. 8. 2, 1/3 Thlr) formant le 2e fascicule du t. 3 des *Grammatici latini,* publiés par Henri Keil. Aux auteurs grecs de cette collection on peut ajouter le nouvel ouvrage : ΤΡΑΓΟΥΔΙΑ ΡΩΜΑΙΙΚΑ. *Popularia carmina Graeciae recentioris* edidit *Arnoldus Passow.* (4 Thlr. 20 sgr.)

Vient ensuite la collection complète des auteurs grecs et latins (texte seul), sur le mérite de laquelle M. Roulez a entretenu nos lecteurs. L'heureuse innovation de faire précéder le texte d'introductions détaillées sur la vie et les ouvrages des auteurs a été continuée, et nous lui devons cette année un brillant travail de M. Weissenborn sur Tite-Live, placé en tête de la nouvelle édition du 1er volume de cet historien. Le prix de ce volume (l. I à VI) est resté fixé à 9 gros, bien que l'introduction remplisse 9 feuilles d'impression. Eschine, Isée, les vies de Plutarque et Salluste ont également été publiés dans de nouvelles éditions, et la collection s'est enrichie de : *Onosandri de imperatoris officio liber.* Recensuit et commentario instruxit, *Arminius Köchly* (12 gr.); *Polyaeni strategicon libri octo.* Recensuit auctiores edidit, indicibus instruxit, *Eduardus Wölfflin* (1 Thlr. 15 gr.); *Stobaei, Joannis, eclogarum physicarum et ethicarum libri duo.* Recensuit *Augustus Meineke*, tom. I (1 Thlr).

La 3me collection comprend les auteurs grecs et latins expliqués dans les classes avec notes allemandes. De cette collection ont paru cette année :

Isokrates ausgewählte Reden, erklärt von Dr *Otto Schneider*. 2e vol. : Panegyricus und Philippus, 8. (12 gr.)

Xenophons griechische Geschichte, erklärt von Dr *B. Büchsenschütz.* 2 vol. (24 gr.)

Platons ausgewählte Schriften. 3e vol. *Laches*, erklärt von *Chr. Cron.* (6 gr.)

Demosthenes ausgewählte Reden, erklärt von *C. Rehdantz.* 1er vol. Die zwölf Philippische Reden. (22 1[2 gr.)

Homers Odyssee, erklärt von Dr *K. F. Ameis.* 2e vol, 2e livr. chant XIX-XXIV. (10 gr.) Cette remarquable édition est ainsi complète.

M. Teubner vient en outre d'achever la publication du bel ouvrage d'Arnold Schaefer, *Demosthenes und seine Zeit* (3 vol. gr. 8. 10 1[3 Thlr.). Non seulement l'auteur y expose tous les détails biographiques et historiques connus sur Démosthène et son époque, mais il y montre dans tout son jour le caractère du grand homme, le défend contre les attaques auquel il a été en butte, et apprécie son talent oratoire dont il poursuit le développement. Pour cette dernière partie de son ouvrage, M. Schaefer devait écarter soigneusement tous les discours apocryphes; il l'a fait avec une critique supérieure, mais sans négliger d'en donner une caractéristique. Enfin le livre est à la fois le plus complet et le plus profond qu'on ait publié sur Démosthène.

Voici, pour finir, une liste de dissertations qni ont récemment paru :

Hanovii Friderici, in Theophrasti charakteres symbolae criticae. 10 gr.

Keil, Henricus, Quaestiones grammaticae. gr. 8. 6 gr.

Krueger, Gustavus, Theologumena Pausaniae. Dissertatio philologica. gr. 8. 16 gr.

Peter, Hermannus, Historia critica scriptorum historiae Augustae. gr. 8. 12 gr.

Piderit, K. W., zur Kritik und Exegese von Ciceros Brutus. 4. 8 gr.

Vahleni, Ioannis, Analectorum Nonianorum libri duo. gr. 8. 12 gr.

Huebner, Aemilius, de senatus populique Romani actis. gr. 8. 16 gr.

Mercklin, Dr L., die Citiermethode und Quellenbenutzung des A. Gellius in den Noctes Atticae. gr. 8. 16 gr.

De Cratete Mallota disputavit adjectis ejus reliquiis *Curtius Wachsmuth.* gr. 8. 16 gr.

ACTES OFFICIELS.

La démission du sieur *Lanoy,* second régent à l'école moyenne de Stavelot, est acceptée.

— Il est accordé au sieur *Geluyckens,* pour motif de santé, démission de ses fonctions de deuxième instituteur à l'école moyenne de Malines, avec faculté de faire valoir ses droits à la pension.

— Sont nommés :

A l'athénée royal d'Arlon : professeur de rhétorique française, en remplacement du sieur Henriquet, mis en disponibilité, le sieur *Gravrand,* ancien directeur de l'école moyenne de Marche ; le sieur Gravrand a été dispensé par arrêté royal de la condition du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur ;

A l'école moyenne de Namur : instituteur, en remplacement du sieur Dufour, le sieur *Nicaise,* assistant ; — assistant, le sieur *Goffinet,* élève diplômé de l'école normale de Nivelles ;

A l'école moyenne de Fosses : maîtres de dessin, en partage, en remplacement du sieur Leroy, les sieurs *Lejeune,* directeur et *Heller,* second régent ;

A l'école moyenne de Braine-le-Comte : troisième régent, le sieur *Van Lint,* second régent à l'école moyenne de Beaumont ; — deuxième instituteur, le sieur *Derue,* assistant ;

A l'école moyenne de Beaumont : second régent, le sieur *Dufour,* instituteur à l'école moyenne de Namur ;

A l'école moyenne de Huy : surveillant, en remplacement du sieur Martens, démissionnaire, le sieur *Retsin,* surveillant à l'école des Bogaerds de la ville de Bruges.

— On a vu dans notre livraison d'octobre, p. 511, que la classe des beaux-arts de l'Académie s'occupait, sur l'initiative de M. le ministre de l'intérieur, de la publication en notation moderne des grands compositeurs belges du XVe et du XVIe siècle. Cette importante publication est aujourd'hui décidée par l'arrêté royal suivant, en date du 12 novembre :

« Il sera publié, par les soins du gouvernement, une collection des œuvres les plus remarquables des anciens compositeurs belges, traduites en notation moderne. Notre ministre de l'intérieur prendra les dispositions nécessaires pour cette publication. »

NOUVELLES DIVERSES.

Le roi des Pays-Bas a conféré la croix de l'Ordre de la couronne de chêne à MM. D. Delacroix, à Bruxelles, Heremans, à Gand et J. Van Beers à Lierre, trois littérateurs flamands qui ont représenté la Belgique au congrès linguistique de Bois-le-Duc.

— Le conseil communal de Tournai a décidé à l'unanimité, dans la séance du 10 novembre dernier, qu'une médaille d'or serait décernée à M. Moguez, professeur de rhétorique à l'athénée de cette ville, en récompense de ses longs et loyaux services, et en souvenir des brillants succès de ses élèves dans les concours généraux.

— Académie royale de Belgique. *Classe des beaux-arts.* Dans la séance du 8 novembre la classe a entendu un rapport sur la question du diapason. M. Van Poucke, professeur de musique à Ostende, avait adressé à la chambre des représentants d'abord, puis à M. le ministre de l'intérieur, une requête demandant 1° qu'on établît en Belgique un diapason fixe et obligatoire; 2° que ce diapason fût celui de France, donnant 870 vibrations par seconde. La classe consultée par M. le ministre de l'intérieur a nommé une commission composée de MM. Snel, Daussoigne et Fétis. Le rapport des commissaires, après avoir constaté une élévation d'un ton dans le diapason depuis l'époque de Gluck, élévation regrettable qu'il attribue surtout aux applaudissements donnés par le public aux cris des chanteurs, conclut de la manière suivante :

L'abaissement du diapason, qui serait désirable s'il était adopté par toutes les nations, aurait de graves inconvénients pour la Belgique entrant exceptionnellement dans cette voie. D'une part, il en résulterait une dépense considérable pour les artistes qui jouent des instruments à vent. De plus, lorsqu'ils voyageraient en Allemagne, en Angleterre, dans le nord de l'Europe, en Russie, en Amérique, leurs nouveaux instruments ne seraient pas au diapason qu'ils y trouveraient, et ils ne pourraient s'y faire entendre.

Les orgues construites partout depuis un certain nombre d'années ont été faites au diapason actuel; on ne peut les baisser sans changer toutes les dispositions de l'instrument. Or, en Belgique, comme dans l'Allemagne catholique, en Italie, en Espagne, les instruments se joignent à l'orgue, dans la musique solennelle d'église.

La Belgique a, dans la fabrication des instruments à vent en bois et en cuivre, une source productive de commerce d'exportation. Or, si l'on y adoptait un diapason qui ne serait plus celui des pays où elle exporte des produits en ce genre, cette voie d'écoulement lui serait fermée.

Par ces considérations, il y a lieu, non de *baisser le diapason*, mais de le *fixer*, afin qu'à l'avenir le caprice des facteurs d'instruments, et de certains chefs de musique militaire, qui n'ont pas été étrangers au mal d'une élévation excessive, ne puisse plus le modifier.

Comme on le voit, les raisons données par le rapport ne sont pas précisément péremptoires. Aussi M. Van Poucke ne s'y est pas rendu, mais dans une lettre insérée au *Moniteur* il y a répondu par des arguments qui ne manquent pas de solidité, et en ramenant la question au point de vue artistique, que les commissaires paraissent avoir laissé dans l'ombre. Pour nous, il nous paraît assez étrange, nous devons l'avouer, de voir d'un côté la France constater laborieusement les aspirations musicales de toute l'Europe et les satisfaire par l'abaissement du diapason, sans regarder à la perte matérielle qui en résulte pour ses artistes et ses facteurs d'instruments, et de l'autre la Belgique entraînée par un intérêt matériel aller manifestement contre ces aspirations, et en maintenant l'élévation de son diapason, faire entendre une note aigue dans un concert où tout le monde est bien près de se mettre d'accord. Mais si le diapason français est adopté partout en Europe, ce qui est assez probable, puisque pour le fixer l'Europe entière a été consultée, que deviendront les facteurs belges avec leurs instruments plus hauts d'un demi-ton?

Classe des sciences. Dans la séance du 8 octobre MM. Nyst et Van Beneden ont

présenté leurs rapports sur la nature des fossiles trouvés dans les environs de Saint-Nicolas, et communiqués par M. le docteur Van Ramdonck. Ce sont d'abord des mollusques appartenant à un grand nombre d'espèces dont la plupart n'ont rien de commun avec celles qui hantent maintenant nos parages, ensuite de nombreux fragments de poissons, qui presque tous correspondent assez bien génériquement avec ceux qui vivent sur nos côtes, puis des débris d'oiseaux fossiles, très-rares, comme on sait, enfin les restes de deux animaux de très-grande dimension, qui paraissent avoir vécu et avoir disparu ensemble, savoir, la tête fort bien conservée d'un *rhinocéros tichorinus*, et les débris d'un mammouth mâle et adulte; ils ont été retirés du fond de l'Escaut par des pêcheurs.

D'autre part, une lettre de M. Ch. de Montigny, correspondant de l'Académie, apprend à la classe, que des ouvriers en creusant un canal à Felhuy, près de Nivelles, ont trouvé, il y a plusieurs années, le squelette entier d'un fossile du genre mammouth. Des portions de molaires volumineuses et une partie de défense sont en la possession de M le docteur Cloquet, à Felhuy; le reste du squelette, plus ou moins mutilé, a été enfoui par les ouvriers sous le rivage à quelques pas du canal.

M. le ministre de l'intérieur a pris de son côté des mesures pour recueillir, dans les fouilles qui s'effectuent à Anvers, les objets de nature à intéresser la science, et il a demandé à la classe ses vues à ce sujet.

— Voici encore un fait qui prouve combien le goût de la paléontologie se répand en Belgique.

Il y a deux ans à peine qu'une association scientifique a été fondée à Anvers sous le titre de *Société paléontologique de Belgique*. Son objet principal est l'étude des animaux et des végétaux fossiles de la province. Le musée qu'elle a établi rue d'Aremberg, est déjà riche de plus de deux mille débris du monde antédiluvien; récemment encore, il y a été déposé une machoire de mammouth, parfaitement conservée et pêchée à l'embouchure de l'Escaut.

Aujourd'hui dans le désir de stimuler le zèle des savants, et d'arriver à une connaissance approfondie des terrains de la province d'Anvers où abondent les fossiles les plus intéressants et notamment des ossements de cétacés d'une dimension extraordinaire, la société met au concours la question suivante :

« Décrire la constitution géologique de la province d'Anvers, déterminer les espèces minérales et les fossiles que les divers terrains renferment avec l'indication exacte des localités et la synonymie des auteurs qui en ont traité. »

Le prix sera de trois cents francs. Les mémoires devront être adressés, francs de port, à M. A. Uytterhoeven, président de la société, rue Champ des Flamands n° 21, avant le 1er janvier 1862.

La société exige la plus grande exactitude dans les citations, la description et la figure des espèces nouvelles et désire aussi la détermination des animaux bryozoaires et foraminifères que l'on pourrait rencontrer.

— Il est une application de la photographie à laquelle on avait songé d'abord et qui ensuite a été à peu près perdue de vue; c'est la reproduction et la multiplication des manuscrits rares ou précieux. Cette application qui peut rendre à la science des services faciles à concevoir, vient d'être reprise avec succès par M. Silvy, habile photographe à Londres. M. Vincent, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, présentait, il y a peu de temps, à cette académie, le premier

fac-simile de manuscrit publié par la librairie photographique de M Silvy; c'est le *manuscrit Sforza,* appartenant à M. le marquis d'Azeglio, ambassadeur de Sardaigne à Londres. La reproduction photographique est identique au modèle par ses dimensions; les dessins et ornements marginaux sont rendus dans toute leur perfection native.

Comme il arrive quelquefois dans une œuvre d'art ou de science, l'exécution pratique a révélé des avantages particuliers que l'on n'aurait pu soupçonner : la copie est plus lisible que l'original, et certains passages indéchiffrables sur le précieux parchemin ont été mis parfaitement au jour sur l'épreuve. De telle sorte que la reproduction photographique donne non-seulement un *fac-simile* exact des écritures, mais peut même, habilement dirigée, servir d'instrument de restauration. Pour s'expliquer ce résultat, il faut considérer que, sur les vieux parchemins, l'encre, altérée par le temps, prend une teinte jaunâtre, souvent identique à la teinte même du parchemin, ce qui en rend la lecture très-difficile. Or, les parties brillantes et polies du parchemin réfléchissent beaucoup mieux la lumière que celles où a été déposée l'encre, qui est mate et sans reflet. Si faible et si décolorée que soit cette encre, elle a conservé ses qualités antiphotogéniques, opposées aux qualités photogéniques de la surface du parchemin, et, grâce à cette opposition, on peut obtenir sur la surface sensible des caractères qui se détachent entièrement.

— Un congrès vient de se réunir à Paris, à l'effet de jeter les bases de la restauration du plain-chant et de la musique d'église. Ouvert le 28 novembre, ce congrès a été clos le samedi 1er décembre. Les pays étrangers ont été dignement représentés dans cette assemblée savante, et surtout la Belgique. Le *Ménestrel,* journal musical de Paris, constate le succès obtenu par M. Xavier Van Elewyck, de Louvain, docteur en sciences, représentant la Belgique musicale religieuse au congrès. Les plus vives sympathies ont accueilli ses précieuses communications.

— Dans la séance du 26 novembre de l'Académie des sciences de France, M. Albert Gaudry a rendu compte à l'académie de la mission en Grèce qu'elle a bien voulu lui confier. Il a recueilli dans son voyage environ mille pièces fossiles dont il apporte aujourd'hui un échantillon. Il montre un tibia droit muni du péroné, qui ne mesure pas moins d'un mètre de longueur. En appliquant la méthode de Cuvier, on trouve que l'animal qui possédait ce tibia devait avoir quatre mètres et demi de hauteur. On n'avait jamais trouvé jusqu'alors, ni parmi les espèces vivantes ni parmi les fossiles, d'animal de cette grandeur. M. Gaudry le considère comme un dinothérium gigantesque. Le savant naturaliste signale également un ruminant tenant surtout de la girafe et dont la tête légèrement endommagée a encore cinquante-neuf centimètres de longueur.

— Un décret de l'empereur des Français, en date du 5 décembre, porte ce qui suit :

« Art. 1er. Sont distraits du ministère de l'instruction publique, pour être placés dans les attributions du ministère d'État, les services ci-après désignés :

« 1° L'institut impérial de France ;

« 2° La bibliothèque impériale et le cours d'archéologie qui s'y trouve annexé;

« 3° Les bibliothèques Mazarine, de Sainte-Geneviève, de l'Arsenal et la rédaction du catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements;

« 4° L'Académie impériale de médecine ;

« 5° Le Journal des savants;

« 6° L'École impériale des chartes;

« 7° Les souscriptions aux ouvrages scientifiques et littéraires et la répartition de ces ouvrages entre les bibliothèques publiques;

« 8° Les encouragements et secours aux savants et gens de lettres;

« 9° Les subventions et encouragements pour voyages et missions scientifiques et littéraires.

« Art. 2. Un chapitre spécial est ouvert au budget du ministère de l'instruction publique pour souscriptions aux ouvrages classiques et pour encouragements aux membres du corps enseignant. Il sera ultérieurement pourvu par un décret particulier, rendu en notre conseil d'État, à la dotation de ce nouveau service. »

Ce dernier article ne peut manquer de stimuler le zèle des professeurs et d'avoir une heureuse influence sur les éditions et les livres de classe qui se publieront en France.

— Mme la baronne *Ida von Reinsberg-Düringsfeld* vient de publier à Leipzig un ouvrage en 3 vol. in-8°. qui porte pour titre : *Von der Schelde bis zur Maas; das geistige Leben der Vlamingen* (De l'Escaut à la Meuse ; la vie intellectuelle des Flamands). Après avoir donné une esquisse du mouvement flamand, surtout dans ses rapports avec l'Allemagne, l'auteur expose brièvement la biographie de chacun de nos auteurs et la fait suivre d'un ou de plusieurs morceaux choisis en prose ou en vers. Ayant passé plusieurs années en Flandre, Mme la baronne von Reinsberg a pu en étudier sérieusement la langue et la littérature. Cette étude lui a inspiré pour nos auteurs modernes un véritable enthousiasme, qui se manifeste dans tout le cours de son ouvrage. La préface contient plusieurs conseils qui méritent d'être pris en sérieuse considération par les Flamands.

Nécrologie. En Belgique : M. *Julien Chamard,* homme de lettres, à Namur; — M. *Denis Sotiau,* poète liégeois et secrétaire du recteur de l'université de Liége.

A l'étranger : M. *Rabanis,* doyen honoraire de la faculté des lettres de Bordeaux, à Paris; — M. *de Vatisménil,* jurisconsulte éminent, ministre de l'instruction publique en France en 1828; — M. *Domenico Capellina,* professeur d'éloquence italienne à l'université de Turin, membre de l'académie des sciences et du conseil supérieur de l'instruction publique; — lord *Campbell,* membre de la société royale des sciences de Londres et du comité directeur du British-Museum; — le révérend docteur *Croly,* écrivain et prédicateur, à Londres; — M. *Baur,* célèbre théologien protestant, professeur à l'université de Tubingue; — M. *Dahlmann,* professeur d'histoire et d'économie politique à l'université de Bonn.

TABLE DES MATIÈRES.

Études sur Virgile, par *E. Feys*. Qualités essentielles du second livre de l'Énéide, p. 1. — Le bouclier d'Énée comparé au bouclier d'Achille, p. 43. — Le surnaturel dans l'Énéide, p. 145.

Les premiers rudiments de grammaire sanscrite en langue française, par *Félix Nève*, p. 10.

Nouvelles fables de Babrius, p. 24.

De la critique du texte de l'Anabase, d'après les travaux de M. Cobet, par *L. Roersch*, p. 69.

De l'enseignement des conjugaisons latines, par *Éd. Maertens*, p. 77.

Étude littéraire sur la Ve églogue de Virgile, par *H. Brauch*, p. 121.

Mélanges sur divers sujets de philosophie ou de littérature, par *Éd. Juste*, pp. 165, 213, 537.

Quelques mots sur les ponts construits par Xerxès, dans Hérodote (VII, 36), par *Jos. Duykers*, p. 182.

Observations grammaticales et paléographiques sur les miroirs antiques à inscriptions latines, par *J. Roulez*, p. 342.

Théorie des verbes liquides, par *A.-C. Hurdebise*, p. 349.

Introduction au cours de thèmes latins à l'usage de la quatrième, par *H.J-. Ilias*, pp. 352 et 393.

De l'étude du grec, par *A.-C. Hurdebise*, p. 525.

Du rhythme dans la versification française. Formules nouvelles que la poésie française pourrait adopter, par *H. Boscaven*, pp. 33, 97, 461, 513.

Les bibliothèques de Rome (notes et extraits), par M. *Kervyn de Lettenhove*, p. 151.

L'épopée française au moyen-âge, par *Ferd. Loise*, p. 187.

La captivité de François Ier et le traité de Madrid, résumé critique d'une étude de M. Gachard, par *Ernest Discailles*, p. 199.

La trahison du capitaine Van der Speeten, épisode de la lutte des Gantois et de Philippe-le-Bon, par *E. Discailles*, p. 423.

Une histoire populaire de la Belgique, (Louis Hymans) par *Ernest Discailles*, p. 553.

VARIÉTÉS PHILOLOGIQUES. Le Virgile de M. *Otto Ribbeck*, p. 25.

L'Horace de M. *Jules Janin*, p. 26.

Discussion sur un passage d'Horace (Sat. I, 4, 11; I, 10, 50), p. 26.

Correction de M. Dübner sur la lettre d'Auguste à Horace, p. 27.

Le Platon de M. *Cousin*, p. 28.

Mort de M. Minoïde Mynas, p. 53.

Symétrie des pièces d'Eschyle découverte par M. *Weil*, p. 54.

Conjecture de M. *Theil* sur la lettre d'Auguste, p. 54.

L'Horace de M. *Patin*, p. 55.

Polémique entre M. Péters et M. Larousse, p. 55.

Les manuscrits de M. *Mynas*, p. 82.
Opinion de M. *J. Stecher*, sur les nouvelles fables de Babrius, p. 83.
Opinion de M. *Dübner* et critique d'une fable, p. 84.
De la valeur historique des scolies d'Horace, p. 86.
Sur l'altération des textes dans les manuscrits, p. 136.
Nouvelle division de la première satire de Perse, p. 137.
Une nouvelle histoire du supin et de la conjugaison latine, p. 218.
Discussion au sujet de Froissart, p. 221.
De l'abus des livres auxiliaires dans l'enseignement classique, p. 222.
Publications allemandes, p. 378.
Fragment inédit de Posidonius, p. 378.
La question des classiques annotés en France, pp. 379, 446.
Une nouvelle théorie de l'article, p. 381.
Les nouvelles fables de Babrius, p. 444.
Idées d'Homère sur la vie future, par M. *Willems*, p. 444.
Division des chœurs grecs, par M. *Wilbrandt*, p. 445.
Un décret inédit de l'orateur Lycurgue, p. 540.

POÉSIES. A mes collègues de l'enseignement, par *Alphonse Merten*, p. 89.
Des génératrices de séries illimitées, par *J.-N. Noël*, p. 65.
Problèmes relatifs à quelques séries, par *J.-N. Noël*, p. 176.
Géométrie analytique. Réduction de l'équation générale des courbes du second degré, par *Fr. Retsin*, p. 338.
Propositions de géométrie, par *J.-N. Noël*, p. 478.
Notices nécrologiques. — J.-J. Cordonnier, p. 50. J. Peltier, p. 51. Jean-Dominique Fuss, p. 87. Henri Limbourg, p. 222. Charles Neesen, p. 382. Alexandre Cossoux, p. 383. Florentin Deroyer, p. 571.
Concours des athénées et colléges. Sujets donnés, p. 434.
Distribution des prix aux lauréats des concours généraux ; discours de M. *Coune*, p. 485.
Résultat des concours généraux, p. 499.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Fr. Dübner, Exercices ou versions et thèmes sur les premiers éléments de la langue grecque, p. 28 (p. 536).
E. Talbot, Dictionnaire français-grec, p. 29.
A.-F. Maunoury, 'Ανθολογία μικρά, p. 56.
Lucien Leclair, Grammaire de la langue française, p. 57.
Ch. Aubertin, Choix de fables de La Fontaine, p. 59.
J.-N. Noël, Méthode infinitésimale en géométrie, p. 92.
J.-B. Gail, La clef d'Homère, p. 93.
Ad. Snoeck, Cours d'arithmétique, p. 93.
Annuaire de l'académie royale pour 1860, p. 94.
Annuaire de l'université de Liége, p. 142.
J. De Jonghe, Index latinus ou chrestomathie latine, p. 167.
H.-G. Moke, La Belgique ancienne et ses origines gauloises, germaniques et franques, p. 168.

F. Ghinijonet, De l'enseignement de l'histoire dans les athénées royaux, p. 168.
D. Van Diest, L'enseignement primaire, p. 170.
Mlle L. Ghinijonet, Précis de l'éducation des jeunes personnes, p. 225.
L. V. N., Morceaux choisis d'auteurs faciles, p. 226.
J. Delbœuf, Prolégomènes philosophiques de la géométrie, p. 227.
Th. Braun, Nouvelle méthode d'écriture, p. 229.
E. Van Driessche, Geschiedkundig overzicht der Nederduitsche tael-en letterkunde, p. 384. — Lettre de M. *Van Driessche,* au sujet de ce compte-rendu, p. 447.
J.-J.-J. Doellinger, Paganisme et judaïsme, p. 387.
J.-J. Courtaud-Diverneresse, Dictionnaire français-grec, p. 453.
Ch. Louandre, Dictionnaire usuel d'histoire et de géographie, 2e édition, p. 455.
M. Kermoysan, Souvenirs du premier empire, p. 455.
Noël des Vergers, Essai sur Marc-Aurèle, p. 504.
Stein, De la Constitution de la commune en France, traduit par *Le Grand,* p. 505.
M. Tullii Ciceronis, oratio pro T. Annio Milone. Texte revu et annoté par *J. Wagener,* pp. 546, 572.
Niederprüm, Cours d'arithmétique théorique et pratique, p. 549.
Louis Hymans, Histoire populaire de la Belgique, p. 553.
L'abbé L. Laporte, Manière de se servir du traiter de littérature et devoirs à donner aux élèves (correspondance) p. 570.
Mlle Mélanie Bourotte, Échos des bois, p. 573.
Kiessling, Modèles d'écriture allemande, p. 574.
Eug. Bochart, Dictionnaire biographique des Belges morts et vivants, p. 575.
Teubner, Nouvelles publications, p. 575.

—

Actes officiels, pp. 31, 61, 94, 143, 170, 230, 389, 456, 506, 550, 577.
Nouvelles diverses, pp. 32, 63, 95, 143, 175, 233, 390, 457, 509, 552, 577.

